THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

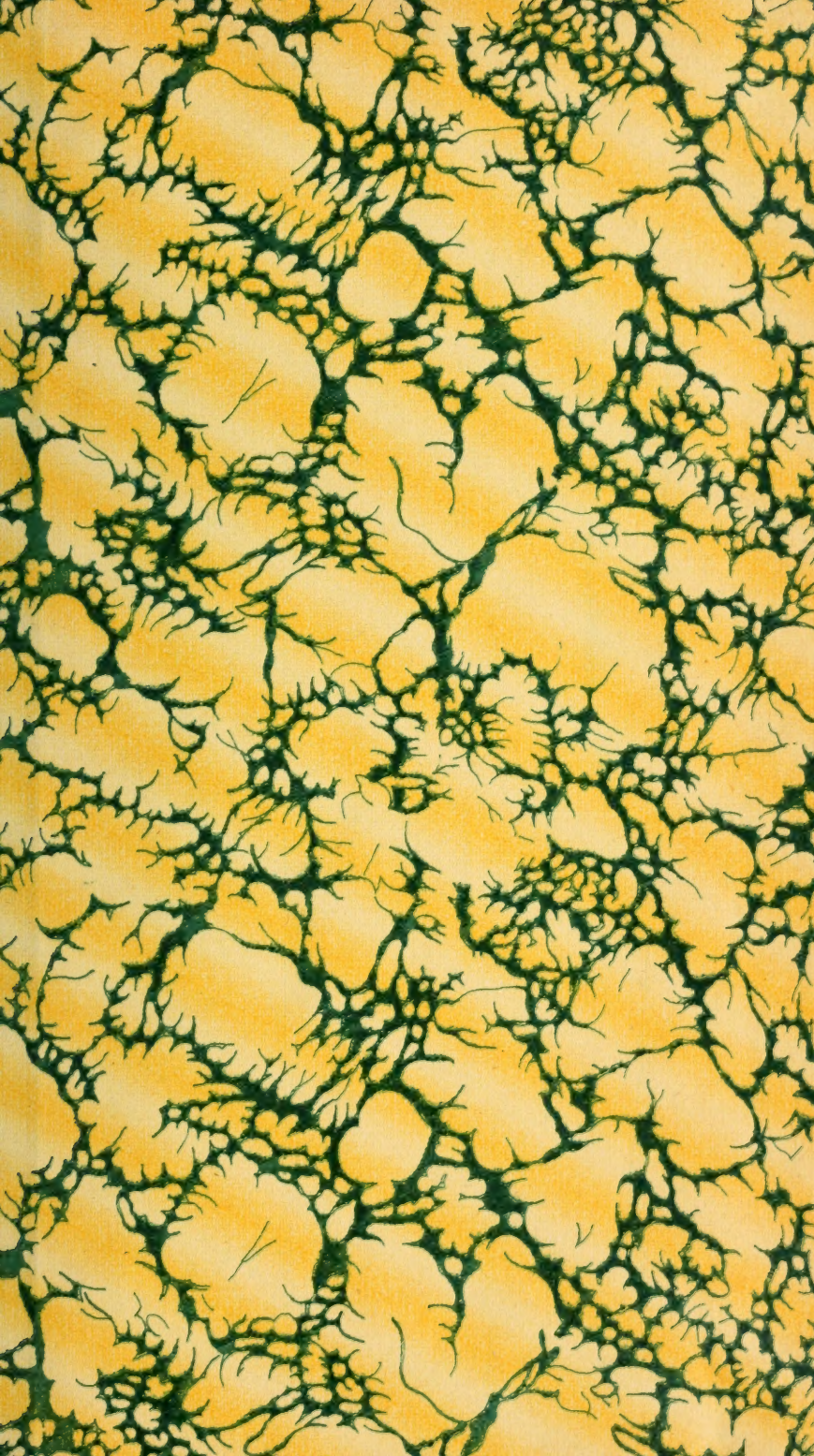

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

L^e SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CAEN

EN 1883

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS

CHAMPION, LIBRAIRE

TOURS

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR

1884

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUE

A CAEN

EN 1883

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

L^e SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CAEN

EN 1883

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
TOURS
PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR

1884

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1).

MM. Léon PALUSTRE, *directeur,* rampe de la Tranchée, 61, à Tours.

Jules de LAURIÈRE, *secrétaire général*, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.

Eug. de BEAUREPAIRE, *secrétaire général*, à Caen.

G. BOUET, *conservateur du musée et archiviste*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *trésorier*, rue Singer, 18, à Caen.

(1) Ceux de MM. les membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier, rue Singer, 18, à Caen.

Comité permanent.

MM. PALUSTRE, *président.*
De BEAUREPAIRE, *vice-président.*
CAMPION, *secrétaire,*
De LAURIÈRE.
De FONTETTE.
GAUGAIN.
Julien TRAVERS.
Comte du MANOIR.
VILLERS.
L'abbé LEFOURNIER.
De BRÉCOURT.
BOUET.
De FORMIGMY de La LONDE.
Le FÉRON de LONGCAMP.

Inspecteurs généraux.

1. M. le comte de MARSY, à Compiègne.
2. M. Paul de FONTENILLES, à Cahors.
3. M. .....
4. M. .....

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais et Somme.

Inspecteur : M. DESCHAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. E. DE BEAUREPAIRE, à Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon-sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT; chanoine titulaire, 11, avenue de la Corderie, à Limoges.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le comte de TOULOUSE-LAUTREC, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariège.

Inspecteur : M. DE BONNEFOY, à Castelnaudary et à Toulouse, 3, rue Duranti.

13e division.

Héraullt, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. A. RICARD, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PERUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par des caractères italiques.)

Ain.

Inspecteur : M.

Martin (l'abbé), curé de Foissiat.

Aisne.

Inspecteur : M.

Chauvenet (de), ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

* Dehon (l'abbé), directeur de l'école Saint-Jean, à Saint-Quentin.

Dersu, juge honoraire, à Laon.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société Archéologique, à Soissons.

Willot, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons, à Nampcelle-la-Cour, par Vervins.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis quarante-neuf ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle,* pour la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

Allier.

Inspecteur : M.

Bailleau (Jh.), médecin à Pierrefitte-sur-Loire.

Bouchard, avocat à Moulins.

Bures (Albert de), à Moulins.

* Conny (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.

Couturier (Lucien), architecte, à Vichy.

* Dadole (E.), architecte, à Moulins.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

* *Dreux-Brézé* (Mgr de), évêque de Moulins.

* Esmonot, architecte du département, à Moulins.

Estoile (le comte de l'), à Moulins.

La Couture (Ernest), à Franchesse, par Bourbon-l'Archambault.

Meilleurat des Prureaux (Louis), à Moulins.

* Mélin (l'abbé), à Moulins.

Mignot (D.-M.), à Chantelle.

Miquel, chef de bureau à la mairie de Montluçon.

Queyroi, directeur du musée à Moulins.

* Ranquet de Guérin (Henri du), au château de Fourilles, par Chantelle.

* Salvert-Bellenave (Mis de), à Bellenave.

* Saulnier (Maurice) à Saulcet.

Tixier (Victor), à Saint-Pont.

Alpes (Basses-).

Inspecteur : M. Eysseric.

* Berlug-Perussis (de), à Porchères, près Forcalquier.

Carbonnel (l'abbé), à Noizelles, près Forcalquier.

Chais (Maurice), à Riez.

* Eysseric, ancien magistrat, à Sisteron.

Hodoul (l'abbé), curé d'Oraison, près Forcalquier.

Isnard, archiviste, à Digne.

Pardigon (Émile), employé des ponts et chaussées, à Digne.

* Ripert-Monclar (le marquis de), château d'Allemagne, près Riez.

Alpes (Hautes-).

Inspecteur : M.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, à Gap.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Brun.

Baussy (Émile), notaire, à Tourettes-de-Vence.

Blond (Eugène), architecte, à Grasse.

Brun, architecte, rue Saint-Étienne, à Nice.

Gazan, colonel d'artillerie en retraite, à Antibes.

Martin, architecte, à Nice.

Mougins de Roquefort, docteur en médecine, à Antibes.

Randon (Ph.), architecte, à Nice.

* Rastoin-Brémond (Mme), 8, rue des Ponchettes, à Nice.

Revellat, ingénieur des arts et manufactures, à Cannes.

* Séneqüier, juge de paix, à Grasse.

Ardèche.

Inspecteur : M. Ollier de Marichard.

Canaud (l'abbé), curé de Gravières.

* Canson (Étienne de), à Vidalon-lez-Annonay.

Hébrard (l'abbé), curé de Mélas, par le Theil.

* Marichard (Jules Ollier de), à Vallon.

* Montgolfier (Félix de), à Saint-Marcel-lez-Annonay.

Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Vaschalde (Henry), à Vals-les-Bains.

Ardennes.

Inspecteur : M. Couty, architecte.

* Couty, architecte à Sedan.

Ariège.

Inspecteur : M. Jules de Lahondès.

* Lahondès (Jules de), à Pamiers.

Séré (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Aube.

Inspecteur : M.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.

Chaumonnot (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Troyes.

* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.

Hervey, docteur-médecin, id.

* Vandeuvre (le comte Gabriel, de), ancien député, à Vandeuvre-sur-Barse.

Aude.

Inspecteur : M. Coste Reboulh de Fontiès.

* Berthot (Stéphane), professeur, rue Barbacane, à Carcassonne.

* Bonnefoy (de), à Castelnaudary et à Toulouse, rue Duranti, 3.

Brousse, juge au tribunal civil, à Carcassonne.

* Coste Reboulh de Fontiès, rue Saint-Michel, à Carcassonne.

Gairaud, vice-consul d'Espagne à Carcassonne.

* Lafont, architecte, à Narbonne.

LEZAT (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.

* SERRES DE GAUZY (Jules), à Castelnaudary.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé AZÉMAR.

Alibert (l'abbé), chanoine, à Rodez.

ARMAGNAC (le vicomte Jean d'), château de Lacaze, par Montbazens.

AZÉMAR (l'abbé), curé de Valady.

BONLOUIS, professeur de sciences, au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.

* CÉRÈS (l'abbé), directeur du musée, à Rodez.

LEFRANC, ingénieur des ponts et chaussées, à Rodez.

Belfort (territoire de).

Inspecteur :

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. BLANCARD, archiviste.

BARTHÉLEMY (le docteur) villa Doria, boulevard Chaves, à Marseille.

BERRIAT, sculpteur, à Aix.

BERTOGLIO (Louis), 9, rue Fontaine-d'Armeny, à Marseille.

BIZALION (Honoré), à Arles.

BLANCARD, archiviste du département, à Marseille.

BRUNO-VAYSON, à Marseille.

BUCKARDT (Oscar), 9, rue Saint Nicolas, à Marseille.

CAMMAN, notaire, à Tarascon.

FASSIN (Émile), conseiller à la cour d'Aix.

* GAUTIER-DESCOTTES (Marc), notaire, à Arles.

GUILLIBERT (l'abbé), chanoine, supérieur de l'école libre, à Aix.

* HUART, conservateur du musée, à Arles.

KOTHEN, 45, rue Saint-Bazile, à Marseille.

MARIN DE CARRANRAIS (François de), cour Pierre-Puget, 4, à Marseille.

MEYER (Georges), mécanicien, attaché au bassin de radoub, à Marseille.

MISTRAL-BERNARD, conseiller général, à Saint-Remy.

NODET (Ch.), 7, boulevard Dugommier, à Marseille.

PENON, directeur du musée Borély, à Marseille.

POUGNET (l'abbé), 2, rue Rougier, à Marseille.

REYBAUD-TRENQUIER, rue des Prêtres, à Arles.

ROLLAND (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Lycée, à Aix.

ROMAN, photographe, à Arles.

SABATIER, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

SAPORTA (le marquis de), à Aix.

SARDOU (Jean-Baptiste), archiviste, 14, rue Cannebière, à Marseille.

* VÉRAN, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Anquetil (Eugène), avocat, à Bayeux.

Auvray, architecte de la ville, à Caen.

* Bazin (Raoul), à Condé-sur-Noireau.

Beaucourt (le marquis de), au château de Morainville, par Blangy.

Beaujour, notaire honoraire, à Caen.

* Beaurepaire (de), ancien magistrat, rue Bosnières, 25, à Caen.

Blangy (vicomte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

Boisin (l'abbé Élisée), à Longraye.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur à Caen.

* Bouet, à Caen.

Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

* Briqueville (le marquis de) à Guéron.

* *Campion,* avocat à Caen.

Castel, agent voyer chef en retraite, à Bayeux.

Caumont (Mme de), à Caen.

Chanterenne (Henri de), à Bazenville, par Bayeux.

Chatel (Victor), à Valcongrain, par Aunay.

* Cussy de Jucoville (le marquis de), à la Cambe.

Dauger (le baron), au château d'Esquay-sur-Seules.

Delaunay, architecte à Bayeux.

Du Ferrage, à Caen.

Douin père, sculpteur, rue Singer à Caen.

Douin (Raoul), id.

* *Du Manoir* (le comte), à Juaye.

* Du Manoir (Thibault), à Juaye.

* *Dupray-Lamahérie,* à Caen.

Farcy (Paul de), à Bayeux.

Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Flandin, membre du conseil général, au château de Barteville, près Pont-l'Évêque.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* Formigny de La Londe (de), à Caen.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

* Gaugain, rue Singer, 18, à Caen.

* Gérard (le baron Henri), Barbeville, par Bayeux.

Gournay (l'abbé), à Courtonne-la-Ville.

Guéret, avocat, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.

* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* Hettier, conseiller général à Caen.

* Hettier (Charles), rue Guilbert, à Caen.

Hugonin (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

JACQUIER, sculpteur-décorateur, à Caen.

LAMOTTE, architecte, à Caen.

LA PORTE (Augustin de), route de Pont-l'Évêque, à Lisieux.

LE BLANC, imprimeur-libraire, à Caen.

LE COURTOIS DU MANOIR (Gaston), rue Singer, 10, à Caen.

* LE FÉRON DE LONGCAMP, docteur en droit, à Caen.

* LEFFROY, à Caen.

LEGRIX (Louis), maire de Litteau, près Bayeux.

LÉTOT, à Caen.

* LIDEHARD, à Caen.

* LOIR (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, par Orbec.

MAINTIEN (l'abbé), curé de Barbery, par Langannerie.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce), à Vierville.

MESNIL-DURAND (le baron de), au château de Balthazar, par Livarot.

MOREL (l'abbé), curé de Sommervieux, près Bayeux.

PICOT (l'abbé), supérieur des missionnaires de la Délivrande, près Caen.

* PIERRES (de), membre du Conseil général, à Louviers.

RAMPAN (Léonard de), à Ecrammeville.

RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RUAULT DU PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

SAINT-JEAN, membre du conseil général, à Bretteville-le-Rabet par Langannerie.

SAINT-REMY (de), à Caen.

SAMSON, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

SENOT DE LALONDE, à Parfouru-l'Éclin.

TAVIGNY, à Bayeux.

TESTARODE, chef de bataillon, au 36e de ligne, à Caen.

TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.

* TISSOT, conservateur de la bibliothèque, à Lisieux.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aube.

* *Travers*, ancien professeur à la faculté des lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie de Caen.

TRAVERS (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

VIGAN (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.

Villers (G.), à Bayeux.

VOISIN (l'abbé), curé de Canchy.

Cantal.

Inspecteur : M. DE ROCHEMONTEIX.

ALTIER (Antoine), à Aurillac.

BASTARD (Joseph), fondé de pouvoirs de la Recette particulière, à Saint-Flour.

BERTHUY, instituteur communal à Saint-Mary-le-Plain.

* CHALVET DE ROCHEMONTEIX

Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.

Delgros, maire de Gourdièges, par Pierrefonds.

Réol, conducteur des ponts et chaussées, à Massiac.

Robert, juge au tribunal civil de Murat.

* Rouchy (l'abbé), vicaire à Saint-Christophe, par Pléaux.

Roussilhe (Paul), à Murat.

Valentin, avocat, à Marcenat.

Charente.

Inspecteur : M. de Thiac.

Champvallier (Maurice de), au château de Beauregard, près Ruffec.

Fleury (Paul de), archiviste à Angoulême.

Rambaud de la Rocque (Marcel), à Bassac, canton de Jarnac.

* Rancogne (Pierre de), rue du Minage, à Angoulême.

Séraux (Mgr), évêque d'Angoulême.

* Thiac (de), au château de Puyréaux, par Mansles.

Vallier d'Aussac (Médéric), à Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé Laferrière.

Avril de la Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort.

* Deseilligny (l'abbé Eugène), à La Rochelle.

Laferrière (l'abbé), chanoine, à La Rochelle.

Menut, employé des douanes, à La Rochelle.

Person (l'abbé), chanoine, Saint-Hubert, 7, à Rochefort

Cher.

Inspecteur : M.

Boivin-Champeaux, premier président à la Cour d'appel de Bourges.

Couet (René de), à Couet, près Sancerre.

Maréchal, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.

Méloizes (Albert des), président honoraire de la Société des Antiquaires du centre, à Bourges.

Sabardin, supérieur du petit séminaire, à Bourges.

Valois (Georges), id.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé Poulbrière.

* Faurie (J.), curé de Pandrignes, près Tulle.

Marche (l'abbé B.-A.), curé d'Ussac, par Brive.

Massénat (Élie), à Brive.

* Pau (l'abbé J.-A.), aumônier de la Cascade, près Bort.

* Poulbrière (l'abbé J.-B.), chanoine honoraire et historiographe du diocèse, professeur

de rhétorique au petit séminaire de Servières, par Argentat.

VALLIER (Joseph), au château de Chabrignac, par Juillac.

* VALLON (la comtesse de), au château de Saint-Priest, près Tulle.

Corse.

Inspecteur : M.

GUGLIELMI, conducteur des ponts et chaussées, à Corte.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M.

ARBAUMONT (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

* BEAUVOIS, à Corberon.

BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon.

DEGRÉ (Pierre), architecte, 36, rue de la Préfecture, à Dijon.

DÉTOURBET, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vantoux, par Dijon.

DU PARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

LAPÉROUSE (Gustave), à Prusly-sur-Ourse, par Châtillon-sur-Seine.

* MONTILLE (Léonce de), à Beaune.

SUISSE, architecte du département, à Dijon.

VERGNETTE-LAMOTTE (le vicomte de), président de la Société archéologique, à Beaune.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M.

HERNOT, sculpteur, à Lannion.

LE MOINE (Jules), à Lamballe.

PINOT (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : M. Georges CALLIER.

* CALLIER (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaulry.

CHAUSSAT (le docteur), à Ahun-les-Mines.

COUSTIN DE MASNAGAUD (le marquis Henry de), au château de Sezerat, par Bénévent.

PATAUX (l'abbé), à Saint-Quentin, par Felletin.

* PAULY, notaire, à Chénerailles.

ROUSSEAU, greffier de la justice de paix, à Ahun.

SAPIN (l'abbé), curé de Gentioux.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. DE ROUMEJOUX.

* ABZAC DE LA DOUZE (le marquis Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champcevinel.

* BOUZINAC DE LA BASTIDE, receveur de l'enregistrement, à Périgueux.

BURGUET (Mme du), au château de Portboutout, par Ribérac.

* FAYOLLE (le comte Gérard de), à Tocane-Saint-Apre.

Goyenèche (l'abbé), curé de Bourgnac, par Mussidan.

* Roumejoux (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.

* Vasseur (Charles), à Saint-Germain-de-Belvès, arrondissement de Sarlat.

Doubs.

Inspecteur : M. Castan.

* Castan (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque publique, à Besançon.

* Soultrait (le comte de), trésorier-payeur général, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : M. Vallentin.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Payan-Dumoulin (de), ancien conseiller à la cour d'Aix, à Fiancey-Bressac, par Valence.

Portroux (du), à Romans.

Sieyes (marquis de), à Valence.

* Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimar.

Eure.

Inspecteur : M. l'abbé Porée.

Angerard, notaire, à Louviers.

Balle (l'abbé Émile de La), curé de Saint-Ouen-du-Tilleul.

* Blanquart (l'abbé), curé de Néaufles, près Gisors.

Blot, ancien libraire-éditeur, 31, rue du Meillet, à Evreux.

Delivet (l'abbé), curé de Ménilles, par Parcy.

* Deshayes (l'abbé), curé de Boissy-le-Châtel.

Drouin (l'abbé), aumônier de la maison centrale, à Gaillon.

Dubois (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Verneuil.

Duhamel-Marette, peintre verrier, à Évreux.

Fournier, agent voyer en retraite à Thiberville.

Guillard (E.), avoué, à Louviers.

Herpin (l'abbé), aumônier, aux Andelys.

Join-Lambert, au château de Livet, près Brionne, et 24, rue de Penthièvre, à Paris.

Lair (Casimir), à Saint-Léger-de-Rôtes, près Bernay.

Lalun, architecte, à Louviers.

Lambert, avoué, à Bernay.

Lavenant (l'abbé), vicaire à Pont-Audemer.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

Lecaudé (l'abbé), curé des Hogues, par Lyons-la-Forêt.

* Lefebvre (l'abbé), vicaire, à Gisors.

* Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay.

Loisel, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.

Maisons (comte Robert des), à Caumont, par la Bouille.

Méry (Paul), à Évreux.

Odieuvre (l'abbé), directeur de *la Semaine religieuse*, à Évreux.

* Porée (l'abbé), curé de Bournainville.

Prétavoine, maire de Louviers.

* Quesnel (l'abbé), curé de Claville.

Quevilly (Henry), à Beaumesnil.

* Régnier, à Gisors.

Rostolan (le comte de), à Évreux.

Schickler (le baron F.), au château de Bisy, près Vernon.

* Société libre de l'Eure.

Vy (Émile), conseiller général, à Bernay.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. Charles d'Alvimare.

* Alvimare (Ch. d'), à Dreux.

Morissure (de) fils, à Nogent-le-Rotrou.

* Saint-Laumer (de), ancien maire de Chartres.

* Tellot (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul du Chatellier.

Abgrall (l'abbé), professeur au petit séminaire de Pontcroix.

* Blois (le vicomte A. de), à Quimper.

* Du Chatellier, correspondant de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

Du Chatellier (Paul), id.

Hardouin, conseiller honoraire à la cour de Douai, à Quimper.

Le Carguet, percepteur, à Audierne.

Levainville, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

Luxis (John-Walter), directeur des mines d'Huelgoat.

Vallée (Georges), vice-président du conseil de préfecture, à Quimper.

Gard.

Inspecteur : M.

Alègre (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

* Antoyne (Louis), à Alais.

Bertrand (Paul-Gustave), notaire à Aramon.

Blanc (l'abbé), curé de Domazan.

Bouet (Laurent), avocat, rue Séguier, à Nîmes.

Bruguier-Roure (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

Durand (l'abbé), vicaire à Saint-Baudile, à Nîmes.

* Falgairolle (Edmond), avocat à Vauvert.

Goudard, à Manduel.

* Laville (l'abbé de), chanoine, à Alais.

Michel (Albin), rue Neuve-des-Arènes, à Nîmes.

Priad (l'abbé), vicaire, à Domazan.

* Revoil (A.), architecte des mo-

numents historiques, à Nîmes.

Salles, ingénieur des ponts et chaussées, à Nîmes.

Villeperdrix (Louis de), au Pont-Saint-Esprit.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. de Saint-Simon.

* Bernard (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

* Cartailhac (Émile), directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 5, rue de la Chaîne, à Toulouse.

Clausade (de), président de la Société archéologique du Midi, rue Mages, à Toulouse.

Gourdon (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

Héron, château Latour, par Rieumes.

Malafosse (Louis de), château des Varennes, près Villefranche.

Martel (Paulin), à Castelmaurou.

* Marturé (le docteur), médecin militaire, 5, rue Périgord, à Toulouse.

* Saint-Simon (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* Solages (le comte Paul de), rue Ninau, 19, à Toulouse.

Trutat (Eugène), conservateur du muséum, à Toulouse.

Virebent (Gaston), 4, rue Fourbastard, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M. Adrien Lavergne.

Ainval (Maurice d'), château de la Hitte, près Auch.

Boussès de Fourcaud (Louis), rédacteur du *Gaulois*, à Beaumarchès, et à Paris, 9, rue des Apennins.

Carsalade du Pont (l'abbé J. de), curé de Mont-d'Astarac.

Cortade (de), à Simorre.

Ester, ingénieur en chef en retraite, à Condom.

Francou, architecte, à Auch.

Gardète (Joseph), à Condom.

* Gentil (Léopold), architecte, au château de Larroque, près Gimont.

La Borde (le comte de), au château du Feugat, par Castex.

La Hitte (Charles de), avocat, place Salinis, à Auch.

Laplagne-Barris (Paul), conseiller à la cour d'appel de Paris, au château de La Plagne, près Montesquiou, et à Paris, rue Caumartin, 8.

* Lauzun (Philippe), à Valence-sur-Baïse.

* Lavergne (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

Magnié (Albert), à Mirande.

Mellis (Max), au château de Biyès, par Saint-Clar.

Trolomèse, baron de Prinsac (Louis-Auguste de), au château de Saint-Élix-Theux.

Gironde.

Inspecteur : M.

* Auzac de La Martinie (d'), propriétaire à Pujols, par Castillon-sur-Dordogne.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue du Plessis, 5, à Bordeaux.

Cirot de La Ville (Mgr), camérier de S. S., doyen de la faculté de théologie, 10, place de la Concorde, id.

Corbin (l'abbé), 73, rue d'Eyssines, à Bordeaux.

* Des Cordes (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis-de-Piles.

Jabouin, sculpteur, 1, rue Bonafoux, à Bordeaux.

Marionneau, 71, rue de Turenne, à Bordeaux.

Méredieu (de), avoué, 9, rue Castillon, id.

Piganeau, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, id.

Hérault.

Inspecteur : M. Louis Noguier.

Arribat, architecte-inspecteur des travaux diocésains, rue Boussairolles, à Montpellier.

Azaïs (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

Besiné (Henri) architecte, 7, rue des Trésoriers-de-France, à Montpellier.

Bonnaric (Georges), 7, place Louis XVI, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du musée, à Béziers.

Carou, président de la Société archéologique, à Béziers.

* Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

Corone (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Béziers.

* Durand de Fontmagne (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* Espous (le comte Auguste d') rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

Fabre (Albert), architecte, rue du Pont-de-Lattes, à Montpellier.

Fabrège (Frédéric), rue Grande, 33, à Montpellier.

* Forton (le vicomte René de), 16, rue Sainte-Foi, à Montpellier.

Hot (l'abbé), curé de Frontignan.

Laforgue (Camille), ancien membre du Conseil général, à Quarante, par Capestang.

Méjean (l'abbé), curé de Lunas, par Lodève.

* Noguier (Louis), avocat, à Béziers.

Revillout, professeur de littérature française à la faculté des

lettres, 14, rue Saint-Firmin, à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, rue du Peyrou, 4, id.

* Sicard (Joseph), rue Montpellieret, 4, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. Langlois.

* Bréhl (de Landal (le vicomte du), au château de Landal, près Dol.

Danjou de La Garenne, à Fougères.

Fournier, conseiller à la cour d'appel, 10, rue Royale, à Rennes.

* Hamard (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes.

La Bordrie (Arthur de), ancien député, à Vitré.

Langlois, architecte, à Rennes.

Indre.

Inspecteur : M. le docteur Fauconneau-Dufresne.

Blanchet (l'abbé), curé de Buzançais.

Coëtlebrel (de La), château de Chaillou, près Châtillon-sur-Indre.

* Daigueson (Maurice), ex-juge au tribunal civil, archiviste paléographe, à Châteauroux.

Fauconneau-Dufresne (le docteur), à Châteauroux.

Guillard, ancien agent voyer, à Châteauroux.

Leulc (docteur), à Châtillon-sur-Indre.

* Le Noir, curé de Châtillon, chanoine honoraire.

Lenseigne, conducteur des Ponts et chaussées, à Argenton.

Rouede, à Châtillon.

Vélars (baron de), à Palluau.

* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. de Grandmaison.

* Biencourt (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

Bousrez (Jules), à Tours.

* Giraudet (le docteur), à Tours.

* Girou (l'abbé), curé d'Hommes, par Savigné.

Grandmaison (Ch. de), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.

Hardion, architecte, à Tours.

Jaubert, à la Hoberdière, près Nazelles.

Jubert (l'abbé), aumônier du lycée de Tours.

* Laperche, à Saint-Cyr, près Tours.

* Lobin (Léopold), peintre verrier, à Tours.
* Palustre (Léon), à Tours.
Robin (l'abbé), chanoine, à Tours.
* Saint-Georges (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.
Salmon de Maisonrouge, à Tours.
Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : M. Le Blanc.

Bizot (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.
* Blanchet (Augustin), manufacturier, à Rives.
* Blanchet (Paul), id.
Blandin, architecte voyer, à Vienne.
Bonjean (Joseph), à Vienne.
Chomer (Louis), manufacturier, à Renage-les-Fures.
Clappier (Félix), ancien magistrat, à Grenoble.
Dardelet, graveur, à Vienne.
David (Auguste), docteur en médecine, à Morestel, près la Tour-du-Pin.
* Gariel, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.
* Leblanc, conservateur du musée, à Vienne.
Ollieu (Charles), à Vienne.
* Vallier (Gustave), place Saint-André, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M.

* Robert (Zéphirin), conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier.

Landes.

Inspecteur : M. Taillebois.

Behr (Léonce de), à Gamarde (Landes).
Boucher (Henri du), à Dax.
Castaignède (Bertrand), à Pissos.
Départ (l'abbé), curé doyen de Mimizan.
Dufourcet (Eugène), ancien juge au tribunal civil, à Dax.
Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.
Laporterie (Louis de), avocat, à Saint-Sever.
Lescarret (l'abbé), curé de Lure, par Labouheyre.
Lobit de Monval (de), à Brassempouy, par Amou.
Lugat (l'abbé), curé doyen de Villeneuve-de-Marsan.
Martres (Léon), ancien magistrat, à Castandet.
* Ponse (l'abbé), curé de Nerbis, près Mugron.
* Taillebois (Emile), à Dax.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis DE ROCHAMBEAU.

ALCY (comte d'), à Celettes, près Blois.

BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), à la Roche-Saint-Firmin.

BOISGUÉRET DE LA VALLIÈRE, directeur de la Société d'assurance mutuelle, 16, rue du Mail, à Blois.

BOUTANT (l'abbé), curé de Saint-Claude-de-Diray.

COURTARVEL (le marquis de), au château de Baillou, par Montdoubleau, et à Paris, 34, rue Saint-Guillaume.

DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.

HAUGOU (l'abbé), curé de Chailles, près Blois.

LACROIX DE SENILHES, à Millançay, par Romorantin.

LAUNAY, professeur au collège de Vendôme.

LE NAIL (Ernest), peintre à Blois.

NEUZ (Stanislas), à Courtiras, près Vendôme.

* PRÉVILLE (l'abbé de), chanoine à Blois.

* ROCHAMBEAU (le marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte DE MEAUX.

* AVISE (Amédée d'), au château de Parras, par Perreux.

BRASSARD (Éleuthère), à Varennes, près Saint-Sixte.

CHABERT DE BOEN (le baron de), au château de Boën-sur-Lignon.

CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.

DURAND (V.), à Alleux, par Boën.

* GÉRARD, architecte de la ville, à Saint-Étienne.

* JEANNES, à Montbrison.

MEAUX (le vicomte de), au château d'Ecotay, par Montbrison.

* NOELAS, docteur en médecine, rue du Phénix, à Roanne.

* POIDEBARD (William), au château de la Bastie, par Saint-Paul-en-Jarret.

SIVET (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.

TÈTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), à Saint-Étienne.

TURGE (Honoré de), à Montbrison.

VIER (Louis), à Saint-Étienne.

Loire (Haute-).

Inspecteur : M. Chassaing.

Boisseulh (le comte Charles de), au château de Pionsac, près le Puy.
Brive (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.
Causans (Paul de), au Puy.
Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.
Chassaing, juge, au Puy.
Chaumeils de Lacoste (Ludovic de), conseiller général, au château de Fieu, près le Puy.
Gazanion, greffier du tribunal civil, au Puy.
Giron (Gaston), au Puy.
Giron (Léon), au Puy.
Jacotin (Antoine), au Puy.
Hedde, banquier, au Puy.
Tréveys (Adolphe), au Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. le comte Régis de L'Estourbeillon.

* Kerviler (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.
La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.
Le Macxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.
Leroux (Alcide), rue des Arts, 12, à Nantes.
L'Estourbeillon (le comte Régis de), 1, rue de Sully, à Nantes, et au château de Penhoët-en-Avessac, par Saint-Nicolas-de-Redon.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé Desnoyers.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.
Bourgeois (le chanoine Edmond), 12, cloître Saint-Aignan, à Orléans.
* Desnoyers (l'abbé), chanoine, vicaire général, à Orléans.
Le Roy, avoué, à Montargis.
Marchand, à Ouzouer-sur-Trézée, près Briare.
Martellière (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.
* Michel (Éd.), à Touvent, par Fontenay-sur-Loing.
Poullain, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue Bourgogne, à Orléans.
Thibonneau, notaire à Lorris.

Lot.

Inspecteur : * M. Paul de Fontenilles.

* Boudon de Verdier, à Cajarc.
* Calmon (Cyprien), statuaire à Cahors.
Carbonnel (Léon), avocat, à Cahors.
Cardaillac (le comte J. de), au château de la Traine, près Souillac.
Castagné, agent voyer d'arrondissement, à Cahors.
Colomb (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré, arrondissement de Figeac.
Delart (Eugène), avocat, au château du Cayrou, près Puy-l'Évêque.
Delbreil (Louis), docteur en médecine, à Puy-l'Évêque.
Delonge (Antoine), notaire, maire de Puy-l'Évêque.
Depeyre (Étienne), à Cahors.
* Fontenilles (Paul de), à Cahors.
Fontenilles (Jean de), à Cahors.
* Fournas (le baron de), château de Janet, par Montcucq.
Gozon (le marquis de), château du Vigan, près Gourdon.
Grandou (l'abbé), aumônier du collège de Figeac.
Joubert, à Duravel.
Maratuch (Francis), directeur du *Feu Follet*, à Ferrières, par Puy-l'Évêque.
Marquès (Joseph), à Cahors.
Martin, avocat, à Boissor, près Luzech.
Maury (l'abbé), chanoine, à Cahors.
Prady (Amédée), à Grezels, par Puy-l'Évêque.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. Tholin.

Bourousse de Laforre (de), à Agen.
Combes (Ludomir), à Fumel.
Dubor (Georges de), directeur du Crédit foncier, à Agen.
Landesque (l'abbé), curé de Devilhac.
* Tholin, archiviste du département, boulevard Scaliger, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M. Roussel.

André, archiviste, à Mende.
Polge (l'abbé), vicaire général, à Mende.
* Roussel (le docteur), sénateur, à Mende.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier.

* Chesneau, rue du Faubourg-Saint-Samson, 21, à Angers.
Chevalier (l'abbé), curé de Combrée.
Espinay (d'), ancien magistrat, rue Volney, 15, à Angers.
Freppel (Mgr), évêque d'Angers.
* Galembert (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.
* Godard-Faultrier, conservateur du musée, à Angers.
* Joly-Leterme, architecte diocésain, à Saumur.
Lair (le comte Charles) château de Blou, près Longué.
Lambert-Lesage, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.
Parrot (A.), rue de Château-Gontier, 30, à Angers.
Piette, juge au tribunal civil, à Angers.
Quatrebarbes (la comtesse de), à Angers.
Roffay, architecte à Saumur.
Tardif, chanoine, secrétaire de l'évêché, à Anger.

Manche.

Inspecteur : M. Quénault.

Bailliencourt (Gustave de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.
Desplanques, à Sainte-Croix-de-Saint-Lô.
Dubouyt (Gustave), percepteur, à Briquebec.
Le Creps, propriétaire, à Saint-Lô.
Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.
* Lemuet (Léon), à Coutances.
Moulin, à Mortain.
* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près de Montebourg.
* Quénault, conseiller général, à Montmartin.
Rougé (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph de Baye.

Barbat de Bignicourt, au château de Bignicourt, près Pargny-sur-Saulx.

* Baye (le baron Joseph de), à Baye.
Bibliothèque de la ville de Reims.
Bourgeois, percepteur des contributions directes, à Pierry.
* Chevallier (l'abbé), curé de Cuisles, par Châtillon-sur-Marne.
Coundavel, à Suippes.
Goulet (François-André), négociant, à Reims.
Jadart (Henri), avocat, 26, rue des Murs, à Reims.
* Jouron (Léon), à Avize.
Le Conte (Frédéric), à Châlons.
Lefalcher (l'abbé), à Vert-la-Gravelle, par Vertus.
Maireau (G.), 23, rue de la Poirière, à Reims.
Marchal, rue de Châdillet, 10, à Châlons.
Moignon (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.
* Nicaise (Auguste), à Châlons.
Paris (Louis), bibliothécaire, à Epernay.
* Perrier (Émile), à Châlons.
Poisel, architecte, à Châlons.
Robert, rue du Cloître, 4, à Reims.
Simon (C.), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, à Fismes.
* Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
* Varnier, professeur au collège d'Épernay.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

Mahuet (Pol), à Saint-Dizier.
Rougé (le comte Hervé de), au château de Dinteville, par Châteauvillain.

Mayenne

Inspecteur : M.

Bretonnière (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
Chédeau, avoué, à Mayenne.
Garnier (Louis), architecte, à Laval.
Guiller, à Sainte-Suzanne.
Maillard (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie.
Moreau (Émile), à Laval.
Morin de la Beaulcere (Louis), à la Drujoterie, par Entrammes.
Prudhomme (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Laval.
Ravault, notaire, à Mayenne.
Richard (Jules-Marie), archiviste paléographe, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M.

* Germain (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.

Humbert (Lucien), architecte, place de la Carrière, 29, à Nancy.

Turinaz (Mgr), évêque de Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. Liénard.

Enard (l'abbé), curé de Koeur, par Sampigny.

Hannion, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.

* Liénard, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun.

Morel (l'abbé), curé de Sampigny.

Petitot-Bellaveine, à Verdun.

Morbihan.

Inspecteur : M.

Audrens de Kerdrel, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

Luco (l'abbé), à Vannes.

Nièvre.

Inspecteur : M. le comte G. de Soultrait.

* Jacquinot (le docteur), à Sauvigny-les-Bois.

Lespinasse (René de), au château de Luanges, par Urzy.

* Villefosse (Étienne Héron de), ancien archiviste du département, à Nevers.

Viollet (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de Caulaincourt.

* Audiffret (le comte d'), trésorier-payeur général, à Lille.

Bonvarlet (A.), consul de Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.

Brassard, archiviste, à Douai.

Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, à Douai.

Canet (Victor), professeur à l'Université libre, à Lille.

Caulaincourt (le comte Anatole de), à Lille.

* Cottigny (Jean), juge au tribunal civil, à Douai.

* Cuvelier (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.

DELHAISNES (l'abbé), ancien archiviste, à Lille.

FAVIER (Alexandre), rue Saint-Jean, 18, à Douai.

LEVÉ, président du tribunal civil, à Avesnes.

* OZENFANT, 8, rue des Jardins, à Lille.

* SUEUR (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

Oise.

Inspecteur : M. le comte DE MARSY.

AUMALE (le duc d'), à Chantilly.

* BONNAULT D'HOËLT (le baron de), à Compiègne.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (A. de), à Senlis.

CHEVALIER (Raymond), au Bois de Lihus, par Estrées-Saint-Denis.

DUPUIS (Ernest), à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.

LAC (Jules du), à Compiègne.

LAMBERTYE (le comte de), à Compiègne.

LATILLY (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin.

LÉCOT (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.

MANUEL (l'abbé), curé de Cires-les-Mello.

MARICOURT (le comte de), à Villemétrie, près Senlis.

MARICOURT (Mlle Clotilde de), id.

* MARSY (le comte de), à Compiègne.

MAULDE (Mme de), à Villemétrie, près Senlis.

MÉRESSE, à Compiègne.

Orne.

Inspecteur : M. Léon DE LA SICOTIÈRE.

* AUDIFFRET-PASQUIER (le duc d'), sénateur, au château de Sacy, près Argentan.

BARBEREY (de), au château de Matignon, à Essay.

* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts et chaussées, à Domfront.

CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chambois, près Trun.

DALLET (l'abbé), à Saint-Aubin-de-Bonneval.

LANOÉ (l'abbé), curé de Nonant.

* LA SICOTIÈRE (Léon de), sénateur, à Alençon.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE GONIDEC DE TRESSAN (le comte), château de Luctières, par Longni.

LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé.

MACKAU (le baron de), député, au château de Vimers, par Vimoutiers.

MURIC, architecte de la ville, à Flers.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. l'abbé Van Drala.

* Aly, artiste peintre, rue Sabligny, 36, à Boulogne.
* Cardevacque (Adolphe de), à Arras.
Dehée (Gaston), à Arras.
* Deschamps de Pas, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.
Givenchy (Charles de), à Saint-Omer.
Grebet (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-au-Bois, par Samer.
Hays (E. du), château de Röllecourt, par Saint-Paul.
Lecesne (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.
Lefebvre (l'abbé F.), curé d'Halinghem, par Samer.
* Loriquet, archiviste du département, à Arras.
Maillard-Géneau (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.
Sens (Georges), à Arras.
Vaillant (Victor), rue Tour-Notre-Dame, 15, à Boulogne-sur-Mer.
* *Van-Drival* (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. de La Faye de L'Hospital.

* Bourgade (Emmanuel), rue des Grands-Jours, à Clermont-Ferrand.
* Boyer (François), à Clermont-Ferrand.
Cavard (Claude), en religion frère Arthème, directeur du petit noviciat, à Montferrand.
Dourif (le docteur), professeur adjoint à l'École préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.
Guélon (l'abbé), curé de La Sauvetat.
* Jaloustre (Élie), à Clermont-Ferrand.
* La Faye de l'Hospital (de), rue du Port, 17, à Clermont-Ferrand.
* Maire (Albert), bibliothécaire universitaire, à Clermont-Ferrand.
* Plicque (le docteur), à Lezoux.
* Rouchou, archiviste à Clermont-Ferrand.
Tardieu (Ambroise), à Herment.
Teillard (Emmanuel), place Michel-de-L'Hôpital, à Clermont-Ferrand.
Vimont, bibliothécaire, à Clermont-Ferrand.
* Viry (Octave de), au château du Croc, près Thiers.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. Loupot.

Barthety (Hilarion), à Lescar.
* Loupot, architecte, à Pau.
* Plante (Adrien), à Orthez.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur : M.

* Agos (le baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent-de-Neste.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M.

Delmas de Ribas (Joseph), à Céret.
* Villard (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M.

* Bégule (Lucien), peintre verrier, 86, montée de Choulans, à Lyon.
* Benoist, architecte, 2, quai de Bondy, à Lyon.
Boissieu (Maurice de), 51, rue Sainte-Hélène, à Lyon.
Brouchoud (Cl.), avocat, 237, Grande-Rue de la Guillotière, à Lyon.
Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.
* *Canat de Chizy* (Paul), 11, rue de Jarente, à Lyon.
* Chabrières-Arlès, trésorier-payeur général, à Lyon.
Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, à Lyon.
Fournereau (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.
* Frèrejean (Victor), à Saint-Cyr, près Lyon.
Giraud, conservateur du musée des Antiques, 4, place des Hospices, à Lyon.
Savy (C. Vays), 33, rue du Puits-Gaillot, à Lyon.
Vachez (A.), avocat, rue de la Charité, à Lyon.
Veuillot, contrôleur principal des contributions directes, rue de la Reine, 5, à Lyon.
Vingtrinier (Aimé), bibliothécaire, à Lyon.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M. Jules de Buyer, à la Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. Canat de Chizy.

* Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique, à Chalon-sur-Saône.

Bugniot (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.

* Bulliot, président de la Société éduenne à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), à Chalon.

Fontenay (Harold de), archiviste paléographe, à Autun.

Lacroix père, pharmacien, à Mâcon.

* Pailloux (le docteur), maire de Saint-Ambreuil, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

Sarthe.

Inspecteur : M. Hucher.

* Albin (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

Barbe (Henri), juge de paix, à Conlie.

Bertrand (Arthur), rue de Flore, au Mans.

Bouchet (Paul), architecte, rue d'Hauteville, 19, au Mans.

Bouillerie (le baron Sébastien de La), au château de la Bouillerie, près de La Flèche.

Bourguignon, ingénieur-architecte, au Mans.

Chardon, ancien élève de l'École des chartes, au Mans.

* Charles (l'abbé R.), 60, rue de Flore, au Mans.

* Courtilloles Ernest de, à Courtilloles, par Alençon.

* Dubois (Gaston), archiviste paléographe, 33, rue de Ballon, au Mans.

Esnault (l'abbé Gustave), rue de Ballon, 39, au Mans.

Étoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, id.

* Fleury, imprimeur, à Mamers.

Gayffier (A. de), 15, rue de la Motte, au Mans.

* *Hucher*, 126, rue de la Mariette, au Mans.

* Lèques, receveur des finances, à Mamers.

Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue Notre-Dame-du-Pré, id.

* Menjot d'Elbenne (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.

* Paillard-Ducléré, sénateur, membre du Conseil général, à Montbizot, près Ballon.

Pottier (l'abbé), professeur d'archéologie au grand séminaire du Mans.

Quatrebarbes la vicomtesse de, château de la Roche, près Vaas.

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

Saint-Paterne (le comte de), à Saint-Paterne.

* Singher, rue du Quartier-de-Cavalerie, 37, au Mans.

Soyez, architecte, rue aux Lièvres, id.

* Triger (Robert), rue de l'Évêché, id.

Vassieres (Emmanuel de), au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume.

Savoie.

Inspecteur : M.

Belat, ancien élève de l'École des beaux-arts, à Abbeville.

Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M. Kozlowicz, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Annecy.

Seine.

Inspecteur : M. Darcel.

Agsieres (Aimé d'), boulevard Bourbon, 14, à Neuilly-sur-Seine.

* Aubert (le commandeur Ed.), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris.

* Aubrun, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V, id.

* Barthélemy (Anatole de), membre du Comité des travaux historiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

* Barthélemy d'Hastel (le comte Édouard de), rue de Las-Cases, 22, id.

Baudicourt (Théodule de), boulevard Saint-Michel, id.

Baudouin (Henri), rue Royale, 8, id.

* Bégouen (le comte), place Saint-François-Xavier, 10, id.

Bégule (Léon), 50, rue Meslay, id.

Berge (Stéphane), avocat, rue Malher, id.

Bescher, graveur en médailles, 15, quai de Conti, id.

* Biais (Th.), fabricant d'ornements d'église, 74, rue Bonaparte, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Bonnechose (de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, 43 *bis*, avenue Montaigne.

* Bosc, architecte, 3, rue Séguier, id.

* Bosset (Albert), 17, rue du Helder, id.

Boussis (de) Fourcaud, 9, rue des Apennins.

* Broglie (le duc de), sénateur, membre de l'Académie française, 18, rue Solférino, id.

Broglie (le prince de), 48, rue de la Boétie, id.

CAPELLI, 3, rue Garreau, id.

* CLAUSE (Gustave), 9, rue Murillo, Parc Monceaux, id.

COLLARD (H.), boulevard de Strasbourg, 39, id.

* DARCEL, directeur de la manufacture des Gobelins, id.

DASSY (Léon), rue de Courcelles, 65, id.

DELONGUEIL, graveur, rue Royale-Saint-Honoré, id.

* DES CARS (le duc), rue de Grenelle-Saint-Germain, 79, id.

DUPONT (Ate), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 *bis*, id.

DUREAU (A.), bibliothécaire adjoint de l'Académie de médecine, rue de la Tour-d'Auvergue, 10, id.

EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

GRELLET (Alexandre), avenue Beauséjour, 87, parc Saint-Maur, près Paris.

GRÉAU (Julien), 126, rue du Bac, id.

GRIOLLET (Ernest), 60, rue des Écoles, à Paris.

JOANNE (Paul), rue Gay-Lussac, 1, id.

JUGLAR (Clément), 167, rue Saint-Jacques, id.

LAFOLLYE (A.), architecte du château de Saint-Germain, rue Richepanse, 7, id.

LA PERCHE (Paul), 110, rue de la Boétie, id.

* LA TRÉMOILLE (le duc de), rue de Varennes, 69, id.

* LAURIÈRE (Jules de), rue des Saints-Pères, 15, id.

LAURIÈRE (Ferdinand de), 77, rue de Rennes, id.

LE BLANT (Edmond), membre de l'Institut, 7, rue Leroux, à Paris.

LE CORDIER, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

* LÉGER (Louis), 9, rue des Écuries-d'Artois, id.

LEROY (Victor), architecte, 20, rue de l'Odéon, à Paris.

LIESVILLE (le comte Alfred de), aux Batignolles, rue Gauthey, 28, id.

LIGER, architecte, rue de Bellechasse, 10, id.

MARQUIS (Léon), ingénieur, rue Linné, 8, id.

* MEISSAS (l'abbé de), 92, rue du Cherche-Midi, id.

MEUGY, inspecteur général honoraire des Mines, 74, rue Madame, id.

* MICHEL (André), 280, boulevard Saint-Germain, id.

MINORET (E.), 6, rue Murillo, Paris.

MIQUEL (François), rue Miromesnil, 39, id.

* MIREPOIX (le duc de), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 102, id.

MORILLON, 52, faubourg Poissonnière, id.

* MOTTIN DE LA FALCONNIÈRE, 32, rue des Halles, id.

* MOWAT (Robert), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines, à Paris.

MUNTZ, bibliothécaire à l'École des beaux-arts, id.

* Nodet (Henri), architecte, rue de Seine, 6, id.
* Ordin (Hilaire), 17, rue Bonaparte, id.
Piet-Lataudrie, 9, rue Bochart-de-Saron, id.
* Picard (Auguste), rue Fénelon, 5, id.
Pinoteau (baron), commandant d'état-major en retraite, 7, rue d'Aguesseau, id.
* Pommereu (le marquis Armand de), rue de Lille, 67, id.
Ponton d'Amécourt (le vicomte de), rue de l'Université, 18, id.
Poussielgue-Rusand (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.
* Quantin (A.), imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît, 7, id.
Robert (Charles), intendant général en retraite, membre de l'Institut, boulevard Latour-Maubourg, 25, id.
Royer-Collard (Paul), 46, rue des Écoles, id.
Roys (le vicomte Ernest de), 12, place Vendôme, id.
* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, id.
* Saint-Paul (Anthyme), rue Littré, 20, id.
* Stein (Henri), 55, rue du Cherche-Midi, id.
* Thédenat (l'abbé), 9, rue de Bagneux, id.
Thiollet, passage Sainte-Marie, 8, id.
Troubetskoy (le prince), 29, rue Trudaine, id.
* Valloge (Franz de), 8, rue du Centre, à Paris.
* Vaux (le baron de), 4, rue de Tournon, id.
Vaux (René de), 12, rue de Tournon, id.
Versnaeyen (K.), 41, rue Sainte-Apolline, id.
* Villefosse (Antoine Héron de), attaché à la conservation des Antiques, au musée du Louvre, rue de Grenelle, 80, id.
Vincent, rue Legendre, 94, aux Batignolles.
* Vogüé (le marquis Melchior de), membre de l'Institut, 2, rue Fabert, à Paris.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce de Glanville.

Argentré (le comte d'), rue de Fontenelle, à Rouen.
Barbier de La Serre, inspecteur des forêts, id.
Barthélemy fils, architecte, boulevard Beauvoisine, 35, id.
Baudry (Paul), 2, place de la Motte, id.
Beaurepaire (Ch. de), archiviste du département, correspondant de l'Institut, rue Chasselière, 5 *bis*, id.
Braquehais (Léon), conservateur adjoint à la Bibliothèque publique, au Havre.
Brianchon, à Gruchet-le-Valasse, par Bolbec.

CHAVENTRÉ, 12 *bis*, rue Traversière, à Rouen.

* *Chevreux*, au château de Bosemesnil, près Saint-Saëns.

COMONT (l'abbé), curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville.

COURTONNE, architecte, 100, rampe Bouvreuil, à Rouen.

CUSSON, secrétaire général de la mairie, id.

DEVAUX, artiste-peintre, quai d'Orléans, au Havre.

* DUVAL, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

ESTAINTOT (le comte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, à Rouen.

FAUQUET (Octave), filateur, quai de la Bourse, 19, id.

FLEURY, architecte de la ville du Havre.

GILLES (P.), manufacturier, à Rouen.

GIRANCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpé, près Neufchâtel.

* GLANVILLE (Léonce de), rue du Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen.

GRIMAUX, entrepreneur, id.

HOMAIS, avocat, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, id.

LE BRETON (Gaston), conservateur du musée céramique, 23 *bis*, rue Thiers, à Rouen.

LEGENDRE, id.

LEMIRE (Eugène), id.

* LETELLIER, photographe, rue des Pénitents, au Havre.

LORMIER (Charles) avocat, 15, rue Socrate, à Rouen.

LOTH (l'abbé), professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie, rue des Bonnetiers, 2, id.

MABIRE, à Neufchâtel.

MARGUERY (E.), courtier de commerce, quai du Havre, 1, à Rouen.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

PALLIÈRES (Médéric des), directeur du *Crédit industriel*, à Elbeuf.

POUYER-QUERTIER, sénateur, ancien ministre des finances, rue du Crosne, à Rouen.

SAUVAGE (l'abbé Eugène), curé d'Ectot-l'Auber, par Yerville.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. l'abbé THIERCELIN.

COLLET (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.

* ERCEVILLE (le comte d'), au château de Chapuis, par Héricy.

SARAZIN (l'abbé Marie), curé de Trilport.

* THIERCELIN (l'abbé), aumônier de l'hospice de Meaux.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. DE DION.

AMAURY (l'abbé), curé-doyen de Bonnières.

* Dion (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.
* Fourdrignier (Edouard), 1, passage Saladin, à Versailles.
Grant, pharmacien à Mantes.
Guyot (Joseph), au château de Dourdan.
Jambois, substitut, à Versailles.
Le Berrier (l'abbé), à Mantes.
Martin (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur : M. Ledain.

* Berthelé (Joseph), archiviste du département, à Niort.
* Cumont (le Mis de), à la Roussière, près Coulonges.
Giraudeau (Théophile), 1, rue de la Comédie, à Niort.
* Société de Statistique, à Niort.

Somme.

Inspecteur : M. Mennechet.

Amyot (Emeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.
Ault-Dumesnil (G. d'), rue de l'Eauette, à Abbeville.
Beauvillé (Victor de), à Montdidier.
Delfortrie fils, architecte, à Amiens.
Desains (Henri), ancien sous-préfet, à Amiens.
* Durand (Georges), archiviste, à Amiens.
* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.
* Favernay (Gaston Faton de), au château de Raincheval, près Acheux.
Janvier (A.), ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Masson, 48, rue Saint-Denis, à Amiens.
* Mennechet, conseiller à la cour d'appel, 35, rue Lemerchier, à Amiens.
Morgan (le baron Thomas de) propriétaire, à Amiens.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Sallès, près Albi.
Bruguière (Auguste), curé de Milhars, par Gaillac.
Cazals, curé de Saint-François à Lavaur.
Falguière (le baron de), à Rabastens.
Gaillac, secrétaire de la mairie, à Lisle.
Gouttes-Lagrave (le baron de),

au château de Lagrave, près Gaillac.

MADRON (Henri de), à Cadelen.

MAZAS (Etienne), à Lavaur.

MICHAU (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

O'BYRNE (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.

O'BYRNE (Henri), id.

PEYRONNET (A.), pharmacien, à Rabastens.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

* SOLAGES (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye, près Carmaux.

* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), directeur de l'Institut des provinces, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

VEYRIAC (Auguste), à Carmaux.

VIVIÈS (T. de), à Viviès, près Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé POTTIER.

COMBES D'ALMA (l'abbé), curé de Roquecor.

FAUR (Prosper du), à Lazarret, canton de Beaumont, arr. de Castel-Sarrazin.

FORESTIÉ (Édouard), à Montauban.

MONORGUES (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.

MONTBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

* POTTIER (l'abbé), faubourg du Moustier, 59, à Montauban.

PRADEL (Émile), à Saint-Antonin.

SAINT-PAUL DE CARDAILLAC (Amédée de), à Moissac.

TAUPIAC (Louis), avocat à Castel-Sarrazin.

Var.

Inspecteur : M. ROSTAN.

* AUBE (Ernest), au Luc.

AUBE (Frédéric), au Luc.

* AUBENAS, ancien magistrat à Fréjus.

BOYER, architecte, à Hyères.

BRESQ (Louis de), ancien maire, à Saint-Jean de Bresc, par Cotignac.

DECUERS (Sévérin), à Fréjus.

DUPUIS (l'abbé), curé de Bargemon.

GUBERT (Joseph), à Draguignan.

GUÉRIN (Paul), receveur des Domaines, à Fréjus.

HEUSELING (J.), à Toulon.

JAUBERT (le docteur), médecin-inspecteur des eaux de Gréoulx, à Hyères.

Lagostena, receveur des domaines en retraite, à Fréjus.
Ollivier (l'abbé), à Porquerolles.
[illegible] (Auguste), à Fréjus.
Bostan, à Saint-Maximin.
Sivas (l'abbé), curé du Cannet.
Terris (Mgr), évêque de Fréjus.
Vian (l'abbé), au Luc.

Vaucluse.

Inspecteur : M. Duhamel.

Balbatan (Nicolas), peintre décorateur, à Avignon.
Barrès, bibliothécaire de la ville de Carpentras.
Bret (Noël), à Avignon.
Chaillot (Félix), à Avignon.
* Curel-Silvestre (Félix), à Cavaillon.
* Deloye (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
* Duhamel, archiviste du département, à Avignon.
* Eysseric (Joseph), à Carpentras.
Faucher (Paul de), à Bollène.
Légier de Mesthyme, avocat, à Apt.
* Morel (Léon), receveur des finances, à Carpentras.
Musée Calvet (le président de l'administration du), à Avignon.
Nicolas (Hector), conducteur des ponts et chaussées, service spécial du Rhône, à Avignon.
Pamard (le docteur), à Avignon.
Sagnier (Alphonse), à Avignon.
Sallustien (frère), à Aubignan.
Télesphore (frère), rue Vernet, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M.

Baron, ancien député, à Fontenay-le-Comte.
Guérin (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.
Rochebrune (Octave de), à Fontenay-le-Comte.
Staub (l'abbé), à Fontenay-le-Comte.
Tessay (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred Richard.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.
* Baudier de Montault (Mgr), rue Saint-Denis, 37, à Poitiers.
Delavau (Camille), au château d'Éternes, près Loudun.
Froment (le R. P. dom), moine bénédictin, à Ligugé.
La Brosse (le comte de), à Poitiers.

* La Croix (le R. P. Camille de), rue Saint-Maixent, à Poitiers.
Le Cointre-Dupont, à Poitiers.
* Ledain (B.), id.
* Maret (Arthur de), château des Ormeaux, par les Trois-Moutiers.
Richard (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René Fage.

* Arbellot (l'abbé), chanoine honoraire, 11, rue de la Corderie, à Limoges.
Fage (René), avocat, id.
Forgeront (André), à Chalus.
* Granges (Frédéric des), à Saint-Laurent-les-Églises, par la Jonchère.
Maublanc (de), à Saint-Julien.
* Société archéologique du Limousin.
Tandeau de Marsac (l'abbé), chanoine honoraire, rue Porte-de-Tourny, 12, à Limoges.

Vosges

Inspecteur : M.

* Farnier (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne

Inspecteur : M.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
Delord, professeur au Lycée d'Auxerre.
Lallier, président honoraire du tribunal civil, à Sens.
* Tonnelier, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Province d'Alger.

* Tremeaux, à Tipaza.

Province de Constantine.

Inspecteur : M.

Bosrédon (de), capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, Tébessa.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé Straud.

Frey (Henri), à Guebwiller.
Guerber (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Haguenau.

MURY (l'abbé Pantaléon), ancien supérieur du petit séminaire, à Strasbourg.

RATCH, docteur-médecin, à Oberbronn.

RUHL (Jab.), curé de Sessenheim.

* STRAUB (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace, rue de l'Arc-en-ciel, 13, à Strasbourg.

WOLF (Gustave), juge de paix, à Ilkirch, près Strasbourg.

SUPPLÉMENT

* REVÉREND DU MESNIL, château de Daron, près St Christophe-en-Brionnais (Loire).

MONTÉGUT (de), ancien magistrat, à Paris.

* FAYOLLE (le comte Gérard de), château de Fayolle, par Tocane-St-Apre (Dordogne).

ROUX, notaire à Cavaillon (Vaucluse).

WAGNER, président de l'Institut libre des sciences, à Philadelphie (États-Unis).

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE.

Autesses (le baron d'), directeur du musée germanique, à Nuremberg.

Bayer (A. de), conservateur des monuments historiques, à Carlsruhe.

* Boxberg (Mlle de), Waissenhaustrasse, 33, à Dresde.

Firmenich (Jean-Matth.), homme de lettres, à Berlin.

Forster, membre de plusieurs académies, à Munich.

Furstemberg-Sthanhein (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique, à Mayence.

Hettner, directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

Hull, professeur à l'Académie de Berlin.

Kheuser, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

Kirchofer (Théodore), à Stuttgard.

Kugler, professeur à l'Académie de Berlin.

Lenhart (F.), sculpteur, à Cologne.

Lindenschmidt, conservateur du musée, à Mayence.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie de Dusseldorf.

Noue (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

Pipers, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Schenase, conseiller à la cour de cassation de Berlin.

Stampe (de), président du tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Ulrichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

Wetter, membre de plusieurs académies, à Mayence.

Witmann (docteur), de la Société archéologique, à Mayence.

ANGLETERRE.

Belgrave (Sa Grâce le duc de), Belgrave-Square, à Londres

Bingham (le colonel), juge de paix du comté de Kent, à Rochester.

Bingham (Mme), à Rochester.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brown (le docteur W.-H.), à Londres.

Burges, architecte, à Londres.

Clément (Georges Edward), à Londres.

Cox (lieut.-col. C.), à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme), à Fordwich, près Cantorbéry.

Devey, architecte, à Londres.

Donaldson, secrétaire de l'Institut des architectes de Londres.

Drury (John-Henri), à Norwich.

Franks (Auguste-W.), directeur de la Société des Antiquaires, à Londres.

Freeman, antiquaire, à Londres.

Fry (Miss Katerine), à Plashet, près Stratfort.

Godfray (H. N.), connétable de Saint-Sauveur, à Jersey.

Grant (Mgr), évêque de Southwarth, à Londres.

James (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, Sandwich.

Knocher (Edward), esq., ancien maire de Douvres, à Castel-Hill.

Le Cornu (colonel), manoir de la Hague, à Jersey.

* Lewis (Rev. S. S.), syndic de l'Université, Corpus Christi college, à Cambridge.

Mayer (Joseph), à Bebington, près Liverpool.

Milligam (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton-Valence.

Pagn, ancien maire de Douvres.

Ridel (Sir W. B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent.

Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, Temple-Place, près Strood, Kent.

Robson (Edward), architecte, à Durham.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tumbridge-Wels.

Stone (Rév. Canon.), membre de la Société archéologique du comté Kent, à Cantorbéry.

Van der Vyner, docteur-médecin, à Jersey.

AUTRICHE.

Forster, professeur d'architecture, à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

BELGIQUE.

S. M. LE ROI DES BELGES à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Bethune (Mgr), chanoine, à Bruges.

* Blomme (Arthur), président à Termonde.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournay.

Burbure (le chevalier Léon de), de l'Académie royale, à Anvers.

* Clocquet (L.), ingénieur-architecte à Tournay.

Coppietters (le docteur), à Ypres.

Cramen (Victor), industriel, rue de la Bienfaisance, à Bruxelles.

Delvigne (A.), curé de Saint-Josse-ten-Node, à Bruxelles.

Devillers (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

Diegerich, archiviste, à Ypres.

Dognee de Villers, à Liège.

Dognée (Eugène), id.

Durlet (F.), à Anvers.

Fabby-Rossius, docteur ès-lettres, rue des Célestins, à Liège.

Francart (A.), avocat, à Mons.

Gelhand de Merten (le baron), numismatiste, à Bruxelles.

Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Hagemans, ancien membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

Hamman, négociant, à Ostende.

Haulleville (de), littérateur, à Bruxelles.

Henrard (Paul), à Bruxelles.

Hody (le baron Ludovic de), docteur en droit, 24, rue Marie-Thérèse, id.

Huguet (le chanoine), à Tournay.

Juste (Théodore), conservateur du musée d'Antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre à Bruxelles.

Kestelood, à Gand.

Keyser (N. de), directeur de l'École des Beaux-Arts, à Anvers.

La Roche de Marchienne (Émile de), à Harvengt, près Mons.

Le Roi, professeur d'archéologie, à l'Université de Liège.

Limelette, conservateur du musée, à Namur.

Meester de Ravestein (le baron de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines.

Meulemans (Auguste), ancien consul général de Nicaragua, à Bruxelles.

Mons (le Cercle archéologique de la ville de).

Nédonchel (le comte de), prési-

dent de la Société archéologique de Tournay.

Neve (Eugène), architecte, à Gand.

Respelux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Ruysens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes.

Roulez, professeur à l'Université de Gand.

Schoutheete de Tervarent (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Saint-Nicolas de Waes.

Schuermans, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, premier président à la cour royale de Liège.

Sibet (Ad.), commissaire d'arrondissement à Saint-Nicolas.

Smolieren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Vandhame-Bernier, trésorier de la Société Royale des Beaux-Arts, et conseiller provincial, à Gand.

Van den Peereboom, ministre d'État, à Ypres.

Van der Haeghe, rue de Courtrai, 8, à Gand.

Vos (l'abbé), archiviste, à Tournay.

Vries (de), ingénieur-directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par Farciennes, près Charleroi.

Wagner, ancien administrateur de l'Université, à Gand.

Weale (James), à Bruges.

ESPAGNE.

La Fuente (Vicente de), membre de l'Académie royale de l'histoire, à Madrid.

Saavedra (Eug.), membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie des sciences, à Madrid.

ÉTATS-UNIS.

* Ludlow (Thomas W.), « Cottage Lawn » Yonkers, New-York city.

INDES.

S. H. Rivett-Carnac, à Calcutta.

ITALIE.

* Aguilhon (César), chapelain de S. M., à la villa de Mirabello, dans le parc royal de Monza.

Balestra (l'abbé Serafino), professeur au Séminaire de Côme.

Barelli (Monsignor), inspecteur de la Société archéologique de Côme.

* Bertolotti (A.), archiviste d'Etat, à Mantoue.

* Brambilla (Camillo), inspecteur des fouilles et monuments de la province de Pavie.

Cesa-Bianchi (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

Descemet (le commandeur Charles-Maurice), 17, via de Balestrari, à Rome.

Fiorelli, sénateur, directeur général des fouilles, à Rome.

Garovaglio (A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Lecco, 18, via Pesce, à Milan.

Gonella, à Turin.

Le Louet (chanoine), via San-Nicola-ai-Cesarini, à Rome.

Mallé, à Vintimille.

Menabrea (le comte), ambassadeur d'Italie, à Paris.

Minervini (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

Pigorini (le chev.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.

Prelini (l'abbé César), à Pavie.

Rossi (le commandeur de), à Rome.

Salinas, professeur d'archéologie, directeur du musée national de Palerme.

Varisco (l'abbé Achille), à Monza.

Zorzi (le comte Alvise Piero), sous-conservateur du musée Correr, à Venise.

NORWÈGE.

Lichtlé (l'abbé), curé catholique de Christiania.

PAYS-BAS.

Alberding-Thijm, à Amsterdam.

Gelvet (le comte de), à Elson, près Maëstricht.

Gildenhuis, ancien négociant, à Rotterdam.

Hezenmans (J.-G.), à Bois-le-Duc.

Hezenmans (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-duc.

Leemans, directeur du musée d'antiquités, à Leyde.

* Stuers (Victor de), directeur des beaux-arts, à la Haye.

Ten Brink, hommes de lettres, à La Haye.

PERSE.

Mohammed-Hassan-Kan (le colonel), secrétaire d'ambassade de Sa Majesté le shah de Perse, à Paris.

Nazare-Agha, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL.

Da Silva (le chev. J.-P.-N.), architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

Da Veiga (Estacio), à Tavira.

SUISSE.

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Fazy (Henri), membre du conseil d'État, id.

Gosse, docteur, id.

Scarieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, à Genève.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1883

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ

LE 27 JUIN 1884

RECETTES

Excédent du compte de 1882	404	86
Rente 3 pour 100 sur l'État, trimestres d'avril, de juillet et d'octobre 1883 et de janvier 1884	2,000	»
Rente 3 pour 100 amortissable, léguée par M. de Caumont (mêmes trimestres)	540	»
Rente 3 pour 100 (mêmes trimestres).	50	»
Amortissement de deux cotisations	200	»
Soldes des cotisations de 1882 et cotisations de de 1883 encaissées au 27 juin	8,455	»
Total.	11,649	86

DÉPENSES

SECTION PREMIÈRE

Frais de recouvrement des cotisations par la poste, par les banquiers, par le chemin de fer et par les membres correspondants.	391	30
Frais de retour de traites non payées	167	10
Impression et envoi du compte rendu du Congrès d'Avignon	6,000	»
Port de lettres, de caisses, affranchissements et chargements divers.	141	95
Frais généraux des Congrès de Caen et de Jersey, visites des monuments et gratifications diverses . .	181	75
Médailles et jetons	499	05
A reporter. . . .	7.381	15

Report	7,381	15
Excursions archéologiques	2,000	»
Traitement des concierges et fournitures	85	»
Loyer d'un appartement pour le dépôt des livres de la Société	150	»
Frais généraux d'administration et traitement d'employés.	1,000	»
Contributions de la maison de Gassendi.	2	90

SECTION DEUXIEME

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. Huard.	Fouilles à Trinquetaille . . .	100	»
M. Palustre.	Pour découvrir le tombeau d'un évêque dans la cathédrale de Nantes.	100	»
M. Paul de Farcy.	Fouilles à Gennes	100	»
M. l'abbé Laferrière.	Souscription à l'*Art en Aunis et en Saintonge*.	48	»
	Souscription à l'album *Le Trésor archéologique des Côtes-du-Nord*	42	»
	15 fascicules de l'*Histoire et Statistique du Cher*.	97	50
	Subvention pour la publication du *Bulletin monumental* . . .	500	»
	Solde des droits de mutation pour le legs fait à la Société par M. de Caumont	133	45
	Total.	11,740	»

BALANCE

Recettes	11,649	86
Dépenses	11,740	»
Déficit	90	14

Caen, le 27 juin 1884.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

ALLOCATIONS ET DÉPENSES A SOLDER

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. Revoil.	Souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Caristie	100	»
M. Morel.	Fouilles dans l'arrondisssement de Carpentras	100	»
M. Palustre.	Réparations à l'église de Cravant.	400	»
M. Villers.	Conservation des Thermes romains de Bayeux	100	»
	Total.	700	»

Le Trésorier,
L. Gaugain.

AVIS IMPORTANT

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans la séance administrative du 24 août 1876. Après avis de M. le Trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à CENT FRANCS. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. L. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

SÉANCE GÉNÉRALE A FRÉJUS

Suivant le programme, plusieurs membres du Congrès d'Avignon arrivaient à Fréjus (Var), le jeudi soir, 5 octobre 1884. Tout avait été préparé pour leur rendre le séjour de la ville on ne peut plus agréable, et dès le premier instant ils étaient l'objet des plus délicates attentions de la part de MM. Séverin Decuers, maire, Aubenas, ancien magistrat, Guérin, receveur des Domaines, docteur Pascal, etc.

I.

VISITES ET EXCURSIONS.

Fréjus, l'antique cité fondée par Jules César, *Forum Julii*, ne présente pas, il est vrai, à l'étude et à la curiosité des archéologues ou des simples visiteurs, des monuments isolés aussi complets et aussi grandioses que d'autres villes, telles que Nîmes et Arles. Mais elle n'en est pas moins la plus riche, la plus intéressante au point de

vue de la variété des ruines qui, comme des jalons topographiques, permettraient de reconstituer l'ensemble d'une ville antique. Outre les édifices qui lui étaient communs avec les autres cités romaines de l'intérieur des terres, elle est la seule, en France, qui nous montre les vestiges très reconnaissables d'un ancien port maritime.

Il était regrettable qu'en dehors des monuments restés en place, personne ne se fût sérieusement occupé, à Fréjus, de pourvoir à la conservation des objets susceptibles d'être déplacés et qui auraient pu former un musée dont l'absence paraissait au moins étrange sur un sol jadis si florissant. Déjà cet état de choses avait attiré l'attention de l'éminent fondateur de la Société française d'Archéologie qui, plus d'une fois, avait exprimé le vœu qu'une collection d'antiquités locales fût créée à Fréjus. Maintenant ce vœu est exaucé, grâce à l'initiative et au dévouement de M. Aubenas, qui a fait de Fréjus sa nouvelle patrie d'adoption par amour pour ses antiquités. Que les amis des choses de l'archéologie dans cette région se rassurent donc ! Sous les auspices de leur nouveau protecteur, une heureuse impulsion est donnée vers le goût et la conservation des antiquités. Un musée, déjà trop à l'étroit dans le local qui l'abrite, à la mairie, grandit de jour en jour. En outre, Fréjus et ses monuments ont eu la bonne fortune de trouver, en M. Aubenas, un historien qui, dans un ouvrage aussi profondément érudit que consciencieux (1), a résumé les travaux de ses devan-

(1) *Histoire de Fréjus, Forum Julii, ses antiquités, son port;* accompagné de 3 planches, par J.-A. Aubenas, magistrat en retraite, officier de la Légion d'honneur, etc. Fréjus, typographie L. Leydot, 1 vol. in-8 de 800 pages.

ciers sur le même sujet, les a soumis à la sévérité d'une judicieuse critique et les a complétés par l'exposé d'observations et de faits nouveaux.

Pendant que le « beau » ciel de la Provence déverse une pluie diluvienne qui fait déborder les torrents d'alentour, nous visitons, dans la matinée du 6 octobre, le musée de Fréjus, sous la direction de M. Aubenas.

L'épigraphie s'y trouve représentée par des documents lapidaires importants. Si déjà quelques-uns de ces textes étaient dispersés dans différentes publications, on a l'avantage de pouvoir les étudier, ici, sur les originaux mêmes. On y voit une inscription milliaire de Néron, mais incomplète aux extrémités des lignes. De plus la dernière ligne était absente. Cette inscription avait été publiée par Muratori et plus tard par Millin (1) qui l'avait retrouvée entière, dans le mur d'une maison. Disons de suite que dans nos explorations à travers la ville, près de cette même maison, aujourd'hui habitée par M. Guérin, nous avons découvert la pierre qui contenait la dernière ligne de ce texte. Elle a été immédiatement transportée au musée, et l'inscription maintenant comprenant ses neuf lignes, peut se lire ainsi :

NERO · CLA··
D|VI · CLA··
ERMANICI·.
TI · CAESARI··
EP · D|V| · AVG · A··
CAESAR AV·
ERMANICVS · P·
MAX · TR · POTIIII · I
COS · III · P · P· RE··

(1) *Voy. dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 492.

Nero Cl*audius* Divi Cla*udii filius* Germanici *Cæsaris Nepos* Ti*berii* Caesaris *Pronepos* Divi Aug*usti* ab*nepos* Caesar Au*gustus* *G*ermanicus P*ontifex* Max*imus* tri*bunicia* pote*state* IIII I*mperator II* Con*sul* III P*ater* P*atriæ* Re*stituit*.

On trouvera plus loin un *corpus* complet des inscriptions de Fréjus parmi lesquelles il en est d'inédites. MM. Héron de Villefosse et Thédenat, qui ont relevé la plupart des textes sur place ont bien voulu se charger de ce travail avec leur compétence bien connue.

Deux morceaux de sculpture sont conservés au musée. D'abord la moitié inférieure d'une statue de marbre vêtue d'une draperie plissée, dessinant les cuisses et les jambes, plus forte que nature environ d'un tiers. L'exécution, d'un excellent style, est pleine de finesse. Cette pièce importante resta longtemps misérablement abandonnée dans une cour. M. de Caumont réclama en vain son transport dans le vestibule de la mairie. Enfin, par les soins de M. Aubenas, elle a été mise en bonne place. Le second morceau est une tête de Jupiter à barbe frisée un peu plus grande que nature. Elle est remarquable par sa belle expression de calme et d'énergie. Victor Petit a donné, en 1865, des dessins de ces deux pièces dans le *Bulletin monumental*, t. XXXI, p. 240-241. Mentionnons seulement une intéressante série de menus objets, urnes de verre, fragments de verrerie, des poteries complètes ou fragmentées avec ou sans noms de potiers, des médailles, des ustensiles en bronze, le tout remplissant cinq grandes vitrines et plusieurs étagères.

Dans l'après-midi, le ciel devenu plus clément, nous permet d'exécuter nos explorations en plein air. Nous

voici en présence de l'ancienne *Porte des Gaules*, par laquelle la voie *Aurélienne*, venant de Rome, sortait de *Forum Julii* pour se diriger vers Arles. C'est du moins l'opinion généralement admise. La porte s'ouvre au centre d'une demi-lune formée par le mur d'enceinte, disposition fort remarquable dans l'architecture militaire de l'époque romaine. L'ouverture de cette demi-lune, sur son diamètre, est de 55 mètres ; ses deux extrémités étaient munies d'une tour de $9^{m}40$ de diamètre, et l'une, celle de gauche, existe encore en partie. L'épaisseur du mur était de $2^{m}65$. Il a conservé une partie de son chemin de ronde bordé d'un mur d'appui de $0^{m}70$ de hauteur. Quant à la porte proprement dite, une certaine obscurité règne sur son ancienne disposition. L'abbé Girardin, l'ancien historien de Fréjus, la décrivant telle qu'elle était de son temps, dit qu'elle était formée de deux ouvertures d'une canne de largeur chacune et éloignée de douze pas l'une de l'autre. C'est ainsi qu'elle est représentée, à vol d'oiseau, dans le dessin de Victor Petit (*Bulletin monum.*, t. XXX, p. 688). Cette disposition est aussi à peu près conforme à l'état de choses actuel. Mais on ne saurait affirmer si cet état n'est pas le résultat d'une modification très postérieure. Du côté de l'intérieur, vers la ville, le mur est adossé à des remblais. Cependant M. Charles Texier, à la suite des fouilles qu'il a opérées au pied du mur, dit que la porte s'ouvrait par trois arcades, les deux latérales destinées aux piétons beaucoup plus étroites que l'arcade centrale. En présence de ces contradictions et de l'étroitesse de l'ouverture de la porte centrale, M. Aubenas émet le doute qu'elle ait servi d'issue à la grande voie Aurélienne, qui devait avoir, de ce côté, une sortie plus en rapport avec l'importance de sa circula-

tion. Il se base aussi sur des difficultés de niveau entre les terrains extérieurs et intérieurs, différences qui auraient rendu difficile le mouvement de cette circulation. Il faudrait alors chercher la porte des Gaules un peu plus vers le nord.

L'emplacement de la ville actuelle occupe environ le quart de celui de l'ancien *Forum Julii*, dont l'enceinte est visible sur presque tout son périmètre. Le port était situé au sud-est de la ville. L'emplacement connu sous le nom de *Plate-Forme*, à la pointe est de la cité, s'élevait directement au-dessus de la mer. Le mur de soutènement, avec ses contre-forts, existe en grande partie. On y voit encore des ouvertures donnant entrée dans des galeries voûtées qui étaient des magasins à l'usage du port.

Les salles souterraines et voûtées, formant trois nefs séparées par des piliers, bien connues des visiteurs de Fréjus, situées dans l'intérieur de l'*Esplanade*, ont été prises jusqu'à ce jour pour des citernes. Mais la découverte récente d'un autre souterrain, mis en communication avec les précédents, est de nature à faire établir des réserves sur cette attribution. Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop recommander aux visiteurs de descendre dans ces salles pour examiner avec soin leur disposition. Mentionnons aussi dans l'angle extrême, vers le sud de l'*Esplanade*, un commencement de fouilles qui, sous la direction de M. Aubenas, ont mis à découvert un hypocauste et quelques autres débris de thermes.

Remontant vers le nord-est, nous trouvons les restes de la porte dite *Romaine*, reliée par un pan de mur au point où s'opère la jonction des aqueducs avec le mur d'enceinte. D'après Victor Petit, une demi-tour en saillie

sur le mur d'enceinte servait, en cet endroit, de point d'appui à la poussée des deux constructions, mur et aqueduc. Un ancien dessin, qu'il reproduit, nous donne l'aspect de cette porte formée d'un seul arceau et construite en grand appareil. Mais M. Aubenas conteste l'exactitude de cette disposition en ce qui concerne la demi-tour, dans laquelle il voit bien réellement une tour entière traversée par le canal de l'aqueduc.

Des auteurs qui ont pu examiner ces débris à une époque où ils étaient moins ruinés qu'aujourd'hui, ont cru reconnaître, à partir de ce point, une bifurcation; l'un des canaux se dirigeant vers le sud, pour le service des gens du port et l'autre suivant, vers le nord, le sommet du mur d'enceinte. Cette dernière direction est apparente encore aujourd'hui. Cependant, le canal se détache du rempart, avant d'atteindre l'angle culminant que celui-ci fait au nord, et suit le sol à découvert pour venir reprendre la tête du même rempart qui oblique vers le sud-ouest. C'est sur cette dernière partie de l'enceinte que se trouve le magnifique spécimen des deux tours, ou plutôt des demi-tours qui flanquaient la muraille. Ces demi-tours étaient ouvertes du côté de la ville, éclairées par deux étages d'ouvertures, les unes, à l'étage inférieur, très étroites, en forme de meurtrières, les autres, arrondies, avec un cintre appareillé en claveaux entremêlés de briques.

L'aqueduc franchissait ces tours par un canal établi en arcade, sur leur diamètre. Il aboutissait, sur le plateau, dit aujourd'hui du *Moulin-à-Vent*, à des réservoirs d'où les eaux étaient conduites dans les diverses directions de la ville. Cet emplacement est élevé de 52 mètres au-dessus du niveau de l'ancien port.

Un trait caractéristique de l'enceinte de Fréjus

consiste dans une certaine uniformité d'aspect résultant de l'emploi du même appareil régulier dans le revêtement, sans chaînes de briques. Il y aurait dans cet état de choses une présomption en faveur de l'ancienneté de ces constructions qui se rapporteraient à la première période du développement de *Forum Julii.*

Dans l'angle nord de l'enceinte, non loin des murs dont nous venons de parler, se trouvait le théâtre de *Forum Julii.* Ses vestiges permettent de reconnaître les murs qui portaient les gradins et d'en reconstituer les dimensions. Le grand axe avait environ 72 mètres et le petit axe 30 mètres. Le *proscenium* avait environ 8 mètres de profondeur. Mais cette partie de l'édifice est entièrement ruinée. Ce théâtre était établi sur la pente très douce d'un plan incliné et les constructeurs n'avaient dû profiter de cette disposition que pour l'assiette des gradins inférieurs. L'absence de tout débris de sculpture tend à faire croire que la décoration de ce monument était des plus simples.

En dehors, et tout près de l'enceinte, vers l'ouest, s'élevait l'amphithéâtre que l'on désigne trop souvent, dans le langage courant et même dans le langage écrit comme à Nîmes, à Arles, à Paris, sous le nom impropre des *Arènes*, expression contre laquelle il faut protester puisque l'occasion s'en présente; car, non seulement c'est prendre à tort une partie pour le tout, mais c'est mettre au pluriel la seule partie du monument qui soit unique dans son ensemble. Il y a, en effet, un grand nombre de portiques, de voûtes, d'arcades, de gradins, mais il n'y a qu'une seule *arène*, qui n'était autre chose qu'un sol recouvert de sable, *arena*, à certains moments.

L'amphithéâtre de Fréjus appartient à la classe des monuments de ce genre dont une moitié se trouve, en

partie, installée sur le versant d'un coteau, pendant que l'autre moitié qui lui fait face, s'élève dans sa hauteur sur un terrain plat. Tels étaient les amphithéâtres de Pola, en Istrie, et de Pompéi. Au point de vue des dimensions, cet amphithéâtre vient, en France, après ceux de Poitiers, de Bordeaux, d'Arles et de Nîmes. Son grand axe mesure, à l'extérieur, 117^{m}85, à l'intérieur 67^{m}71 et le petit axe 82^{m}20 à l'extérieur, et 67^{m}71 à l'intérieur. Il était plus grand que ceux de Saintes, des Paris et de Cimiez. Il pouvait contenir de neuf à dix mille spectateurs. Au point de vue de l'état de sa conservation, l'amphithéâtre de Fréjus occupe, en France, la troisième place, et vient après ceux de Nîmes et d'Arles. Mais il a subi des dégradations très considérables; ainsi il a perdu, du côté de l'ouest, son enceinte extérieure, comme on peut s'en rendre compte par le plan publié dans le *Bulletin monumental*, t. XXXI, p. 220. Sur le pourtour extérieur s'ouvraient cinquante-deux arcades, trois conduisaient dans l'arène, vingt-deux dans la galerie du rez-de-chaussée et le reste au premier étage.

Outre les descriptions qu'ont faites de l'amphithéâtre de Fréjus l'abbé Girardin, et Victor Petit, dans le *Bulletin monumental*, ce monument a été minutieusement étudié par l'architecte Charles Texier, chargé en 1828 par le gouvernement d'y faire des fouilles. M. Aubenas nous a donné dans son ouvrage de nombreux et très intéressants passages des mémoires de cet architecte sur les résultats de ses travaux. L'un de ces résultats les plus intéressants est d'avoir reconnu l'existence, à l'état primitif, d'un portique intérieur couronnant l'amphithéâtre, portique qui n'existait ni à Nîmes ni à Arles.

La sobriété d'ornementation que l'on remarque dans

l'amphithéâtre serait pour Victor Petit une preuve en faveur de la haute antiquité de cet édifice. Toutefois Charles Texier l'attribuait à l'époque de Septime-Sévère en raison de la contemporanéité des briques employées aux impostes des arcades avec celles d'une sépulture qui contenait une monnaie de Septime-Sévère, contemporanéité attestée par le sigillum *Castoris*. Mais une similitude de noms d'officiers peut s'être produite à diverses époques et la signature invoquée n'a, croyons-nous, de valeur que pour établir une présomption.

C'est par la visite de ce monument que nous terminons cette première journée. Ajoutons aussi que, par suite de l'inondation du Reyran, qui avait ce jour-là commis des dégâts considérables dans la campagne et emporté sur plusieurs points la chaussée du chemin de fer, l'arène se trouvait envahie par les eaux et qu'il a fallu nous contenter d'examiner le monument du haut de ses arcades, du côté de l'est.

La matinée du samedi est consacrée à la visite de la partie sud de la ville, c'est-à-dire d'abord du plateau de la butte *Saint-Antoine* qui comprenait la citadelle méridionale de *Forum Julii*. Le grand mur de soutènement, à l'ouest, offre la particularité, assez commune, du reste, dans les constructions romaines, d'une série de contre-forts reliés par des sortes d'absides destinées à donner plus de résistance à la poussée des terres. A l'angle sud-est de la butte s'élèvent deux tours réunies par une courtine. Un peu plus loin, vers le nord, apparaissent les restes d'une tour plus grande que les précédentes et dans laquelle Charles Texier a cru reconnaître l'ancien phare du port.

De ce point se dirigeait vers l'est un mur qui formait la clôture du port, aujourd'hui complètement envahi

par les atterrissements de l'Argens, comme il l'était en 1560, à l'époque où le chancelier de l'Hôpital le décrivait dans les vers suivants, que nous rappelle M. Aubenas :

Apparet moles antiqui diruta portus.
Atque ubi portus erat, siccum nunc littus et horti.

Un plan de restitution du port de Fréjus se trouve dans l'atlas qui accompagne l'ouvrage de M. A. Léger, *les Travaux publics au temps des Romains*. Il va sans dire que M. Aubenas aussi en a donné un dans son livre si complet sur Fréjus.

« Fréjus, dit M. Léger, fut le plus grand port militaire romain sur la côte des Gaules. César choisit pour établir un premier port une position au fond de la baie de Fréjus, assez bien abritée par la montagne des Maures, le cap d'Aigoux et les hauteurs de Saint-Raphaël. Il le ferma aux mers du sud par une jetée en équerre dont les branches à peu près égales avaient 180 et 200 mètres de longueur. Ce port put contenir les 300 vaisseaux qu'Octave prit à Antoine à la bataille d'Actium. Ce port était insuffisant; sa disposition ne permettait pas de l'agrandir en prolongeant les jetées; Agrippa, sous Auguste, croyant la position bonne, parce qu'elle était fort éloignée du Rhône, ne se défiant pas assez de l'Argens, commit la grande faute de se maintenir sur ce point, malgré les conseils contraires de Vitruve.

« Le port de César fut abandonné au commerce et le port militaire fut construit en avant; un môle de 540 mètres de longueur fut établi à 170 mètres au sud du premier, à peu près dans la direction de l'est à l'ouest.

Il se terminait dans l'origine par une courbe pour resserrer la passe de 100 mètres. »

De la présence dans le port de Fréjus des 200 vaisseaux pris par Octave à la bataille d'Actium vint « le surnom de *classica* donné à la *Colonia octavanorum*, *Forum Julii*. La flotte de Fréjus eut une très courte existence, elle fut supprimée dans les premiers temps de l'empire, peut-être en l'an 22 avant Jésus-Christ, lorsque la Narbonnaise devint une province sénatoriale. Une inscription trouvée à Fréjus nous a conservé le nom d'un esclave impérial, Anthus, qui commandait un navire avec le titre de triérarque (1). « (A. Héron de Villefosse, mot *Classis* du *Dict. des Antiq. grecques et romaines*, 1882.)

Le monument connu à Fréjus sous le nom de la *Lanterne* s'élève à l'extrémité du mur qui clôturait le port au sud et dont nous venons de parler. Il est entouré des ruines de diverses constructions au bord de l'ancien quai, à l'entrée du port. Il se compose d'abord d'un prisme à six faces sur lequel se dresse une pyramide également à six faces, le tout construit en petit appareil régulier; sa hauteur totale est de 10m50. Mais cette désignation de *Lanterne*, consacrée par l'usage, ne saurait être admise, pas plus que la tradition qui fait de ce singulier monument le phare du port. Cette pyramide est entièrement massive et n'a jamais été disposée pour recevoir aucun feu à son sommet. N'est-il pas plus naturel d'y voir un signal de jour, un *amer*, comme il en existe encore sur nos côtes?

(1) ANTHO CAESARIS
TRIERARCHIO LIVIANO
C · IVLIUS IASO · F · C ·

Cependant Texier hasarde sur la destination de ce monument une opinion qui mérite d'être prise en considération et que M. Aubenas cite fort à prepos: « Si j'osais hasarder un mot sur sa destination, écrit Texier, je supposerais que les faces du prisme ont été disposées pour un cadran solaire, comme les faces de la Tour-des-Vents, à Athènes. Le sommet pyramidal était surmonté d'une girouette qui indiquait le vent aux navigateurs. Telle est la destination qu'il me semble le plus convenable d'assigner à ce bâtiment. Des six faces de l'hexagone, deux seulement se trouvent dirigées vers les points cardinaux; mais on aurait pu les faire servir toutes à porter des cadrans, car on peut en tracer sur un plan orienté d'une manière quelconque. »

De la *Lanterne* nous revenons sur nos pas, et nous arrivons à la porte d'*Orée*, c'est-à-dire de l'*orée* (entrée) du port, suivant une tradition locale, ou *dorée*, en raison des ornements d'or dont elle aurait été munie, suivant une autre tradition. M. Palustre propose de chercher, par analogie, l'explication de ce nom dans certaine particularité du temple de Jérusalem. Écoutons son ingénieuse interprétation : « Il y avait au temple de Jérusalem une porte célèbre par la richesse de sa décoration ; on l'appelait la *Belle-Porte*, en grec Θύρα ὡραῖα, en latin *Porta speciosa*. C'est devant cette porte que saint Pierre opéra la guérison du paralytique (*Actes des Apôtres*, III, 1 et 2). Plus tard, le mot ὡραῖα, mal compris, fut traduit par *aurea*, ainsi que le témoignent des chroniques du moyen âge. Naturellement d'*aurea* on a fait *dorée*, d'où le nom de Porte-*Dorée* donné encore à une de celles de l'enceinte du temple.

« Il est probable qne la même transformation eut

lieu à Fréjus, où, quoi qu'en dise M. Lenthéric, il n'y a pas de rivière portant le nom d'Orée. Nous sommes sur un rivage grec, et le nom de Θύρα ὡραῖα a bien pu être donné à une porte. Comme en Orient, on aura traduit ὡραῖα par *aurea*, et ce dernier par *dorée*. »

Quoi qu'il en soit, il ne sera pas hors de propos, croyons-nous, de rappeler qu'il y avait aussi une porte dite *aurea* à Constantinople, à Ravenne, à Pola et probablement dans beaucoup d'autres villes importantes de l'antiquité.

Cette porte, ou grande arcade, construite en petit appareil, avec chaînes de briques, a subi, sous prétexte de restauration, des embellissements regrettables qui ont singulièrement rajeuni son caractère primitif et ne font que rendre plus précieux le dessin qu'en a publié Victor Petit dans le *Bulletin monumental*. Ses belles proportions donnent une idée de la magnificence de l'édifice dont elle faisait partie, soit un portique, soit le palais d'un haut fonctionnaire, situé au-dessus et près du port. De nombreuses murailles romaines encore visibles à l'intérieur des divers bâtiments modernes situés près de la porte dépendaient aussi de ces anciennes constructions encore problématiques. En regagnant la ville, nous jetons un coup d'œil sur les vestiges des bains antiques découverts par les fouilles de Charles Texier. C'est près de là que fut trouvée la tête de Jupiter, aujourd'hui déposée au musée de Fréjus.

La collection de débris antiques, marbres épigraphiques, fragments de poteries, ustensiles de bronze, appartenant à M. F. Pascal, fait honneur au zèle éclairé de son obligeant propriétaire, qui veut bien nous permettre de l'examiner. Elle est surtout riche en

poteries sigillées dont bonnes notes ont été prises pendant notre visite.

Vers deux heures de l'après-midi, nous commençons la promenade aux anciens aqueducs qui figurait à notre programme.

Les aqueducs de *Forum Julii* avaient pour but d'amener à la ville les eaux de la Siagne. Ils partaient des environs de Mons, à 40 kilomètres de Fréjus. Leur parcours jusqu'à leur jonction avec les murs d'enceinte, que nous avons déjà vue, près de la porte Romaine, est reconnaissable, tantôt à fleur de terre, par des sections de leur canal, tantôt par les arcades ou piliers d'arcades qui portaient ce canal. On peut suivre aussi sa direction sur plusieurs points où il passait sous terre. Les débris des arcades, qui existent encore près de Fréjus, et que l'on aperçoit près de la route de Nice, sont les plus considérables et les plus imposants de ces sortes d'édifices qui soient en France. Ces ruines élégantes et grandioses ajoutent un charme puissant à la beauté du site et des horizons gracieux qui les entourent.

Mais le but de notre exploration est d'aller examiner sous la direction de notre excellent guide, M. Aubenas, des tronçons de l'aqueduc cachés dans des vallons solitaires. Les véhicules nous sont fournis par l'obligeance courtoise de la municipalité et de quelques habitants. Nous prenons au départ la vallée du Reyran et suivons la route de Boson. A 4 kilomètres environ, nous laissons les véhicules pour chercher, à travers bois, les *arcs du Gargalon*, situés dans une vallée qu'arrose le cours d'eau de ce nom. Quatorze arceaux formaient l'aqueduc sur une longueur de 131 mètres. Les cinq du milieu ont disparu. Leur largeur était de 5m30 et la

hauteur de 12m40. Les piliers sont munis de contreforts. L'appareil en petits cubes réguliers est une pierre volcanique du pays d'une couleur gris violet foncé. A l'un des piliers on voit deux rangs de briques qui attestent une restauration. Ces arcs ont été décrits et dessinés avec le plus grand soin par Victor Petit (*Bull. monum.*, t. XXX, p. 593).

Les arcs *Escoffier* ou *Sénéquier*, que nous trouvons, après de nombreux détours en tous sens, au milieu des broussailles, présentent la particularité de deux aqueducs presque semblables bâtis l'un près de l'autre. L'un a cinq arcades et l'autre en a six. Ce double aqueduc peut s'expliquer par la nécessité de remplacer le premier fortement ébranlé par les crues du torrent, tout en conservant son usage pendant la construction du second. Quoi qu'il en soit, rappelons que l'aqueduc d'Arles, au nord de la ville, dans la campagne, offre une disposition analogue.

Quelques instants après la halte aux arcs Escoffier, nous arrivons au fond d'un ravin garni de rochers qui servent de lit aux cascades d'un pacifique ruisseau. Les pins gracieux, les arbousiers, verts de feuillage, rouges de fruits, encombrent de leurs charmants massifs ce site solitaire. C'est là qu'apparaissent les trois arcs Bouteillières qui établissent un passage entre les bords du ravin, sur une longueur seulement de 40 mètres. La conservation des piles est parfaite et les joints de l'appareil remarquables par leur régularité. Notre attention est longuement attirée par les restes d'une sculpture en demi-relief qui se trouve sur la paroi méridionale du canal. Mais son examen est difficile à faire, car pour la voir de haut en bas, l'observateur est obligé de se coucher sur le canal et de se

pencher dans le vide. Cette sculpture, sur une plaque de grès, représente le buste d'un personnage dont la tête a disparu. On aperçoit encore le cou nu, les épaules et la poitrine couvertes d'une draperie retenue par une sorte d'agrafe ronde sur laquelle apparaît une tête de Gorgone. Le champ est ouvert aux hypothèses, au sujet de la représentation de ce personnage, empereur, gouverneur provincial ou tout autre fonctionnaire, peut-être même, comme le dit M. Aubenas, l'architecte du monument.

Le temps nous manque pour céder à l'attraction toujours grandissante de ces paysages pittoresques, et nous terminons par l'examen des arcs *Bouteillières* notre excursion aux aqueducs de Fréjus.

La journée du 8 a été activement employée. D'abord visite aux monuments du moyen âge, la cathédrale, l'évêché. Mais pour en finir avec l'époque romaine, sans épuiser cependant tous ses sujets d'études, rappelons en quelques mots notre visite au pont des *Esclapes*, à l'ouest de Fréjus. De là nous nous rendons aux anciens thermes, situés entre la ville et la mer. L'abbé Girardin les avait pris pour un temple et avait vu un panthéon dans une salle ronde garnie de niches à l'intérieur. Cependant la vraie destination de ces constructions avait été reconnue par Peiresc, en 1630. Le plan qu'il en avait dressé a été publié par Montfaucon, dans le troisième volume de son *Supplément*. L'auteur de l'*Antiquité* l'accompagne d'une notice que M. Aubenas a insérée dans son ouvrage avec une description nouvelle de ces ruines dans leur état actuel. N'oublions pas le coup d'œil donné, près de là, à la tour de la *Tourrache*, isolée au bord d'un chemin et qui doit être classée dans la catégorie des *columbarium*.

Pendant que nous sommes en possession des équipages mis à notre disposition, comme la veille, par de gracieuses obligeances, nous nous rendons à Saint-Raphaël, la ville d'hiver naissante que les lauriers, les orangers et les villas de Cannes empêchaient de dormir tranquille. Mais la voilà maintenant qui se dispose à tenir tête à son opulente voisine. Aussi bien après avoir examiné ses antiquités et l'intéressante abside romane de son église, nous sommes en règle avec l'accomplissement de notre programme.

L'intérêt tout exceptionnel que présente *Forum Julii* ne doit pas faire oublier celui du Fréjus du moyen âge. L'ancienne ville détruite par les Sarrasins fut réédifiée en partie à la fin du xe siècle, par son évêque Riculfe. De cette époque date l'origine de la ville moderne. Sa superficie occupait à peu près le douzième de la ville gallo-romaine. « Elle fut entourée, dit M. Aubenas, d'un rempart garni de tours, dont on aperçoit des restes en arrière des maisons de la rue Nationale. Les maisons de la rue *Aux Arbres*, ont été bâties sur le rempart même. Le long de la route de Saint-Raphël et du jardin Didier, on avait emprunté pour se clore les deux lignes de l'angle très prononcé que forme, en cet endroit, la muraille romaine. Quatre des tours de l'enceinte de Riculfe subsistent encore. » Les anciennes portes ont été démolies.

La cathédrale et l'évêché occupaient à peu près le centre de la nouvelle cité. La cathédrale est un édifice passablement lourd et susceptible de dater du xie ou xiie siècle, peut-être même de l'époque de la restauration de la ville, de la fin du xe siècle. A l'intérieur, une nef divisée en trois travées est accompagnée, au nord, d'une autre nef plus étroite qui lui est postérieure. La

nef principale est précédée d'un porche intérieur formé d'arcades romanes portées sur piliers assez élancés. Toutefois les deux arcades latérales ne sont pas ouvertes. Ce porche sert de base au clocher surmonté d'une flèche qui manque de hardiesse et d'élégance.

Au fond de la nef latérale on remarque deux pierres tombales en saillie d'environ 0m30 au-dessus du sol. Elles représentent deux évêques, sans inscriptions, l'un du XVIe siècle et l'autre antérieur. Il faut signaler aussi un curieux tableau sur bois à l'entrée du chœur et qui n'est pas sans mérite. Il représente plusieurs saints et saintes avec un donateur. Il porte l'inscription suivante qui fait connaître le nom du peintre :

« HOC OP' FECIT FIERI DNS ANT. BONETI B(ENE) FICI(ARIUS) (HU)JUS ECCLES(IÆ) — S. MARTHÆ N. — IACOBUS DURANDI DE AV.... »

L'ancien baptistère, placé en avant de la cathédrale, suivant les anciens usages liturgiques, donne un intérêt réel à cette église. Nous retrouvons là à peu près la même disposition qu'aux basiliques de Parenzo, d'Aquilée, de Novarre et autres villes d'Italie. En France, ces édifices étaient nombreux. Celui d'Aix existe encore sur le flanc de la cathédrale. A Riez, à Vénasque, à Mélas (Ardèche), à Poitiers, au Puy, on voit aussi des baptistères.

Celui de Fréjus est séparé de la cathédrale par un porche dans lequel on descend par plusieurs degrés. Il est circulaire à l'intérieur ; mais sur son périmètre s'ouvrent huit niches alternativement arrondies et carrées, disposition analogue à celle du baptistère de Riez. Les niches carrées sont voûtées par un arc cintré et les quatre autres par un cul-de-four. Entre ces niches s'élèvent huit colonnes antiques de granit gris,

surmontées de chapiteaux corinthiens. Elles sont placées près du mur et supportent la voûte en forme de coupole légèrement surbaissée. Le diamètre de la rotonde est de 7m88. L'ouverture des niches carrées de 2m60. La profondeur de ces dernières est de 1m70. L'intervalle séparatif des niches est d'environ 0m54. Quant à la forme extérieure, il est difficile d'en juger, l'édifice étant enveloppé de constructions plus ou moins modernes. L'intérieur également a été modernisé, et tout caractère, en dehors du plan, concernant l'âge de l'édifice a disparu. Il serait intéressant que des fouilles pratiquées au centre vinssent révéler l'existence ou l'absence de l'ancienne cuve baptismale. Était-ell creusée dans le sol comme à Vénasque et à Riez? Dans le cas contraire, elle aurait été établie en saillie sur le sol, comme au baptistère de Vintimille, et aurait rapporté l'origine du monument à la dernière période, XIe ou XIIe siècle, de l'usage de ces sortes d'édifices.

Les vantaux de la porte du porche donnant sur la place sont une œuvre de sculpture sur bois de chêne, du XVIe siècle, fort remarquable. On y voit figurés le mariage de saint Joseph et de la Vierge, la Nativité, l'Adoration des Mages, des fleurs, des armures et autres ornements familiers aux artistes du XVIe siècle.

Un mot sur l'ancien cloître situé au nord de l'Église. Il faut le dégager par la pensée des constructions parasites qui obstruent ses entre-colonnements et s'étendent, en grande partie, au dedans et au-dessus de ces galeries. Le monument ainsi restitué apparaîtra avec ses élégantes colonnettes géminées à chapiteaux palmés, avec ses arcs cintrés, et accusera une intéressante construction de la fin du XIIe siècle.

Le chevet de la cathédrale présente à l'extérieur une

surface à trois pans construite en appareil à bossages, provenant, selon toute apparence, de l'amphithéâtre. Des créneaux de fortifications couronnent cette partie de l'église. La partie postérieure de l'évêché faisant suite au chevet que nous venons de voir et retournant vers le sud est construite en appareil à bossages. Une reprise est apparente au sud et, tout en conservant le même mode d'appareillage, indique une époque voisine du XIVe siècle. Qui ne sait, du reste, que dans toute cette région ce système de construction a été employé pendant tout le moyen âge?

Grâce à l'obligeance de Mgr l'Évêque, nous visitons l'intérieur du palais et particulièrement la belle chapelle récemment restaurée par M. Revoil. L'architecture ogivale de ce sanctuaire, d'une grande pureté de lignes, empreinte, dans ses chapiteaux à figures grotesques, d'une certaine reminiscence des constructiens du nord de la France, révèle le XIVe siècle et réserve aux visiteurs une intéressante surprise.

La fontaine publique située sur la place, près de la cour de l'évêché, est ornée d'une statue en marbre blanc, qui est attribuée à Houdon, sujet intéressant à éclaircir. M. Aubenas nous apprend qu'elle passe pour l'une des quatre pleureuses placées aux angles du tombeau que le comte de Valbelle se fit construire, de son vivant, dans l'église de la Chartreuse de Montrieux et qui fut démoli pendant la Révolution. L'une des trois autres pleureuses serait la statue transformée en sainte Madeleine que l'on voit maintenant à la chapelle de la Sainte-Baume.

Il nous faut bien dire aussi, au risque d'enlever de respectables illusions à quelques amis des choses les plus anciennes de Fréjus, que la grande Bible sur vélin

conservée au Grand Séminaire et que l'on attribue au VIIIe ou au IXe siècle est écrite en très beaux caractères qui ne sont pas antérieurs au XIIe siècle.

Mais il est temps de nous rendre à la séance annoncée au programme. Elle a lieu à 4 heures, au retour de l'excursion à Saint-Raphaël, à l'hôtel de ville, en présence d'une assistance qui remplissait littéralement la salle et ses abords. Mgr l'Évêque l'honorait de sa présence. M. L. Palustre présidait. M. Decuers, maire de Fréjus, M. Aubenas, M. Rolland, président de chambre à la cour d'Aix, M. Brun, architecte, siégeaient au bureau. M. Palustre, en ouvrant la séance, se félicite d'avoir pu répondre à la bienveillante invitation qui a été faite par M. le maire et par M. Aubenas à la Société française d'Archéologie de venir prolonger le Congrès d'Avignon dans une ville aussi intéressante que Fréjus. Après une courtoise allocution de M. le maire, M. Aubenas passe en revue les principales richesses archéologiques de Fréjus. La suite de la séance est consacrée à l'échange d'observations faites à propos des monuments visités les jours précédents. MM. Héron de Villefosse, Palustre, Aubenas, Brun, Guérin, de Laurière prennent successivement la parole sur différents sujets. Un mémoire envoyé par M. le colonel Gazan, sur des inscriptions d'Antibes, a été présenté par M. Sénéquier. On le trouvera *in extenso* dans le compte rendu général du Congrès.

C'est au milieu des applaudissements les plus sympathiques, avant la clôture de la séance, que l'auditoire entier a accueilli la proclamation d'une grande médaille de vermeil que la Société française d'Archéologie était heureuse d'offrir à M. Aubenas, en souvenir de ses travaux sur les antiquités de Fréjus et de ses services

archéologiques. A la suite de ces témoignages de félicitation, M. Palustre a remercié, dans la personne de M. le maire, la ville de Fréjus, pour l'hospitalier et gracieux accueil que les membres de l'excursion avaient trouvé dans cette cité, dont ils emportaient les plus précieux souvenirs. La séance a été close à six heures et demie.

Nous avons aussi à cœur d'exprimer notre profonde gratitude pour l'aimable réception à laquelle Mgr Terris avait bien voulu convier, pour la soirée du même jour, dans les salons de l'évêché, les membres du Congrès qui se trouvaient à Fréjus.

II.

LES TOURS CARRÉES D'ANTIBES

ET LEURS INSCRIPTIONS

Res ardua vetustis novitatem dare (Pline).

Parmi les questions dont se compose le programme du congrès, que la Société française d'Archéologie a ouvert cette année à Avignon, la vingt-cinquième est conçue en ces termes :

« Indiquer l'époque de la destruction des monuments romains de la région. Quelle a été la part prise par les Sarrasins à cette destruction ? Quelle fut, en général, l'influence des invasions barbares sur l'art romain ? »

Quelques éléments de cette question, si complexe, nous ont suggéré l'idée de la notice que nous présentons à la séance supplémentaire de Fréjus.

Mais, avant de répondre à ces demandes historiques, nous allons commencer par décrire l'une des tours, celle qui sert de clocher à notre paroisse.

Cette tour est carrée et construite évidemment pour soutenir un siège. Les murs ont une épaisseur de 2 mètres, une largeur de $7^{m}50$ et une hauteur de 30 mètres. Leur revêtement extérieur, présentant soixante et dix assises, est fait en pierres de taille, dont les épaisseurs varient entre $0^{m}55$ et $0^{m}30$. Elles ont

appartenu à des monuments romains, comme le prouvent un grand nombre d'entre elles en bossage, des restes d'inscriptions dont une tumulaire en marbre, et des fragments d'architraves, de corniches, etc...

L'intérieur est divisé en quatre étages, dont les trois supérieurs sont à peu près égaux et moitié plus élevés que le rez-de-chausée, qui ne communique avec le premier étage que par un trou carré, percé dans le plancher de celui-ci et où l'on descendait par une échelle. La porte, qui existe aujourd'hui sur la façade ouest de la tour à 1^{m}40 au-dessus du sol, est moderne ; moderne est également l'ouverture, par laquelle on entre actuellement dans la tour sur la façade est. On y arrive par un couloir couvert, qui va de la tour à la paroisse et dont on voit une amorce. L'ancienne et unique porte de la tour est murée. Elle avait son seuil à 0^{m}60 au-dessus du plancher du premier étage, elle laisse un vide dans l'intérieur du mur et son appareil extérieur est conservé sur la face nord du monument. A 6 mètres au-dessus du sol, elle n'était accessible qu'à l'aide d'une échelle mobile et qu'on rentrait à volonté. Le premier étage n'avait pas d'autre ouverture.

Quant au second et au troisième étage, ils ne recevaient d'autre jour que celui de quatre barbacanes de 0^{m}80 de hauteur, ouvertes sur les quatre faces, à 1 mètre au-dessus du plancher. Les quatre grandes croisées cintrées du troisième étage, dont deux ont reçu les cloches de la paroisse, sont modernes et ont été ouvertes au marteau. Le trou, fait au plancher et couvert par une grille en fer, a été pratiqué pour l'écoulement de l'eau que laissent pénétrer, en temps de pluie, les quatres croisées.

Le dessus du clocher est une plate-forme, supportée

par une voûte, et on y arrive par un escalier en pierre, démoli en partie pour l'ouverture de la baie face est, et complété par une portion en bois. Elle est entourée d'un mur en maçonnerie ordinaire de 1 mètre de hauteur, contre lequel est appuyée une forte perche qui reçoit le pavillon national, les jours de fêtes et de réjouissances publiques.

Il résulte de cette description que la tour ancienne n'avait qu'une principale ouverture, une porte, située sur la façade nord, correspondant à l'angle intérieur nord est, à 6 mètres au-dessus du sol, et à laquelle on ne pouvait parvenir qu'à l'aide d'une échelle ; que cette échelle étant retirée, les habitants de la tour étaient complètement à l'abri d'un coup de main ; et que le rez-de-chaussée pouvait recevoir les approvisionnements nécessaires pour résister à un siège plus ou moins long. Enfin si nous ajoutons que la tour était construite vers le milieu de la citadelle romaine, dont les restes considérables ont permis au colonel Gazan d'en rétablir le plan, qui sera publié plus tard, nous nous croyons autorisés à affirmer qu'elle a été destinée principalement a servir de *réduit* (1) aux défenseurs, poussés dans leurs derniers retranchements.

La seconde tour, également carrée, est située dans le jardin du château, ancienne résidence des seigneurs de Grimaldi. Elle est construite aussi avec des pierres romaines ; son unique porte, comme dans l'autre, est à 6 mètres au-dessus du sol, face est, et elle n'a qu'un étage et un rez-de-chaussée, servant aujourd'hui de

(1) Réduit. — (art milit) : Fortifications : « Petit ouvrage, construit dans un plus grand, pour assurer une retraite aux défenseurs. »

réservoir. Un second étage, commencé, n'a pas été fini et la tour a été couverte par une plate-forme sans entourage et inclinée de l'ouest à l'est, pour faciliter l'écoulement de la pluie. Il est bien évident qu'elle avait la même destination que l'autre dont elle ne diffère essentiellement que par sa moindre hauteur.

Nos archives étant complètement perdues, il nous est impossible de fixer une date ou une époque, soit pour la démolition des monuments romains, dont les débris ont servi à la construction des tours, soit pour l'édification de celles-ci. Néanmoins, il nous paraît probable que la démolition n'a pas été exécutée par les Sarrasins seuls, bien qu'ils aient si longtemps infesté nos côtes, mais encore par les Ostrogoths, les Lombards et autres peuples envahisseurs; et, pour ce qui concerne la construction des tours, nous le répétons, rien ne prouve qu'elle ait été faite plutôt par les Romains eux-mêmes, que par les Gallo-Romains ou par les Antibois, pour se défendre contre les incursions des barbares.

Quoi qu'il en soit de l'origine et de la destination de ces tours, l'importance de la première avait été reconnue par Henri IV, puisqu'en achetant la ville, en 1608, des seigneurs de Grimaldi, il en avait abandonné la propriété aux habitants.

Ce monument, en outre, par ses grandes proportions, par son état de conservation et les restes d'inscriptions qu'il contient, offre un véritable intérêt archéologique; il frappe non seulement l'attention des touristes, mais encore celle des savants, et c'est ainsi que, en 1873, M. Heuzey, membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre, en venant étudier sur place la belle inscription grecque, découverte en 1866, par M. le

Dr Mougins de Roquefort, fut émerveillé de la similitude de notre principale tour avec celle de l'acropole d'Athènes élevée, comme on le sait, pendant les croisades, par les ducs de cette ville.

Il ne nous reste plus, pour terminer cette notice, qu'à nous occuper des inscriptions que présentent quelques pierres et dont nos dessins donnent une réduction exacte.

Nous avons d'abord deux fragments d'une même inscription qu'il est impossible de compléter. Ils furent découverts par le colonel Gazan, à l'époque où il fit adoucir la pente de la rue qui conduit à la paroisse. Le premier était enterré à la partie inférieure de la tour du clocher et la recherche de son complément fit découvrir le second, sur la face ouest.

Les dimensions du creux des lettres, dans lequel

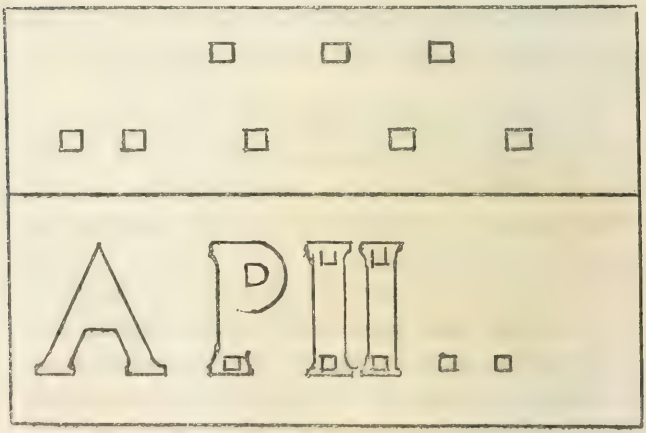

existent des trous, indiquent que l'inscription se composait de caractères de bronze, qui y étaient retenus par des crampons, peut-être scellés avec du plomb.

Comme M. Ed. Blanc (1), nous nous abstiendrons, nous le répétons, de tenter une restitution, mais, nous ferons observer que, au lieu de :

APIRI

sur le premier, nous lisons plutôt

ARIL

et que, sur le second, M. Blanc a omis, avant l'N, un

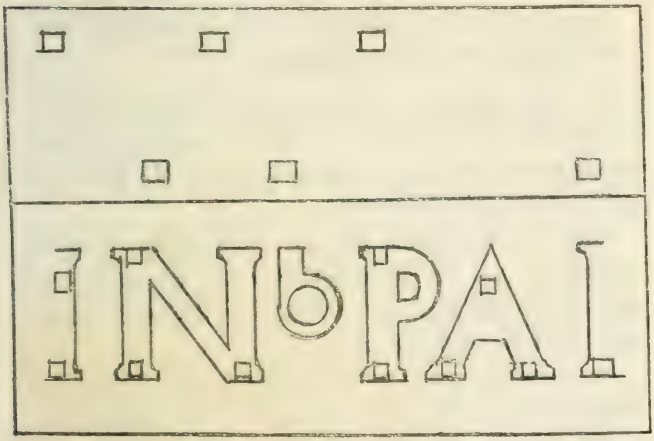

jambage vertical, pareil à celui d'un I et, entre l'N et le P, un signe tout nouveau pour nous, qu'il serait curieux de connaître. Il l'a remplacé simplement par un petit parallélogramme rectangle.

L'inscription suivante, reproduite au 1/8 de sa gran-

(1) Epigraphie antique des Alpes-Maritimes, page 120, nº 91.

deur, est gravée sur un reste de cippe renversé et encastré sous la baie de la grande cloche de la paroisse. On peut cependant la lire, ainsi qu'il suit :

VALERIAE SABINAE
C ALBVCIVS ORTRV
VXORI A SE MEREN
TISSIMAE FECIT CVM
QVA VIXIT ANNOS XXX
SINE VLLA QVERELLA

C'est-à dire :

A Valéria, Sabina.

C. Albucius Ortru. à son épouse bien-aimée, avec laquelle il vécut trente ans, sans le moindre sujet de plainte, éleva (ce monument).

M. Blanc (1) donne cette inscription comme inédite et semble faire penser qu'il l'a découverte. Le colonel Gazan l'avait fait connaître bien avant M. Blanc, ce qu'il serait facile de prouver.

Notre lecture diffère un peu de la sienne. Nous ne constatons pas de ponctuation entre les mots, tous également espacés, et le *nomen* ou peut-être le *cognomen* ORTRV ne porte pas un S.

Un reste de monument funéraire, au 1/14 de ses dimensions, porte une inscription très incomplète, dont la lecture doit être disposée et faite, ainsi qu'il suit, d'après une bonne photographie :

M
A · E · C · F · T · A · EX TESTAMENTO

La pierre, sur laquelle a été prise cette fidèle épreuve, se trouve dans la cinquième assise de la tour

(1) Loc. cit., page 109.

du château des Grimaldi, face sud, à l'angle sud-est.

Dans leur lecture, Gruter, d'après Scaliger, omet

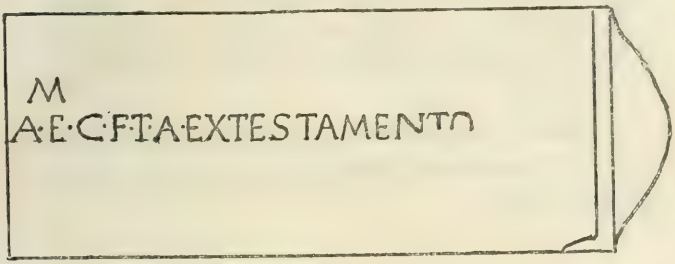

l'M de la première ligne, et Bouche (hist. de Prov.) le place entre l'E et le C de la deuxième.

Arazy (1) intercale la même lettre entre l'A et l'E et lit :

1° ANCVS MANILIVS EQVES CVRAVIT FIERI TVRRIM ANTIPOLI EX TESTAMENTO ;

2° ou bien : ALLOBROGICVS MAXIMVS EMILIANVS CVRAVIT FIERI TVRRIM ANTIPOLI EX TESTAMENTO, d'après une pensée puisée dans un discours de Florus (liv. III, cap. 2) et relative à une victoire que ce consul aurait remportée dans le Var et en souvenir de laquelle il aurait fait élever ce trophée à Antibes ; et, de conjectures en conjectures, il arrive à voir dans cette tour, érigée à une époque qu'il ne précise pas cette fois, un signe d'alliance entre Antibes et la république romaine.

Faisons observer que ces interprétations, dues d'abord à une lecture inexacte, puisqu'il introduit l'M de la première ligne dans la seconde, et ensuite, à un amour de clocher exagéré, ne peuvent être soutenues sérieusement.

(1) Histoire manuscrite d'Antibes.

Il est étonnant que Noyon, dans sa statistique du Var, ait accepté, avec ces lectures, ces deux interprétations. Mais Carlone, en reproduisant Arazy et Noyon, pense cependant que cette tour est d'une époque postérieure à l'occupation romaine et pouvant remonter au XIVe siècle (1).

M. Blanc (2) admet deux lignes pour l'inscription, comme elles existent réellement, mais il les dispose ainsi qu'il suit :

D M
LVCILIAE C · F · T · A · EX · TESTAMENTO

Nous ferons remarquer que, pour compléter l'inscription, il place le D (DIIS), qu'il introduit, beaucoup trop à gauche, au-dessus de la lettre F, ce qui l'oblige à déplacer, trop à droite, la lettre M (MANIBUS), qu'il porte au-dessus de l'intervalle compris entre le T et le second A.

Nous croyons que la lettre D était placée symétriquement, par rapport à la lettre M, en dehors du fragment de la pierre que nous examinons, ce qui donnerait à sa longueur primitive au moins le double de sa longueur actuelle.

Faisons de plus reconnaître qu'il existe réellement un point de séparation entre l'A et l'E de la seconde ligne, et qu'ainsi la diphthongue terminale AE d'un nom de femme, comme l'indique la restitution de M. Blanc, ne peut être admise.

(1) Congrès archéologique de France, XXXIVe session, Paris, page 336.

(2) Loc. cit., page 113.

Toutes ces observations, du reste, n'avaient pas échappé à M. le docteur Mougins de Roquefort, qui en avait parlé à M. Blanc, et, pour les préciser encore mieux, nous proposons à notre tour la restitution suivante :

D M
Q · M · ALBVCIANI · M · MOLTELIUS · A · E · C · F ·
[T · A · EX TESTAMENTO

C'est-à-dire :

QVINTI · MARCI · ALBUCIANI · MARCVS · MOLTELIVS · AMICVS · EIVS · CVRAVIT · FIERI · TVMVLVM · ANTIPOLI · EXTESTAMENTO

La figure suivante donne fidèlement, réduit à 1/12, l'estampage de l'inscription dont la pierre est à l'angle gauche de la face nord de la tour du clocher, à 3 mètres au-dessus du sol.

Bien que les trois dernières lettres soient incom-

plètes, Arazy avait déjà lu le mot **ANTIPOLIS**, et nous adoptons cette lecture.

M. Blanc enchâsse, comme ci-dessous, cette inscrip-

tion dans une autre, rapportée par divers auteurs, dit-il, et qu'on croit perdue :

M · MOTELLIO · VOLT
SECVNDINO · FLAMINI · IIVIRO

	ANTIPO	LI
C · F · HERE	D · EX · TES	TAMENTO

Et il ne prend de notre inscription que la première ligne ANTIPO et forme la seconde en ajoutant D · EX · TES, qu'on ne saurait y trouver. En effet, il n'y a dans la seconde ligne que trois portions de lettres qui n'offrent du reste aucune dégradation, dont les deux premières ne peuvent avoir fait partie d'un T et d'un E, et qu'un seul coup d'œil suffit pour restituer et faire reconnaître comme le complément d'ANTIPOLIS, qu'un lapicide peu habile, ayant disposé inégalement ses lettres, comme l'indique la figure 7, n'a pu comprendre dans une seule et même ligne. Quant à D · EX, la pierre n'en offre aucune trace, et nous n'avons rien à dire de l'inscription que rapporte M. Blanc, sinon qu'il n'est pas possible d'y adapter, comme il l'a fait, le fragment épigraphique que nous venons d'étudier.

Deux autres figures représentent deux fragments, ayant probablement appartenu à la même inscription et encasstrés, l'un COLLE dans le mur ouest, et l'autre LITANO, renversé, dans le mur est de l'intérieur du premier étage de la tour du clocher.

Nous sommes surpris, comme M. Blanc, que ni Gruter, ni Bouche n'aient séparé, dans leur lecture, les restes isolés de ce texte lapidaire ; mais un peu de

réflexion nous porte à croire que cette lecture n'a été due pour eux qu'à une tendance à la restitution, tendance qui se présente naturellement à l'esprit comme

aux yeux : COLLEGIVM ANTIPOLITANORUM. Mais affirmer, avec M. Blanc, que ces deux archéologues ont lu réunis les deux fragments *avant la construction de la tour*, nous paraît insoutenable.

La dernière figure représente une partie d'inscription

que M. Blanc place à tort sur la face du nord de la tour du château, tandis qu'elle est sur la face ouest, et qu'il lit :

IMO FEC

au lieu de :

VIOFEC.

Enfin, nous signalons une inscription sur marbre blanc, qui se trouve un peu au-dessous de la baie face est du clocher. Elle est renversée et ne peut se lire que difficilement et à l'aide d'une lunette. Ce qu'en dit M. Blanc est exact ; seulement, il la place face sud,

et, dans la seconde ligne, il lit : MEN au lieu de MES, et ajoute un C que nous ne voyons pas.

Carlone se trompe également sur sa position en la plaçant sur l'un des murs du vieux château (Ed. Blanc, *loc. cit.*, page 109.

Telles sont les considérations que nous présentons sur les deux tours carrées d'Antibes et de leurs inscriptions, et qui nous permettent de répondre, autant qu'il nous est possible, à la vingt-cinquième question, énoncée dans le programme du congrès archéologique.

Antibes, le 4 octobre 1882.

Le colonel A. GAZAN.

Dr P. MOUGINS DE ROQUEFORT.

LES

INSCRIPTIONS ROMAINES DE FRÉJUS

(FORUM-JULII)

LISTE DES ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

Afin d'éviter des renvois bibliographiques trop détaillés dont la répétition serait fastidieuse, nous avons jugé utile de placer en tête de ce travail une liste des abréviations adoptées pour désigner les principaux ouvrages, manuscrits ou imprimés, auxquels nous renvoyons le lecteur ;

Manuscrits.

BOUHIER. = *Inscriptions et monuments antiques* recueillis et expliqués par le président Bouhier (Bibl. Nat., f. fr., n. 20317).

PEIRESC A. = Peiresc, *Inscriptiones antiquae* (Bibl. Nat., f. lat., n. 8957).

PEIRESC B. = Peiresc, *Inscriptiones antiquae* (Bibl. Nat., f. lat., n. 8958).

PEIRESC C. = Correspondance littéraire de Peiresc, t. I (Bibl. Méjanes, à Aix en Provence, n. 1019).

SÉGUIER. = *Correspondance, opuscules et papiers de Séguier sur les antiquités et inscriptions* (Bibl. de

Nimes, n. B 13795; 13810; 13810.12; B 13814, 22) (1).

SOLIER. = *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae libri*], auctore Julio Raymundo Soliero (Bibl. Méjanes, à Aix en Provence, n. 797) (2).

Imprimés.

ALEXANDRE. = *Inscriptions trouvées à Fréjus* (dans la *Revue archéologique*, nouv. série, t. III (1861), 1er article, p. 370 à 375 ; 2e article, p. 458 à 466).

ALLIEZ. = *Les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants*. Paris, 1860, in-8°.

ALLMER. = *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, 1878-1883. Vienne, in-8°.

ANTELMI. = *De initiis ecclesiae Forojuliensis dissertatio historica, chronologica, critica, profano-sacra*. Aquis-Sextiis, 1680, in-4°.

ANTELMI. = *Assertio pro unico S. Eucherio Lugdunensi episcopo* (opus posthumum). Parisiis, 1726, in-4°.

AUBENAS. = *Histoire de Fréjus, Forum Julii, ses antiquités, son port*, accompagnée de trois planches. Fréjus, 1881, in-8°.

BLANC. = *Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes*. Nice, 1878-1880, 2 vol. (avec table séparée), in-8°.

BONSTETTEN. = *Carte archéologique du département du Var*. Toulon, 1873, in-4°.

(1) Nous avons toujours soin de citer le n° du mss. de Séguier, auquel nous renvoyons ; mais tous ces mss. ne sont pas paginés, ce qui rend les indications peu précises.

(2) Il existe en outre trois copies de ce manuscrit, l'une à Aix, les deux autres à Marseille (voir l'*appendice*).

BOUCHE. = *La chorographie ou description de Provence et l'histoire chronologique du mesme pays.* Aix, 1664, 2 vol. in-f°.

BOURQUELOT. = *Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants.* Paris, 1850, in-8° (extr. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. XX, p. 43 à 146).

CARLONE. = *Vestiges épigraphiques de la domination gréco-massaliote et de la domination romaine dans les Alpes-Maritimes* (dans *Congrès archéologique de France.* XXXIVe session tenue à Paris en 1867. Paris, 1868, in-8°, p. 297 à 462).

CESSOLE. = *Notizie sul monumento dei trofei d'Augusto di Torbia et sulla via Giulia Augusta* del conte Giuseppe Anselmo Ilarione Spitalieri di Cessole (dans *Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino,* serie II, tom. V, scienze morali, storiche et filologiche, p. 161 à 184 [avec une planche d'inscriptions]. Torino, 1843, in-4°.

C. I. L. = *Corpus inscriptionum latinarum.*

DESJARDINS. = *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger.* Paris, 1869, in-8°.

DISDIER. = *Description historique du diocèse de Fréjus;* manuscrits de Girardin et d'Antelmy, publiés par l'abbé J.-B. Disdier. Draguignan, 1872, in-8°.

DONI. = *Inscriptiones antiquae.* Florentiae, 1731, in-f°.

FABRETTI. = *Inscriptiones antiquae quae in aedibus paternis asservantur.* Romae, 1702, in-4°.

FERRERO. = *L'ordinamento delle armate romane.* Torino, 1878, in-4°.

GARCIN. = *Dictionnaire historique et géographique de la Provence ancienne et moderne.* Draguignan, 1835, 2 vol. in-8.

GIRARDIN. — *Histoire de la ville et de l'église de Fréjus*, par M. G. C. D. C. D. E. T. Paris, 1729, 2 vol., petit in-12.

GRUTER. — *Inscriptionum romanarum corpus absolutissimum*, 1616, in-f°.

HENZEN. — *Collectionis Orellianae supplementa*. Turici, 1856, in-8° (IIIe vol. du recueil d'Orelli). — Voir Orelli.

HERZOG. — *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia*; accedit appendix epigraphica (1). Lipsiae, 1864, in-8°.

HERZOG. — *De quibusdam praetorum Galliae Narbonensis inscriptionibus dissertatio historica*. Lipsiae, 1862, in-8°.

LONG. — *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, 3e mémoire (dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des I. et B.-L.* (1849), 2e série, *Antiquités de la France*, t. II, p. 78 et sv. Paris, 1849, in-4°.

MAFFEI. — *Galliae antiquitates quaedam selectae*. Parisiis, 1733, in-4°.

MAFFEI. — *Museum Veronense*. Veronae, 1749, in-f°.

MILLER. — *Nouvelles observations sur l'inscription grecque-latine trouvée à Fréjus* (dans la *Revue archéologique*, nouv. série, t. IV (1861), p. 10 et sv.).

MILLIN. — *Voyage dans les départements du midi de la France*. Paris, 1807 à 1811, 4 vol. in-8°, avec atlas in-f°.

MOUGINS DE ROQUEFORT. — *Notice sur quelques poteries sigillées de Fréjus et d'Antibes* (dans *Congrès archéologique de France*, XLIIIe session tenue à

(1) Nous citons les n^os de l'Appendix epigraphica.

Arles en 1876. Paris, 1877, in-8°, p. 872 à 886).

MURATORI. = *Novus thesaurus veterum inscriptionum.* Mediolani, 1739-1742, 4 vol. in-f°.

NOYON. = *Statistique du département du Var.* Draguignan, 1846, in-8° (1).

ORELLI. = *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio.* Turici, 1828, 2 vol. in-8°. — Voir Henzen.

PAGI. = *Dissertatio hypatica seu de consulibus Caesareis ex occasione inscriptionis Forojuliensis Aureliani Augusti.* Lugduni, 1682, in-4°.

ROUSSE. = *Histoire de Fréjus.* Nice, 1862, pet. in-12°.

ROUSSE. = *Fréjus ancien et moderne.* Fréjus, 1866, in-8°.

SENEQUIER. = *Fréjus ancien et moderne;* mémoire historique inséré dans l'*Annuaire du Var* [par M. Senequier]. Draguignan, 1836, in-18.

SPON. = *Miscellanea eruditae antiquitatis.* Lugduni, 1685, in-f°.

SYMEONI. = *Illustratione de gli epitaffi e medaglie antiche* di M. Gabriel Symeoni, Fiorentino. In Lione, per Giovan di Tournes, 1558, in-8° (2).

TEXIER. = *Mémoire sur la ville et le port de Fréjus* (dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des I. et B.-L.*, 2e série, *Antiquités de la France*, t. II, p. 169 et sv. Paris, 1849, in-4°.

TISSERAND. = *Histoire civile et religieuse de la cité de*

(1) Il existe une première édition de cet ouvrage datée de 1838 et sans nom d'auteur.

(2) L'édition française de cet ouvrage est intitulée : *Les illustres observations antiques* du seigneur Gabriel Syméon Florentin, en son dernier voyage d'Italie, l'an 1557. A Lyon, par Jan de Tournes, 1558, in-8.

Nice et du département des Alpes-Maritimes. Nice, 1862, 2 vol. in-8°.

VILLENEUVE. = *Rapport sur les fouilles faites à Fréjus en* 1803 (dans *Collection de discours administratifs et académiques, de notices historiques, mémoires, rapports et autres ouvrages littéraires* de M. le comte de Villeneuve, t. II, p. 1 et sv. Marseille, 1829, 2 vol. in-4°.

WILMANNS. = *Exempla inscriptionum latinarum.* Berolini, 1873, 2 vol. in-8°.

ZACCARIA. = *Excursus litterarii per Italiam.* Venetiis, 1754, in-4°.

ZACCARIA. = *Istituzione antiquario-lapidaria o sia introduzione allo studio delle antiche latine iscrizioni.* Roma, 1770, in-8°.

INTRODUCTION

On ne sait rien des premières origines de Fréjus. Le texte le plus ancien où il en soit fait mention est une lettre de Plancus à Cicéron, datée de l'an de Rome 711 = 43 av. J.-C. (1). Cette ville dut son nom *Julium* à une colonie que César y envoya, vers l'année 710 = 44; mais rien ne prouve que César en ait été le fondateur (2). Elle est désignée par les auteurs sous le nom de *Forum Julium* (3), Φόρον Ἰούλιον (4), Φόρος Ἰουλίου (5), *Forum Julii* (6), *Forum divi Julii* (7). Ses habitants se nommaient *Forojulienses* (8). Elle reçut, en l'honneur de la légion octava, le nom de *colonia Octavanorum* (9). Pline

(1) *Ad familiares*, l. X, ep. 15, 3, et 17, 1.

(2) Ern. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule*, t. II, p. 175, songe à y voir l'emplacement du *Portus Oxybiorum*, de Strabon, IV, I, 10.

(3) Tacite, *Ann.*, l. II, c. LXIII.

(4) Strabon, l. IV, c. I, 9.

(5) Ptolémée, l. II, c. X, 5.

(6) Pomponius Mela, l. II, c. V, 3; Pline, H. N., l. III, c. V, 5; Tacite, *Hist.*, l. III, c. XLIII; *Itiner. Anton.* 297, 4; 505, 1 et 2 (éd. Parthey et Pinder); *Anonym. Ravenn.*, V, 3, p. 339, 21 (éd. Pinder et Parthey); *Table de Peutinger*, segm. II, A.

(7) *Anonym. Ravenn.*, IV, 28, p. 243, 15.

(8) Tacite, *Ann.*, l. IV, c. V; *Hist.*, l. II, c. XIV; l. III, c. XLIII; *Agricola*, c. IV; Pline, H. N., l. XXXI, c. XLIV, 1; *Notitia Galliarum*, 16 (dans *Geographi latini minores*, éd. A. Riese, 1878, p. 144); C. I. L., t. V, n° 7907; t. VI, n. 1452; Wilmanns, *Exempla*, n. 2199.

(9) Pomponius Mela, l. II, c. V; Pline, H. N., l. III, c. V, 5. Ce fait n'est pas isolé; d'autres villes reçurent en même temps des surnoms analogues : « *Narbo Decumanorum*, *Baeterrae Septimanorum*, *Arelate Sextanorum*, *Arausio Secundanorum*; Pomponius Mela, *loc. cit.*, cf. Herzog, *Gall. narb. hist.*, p. 81.

lui attribue les surnoms *Classica* et *Pacensis* (1). Une inscription la nomme *Forum Julium Pacatum* (2). Elle est appelée *oppidum* (3), *civitas* (4), *colonia* (5). Elle appartenait à la *provincia Narbonensis*.

Auguste y établit un port militaire, ou au moins un arsenal maritime qui reçut les vaisseaux conquis à la bataille d'Actium (6). De là lui vint son surnom *Classica*. La flotte de Fréjus eût une courte existence, elle fut supprimée dans les premiers temps de l'Empire, peut-être en l'an 22 avant J.-C., lorsque la Narbonnaise devint une province sénatoriale (7).

Fréjus est la patrie du poète Cornelius Gallus (8),

(1) Pline, H. N., l. III, c. v, 5 : « *Forum Julii Octavanorum colonia, quae Pacensis appellatur et Classica.* »

(2) *Bullettino dell'Inst. arch.*, 1848, p. 21; Henzen, n° 5231; Willmanns, n. 2210.

(3) Tacite, *Ann.*, l. IV, c. v.

(4) Gruter, p. 470, n° 6; Willmanns, n. 2199. Cette inscription nous fait en même temps connaître un patron de la colonie de Fréjus; *Anonym. Ravenn.*, IV, 28, V, 3; *Notitia Galliarum*, 16.

(5) Tacite, *Ann.*, l. II, c. LXIII; *Hist.*, l. II, c. XIV, et l. III, c. XLIII; *Agricola*, c. IV; Pline, H. N., l. III, c. v, 5; Pomponius Mela, l. II, c. v; Ptolémée, l. II, c. x, 5.

(6) Tacite, *Ann.*, l. IV, c. v. : *proximumque Galliae littus rostratae naves praesidebant, quas Actiaca victoria captas Augustus in oppidum Forojuliense miserat validoque cum remige;* Strabon, l. IV, c. I, 9 : *καὶ τὸ ναύσταθμον τὸ Καίσαρος τοῦ Σεβαστοῦ, ὃ καλοῦσι Φόρον Ἰούλιον.*

(7) Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule, d'après la Table de Peutinger*, édit. in-8, p. 437; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. I, p. 421, dit par erreur l'an 27; E. Ferrero, *L'ordinamento delle armate romane*, p. 139; *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio, v° CLASSIS.

(8) Saint Jérôme, *Chronicon*, olymp. CLXXXVII, 3; cf. *Hist. littér. de la France*, t. I, p. 101.

qui fut procurator en Égypte et que Virgile a chanté (1), — du beau-père de Tacite, Julius Agricola (2), — de Valerius Paullinus, ami de Vespasien et son partisan actif dans la lutte qu'il eut à soutenir contre Vitellius (3).

Une inscription de Tivoli nous apprend que Torquatus Novellius Atticus, un des plus célèbres buveurs de l'antiquité (4), mourut à Forum Julii, à l'âge de quarante-quatre ans, pendant qu'il était proconsul de Narbonnaise (5).

Fréjus était, à l'époque romaine, une colonie ancienne et florissante, *vetus et illustris colonia* (6), située sur la voie Aurélienne, dans la Gaule Narbonnaise, à quelques milles de la frontière ; elle était arrosée par le fleuve *Argenteus* (7) (aujourd'hui rivière d'Argent). C'était, au point de vue militaire, une position importante, et Tacite l'appelle *claustra maris* (8). Les historiens ne parlent pas de son commerce qui, eu égard à sa situation, devait être assez florissant. Pline nous apprend qu'on y préparait avec le *lupus*, loup marin, une espèce de garum appelé *alex* (9).

Fréjus était administré par des *duumviri* (10), et était inscrit dans la tribu *Aniensis*.

(1) *Ecl.*, X.

(2) Tacite, *Agricola*, c. IV.

(3) Id., *Hist.*, l. III, c. XLIII. — Le gentilicium *Valerius* se retrouve dans plusieurs inscriptions de Fréjus (voyez nos nos 37 à 40).

(4) Pline, H. N., l. XIV, c. XXII, 144.

(5) Borghesi, *Œuvres*, t. V, p. 8.

(6) Id., *Agricola*, c. IV.

(7) Pline, H. N., l. III, c. V. 5 ; Ptolémée, l. II, c. X, 5.

(8) Tacite, *Hist.*, l. III, c. XLIII ; cf. l. II, c. XIV, et Strabon, l. IV, c. I, 10.

(9) H. N., l. XXXI, c. XLIV, 1.

(10) C. I. L., t. V. n. 7907 ; t. X, n. 4868.

L'attribution de Fréjus à la tribu *Aniensis* a été contestée, ou tout au moins considérée comme douteuse. Il nous paraît nécessaire d'éclairer complètement cette question encore obscure.

On connaît, outre Fréjus, quatre villes appelées dans l'antiquité *Forum Julii* ou *Forum Julium;* à l'extrémité nord-est de la dixième région, *Forum Julii*, aujourd'hui Cividale en Frioul (1); dans la neuvième région *Forum Julii Iriensium*, appelé aussi *Iria*, sur la voie Emilienne, aujourd'hui Voghera (2) ; enfin Pline signale en Ombrie les *Forojulienses cognomine Concubienses* (3), et, en Bétique, la ville d'*Illutirgi*, surnommée *Forum Julium* (4).

Quatre noms de tribus se rencontrent dans les inscriptions attribuées à des Forojulienses ; ce sont les noms des tribus *Scaptia* (5), *Quirina* (6), *Voltinia* (7), *Arniensis* (8), *Aniensis* (9).

Les habitants de *Forum Julii* en Frioul étaient inscrits dans la tribu *Scaptia* (10). C'est un fait démontré par les inscriptions de cette localité, et admis sans contestation.

(1) C. I. L., t. V. p. 163, nos 1758 à 1784.

(2) C. I. L., t. V, p. 828, nos 785 et 7375.

(3) H. N., l. III, c. XIX, 2. — Sur les *Forum Julii* d'Italie, cf. Mommsen, *Die italischen Burgercolonien von Sulla bis Vespasian*, dans l'*Hermes*, t. XVIII (1883), p. 181 en note.

(4) *Ibid.*, l. III, c. III, 6. — Nous ne parlons pas des *pagani pagi Forojuliensis;* Mommsen a classé parmi les suspectes l'inscription qui les mentionne (C. I. L., t. III, no 423*).

(5) C. I. L., t. V, nos 1765, 1767.

(6) C. I. L., t. X, no 6674.

(7) Gruter, p. 776, no 6; Herzog, no 46.

(8) C. I. L., t. VII, no 48.

(9) Nos nos 14 et 30, et l'appendice.

(10) C. I. L., t. V, nos 1765 et 1767.

On ne sait pas de quelle ville étaient citoyens les *Forojulienses* inscrits dans les tribus *Quirina*, *Voltinia* et *Arniensis*. Chacun d'eux n'est d'ailleurs connu que par un seul exemple.

Si l'on en croit Grotefend, c'est à *Forum Julii* en Frioul qu'il faut attribuer les inscriptions dans la tribu *Aniensis* (1), et à *Forum Julii* en Narbonnaise, les inscriptions dans la tribu *Voltinia* (2). Nous avons vu plus haut ce qu'il faut penser de la première de ces deux assertions; quant à la dernière, aucune des trois inscriptions citées par Grotefend à l'appui de son opinion n'est probante: les *Julienses* de la première inscription sont, à tort, identifiés avec des *Forojulienses;* rien ne démontre à quel *Forum Julii* appartient la seconde; la troisième fait mention d'une ville nommée *Forum Augusti*, et non pas *Forum Julii*.

Herzog hésite, sans se prononcer, entre les tribus *Voltinia* et *Aniensis* (3).

Suivant Huebner, qui prête à tort cette opinion à Herzog, Fréjus aurait été inscrit à la fois dans les tribus *Voltinia et Aniensis* (4).

Kubitschek adopte la tribu *Aniensis* (5).

Toutefois Mommsen ne regarde pas le fait comme absolument démontré, puisque dans le dernier volume paru du *Corpus inscriptionum latinarum*, il écrit : « [Forum Julium Narbonense] fuit *fortasse* tribus anien-

(1) *Imperium Romanum tributim descriptum*, p. 56.

(2) *Ibid.*, p. 118.

(3) P. 165, note 30.

(4) C. I. L., t. VII, ad n. 48.

(5) *De Romanarum tribuum origine ac propagatione*, p. 189, note 686.

« sis (1). » Il est cependant plus explicite dans un autre endroit du même volume : « Forum Julium propter « tribum [Aniensem] intellege provinciae Narbonen- « sis (2) ». Et dans le dernier numéro de l'*Ephemeris epigraphica*, récemment paru, il nous apprend que Otto Hirschfeld adoptera cette opinion dans le tome XII du Corpus consacré aux inscriptions de la Narbonnaise (3).

Après avoir réuni toutes les inscriptions de Fréjus, nous regardons comme absolument démontré que les citoyens de cette colonie étaient inscrits dans la tribu *Aniensis*. Parmi les inscriptions de provenance certaine, trouvées dans le sol même de Fréjus, deux seulement portent l'indication de la tribu, et c'est la tribu *Aniensis* (4). D'autres inscriptions appartenant probablement au territoire de Fréjus et provenant de Caillan, de Pignans et de Cagnosc mentionnent des individus inscrits aussi dans la tribu *Aniensis* (5). Ces faits permettent de rattacher à Fréjus les *Forojuliense Aniensi tribu*, dont les inscriptions ont été trouvées hors de la Narbonnaise ; nous donnons dans un appendice les textes de ces inscriptions.

Nous n'avons pas l'intention de mettre en tête de ce recueil une notice sur Fréjus. Il nous suffit d'avoir cité les textes anciens qui s'y rapportent. Nous renvoyons le lecteur désireux de plus amples détails à l'excellent livre de M. Aubenas et aux travaux de Texier et de Victor Petit. Les témoignages de l'antiquité établissent

(1) C. I. L. t. X, ad n. 6674.
(2) *Ibid.*, ad n. 6230.
(3) *Ephemeris epigraphica*, t. V, p. 202.
(4) Nos nos 14 et 30.
(5) Bonstetten, p. 14, 1 ; 23 ; 30.

LANC

d'ailleurs l'importance de *Forum Julii*. Il y a donc lieu, à première vue, d'être surpris du petit nombre de monuments antiques qui peuvent avec certitude être attribués à cette ville. Mais ce fait s'explique. Au XVIe et au XVIIe siècle, Fréjus n'eut pas, comme d'autres villes, Aix ou Nimes, par exemple, la bonne fortune de compter parmi ses citoyens une série d'antiquaires se transmettant, avec la tradition scientifique, les documents archéologiques relatifs à l'histoire locale. Cela tient à la décadence rapide de Fréjus, décadence dont nous n'avons pas à examiner les causes multiples.

A diverses époques, le sol de Fréjus a fourni de précieuses antiquités. Après avoir passé par les collections d'Antelmi et de Peiresc, ces objets ont été dispersés et on en a perdu la trace.

La rareté des pierres de taille dans le pays a été, pour les monuments antiques, une cause de destruction. Les gradins de l'amphithéâtre ont servi à construire les tours de la cathédrale ; des débris romains sont encastrés dans l'enceinte du moyen âge (1). Sans aucun doute, les pierres régulièrement taillées sur lesquelles on grave d'habitude les inscriptions ont été les premières victimes de cette pénurie. Il est donc certain que bon nombre de monuments ont ainsi disparu sans laisser aucun souvenir.

Du temps de Bouche, une inscription de Fréjus (n° 1), avait été transportée à Aix dans le jardin du conseiller de Pennefort, qui devint plus tard celui des Pères Minimes; elle paraît perdue aujourd'hui.

Du reste, l'histoire des monuments dont la découverte a été enregistrée est un véritable martyrologe.

(1) Cf. Texier, p. 253, et notre n° 38.

Citons les principaux. Une statue en pierre noire, découverte du temps de François Ier et représentant un soldat (?) fut envoyée presque immédiatement à Fontainebleau (1). Une belle statue de marbre, qu'on appela Vénus Uranie et qui, offerte d'abord au Président d'Oppède, fut ensuite, par ses ordres, transportée à Paris vers 1650 (2). Un terme, à deux faces, également envoyé à Paris en 1725 (3). Un très beau trépied de bronze, trouvé près de la mer ; propriété d'Antelmi, puis de Peiresc, il fut ensuite conservé dans le Cabinet de l'abbaye de Sainte-Geneviève ; après la Révolution, il se trouvait au Cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale (4) ; il n'y est plus aujourd'hui. Un beau camée, représentant les trois Grâces, fut, en 1600, transporté à Rome et vendu à Lelio Pasqualino ; il passa ensuite entre les mains de Buoncompagno (5). Peiresc devint possesseur des collections réunies « par Pierre et Nicolas Antelmi (6) consistant en

(1) Bouche, t. I, p. 248 : Girardin, t. I, p. 110 ; cf. notre n. 39.

(2) Bouche, *ibid.*, Girardin, t. I, p. 63; Millin, t. II, p. 491 ; Garcin, t. I, p. 452.

(3) Girardin, *ibid.*, p. 64. D'après la description faite par Girardin ce double hermès devait représenter *Bacchus* et *Ariane*. Le chapitre le fit transporter à Paris pour l'offrir au cardinal de Fleury, ancien évêque de Fréjus. Cf. Aubenas, p. 620.

(4) Girardin, t. I, p. 67-69 ; Millin, t. II, p. 491. Cf. Spon, *Miscellanea*, p. 118 ; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. II, part. I, pl. LIII, fig. 3, p. 138 ; Aubenas, p. 621 à 626.

(5) Bibl. nat., mss. de Peiresc. f. fr., n° 9530, f° 199 : « Extrait « de l'itinéraire de M. Rubens, faict à Rome, chez le sr Lelio « Pasqualino. La chasse des trois Charitez vestües aprez des « petits amours juchez dans les branches d'une vigne en forme « d'arbre, avec des bastons, comme la décrit Anacréon, en « camayeul rond d'excellente main, trouvé à FREIVS, l'an 1599. »

(6) Peiresc reçut en effet de Nicolas Antelmi un grand nombre

« médailles, cachets, urnes, lampes, inscriptions, « tablettes... etc. (1),... et où on voyait aussi plu- « sieurs statues de marbre, de bronze et cuivre (2). »

Nous tenons à signaler d'une façon particulière, et

d'objets antiques provenant de Fréjus. On conserve à la bibliothèque Méjanes, à Aix, plusieurs lettres ou copies de lettres extraites de la correspondance d'Antelmi et de Peiresc; nous en citerons quelques passages : *Nicolas Antelmi à Peiresc :* « Les « deux pierres desquelles je vous avois parlé, estant à Aix, sont « embarquées pour Marseille de jeudi dernier; j'estime que « vous en aurez reçu des nouvelles par celuy à qui je les ay « adressées, suivant votre ordre..... à Fréjus, ce 25 juillet 1628. » (Peiresc C, p. 492 et 523.) — *Peiresc à Antelmi :* « Ce mot ne sera que « pour vous accuser réception de vos beaux livres, en attendant « l'arrivée de la barque sur laquelle vous avez encore fait char- « ger d'autres pierres et fragments d'antiquité..... A Boigency, « ce 16 juin 1630. » (Ibid., p. 498.) — *Nicolas Antelmi à Peiresc :* « ..... Je vous envoie encore un panier rempli de vieux frag- « ments antiques, dans lequel il y a deux testes, et dautant que « vous m'avez recommandé de conserver tout, pour n'y faillir « j'y ai mis plusieurs choses inutiles. Commandés s'il vous plaît, « qu'on fouille bien dans le foin dudi panier, affin qu'il ne se « perde rien..... A Fréjus, ce 18 may 1632. » (Ibid., p. 494 et 526.) A la suite de la lettre précédente : « *Mémoire de ce qui fut en- « voyé led. jour au s^r Peiresc.....* Un panier rempli de diverses « antiquailles, où il y a deux testes de marbre de Satyre, et « deux plats de terre antique. » (P. 495 et 527.) — Il est probable que le dépouillement complet de la correspondance de Peiresc, dont la plus grande partie est conservée à la bibliothèque de Carpentras, fournirait d'autres renseignements du même genre.

[Boigency est probablement Belgentier].

(1) Girardin, t. I, p. 70.

(2) Id., *ibid.*, p. 66. — Sur les antiquités trouvées à Fréjus, outre les auteurs cités, cf. Papon, *Voyage de Provence* (Paris, 1787, 2 vol. in-12), t. I, p. 356 et sv.; Garcin, t. I, p. 452-453, signale la découverte faite de son temps « dans la terre dite Bellevue... « de tombeaux... avec figures de plusieurs dieux et une tête qu'on

nous avons fait reproduire en héliogravure une *tête de Jupiter* (1), en marbre blanc, découverte à Fréjus, en 1822, près de la Porte dorée, lors des fouilles entreprises par la municipalité; cette tête, heureusement, est restée dans la ville. Elle mesure, dans son état actuel, avec l'amorce du cou, 0m40 de hauteur; elle appartenait donc à un buste ou plutôt à une statue colossale du maître des dieux. C'est certainement une des belles têtes antiques sorties du sol de la Gaule. Par une singulière bonne fortune, cette tête est presque intacte; la figure n'a pour ainsi dire subi aucune mutilation : cet état exceptionnel de conservation fait vivement regretter la perte du corps. Les traits du dieu sont pleins de grandeur et de majesté ; la chevelure et la barbe qui donnent à la sculpture tout son effet, sont traitées avec une largeur et un brio qui dénotent un artiste de profession. Par son style, elle rappelle les deux grands et célèbres bustes de Marc-Aurèle et de Lucius Verus trouvés en 1720, à Acqua Traversa, près de Rome, et conservés aujourd'hui au musée du Louvre (2). Elle doit remonter au moins à l'époque des Antonins. Mérimée, qui visita Fréjus en 1834, a porté sur ce morceau antique le jugement suivant : « On en « a tiré [il s'agit des fouilles de la Porte dorée] quel- « ques fragments de statues parmi lesquelles je n'ai « distingué qu'une tête de Jupiter d'un *assez beau style*,

« présume être celle de la statue d'Agrippa »; voy. aussi le comte de Villeneuve et Aubenas, *passim*.

(1) Cf les têtes de ce dieu réunies, par J. Overbeck, *Atlas der griechischen Kunstmythologie*, taf. II, III.

(2) Comte de Clarac, *Description du Musée royal des Antiques*, nos 138 et 140 ; *Musée de sculpture antique et moderne*, pl. 1090, n. 3301 C, et pl. 1092, n. 3299 E ; Bouillon, *Musée des Antiques*, t. II, bustes.

« sculpté à l'effet, comme un ouvrage destiné à la « décoration (1) ». Nous pensons que Mérimée, dans son appréciation d'ailleurs bienveillante, était restée au-dessous de la vérité.

Fragment d'une statue de femme assise, trouvé à Fréjus.

Quelques personnes croient que cette tête de Jupiter doit être rapprochée d'un fragment de statue, de pro-

(1) *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, 1834, p. 251 à 255. — M. Charles Lenthéric, selon son habitude, a copié le jugement de Mérimée, (voir, à ce sujet, l'ouvrage de M. Aubenas, p. 602-604).

portions plus fortes que nature, conservé également à Fréjus. Ce morceau, qui représente la moitié inférieure du corps d'une statue drapée et assise, est aussi fort intéressant, mais il ne peut avoir appartenu à une statue de Jupiter. On connaît un certain nombre de marbres représentant Jupiter assis, sur lesquels le vêtement du dieu est généralement disposé d'une façon différente.

Jupiter assis porte le plus souvent un manteau ou une draperie négligemment jetée, qui recouvre les jambes, laissant le haut du corps à nu (1); il n'a pas ce double vêtement serré, qui devait couvrir le corps tout entier et qui nous paraît plutôt appartenir à une *divinité féminine* (2). Nous sommes très portés à croire que le fragment de Fréjus est la partie inférieure d'une statue assise de femme, à tête tourelée, représentant la ville elle-même, ou une *Tutela*, divinité protectrice de la ville. Nous ne possédons rien malheureusement de la partie supérieure, ce qui seul pourrait nous autoriser à émettre une opinion plus assurée. « Ce morceau de « marbre, écrivait Victor Petit en 1867 (3), qui est d'une « finesse remarquable, reste depuis plus de trente ans « gisant à terre, dans une arrière-cour encombrée de

(1) Un intéressant exemple de l'agencement de draperies dont nous voulons parler, se voit sur la belle statue assise d'Ancyre, publiée par A. de Longpérier (*Gazette archéologique* 1881, pl. 13 ; *Œuvres*, t. III, p. 415 ; cf. J. Overbeck, *loc. cit.*, pl. I, et Clarac, *Musée*, pl. 397, 398, 405, 406, 410 A.

(2) Voir les statues féminines assises, dans Clarac, *Musée*, pl. 433, 438 B, G, H, 441, 454, 468, 474, 498 A, D, 501, 521, 522. Toutes ces statues, comme celle de Fréjus, portent un double vêtement, une tunique talaire et un manteau un peu plus court que la tunique.

(3) *Congrès archéologique de France*, XXXIIIe session, 1867, p. 356.

« bois et de tuiles, tandis que rien ne serait plus facile « que de le mettre à l'abri des intempéries des saisons, « en le déposant à 2 mètres de là, dans le grand vestibule « qui précède l'escalier intérieur de la Mairie, vestibule « vide, où sont déjà quelques morceaux de sculpture « et quelques terres cuites antiques. » Grâce à M. Aubenas, le vœu de Victor Petit est aujourd'hui réalisé (1).

Fréjus a possédé des savants, historiens plutôt qu'antiquaires, qu'il serait injuste de passer sous silence. Ils utilisèrent les monuments antiques pour écrire l'histoire de leur pays. S'ils ne nous ont pas conservé les pierres elles-mêmes, ils ont au moins sauvé de l'oubli beaucoup d'inscriptions en les transcrivant dans leurs ouvrages. Antelmi au XVIIe siècle, Girardin au XVIIIe, furent les historiens de Fréjus. Bouche et l'oratorien Papon (2), dans leurs histoires de Provence, Raymond de Solier, Séguier, Peiresc et le président Bouhier, dans leurs

(1) Mais il a fallu longtemps ! Il a fallu surtout l'arrivée au pouvoir d'une municipalité intelligente, pour arracher à la ruine et à l'oubli les souvenirs du brillant passé de Fréjus. En 1846, vingt ans avant Victor Petit, A. de Caumont avait déjà pris la défense des antiquités de Fréjus : « L'abandon dans lequel se « trouvent quelques fragments de statues de marbre, découverts « dans les bains, à l'occasion des fouilles qui furent faites, il y « a quelques années, aux frais du gouvernement, sous la « direction de M. Texier, membre de l'Institut, a vivement « peiné M. de Caumont : *il a fait une visite à M. le Maire, pour « le prier de les faire disposer dans une salle de l'hôtel-de-ville.* « Ces fragments sont en ce moment jetés pêle-mêle par terre, « dans un couloir à ciel ouvert, et rempli d'immondices, atte- « nant à l'hôtel-de-ville. » (*Bulletin monumental*, t. XII, 1846, p. 527.)

(2) *Histoire de Provence*, Paris, 1778-1786, 4 vol. in-4. — Nous n'indiquons ici que les titres des ouvrages qui ne figurent pas dans notre liste bibliographique.

manuscrits, sans avoir consacré à Fréjus un travail spécial, nous ont laissé de précieux renseignements archéologiques. Le comte de Villeneuve, Fauchet (1) et Noyon, auteurs l'un et l'autre d'une Statistique du Var, Herzog Texier, Petit (2), le baron de Bonstetten, l'abbé Disdier, M. Mougins de Roquefort ont, soit par leurs écrits, soit par les fouilles qu'ils ont fait exécuter à Fréjus, mérité la reconnaissance des érudits.

Nous avons cru pouvoir citer plusieurs fois, dans ce recueil, un prétendu historien de Fréjus, A. Rousse, qui reproduit le texte de quelques inscriptions. Son livre, écrit en 1866, est une compilation sans valeur et sans honnêteté ; l'auteur a effrontément copié dans Girardin (sans le citer bien entendu) tout ce qui concerne les inscriptions. C'est un véritable plagiat. Il a du reste reproduit toutes les erreurs de Girardin, sans rien ajouter de lui, ce dont probablement nous devons nous féliciter. C'est un procédé trop commode pour qu'on laisse échapper l'occasion de le flétrir.

Il y a quelques années, M. Aubenas, ancien membre résidant de la Société des Antiquaires de France, revenu des colonies après une longue et brillante carrière judiciaire, résolut de consacrer quelques jours à étudier sur place les antiquités de Fréjus. Les jours

(1) *Statistique du département du Var.* Paris, 1805, in-8°.

(2) *Fréjus, Forum Julii. Note descriptive accompagnée d'un plan, d'une carte et de cent dessins intercalés dans le texte,* dans le *Bulletin monumental,* t. XXXI-XXXII, réimprimé dans le *Congrès archéol. de France,* XXXIIIe session tenue à Aix et Nice en 1866, p. 277 à 392. Paris, 1867, in-8°. Grâce à ses nombreux dessins qui reproduisent avec fidélité les restes des monuments romains de Fréjus, le mémoire de Victor Petit forme un véritable album de l'architecture romaine de cette ville.

formèrent des semaines, les semaines des mois, les mois des années ; au lieu du mémoire projeté, parut en un gros volume de 800 pages, l'*Histoire de Fréjus*. L'historien s'éprit du pays qu'il était venu étudier ; il s'y fixa définitivement, et devint, comme les vieux ancêtres dont il avait ressuscité le souvenir, *civis Forojuliensis*.

Fréjus est fier de posséder aujourd'hui ce qui lui avait toujours manqué : un historien qui soit en même temps un archéologue dévoué. M. Aubenas a fondé à Fréjus un musée municipal, où la tête colossale de Jupiter et le fragment de statue assise, que nous avons signalés plus haut, sont maintenant à l'abri de la mauvaise fortune. Le Congrès archéologique de France (session de 1882) a exprimé le vœu que des fonds mis à sa disposition lui permissent d'enrichir promptement cette collection naissante, en opérant des fouilles méthodiques. Il serait aussi à souhaiter que M. Aubenas donnât suite à son projet de créer à Fréjus une société archéologique. Il aura des collaborateurs dévoués dans M. le docteur Pascal, qui a toujours recueilli avec tant de zèle les antiquités de sa ville natale, dans M. Guérin, receveur de l'enregistrement, et dans bien d'autres. M. Séverin Decuers, maire actuel de Fréjus, est tout disposé à seconder ses efforts, et il a déjà droit à la reconnaissance des archéologues. Espérons que M. Aubenas mettra à profit ces circonstances favorables. Il assurera ainsi la durée de l'œuvre qu'il a entreprise ; le musée municipal ne risquera pas d'être dispersé, et Fréjus conservera les témoins de son antique splendeur.

Le recueil épigraphique que nous publions ici n'est pas et ne peut pas être complet. Nous avons dit plus

haut que les antiquités de Fréjus ont été dispersées, mais toutes n'ont probablement pas été détruites. Parmi celles dont la découverte n'a pas été mentionnée, il en est sans doute qui restent ignorées dans les musées ou dans les collections particulières. Puisse ce travail attirer l'attention des collectionneurs et des conservateurs de musées qui auraient des inscriptions provenant de Fréjus, et les déterminer à les signaler.

INSCRIPTIONS VOTIVES.

1.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus. — Perdue.

sic **APPOLLINI EX V · L · M**
sic **PRAECEPT · ET CRECES**

Copie de Solier.

Appollini ex v(oto) l(ibentes) m(erito) Praecept(us) et Cre[s]ce[n]s.

Le cognomen, ou nom servile, *Praeceptus*, est très rare. C'est sans doute le même nom qui se rencontre en abrégé sur une inscription de Capoue :

A · RVBRIVS · A · F · PRAEC (1).

On connaît de nombreux exemples de la forme *Cresces* pour *Crescens* (2).

Girardin a réuni cette inscription à une autre qui en est cependant complètement distincte (cf. notre n° 34).

(1) C. I. L., t. X, n° 3783.

(2) Cf. Wilmanns, *Exempla*, à la table des cognomina, v° CRESCENS.

Il est probable qu'il avait transcrit les deux textes à la suite l'un de l'autre ; il n'a pas pensé à les séparer. De cette confusion est né le texte suivant, que nous reproduisons d'après Muratori :

APOLLINI
EX V · L · M
PRAECEPT
ETCRESCES
L TREBONIO
L · F HERED
EX · TEST

Girardin a pensé retrouver là l'épitaphe d'un « poëte « Trebonius, qui voulait que son tombeau fût sous la « protection d'Apollon, auquel il le consacra par un « vœu (1) » !

Muratori est beaucoup plus sage : « Uti animadvertit « Bimardus, habentur heic geminae inscriptiones, altera « votiva *Apollini*, altera sepulcralis *Trebonio*. Prior « occupat quatuor priores lineas ; tres posteriores « altera. »

Pour la seconde inscription, voyez notre n° 36.

Au temps de Bouche, la première inscription avait été transportée de Fréjus à Aix « au jardin du con- « seiller de Pennefort, qui est aujourd'hui celui des « Pères Minimes. » Elle ne se trouve pas actuellement au musée d'Aix ; on ignore ce qu'elle est devenue.

Solier, p. 104 ; — Solier *x* : — Bouche, t. I, p. 55 (en quatre lignes, APPOLLINI||EX V · L · M||RECEPTV||ETCRESCES), et p. 249 (en deux lignes, d'après Solier) ; — Bouhier,

(1) . I, p. 55.

f° 207, n. CCCLXXX (en deux lignes, d'après Bouche-Solier; — Girardin, t. I, p. 115 (en deux lignes); — Muratori, p. 22, n. 12 (en quatre lignes); — Rousse, Fréjus, p. 126, d'après Girardin; — Bonstetten, p. 20, n. 2, d'après Girardin; — Aubenas, p. 751, n. 16, d'après Girardin.

2.

Petit autel en pierre calcaire, trouvé à Fréjus, et donné à la ville, en 1883, par M. Armand, maçon, propriétaire d'une partie de la citadelle de l'Ouest (bastion Saint-Antoine). Haut. 0m27; larg. à la base, 0m12. — Au musée de l'Hôtel-de-Ville.

HERCLI
VEXILATI
GERMAN
IANORV
V S L M
. . VA . .

Notre copie ; voir le dessin ci-joint qui reproduit le monument à la moitié de ses dimensions.

Herc[u]li Vexilati German(us) Ianoru (filius) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).....

Cet *ex-voto* se rapproche par sa forme et ses dimensions de certains petits autels votifs, également en pierre calcaire, découverts à Saint-Saturnin d'Apt et conservés au musée d'Avignon. On en a trouvé de semblables sur d'autres points de la Narbonnaise, notamment à Vaison et à Nimes.

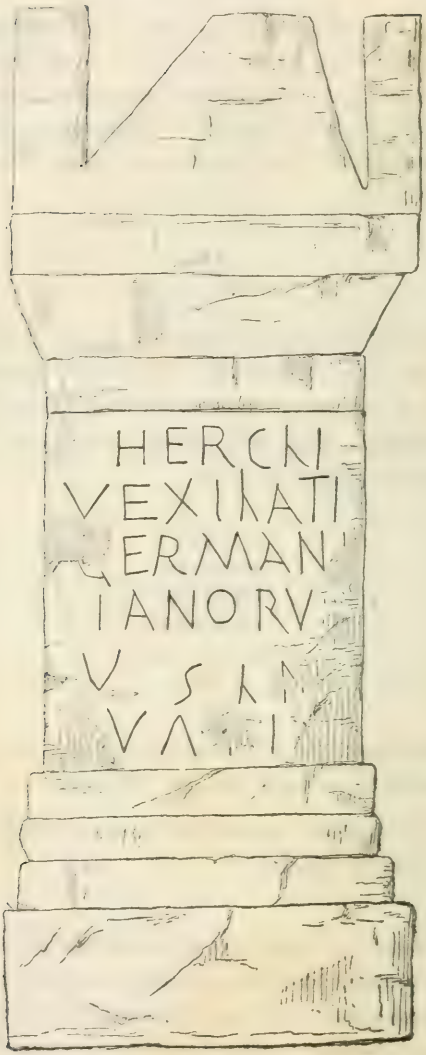

Autel votif à Hercule (nº 2)

Le surnom *Vexilas*, qui accompagne le nom d'Hercule, rappelle par sa terminaison les surnoms bien connus de Mercure, *Dumias* (1) et *Clavarias* (2). Le dédicant porte un nom romain; son père est encore désigné par un nom barbare, probablement ligure.

3.

Parmi les inscriptions de Fréjus, Solier cite la suivante. — Perdue.

PRO SAL
ANTONIN
TAVROBOLI
VM FECIT
m. D · M · I

Copie de Solier.

Pro sal(ute) Antonin(i) taurobolium fecit [matri] d(eum) m(agnae) I(daeae).

Ce texte paraît incomplet, car le nom de celui qui a fait le taurobole n'est pas exprimé. Il n'est pas possible que les trois lettres de la dernière ligne soient les initiales des *tria nomina*. Ce sont les abréviations ordinaires des noms de la *magna mater;* dans une petite inscription votive de Rome, elles sont ainsi rejetées à la fin du texte (3).

Les inscriptions tauroboliques, trouvées en Gaule, ne

(1) Héron de Villefosse, *Bullet. des Antiq. de France*, 1880, p. 234.
(2) H. Thédenat, *Ibid.*, 1881, p. 164 et 179.
(3) C. I. L., t. VI, n° 496.

sont pas antérieures à l'année 160. La plus ancienne est celle qui mentionne le taurobole offert à Lyon, en cette année 160, pour l'empereur Antonin le Pieux (1). Viennent ensuite celles de Lectoure, de l'année 176 (2); celle de Tain, de l'année 184 (3); celle d'Orange, du règne de Commode (4); celles de Lyon, des années 190, 194 et 197 (5); celle de Narbonne, du règne de Septime Sévère et de Caracalla (6); celle de Lectoure, de l'année 239; et neuf autres de la même localité, de l'année 240 (7), etc.

Il est difficile de dire quel est, parmi les empereurs ayant porté le nom d'Antonin, celui qui est désigné dans cette inscription.

Solier, p. 104; — Solier-Méjanes, p. 214, l. 3 et 4, TAVROBOLIVM||FECIT; — Solier-Marseille, p. 47, TAVROBOLI||VMFECIT; — Solier *x*.

4.

Le texte de cette inscription nous a été conservé par Peiresc. D'après le dessin qui se trouve dans un des

(1) Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 24; Allmer, *Rev. épigr. du midi de la France*, t. I, n. 9.

(2) Allmer, n. 198; Ferdinand Cassassoles, *Notices historiques sur la ville de Lectoure*, Auch, 1839; pièces justificatives, p. 39 à 44.

(3) Chaulieu, *Mémoires sur diverses antiquités de la Drôme*, p. 1 à 66; Boissieu, p. 28; Allmer, nº 10.

(4) Herzog, n. 407.

(5) Boissieu, p. 31 à 36; Allmer, n. 11, 12, 13.

(6) Herzog, n. 7.

(7) Ferd. Cassassoles, *loc. cit.*

manuscrits du célèbre antiquaire, il était gravé sur un autel cubique surmonté d'une large corniche.

« Pierre trouvée dans l'enclos de la ville de Fréjus. — « Est à nostre pouvoir. » PEIRESC. — Perdue.

N A S
VALERIVS GRACILIS
D S P

Copie de Peiresc.

N(umini) (1) *A(ugusti) s(acrum). Valerius Gracilis d(e) s(uo) p(osuit).*

Peiresc A, f° 233 v°.

5.

« Inscription découverte, il y a une vingtaine d'an- « nées, aux environs de l'ancienne chapelle Saint-Pierre, « dans la propriété de feu M^mo^ Dufau ; elle a été donnée « à la collection archéologique de Fréjus par l'un de « ses héritiers, M. Martini, avocat à Paris. » AUBENAS. — Au musée de l'hôtel de ville.

Elle est gravée sur l'épaisseur d'un des côtés longs d'une tablette rectangulaire en marbre, longue de 0^m^90, large de 0^m^35, épaisse de 0^m^05. Ni les trois autres côtés de la tablette, ni ses surfaces planes ne portent d'inscription (2).

POMPEIA M F QVARTA V S L M

Notre copie.

Pompeia, M(arci) f(ilia), Quarta, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

(1) Le mot *numen* s'abrège assez fréquemment par un N seul; voy. les exemples donnés dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1883, p. 265.

(2) On a trouvé, à Cividate di Val Camonica (Camunni), des

Il est digne de remarque que cette inscription ne porte pas le nom de la divinité à laquelle se rapporte le vœu. Peut-être la tablette était-elle engagée dans la base d'une statue, ou placée dans un sanctuaire. Elle était par là même dédiée au dieu qu'on y honorait.

Aubenas, p. 761, n. 33.

inscriptions votives, gravées comme celle-ci sur des tranches de tablettes en marbre, C. I. L., t. V, nos 4936 et 4941.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

6.

En 1861, en enlevant une partie des terres de la butte Saint-Antoine, située sur la gauche du canal des Moulins, pour construire la chaussée du chemin de fer de Toulon à Nice, on trouva plusieurs inscriptions (nos 6, 11, 26, 41). La commune de Fréjus, représentée par son maire, M. de Blacas, et l'administration du chemin de fer se disputèrent la possession de ces monuments. Pendant les débats un entrepreneur, chargé d'une partie des travaux, fit briser les pierres et les utilisa dans la construction du remblai (1). La loi devrait avoir des peines exemplaires pour les délits de ce genre. M. Alexandre, membre de l'Institut, alors de passage à Fréjus, avait heureusement copié les inscriptions. Grâce à lui, le texte en a pu être conservé. Nous les reproduirons à leur place. Voici la première.— Perdue.

ALBANO
TALLVTIVS
PATER

Copie d'Alexandre.

Albano Tallutius pater.

Cette inscription était gravée sur un cippe arrondi à la partie supérieure, de même dimension à peu près que

(1) Cf. Aubenas, p. 548 et 754.

l'inscription bilingue trouvée au même endroit (n° 41). Le cippe n'offrait aucune trace d'ornementation et paraissait n'avoir eu ni socle ni corniche.

Alexandre, p. 458; — Aubenas, p. 754, n. 20.

7.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus. — Perdue.

ANNIA SECVNDA
VXOR VIVA
SIBI ET SVIS

D'après Solier-Méjanes.

Annia Secunda, uxor, viva sibi et suis.

Ce texte semble être incomplet. Annia Secunda a élevé ce tombeau à son mari, et a préparé en même temps une sépulture pour elle et pour les siens. Le nom de son mari, précédé de la formule habituelle D · M ·, devait former les premières lignes de l'inscription ; sans cela le mot *uxor* qui commence la seconde ligne n'aurait aucune signification. On peut cependant supposer que le mari était nommé sur une autre pierre aujourd'hui perdue, placée à côté de celle-ci ; les deux inscriptions auraient alors appartenu à un tombeau de famille.

Sur la même page de son manuscrit Solier donne séparément une autre inscription, que Bonstetten et Aubenas, trompés sans doute par la disposition typographique des deux textes dans l'ouvrage de Bouche, ont réunie par erreur à celle d'Annia Secunda. Nous en reparlerons plus loin (voir notre n° 43).

Solier, p. 103; il ne donne pas le mot SVIS à la l. 3; — Solier-Méjanes, p. 214, avec le mot SVIS à la l. 3; — Solier-Marseille, p. 47 et Solier x, conformes à Solier; — Bouche, t. I, p. 248; — Bouhier, p. 206, n. CCCLXXII; — Bonstetten, p. 20, n. 9; — Aubenas, p. 746, n. 6.

8.

« M. Nicolas Anthelmy avoit l'inscription suivante, « tirée d'une pierre qu'on déterra de son temps en creu- « sant dans un endroit de notre campagne. Il en fit pré- « sent à M. l'abbé de Peyresch, qui la rapporte en ses « ouvrages. » GIRARDIN.

Peiresc l'a en effet transcrite dans un de ses manuscrits avec l'indication suivante : « *Forojulii, eruta* 1628, « *apud D. Antelmium.* »

Aussitôt après la trouvaille de cette inscription, Antelmi en avait transmis la copie à Peiresc, à la suite d'une lettre écrite de Fréjus et datée du 25 juillet 1628; cette lettre existe dans un des recueils manuscrits de la bibliothèque d'Aix (1). — Perdue.

ANTHO · CAESARIS
TRIERARCHO · LIVIANO
C · IVLIVS · IASO · F · C

L. 1, le T et le H sont liés; l. 1, le I et le S, et l. 2, le O final, sont plus petits que les autres lettres.

Copie de Peiresc.

Antho Caesaris (*servo*), *trierarcho, Liviano, G*(*aius*), *Iulius Iaso f*(*aciendum*) *c*(*uravit*).

(1) Peiresc C, p. 492; cf p. 523 : *Lettre de M. Nicolas Antelmi,*

Il n'est pas surprenant de voir un esclave commandant d'un navire, car l'inscription est des premiers temps de l'empire. Or sous Auguste, comme sous Tibère, les capitaines de navire, de même que les équipages, appartiennent tous à la *familia* de l'empereur (1).

Après avoir été esclave de Livie, Anthus avait été probablement donné à Tibère par sa mère. Le qualificatif *Livianus* est destiné à rappeler qu'il avait appartenu à Livie. On rencontre au Ier siècle de notre ère un certain nombre d'exemples analogues (2).

M. E. Ferrero a omis cette inscription dans son ouvrage sur les flottes romaines (3).

Peiresc B, f° 27 v°; — Peiresc C, p. 492, cf. p. 523; — Antelmi, *De initiis*, p. 23; — Girardin, t. I, p. 107; —

chanoine de Fréjus. « A M. de Peiresc à Aix. Les deux Pierres des-« quelles je vous avois parlé estant à Aix, sont embarquées pour « Marseille de jeudi dernier; j'estime que vous en aurez reçeu des « nouvelles par celuy à qui je les ay adressées suivant votre « ordre. Je n'ay peu pour encore attendre la maladie de mon « neveu, faire marquer la distance d'où l'une desd. Pierres s'est « trouvée à l'Estérel; je le feray sans faute incontinent que « mond. neveu pourra monter à cheval pour le désir que j'ay « de vous témoigner le soin que j'ay de vous pouvoir rendre « quelque bon service..., à Fréjus, ce 25 juillet 1628. » Cf. Séguier, bibl. de Nîmes, mss. 13810, n. 12, 2, un des feuillets non chiffrés de la fin; cf. Antelmi, p. 23. — La pierre trouvée à l'Esterel, dont parle Antelmi, est évidemment une borne milliaire; le désir que Peiresc avait de connaître à quelle distance elle se trouvait de Fréjus, en est la preuve.

(1) Cf. Mommsen, *Schweizer Nachstudien*, dans l'*Hermes*, t. XVI (1881), p. 463-464.

(2) Les exemples sont nombreux dans les inscriptions des grands columbarium de Rome, publiées dans la 2e partie du t. VI du *Corpus latin*.

(3) *L'ordinamento delle armate romane*, Torino, 1878, in-4°.

Muratori, p. 779, n° 8 ; — Rousse, *Fréjus*, p. 123 ; — Bonstetten, p. 21, n. 17 ; — Aubenas, p. 748, n. 12.

9.

« Extat siquidem in Urbe fragmentum quoddam. »
ANTELMI. — Perdue.

D M *et m*
ANtoniae.....
M · AVR · ANtigoni?.....
PRaef · CLASSIs.... *coniugis*
AP. . . . . .

Copie d'Antelmi.

D(iis) M(anibus) [et m(emoriae)] An[toniae.....] M(arci) Aur(elii) An[tigoni]?..... pr[aef(ecti)] classi[s]..... [conjugis].....

La l. 2 est assez difficile à compléter, et nous ne proposons notre restitution que sous toutes réserves ; l. 5, les lettres AP..... étaient sans doute les premières du nom de celui qui avait élevé le monument ; venaient ensuite les lettres F · C · ou toute autre formule analogue.

Antelmi, *De initiis*, p. 23 ; — Girardin, t. I, p. 108 ; — Muratori, p. 794, n° 2 ; — Herzog, n° 297 ; — Desjardins, p. 438 ; — Rousse, *Fréjus*, p. 123 ; — Bonstetten, p. 20, n° 10 ; — Ferrero, p. 224, n° 32 ; — Aubenas, p. 749, n° 13.

Ferrero classe cette inscription parmi les suspectes : « è sospetta questa iscrizione attribuita all'armata stanziata da Augusto in *Forum Iulii* » ; il ne donne pas la

raison de ce jugement. L'inscription ne se rapporte certainement pas à la flotte de Fréjus, mais elle nous paraît authentique.

10.

Solier signale cette inscription parmi celles de Fréjus. — Perdue.

BACCHIVS Ɔ
VRBANAE· L
SVAE

Copie de Solier.

Le L de la l. 2 appartient peut-être à la l. 1, si toutefois l'inscription n'est pas brisée à droite ou mal transcrite?

Bacchius mulieris l(ibertus) Urbanae suae?

Solier, p. 104; — Solier-Marseille, p. 47; — Solier *x*, BACHIVS.

11.

Inscription trouvée en 1851 dans la butte Saint-Antoine, à gauche du canal des Moulins (voir le n° 6).— Perdue.

.. ARICBALO · AMIC..
.. RI P PRIMA · A . . . . .
X L· ERES · EX · TESTAM
ENTO · F · ET · SIBI
(*Deux mains enlacées*).

Copie d'Alexandre.

L. 1, A R, dans le premier mot, et A M, dans le second,

sont liés. Dans les deux premières lignes quelques lettres ont disparu.

La pierre qui portait ce texte était à peu près carrée, d'environ 0m60 de côté, de peu d'épaisseur et bordée d'une moulure. Les lettres étaient gravées superficiellement et leur forme était irrégulière.

Alexandre fait observer avec raison que le nom incomplet... *aricbalus* est d'origine phénicienne. Sa terminaison *bal* l'indique assez. Il est, en effet, hors de doute qu'il faut compléter *b*ARICBALO ; c'est une forme romanisée du nom punique *Baricbal*, *Barigbal*, *Baribal*, dont il existe de nombreux exemples (1). Le mot qui suit doit se lire AMIC*a*RI ; c'est le nom du père de Baricbalus (2) ; la filiation est indiquée suivant l'usage punique. Le texte, à défaut de la pierre originale, pourrait être ainsi amélioré :

*b*ARICBALO · AMIC
*a*RI · F · PRIMA · A*nn*
XL · ERES · EX · TESTAM
ENTO · F · ET · SIBI

[*B*]*aricbalo Amic*[*a*]*ri f*(*ilio*)..... *a*[*nn*](*orum*) *XL. Eres ex testamento f*(*ecit*) *et sibi.*

Les tablettes d'hospitalité et de patronat délivrées à C. Silius Aviola par plusieurs villes d'Afrique, et découvertes dans une vallée des Alpes, fournissent également des noms puniques disposés de la même façon : un tel, fils d'un tel (3).

(1) C. I. L., t. VIII, à la table ; cf. De-Vit, *Totius latinitatis onomasticon*, v° *Barigbal* ; R. Cagnat, *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, 1er fasc., 1883, p. 65, n. 148.

(2) Cf. C. I. L., t. VIII, n° 10525..... Ammicaris f., et n° 68 Ammicar Milchatonis f. ; cf. t. V, n° 4920.

(3) C. I. L., t. V, n° 4919, 4920, 4921.

Alexandre, p. 460 ; — Miller, p. 18; — Aubenas, p. 755, n° 22.

12.

Inscription mentionnée par Solier parmi celles de Fréjus. — Perdue.

M · COELIO
AGRICOLAE
PARENTES
V · AN · VIII · M
III D · VIII

M(arco) Coelio Agricolae parentes. V(ixit) an(nis) VIII, m(ensibus) III, d(iebus) VIII.

Remarquons le surnom *Agricola* usité dans la ville qui avait donné le jour au beau-père de Tacite.

Solier, p. 104 ; — Solier-Méjanes, p. 216, l. 1 et 2, M · COELIO||AGRICOLAE PARENTES; — Solier-Marseille, p. 48, l. 1 et 2, M · COELIO||AGRICOLAE ; — Solier *x*, l. 4, V · ANNIS; — Bouche, t. I, p. 249 ; M · COELIO AGRICOLAE||PARENTES||V · ANNIS VIII · M · III · D · VIII; — Bouhier, p. 208, n. CCCLXXXII; — Girardin, t. I, p. 114; même texte que Bouche, sauf pour la dernière ligne, V · ANNIS · VIII · M · III · D · VIII · H.; — Muratori, même texte que Girardin (*misit Bimardus*), p. 1143, n° 7 ; — Herzog, d'après Muratori, n° 305 ; — Rousse, *Fréjus*, p. 126 ; — Bonstetten, p. 20, n° 3 ; — Aubenas, p. 746, n° 5.

Le H qui termine la dernière ligne dans la copie de Girardin pourrait être la première lettre du mot *h(oris)*.... ou de la formule *h(ic)* [*s(itus) e(st)*].

13.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus. — Elle existe aujourd'hui à Callian (voir les n°s 18 et 22), où Zongo Ondedeï, évêque de Fréjus, le célèbre confident de Mazarin, avait une maison de campagne.

« A la mairie (de Caillan), beau cippe en marbre blanc ; « encadrement de feuillage en volutes. » BONSTETTEN.

C · COELIO
C · ET · L · LIB
SESTERTIO
C · COELIO · C · L · FELICI
VIVIR
C · COELIVS C · L · FAVSTVS
VIVIR · FRATER FECIT

Copie de Bonstetten. — Le trait horizontal qui surmonte le chiffre dans le mot VIVIR, est emprunté à la copie de Solier.

G(aio) Coelio, G(aii) et L(ucii) lib(erto), Sestertio, G(aio) Coelio, G(aii) l(iberto), Felici, seviro, G(aius) Coelius, G(aii) l(ibertus), Faustus, sevir frater fecit.

Solier, p. 101, avec une division différente des lignes; l. 2, LIBE ; l. 4, FOELICI; l. 6, O L · ; — Solier *x*, l. 4, C · COELIO C · FOE ; — Bouche, t. I, p. 248, d'après Solier; — Bouhier, p. 207, n. CCCLXXV; — Henry. *Recherches sur les antiquités des Basses-Alpes*, l'indique d'après Papon comme trouvée à Reillane ; — Garcin, t. I, p. 218; — Bonstetten p. 14, n. 3.

14.

« Cette pierre, déterrée à 1 kilomètre et demi de « Fréjus, sur la propriété de Mme Christine, a été offerte « par M. le docteur Mireur, son gendre, à la collection « d'antiquités de la ville. » AUBENAS.

Stèle en pierre, arrondie à la partie supérieure. Hauteur, 0^m^59; largeur, 0^m^55. L'inscription est gravée

dans un cartouche rectangulaire muni d'ailerons. Il y avait place pour une troisième ligne qui n'a pas été ajoutée. — Au musée de l'hôtel de ville.

C · CLODIVS
C · F · ANIEN

Notre copie.

G(aius) Clodius, G(aii) f(ilius), Anien(sis), ou Anien(si tribu).

Nous préférons lire ici *Aniensis* au lieu de *Aniensi tribu*,

qui est la transcription ordinaire du nom de la tribu. Les lettres *Anien* ne constituent pas l'abréviation régulière du nom de la tribu *Aniensis*. Il est possible que, conformément à un usage, peu répandu il est vrai, mais dont on connaît plusieurs exemples, on ait fait, du nom de la tribu, un adjectif se rapportant au personnage.

Un soldat, originaire de Fréjus, et enterré à Mayence, où on a retrouvé son épitaphe, est désigné de la même manière :

M. Julius, Marci f(ilius), Aniensis, Foro Iuli (1).

Un des exemples les plus remarquables de cette manière d'indiquer la tribu, se voit sur un fragment d'inscription, conservé au Luc (Var), dans le jardin de M. Aube, notaire ; le monument a été élevé par C. Julius Seneca, à plusieurs membres de sa famille. La tribu n'est pas, comme cela se fait d'habitude, mentionnée après chaque nom ; mais elle est indiquée par l'adjectif *Aniensis*, placé à la fin de l'inscription, et se rapportant à tous les personnages (2). — Sur la tribu *Aniensis* et l'inscription des habitants de Forum Julii dans cette tribu, voir plus haut l'introduction.

C · IVLIVS · SENECA · SIBI · ET ..*iulio.s*
PERATO · PATRI · TVRPAE · NIGR*i f.matri..*
IVLIO · OPTATO · L · IVLIO · MA*ximo..iu*
LIO · GRATO · FRATRIBVS .....
F · PVLCHRAE · VXORI · C *iulio sene*
CAE · F · IVLIAE · C · F · MATER*nae nept*
ANIENSIBVS · *pos*

G(aius) Iulius Seneca, sibi et [.. *Iulio S*]*perato patri ; Turpae Nigr*[*i f(iliae) matri*]*;.. Iulio Optato, L(ucio) Iulio*

(1) Brambach, C. I. R., nº 1159.

(2) Cette inscription a été souvent publiée : Tisserand, t. I,

Ma[ximo,.. Iu]lio Grato, fratribus;..... f(iliae), Pulchrae, uxori; G(aio) [Iulio Sene]cae f(ilio); Iuliae G(aii) f(iliae) Mater[nae, nept(i)], Aniensibus, [pos(uit)].

Nous pouvons citer d'autres exemples de cet usage; on a trouvé en Afrique des *Arnenses* aux environs d'Hippône (1), à Sétif (2), à Tupusuctu (3); un *Papirius,* à Thubursicum Numidarum (4); un *Polianus* (?), à Lambaesis (5); un *Quirinus,* à Sicca Veneria (6); en Espagne, un *Quirinalis*, à Tarraco (7), et un *Scaptianus,* à Asturica-Augusta (8); en Pannonie inférieure, un *Collinaris,* à Alt-Ofen (9); et enfin en Bretagne, à Bathonia, un *Arniensis* (10).

Aubenas, p. 762, n° 34.

p. 45, avec de nombreuses fautes de transcription qui rendent son texte inintelligible; — Carlone, p. 449, n° 274, d'après Tisserand et avec les mêmes fautes; — Bonstetten, p. 23, au mot Gonfaron, d'après une notice manuscrite de M. Aube; texte exact; l. 4, crato; — Thédenat, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1883, p. 244. — On a trouvé à Rome l'épitaphe d'un *C. Julius Seneca*, soldat d'une cohorte prétorienne (C. I. L., t. VI, n. 5978).

(1) C. I. L., t. VIII, nos 5280 et 5281 : *Q. Tullius Q. f. Arnensis Florus.*

(2) C. I. L., t. VIII, n° 8466 : *L. Petronius M. f. Arnensis Ianuarius;* n° 8504 :..... *Tertullus Arniensis* (sic).

(3) Ibid., n° 8857 : *M. Caecilius M. fil. Arnesis Felix.*

(4) Ibid, n° 4971 : *Q. Ennius Papirius Iustus.*

(5) Ibid., n° 2782.

(6) Ibid., n° 1687 : *P. Castronius C. f. Qirinus* (sic) *Verus.*

(7) C. I. L., t. II, n° 2828 : *L. Terentius Paternus Eburancus Titi f. Quirinalis.*

(8) Ibid,, n° 5076 : *C. Pelgus L. f. Scaptianus.....,..*

(9) *Ephem. epigr.*, t. II, n° 700 : *P. Ael. Co[l]linaris (?)*

(10) C. I. L., t. VII, n° 48 : *C. Murrius C. f. Arniensis* (sic) *Foro Iuli Modestus.*

15.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus. — Perdue.

· CRASSO
FENESTELLAE
VETERANOLXIX

M(arco) Crasso Fenestellae, veterano, [annorum] LXIX.

Crassus est un cognomen particulièrement en honneur dans la gens Licinia. Ici il est employé comme gentilicium, ainsi que dans ces deux inscriptions :

.... M. Crasso P. f. | Scorpio et | Crispus Crassi | fecerunt (1) (Vérone).

..... M. Crassus Frugi (2) (Rome).

Fenestella est un cognomen romain peu commun; il fut porté par un poëte du temps de Tibère (3).

Solier, p. 103; — Solier-Méjanes, p. 213; — Solier-Marseille, p. 47, FENESTELAE; — Solier *x*; — Bouche, t. I, p. 248; — Bouhier, p. 207, n. CCCLXXVIII; — Bonstetten, p. 21, n° 14. — Aubenas, p. 746, n° 4.

16.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus. Peiresc nous en a conservé un croquis et une copie,

(1) C. I. L., t. V, n° 3552.

(2) C. I. L., t. VI, n° 1266.

(3) Pline, *H. N.*, XXXIII, LII, 2; cf. Teuffel, *Geschichte der roemischen Literatur*, p. 561, § 259, 1.

avec cette mention : « A Fréjus, contre la chapelle « Saint-Pons. » — Perdue.

D'après le croquis de Peiresc, la pierre était entourée d'une double moulure formant cadre. Au centre étai sculpté un édicule composé de deux colonnes, surmontées d'un chapiteau et supportant une arcade. Une guirlande en feston courait d'un chapiteau à l'autre. Au milieu de l'espace circonscrit par le cintre et la guirlande figurait une rosace. Les six dernières lignes de l'inscription, gravées en caractères plus petits que les deux premières, étaient entourées d'une moulure. Nous reproduisons le croquis de Peiresc qui donne la forme du monument, mais la copie de Solier nous paraît la meilleure.

D M
CONLIG PIET
FESTINA IV
LIAERES
TITVTAEA
NCILLA EX
PECVNI · QV.
FVNERE SVPE

Copie de Solier.

D(iis) M(anibus). Conl[e]g(ium) Piet(atis) ?. Festina, Iuliae Restitutae ancilla, ex pecuni[a] qu[ae ex] funere supe[rest].

Comparez le *conlegium Honoris et Virtutis* dans une inscription de Narbonne (1).

On a d'autres exemples du mot *collegium*, placé ainsi

(1) Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, n. 334.

en tête de l'inscription, immédiatement après D · M ·
Ainsi :

d. m. collegius aquariorum... (1),
diis manibus collegio Agrippiano (2).

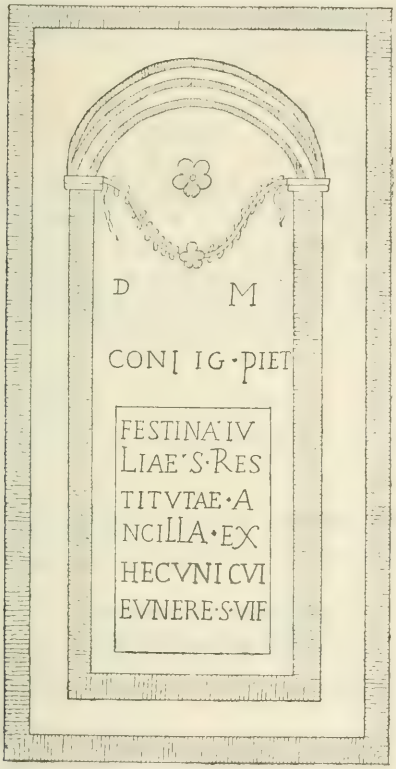

Inscription n° 16. — Croquis de Peiresc, réduit 3.

Solier, p. 104 ; — Solier-Méjanes, p. 216, et Solier-

(1) C. I. L., t. IX, n. 460.
(2) C. I. L., t. VI, n. 10255.
(3) A la dernière l. le croquis porte exactement : FVNERE · S · VIE.

Marseille divisent le texte en 6 l. au lieu de 8; Solier-Marseille, p. 48, l. 2, CONLIC, l. 3, IVLIAE||RESTITVTAEAN||CILLA; — Solier *x*, l. 2, CONL G · PIET...; l. 5, TITVTAE AN; — Peiresc A, f° 233; — Aubenas, p. 757, n° 25.

Une inscription funéraire de Lucanie contient, comme celle dont nous venons de parler, une mention relative aux frais du monument (1) :

D · M
AELI · MARCIANI
MIL · COH · VI · PR · P · V
G · MAXIME · STP
XII · HVIC · PECVN
EIVSDEM · MARCI
ANI · VALERIVS
VALERIANVS · EVOK
FACIVNDVM
CVRAVIT

17.

Inscription indiquée par Solier et par Séguier comme étant à Fréjus. — Perdue.

HERMES VENVSTAE
CONIVGI KARISSIMAE

Copie de Séguier.

Hermes Venustae conjugi karissimae.

Girardin et tous les auteurs qui ont publié cette inscription après lui, l'ont mêlée avec le n° 24; ils ont fait une seule inscription de ces deux textes.

(1) C. I. L., t. X, n. 215.

Solier, p. 104, donne le texte en quatre lignes : HERMES||VENVSTAE||CONIVGICHA||RISSIMAE, ainsi que Solier-Marseille, p. 47 et Solier *x*; — Solier-Méjanes, p. 214, en deux lignes, l. 2, COIVGI RARISSIMAE ; — Séguier, B 13814, 22, n° 330, 18; — Bouche, t. I, p. 248; — Spon, p. 11; — Girardin, t. I, p. 113 ; — Muratori, p. 1352, n° 2 ; — Bonstetten, p. 21, n° 16 ; — Aubenas, p. 746, n° 3.

18.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus :

D M
Q · HIRPIDI BARBARI |IIII| AVG · QVI AN ·
XXXIII Q HIRPID · ALPHIVS ET HIRPIDIA

Copie de Solier.

Solier, p. 104; — Solier-Méjanes, p. 215, en quatre lignes, incomplet; — Solier-Marseille, p. 48, incomplet ; — Solier *x*.

« A Callian, à la bastide du docteur Miroeur, frag-« ment de sarcophage en grès. » BONSTETTEN :

D M
q · *hir*PIDI BARBARI |IIII| VIR · AVG · Q · V · AN...
xxxiii QHIRPID · ALPHIVS · *e*T · HIRP*id*IA...

Copie de Bonstetten.

Garcin, t. I., p. 218 ; — Bonstetten, p. 14, n° 5.

Il est évident que l'inscription indiquée par Solier comme appartenant à Fréjus est la même qui a été copiée par Bonstetten, chez le docteur Miroeur, à Callian.

D'après la copie de Bonstetten, le texte est aujourd'hui brisé à gauche; la copie de Solier nous fournit certains compléments; l'inscription reste néanmoins incomplète :

D(iis) M(anibus) Q(uinti) Hirpidi(i) Barbari sevir(i) Aug(ustalis) q(ui) v(ixit) an(nis) XXXIII. Q(uintus) Hirpid(ius) Alphius et Hirpidia..... [patri? fecerunt].

On conserve dans le village de Caillan un autre sarcophage portant une inscription funéraire relative à un membre de la même famille, *Hirpidius Julianus* (Bonstetten, p. 14, n. 4).

Il est remarquable que les trois inscriptions de Callian, attribuées à Fréjus par Solier (cf. les nos 13 et 22) sont relatives à des *seviri Augustales*. Ces inscriptions paraissent avoir été effectivement découvertes dans ce village.

Il est probable que la localité romaine remplacée par le village actuel de Callian appartenait au territoire de la colonie de Fréjus, et que les *seviri Augustales*, mentionnés dans les inscriptions de Callian, faisaient partie du collège de Forum Julii.

Aux environs de Saint-Tropez, près de Cogolin, on a également trouvé une inscription relative à un *sevir Augustalis* (1). En présence de ces *seviri Augustales*, rencontrés hors de Fréjus et à une certaine distance de la ville, il y a lieu de rappeler qu'il devait exister des *seviri Augustales pagani* (2), par opposition aux *seviri urbani* mentionnés dans une inscription de Cimiez (3), et dans deux inscriptions de Côme (4).

(1) Bonstetten, p. 17.
(2) J. Schmidt, *de Seviris augustalibus*, p. 112.
(3) C. I. L., t. V, n. 7920.
(4) Ibid., n. 5446, 5447.

19.

Inscription indiquée par Solier parmi celles de Fréjus. — Perdue.

c · *i*VLIO C · F · PRIMOPIL*o* · *leg*
*vi*III · HISPAN · D · PRO*culeius*
*iiii*IIVIR... ON · PRIAMVM

Copie de Solier.

[G(aio) I]ulio, G(aii) f(ilio), primo pil[o leg(ionis) VI]III Hispan(ae), D(ecimus) Pro[culeius? se]vir.....

L'absence de cognomen indique que ce légionnaire vivait au premier siècle.

La légion VIIII Hispana a disparu à l'époque d'Hadrien (1).

Cet officier était probablement originaire de Forum Julii, comme un soldat de la même légion dont l'épitaphe a été retrouvée à Rome (2).

La fin de la seconde ligne contient plutôt le nom de celui qui a fait élever le monument que l'indication de la patrie à laquelle la sigle D pourrait faire penser; le titre de *sevir* [*augustalis*?], inscrit en tête de la troisième ligne, ne peut, en effet, convenir au primipile Julius.

Solier, p. 105; — Solier *x*, l. 3... IIIVIR.

(1) Dr W. Pfitzner, *Geschichte der roemischen Kaiserlegionen von Augustus bis Hadrianus*, p. 248.

(2 C. I. L., t. VI, n. 3639.

20.

Cette inscription, dont Peiresc nous a conservé le dessin, était gravée sur un cippe rectangulaire reposant

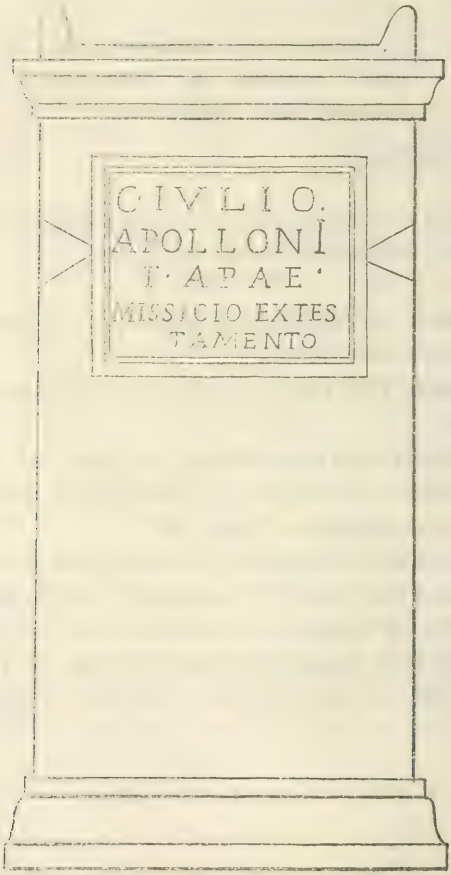

Inscription nº 20. — Croquis de Peiresc.

sur une base et surmonté d'une corniche munie de

deux acrotères. Le texte était entouré d'une moulure formant un cartouche à ailerons. — Perdue.

« Cette pierre fut trouvée en un endroit du terroir, « environ mille pas de la ville, où on ne voit aucun « vestige de vieux bastiment. Elle est entière et de « pierre commune du païs, de la forme d'un autel ancien, « et à deux petits bords tout le long des costés « gauche et droict à peu près comme le montrent les « figures A B. Elle est icy mise au plus juste qu'on « a pû des proportions qu'elle a ; sa hauteur peut estre « de trois pieds et sa largeur de un pied et demi des « quatre costés. L'inscription est un peu enfoncée « dedans la pierre avec une petite moleure tout autour, « la letre ainsin diverse et mise *pro ut jacet*, sinon que « le TA de la dernière ligne est la dernière syllabe de la « précédente. » PEIRESC.

C · IVLIO
APOLLONI
F · APAE
MISSICIO EX TESTA
MENTO

Copie de Peiresc.

G(aio) Iulio, Apolloni(i) f(ilio), Apae, missicio. Ex testamento.

Missicius signifie soldat qui a reçu son congé. « Detecta facie agnitus est [Nero] a quodam *missicio* praetoriano, et salutatus (1). » Une pierre de Monaco men-

(1) Sueton., in *Nerone*, c. XLVIII.

tionne un autre soldat, originaire du pays des Voconces, et qualifié aussi *missicius* (1).

Peiresc B, f° 197 ; — Séguier, B 13814,22, n° 330, 18, MISSICIOEX]TESTAMENTO ; — Spon, p. 243, n° 1 ; — Herzog, n° 303 ; — Bonstetten, p. 20, n° 4 ; — Aubenas, p. 753, n° 19.

21.

Inscription signalée par Solier, parmi celles de Fréjus. — Perdue.

TI · IVLIVSCVPITVS
HIC SITVS EST
CONL · ET FAMA
D · S · D

Copie de Solier.

Ti(berius) Iulius Cupitus hic situs est. Conl(egium) et fam(ili)a d(e) s(uo) d(ederunt) (2).

« Je crois qu'après les deux premières lignes il en « manque une troisième où était le nom de son coaf- « franchi, *conlibertus*. Au lieu de FAMA, il y avait peut- « être FAMIL, c'est-à-dire *familiaris*. » BOUHIER.

(1) C. I. L., t. V, n. 7822 ; cf. Spon, *Miscellanea*, p. 243.

(2) Une inscription d'un collège funéraire de Rome contient l'expression de la même idée en termes différents ; C. I. L., t. VI, n° 10258 :

LIBERTORVM · ET
DECVRIONVM · FAMIL
P · LICINI · SILVANI
EORVM · QVI · IN · EO
FACIENDO · PECVNIAM
CONTVLERVNT

Ti. Julius Cupitus faisait partie d'un collège funéraire. Cf. dans les inscriptions des collèges funéraires de Rome : *collegium familiae Julianae* (C. I. L., t. VI, n. 10257) ; *collegium familiae Sergiae Paullinae* (Ibid., n. 10260, 10263), etc.

La formule D · S · D, *d(e) s(uo) d(edit)* est ordinairement votive.

Solier, p. 104; — Solier *x*; — Bouche, t. I, p. 248, T · IVL · CVPITVS; — Bouhier, p. 207, n. CCCLXXIX; — Bonstetten, p. 21, n° 15; — Aubenas, p. 746, n° 7.

22.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus.

D M
M · IVLIO EVXINO
IIIIII VIRO AVG ·

Copie de Solier.

D(iis) M(anibus). M(arco) Iulio Euxino seviro Aug(ustali).

Solier, p. 103 ; — Solier *x*; — Bouche, t. I, p. 248, d'après Solier, a omis VIRO; — Bouhier, p. 207, n. CCCLXXIV.

Cette inscription est néanmoins une de celles qui appartiennent à Callian (cf. nos n°s 13 et 18) :

« Pierre tumulaire martelée et transformée en béni-
« tier dans l'église de Callian. Garcin en a copié l'ins-

« cription avant qu'elle ne fût détruite. » BONSTETTEN.

D M
M · IVLIO
EVXINO
IIIIII VIRO
AVG

Copie de Garcin.

Garcin, t. I, p. 218; — Herzog, n° 306; — Bonstetten, p. 14, n. 6.

23.

Cette inscription faisait autrefois partie de la collection d'Antelmi, d'après une indication donnée par Maffei. Aujourd'hui elle est encastrée sous l'appui d'une fenêtre du premier étage de l'ancienne maison du prévôt du chapitre, maison située sur la place de la cathédrale et habitée par Mlle Court.

Le texte est encadré de moulures formant cartouche avec ailerons.

C · IVLIO
SEVERO
PETRVCORIO

Notre copie.

G(aio) Iulio Severo, Petrucorio.

C. Julius Severus était de Périgueux. Un autre *Petrucorius* est nommé dans une inscription de Mayence :

ADBOGIVS · COINAGI · F(*ilius*) · NA(*tione*) PETRVCORIVS..... etc. (1).

Séguier, 13795; — Peiresc A, f° 233 v°; — Maffei, *Gall. ant.*, p. 58; — Muratori, p. 1069, n° 5; — Herzog, n° 304; — Aubenas, p. 757, n° 24.

24.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus. — Perdue.

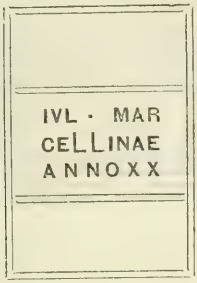

Copie de Peiresc.

Ju(liae) Marcellinae, anno(rum) XX.

Girardin et tous les auteurs qui ont publié ce texte après lui l'ont mêlé avec une autre inscription (cf. notre n° 17) qui en est distincte. La confusion a son origine dans la disposition typographique de l'ouvrage de Bouche auquel Girardin a emprunté ses copies.

Solier, p. 104, IVLIAE|MARCELINAE; — Solier *x*, IVLIAE

(1) Brambach, I. R., n° 1230; cf. Allmer, *Rev. épig. du midi de la France*, t. I, p. 37, et *Bull. des Antiq. de France*, 1881, p. 297.

MAR|CELLINAE; — Peiresc A, f° 233 v°; — Bouche, t. I, p. 248, en deux lignes; — Bouhier, p. 207, n° CCCLXXVII; — Girardin, t. I, p. 113; — Muratori, p. 1352, n° 2; — Rousse, *Fréjus*, p. 125; — Bonstetten, p. 21, n° 16; — Aubenas, p. 746, n° 3, et p. 757, n. 27.

25.

« A Fréjus, à la ferme de Villeneuve [ferme établie « dans les anciens thermes romains] appartenant à « M. Suffret. » SÉGUIER.

Inscription n° 25. — Dessin de Séguier.

« Cette pierre, a 7 à 8 pans de longueur et 3 de « largeur. Elle était posée sur la longueur et on

« y voit la moitié d'une figure gravée. » GIRARDIN.

Perdue.

Séguier en a fait un dessin à la plume qui nous a été conservé dans un de ses manuscrits. Le monument se compose d'une base carrée, surmontée d'un cippe rectangulaire encadré par deux colonnes. Le texte était gravé dans un espace circonscrit par une triple moulure formant un cartouche muni d'ailerons. La partie supérieure, brisée au moment où le dessin a été pris, portait une sculpture ; Peiresc n'a pu voir que l'extrémité du vêtement et les deux pieds d'un personnage.

Le comte de Villeneuve constate qu'à l'époque où il visita Fréjus, l'inscription avait déjà disparu. Mais il se trompe en croyant en retrouver un débris dans une des marches de l'escalier extérieur qui conduit au premier étage de la ferme. Ce fragment, que nous avons vu, appartient à un autre monument ; il est publié plus loin sous le n° 51.

KALAVIA · M
F · Ɔ · LEG · IIX
HIC SIT
SACRORVM

Copie de Séguier.

Dans son recueil manuscrit, Bouhier a inséré une copie identique à celle de Séguier : « Autre qui est environ « à 2,000 pas de Fréjus, suivant la lettre que m'a « adressée M. Maffei... M. Maffei me demande si c'est « un homme ou une femme ? Ensuite il croit que *sacro-* « *rum* est la même chose que *a sacris*. Je crois qu'il a « raison pour ce dernier point. A l'égard du nom, je

« le lirais ainsi : K · FLAVIA, c'est-à-dire *K(aeso) Fla-* « *via(nus)*. Ce prénom est rare, mais il n'est pas sans « exemple. » BOUHIER.

Il n'y a pas lieu de supposer ici une faute dans le texte. Le nom *Kalavius* est connu. On le rencontre dans une inscription du musée d'Aix, sans provenance certaine (1), dans plusieurs inscriptions de l'Italie méridionale (2) et dans les historiens latins (3). Vincent De-Vit croit que la gens Calavia, ou Kalavia, était originaire de la Campanie (4).

Il est probable que le centurion nommé dans le texte est *Marcus*, père de Calavia et qu'il faut transcrire :

Kalavia M(arci) f(ilia) c(enturionis) leg(ionis) octavae, hic sit(a), sacrorum.

Kalavia était prêtresse d'Isis ; c'est ce qu'indique le mot *sacrorum* (5).

Séguier B, 13795 ; — Girardin, t. I, p. 62 ; — Maffei, *Gall. ant.*, p. 66-67 ; — Bouhier, f° 398, n° MCCCLI ; — Muratori, p. 828, n° 3 ; — Maffei, *Mus. Ver.*, p. 415 ; — Villeneuve, p. 23 ; — Orelli, n° 2312 ; — Herzog, n° 301 ; — Rousse, *Fréjus*, p. 70 ; — Aubenas, p. 751, n° 17.

(1) Gibert, *Catalogue du musée d'Aix*, 1re partie, n° 117.

(2) C. I. L., t. IX, n° 749 ; t. X, nos 1090, 2202, 3787, 5458.

(3) Cf. Vincent De-Vit, *Onomasticon*, verbo CALAVIA.

(4) *Ibid.*

(5) « Sacerdotes viri et feminae, qui vel *patres sacrorum* vel « simpliciter *sacrorum* dicuntur, ad cultum deae Isidis videntur « pertinere. » (Note au n° 2282 du t. VI du C. I. L. ; cf. les exemples cités au même endroit.)

26.

Inscription trouvée en 1861 dans la butte Saint-Antoine (cf. notre n° 6). – Perdue.

« Cippe sans cadre, de même dimension à peu près « que les précédents (nos n°s 6 et 41), un peu plus orné. « Forme d'autel aplati avec un petit socle dans le bas, « et, dans le haut, une corniche qui fait saillie des « deux côtés, pour imiter grossièrement les cornes de « l'autel. Sur la tranche supérieure est figuré, non moins « grossièrement, le foyer de l'autel contenant un objet « de forme indécise, qui simule peut-être un reste de « charbon. » ALEXANDRE.

D M
P · LICINI
PRIMI
IIIIIVIR · AVG
P · LICINIVS
ELEVTHER
PATRON · OPTVM

Copie d'Alexandre.

D(iis) M(anibus) P(ublii) Licini(i) Primi sevir(i) Aug(ustalis), P(ublius) Licinius Eleuther(us) patron(o) optum(o).

On a trouvé à Mayence, en 1806, la pierre tumulaire d'un soldat de la légion IV Macedonica, natif de Fréjus et mort sur les bords du Rhin, à l'âge de vingt-six ans, après huit années de service. Il se nommait L. Licinius

Verus, et appartenait sans doute à la même famille que P. Licinius Primus (1).

Alexandre, p. 459; — Herzog, n° 307; — Desjardins, p. 438; — Bonstetten, p. 20, n° 6; — Aubenas, p. 754, n° 21.

27.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus. — Perdue.

L · LVTATIO
VERECVNDO

Copie de Solier.

L(ucio) Lutatio Verecundo.

Solier, p. 104; — Solier *x*; — Bouche, t. I, p. 249; — Bouhier, p. 208, n° CCCLXXXIII; — Aubenas, p. 746, n° 1.

28.

Inscription découverte à Fréjus en 1883; plaque de marbre blanc; haut. 0m19, larg. 0m20; brisée à droite. — Au musée de l'hôtel de ville.

D Φ M
METILIA
CAL · LIC
SERV
HE

Notre copie.

D(iis) M(anibus). Metilia Callis(ta)?. Seru[llus] (ou *Serv[atus]*) *he[res pos(uit)]*.

1) Brambach, I. R., n° 1161; cf. notre appendice I.

29.

« Je me souviens d'avoir vu dans un champ, près de « Sainte-Brigide, dans notre terroir, un tombeau qu'on « avait démoli. Il était fort grand et tout composé de « pierres de taille. Parmi ces pierres, il y en avait une « qui portait cette inscription que le temps n'avait « point endommagée. » GIRARDIN.

Au temps de Girardin, cette inscription était donc encore au lieu même où elle avait été trouvée. Dans un autre passage, le même auteur nous apprend ce qu'elle devint ensuite :

« La pierre sur laquelle on lit cette inscription a trois « pans de largeur et deux de hauteur (1). Elle est « aussi fort épaisse. On l'amena, il y a quelque temps, « dans la ville, et M. le prévôt d'Antelmi, aujourd'hui « évêque de Grasse, savant et curieux comme ceux de « sa famille, la demanda à celui qui en était le maître; « celui-ci la lui céda, de sorte que notre illustre prévôt, « faisant rebâtir le mur de la maison canonicale où il « logeait, la fit placer *in caput anguli*, dans le coin, à « portée d'être lue par les passants. Les curieux « peuvent y aller voir lorsqu'il leur plaira. »

Séguier, quand il visita Fréjus, la vit au même endroit « chez M. Antelmy » (2).

Depuis, cette inscription a été transportée à la bibliothèque de Draguignan. On l'a encastrée sous l'escalier, dans un coin obscur et encombré du vestibule d'entrée,

(1) Le pan = $0^{m}25$.

(2) Bibliothèque de Nîmes, mss. 13795 (sans pagination).

où, à l'aide d'une lumière, nous avons eu quelque peine à la lire (1).

Le texte est encadré dans une double moulure : Haut. 0,52 ; larg, 1m05.

DIS · MA ·
NVMISIAE · CAESTAE · G · NVMIS I F
CONIVGI · PIENTISSIMAE · VIXIT ·
ANNIS · LX · L · SOLICIVS · AVRELIAN
Ɔ · LEG · V · MAC · ET · LEG · P̄ · MINER
VIAE · P · FIDELIS · SE · VIVO · ET · NV
MISIVS · CHRESTVS · LIBERTVS · SIB
ET · SVIS · FECERVNT

Notre copie.

Tous les éditeurs de cette inscription ont lu à la seconde ligne CAESIAE. Nous avions pensé que le premier éditeur avait publié une lecture fautive, répétée par ceux qui l'ont suivi. L'examen de la pierre a confirmé nos prévisions ; il faut lire CAESTAE.

A la l. 5, on remarquera l'abréviation P̄ = *primae* ; le P, tenant la place d'un chiffre, a été surmonté d'un trait horizontal. La même abréviation se rencontre dans une inscription de Porto-Gruaro, où les sigles CE · P signifient *ce(nturia) p(rima)* (2).

Di(i)s Manibus. Numisiae Caestae. G(aii) Numisi(i) f(iliae), conjugi pientissimae. Vixit annis LX. L(ucius)

(1) Noyon, *Statistique*, p. 269, dit que « deux ou trois (inscrip-« tions de Fréjus) sont encastrées dans le mur de la bibliothèque, « publique de Draguignan ». Il se trompe. Celle de *Numisia Caesta* est la seule.

(2) *Ephem. epigraph.*, t. IV, p. 245.

Solicius Aurelian(us), centurio leg(ionis) V Mac(edonicae) et leg(ionis) p(rimae) Minerviae p(iae) fidelis, se vivo, et Numisius Chrestus libertus sib(i) et suis fecerunt.

Séguier, B 13795; — Girardin, t. I, p. 108-109; — Maffei, *Gall. ant.*, p. 64; — Muratori, p. 838, n° 2; — Garcin, t. I, p. 455; — Noyon, p. 288, en note; — Herzog, n° 300; — Rousse, *Histoire*, p. 25; — Rousse, *Fréjus*, p. 123; — Bonstetten, p. 19, n° 1; — Aubenas, p. 747, n° 10.

30.

Cette inscription était dans le jardin de Mlle Morel, sur la route de Saint-Raphaël, en 1862, époque à laquelle Alexandre la publia dans la *Revue archéologique*, d'après une copie envoyée par M. Aribert Dufrêne. Plus tard, elle fut donnée au musée de l'hôtel de ville par M. Maunier, grand vicaire, héritier de Mlle Morel. — Au musée de l'hôtel de ville.

Encadrée dans une triple moulure, elle est gravée sur un cippe rectangulaire haut de 1m,11 et large de 0m,48. Au-dessous du texte sont représentés en relief un arc tendu, un instrument qui ressemble à une pioche, un épieu ou un pic (?) et un carquois rempli de flèches.

LOCTAVIO · . . .
FANI · H · E · *situs.*
FAC · CVRAV*it.* . . . .
FRATER · M OCTAV*ius*

Notre copie.

Le F de la l. 4 est gravé sur l'encadrement. A la l. 2 le E est apparent, ainsi que les lettres AV de la l. 3, et

TAV de la l. 4. quoiqu'elles ne soient pas reproduites sur le dessin.

L(ucio) Octavio... f(ilio), Ani(ensi). H(ic) e(st) situs. Fac(iendum) curav(it) heres et? frater M(arcus) Octav[ius].

Le père était désigné par un cognomen très court qui terminait la première ligne.

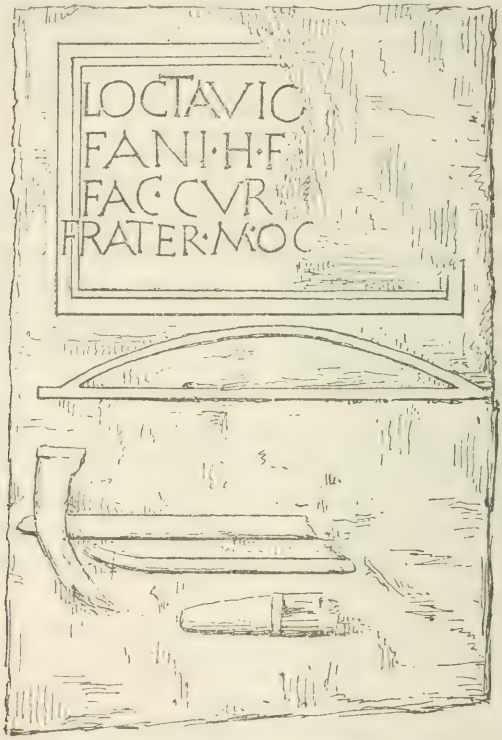

Inscription nº 30. — D'après un estampage.

Alexandre restitue ainsi l'inscription :

L(ucio) OCTAVIO *aed(ituo)* | FANI. H(*eres*) EX *test(amento)*

| FAC(*iendum*) CVR(*avit*) *h*(*ene*) *m*(*erenti*) | FRATER M(*arcus*) O[*ctavius*].

La lecture *aedituo fani* ne nous paraît pas admissible; celle de la seconde ligne, *h*(*eres*) *ex* [*testamento*] est plus acceptable; on pourrait cependant être surpris que le mot *h*(*eres*) ait été ainsi séparé du nom de l'héritier. Nous n'avons pas vu trace du X sur la pierre.

Les instruments gravés sur les pierres tumulaires font allusion à la profession du défunt. Souvent aussi, surtout quand il s'agit de jeunes enfants, ce sont les attributs de la divinité sous la protection de laquelle ils ont été placés (1). L'arc et le carquois se retrouvent au-dessous d'une inscription funéraire de Rome (2).

Alexandre, *Rev. archéol.* (3), nouvelle série, t. V (1862), p. 329; — Aubenas, p. 761, n° 32.

31.

Inscription « déterrée à 1 kilomètre de Fréjus sur le « bord de la grande route. » AUBENAS.

Elle fut transportée dans le jardin de M. le docteur Pascal, quartier Saint-Antoine, à Fréjus. En 1861, Alexandre la vit et la copia en cet endroit. Enfin M. Pascal en fit don à la municipalité. — Au musée de l'hôtel de ville.

Elle est gravée sur un beau cippe, arrondi au som-

(1) Fröhner, *Notice de la sculpture antique du Louvre*, n. 106 et n. 422.

(2) C. I. L., t. VI, n. 10221.

(3) *Inscriptions trouvées à Nice et en Provence.*

met, haut de 1m,45, large de 0m,62, épais de 0m,32. Un rebord en saillie encadre toute la pierre.

Le texte est interrompu par deux mains enlacées. Chacune des parties du texte, composée de trois lignes, est entourée d'une moulure qui forme cadre.

Notre copie.

Petroniae, Tert(ii) f(iliae), Posillae, piae. L(ucius) Scaefius Primus uxori fec(it).

Alexandre, p. 463 ; — Bonstetten, p. 20, n° 5 ; — Aubenas, p. 759, n° 31.

32.

Fragment brisé sur trois côtés au moins, à droite, à gauche et en haut. — Au musée de l'hôtel de ville.

OSIVMO
ARISTONIS
ELEVSTAE

Notre copie.

..... [*P*]*ostumo*..... *Aristonis*..... *eleustae.*

33.

« Très beau fragment d'inscription en grandes let-
« tres supérieurement gravées. Il se voit au revers de
« l'un des piliers carrés qui soutiennent l'appentis de
« la maison de campagne de M. Chabert, dite *le*
« *Colombier*, située non loin de la route de Bagnols.
« L'inscription est sur pierre. » AUBENAS.

SERVILIA · L · F · AN
TREBELL| · TVSC|
GITANA · ANN · X

Notre copie.

Servilia, *L(ucii)* *f(ilia)*, *An*..... *Trebelli(i)* *Tusci*.....
gitana, *ann(orum)* *X*...

L'inscription est brisée à droite. La l. 1 se terminait par le cognomen de Servilia commençant par les lettres *An*.... On pourrait compléter [*Tin*]*gitana* avant l'indication de l'âge.

Aubenas, p. 762, n° 35.

34.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus.

M M
SILANIAEVERAE
Q · VIXITANNIS
VIMIIDXVIII
SILANIVSGELA
SIVSETIVLIA
CHARISTOSAFIL
DVLCISSiMAE

Copie de Solier. — A la l. 1 il faut probablement lire D M et à la l. 7 CHARITOSA.

D(iis) M(anibus) Silaniae Verae q(uae) vixit annis VI, m(ensibus) II, d(iebus) XVIII. Silanius Gelasius et Iulia Charitosa fil(iae) dulcissimae.

Solier, p. 104; — Solier-Méjanes, p. 215; la l. 1 manque ; l. 2, SILLANIAE ; l. 7, CHARITOSA ; division différente en cinq lignes ; — Solier-Marseille, p. 48; en sept lignes; l. 1, D. M; — Solier *x*, pas de l. 1; l. 2, SILLANIAE ;—Bouche, t. I, p. 248; l. 2, SILLANIAE; l. 4, M.VII; en sept lignes; — Bouhier, p. 207, n° CCCLXXVI; — Girardin, t. I, p. 113, texte conforme à celui de Bouche, mais en six lignes; — Muratori, p. 1216, n° 6, copie de Bimard, conforme à Bouche sauf CHARITOSA à la l. 6 ; — Rousse, *Fréjus*, p. 125; — Bonstetten, p. 20, n° 11, d'après Girardin; — Aubenas, p. 746, n° 8, d'après Bouche.

35.

Fragment d'inscription sur une dalle de marbre brisée à gauche. — Perdue.

« Forojulii, 1631, novembre. » PEIRESC.

Le texte, d'après le dessin de Peiresc, était encadré dans une triple moulure formant un cartouche muni d'ailerons.

A · T E R
TI · TI · A · NA ·
PO · TIL · LA
I · A E ·
TIS · SI · MAE

Copie de Peiresc.

[M]ater[nae] Titiana [Ne]potilla, fil]iae [pien]tissimae.

Les points placés après chaque syllabe sont de forme triangulaire. L. 3, le A de Nepotilla est gravé au-dessus de la barre horizontale du L.

Peiresc A, f° 94; — Aubenas, p. 757, n° 28.

36.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus. — Perdue.

L · TREBONIO L· F·
HAEREDES EX TESTA
MENTO FEC ·

Copie de Solier.

L(ucio) Trebonio, L(ucii) f(ilio), haeredes ex testamento fec(erunt).

Girardin, égaré par la disposition typographique de l'ouvrage de Bouche, dans lequel cette inscription et celle que nous avons publiée sous le n° 1 sont juxtaposées, a mêlé les deux textes. Muratori (d'après Bimard) Bonstetten et Aubenas ont fait de même. Voyez plus haut notre n° 1.

Solier, p. 104; — Solier-Méjanes, p. 215, l. 2, HEREDES; disposition différente des lignes; — Solier-Marseille, p. 47 et 48 (2 fois); — Solier *x*; — Bouche, t. I, p. 249, en deux lignes; l. 2, TEST; la l. 3 manque; — Bouhier, p. 207, n° CCCLXXXI; Girardin, t. I, p. 115; — Muratori, p. 22, n° 12; — Bonstetten, p. 20, n° 2; — Aubenas, p. 751, n° 16.

37.

Inscription signalée par Solier parmi celles de Fréjus. — Perdue.

VALERIO CALITIO
C · F ·

Copie de Solier.

Valerio Calitio (?), *G(aï) f(ilio)*.

Solier, p. 104; — Solier *x*, l. 1, CALICIO; l. 2, G · F · ; — Bouche, t. I, p. 248, l. 1, CALLITIO; l. 2, G F; — Bouhier, p. 206, n° CCCLXXIII; Aubenas, p. 746, n° 2.

38.

Inscription brisée en deux morceaux. Les deux fragments *a* et *b* ont été encastrés séparément, à une douzaine de mètres de hauteur, dans le mur extérieur d'une tour carrée faisant partie de l'enceinte dont la construction est attribuée à l'évêque Riculphe.

« Vers le milieu de la tour méridionale du grand « portail, on aperçoit une inscription brisée en deux « fragments posés à la même hauteur sur les deux « angles. » SENEQUIER.

Une ligne centrale, un peu plus courte que les autres, a disparu par suite de la cassure. On voit quelques traces de lettres sur le bord du fragment inférieur; à l'aide d'une lunette, les lettres de cette troisième ligne nous ont paru être COR.

Le texte était encadré d'une moulure formant un cartouche muni d'ailerons.

a

L · VAL · HERMEROTI
IIIII VIR · AVG

COR
HERED · EX · TEST
FECER

b

Notre copie.

L. 1, le T et le I du mot *Hermeroti* sont liés.

L(ucio) Val(erio) Hermeroti sevir(o) Aug(ustali) cor(porato) heredes ex test(amento) fecer(unt).

Solier, p. 104, avec des variantes sans intérêt puisque la pierre existe; — Solier-Méjanes, p. 215; — Solier-Marseille, p. 48; — Peiresc A, f° 233 v°; — Séguier, B 13814, 22, n. 330, 18; — Bouche, t. I, p. 248; — Spon, p. 14; — Millin, t. II, p. 493; — Senequier, p. 30, note 1 (traduction française de l'inscription); — Noyon, p. 287, n. 2 (traduct. fr.); — Alexandre, *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. V (1862), p. 331; — Herzog, n° 308; — Bonstetten, p. 21, n° 13; — Aubenas, p. 759, n° 30.

39.

Inscription vue à Fréjus par Gabriel Symeoni, en l'année 1551. — Perdue.

C · VALERIO PLACIDO
MIL · LEG · X · IVLIA · CI
LICIA C · F · PLACIDA
MATER FECIT ·
IN FR · P · IIII · IN
AGR · P · XI

Copie de Symeoni.

L. 2, il faut lire : MIL · LEG · XII · FVLM.

G(aio) Valerio Placido, mil(iti) leg(ionis) X[ii ful-m(inatae), Cilicia, G(aii) f(ilia), Placida, mater fecit. In fr(onte) p(edes) quattuor, in agr(o) p(edes) undecim.

A propos de cette inscription Bouche (1) donne les détails suivants qui ont été reproduits par Girardin (2) : « ...Jules Raymond de Soliers en son manuscrit des « antiquités de cette province, dit que du temps du « Roy François Ier l'on trouva en cette ville la statue « d'un soldat de pierre noire et très dure, de sept pieds « de longueur, ayant un baudrier avec une épée au « côté gauche et un poignard au droit, et ajoute que « l'on trouva encore deux fioles de verre remplies d'une « eau odoriférante, l'une mise sur la tête de la même « statue, et l'autre aux pieds, et à l'entour quelques « urnes où il y avoit des cendres et des charbons ; et à « côté de cette statue on lisoit les paroles précédentes « C · VALERIO PLACIDO et le reste. Cette statue fut peu « après portée à Fontainebleau : comme de nos jours « s'estant trouvé une autre statue dans la même ville « de Fréjus, et donnée en présent au baron d'Oppède, « premier président au parlement de Provence ; elle « fut aussi portée à Paris par ordre du même prési- « dent. »

Gruter accompagne d'un renseignement intéressant le texte qu'il emprunte à Symeoni, en coupant toutefois les lignes d'une manière différente : « Foro Juli, in « Provincia ; in basi, sub qua visebantur *tubae ainae* « inter duas palmas decussatim positae. »

(1) T. I, p. 248.
(2) T. I, p. 111 et 112.

Symeoni, p. 26; (p. 25 de la traduct. française,); — Solier, p. 104, en cinq lignes; l. 2, MILITI LEG · XIVL · ; Solier *x*, conforme à Solier, sauf le chiffre XI qui manque à la dernière ligne; — Gruter, p. 565, n° 7; — Bouche, t. I, p. 138 et 248; — Herzog, n° 302; — Rousse, *Fréjus*, p. 124; — Bonstetten, p. 20, n° 8; — Aubenas, p. 748, n° 11.

40.

Ce fragment d'inscription sert de linteau à la porte d'entrée de la maison Catherine Charrier, rue Castelli. Le texte était gravé dans un encadrement à queue d'aronde.

D M
VALERIAE · VITALI
VALERIA ·V.....

Notre copie.

D(*iis*) *M*(*anibus*). *Valeriae Vitali Valeria V....*

41.

Inscription trouvée en 1861, dans la butte Saint-Antoine (cf. notre n° 6). — Perdue.

C · VIBIO · LIGVRI
MAXSVMA
MATER · FECIT
ΤΟΝΤΑΦΟΝΗΡΓΑΖΟΝΤΟΓΕΡΑΙΟ
ΤΕΡΟΙCΟΔΕΔΑΙΜΩΝ
ΝΗΠΙΟΝΑΝΤΕΒΟΑΠCΕΠΤΑΕΤΕC
ΚΑΙΜΑΤICΥΝΓΕΝΕECΓΕΝΕΤΑΙΤΕ
ΟΜΟΥΟΝΕΘΡΕΨΑΝΕΤΑΨΑΝ
ΓΑΙΟΝΩΜΕΡΟΠΩΝΕΛΠΙΔEC
ΟΥΜΟΝΙΜΟΙ

Copie d'Alexandre. — Les E sont de forme lunaire.

« Cette inscription, moitié latine, moitié grecque, « se lit sur la face antérieure d'un petit cippe d'envi- « ron 1^{m},20 de haut, sur 0^{m},50 de large, et 0^{m},12 « d'épaisseur, ayant la forme d'un piédestal aplati, « sans autre ornement qu'un petit socle et une petite « corniche, avec un trou de scellement au-dessus, « probablement pour assujettir un buste ou une urne.

« La partie latine est gravée en grandes lettres, dans « un cadre rectangulaire horizontal, c'est-à-dire ayant « sa plus grande largeur dans le sens parallèle au sol. « La partie grecque a été ajoutée après coup, en lettres « plus petites, à la suite de l'inscription latine, et, « comme elle n'a pu tenir tout entière dans le cadre, « les dernières lignes sont rejetées au-dessous.

« Du reste, la beauté des caractères et leur forme irré- « prochable ne permettent guère d'abaisser l'âge de « ce petit monument au-dessous du second siècle après « notre ère : quelques signes de décadence dans le « style me feraient pencher de préférence pour la « dernière moitié de ce même siècle. » ALEXANDRE.

G(aio) Vibio Liguri Maxsuma mater fecit.

Τὸν τάφον ἀρχόντο γεραιοτέροις· ὁ δὲ Δαίμων
Νήπιον ἀντέβλαψ' ἑπταετὲς κλίματι.
Συγγενέες γενέται τε ὁμοῦ ὃν ἔθρεψαν, ἔθαψαν
Γάϊον· ὦ μερόπων ἐλπίδες οὐ μόνιμοι.

On construisait ce tombeau pour de plus âgés. Mais le destin a fait succomber sous l'influence de l'année climatérique un enfant de sept ans. Ses parents et ses proches réunis enterrent Gaius qu'ils ont élevé. Oh! espérances instables des mortels!

Le cognomen *Ligur* ou *Ligus* est formé d'un ethnique; il n'est pas surprenant de le rencontrer à Fréjus, ville voisine de la Ligurie ; il est d'ailleurs plus fréquent dans cette contrée et dans la Gaule cisalpine que dans les autres parties de l'empire romain (1). On connaît aussi les surnoms *Ligurina* (2), *Ligurinus* (3), qui ont la même origine. L'usage de ces ethniques employés comme cognomen est assez fréquent. On en connaît de nombreux exemples, tels que Africanus, Gallus, Germanus, Sabinus, etc., etc...

L'orthographe *xs* pour *x*, dont le mot *Maxsuma* nous offre un exemple, est fréquente en épigraphie.

Alexandre a traduit le mot κλίματι « *l'influence du climat* (4) ». Ce sens est en contradiction avec les textes des auteurs anciens qui attribuent au climat de cette contrée une grande salubrité (5) ; cependant Alexandre l'a préféré, parce qu'il ne croit pas que le mot κλίμα puisse avoir été employé comme synonyme de κλιμακτήρ. Mais Miller, qui explique ce vers dans le sens astrologique (6), prouve par des exemples qu'il n'en est pas ainsi. C'est à l'opinion de Miller que nous nous sommes rangés : *C. Vibius Ligur* est mort sous l'influence fatale de la septième année.

Cette interprétation est d'ailleurs bien conforme aux idées astrologiques des anciens. Cicéron, dans le *Songe*

(1) C. I. L., t. V, nos 2646, 7147, 7562, 7597, 7598, 7607, 8881; Ed. Blanc, no 132, cf. Fabretti, p. 135; no 104.

(2) C. I. L., t. III, no 4275.

(3) Ibid., no 6313.

(4) *Loc. cit.*, p. 372-373.

(5) Cf. Pline, *H. N.*, III, V, 1; Pomponius Mela, II, v; Salvien, l. VII, p. 51, cités par Miller, *loc. cit.*, p. 14.

(6) *Loc. cit.*

de Scipion, a écrit, si l'on en croit Macrobe, « *qu'il n'est* « *presqu'aucune chose dont le nombre septenaire ne soit le* « *nœud* (1). » Censorinus croit qu'à la fin de chaque période de sept ans, l'homme est en danger (2). La même pensée est attribuée à Varron dans un texte d'Aulu Gelle : « *Pericula quoque vitae fortunarumque* « *hominum, quae climacteras Chaldaei appellant, gravis-* « *simos quosque fieri affirmat* [*Varro*] *septenarios* (3). »

Les disciples d'Esculape, dit Pline, pensent que les longévités sont rares, parce qu'il naît une foule d'individus aux heures critiques des jours lunaires, par exemple à la septième et à la quinzième, et que ceux qui naissent ainsi sont soumis à l'influence des années climatériques (4). Galien regardait le septième jour comme décisif dans toutes les maladies (5).

Alexandre, p. 370, sv.; — Miller, p. 10, sv.; — Aubenas, p. 756, n° 23.

Une inscription trouvée à Nîmes offre de curieuses analogies avec celle de *C. Vibius Ligur* : elle se compose comme elle d'une épitaphe en latin suivie de quatre vers grecs. Le défunt appartient aussi à la gens *Vibia;*

(1) Macrobe, *In somnium Scipionis*, l. I, c. VI. « *Cicero de septenario* « *dicit : qui numerus rerum omnium fere nodus est.* » Ce chapitre est consacré en entier à l'étude des propriétés du nombre sept.

(2) L. XIV : « *Per omnem vitam, septimum quemque annum periculosum et velut* κρίσιμον et κλιμακτηρικὸν *vocari.* » Cité par Alexandre, *loc. cit.*

(3) L. III, c. X. Le chapitre traite tout entier des vertus du nombre sept.

(4) *H. N.*, VII, L. 2.

(5) Περὶ κρισίμων ἡμερῶν, l. I, c. IV, p. 784 du t. IX; l. II, c. VIII, p. 875. — Id., Εἰς τὸ Ἱπποκράτους προγνωστικὸν ὑπόμνημα, l. III, c. I, p. 232 du t. XVIII[b], éd. Kühn.

Licinia, sa mère, porte également un gentilicium connu à Fréjus par plusieurs inscriptions (1). Ces coïncidences sont certainement dignes de remarques ; elles pourraient même autoriser à supposer que nous sommes ici en présence de membres d'une même famille :

D M
C · VIBI LICINIANI
V · ANN · XVI · M · VI
C · VIBIVS
AGATHOPVS ET
LICINIA NOMAS
FIL OPTIMO PIISSIM

ΑΝΘΕΑΠΟΛΛΑΓΕΝΟΙΤΟΝΕΟΔΜΗΤΩΕΠΙΤΥΜΒΩ
ΜΗΒΑΤΟϹΑΥΧΜΗΡΗΜΗΚΑΚΟΝΑΙΓΙΠΥΡΟΝ
ΑΛΛΙΑΚΑΙϹΑΜΨΟΥΧΑΚΑΙΥΔΑΤΙΝΗΝΑΡΚΙϹϹΟϹ
ΟΥΕΙΒΙΕΚΑΙΠΕΡΙϹΟΥΠΑΝΤΑΓΕΝΟΙΤΟΡΟΔΑ

D(iis) M(anibus) G(aii) Vibi(i) Liciniani. V(ixit) ann(is) sedecim, m(ensibus) sex. G(aius) Vibius Agathopus et Licinia Nomas fil(io) optimo piissim(o).

Ἄνθεα πολλὰ γενοίτο νεοδμήτῳ ἐπὶ τύμβῳ,
Μὴ βάτος αὐχμηρὴ μὴ κακὸν αἰγίπυρον,
Ἀλλ' ἴα, καὶ σάμψουχα, καὶ ὑδατίνη νάρκισσος,
Οὐείβιε, καὶ περὶ σοῦ πάντα γενοίτο ῥόδα.

Copie de Maffei.

Maffei traduit ainsi ces vers grecs :

Plurimus hunc tumulum flos induat, inque recentem
Non dumi horrentes aegipyrusque mala,
Sed properent violaeque, et amaracus, et narcissus,
Vibi, atque omnis humus te prope jam rosa sit (2).

(1) Cf. notre nº 26.

(2) Maffei, *Mus. Ver.*, p. 414, n. 6.

FRAGMENTS DIVERS

42.

Fragment d'inscription signalé par Solier comme étant à Fréjus. — Perdu.

ODIVM
M · M ·

Copie de Solier.

Il faut lire probablement *p*ODIVM. Dans ce cas, ce fragment appartiendrait à une inscription relative à l'amphithéâtre et mentionnant des travaux ou des embellissements dus à la générosité d'un particulier.

Solier, p. 103; — Solier *x*.

43.

Fragment d'inscription signalé par Solier comme étant à Fréjus. — Perdu.

QVOD NASCENTI
TERRA DEDERAT
MORIENS RESTITVI

Copie de Solier.

Quod nascenti terra dederat moriens restitui!

Bonstetten, par une erreur semblable à celle que Girardin a deux fois commise en copiant Bouche (voir

les n°s 1, 17, 24, 36), a mêlé cette inscription avec celle d'*Annia Secunda;* il a été suivi par Aubenas. (Voyez plus haut notre n. 7.)

Solier, p. 103; — Solier-Méjanes, p. 214; — Solier-Marseille, p. 47; — Solier *x*; — Bouche, t. I, p. 248; — Bonstetten, p. 20, n. 9; — Aubenas, p. 746, n. 6.

Des pensées analogues à celles que renferme ce fragment d'épitaphe sont exprimées dans d'autres textes funéraires. A Lyon, par exemple, dans la curieuse inscription du Trévire Octavius Sabinus on lit :

..... *qui, cum ex incendio seminudus effugisset, post habita cura salutis, dum aliquid e flammis eripere conatus, ruina parietis oppressus, naturae socialem spiritum corpusque origini reddidit...* (1).

A Rome, dans un texte funéraire provenant d'un columbarium situé près de la voie Appienne, on trouve cette mention :

d. m. s. Stefanis, virgo intaminata, lumen quod ac(c)epi reddidi, patre(m) meum Stephanum secuta. Hoc fatum voluit!... (2).

44.

Fragment de marbre blanc trouvé dans une cave, à Fréjus, en 1883; brisé à droite, à gauche et en bas:

(1) Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 477.
(2) C. I. L., t. VI, n. 5817.

hauteur, $0^m,285$; larg., $0^m,235$; haut. des lettres, $0^m,045$. — Au musée de l'hôtel de ville.

.....*proper*ANS DI*em*.....
.....*titu*LVMSIBI.....
.....*a*NNO*s*.....

Notre copie.

45.

Fragment de marbre « encastré au-dessus d'une

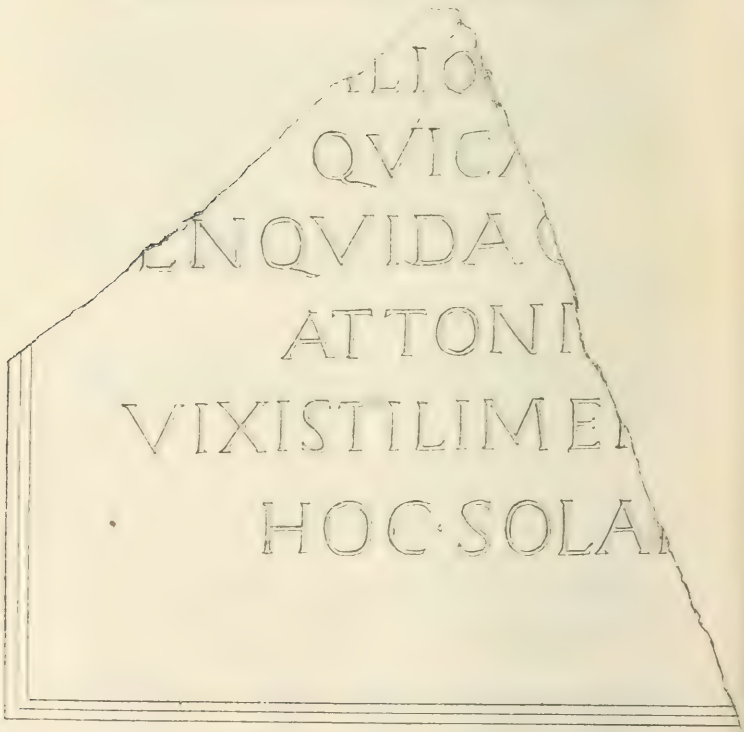

In scription n. D'après l'original.

« porte, dans la rue qui conduit de la place Castellane « à la place Agricola. » AUBENAS.

Ce fragment est encore à la même place.

Haut., $0^m,32$; larg., $0^m,32$.

. . . ALIO. . . . . .
QVICA *dit* (?). . . . . .
ENQVIDAC *erba*. . . . . *fata*. . . .
ATTONI *tus* . . . . . .
VIXISTI LIME*n vitae*. . . . . .
HOCSOLA*men erat*. . . . . .

Notre copie.

Ce fragment appartient à une épitaphe métrique.

Le texte était encadré d'une moulure dont il reste l'angle inférieur gauche; plaque de marbre blanc.

Aubenas, p. 762, n° 36.

46.

Fragment d'inscription copié à Fréjus.

« Chez M. Augier. » SÉGUIER.

Hic est
. . . . . FPXX *figura* INARX. . . . .
Mercurii cum
caduceo

Copie de Séguier.

Il semble naturel de corriger INAPX.

.... [*in*] *f*(*ronte*) *p*(*edes*) *viginti*, *in a*(*gro*) [*p*(*edes*)] *X*....

Séguier, B 13795.

47.

« Forojuli 1628. — Cette inscription est employée « en une muraille moderne, et sert la pierre où elle « est de haut sueil en une porte, tellement que la pierre « peut bien avoir trois ou quatre pieds de longueur et « environ un et demy de largeur ; elle est de marbre et a « esté couppée à la ligne *a b* pour l'ajuster au seuil de « la porte. Aussi est-elle mise renversée eu esgard aux « letres qui y sont. Pour ce qui manque à cette inscrip- « tion que j'ay tirée *prout iacet* on ne sçauroit où la « trouver, à cause que la muraille est déjà vieille. » PEIRESC.

On voit, d'après le dessin de Peiresc, que le texte était encadré dans une moulure. — Perdue.

a *b*

NVTRICI · OPTIMAE · FEC ·

. . . . . *nutrici optimae fec(it)*.

La moulure indique que cette ligne était la dernière de l'inscription.

Peiresc B, f° 197. — Aubenas, p. 757, n° 26.

48.

Copie envoyée à Peiresc par un anonyme.

« Forojulii, 1628. — Cette pierre est employée en « un bastiment; elle est de la commune. Les mar-

« ques E (1) sont coups de pointe de marteau qu'on « a donnez pour la redresser, affin qu'elle servît au « bastiment tellement que cella est cause que le reste « des lettres sont effacées, et ny en a autre vestige « que ce qui est marqué en la figure *proüt jacet.* » PEIRESC.

Inscription n. 48. — Croquis de Peiresc.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
VLLIC . . . . .
ONI ·A . . . . .
VRIONI. . . . .
NIEXTE*stamento.* .
*f*ILIAER*arissimae*
. . . . . .

Copie de Peiresc, sauf les compléments.

(1) Dans le croquis de Peiresc, les lettres E désignent l'espace pointillé (voir la figure ci-jointe).

A la dernière ligne le I, plus petit que les autres lettres, est placé dans l'angle du L.

Peiresc B, f° 197; — Aubenas, p. 757, n° 29.

49.

Le 7 octobre 1882, les membres du Congrès archéologique ayant trouvé ce fragment encastré dans la muraille nord-ouest du bastion Saint-Antoine, l'ont enlevé et l'ont fait transporter au musée de l'hôtel de ville.

Q
T C I
AFEC

. . . . . *a fec[it]*.

Notre copie.

Le fragment est brisé de trois côtés; une moulure qui se voit au-dessous de la dernière ligne indique qu'il appartient à la partie inférieure du monument.

50.

Fragment d'inscription qui se voit sur le montant

Fragment d'inscription, n.° 0.

d'une porte de la ferme de Villeneuve, aux anciens thermes romains.

R
LIC

Notre copie.

51.

Fragment d'inscription servant de marche à l'escalier extérieur de la ferme de Villeneuve, aux anciens thermes romains.

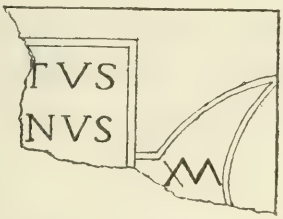

Fragment d'inscription, n. 51.

Le texte était encadré d'une double moulure formant un cartouche muni d'ailerons. Les lettres D M étaient gravées de chaque côté de l'inscription, dans l'aileron.

TVS
NVS M

Notre copie.

[*D*(*iis*)] *M*(*anibus*)
. . . . . *tus*
. . . . . *nus*

Il semble que le T était lié avec un I, mais c'est très incertain : [*Teren*]*tius* (?). [*Pater*]*nus* (?).

Le comte de Villeneuve (p. 47) l'a pris pour un fragment de l'inscription de *Kalavia* (v. notre n° 25) ; Aubenas (p. 752, ad n. 17) a relevé cette erreur. Ce fragment ne contient pas le chiffre XVI, comme le croit ce dernier auteur : un passant ayant barré le premier jambage du M, ainsi que le montre notre dessin, a donné à cette lettre l'apparence du chiffre XVI.

52.

Fragment brisé de tous les côtés. Hauteur des lettres, 0m,018. — Au musée de l'hôtel de ville.

E S I P I
CAE · C

Notre copie.

53.

Fragment brisé de tous les côtés. Hauteur des lettres, 0m,11. — Au musée de l'hôtel de ville.

IVIVII
D . . .

Notre copie.

Le haut des lettres de la première ligne est brisé. Il semble qu'il y avait sur la pierre MVTI..... A la seconde ligne, on reconnaît la bouche d'un P et à la suite les traces d'un M.

54.

Fragment brisé de tous les côtés. Hauteur des lettres, $0^{m},05$. — Au musée de l'hôtel de ville.

. . N C I . . . .
iiii T | V*ir aug.*

Notre copie.

55.

Fragment brisé de tous les côtés. Hauteur des lettres, $0^{m},045$. — Au musée de l'hôtel de ville.

V L V
R T

Notre copie.

56.

Fragment en marbre blanc, brisé à la partie inférieure. — Collection Pascal.

D *ascia* M

D(iis) M(anibus).

Notre copie.

57.

Fragment en marbre blanc, brisé de tous les côtés. — Même collection.

NTT

Notre copie.

Les lettres NT sont liées.

58.

Fragment en marbre blanc, brisé de tous les côtés. — Même collection.

R O
D F

Notre copie.

59.

Fragment en marbre blanc, brisé de tous les côtés. Même collection.

P H O*sphorus* (?)
I A N*uarius* (?)

Notre copie.

60.

Fragment en marbre blanc, brisé de tous les côtés. — Même collection.

IVS

Notre copie.

61.

Plusieurs débris en marbre blanc, brisés de tous les côtés. — Même collection.

a CT
b GE
c VCI
d L
e VT
f R
g T

62.

« Au baptistère est un superbe bloc de marbre blanc « de 1^{m},60 de haut, sur lequel était gravée une inscrip- « tion ayant dix ou douze lignes dans toute sa lon- « gueur, qui fut effacée dans le dernier siècle par ordre « du chapitre. Cet ordre a été si bien exécuté qu'il n'en « reste pas la moindre trace. » VILLENEUVE, p. 14.

« On voyait au baptistère de la cathédrale un grand

« bloc de marbre blanc, sur lequel était gravé une « longue inscription : l'autorité ecclésiastique, à ce « qu'on rapporte, la fit mutiler comme antique et « conséquemment profane. Aujourd'hui cette pierre « monumentale forme le piédestal de la croix de jubilé « élevée, en 1805, en haut de la promenade du cours. » SENEQUIER, p. 24.

BORNES MILLIAIRES DE FRÉJUS OU DES ENVIRONS

63.

Milliaire qui a été utilisé pour faire un bénitier ou des fonds baptismaux; la partie supérieure a été sciée; on a placé la colonne la tête en bas, et c'est dans la partie inférieure que le bassin a été creusé.— Conservé dans le jardin de la cure, au Puget-lez-Fréjus.

« In ecclesia vici du Puget sesquileuca a Forojulio; « sub aqua lustrali. » PEIRESC.

« Au Puget-lez-Fréjus, dans l'église parrochiale de « Saint-André (1). » PEIRESC.

« Les curieux y pourront voir [au Puget] une pierre « milliaire qui sert de base au bénitier de l'église « paroissiale. » DISDIER-GIRARDIN.

« Au Puget, premier village que l'on rencontre en « sortant de Fréjus, une pierre milliaire attestant le « passage de la voie a longtemps supporté la coquille « du bénitier, et a fini par être creusée en auge pour « servir aux fonts baptismaux (2). » RABOU.

(1) Il doit y avoir là une erreur de Peiresc, car le patron de l'église est saint Jacques le Majeur (cf. Disdier, p. 87).

(2) *Mémoire sur l'ancienne voie aurélienne*, p. 120 (dans la *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. III, 1861, p. 112 à 128).

Il ne reste plus aujourd'hui qu'une faible partie du texte :

imp. CAESAR
*au*GVSTVSIMP. X̄
*tribunic*IA — *u. c.* 740/741
potestate X*i* — *a. C.* 13/12

iiii

Notre copie.

A la l. 1, les lettres CAES, et, à la l. 2, les lettres GVSTVS sont à peine visibles; à la l. 4, il ne reste que la moitié supérieure du X, qui a ainsi l'aspect d'un V.

Du temps de Peiresc et même du temps de Girardin, ce milliaire était loin d'être aussi mutilé, car ces deux savants nous en ont laissé des copies à peu près complètes :

(Peiresc)	(Girardin)
IMP · CAESAR	CAESAR
AVGVSTVS · IMP · XI	AVGVSTVS IMP X
TRIBVNICIA	TRIBVNICIA
POTESTATEXI	POTESTATE XI
IIIII	

Dans tous les ouvrages où la borne du Puget a été publiée, depuis Bergier jusqu'à Aubenas, le texte imprimé diffère notablement de ces copies.

Bergier et Doni, auxquels le texte a été communiqué par Peiresc lui-même, ont donné la leçon suivante :

IMP · CAESAR · DIVI · F ·
AVGVSTVS · IMP · XI
TRIBVNITIA
POTESTATE XI

IIII

texte de Bergier ; il a été suivi par Cessole, Bourquelot, Carlone et Bonstetten : IMP · CAES · DIVI F · | AVGVSTVS · IMP · XI | TRIBVNITIA · POT · XI | IIII.

Comment se fait-il que Peiresc ait communiqué à Bergier et à Doni une copie différente de celle que nous retrouvons au f° 18, v° de son mss B ?

Le fait est facile à expliquer. En effet, au f° 22 du même manuscrit se trouve une autre copie dans laquelle plusieurs lettres sont tracées au pointillé, ce qui indique que ces lettres n'existaient pas sur la pierre et que ce sont des suppléments ajoutés par Peiresc :

IMPCAESARDIVI · F
AVGVSTVS IMP XI
PMTRIBVNICIA
POTESTATE XI
IIIII

Or, c'est précisément là le texte qui a été communiqué à Bergier et à Doni, après suppression de PM à la l. 3, et rectification du chiffre des distances en IIII à la l. 5.

Nous avons encore une autre preuve que les lettres au pointillé sont bien des suppléments de Peiresc. On lit en effet dans le mss de Girardin publié par l'abbé Disdier (1) : « M. Bergier et M. Bouche, qui rapportent « cette inscription, ajoutent à la première ligne ces « deux mots DIVI FILIVS qui n'y ont jamais été, et mettent « aussi XI pour X à la seconde ligne. »

Évidemment Girardin, qui habitait Fréjus, avait vérifié sa lecture avant d'écrire cette affirmation (2).

(1) P. 88.

(2) Nous devons dire cependant que, sur la pierre, après le

Il faut donc s'en tenir au texte tel que nous l'avons établi plus haut d'après notre copie. Pour le chiffre des distances, il convient d'adopter la correction que Peiresc avait faite lui-même. Cette borne est sans aucun doute la borne IIII du numérotage d'Auguste, à partir de Fréjus, puisque la borne IIII du même prince a été retrouvée récemment à Roquebrune (voir notre n° 64).

[Imp(erator)] Caesar [Au]gustus, imp(erator) X, [tribunic]ia [potestate] X[I] — [IIII].

Cessole (1), Bourquelot et Carlone ont cru que ce milliaire était perdu. D'après le chiffre des distances il devait se trouver sur la voie en venant de Fréjus, un peu après le Puget.

Peiresc B, f° 18, v° et f° 22; — Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, t. I, p. 456 (d'après Peiresc); — Graevius, *Thesaurus romanarum antiquitatum*, éd. de Venise, 1735, t. X, col. 305 (2); — Bouche, t. I, p. 129 et p. 463 (d'après Bergier); — Doni, p. 93, cl. II, n. 92 (d'après Peiresc); — Muratori, p. 442, n. 6, (d'après Doni); — Disdier-Girardin, p. 88; — Cessole,

mot CAESAR et un intervalle de deux lettres, on distingue comme la pointe d'un v; c'est ce qui a donné lieu au v complet de Peiresc et à sa restitution; mais nous croyons que c'est un reste de lettre parasite.

(1) « Ho voluto accertarmene dando commissione di esami-« nare attentamente quell'iscrizione; ma mi è andata fallita la « speranza perchè la chiesa di S. Andrea più non esiste, nè più « si sa dove quella pietra sia. » — Nous avons dit plus haut que l'église de Saint-André n'a jamais existé au Puget.

(2) Traduction latine de l'ouvrage de Bergier, auctore Henr. Chr. Henninio, d'après l'édition de 1662.

p. 177 et planche n. 17; — Bourquelot, p. 100, n. 146; — Herzog, n. 619; — Carlone, p. 352, n. 84; — Desjardins, p. 436 (d'après Muratori); — Bonstetten, p. 31; — Aubenas, p. 779; — Héron de Villefosse, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1883, p. 195 à 198.

64.

Milliaire découvert au commencement de l'année 1883, sous l'ancien maître-autel de la paroisse de Roquebrune, près Fréjus (Var). Il est en pierre calcaire, de forme ronde, très légèrement conique; sa hauteur est de $1^{m},20$, son diamètre supérieur est environ de $0^{m}48$. La hauteur des lettres est de $0^{m},09$, aux l. 1 et 2, et de $0^{m},07$, aux lignes suivantes.

« Cette pierre était engagée sous l'ancien autel; on « l'avait placée sens dessus dessous, et on avait aussi « creusé en haut un trou où étaient placées des reliques. » Aube.

Par les soins du curé de Roquebrune, ce milliaire a été placé dans la chapelle des fonts baptismaux, où il est conservé.

IMP · CAESAR
AVGVSTVS IMP · X
TRIBVNICIA *u. c.* 740/741
POTESTATE XI *a. C.* 13/12

IIIII

Nous avons reçu des copies de M. Louis de Bresc et de M. Aube, notaire au Luc. Depuis, nous avons eu

l'occasion de voir le monument lui-même, complètement nettoyé, et nous avons pu constater que les lettres IMP omises dans les copies qui nous avaient été envoyées sont visibles sur la pierre.

Imp(erator) Caesar Augustus. imp(erator) X, tribunicia potestate XI — IIIII.

On remarquera la façon insolite de représenter le chiffre des distances IIIII au lieu de V ; sur deux monuments africains, le chiffre 5 est écrit de la même façon (1).

Ce milliaire, comme le précédent (n. 63), a été placé pendant la XIe puissance tribunicienne d'Auguste, c'est-à-dire entre le 27 juin 741 = 13 av. J.-C., et le 27 juin 742 = 12 av. J.-C.

La distance est comptée depuis Forum Julii. D'après le chiffre, cette borne devait se trouver sur la voie Aurelia, vis-à-vis Roquebrune, à peu de distance de l'endroit où la route actuelle franchit le ruisseau de la fontaine des Anguilles qui, grossi du Blavet, va se jeter dans l'Argens, tout près de Roquebrune.

Héron de Villefosse, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1883. p. 194.

65.

Fragment de milliaire placé sur le bord de l'ancienne voie, à peu de distance du poste de douane d'Agay, commune de Saint-Raphaël (Var).

« Fragment d'une colonne antique trouvée dans un

1, C. I. L., t. VIII. n. 8491 et 10031*add.*

« désert qui est à trois lieues de Fréjus, au long de « la marine du costé du levant. » PEIRESC.

« Nobilis lapis milliarius qui a multis annis ab basi « cui inhaerebat sejunctus et mole sua in profundum « deductus cum curis nostris erutus, et qua parte in- « scriptionem complectebatur inversus fuisset, haec « visus est adhuc repraesentare. » ANTELMI.

« La première est dans un précipice de Caproux (sic), « où était le chemin Aurélien. » GIRARDIN; cf. ROUSSE.

« Le 1er avril [1820]....., nous trouvâmes la pierre « que M. le chevalier d'Agay avait découverte (1). il y « a environ dix ans, et qu'il nous avait indiquée. Cette « pierre est sur le bord du chemin même : sa position « actuelle est à deux lieues et demie de Saint-Rapheau, « trois lieues de Fréjus, et demi-lieue d'un ermitage « qu'on appelle la Sainte-Baume, dans une gorge au « revers du cap Roux. » NOYON (2).

« Existe encore près du cap Roux, entre Cannes et « Fréjus. » BOURQUELOT.

« Dans le voisinage de la Sainte-Baume, se trouve « sur le bord du chemin, une borne milliaire en forme « de colonne, posée sur une base carrée; la partie infé- « rieure offre un carré de $0^m,73$ de haut, sur $0^m,50$ de « large à chaque face. Au-dessus du carré, la pierre qui « prend la forme cylindrique a $0^m,73$ de haut et $1^m,60$ de « circonférence ; on voit que la partie supérieure a été « brisée. Cette partie, qui se trouve dans un ravin assez

(1) Le chevalier d'Agay a cru l'avoir découverte en 1810, mais on voit qu'elle était connue de Peiresc et d'Antelmi.

(2) Noyon emprunte ces détails à une publication qu'il ne cite pas. C'est probablement l'*Almanach du Var,* de 1820, cité par Bonstetten (vo Aguay), qui ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale et que nous n'avons pu nous procurer.

« rapproché, a 0m,78 de haut ; on remarque un trou au « sommet, qui est d'une forme convexe et irrégulière. « Sur l'un des côtés de ce dernier fragment est une « inscription... » ALLIEZ.

« A l'hermitage de la Sainte-Baume (revers du Cap- « Roux, monts de l'Esterel). » CARLONE.

« Entre la Sainte-Baume et le Cap-Roux, au fond « d'un fossé, sur le rebord de la route ancienne. » BLANC.

« On a rajusté les deux morceaux en appuyant la « colonne du côté de la montagne. » AUBENAS.

Le fragment de la borne d'Agay, qui porte des caractères a été transporté récemment à la mairie de Saint-Raphaël ; la base a été laissée en place.

imp · caesar
divi · f · aug · pontif ·
maxumus · cos · xii *a.* 751 = 3 *a. C.*
cos · designat · xiii
*imp · xiiii · t*RIBVNICIA
POTESTATE XX
VIIII

Copie de l'abbé Montolivo, bibliothécaire de Nice, publiée par le comte de Cessole.

Avant le mot TRIBVNICIA Peiresc, dans sa copie, indique les bases de deux ou trois lettres, qui étaient sans doute encore visibles de son temps ; aucun des éditeurs postérieurs ne les a remarquées.

[*Imp(erator) Caesar, divi f(ilius), Aug(ustus), pontif(ex) maxumus, co(n)s(ul) XII, co(n)s(ul) designat(us) XIII, imp(erator) XIIII, t ribunicia potestate XX* — VIIII.

Les compléments proposés par M. E. Blanc, sont inadmissibles.

Il n'est pas douteux que ce fragment n'appartienne à une borne d'Auguste, élevée pendant la première moité de l'an de R. 751 = 3 ans av. J.-C. M. Allmer en a publié une bonne restitution, basée sur le texte des milliaires d'Auguste de la même année, trouvés dans le Gard et dans l'Hérault, sur le parcours de la voie Domitia; c'est aussi celle que nous avons adoptée. Il existe cependant d'autres bornes d'Auguste, datées également de 751, et trouvées sur un autre point de la voie Aurelia, entre Aix et Saint-Gabriel, à Salon, au Mas de Chabran, à Montpahon (1). Les inscriptions de ces bornes diffèrent de celles du Gard et de l'Hérault par la division des lignes et par les mots PATER PATRIAE, ajoutés en tête du texte, en l'année 752, au moment où Auguste reçut officiellement ce titre (2).

Plusieurs auteurs, Girardin, Alliez, Tisserand, Blanc, ont donné à la dernière ligne le chiffre VIII; Peiresc, Antelmi, Cessole, Noyon, Aubenas, donnent, au contraire, le chiffre VIIII, qui est le bon, ainsi que le prouve la vérification faite pour le comte de Cessole, par l'abbé Montolivo, bibliothécaire de Nice (3).

(1) Le texte de ces trois bornes ne s'accorde pas aussi bien avec le fragment d'Agay, quant à la division des lignes, que certains milliaires du Gard (cf. Aurès, *Monographie des bornes milliaires du département du Gard*, pl. 3).

(2) Suétone, *Auguste*, c. 58; cf. le calendrier de Préneste, C. I. L., t. I, p. 314; le monument d'Ancyre, C. I. L., t. III, p. 784, col. 6, l. 24; Mommsen, *Res gestae divi Augusti*, 2e édition, p. 153.

(3) « Dubitando che potesse essere erronea la data della po-
« tenza tribunizia, et che si fosse per errore notato XX in vece

Peiresc B, f° 140; — Antelmi, *de Initiis*, p. 73; — Girardin, p. 115; — Garcin, t. I. p. 459; — Cessole, p. 178 et planche, n. 18; — Noyon, p. 214; — Bourquelot, p. 100, n. 147; — Alliez, p. 372; — Tisserand, t. I, p. 38; — Rousse, *Fréjus*, p. 126; — Carlone, p. 353, n. 85; — Bonstetten, p. 7, v° Agay; — Blanc, t. I, p. 150, n. 133; — Allmer, p. 100, n. 112; — Aubenas, p. 770.

66.

« Au Muy, devant la porte du vieux château. » Séguier.

« Dans le château et maison seigneuriale de ce lieu, « l'on voit une très ancienne pierre milliaire du temps « de l'empereur Tibère, dernièrement trouvée dans la « rivière d'Argent, de sept pans de longueur, et de « trois de largeur. » Bouche.

« Pierre milliaire, trouvée depuis dix ou douze ans,

« di XI, ed avendo altresi qualche dubbio circa il numero delle « miglia indicatomi ora con VIII, ora con VIIII, ho fatto rico- « noscere quella lapide da persona esperta per accertarmi « eziandio se, giusta quanto mi era stato riferito, non vi fossero « in un verso superiore altre lettere non potute leggersi ed il « signor abate Montolivo bibliotecario della città di Nizza tras- « fertosi appostatamente in Frejus éd al Capo Roux, ha verifi- « cato che il numero della potenza tribunizia è XX et quello delle « miglia VIIII, et che la parte superiore della lapide è rotta e per- « duta e nell'inferiore non si trova altro che il frammento d'is- « crizione. » (Cessole, p. 178.)

« dans la rivière d'Argents, portée et mise au devant « du château du Muy. » BOUCHE.

TI CAESAR
DIVIAVG FAVG
PONTIFMAXVM
TRIB POTESTXXXIII
RESTITVIT
ET REFECIT

a. 31/32.

Copie de Séguier.

Tib(erius) Caesar, divi Aug(usti) f(ilius), Aug(ustus), pontif(ex) maxum(us), tri(bunicia) potest(ate) XXXIII, restituit et refecit.

La trente-troisième puissance tribunicienne de Tibère correspond à l'année 31/32.

D'après Bonstetten, cette pierre n'existe plus.

Séguier, mss 13795; — Bouche, t. I, p. 253-254 et p. 470 (Bouche a publié deux textes de cette borne; ces deux textes diffèrent de celui de Séguier par la division des lignes et les abréviations des mots; les auteurs qui suivent ont reproduit la première version de Bouche); — Bourquelot, p. 101, n. 149; — Alliez, p. 264; — Carlone, p. 355; — Bonstetten, p. 29, v° le Muy.

67.

Milliaire quadrangulaire, à surface plane, aujourd'hui brisé en deux morceaux. Le fragment *a* mesure $0^{m},59$, de hauteur; le fragment *b* qui ne contient que la dernière ligne du texte, mais qui se compose de toute la

partie inférieure du milliaire, mesure $1^m,30$: hauteur totale, $1^m,89$. Il est impossible de donner la largeur de la face principale, parce que la pierre est brisée à droite, mais les autres milliaires de Néron, sur la voie Aurelia, sont semblables, et leur largeur est à peu près de $0^m,60$; l'épaisseur de la pierre est de $0^m,32$. — Au musée de l'hôtel de ville.

« On trouve plusieurs de ces pierres milliaires dans « le chemin de l'Estérel, qui est du terroir de Fréjus. « *J'en fis transporter deux dans mon jardin* il y a quel- « ques années. *L'une est ronde* (1), *l'autre est plate;* je « ne parlerai que de la dernière pour éviter l'ennui. « Elle fut découverte lorsqu'on agrandissait le chemin « de l'Estérel, en 1743, en faveur de Dom Philippe, « infant d'Espagne et gendre de Louis XV, notre Roi « bien aimé, lorsqu'il passa en Italie. Le grain de cette « pierre qui avoit été prise sur les lieux est fin. Les « caractères en sont si beaux et si bien marquez, qu'ils « semblent n'être gravés que depuis dix ans. Sa figure « est plate, elle a six pieds de hauteur, un pied d'épais- « seur et vingt-deux pouces de largeur. On n'y trouve « point de chiffre de distance : mais je juge (2) qu'elle « était la douzième pierre de Fréjus à Antibes. » DISDIER-GIRARDIN.

« Dans la maison de M. Michel, négociant, qui « appartenoit autrefois à M. Girardin, auteur de l'*His-* « *toire de Fréjus*, est une inscription dont la moitié est « couverte par un petit mur : nous obtînmes la permis- « sion de faire enlever pour un moment la pierre qui « la contenoit, à condition de la replacer ensuite; ce

(1) Il s'agit de notre n. 68.

(2) Sans doute d'après le point d'où elle provenait.

« que nous fîmes exécuter par un maçon. » MILLIN.

La maison de Girardin, qui appartenait à M. Michel, lorsque Millin visita Fréjus est devenue la propriété de M. Guérin, receveur de l'enregistrement.

Le milliaire publié par Millin paraissait perdu, lorsqu'au mois d'août 1882, en faisant exécuter des travaux d'agrandissement dans sa salle à manger, M. Guérin eut le bonheur de retrouver le fragment *a* de cette inscription, c'est-à-dire la plus grande partie du texte : ce fragment avait été employé pour soutenir une voûte, sous un arceau, et le côté inscrit était tourné contre le mur. M. Guérin le fit immédiatement transporter au musée de l'hôtel de ville.

Quant au fragment *b*, il avait servi d'évier dans la cuisine de la maison Michel, et le maçon, chargé de l'approprier à cette destination, l'ayant taillé pour arrondir le bord, avait enlevé la fin du mot RE*stituit*. Le 7 octobre 1882, nous avons trouvé ce fragment près de la porte d'entrée de la maison de M. Guérin ; l'inscription était tournée contre terre. Par les soins de MM. Aubenas et Guérin, il a été transporté au musée pour être réuni au fragment *a*.

a

N E R O C L *A u d i u s*
D|V| · CLA*Vdi* · *f* ·
G E R M A N I C | *C a e s a r i s*
N̄ · T I · C A E S A R I S · *P R O*
*N*EP · D|V| · A V G · AB*NEP*
C A E S A R · A V*G*
G E R M A N I C V S P *O N T*
*M*AX · T R · P O T · IIII IM*P* · *IV*

b

*C*OS · III · P · P · RE*STITVIT*

Notre copie.

Nous avons indiqué en caractères inclinés quelques lettres qui existaient encore du temps de Girardin, mais qui ont disparu. Au temps de Millin, l'inscription avait déjà un peu souffert du côté droit, ainsi qu'on peut le constater en comparant sa copie à celle de Girardin.

Nero Cla[udius], divi Clau[di(i) f(ilius)], Germanici C[aesaris] n(epos), Ti(berii) Caesaris pronep(os), divi Aug(usti) abnep(os), Caesar Aug(ustus), Germanicus, pont(ifex) max(imus), tr(ibunicia) pot(estate) IIII, imp-(erator) IV, co(n)s(ul) III, p(ater) p(atriae), restituit.

La quatrième puissance tribunicienne de Néron court du 13 octobre 57 au 12 octobre 58; mais comme ce prince ne fut consul pour la troisième fois qu'en l'année 58, il est certain que ce texte a été gravé entre le 1er janvier et le 12 octobre 58. Les autres bornes de Néron, trouvées sur la même voie, au Luc, à Campdumy, à Brignolles et à Tourves, portent la même date.

Disdier-Girardin, p. 20; — Millin, t. II, p. 491-492; — Doze (l'abbé), *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. I, fasc. d'octobre 1856, p. 177 (d'après Girardin); — Alliez, p. 374 (d'après Girardin); — Tisserand, t. I, p. 38 « à « Notre-Dame de l'Estérel (*sic*) » (?). — Herzog, n. 621 (d'après Millin); — Carlone, p. 353, n. 87 (d'après Tisserand); — Bonstetten, p. 18, v° l'Esterel (d'après Doze); — Aubenas, p. 773-774 (d'après Girardin).

68.

Milliaire. Au-dessus d'une base carrée, haute de $0^m,55$ et large de $0^m,61$, s'élève une colonne mesurant $1^m,50$ de hauteur, et diminuée de moitié dans toute sa longueur. — Au musée de l'hôtel de ville.

« On trouve plusieurs de ces pierres milliaires sur le « chemin de l'Estérel, qui est du terroir de Fréjus. J'en « fis transporter deux dans mon jardin, il y a quelques « années. *L'une est ronde*, l'autre est plate..., etc. » DISDIER-GIRARDIN (voir notre n. 67).

« Dans la même cour (1) où est l'inscription qui pré- « cède il y a encore une colonne milliaire qui sert de « support à une treille : elle est très dégradée et barbouillée de plâtre. » MILLIN.

Le 7 octobre 1882, nous avons aperçu dans la rue, près de la porte d'entrée de la maison de M. Guérin, une longue pierre qui servait de banc. Après l'avoir fait retourner, nous avons constaté que c'était la borne même décrite par Millin, que l'on croyait perdue. Elle a été immédiatement transportée au musée de l'hôtel de ville par les soins de MM. Aubenas et Guérin.

i M *p* · *c*AES · T · AEL ·
HADRIANVS · AN
TONINVS · AVG · PI
VS · *p* · *p* · PONT · MAX
TRIB · POT · VIII *a.* 145.
imp · *ii* · *c*OS · IV
VII

Notre copie.

(1) Il s'agit de la cour de la maison Girardin-Michel-Guérin (voir notre n° 67).

La pierre est fruste et d'une lecture difficile. Le chiffre des milles n'est pas certain, mais probable.

[I]m[p(erator) C]aes(ar) T(itus) Ael(ius) Hadrianus Antoninus, Aug(ustus), pius, [p(ater) p(atriae)], pont(ifex) max(imus), trib(unicia) pot(estate) VIII, [imp(erator) iterum, c]o(n)sul IV — VII.

L'inscription a été gravée en l'année 145.

Millin, t. II, p. 493; — Herzog, n. 622 (d'après Millin); — Aubenas, p. 775 (d'après Millin).

68 *bis*.

« Colonne milliaire sur le grand chemin Aurélian, « d'entre Fréjus et l'Estérel (avril 1635) ». Peiresc.

(*Peiresc*).

A E
VSAN
/\
VIII

III

(*Séguier*).

. . . . . .
. . . . . TAEL
. . . . . AN
. II
. VIII
. . . CO . . . .
. . . . . .
XIII

« Près du couvent des dominicains, à Fréjus (1), « colonne ronde, avec une base carrée. » SÉGUIER.

« Le 6 [décembre 1732], à Fréjus...., Près de l'am- « phithéâtre (2), on en voit un autre [milliaire], où il y « paraît encore quelques lettres mais qui ne sont pas « assez lisibles, pour découvrir le nom du prince. » SÉGUIER.

Cette borne est probablement celle que Girardin avait fait transporter dans sa maison, et que Millin vit à Fréjus, au commencement de ce siècle (voir notre n. 68). En effet, dans le manuscrit publié par l'abbé Disdier, Girardin ne dit pas qu'il l'ait fait lui-même venir de l'Estérel. Son manuscrit a été écrit entre les années 1748 et 1754, c'est-à-dire quinze ou vingt ans après que Séguier avait vu la borne près de l'amphithéâtre. La difficulté du déchiffrement l'a empêché d'en donner le texte; les copies de Peiresc, de Séguier et de Millin prouvent, comme nous avons pu le constater sur la pierre elle-même, que la partie droite du texte est moins fruste que le reste. Pour les compléments, voir le n. 68. Toutefois, à cause de la différence du chiffre des milles, VII et XIII, nous n'osons pas affirmer l'identité des n°s 68 et 68 *bis* : une erreur de copie est cependant fort possible en présence de deux chiffres analogues comme éléments.

Peiresc A, f° 221; — Séguier, mss B 13795; — Séguier, mss 13810. n. 1, *fragments de quelques notes que je fis en voyageant en France, en Angleterre et en Hollande, l'an* 1732 *et suiv.*

(1-2) Nous savons par Papon, *Voyage de Provence*, t. I, p. 356, que le couvent des dominicains de Fréjus était situé près de l'amphithéâtre.

69.

« ...Sed inter innumera, solicitor vehementer effos-
« sum, in Urbis prisco ambitu, nobile hujuscemodi inte
« meratae vetustatis fragmentum exhibere. » ANTELMI.

« Inventa ibidem [in urbe Forojuliensi] columna
« XV pedes alta, quae et hodie in aedibus Episcopalibu-
« visitur. » PAGI.

« Il y a dans la cour du palais épiscopal une colonne
« brisée qui a environ 10 pans de longueur et 6 de tour.
« Elle fut trouvée dans les ruines de notre ancienne
« ville. » GIRARDIN.

« Le 6 décembre 1732, à Fréjus. Dans la cour de
« l'évêché, il y a un milliaire d'Aurélien qui est bien
« entier. » SÉGUIER.

« A Fréjus, dans la cour de l'évêché, colonne ronde
« de 7 pieds 6 pouces de haut, et 1 pied 5 pouces de
« diamètre. » SÉGUIER.

« L. Domitii Aureliani magnificus cippus, quem
« doctissimus Pagius celebrem reddidit, Forojulii est in
« interiori palatii Episcopalis impluvio. » MAFFEI.

Le chiffre V qui termine le texte ne permet pas de croire que la borne a été découverte originairement dans la ville; elle y avait été apportée.

Ce milliaire fut, en effet, placé pendant longtemps dans la cour de l'évêché. Cependant, au commencement de ce siècle, on le considérait comme perdu, lorsqu'en 1823, les travaux de reconstruction du palais épiscopal le firent reparaître (1). Par une inconce-

(1) Voir, à ce sujet, la lettre de M. Vernet, maire de Fréjus, adressée au préfet du Var (dans Aubenas, p. 750).

vable fatalité, il est de nouveau perdu aujourd'hui. On croit qu'il a disparu précisément en 1823, lors de la reconstruction de l'évêché, peu de temps après avoir été retrouvé.

RESTITVTORi ORBIS
IMP · CAES ·
D · AVRELIANO
IO · FEL · INVICTO
AVG · PONT ·
MAX · GERM · MAX
GOT · MAX · PART · MAX
TRIB · P · IIII · COS · III *a.* 273 à 275.
P · P · ProCOS
V̄

Restitutor[i] orbis imp(eratori) Caes(ari) L(ucio) D(omitio) Aureliano, pio, fel(ici), invicto, Aug(usto), pont(ifici) max(imo), Germ(anico) max(imo), Got(hico) max(imo), Part(hico) max(imo), trib(unicia) p(otestate) IIII, co(n)s(uli) III, p(atri) p(atriae), p[ro]co(n)s(uli). — V.

Le même titre, *restitutor orbis*, est donné à Aurélien sur un milliaire d'Arras (Ardèche) (1).

Antelmi, *De initiis*, p. 19; — Pagi, p. 2; — Girardin, t. I, p. 101 et 102; — Séguier, mss. 3810, n. 1, *Fragments de quelques notes que je fis en voyageant en France, en Angleterre et en Hollande, l'an* 1732 *et suiv.*, p. 5; — Séguier, mss. 13795, *Recueil d'inscr. romaines* (sans pagination); — Maffei, *Gall. ant.*, p. 33 (2); — Muratori

(1) Allmer, *Inscr. de Vienne*, n. 31.

(2) Cf. le mss. de Bouhier, à la B. N., f. fr., n. 20317, p. 395, n. MCCCXXVIII.

(e schedis P. Cattanei et ex Maffeio), p. 461, n. 3; — Zaccaria, *Istituzione* (d'après Maffei), p. 211; — Orelli (d'après Maffei), n. 1030; — Garcin, t. I, p. 454; — Herzog (d'après Maffei, mais en omettant le chiffre des milles), n. 623; — Rousse, *Histoire*, p. 24; — Rousse, *Fréjus*, p. 121; — Bonstetten (d'après Herzog), p. 21, n. 21; — Wilmanns (d'après Herzog), n. 1041; — Aubenas (d'après Antelmi), p. 750, n. 15.

70.

« Eam vero singularem historiae nostrae topogra-
« phiam ne ignoraremus fecere trium miliariorum lapi-
« dum scriptiones quarum duae nuper detectae sunt *in*
« *refectione ejusdem viae quae a Stereli monte ad civita-*
« *tem ducit* (voir notre n° 71), nam tertia in eodem cursu
« posita nobis antea cognita fuerat. Prior autem lapis
« milliarius in columnam VI pedum altitudinis excisus
« et in media via decussus id hactenus legendum
« exhibet. » ANTELMI.

« On trouva l'inscription qui suit sur une colonne bri-
« sée, lorsqu'on répara le chemin de Fréjus à l'Esterel,
« il y a 50 ans (1). Cette colonne est aujourd'hui
« placée devant le logis de l'Esterel. » GIRARDIN.

Cette borne a été élevée sous Constantin I, et non pas sous Constantin II, comme le pense M. Aubenas.

Elle portait deux inscriptions différentes. La première, gravée entre les années 324 et 337, se rapporte à

(1) L'ouvrage de Girardin a paru en 1729; la borne a dû être trouvée vers 1679.

Constantin I (l. 2 à 14); la seconde, gravée quelques années plus tard, entre 367 et 375, se rapporte à Valentinien I, Valens et Gratien (l. 1, et l. 15 à 18); la l. 1 doit, en effet, avoir été ajoutée en même temps que les quatre dernières lignes, et il faut peut-être corriger CCII en *d*DDN*nn*).

	CC II	
	*imp*ᵢ · CAES	(AE *liés*).
	FIL · VAL	(*lisez* FL(.
	CONSTANTI	
5	NO · P · F ·	
	AVG · *divi*	*a.* 324 à 337.
	c l a u di	
	AVG	
	NEPOTI	
10	DIVI CONS	
	TANTI AVG	
	[PII	
	FILIO	
	VIII	
15	VALENTINIANO	
	ET VALEN*te* · *et*	*a.* 367 à 375.
	GRATIANO	
	P C S P O S	

Copie d'Antelmi.

Pendant les trois premiers siècles, quand un empereur faisait réparer une voie, sans déplacer les anciens milliaires mentionnant les travaux précédents, on élevait auprès d'eux un nouveau milliaire commémoratif. Après Constantin, on prit rarement la peine d'élever de nouvelles bornes; on se contenta le plus souvent

de graver les noms des empereurs sur les anciennes bornes, soit au-dessous des inscriptions, soit de l'autre côté de la colonne.

En Afrique, on a trouvé quelques milliaires portant, comme celui de l'Estérel, deux inscriptions superposées (1). Les surcharges appartiennent toujours à la seconde moitié du IVe siècle.

[*Imp(eratori)*] *Caes(ari) Fl(avio) Val(erio) Constantino p(io) f(elici) Aug(usto), divi Claudi(i)* | *Aug(usti) nepoti, divi Constanti(i) Aug(usti) pii filio* — VIII.

[*D(ominis) n(ostris)*] | *Valentiniano et Valen*[*te et*] *Gratiano.* . . . .

Millin a vu cette borne au commencement du siècle, devant l'auberge de l'Estérel : « Au milieu de la route « est une belle fontaine, près de laquelle est une borne « milliaire renversée, dont l'inscription a presque entiè- « rement disparu ; il n'en subsiste que quelques lettres ; « elle a été rapportée par Girardin (2). »

Le 13 octobre 1882, nous nous sommes rendus nous-mêmes au logis de l'Estérel, en compagnie de M. Aubenas, et nous avons retrouvé cette borne devant l'habitation de M. Jourdan, mais elle est maintenant dans un état pitoyable. Après l'avoir retournée, nous nous sommes assurés qu'il ne restait absolument rien de l'inscription. Depuis plus d'un siècle, les gens du

(1) C. I. L., t. VIII, n. 10103, 10109-10, 10338-39, 10351-52. — Voir dans le C. I. L., t. V, des exemples de milliaires portant double inscription, l'une d'un côté de la colonne, l'autre sur la face opposée, n. 8060, 8066.

(2) Millin, t. II, p. 498.

pays s'en servent pour aiguiser leurs couteaux et leurs outils ; elle est en grès, et paraît avoir eu les mêmes dimensions que la borne de Cabasse, dédiée aussi à Constantin I. La partie encore existante mesure environ 1 mètre de longueur.

Dans un travail récemment publié et que nous citons plus loin, M. Revellat a soutenu que les l. 6 et 7 de cette inscription devaient être complétées par l'insertion des noms de Maximien : M · AVREL . VAL · ||MAXIMIANI. Le même auteur croit que ces compléments doivent être également introduits dans le texte du milliaire de Constantin, conservé dans le cimetière de Cabasse. Or, nous avons examiné ce dernier monument avec la plus grande attention, et sous le martelage des l. 6, 7 et 8, nous avons reconnu quelques lettres qui confirment absolument nos compléments de la borne de l'Estérel. Voici ce que nous lisons sur la partie martelée de la borne de Cabasse :

*d*IVIC*l*
A*udi*
AVG

Si l'on rapproche ce texte d'une inscription parfaitement nette, récemment découverte à Rome, dans les fondations du palais de l'exposition des Beaux-Arts (1), et qui débute ainsi : IMPERATOR · CAESAR · ||FL · CONSTANTI*n*VS · MAXIMVS||PIVS FELIX · IN*c*ICTVS · AVG · ||FILIVS DIVI CONSTANTI NEPOS||DIVI CL*a*VDI... etc., on ne conservera aucun doute sur la sûreté de nos compléments

(1) *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, anno IX, 1881, p. 197, tav. XIII.

Antelmi, *Assertio*, p. 90-91; — Girardin, t. I, p. 116; — Alliez, p. 499 (d'après Girardin); — Rousse, *Fréjus*, p. 127 (d'après Girardin); — Aubenas, p. 776 (d'après Girardin); — J.-P. Revellat, *Notice sur une remarquable particularité que présente toute une série de milliaires de Constantin le Grand*, p. 13-14 (extrait de *Revue archéologique*, 1883).

70 *bis*.

« A un quart de lieue du logis de l'Estérelle, sur le « grand chemin. » Séguier.

IMP CAESAR
CONSTANTINVS AVG
AVG
DIVI CONSTANTINIAVG
NEPOTI ET PII
FILIO
VIII

Telle est la copie qui nous a été laissée par Séguier.

Si l'empereur ici désigné est Constantin II, aux l. 4 et 5, au lieu de DIVI CONSTANTINI AVG NEPOTI, il faut lire : DIVI CONSTANTI PII AVG NEPOTI (1). Dans ce cas, l'inscription serait postérieure au mois de mai 337, puisque ce prince porte le titre *Augustus* (2). Il serait toutefois sin-

(1) Comme sur le milliaire d'Andance (Ardèche), Allmer, *Inscr. antiq. de Vienne*, n. 46.

(2) Cf. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. VIII, p. 108.

gulier que Constantin I ne fût désigné que par le mot *Pius*, sans l'adjonction du qualificatif *divus*, qui lui est ordinairement donné dans les inscriptions postérieures à sa mort.

Nous proposons, sous toutes réserves, de redresser ainsi le texte en corrigeant AVG en MAX à la l. 3 :

IMP CAESAR
CONSTANTINVS AVG
sempiternus MAX
DIVI CONSTANTI PII AVG
NEPOTI
divi constantini aug. PII
FILIO
VIII

Imp(erator) Caesar Constantinus Aug(ustus) [sempiternus] max(imus) divi Constanti(i) Pii Aug(usti) nepoti, [divi Constantini Aug(usti)] Pii filio — VIII.

Il faut remarquer que le texte conservé par Séguier paraît être une copie incorrecte du milliaire de Constantin Ier, trouvé à l'Estérel. Toutes réflexions faites, c'est même l'hypothèse la plus probable à cause de certains détails de la copie, notamment à cause de l'espace blanc entre les deux groupes AVG, espace qui correspond précisément aux l. 6 et 7 de notre n. 70. Remarquons, en outre, le silence significatif d'Antelmi et de Girardin; de plus, le chiffre des milles est le même sur les deux bornes.

Séguier, mss. 1795.

71.

« Colonne milliaire, trouvée à l'Esterel, à une lieue de Fréjus, l'an 1628. » PEIRESC.

« A Foro Julii ad Horrea et Varum, loco dicto l'Es-
« terel, erutus 1628. Translatus Aquas Sextias (1). »
PEIRESC.

« Pierre quest au chemin de Esterel, en figure
« ronde de cinq pans hault, et ung pan et demy de dia-
« mètre. » PEIRESC.

« Belgentiaci, diocœsis Tolovensis (2) apud v. c. Nic.
« Fabric. Peirescium, lapis milliaris eo adductus ex via
« Aurelia a v lap. a Forojulio, an. 1630. » DONI.

« Belgentiaci, in diocesi Tolosana (3). » MURATORI.

« Au mois de septembre dernier (1828), nous suivîmes
« le cours du Gapeau, depuis sa source dans le terri-
« toire de Signes... et arrivés dans le vallon de Belgen-
« tier..., nous trouvâmes, a demi enterré dans la remise
« du château, un tronçon de colonne votive, contenant

(1) C'est évidemment de cette borne qu'il est question dans une lettre de Peiresc à Antelmi, datée du 25 juillet 1628 (voir plus haut notre inscription n. 8, en note). D'Aix, où Antelmi l'avait envoyée, la pierre fut bientôt transportée dans la maison de campagne de Peiresc, à Belgentier, comme on le verra plus loin.

(2) Lisez *Tolonensis*, il s'agit de Toulon. Le diocèse de Toulon est aujourd'hui réuni à celui de Fréjus.

(3) Voir la note précédente.

« l'inscription que l'on vient de lire. » ALMANACH DU VAR.

Copie de Peiresc.

D N
FLAVIO CLAVDIO
CONSTANTINO
PATREAVO MA
IORIBVS IM *ante a.* 337.
PP · NATO · CAE
SARI NOB SEM
PER ORBITAER
RE PROFVTVRO

V

D(omino) n(ostro) Flavio Claudio Constantino, patre avo majoribus imp(eratoribus) nato, Caesari nob(ilissimo), semper orbi taerre (1) *(profuturo* — V.

Il s'agit de Constantin II, à qui le gouvernement des Gaules fut donné en 335; l'érection du milliaire est antérieur à la mort de Constantin le Grand, arrivée en mai 337, puisque l'inscription ne contient que le titre de *nobilissimus Caesar* (2) que Constantin II avait reçu en 317.

(1) La transcription TAERRE doit être exacte, car elle se retrouve dans l'*Almanach du Var* de 1829. Le rédacteur de l'article inséré dans cet almanach a établi son texte d'après la pierre elle-même; il ignorait l'existence des trois copies de Peiresc.

(2) Cf. sur ce prince : Allmer, *Inscr de Vienne*, n. 46, à propos du milliaire d'Andance (Ardèche).

Peiresc A, f° 121; — Peiresc B, f° 18 v°; — Peiresc B, f° 34; — Doni, p. 95, n. 102 (d'après Peiresc, avec la variante TAERRAE); — Muratori, p. 262, n. 6 (d'après Doni); — Almanach du Var, 1829, p. 114; — Aubenas, p. 775-776 (d'après Peiresc).

71 *bis*

Cette même inscription a été publiée par Antelmi, avec une division différente des lignes, et avec des lacunes qui n'existent pas dans la copie de Peiresc.

« Detecta in *refectione viae quae a Stereli monte ad* « *civitatem ducit*..... En alteram quae tribus abhinc « milliariis urbem versus posita in ejusdem formae alti- « tunisque lapide ad montis ima devoluta haec repraesentat. » ANTELMI [cf. notre n. 70].

d. n.
flavio claudio.
c ONSTAN
TINO
p a TR*e* AVO
MAIORI
BVS IMPP
AV TO (*lisez* NATO)
CÆS NO
BILIS SEMP
ERORB*i*T
ERRAEPRO
FVTVRO
$\overline{V}$

Antelmi, *Assertio*, p. 90-92; — Alliez, p. 500.

71 *ter*.

Une troisième copie de la même inscription qui ne diffère pas, quant au fond, de celle de Peiresc, a été publiée par Fabretti « *e schedis Barb(erinis)* ».

Fabretti, p. 413, n. 357 et p. 747, n. 549; l. 4, PATREAVO||MAIORIBVS · IMPP||NATO||CAESARINOB||SEMPER. ORBI. TERRAE; — Orelli, n. 1094.

Il est certain que la copie de Peiresc est la bonne, comme le constate la vérification inconsciente faite en 1828 par le rédacteur de l'*Almanach du Var*. La pierre est peut-être encore à Belgentier.

72.

Dans l'Esterel, près du pont de Josseran, dans le voisinage du kilomètre 7 de la route actuelle de Fréjus à Cannes, à droite et plus haut que la route moderne, se trouve un ravin dominé lui-même par la portion de l'ancienne route appelée le *Grand Contour*. Au fond de ce ravin, on remarque le lit d'un torrent ordinairement à sec, mais qui, les jours d'orage, se déverse un peu plus loin dans le Gagalon. Sur la pente du ravin attenant au Grand Contour, à peu près à mi-côte, gît un grand fragment de colonne milliaire en grès, qui paraît avoir glissé du passage de l'ancienne route. Il est très fruste et on ne peut y distinguer aucune trace de lettre. Sa longueur est de $1^{m},70$ et son diamètre de $0^{m},50$.

73.

Dans l'Esterel, au fond du même ravin, mais de l'autre côté du lit du torrent, se trouve un second fragment de colonne milliaire, déplacé comme le précédent, et sur lequel on peut encore distinguer les lettres suivantes. au-dessus desquelles la pierre est brisée :

. . . . .
SEMP*e.r*
AVG
AX

Les lettres ont 0^{m},80 de hauteur. Le diamètre de la colonne paraît être, comme celui du fragment précédent, de 0^{m},50, ce qui, rapproché de la mention *semp[er] Aug ustus*], nous autorise à attribuer ces deux fragments de bornes au commencement du IVe siècle.

Ces deux bornes (n. 72 et 73) nous ont été signalées par M. Guaglino, de Fréjus, qui a bien voulu nous conduire à l'endroit même où elles se trouvent, en compagnie de MM. Aubenas et Guérin. M. Aubenas avait l'intention de faire transporter le n. 73 au musée de l'hôtel de ville, à Fréjus.

INSTRUMENTUM

I

INSCRIPTIONS SUR PLOMB

74.

A. — Collection Pascal. Sur la partie plane supérieure d'un petit lingot de plomb, qui a la forme d'un

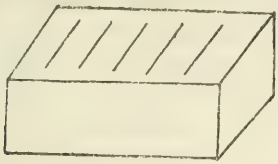

caisson rectangulaire :

IIIII

Notre copie.

B. — Coll. Pascal. Sur la partie supérieure d'un

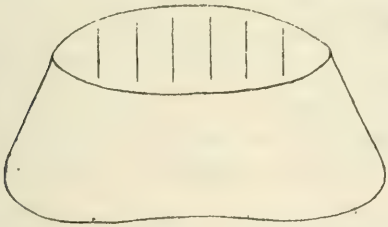

autre lingot de plomb de forme arrondie, aplati sur deux faces :

IIIII

Notre copie.

Le premier de ces deux lingots ne se retrouve plus chez M. Pascal.

II

INSCRIPTIONS SUR TERRE CUITE

Empreintes sur briques rectangulaires (1).

On en a trouvé un grand nombre à Fréjus. Il en existe plusieurs au musée de l'hôtel de ville, et dans la collection de M. le Dr Pascal.

75.

Beaucoup portent le nom *Castor* en entier ou en abrégé.

A. — Musée et coll. Pascal :

CASTO

Notre copie.

B. — Musée :

CASTOR

Notre copie.

C. — Musée :

CASTORIS

Notre copie.

Mougins de Roquefort, p. 878; — Aubenas, p. 763.

(1) Blanc dit à tort que ce sont des tuiles à rebord (t. II, p. 304).

D.— Sur une même brique, brisée à gauche. Musée :

|TOR
|TOR

Notre copie.

E. — Coll. Pascal :

|ASTOR

Notre copie.

Les larges briques qui forment les impostes de l'amphithéâtre de Fréjus sont au nom de *Castor* (1).

On a également trouvé à Fréjus un tombeau couvert avec des briques marquées du même nom. Dans ce tombeau était le squelette d'une jeune femme ayant entre les dents une monnaie de Septime Sévère (2). C'est une date très approximative; ce renseignement indique bien que, à l'époque postérieure à Septime Sévère, ces briques étaient employées ; mais il ne nous apprend pas pendant combien de temps cette fabrication a duré, ni a quelle époque elle avait commencé. Toutefois, ce fait suffit pour faire comprendre combien il est important de signaler toutes les circonstances qui accompagnent les trouvailles d'objets antiques.

Les briques portant le nom CASTOR ne paraissent pas s'être beaucoup répandues au delà de Fréjus. On en signale à Antibes (3) et à Almanare (4).

(1) Texier, p. 192; Senequier, p. 14-15.

(2) *Ibid.*

(3) Collection du colonel Gazan, sans indication de provenance (Blanc, t. II, p. 304, n° 453).

(4) Collection de Luynes (Dr Mougins de Roquefort, p. 879).

76.

On conserve au musée de l'hôtel de ville une seu brique avec la marque :

L · FA

Notre copie.

Aubenas, p. 763.

77.

Les briques portant l'estampille du potier *Herennius* sont très nombreuses à Fréjus.

A. — Musée :

L · HE|

H et E liés. — Notre copie.

B. — Musée :

L · HER|

2 exemplaires. H et E liés. — Notre copie.

C. — Coll. Pascal :

L · HERE|

H et E liés: — Notre copie.

D. — Musée de Draguignan, apportée de Fréjus :

L · HERENN

H et E et les deux N liés. — Notre copie.

Mougins de Roquefort, p. 878.

E. — Musée :

L · HER · O|

3 exemplaires. H et E liés. — Notre copie.

F. — Musée

L • HER · OP

H et E liés. — Notre copie.
Aubenas, p. 763.

G. — Coll. Pascal :

L · HEROP

H et E liés; le O est placé au-dessus de la boucle du P. — Notre copie.

H. — Coll. Pascal :

L · HER · OPT

H et E ainsi que P et T liés. — Notre copie.

I. — Musée :

|ER|

Notre copie.

ERENN

Notre copie.

REN

Notre copie.

|RO

Notre copie.

La marque L · HER · OPT de la brique conservée

dans la collection Pascal, prouve que, sur les autres briques, l'abréviation O ou OP ne doit pas être lue OP(*us*) : elle indique le cognomen du potier, dont les noms étaient :

L(ucius) Her(ennius) Opt(atus) ou *Opt(imus)*

On a trouvé à Nice un autre exemplaire portant après le nom *L. Herennius*, un monogramme composé des lettres OPT (1).

On rencontre des briques portant la marque d'Herennius à Fréjus, à Cimiez, à Antibes, à Nice et à Vintimille (2).

Les briques d'Herennius furent utilisées dans la construction de la citadelle dite d'Agricola (3).

Une brique trouvée à Rome porte le nom de *Marcus Herennius Pollio*, propriétaire de briqueteries, peut-être un parent de notre *L. Herennius Optatus* (4).

78.

A. — Musée et coll. Pascal :

MAR

3 exemplaires au musée. — Notre copie.

(1) C. I. L., t. V. n. 8110, 445 *d*.
(2) Cf. Blanc, t. II, p. 304, n. 454 ; C. I. L., t. V, n. 8110, p. 445.
(3) Texier, p. 253.
(4) Ch. Descemet, *Inscriptions doliaires latines*, p. 59 *c*.

B. — Musée et coll. Pascal :

MARI

3 exemplaires au musée. — Notre copie.
Mougins de Roquefort, p. 874; — Aubenas, p. 763.

C. — Musée :

MA|

2 exemplaires. — Notre copie.

D. — Coll. Pascal. Sur une même brique :

|MARI
|ARI

Notre copie.

Zaccaria dit avoir vu à Nice, sur une brique, la marque :

MARIANILLA (1)

L'exemplaire signalé par Zaccaria est perdu, si toutefois il a jamais existé.

Il serait difficile de dire si le nom MARI doit être lu *Mari*, *Mari(i)*, ou bien complété : *Mari(anilla* [?]), *Mari (tumus)*, *Mari(anus)*, *Mari(nus)*..., etc.

Les briques avec la marque *Mari* sont très répandues dans le département du Var, surtout dans l'arrondissement de Grasse. On en a trouvé ou on en conserve des exemplaires à Antibes, à Vence, à Cannes, à Nice, à Monaco, à Saint-Vallier, à Saint-Cézaire, à Coursegoules, à Carros (2).

(1) Zaccaria, *Excursus litterarii per Italiam*, t. I, p. 54.

(2) C. I. L., t. V, nº 8110, 446; Blanc, t. II, p. 304, nº 455; Mougins de Roquefort, p. 876.

79.

A. — Musée :

|· MEL ·° POLI

Notre copie.
Aubenas, p. 763.

B. — Coll. Pascal :

|L · POLI—⊖

Notre copie.

Une brique plus complète, trouvée à Nice, nous donne le prénom qui manque sur nos exemplaires.

M · MEL · POL[I] (1)

Sur un autre exemplaire de Nice, M. Blanc lit :

M · MEL · POLI⊣ (2)

On a trouvé des exemplaires de ces briques, à Nice à Monaco, à Cimiez, à Falicon (3).

80.

A. — Musée :

L SAVFPHOEB

P et H liés; la partie supérieure du B est brisée. — Notre copie.

L(ucii) Sauf(eii) Phoeb[i].

(1) C. I. L., t. V, nº 8110, 447 *a b.*
(2) Blanc, t. II, p. 306, nº 459.
(3) C. I. L., t. V, nº 8110, 447; Blanc, *loc. cit.*

81.

B. — Musée :

L · VERO ET|

E et T liés. — Notre copie.

Ce fragment a la physionomie d'une date consulaire, peut-être de l'année 167 : *L(ucio) Vero* [*III*] *et* [*Quadrato cos*] (?).

Empreintes sur vases rouges vernissés.

82.

Musée. — Dans un pied humain :

ADESI....

A et D liés. — Notre copie.

83.

Musée :

AMANDIM

A et M, et AND liés. — Notre copie.

Amandi m(anu).

84.

A. — Musée :

APRI

Notre copie.

Aubenas, p. 763.

B. — Coll. Pascal :

OFAPR|

Notre copie.

Of(ficinia) Apr[i].

85.

A. — Musée :

ATEI

Notre copie.

Aubenas, p. 863.

B. — Musée :

ATEI

AT liés. — Notre copie.

C. — Musée :

ATEIM

Les lettres ATE forment un monogramme. — Notre copie.

Atei m(anu).

Aubenas, p. 763.

86.

Musée :

A T E I
. VHODI

V et H sont liés. — Notre copie.

Atei [E]uhodi.

87.

Musée :

OFCA|

Notre copie.

Aubenas, p. 763, OF CAI.

88.

Coll. Pascal :

CAMVRI

VR liés. — Notre copie (1).

89.

Coll. Pascal :

CENNATVS (2)

Notre copie.

Mougins de Roquefort, p. 874, Blanc, t. II, p. 301, n° 436, et Aubenas, p. 764, lisent GENNATVS.

Blanc se trompe en attribuant cette inscription à une lampe.

(1) Cf. Schuermans, n. 291 à 298.

(2) Cf. Schuermans, n. 1242 et 3826.

90.

A. — Coll. Pascal :

CREST

Notre copie.

Crest(i).

B. — Coll. Pascal. Dans un pied humain.

CRESTI

Notre copie.

Mougins de Roquefort, p. 874 ; — Aubenas, p. 764. Blanc (t. II, p. 301, n. 439), donne ce nom comme étant sous une lampe de la collection Pascal. Il n'y a pas de lampe dans cette collection.

C. — Coll. Pascal.

CRESTI

Le S est retourné. — Notre copie.

91.

Musée :

OFFCRIO

Notre copie.

Off(icina) Crio(nis) (1).

(1) Cf. Schuermans, n° 1753.

92.

Musée :

DAM
ASER

Le premier A et le M sont liés. — Notre copie.

Dama ser(vus).

Aubenas, p. 763, lit DAMASI.

93.

Coll. Pascal :

Notre copie.

Donat(us).

94.

Musée :

EPRIM

Notre copie.

Epri(i) m(anu).

95.

Musée :

EROTICVS
NESTORIS

N retourné. — Notre copie.

Eroticus Nestoris (*servus*).

96.

Musée :

L FASTID

Notre copie.

L(*ucius*) *Fastid*(*ius*) (?).

Aubenas, p. 763, lit L.FASTI.O

97.

Musée. Dans un cercle :

S
FAVSTV
SALINATOR
SEBIAE

Dans *Faustus*, T et V, dans *Salinator*, A et L, A et T, dans *Sebiae*, A et E sont liés. — Notre copie.

Cette empreinte est très fine et très délicate.

98.

Musée :

OFFIRM

Notre copie.

Of(ficina) Firm(i).

Aubenas, p. 763.

99.

Coll. Pascal :

IRPATR

Notre copie.

Peut-être TER (ER liés) PATER (ER liés) : *Ter(entius Pater(nus)* (?).

100.

Musée :

ISM

Notre copie.

Cf. Schuermans, n° 2723 : OF ISM et n° 2724 ISMILF « *Similis (fecit)* (?). »

101.

Coll. Pascal :

OF. . . IV

Notre copie.

102.

Coll. Pascal.

OF · LABIONIS

Notre copie.

Of(ficina) Labionis (1) (pour *Labeonis*).

(1) Schuermans, n. 2881 à 2883.

103.

Musée. Dans un pied humain :

M

Notre copie.

104.

Coll. Pascal. Dans un pied humain :

· · M

Notre copie.

105.

Coll. Pascal :

VS
IN X IN
VK

Notre copie.

Sex(tus) Maniu(s).

106.

A. — Coll. Pascal. Dans un pied humain :

SEX · M · F

Notre copie.

Sex(tus) M(anius) F(elix).

B. — Coll. Pascal. Dans une demi-lune :

SEX · M · F

Notre copie.

Sex(tus) M(anius) F(elix).

C. — Coll. Pascal. Dans un pied humain :

S · M · F

Notre copie.

107.

A. — Coll. Pascal, d'après Mougins de Roquefort, p. 874 :

SEX · M · P

Nous n'avons pas vu cette marque.

Mougins de Roquefort, p. 874 : — Blanc, t. II, p. 298, n. 417; — Aubenas. p. 764.

B. — Coll. Pascal. Dans un pied humain :

S · M · PR

Notre copie.

Sex(tus) M(anius) Pr(imus).

108.

Coll. Pascal. Dans un pied humain :

S · M · T

Notre copie.

S(extus) M(anius) T(ertius) (?).

Mougins de Roquefort, p. 874; — Blanc, t. II, p. 298, n. 418; — Aubenas, p. 764.

Il est probable que les *Manii* se succédèrent de père en fils, dans la profession de potiers. Nous avons trois cognomen différents : *F(elix)*, *Pr(imus)* et *T(ertius)* (?). Nous avons préféré, sur les marques S M F, la lecture *Felix;* dans cette empreinte, comme dans les autres, la troisième lettre doit être l'initiale du cognomen.

109.

Coll. Pascal :

S M . . .

Notre copie.

S(extus) M(anius).....

110.

Musée :

OFOC

Notre copie.

Of(ficina) Oc(eani) (?).

111.

Coll. Pascal :

L · P · AMAR

Les lettres AMAR forment un monogramme. — Notre copie.

L(ucius) P..... *Amar(anthus)* (?).

Mougins de Roquefort, p. 7 ; — Blanc, t. II, p. 301,

n° 438; — Aubenas, p. 764, lisent AAR; — Blanc, selon son habitude, place à tort cette marque sous une lampe.

112.

Coll. Pascal. Dans un pied humain :

..ASIN

Notre copie.

[*R*]*asin*(*ii*).

113.

Musée. Dans un croissant :

L RASIN · PISANI

Notre copie.

L(*ucii*) *Rasin*(*ii*) *Pisani*.

Aubenas, p. 763.

114.

Coll. Pascal. Dans un cartouche rectangulaire inscrit dans un cercle :

ODRASIN

Notre copie.

O(*fficina*) *D*(*ecimi*) (?) *Rasin*(*ii*).

Mougins de Roquefort, p. 874; — Blanc, t. II. p. 302,

n. 441. — Aubenas, p. 764, lisent OFRASIN. — Blanc attribue cette marque à une lampe funéraire.

115.

Musée :

MATERNI

Notre copie.

Materni.

116.

Coll. Pascal :

C · MEM

Notre copie.

G(aius) Mem(mius) (?)

Cette marque provient sans doute des célèbres poteries d'Arezzo. Cf. Schuermans, n. 3511 à 3513 : Arezzo, C. MEM; C. MEMM.

117.

Coll. Pascal :

MOMMONIS

Notre copie.

Mommonis.

118.

Musée :

MVRRI

Notre copie.

Murri.

119.

Musée :

OF • MVR....

Les lettres MVR forment un monogramme. — Notre copie.

Of(ficina) Mur[ri].

120.

Coll. Pascal (d'après Mougins de Roquefort).

PATI

Mougins de Roquefort, p. 874 et 877; — Blanc, t. II, p. 298, n. 420; — Aubenas, p. 764.

121.

Coll. Pascal. Dans un pied humain :

RVFR

V et F sont liés. — Notre copie.

Mougins de Roquefort, p. 874; — Blanc, t. II, p. 302, n. 442; — Aubenas, p. 764, lisent RVR. — Cette marque n'est pas, comme le croit toujours Blanc, sous une lampe.

122.

Coll. Pascal :

SCOTTAS

Les deux T sont réunis en forme de π; le V est retourné. — Notre copie.

Scottus.

123.

Coll. Pascal :

SECVNDVS

Notre copie.

Secundus.

124.

Coll. Pascal :

SENO....

Notre copie.

Seno[*nus*].

125.

Coll. Pascal :

SILVANO

Les lettres VAN, sont liées. — Notre copie.

Silvan(*i*) *o*(*fficina*).

126.

Musée :

C · T . . . .
. . O . . . .

Notre copie.

127.

Coll. Pascal :

C · VAL · ALBAN

V et A, A et N sont liés. — Notre copie.

G(aius) Val(erius) Alban(us).

128.

Musée :

M · VALERI

Le mot *Valeri* forme un monogramme. — Notre copie.

M(arci) Valeri(i).

129.

Coll. Pascal :

VIIBRVOV....

Notre copie.

130.

Musée :

A VIBI
DIO..

Notre copie.

A(uli) Vibi(i) Dio[m(edis)] (?).

131.

Coll. Pascal. Dans un cartouche rectangulaire échancré aux deux extrémités :

VOLVSI

Notre copie.

Volusi.

Mougins de Roquefort, p. 874; — Blanc, t. II, p. 301, n. 440. Blanc attribue encore cette marque à une lampe.

132.

Musée :

LVM
HOSI

Notre copie. — Cf. Schuermans, n. 5887 à 5889.

Graffites sur poteries rouges.

133.

Musée. Sous un bol :

FES

Notre copie.

Fes(ti) (?).

134.

Collection Pascal. Sous le pied d'un vase :

MAV

M et A sont liés. — Notre copie.

Marque de lampe.

135.

Musée. En relief sous une lampe :

FORTIS

Notre copie.

Marques d'amphores.

136.

Musée. Marque en creux sur l'extrémité inférieure d'une amphore :

Q C A

Notre copie.

137.

Coll. Pascal. Sur le col d'une amphore :

N G E

Notre copie.

138.

Coll. Pascal. Sur l'anse d'une amphore :

C · L · H

Notre copie.

139.

Coll. Pascal. Sur l'anse d'une amphore :

P · S · AV

AV liés. — Notre copie.

Cf. H. de Fontenay, *Inscriptions céramiques d'Autun*, n. 523.

140.

Coll. Pascal. Sur l'anse d'une amphore :

C · S · O

Notre copie.

G(aii) S(empronii) O(lympi).

Marque connue. Cf. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1889, p. 63-64.

INSCRIPTIONS FAUSSEMENT ATTRIBUÉES A FRÉJUS.

141.

L'inscription qui suit, conservée au musée du château Borély, à Marseille, est indiquée par J.-D. Long (1) comme trouvée à Fréjus. Cet auteur s'exprime en ces termes :

« Elle est gravée sur un beau sarcophage en marbre « blanc, *decouvert à Fréjus et transporté à Arles.* Ce « monument est aujourd'hui au musée de Marseille, « après avoir éprouvé bien des vicissitudes. Sa conser- « vation est due à la sollicitude de M. Jauffret, conser- « vateur du musée sous le gouvernement impérial. »

Le texte est gravé dans un cartouche à queues d'aronde. L'inscription est flanquée de deux cornes d'abondance; les faces latérales sont ornées de sculptures représentant : à gauche, une patère et une ascia; à droite, un disque plat.

D CAECILIAE · D · F · APRVLLAE · FLAM
DESIGNATAE · COL · DEA · AVG · VOC
ΘANNOS · XLIII · M · II · DIES · V M
MARITVS · VXORI · PIISSIMAE · PO
SVIT

D(iis) M(anibus) Caeciliae, D(ecimi) f(iliae), Aprullae, flam(inicae) designatae col(onia) Dea Aug(usta) Voc(on-

(1) P. 377.

tiorum), *defunctae;* [*vixit*] *annos XLIII, m*(*enses*) *II, dies V. Maritus uxori piissimae posuit.*

C'est à Raymond de Soliers que J.-D. Long a emprunté l'attribution à Fréjus. On lit, en effet, dans Honoré Bouche, à propos de ce texte : « Pierre écrite, « qu'on voit aujourd'huy en la ville d'Arles, rapportée « par le sieur Saxy, *trouvée autrefois à celle de Fréjus,* « au rapport de Solery, en son recueil des inscriptions « anciennes de Provence (1). »

Quant à nous, nous pensons qu'elle appartient à Arles, tous les anciens éditeurs étant d'accord pour la donner comme trouvée dans cette ville; la forme du sarcophage est, du reste, celle des sarcophages des Aliscamps.

Dans le *Recueil d'antiquités* formé par Laurent Bonnemant, promoteur de l'église d'Arles, recueil conservé dans la bibliothèque publique de cette ville, on trouve une assez piquante anecdote au sujet de ce monument (2):

« Dans le milieu de la cour de l'Hôtel-Dieu sont plu- « sieurs morceaux entassés en quelque sorte l'un sur « l'autre. Le premier *est un tombeau de marbre blanc,* « *qui a esté tiré des Aliscamps.*

(suit l'inscription)

« Le sieur Rebattu, p. 35, de son recueil mss., « raconte qu'il avait entendu dire dans sa jeunesse, « que Charles Emmanuel, duc de Savoye, étant venu à « Arles l'an 1593, pour des desseins qu'il avoit sur la

(1) *La Chorographie ou description de Provence,* t. I, p. 134.

(2) *Deuxième lettre du chevalier de Gaillard sur les antiquitez d'Arles,* Arles, le 16 janvier 1765.

« Provence, voulut enlever ce tombeau; et que l'ayant « fait mettre sur une charrette, elle s'arrêta à l'extré- « mité du cimetière, où il estoit depuis plusieurs siècles, « sans qu'on pût le faire avancer, malgré les efforts « et les jurements des charretiers et un nouvel atte- « lage qu'on fit mettre, et qu'alors on prit le parti de « le faire transporter à l'hospital, où la charrette alla « légèrement. *Credat Judaeus Apella!* »

Il était écrit que ce sarcophage était destiné aux aventures, car, depuis sa translation au musée de Marseille, il a été de nouveau exposé à de graves dangers que M. Penon raconte en ces termes, dans son *Catalogue du musée d'antiquités de Marseille* (n. 147, p. 37-38) :

« Sous l'empire, le baron de Saint-Joseph, maire de « Marseille, empêcha la mutilation de ce monument, « que l'on voulait consacrer à la mémoire du général « Desaix, en grattant l'inscription primitive. On consen- « tit à y renfermer la dépouille de Desaix, sans y tou- « cher, et les choses demeurèrent en cet état jusqu'en « 1818, époque à laquelle le corps fut enlevé et le « sarcophage restitué au Musée. »

Solier, p. 104; — Solier *x*; — Pontanus, *Itinerarium Galliae Narbonensis,* p. 71; — Aymard du Périer, *Discours historique touchant l'estat général des Gaules*, éd. de 1610, p. 51, « la pierre estant à Arles, ainsi que « m'a dict le s^r de l'Escure qui me l'a donnée »; — Gruter, p. 323, n. 2 (e Scaligeranis); — Petrus Saxius, *Pontificium Arelatense*, p. 74, « in lapide Arelatensi »; — Rebattu, *Antiquités de la ville d'Arles*, mss. publié ar Jules de Laurière, p. 21 (1); — Chorier, *Histoire du*

« Ce tombeau est dans le petit clos ouvert, où est la cis-

Dauphiné, t. I, p. 242 (1); — Bouche, t. I, p. 134; — Séguin, *les Antiquitez d'Arles,* t. II, p. 3; — Ch^er de Gaillard, *Lettre citée plus haut;* — le P. Dumont, *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles*, p. *xj*, n. 81; — J.-J. Estrangin, *Études archéologiques, historiques et statistiques sur Arles,* p. 147; — J.-D. Long, p. 377; — Henzen, n. 5223; — Herzog, *De quibusdam praetorum Galliae Narbonensis municipalium inscriptionibus,* p. 26; — Herzog, n. 460; — Penon, *Catalogue raisonné du musée d'archéologie de Marseille,* p. 37, n. 147 (2); — Aubenas, p. 747.

142.

Inscription mentionnée par Peiresc, comme trouvée à Saint-Raphaël, près Fréjus.

Cette inscription, d'après le dessin de Peiresc, est gravée sur un autel rectangulaire, orné d'une corniche.

D M
VENVS VICTORINA
BENE MERENTI
EXIBINVS · AC
HERINVSTILAER
CINVS · HEREDES

A la l. 5, les lettres H et E du mot Acherinus et les

« terne pluviale du grand hospital d'Arles, appelée du Saint-« Esprit. Il est de marbre, et le plus grand de ceux que j'aye « encore trouvé. » Ce manuscrit, daté de l'année 1655, est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris; il a été publié par M. de Laurière, dans le volume du Congrès d'Arles, 1876.

(1) Le texte de Chorier est très mauvais et incomplet; il est emprunté à Aymard du Périer, qui à la l. 1, donne : D. FARRVTRIAE. FLAM; Chorier donne FARRVTIAE FLAM.

(2) A ces différents témoignages de l'origine arlésienne de

lettres A E du mot suivant sont liées, ainsi que les lettres H E du mot *heredes* à la l. 6.

Le renseignement donné par Peiresc est erroné, car il est évident, comme l'a remarqué M. E. Blanc, que ce texte est une mauvaise copie d'une inscription conservée aujourd'hui dans le vestibule de la mairie d'Antibes.

Peiresc A, f° 229; — Blanc, t. I, p. 106, n. 68; voir la bibliographie donnée par cet auteur, et ajouter : A. Gazan, *Notice sur un autel ancien trouvé à Antibes* (dans le *Bulletin de la Société d'études scientif. et archéol. de Draguignan,* t. XIII, p. 431-441); cf. *Répertoire des travaux historiques,* année 1882, p. 279-280.

La transcription de M. E. Blanc n'est pas admissible, il faut lire : *D(iis) M(anibus). Venus(iae) Victorina[e] bene merenti L(ucius) Vibius Acilianus et L(ucius) Verginius Glaphyrinus heredes.*

Bouche donne ce texte en deux morceaux; il en a fait deux inscriptions différentes :

(A)

D · M ·
VENVS VICTORIAM
BENE MERENTI

(B)

EXIBINVS ET HERCINVS
TILARCNVS HAEREDES

Sa copie, comme on le voit, est non moins inexacte

cette inscription, il faut ajouter le P. Sirmond qui, sans en donner le texte, la citait en 1652, et la qualifiait de *lapis arelatensis* (*C. Sol. Apollin. Sidonii Arvenorum episcopi opera*, 2e édit., 1652, *notae ad Sidonium*, p. 55.)

que celle de Peiresc. Deux auteurs modernes, MM. Tisserand et Carlone, ont répété l'erreur de Bouche.

Bouche, t. I, p. 290; — Tisserand, *Histoire d'Antibes*, p. 31 et 37 : — Carlone, p. 335, n. 34, p. 342, n. 57.

143.

« Foroiulii prope portam maiorem. — *Frat. Iuc.* » (Herzog, n. 294.)

T · VETTIDIVS
T · F · SCAPT
VALENS
IIII|VIR · IVR · DIC
QVINQ · PONT
SIBI · ET
T · VETTIDIO
POTENTI · FIL
EQVO · PVBLICO
ANNOR · XX · M · IIII · D · V
T · F · I

T(itus) Vettidius, T(iti) f(ilius), Scapt(ia tribu), Valens, quatuorvir jur(e) di(cundo), quinq(uennalis), pont(ifex), sibi et T(ito) Vettidio Potenti fil(io), equo publico, annor(um) XX, m(ensium) IIII, d(ierum) V, t(itulum), f(ieri) j(ussit).

Cette inscription, faussement attribuée par Herzog à Fréjus en Provence, appartient à Cividale, de Frioul, dont le nom antique était également *Forum Julium*, mais dont les citoyens étaient inscrits dans la tribu Scaptia. Le C. I. L. l'a rendue à cette ville, sans toutefois signaler l'erreur d'Herzog (1).

(1) C. I. L., t. V, n° 1767.

144.

« Foroiulii. » (Herzog, n. 309.)

M · PVLLIO · M · L · CASTO
M · PVLLIO · M · L · FVSCO
PVRPVRARIO
PVLLIA · M · L · PRIMA
M · FLAVIVS · IANVARIVS
M · PVLLIVS · D · L · HORMVS · PVRPVRAR

M(arco) Pullio, M(arci) l(iberto), Casto, M(arco) Pullio, M(arci) l(iberto), Fusco, purpurario, Pullia M(arci) l(iberta), Prima, M(arcus) Flavius Januarius, M(arcus) Pullius, Pulliae l(ibertus), Hormus, purpurar(ius).

Herzog a publié cette inscription comme appartenant à Fréjus; elle provient des environs d'Aquilée (1).

Nous aurions pu ajouter ici les inscriptions de Caillan attribuées à Fréjus par Solier (voir nos n. 13, 18, 22), mais nous avons cru préférable de les laisser avec les inscriptions de Fréjus auxquelles elles peuvent être rattachées à cause du voisinage de cette localité.

(1) C. I. L., t. V, nº 1044.

APPENDICES

A. — *Inscriptions relatives à Fréjus et trouvées hors de cette ville.*

Nous avons réuni dans l'*appendice A* les inscriptions renfermant le nom de *Forum Julii* (Aniensi tribu), trouvées dans les différentes parties du monde romain. Ces inscriptions peuvent se diviser en deux groupes.

I.

Le premier groupe comprend celles qui se rapportent à des soldats originaires de Fréjus. Elles sont toutes funéraires, à l'exception d'un fragment de liste militaire trouvée à Rome. A l'aide de ces textes, on peut dresser le tableau suivant :

Noms des soldats.	*Noms des corps où ils ont servi.*
L. Aponius Maternus, ex optione.	cohors V vigilum.
L. Autius L. f., miles.	legio XIIII gemina.
C. Julius C. f. Clemens, veteranus.	
M. Julius Marci f. Macrinus, miles.	legio IIII macedonica.
C. Licinius C. f. Fuscus [miles].	cohors X urbana,
L. Licinius (ou Lictavius), L. f. Verus, miles.	legio IIII macedonica.
C. Lucretius Verecundus, optio.	cohors V vigilum.
C. Murrius C. f. Modestus, miles.	legio II adjutrix pia fidelis.
Q. Septimius....., signifer.	legio IIII macedonica.
Sex. Valerius Sex. f. Maxsumus, miles.	cohors I classica.
Q. Valerius Q. f. Niger, veteranus.	legio XI claudia pia fidelis.
M. Valerius M. f. Saturninus, miles.	legio VIIII hispana.

On remarquera les gentilices *Julius*, *Licinus* et *Valerius* qui se retrouvent dans les inscriptions de Fréjus. Deux soldats et un porte-enseigne appartiennent à la légion IIII macedonica. Un soldat fait partie de la légion VIIII hispana, qui est également mentionnée sur une inscription de Fréjus (notre n. 19).

A

Inscription funéraire découverte sous le pavage de l'église d'Aulnay en Saintonge; conservée au musée de Saintes :

L · AVTIVS · L · F
ANI · FOR · IVLI
MIL · LEG · XIIII
GEM · ANNO
XXXV · STIP · XV
HSE

Notre copie.

L(ucius) Autius, L(ucii) f(ilius), Ani(ensi tribu), For(o) Juli(i), mil(es) leg(ionis) XIIII gem(inae), anno(rum) XXXV, stip(endiorum) XV, h(ic) s(itus) e(st).

Le gentilicum *Autius* est assez rare. On le retrouve à Lyon sous la forme Aucius (1); dans une inscription de Rome (2), de l'année 174, un soldat originaire de Turin porte les noms de *M. Autius Agricola.*

L. Audiat, *Épigraphie santone et aunisienne*, p. 47.

(1) Boissieu, *Inscr. antiques de Lyon*, p. 163 et 190.
(2) C. I. L., t. VI, n. 211.

B

Inscription funéraire trouvée en 1840, à Wiesbaden (*Aquae Mattiacae*).

vir volumen tenens	*centurio*
C · IVL · CF	C · IVL · SAR
C L E M E S	N V S F I L I V
FORO · IVLI	> COH · IIRAI
VET · AN LX	C · R ANXXV
..S · T · F · I	H E R E D F C

A la l. 5, HE liés.

G(aius) Jul(ius), G(aii) f(ilius), Cleme(n)s, Foro Juli(i), vet(eranus) an(norum) LX.

G(aius) Jul(ius) Sarnus filiu(s), c(enturio) coh(ortis) II Rae(torum) c(ivium) r(omanorum), an(norum) XXV.

(Hic) s(iti); t(estamento) f(ieri) j(usserunt); hered(es) f(aciendum) c(uraverunt).

Brambach, *Corp. inscr. Rhenan.*, n. 1520.

C

Inscription funéraire, découverte en 1806, à Zahlbach; conservée au musée de Mayence.

M · IVLIVS · MA
RCI · F · ANIENSIS
F O R O I V L I
M A C R I N V S
MILES · LEG · IIII
MAC · ANN · XXVI
STIP · VI
H S E

A la l. 2, le I plus petit est placé dans la boucle du C; l. 6, XX liés.

M(arcus) Julius, Marci f(ilius), Aniensis, Foro Jul(i), Macrinus, miles leg(ionis) IIII Marcianae(), num(erum) XXVI, stip(endiorum) VI, h(ic) s(itus) e(st).

Brambach, *Corp. inscr. Rhenan.*, n. 1159.

D

Cippe en forme de pierre milliaire, trouvé près de Fondi, l'antique Fundi, auprès de la voie Appienne.

C · LICINIVS C f
ANIESE FVSC · S
FOROIVLI ANN
XXVI · STIP · V · CH
X · VRB

G(aius) Licinius, G(aii) f(ilius), Aniese (tribu), Fuscus, Foro Juli(i), ann(orum) XXVI, stip(endiorum) V, (miles) c(o)h(ortis) X urb(anae).

Sur la gens Licinia à Fréjus, cf. notre n. 26.

Corp. inscr. Lat., vol. X, n. 6230.

E

Inscription funéraire, découverte en 1806, à Zahlbach; conservée au Musée de Mayence.

VESTIG.
L · LICTNIVS
L F AN · VERV
S · FORO IVLI
MIL · LEG IIII
MAC · AN XXVI
STPI · VIII
H S E

A la l. 5, AN, et XX liés.

L(ucius) Licinius L(ucii) f(ilius), An(iensi tribu), Verus, Foro Juli(i), mil(es) leg(ionis) IIII Mac(edonicae), an(norum) XXVI, stip(endiorum) VIII, h(ic) s(itus) e(st).

Le Dr Jacob Becker, dans son catalogue du Musée de Mayence (1), lit à la l. 1, L · LICTAVIVS.

Brambach, *Corp. inscr. Rhenan.*, n. 1161.

F

Inscription funéraire découverte sur le bord de la grande route près de la ville de Bath (Angleterre).

C · MVRRIVS ·
C · F · ARNIENSIS
FORO · IVLI · MO
DESTVS · MIL ·
LEG · II · AD · P · F
..IVL · SECVNDI
ANN · XXV · STIP...
H *s* *e*

A la l. 7, ANN liés.

G(aius) Murrius, G(aii) f(ilius), Arniensis, Foro Juli(i), Modestus, mil(es) leg(ionis) II ad(jutricis) p(iae) f(idelis), [c(enturia)] Jul(ii) Secundi, ann(orum) XXV, stip(endiorum).... h(ic) [s(itus) e(st)].

Il n'est pas certain que le *Forum Julii* mentionné dans cette inscription soit Fréjus (voyez plus haut, p. 14).

Corp. inscr. Lat., vol. VII, n. 48.

(1) *Die römischen Inschriften und Steinsculpturen des Museums der Stadt Mainz*, 1875, p. 45, n. 151.

G

Inscription trouvée à Narbonne; copiée par Bimard dans les papiers de Montfaucon :

Q · SEPTIMIO . . . . . .
ET · SIGNIFERO LEGIONIS
IIII · MACEDONICAE · DO
MO · FORO · IVLI · ET OR
TENSIAE MONTANAE W · C

Q(uinto) Septimio,. . . . [f(ilio)]. . . . e[x] signifero legionis IIII Macedonicae, domo Foro Juli(i), et Ortensiae Montanae ux(ori) (?).

Muratori, p. 582, 2; Herzog, n. 39.

H

Inscription funéraire découverte à Eysses (l'ancien *Excisum*), commune de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Θ · SEX · VALERIVS · SEX
F · ANI · MAXSVMVS · FOR o
IVLI · MIL · COHRT · CLASS
> PETRONI · ANN · XX . . . .
STIPENDIOR · XX. . . . . .
H · S · EST . . . . . .
C · VALERIVS · ADI. . . . . .
FRATRI · PIENTIS. . . . . .

A la l. 3, HR liés.

Defunctus Sex(tus) Valerius, Sex(ti) f(ilius), Ani(ensi tribu), Maxsumus, For(o) Juli(i), mil(es) coh(o)rt(is) I

class(icae), c(enturia) Petroni(i), ann(orum) XX. . . . .,
stipendior(um] XX...., h(ic) s(itus) est. G(aius) Valerius
Adj[utor] (?). fratri pientis[simo].

Plusieurs inscriptions de Fréjus sont relatives à des individus de la gens Valeria (cf. nos n. 37, 38, 39, 40).

Boudon de Saint-Amans, *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne,* p. 195, pl. XIX, cf. p. 66-57.

I

Inscription funéraire trouvée en Dalmatie, près de Knin.

Q · VALERIVS
Q · F · ANI · NIGER
DOMO · FORO
IVLI · VET · LEG · XI
C · P · F · ANN · XLV
STIP · XXIIII · H · S · E
T · F · I · C · PONTIVS
ET · Q · GVSSIVS *h f*

Q(uintus) Valerius, Q(uinti) f(ilius), Ani(ensi tribu), Niger, domo Foro Juli(i), vet(eranus) leg(ionis) XI C(laudiae) p(iae) f(idelis), ann(orum) XLV, stip(endiorum) XXIIII, h(ic) s(itus) e(st). T(estamento) f(ieri) j(ussit). G(aius) Pontius et Q(uintus) Gussius [h(eredes) f(ecerunt)].

Corp. inscr. lat., vol. III, n. 2839.

K

Cippe trouvé à Rome en 1695.

couronne

M · VALERIVS
M · F · ANI
SATVRNINI
FORO IVLI
MIL · LEG · VIIII
HISPANAE
> · ANTONI
KARI
MILIT · AN · XVII
VIX · AN · XXXIIX
T · P · I

M(arcus) Valerius, M(arci) f(ilius), An(iensi tribu), Saturnin[us], Foro Juli(i), mil(es) leg(ionis) VIIII Hispanae, c(enturia) Antoni(i) Kari, milit(avit) an(nos) XVII, vix(it) an(nos) XXXIIX. T(estamento) p(oni) j(ussit).

Corp. inscr. Lat., vol. VI, n. 3639.

L

Une inscription trouvée à Rome sur le mont Caelius en 1735, et conservée aujourd'hui au Musée du Vatican, renferme les noms des *principales* de la Ve cohorte des vigiles, en l'année 113. Il y a parmi eux deux individus originaires de Fréjus.

A la ligne 8, col. 1, on lit :

OPTIOIN > C · LVCRETIVS · AN · VERECVND · FoRI

optio in c(enturia) C. Lucretius, An(iensi tribu), Verecund(us), For(o) Iulii).

Et à la ligne 11, col. 2 :

EX · OPT
TRANINST L · APONIVS · AN · MATERN FoRoI

ex opt(ione) tran(slatus) in st(ationem?) L. Aponius, An(iensi tribu), Matern(us), Foro I(ulii).

Corp. inscr. Lat., vol. VI, n. 221.

II.

Le second groupe se compose d'inscriptions honorifiques qui nous font connaître :

1° Marcus Julius Gerialis Maternus *ex civitate Forojuliensium.*

2° Gaius Aurelius Parthenius *sevir Augustalis Foro Julii Pacato.*

3° Sextus Aulienus, Sex. f., *duumvir Foro Julii.*

4° Titus Flavius, Verini filius, Sabinus *duumvir Forojuliensis.*

5° Quintus Solonius, Q. fil., Severinus *patronus civitatis Forojuliensium.*

Une dernière inscription trouvée à Tivoli nous apprend qu'un proconsul de Narbonnaise, très connu, Novellius Torquatus Atticus est mort à Fréjus, à la fin de son proconsulat.

A

Base en marbre trouvée à Rome; conservée au Musée du Capitole.

L · MARIO · MAXIMO
PERPETVO · AVRELIANO
C · V · PRAEF · VRBIS
PROCONSVLI PROVINC
ASIAE · ITERVM
PROCONSVLI PROVINC
AFRICAE
M · IVLIVS · CERIALIS
MATERNVS · EX CIVITAT
FORO · IVLIENSIVM · >
PATRONO OPTIMO

L(ucio) Mario Maximo Perpetuo Aureliano c(larissimo) v(iro) praef(ecto) Urbis, proconsuli provinc(iae) Asiae iterum, proconsuli provinc(iae) Africae.

M. Julius Cerialis Maternus ex civitat(e) Foro Juliensium, centurio, patrono optimo.

Le personnage honoré est L. Marius Maximus qui fut nommé préfet de Rome en 217, par Macrin, en remplacement d'Oclatinius Adventus (1). Rien n'indique à quel Forum Julii appartenait M. Julius Cerialis Maternus, centurion, probablement d'une cohorte urbaine (2). Le surnom Maternus, porté par plusieurs individus originaires de Fréjus, nous a fourni une raison pour le rattacher à cette ville.

Corp. inscr. Lat., vol. VI, n° 1452.

(1) Borghesi, *Œuvres*, t. V, p. 455 à 481, et W. H. Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 253, n. 167.

(2) Si toutefois le signe qui termine la ligne 10 est bien la marque du centurionat.

B

Inscription trouvée à Nîmes (Gard).

C · AVRÉLIVS
PARTHENIVS
ÓRNAMENTIS · DEC
HONÓRATVS · COL · AVG ·
NEMAVSI · IIIII · AVG
COL · COPIA · CLAVD · AVG · LVGVD
ITEM · NARBÓNE · MÁRTIO
ET · FIR · IVL · SECVND · ARAVSIÓNE
ET · FÓRO · IVLII · PÁCÁTO
VBIQVE · GRÁTVITIS · HONÓRIBVS

G(aius) Aurelius Parthenius ornamentis dec(urionalibus) honoratus col(onia) Aug(usta) Nemausi, seviro Aug(ustali) col(onia) Copia Claud(ia) Aug(usta) Lugud(uno), item Narbone Martio et Fir(ma) Jul(ia) Secund(a) Arausione et Foro Julii Pacato, ubique gratuitis honoribus.

Wilmanns, *Exempla inscr. Latin.*, n. 2210.

C

Inscription trouvée à Venafro (l'antique Venafrum).

SEX · AVLIENO · SEX · F
ANI
PRIMO · PIL · II · TR · MIL
PRAEF · LEVIS · ARMAT
PRAEF · CASTR · IMP · CAESAR
AVG · ET · TI · CAESARIS · AVGVSTI
PRAEF · CLASSIS · PRAEF · FABR · II · VIR
VENAFRI · ET · FORO · IVLI · FLAMINI
AVGVSTALI
NEDYMVS · ET · GAMVS
LIB

Sex(to) Aulieno, Sex(ti) f(ilio), An(iensi tribu), primo-

pil(o) bis, tr(ibuno) mil(itum), praef(ecto) levis armat(urae), praef(ecto) castr(orum) imp(eratoris) Caesar(is) Aug(usti) et Ti(berii) Caesaris Augusti, praef(ecto) classis, praef(ecto) fabr(um), duumvir(o) Venafri et Foro Juli(i), flamini Augustali, Nedymus et Gamus lib(erti).

Corp. inscr. Lat., vol. X, n. 4868.

D

Plaque de bronze encastrée dans une grande pierre trouvée à Cimiez.

..FLAVIO · VERINI · FILIO · QV*ir*
*s*ABINO · DECVRIONI · IIVIRO *sa*
LIN · CIVITATIS SVAE · II̅VIRO *fo*
*r*OIVLIENSIS · FLAMINI · PROVIN*c*
ALPIVM · MARITIMARVM · OPTIMO
PATRONO · TABERNARI · SALINIENSE*s*
POSVERVNT · CVRANTIBVS · MATV*cis*
m a N S V E T · E T · A L B V C I *a n o*
*i*MP · COMMODO · III · ET · AN*tistio*
B*u*RRO · CO*s*

p. Chr. 181

[*T(ito)?*] *Flavio, Verini filio, Qu[ir(ina) tribu], Sabino, decurioni, duumviro Salin(iensi) civitatis suae, duumviro [For]ojuliensi, flamini provin[c](iae) Alpium maritimarum, optimo patrono, tabernari(i) Saliniense[s] posuerunt, curantibus Matu[ciis Ma]nsuet(o) et Albuci[ano, i]mp(eratore) Commodo III et An[tistio] B[u]rro co[ns(ulibus)].*

Corp. inscr. Lat., vol. V, n. 7907.

E

Inscription trouvée à Nîmes (Gard).

Q · SOLONIO · Q · F*il* · *volt*
SEVERINO
EX V DECVRIIS · EQVO
PVBLICO · LVPERCO
IIIIVIR · AB AERARIO
PONTIFICI
FLAMINI · PROVINCIAE
NARBONENSIS
TRIB · MIL · LEG · VIII · AVG
CIVITAS · FOROIVLIENSIVM
PATRONO

Q(uinto) Solonio, Q(uinti) f[il(io), Volt(inia tribu], Severino, ex V decuriis, equo publico, Luperco, quattuorvir(o) ab aerario, pontifici, flamini provinciae Narbonensis, trib(uno) mil(itum) leg(ionis) VIII Aug(ustae), civitas Forojuliensium patrono.

Wilmanns, *Exempla inscr. Lat.*, n. 2199.

F

Inscription découverte à Tivoli.

MEMORIAE
TORQVATI NOVELLI . P . F
ATTICI . X̄ . VIR . STLIT . IVD
TRIB · MIL · LEG · I · TRIB · VEXILLAR
*q*VATTVOR · Ī · V̄ · X̄X̄ · X̄X̄Ī · Q · AED
pr · AD · HAST · CVR · LOC · PVBLIC
leg · *a*DCENS . ACCIP · ET DILECT . ET
proco S . PROVINC . NARBON
*in cui*VS · HONORIS . FINE
*in for*O IVLII · DECESSIT

Memoriae Torquati Novelli(i), P(ublii) f(ilii), Attici, decemvir(i) stlit(ibus) jud(icandis), trib(uni) mil(itum) leg(ionis) I, trib(uni) vexillar(iorum) [q]uattuor (legionum) I, V, XX, XXI, q(uaestoris), aed(ilis), [pr(aetoris)] ad hast(as), cur(atoris) loc(orum) public(orum), [leg(ati) a]d cens(us) accip(iendos) et dilect(atoris) et [proco(n)]-s(ulis) provinc(iae) Narbon(ensis); [in cu]jus honoris fine [in For]o Julii decessit.

Borghesi, *Œuvres,* t. V, p. 8 et note 1.

Comme on le voit, ce monument est un cénotaphe élevé à la mémoire de Novellius Torquatus Atticus, qui mourut à Fréjus, à la fin de son proconsulat de Narbonnaise. Ce personnage avait à Rome une grande réputation de buveur, et Pline (1) rapporte sur son compte une anecdote assez curieuse : « Famam (bibendo) « apud Graecos Alcibiades meruit, apud nos cogno- « men etiam Novellius Torquatus Mediolanensis, ad « proconsulatum usque e praetura honoribus gestis, « tribus congiis (unde et cognomen illi fuit) epotis uno « impetu, spectante miraculi gratia Tib. Claudio prin- « cipe, in senecta jam severo atque etiam saevo alias : « sed ipsa juventa ad merum pronior fuerat. »

(1) *H. n.*, l. XIV, c. 28.

B. — *Notice sur les manuscrits de Solier.*

J.-R. de Solier est le plus ancien auteur qui ait recueilli les inscriptions de Fréjus. Il en a réuni un certain nombre dans un chapitre non chiffré du livre III de son ouvrage sur la Provence. Cette œuvre est demeurée inédite. Une vie de Solier, également inédite, écrite en 1720 par J. de Haitze (1), auteur estimé de nombreux travaux sur la Provence, nous fournit des renseignements intéressants sur le savant Provençal. Nous en avons extrait ce qui se rapporte à l'œuvre de Solier :

Contrairement aux autres membres de sa famille, Solier avait donné dans les nouveautés de la réforme. Il vivait paisiblement dans sa maison de Pertuis, où il avait formé un cabinet d'objets d'art et d'antiquités, quand, en 1562, il fut contraint, comme ses coreligionnaires d'Aix et des environs, de fuir et de se cacher. Pour se consoler des douleurs et des ennuis de l'exil, il entreprit l'histoire de la Provence.

En 1564, les esprits s'étaient calmés; Solier put sortir de sa retraite. Il vint se fixer à Aix. Son œuvre n'était pas encore terminée.

A une époque incertaine, mais très vraisemblable-

(1) Cet opuscule est intitulé : *La vie | de Jules Raymond | de Soliers | le premier écrivain | général de Provence | sa patrie* | , pa Pierre Joseph de Haitze son compatriotte, 1720.

La bibliothèque Méjanes à Aix, possède deux exemplaires manuscrits de cette vie; l'un a été relié en tête des *Antiquités de Marseille* publiées par les soins d'Hector Solier, fils de Raymond; l'autre est placé, avec d'autres pièces manuscrites, dans un recueil qui porte le nº 797.

Une copie de cette vie, transcrite par Rouard en tête de son manuscrit de Solier, appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Marseille.

ment avant le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, le manuscrit était achevé avec dédicace au roi Charles IX. Il portait ce titre : *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae commentarii : in quibus precipue* (sic) *de antiquo statu et republica Massiliensium agitur, necnon aliarum civitatum, accedit chronicus catalogus regum imperatorum et aliorum quirerum provincialium potiti sunt ab anno ante Christum 593 circiter, adjuncimus* (sic) *quoque pro nummorum et numerorum antiquorum intellectu eorumdem summam ex Budeo et alliis clasissis* (sic) *scriptoribus* JULIO RAYMONDO SOLIERO, PERTUSIENSI, AUTHORE, *ad Christianissimum Gallorum regem Carolum nominis nonum.*

Pendant les années qui suivirent, Solier « entreprit « de refondre son ouvrage pour, en luy donnant un « nouvel ordre, y faire entrer par diverses reprises ce « qu'il y manquait, touchant la cognoissance des « choses purement naturelles. Suivant cette idée il par- « tagea son ouvrage en huit livres.

« Le premier traitte de ce qu'il est nécessaire de savoir « touchant la notice de la Provence en général, tant « par raport à sa situation cosmografie qu'aux deux « différens peuples qui l'habitaient, les Saliens et les « Voconces divisés par la Durence...

« Le second descrit l'ancien estat de Marseille si fa- « meux dans l'histoire.

« Le troisième détaille ce qui regarde la ville d'Arles « et les autres lieux de sa contrée.

« Le quatrième renferme ce qui appartient au reste « des Saliens proprement pris et leurs dépendances au « delà du Var.

« Le cinquième expose tout ce qui est des Voconces « et des autres peuples compris sous ce nom ou qui « estoient leurs voisins ou alliés au delà du Rhône.

« Le sixième fait la description de la mer qui baigne « la Provence au midi, de ses illes, de ses promontoires « et de sa coste.

« Le septième discourt de la qualité de l'air du pays « et de celle de son terrain, de la fécondité de ses eaux « maritimes, de ses animeaux terrestres et quelques « fragments d'histoire qui viennent au sujet.

« Le huitième rapporte une chronique des souverains « qui ont dominé cette province depuis 593 avant J.-C., « les dévastations qu'elle a soufert tant par ses propres « habitants que par les Gots, les Vandales et les « Sarrasins.

« C'est là l'idée que Solier nous donne de son ouvrage « en quelqu'une des préfaces qu'il a faites, car il y en a « plusieurs comme de différents exemplaires de son « même ouvrage.

« J. R. de Solier fit encore une addition à son ou- « vrage. Ce furent des tables pour la mesure des jours « et des nuits (1). »

Ce remaniement de l'œuvre première était probablement achevé, s'il le fut jamais, en 1577. Tout au moins, en cette année, Solier en fit la dédicace au roi Henri III, par une préface ainsi intitulée : « *Praefatio ad Henricum Gallorum et Poloniae regem.* »

Quelques années après, Solier résolut de dédier son œuvre à la reine mère Catherine de Médicis. A cet effet, il traduisit en français la préface rédigée en latin pour Henri III. Cette dédicace est postérieure à l'an 1579, puisqu'il y est fait allusion aux trois voyages de la reine mère en Provence, dont le dernier eut lieu en juillet de cette même année.

(1) *Vie manuscrite,* p. 50-51.

En 1589 les troubles contraignirent de nouveau Solier à se cacher. Il se refugia chez le marquis de Montfuron où il mourut à une date incertaine, entre 1589 et 1593 (1).

Après la mort de Solier, le marquis de Montfuron conserva soigneusement le manuscrit des choses antiques et mémorables de Provence. Nous le savons par la préface datée du 7 juin 1613 que le fils de J. Raymond, Hector de Solier, imprima en tête des antiquités de Marseille : « Il faut, écrit-il, que la postérité avoüe « qu'elle doit des remerciements infinis à celui qui a « tant de fois préservé cest œuvre de la perte qui le « menaçait : c'est feu M. de Montfuron, conseiller du « roy en sa cour des comtes, aides et financés de ce « pays, du mérite duquel tout ce qu'on pourrait dire « serait beaucoup au-dessous de subject. Car pendant « que sa maison et la nôtre étaient exposées à l'inso- « lence de la guerre, la quelle comme un torrent rava- « geait et emportait tout sans résistance, il eust tou- « jiours cet orphelin entre les bras, après la mort de « son autheur et le conserva, le chérissant à l'égal de « sa vie ; car de moy mon père m'avait laissé en âge si « tendre, qu'à peine eussé-je peu tirer du feu ce mien « frère germain (2). »

J. Raymond de Solier n'eut pas la satisfaction de voir imprimée l'œuvre à laquelle il avait consacré une partie de sa vie. Des huit livres dont elle se composait, le premier seul fut publié une vingtaine d'années environ après la mort de l'auteur par Hector de Solier son fils. Celui-ci chargea Charles-Annibal Fabrot, avocat au parlement de Provence, de « translater de latin en

(1) Suivant Rouard, Solier mourut « vers l'année 1594 ou 1596 ». (*Notice sur la bibliothèque d'Aix*, p. 70.)

(2) *Les Antiquités de la ville de Marseille*, p. 2.

français » ce livre premier. Cette traduction parut en l'année 1615 sous ce titre : *les Antiquitez de la ville de Marseille*, par N. JULES RAYMOND DE SOLIER, JURISCONSULTE, *où il est traité de l'ancienne république des Marseillais et des choses les plus remarquables de leur estat, translaté de latin en français*, par CHARLES ANNIBAL FABROT, advocat au parlement de Provence. A Cologny par Alexandre Pernet, MDCXV (1).

Nous citons quatre manuscrits de l'ouvrage de Solier :

1° Le manuscrit original que nous appelons SOLIER. Ce manuscrit forme un volume in-folio de 266 pages (2), et porte à la bibliothèque Méjanes, à Aix, le n° 797.

Il a appartenu à Scipion Dupérier, à Pitton, à J. de Haitze et aux Saint-Vincent (3).

Les vingt-quatre premières pages manquent, y compris le titre. Un des possesseurs du manuscrit a refait le titre en écrivant sur la garde : « *Rerum antiquarum* | *et nobiliorum Provinciae* | *liber secundus* | *in quo de antiquo statu aut re pu* | *blica Massiliensium agitur* | AUTHORE JULIO RAYMUNDO SOLIERO. »

A côté de ce titre, on lit la note suivante, d'une écriture beaucoup plus ancienne : « *Manuscrit autographe* | *de Jules Raimond de Solliers* | *premier historien de Provence.* »

Enfin P.-J. de Haitze, auteur de la vie inédite de

(1) Il en existe une édition imprimée à Lyon, datée de l'an 1632, pet. in-8°.

(2) Cette pagination est moderne ; Rouard en est probablement l'auteur. Il existe une pagination ancienne, qui donne au manuscrit 277 pages, plus 23 pages portant les chiffres 257-280. La pagination moderne ne tient pas compte des pages qui manquent. Nous avons toujours cité l'ancienne.

(3) Cf. Rouard, *Notice sur la bibliothèque d'Aix dite de Méjanes*, p. 70, Paris et Aix, 1831, in-8°.

Solier que nous avons citée, a écrit, toujours sur la garde, la curieuse mention qui suit : « Ex | libris | bibliothecae | Provenciae | Petri Josephi | de Haitze. | »

« Ce manuscrit original a passé par des mains | bar-
« bares ainsi que la chose est visible au | premier
« aspect, et en divers autres endroits ; | et il peut jus-
« tement dire : *supra dorsum meum* | *fabricaverunt pec-*
« *catores*. — De Haitze à la postérité. »

Le mauvais état du manuscrit justifie pleinement cette note. Le titre, les vingt-quatre premières pages et neuf pages du livre IV font défaut. Le texte, d'une petite écriture du XVIe siècle, très difficile à lire, est surchargé de ratures et de notes marginales, dont quelques-unes, quoique anciennes, semblent être d'une autre main que le corps du manuscrit ; les chiffres des chapitres ne sont pas toujours indiqués ; quelquefois ils ne se suivent pas. Des pages déjà écrites ont été remplacées par d'autres.

L'ouvrage est ainsi divisé dans ce manuscrit :

Le livre II (1) dont les vingt-quatre premières pages manquent (2) traite de la ville de Marseille (p. 25-49).

Les livres II-IV (neuf pages manquent dans le qua-

(1) Le livre par lequel commence le manuscrit est, dans les deux exemplaires de la Méjanes, appelé *liber secundus*. Cette indication est justifiée par le début du livre qui semble, en effet, convenir à une suite : « *Hactenus a nobis explorata sunt quaedam sane non paenitenda, quae ad universae provinciae Narbonensis descriptionem facere videbantur...* » Toutefois, le livre suivant porte également le chiffre II, celui qui vient après porte le chiffre III, et ainsi de suite. Le livre sur Marseille devait, en effet, dans le plan indiqué par J. de Haitze, être le second ; le premier devait contenir des généralités sur la Provence (voyez plus haut, p. 207).

(2) Cette lacune comprend les onze premiers chapitres.

trième) traitent des différentes villes et des différents peuples de Provence (p. 50-154).

Le livre V traite de la Provence : fertilité, climat, production, grands hommes, etc. (p. 155-179).

Un appendice intitulé *Praetermissa* et composé d'additions aux chapitres des livres précédents et de chapitres nouveaux, occupe les pages 189-267.

Enfin suit un *index rerum et verborum quae hoc opere continentur* (p. 257-280) (1).

2° La bibliothèque Méjanes possède, sous le n° 797*, un autre exemplaire de l'ouvrage de Solier. Nous l'appelons SOLIER-MÉJANES, parce qu'il a été transcrit par le marquis de Méjanes, comme l'indique une note écrite par Rouard en tête du volume : « Ce manuscrit de Jules « Raymond de Soliers écrit en entier de la main du « marquis de Méjanes, sauf quelques lacunes à remplir, « est un témoignage du zèle bibliographique et du « patriotisme de l'illustre fondateur et donateur de la « bibliothèque d'Aix. Il a été retiré du recueil 838 (2), « où il était très mal en ordre. »

Dans le catalogue de la bibliothèque, ce manuscrit est indiqué comme étant une copie du précédent. Nous croyons que c'est une erreur.

Le livre II (lisez I) est complet dans le 797* ; comme le livre correspondant du 797, il traite, de la ville de Marseille, mais avec de notables différences dans la rédaction et dans la division des chapitres.

(1) La première page de l'index porte le chiffre 257 ; elle ne fait donc pas suite à la pagination précédente qui se termine à la page 277. Il manque une feuille à l'index interrompu au milieu de la lettre V.

(2) Le recueil 838 est un volume de la Méjanes composé de pièces manuscrites sur la Provence.

Les livres II, III, IV et V se rapprochent davantage du 797, mais on peut encore signaler, dans le texte et dans la disposition des chapitres, des différences notables. Il est bon, toutefois, de remarquer que dans le quatrième livre il existe une lacune (p. 133-141), correspondant à celle du même livre dans le 797.

La partie du 797 intitulée *Praetermissa* et l'index ne se trouvent pas dans le 797*.

3° M. Rouard possédait une copie ancienne de l'œuvre de Solier. Elle est ainsi mentionnée dans le catalogue de sa bibliothèque vendue en 1879 par les soins de MM. Morgand et Fatou :

« *Chorographia* | *Provinciae* | *Julii Raimondi Solerii* | *manuscriptum.* | *Adjuncta est Cosmographia* | *et Historia naturalis* | *et Index provincialium* | *Poetarum.* In- fol., manuscrit de 132 pages, demi-rel. bas.

Suit la copie d'une note écrite par M. Rouard sur son exemplaire : « Plus la table des chapitres que j'ai « ajoutée et la vie de Jules Raimond de Soliers, le pre- « mier écrivain général de Provence, sa patrie, par « Pierre-Joseph de Haitze, son compatriote, 1720, que « j'ai transcrite en 1856, d'après un mss. de la « bibliothèque Méjanes, le tout remplissant 185 pages. « Cette copie, annotée par M. de Nicolaï, d'Arles, pour « qui elle a été faite et de qui elle provient, a été exé- « cutée vers 1750, sur une copie autographe de « l'antiquaire Terrin, d'Arles; l'écriture en est bonne « et lisible... R. » (1).

(1) *Catalogue des livres manuscrits et imprimés, anciens et modernes, composant la collection de feu M. E. Rouard*, p. 471, n° 3130, Paris, Morgand, 1879, in-8°.

Ayant su par M. Morgand que ce manuscrit avait été acheté, à la vente Rouard, par la bibliothèque de Marseille, nous nous sommes adressés à notre excellent ami M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, qui, avec son obligeance habituelle, a fait pour nous le dépouillement de ce manuscrit. Nous désignons ce troisième exemplaire par le nom de SOLIER-MARSEILLE.

4° Enfin nous avons eu connaissance d'un fragment d'une ancienne copie du XVIe siècle, que nous avons appelé SOLIER *x*.

Le propriétaire de ce manuscrit nous a obligeamment transmis les copies des inscriptions de Fréjus qu'il renferme, mais sans nous autoriser à donner de plus amples renseignements sur son exemplaire.

Nous avons dressé ici un tableau des inscriptions de Fréjus contenues dans les différents manuscrits de Solier que nous avons pu citer (voir le tableau).

Nous avons signalé des différences considérables entre le 797 et le 797* de la bibliothèque Méjanes ; en jetant les yeux sur le tableau ci-contre, il est facile de constater une nouvelle différence : les inscriptions sont moins nombreuses dans la copie que dans l'original. Après examen des deux manuscrits, il faut nécessairement admettre que le 797* a été copié sur un original autre que le 797 (1). Cet original, qui ne nous est point connu, a servi de type à Solier-Méjanes et à Solier-Marseille ; la dernière de ces copies, les deux peut-être, n'ont

(1) J. de Haitze dit qu'il existait plusieurs manuscrits de Solier : « C'est là l'idée que J.-R. Solier nous donne de son ouvrage en « quelqu'une des préfaces qu'il a faites, car il y en a plusieurs « comme de différents exemplaires de son même ouvrage. » (*Vie manuscrit*, p. 51.)

NOS NUMÉROS	SOLIER 797	SOLIER-MÉJANES 797 *	SOLIER-MARSEILLE	SOLIER x
1	«	deest	deest	«
3	«	«	«	«
7	«	«	«	«
10	«	deest	«	«
12	«	«	«	«
13	«	deest	deest	«
15	«	«	«	«
16	«	«	«	«
17	«	«	«	«
18	«	«	«	«
19	«	deest	deest	«
21	«	deest	deest	«
22	«	deest	deest	«
24	«	deest	deest	«
27	«	deest	deest	«
34	«	«	«	«
36	«	«	«	«
37	«	deest	deest	«
38	«	«	?	«
39	«	deest	deest	«
42	«	deest	deest	«
43	«	«	«	«
141	«	deest	deest	«

Concordance des quatre manuscrits de l'ouvrage de Solier.

pas été prises directement sur l'original, mais sur une copie exécutée vers 1750 par l'antiquaire Terrin, d'Arles (1).

Solier *x* paraît, au contraire, à en juger par les inscriptions qu'il renferme, procéder du 797.

Quant à ce dernier, il n'a jamais été le manuscrit définitif de Solier. Ce n'est pas d'après son texte, mais d'après le texte du manuscrit qui a servi de type à Solier-Méjanes, que le fils de Solier a fait traduire le livre I sur Marseille. Il est, comme nous l'avons dit, chargé de ratures et de notes marginales, et suivi de 78 pages d'*additamenta*. C'est bien, comme l'appelle J. de Haitze « un brouillard imparfait (2) ».

Nous avons vu qu'après l'année 1572, Solier entreprit de refondre son ouvrage et de le diviser en huit livres. Le 797* de la Méjanes est peut-être l'exemplaire dont Solier s'est servi pour préparer cette nouvelle édition. Ainsi s'expliqueraient les nombreuses surcharges que nous avons signalées.

Quoi qu'il en soit, ni cet exemplaire, ni celui qui a servi de type au 797* n'est postérieur à l'année 1572, puisque la division en huit livres n'y existe pas.

D'ailleurs il est douteux que l'édition en huit livres ait jamais été complètement rédigée.

A. Héron de Villefosse.
et H. Thédenat.

(1) Cf., plus haut, p. 213.
(2) *Vie manuscrite*, p. 69.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CAEN

EN 1883

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

Le SESSION

TENUE A CAEN

EN JUILLET 1883

Programme

1. — Des modifications survenues dans les programmes archéologiques et des nouvelles directions imprimées aux recherches scientifiques depuis 1870.

2.—A-t-on dressé, pour le Calvados, pour la Manche et pour l'Orne, une statistique exacte des monuments mégalithiques qu'y s'y rencontrent?

3. — Signaler les découvertes récentes qui ont eu lieu en basse Normandie, depuis 1870, d'objets se rattachant aux périodes les plus anciennes de l'histoire de l'homme, silex taillés, pierres polies, armes et ustensiles en bronze et en fer.

4. — A-t-on dressé pour le Calvados, pour la Manche et pour l'Orne, une statistique détaillée et à peu près complète des voies anciennes dont le tracé peut être déterminé par des indications certaines?

5. — Signaler les découvertes récentes de monuments ou d'objets se rapportant à la période gallo-romaine (fragments

sculptés provenant de Vieux, balnéaire romain de Bayeux, armes, monnaies, etc.).

6. — Des cimetières gaulois et mérovingiens récemment explorés, caractère des objets qui y sont rencontrés. N'y aurait-il pas lieu de pratiquer de nouvelles fouilles dans quelques-uns?

7. — Des bijoux mérovingiens d'Airan. Du caractère de leur ornementation.

8. — Des enceintes fortifiées d'origine gauloise, romaine, saxonne ou normande existant encore en basse Normandie. A-t-on relevé les dimensions et dressé le plan de chacune d'elles? Possède-t-on pour la basse Normandie une statistique exacte de toutes ces enceintes?

9. — Des châteaux fortifiés qui existent encore dans la région. Quels sont les plus remarquables? A quel type appartiennent-ils généralement? Ont-ils été l'objet de monographies satisfaisantes?

10. — L'architecture romane présente-t-elle un caractère particulier en Normandie? Signaler les édifices les plus remarquables à date certaine appartenant à cette période.

11. — Signaler les édifices les plus remarquables, à date certaine, de la période ogivale. Quelques-uns présentent-ils des particularités architecturales qui n'aient point encore été signalées?

12. — Des controverses relatives à la date de la cathédrale de Coutances. État de la question d'après les constatations les plus récentes.

13. — Des peintures murales récemment découvertes dans les églises et dans les édifices particuliers de Normandie. Quel est leur caractère? Quelle est leur date approximative?

14. — Des œuvres de sculpture sur pierre, retables, statues, dalles tumulaires existant encore en basse Normandie. Des causes diverses qui ont amené la destruction de la plupart de ces monuments. A-t-on pris quelques mesures

pour assurer la conservation de ceux qui ont été épargnés?

15. — De quels ateliers sortaient la plupart de ces sculptures? Signaler les plus remarquables.

16. — A quel cause peut-on attribuer la destruction à peu près générale des vitraux anciens en basse Normandie? Signaler les plus remarquables de ceux qui nous ont été conservés.

17. — Des chapelles de pèlerinage. En a-t-on dressé la statistique? Quelques-unes présentent-elles des détails intéressants, soit dans leur architecture, soit dans leur décoration intérieure?

18. — De la Renaissance à Caen, de son caractère; des principaux monuments qui se rattachent à cette période.

19. — Des hôtels anciens de la ville de Caen, des types particuliers de construction et des détails caractéristiques qu'ils présentent: épis, blasons, inscriptions, médaillons, devises horaires, lucarnes, fenêtres, cages d'escalier, etc.

20. — A quelle date voit-on apparaître, dans les constructions rurales de Normandie, les bâtiments à usage de pressoir? Le pressoir avait-il subi, dans son mécanisme et dans sa forme, des modifications notables, avant l'époque actuelle?

21. — Des diverses industries céramiques ayant existé en basse Normandie, et particulièrement dans le Calvados: carrelages émaillés, poteries vernissées, faïences, porcelaines.

22. — Existe-t-il des manuscrits enluminés à date certaine, exécutés dans la ville de Caen ou dans les établissements religieux des environs? Quel est le mérite, au point de vue artistique, de ces manuscrits?

23. — Des caractères xylographiques qui distinguent les anciennes impressions sorties des presses caennaises au XVe et au XVIe siècle.

24. — De l'imagerie religieuse et populaire en basse Normandie jusqu'à la Révolution.

25. — Du type de Notre-Dame-de-Pitié à propos d'un tableau du musée de Caen.

26. — Des restaurations religieuses exécutées récemment en Normandie, et des observations auxquelles elles peuvent donner lieu.

27. — Des efforts tentés par la Société française d'Archéologie au point de vue de la description et de la conservation des monuments. Raconter l'hitoire de cette Société.

Programme

RELATIF AUX ÎLES ANGLO-NORMANDES

1. — A-t-on dressé la statistique des monuments mégalithiques ayant existé ou existant encore à Jersey, à Guernesey, à Sercq et à Aurigny ?

2. — Des édifices religieux anciens qui existent encore dans les îles anglo-normandes. Quel en est le caractère ? A quelles remarques les procédés de restauration dont ils ont été l'objet peuvent-ils donner lieu ?

3 — A-t-on découvert dans quelques églises des restes de peintures murales ? En a-t-on publié des descriptions ou des dessins ?

4. — Des constructions militaires anciennes de Jersey et de Guernesey. Ont-elles été l'objet de monographies détaillées ?

5. — Existe-t-il dans les collections publiques ou privées des objets particulièrement intéressants pour l'étude de l'histoire ou de l'art en Normandie et aux îles anglo-normandes ? Signaler les plus remarquables.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE D'OUVERTURE DU MARDI 16 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE

La cinquantième session du Congrès archéologique de France, tenue à Caen au pavillon des Sociétés savantes, s'est ouverte le 16 juillet 1883, à 3 heures 15 minutes, sous la présidence de M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie. Siégeaient au bureau, aux côtés de M. le président, M. Alfred Garovaglio, de Milan, président de la Commission archéologique provinciale de Lecco, en Lombardie; M. de Beaurepaire, secrétaire général de la Société française d'Archéologie; M. Adolphe de Dion, inspecteur de la même Société; M. Julien Travers, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, et M. de Bailliencourt. M. de Laurière remplit les fonctions de secrétaire.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Palustre s'exprime ainsi :

« Il y a cinquante ans, presque jour pour jour, qu'un homme, dont l'esprit d'initiative tenait véritablement du prodige, organisait dans cette ville le premier Congrès archéologique. Grâce à lui, la science la plus nouvelle, celle à la naissance de laquelle il avait en quelque sorte présidé, trouvait le moyen de s'affirmer publiquement, et facilité était donnée à tous ceux qui poursui-

vaient les mêmes études d'échanger leurs idées et de multiplier leurs observations.

« Non content de s'en tenir là et prévoyant bien qu'une institution, quelle qu'elle soit, n'a certaine chance de durée que s'il se rencontre des hommes directement intéressés à sa conservation, Arcisse de Caumont, sans plus tarder, jetait les bases d'une société destinée à embrasser dans son réseau tous les départements de la France. Ce caractère général qu'il prétendait lui imprimer éclatait, du reste, dès l'année suivante par la tenue du Congrès de Douai, auquel succédèrent ceux de Blois et du Mans. A une époque où la fatigante lenteur des moyens de locomotion paralysait bien des courages, nous le voyons, en outre, provoquer des réunions supplémentaires tantôt au nord et tantôt au midi, tantôt à l'est et tantôt à l'ouest. Rien ne l'arrête dans la poursuite du but qu'il s'est proposé, et partout sa présence, lorsqu'elle ne fait pas naître de vocations nouvelles, est signalée par une meilleure direction dans les recherches et l'établissement de relations on ne peut plus précieuses pour les travailleurs.

« Naturellement ceux qui ont été appelés à recueillir l'héritage du maître ne pouvaient mieux faire que de marcher sur ses traces. Ils se sont efforcés, eux aussi, de développer le goût des études archéologiques là où il n'avait pas encore pénétré, de combattre les découragements, d'empêcher que la science dont ils étaient les gardiens ne fût délaissée pour une autre qui, demandant moins de préparation, réunissait plus facilement des adeptes. Les monuments appartenant à différents âges sont loin d'avoir dit leur dernier mot ; on cite les monographies qu'il n'est pas utile de recommencer, et bien peu d'églises, par exemple, ont eu le bonheur de voir,

comme Saint-Étienne de Caen, résoudre toutes les questions relatives à leur construction éminemment compliquée.

« Le moment, du reste, est d'autant mieux choisi pour rentrer dans nos véritables traditions que jamais peut-être à aucune époque les destructions ne se sont multipliées d'une manière aussi effrayante. Pour exploiter les passions de certains collectionneurs, plus blâmables à coup sûr que ceux dont ils provoquent la coupable industrie, toute une nouvelle bande noire s'est formée, qui dépèce nos châteaux en vue du placement qu'elle espère faire de leur moindres débris. Le marché de la curiosité est encombré aujourd'hui de cheminées, de fenêtres, de portes descendues à l'état d'objets mobiliers ordinaires. D'où il s'ensuit que rien n'est plus difficile que de suivre la trace des débris appartenant à un même édifice. Si donc on n'a pas pris la précaution de relever avec soin tout ce qui est véritablement remarquable dans chaque province, on court risque de perdre tout d'un coup la source de renseignements fournis par les plus beaux types de notre architecture.

« Mais, répondra-t-on, pourquoi ne pas s'efforcer plutôt de conserver les monuments dont vous parlez ? Certes, la chose vaudrait infiniment mieux si l'on possédait un moyen quelconque d'entamer une action tant soit peu efficace. Le classement officiel, contrairement à ce que l'on croit généralement, n'apporte aucune restriction au droit d'user et d'abuser qui appartient à tout propriétaire. Et où l'État est impuissant, que voulez-vous que fasse un particulier? Le plus souvent, d'ailleurs, son attention n'est éveillée que tardivement, lorsque le mal est sans remède. La presse qui, en temps opportun, eût pu lui être de quelque secours, ne sert plus qu'à enre-

gistrer ses doléances, ce qui est une maigre consolation.

« A côté des destructions occasionnées par esprit de lucre, nous avons celles qui proviennent des restaurations. Quelques-uns de nos édifices, lorsque le moment arrive d'en reprendre possession, après de longues années durant lesquelles ils ont disparu sous les échafaudages, ne sont véritablement pas reconnaissables. Là où il y avait des arcs en tiers-point, comme à Périgueux, nous retrouvons des arcs plein cintre; les caractères qui différenciaient les coupoles bâties à un certain intervalle les unes des autres, comme à Angoulême, ont fait place à une proprette uniformité. Bienheureux encore lorsque tous les styles ne sont pas confondus, lorsqu'une église limousine ne se réveille pas un beau jour surmontée d'un clocher périgourdin, lorsque l'ornementation de l'Ile-de-France n'est pas transportée en pleine Gironde et réciproquement. Et cependant ceux qui commettent, nous dirions presque de pareils crimes, prétendent imposer silence à toute réclamation. Exprimer des craintes sur ce qui se fera est une injure, et blâmer ce qui s'est fait un acte qui n'a pas de nom en aucune langue. Aussi voyons-nous les coupables se contenter d'ordinaire de garder un silence qui n'est pas l'aveu de leurs fautes, mais une simple marque de dédain.

« Il est cependant dommage que l'on ne réédite pas de temps en temps certaine justification comme celle dont le souvenir ne peut s'être effacé de tous les esprits. L'idée de rejeter sur l'opposition faite à différents projets la responsabilité des changements qui soulèvent de si justes critiques ne manque pas d'audace. De même faut-il avoir une singulière confiance dans l'effet

de sa parole pour déclarer que les choses se seraient passées de la manière la plus louable si soi-même on eût été appelé à la direction des travaux. Mais, sous ce rapport, rien ne vaut la série d'arguments invoqués dans le débat. Croirait-on, par exemple, que les transformations subies par l'église d'Oyestreham, en 1750, sont mises au compte de l'opinion publique? L'architecte du temps a fait tous ses efforts pour conserver à l'édifice son ancien caractère, on nous en donne l'assurance, et c'est bien malgré lui qu'il s'est permis de déroger aux règles de la statique comme à celles du bon goût. Ah! si les maîtres du XVIIIe siècle eussent joui de plus de liberté, que de mutilations se fussent trouvées évitées, car tous avaient le respect du moyen âge, qu'ils connaissaient en outre merveilleusement.

« Mais laissons l'église d'Oyestreham et venons à la cathédrale de Bayeux. Aussi bien nous croyons que c'est pour avoir l'occasion de parler du dernier monument que la discussion a été ouverte. Avec affectation on rappelle tout ce qui, dans la reprise en sous-œuvre de la tour centrale, peut donner lieu à quelques critiques. Une reconstruction totale, paraît-il, eût seule remis les choses en état convenable, tandis que pour avoir voulu conserver certaines parties on n'est parvenu qu'à créer les plus étranges disparates. Tout cela serait fort bien si nous ne savions à quoi nous en tenir sur de semblables promesses. Voyez plutôt ce qui se passe à Séez. Là on n'a eu à subir aucune influence de l'opinion publique, rien n'est venu s'opposer à une démolition complète qui n'a pas même épargné les chapelles absidales, bien en dehors cependant de l'action destructive signalée dans les parties plus élevées de l'édifice. Il s'agit maintenant de reconstruire ce qui existait autre-

fois, et l'on commence par nous donner des bases de colonnes si parfaitement étrangères au moyen âge, que l'on se demande où l'on est allé les chercher. Certes, nous admettons les critiques de détail adressées à Bayeux, mais celui qui les a formulées aurait bien dû ne pas se rendre coupable d'erreurs infiniment moins excusables.

« Du reste, Messieurs, au cours de cette session, nous reviendrons sur la lamentable histoire des restaurations. Par toute la France les choses se passent à peu près de la même façon, et, à l'heure actuelle, il n'est peut-être pas un seul édifice qui ait conservé intact son ancien caractère. Les transformations opérées par les siècles et qui présentent un si grand intérêt disparaissent pour faire place à nous ne savons quelle unité chimérique. Partant d'un principe faux, il n'est pas étonnant que l'on arrive à un pitoyable résultat, car, en définitive, nos églises et nos châteaux sont des documents qu'il n'est pas permis de falsifier. C'est fort bien sans doute de déclarer nos monuments historiques, mais à la condition de ne les pas faire ensuite mentir à l'histoire.

« Après avoir dénoncé le mal, il s'agirait de présenter le remède. Suivant nous, il faudrait tout d'abord revenir à l'ancienne organisation du comité qui existe à Paris. Lors de sa fondation, on avait bien senti que les mêmes hommes ne peuvent être à la fois juges et partie, et c'est pour cela que les deux tiers de ses membres étaient pris à l'origine parmi des archéologues, des hommes de lettres et des critiques d'art. Mais depuis, les proportions ont été plus que renversées, et l'on comprend facilement que l'on ne se décide pas à blâmer un confrère, que l'on ait pour les autres l'indulgence dont soi-même on aura peut-être bientôt besoin.

« En second lieu, Messieurs, nous voudrions que le service des monuments historiques fût placé entre les mains d'une catégorie toute particulière d'architectes qui, après avoir obtenu leur diplôme à l'École des beaux-arts, seraient astreints pendant deux ou trois ans à faire les études réclamées par le genre de travaux qui doit leur être confié. Que l'architecture grecque et romaine serve de base à l'enseignement, rien de mieux ; mais cette préparation ne saurait être suffisante pour quiconque se destine à restaurer nos grands édifices du moyen âge. Le service des beaux-arts comme celui de la guerre devrait avoir son école d'application, où l'on enseignerait la diversité des styles, comment dans chaque province on a construit aux différentes époques de l'histoire. Et ceux-là seuls qui se seraient soumis à ce supplément d'études verraient s'ouvrir devant eux l'enviable perspective d'attacher leur nom à quelque restauration importante. En outre, comme il faut autant que possible, en pareil cas, ne laisser aucune prise aux préoccupations matérielles, cette nouvelle classe d'architectes devrait être rétribuée d'une manière fixe et non d'après les travaux exécutés.

« Et maintenant, Messieurs, vous comprendrez pourquoi je vous ai demandé en commençant de porter principalement vos efforts vers l'étude de l'archéologie monumentale. Si chacun de vous ne s'interpose pour empêcher certaines restaurations dites intelligentes et qui ne sont que désastreuses, c'en est fait du passé artistique de notre pays. Nos églises ont plus souffert en quelques années des soins qu'on leur a donnés que de longs siècles d'abandon. Certes, pour la plupart elles étaient bien malades, mais le régime auquel on les a soumises a mieux fait que de les guérir, il les a transformées.

« Messieurs, nous nous sommes arrêté bien longtemps sur le même sujet. Notre excuse est dans le grand nombre de monuments que possède la ville où se tient la cinquantième session du Congrès. Après de longues pérégrinations à travers la France, nous sommes revenus pour un instant à notre lieu d'origine. Et véritablement cet hommage était bien dû à notre fondateur, à l'homme, quoi qu'on en dise, qui a le plus fait pour les études qui nous sont chères. Sans lui, d'autres archéologues assurément très méritants et auxquels nous sommes tout prêt à rendre justice eussent-ils seulement trouvé leur vocation ? Arcisse de Caumont a été à la fois un initiateur et un vulgarisateur. Peu importe que, sur certains points de détail, il ait été fait des travaux qui dépassent les siens. Un inventeur n'est pas obligé de tirer toutes les conséquences de sa découverte. Après cinquante ans, le système de classification établi par notre illustre maître demeure debout, et c'est là une gloire dont ceux qui connaissent la fragilité des œuvres humaines ne manqueront pas de sentir tout le prix.

« J'aurais fini, Messieurs, si je ne tenais, avant d'ouvrir vos débats, à remercier les organisateurs de la présente session. L'un d'eux, du reste, par son activité et par son zèle, par la connaissance qu'il a de toutes les questions portées à votre programme, est appelé à continuer chaque jour les services qu'il a déjà rendus. Je ne le nommerai pas, car il fait partie de la famille, c'est-à-dire du petit groupe d'hommes qui maintiennent à Caen la tradition du maître. Quant aux étrangers qui ont franchi une grande distance, ils sont les bienvenus parmi nous. L'archéologie, comme toute science, ne connaît pas de frontière ; c'est un terrain neutre sur lequel on est trop heureux parfois de se rencontrer. »

Les paroles de M. le président sont accueillies par les applaudissements de l'assistance, heureuse de s'associer à l'hommage rendu à la mémoire d'Arcisse de Caumont. Ensuite M. de Beaurepaire fait connaître la correspondance et les ouvrages offerts au Congrès. Il signale particulièrement le grand ouvrage intitulé : *Trésors archéologiques de l'Armorique,* offert par M. de la Chennelière au nom de la *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord,* ouvrage remarquable par la belle exécution de ses planches, qui rendent avec une admirable exactitude les objets en bronze, en or, en bois, et les poteries trouvées dans les fouilles opérées en Bretagne ; puis le *Cours d'archéologie religieuse* de M. l'abbé Mallet, ouvrage en deux volumes, qui répond à un désir exprimé autrefois par M. de Caumont, car il est destiné à servir à l'enseignement de l'archéologie dans les séminaires.

M. le secrétaire présente aussi de la part de M. Garovaglio différents numéros de la *Revista archeologica della Provincia di Como,* bulletin de la Société archéologique de cette province, dont M. Garovaglio est le secrétaire.

Après ces communications, M. de Beaurepaire, dans le but de préparer les visites que le Congrès doit faire aux musées de la ville, résume à grands traits les questions 3, 5, 6 et 7 du programme relatives aux découvertes archéologiques faites en basse Normandie depuis 1870. L'âge du bronze est représenté dans cet exposé par un grand nombre de hachettes, boucles et ustensiles divers, trouvés à Port-en-Vexin, à Condé-sur-Noireau, et qui seront examinés les jours suivants, soit au musée des Antiquaires de Normandie, soit à l'Exposition rétrospective. Pour la période gallo-romaine, M. le secrétaire-

général signale, entre autres objets remarquables, une tête de satyre trouvée en 1874, d'un mérite tout exceptionnel au point de vue de l'exécution artistique (cette pièce a déjà été publiée dans le *Bulletin des Antiquaires de France*), un vase en bronze trouvé à Urville, un autre vase en bronze recouvert d'une feuille d'or trouvé à Caen, des débris en pierre calcaire représentant un homme et une femme. A propos de quelques-unes de ces découvertes, M. de Beaurepaire signale les services qu'ont rendus à l'archéologie M. l'ingénieur en chef Boreux, et M. Le Tourneur d'Isord.

M. de Beaurepaire indique aussi le balnéaire romain trouvé à Bayeux l'hiver dernier, et qui sera l'objet d'une communication spéciale de la part de M. Doucet. Il insiste sur l'opportunité de publier le plan d'ensemble qui a été dressé de ces vestiges. Un cimetière gaulois a été découvert, en 1878, à Mondeville. Des squelettes s'y trouvaient accompagnés d'objets de métal, de colliers, d'anneaux de jambes en bronze, en fer et en bois. Ces derniers sont dignes d'une attention particulières et se recommandent à l'examen des visiteurs. Ils se composent de deux anneaux de bois reliés entre eux par un fil de bronze.

L'époque mérovingienne est représentée par des découvertes de cimetières qui ont produit, comme à Valmeray, près de Moult-Argence, de très beaux bijoux, des colliers en or, des boucles en argent, des ornements en or destinés à être cousus sur des vêtements.

M. de Beaurepaire signale aussi comme objet des plus rares un sarcophage du XIIe siècle, qui, contrairement à l'usage de cette époque, est couvert d'ornements figurés sur ses parois intérieures aussi bien qu'extérieures. Ces figures représentent des barques et autres objets de marine.

La parole est donnée ensuite à M. Levé, vice-président du tribunal de Coutances, pour lire un travail de M. l'abbé Pigeon, sur la quatrième question du programme relative aux tracés des anciennes voies romaines du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

L'auteur de ce mémoire prenant comme certain que *Alauna* est Valognes et *Condate* Rennes, cherche la position des points intermédiaires, *Cosedia*, *Fanum Martis* et *Ad Fines*. Pour lui, *Cosedia* est Coutances, *Fanum Martis* Avranches, *Ad Fines* Romazy.

M. l'abbé Pigeon insiste pour démontrer que *Fanum Martis* est bien Avranches, qui s'appelait autrefois *Ingena, Legedia Abrincatæ*. L'étymologie du mot *Abrincatæ* (grenier d'abondance), lui paraît une preuve que Mars y a été honoré, et que, dès lors, Avranches a pu s'appeler *Fanum Martis*. La table de Peutinger, indiquant une voie d'*Alauna* à *Condate* par *Legedia*, lui paraît confirmer son système.

M. de Bailliencourt présente quelques observations contre les conclusions de ce mémoire et demande à les développer plus longuement dans une séance postérieure.

En raison de l'heure avancée de la séance, qui doit être suivie d'une visite à des monuments de la ville, la parole est accordée à M. de Beaurepaire, qui donne des détails sommaires sur ces monuments :

L'église Saint-Gilles, édifice datant de la fin du XIIe siècle, remanié au XIVe et au XVe, orné d'une porte offrant la transition du gothique à la Renaissance, œuvre authentique de l'architecte Blaise Le Prêtre.

La belle église abbatiale de la Trinité avec sa crypte du XIe siècle, son chœur et sa nef du XIe et du XIIe ; d'autres parties refaites au XIIIe.

Enfin l'ancien manoir connu sous le nom de la *Maison des Gendarmes*, l'une des plus remarquables de ces œuvres de la Renaissance, dont la ville de Caen est si richement dotée.

La séance est levée à 4 heures et demie.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

Siègent au bureau : MM. de Glanville, de Beaurepaire, Ledain, Palustre, Gaugain, et l'abbé Porée, secrétaire.

La séance est ouverte à 3 heures et demie.

En prenant la présidence, M. de Marsy s'excuse de l'avoir acceptée en voyant près de lui M. le directeur de l'Association normande; il pense qu'on a voulu honorer en lui le souvenir de l'affection que lui a toujours témoignée M. de Caumont.

M. de Laurière donne lecture du procès-verbal qui est adopté; M. le président le félicite du soin et de la fidélité avec lesquels il a résumé les travaux de la séance précédente.

M. E. de Beaurepaire énumère les divers ouvrages offerts au Congrès :

Nobiliaire du comté de Montfort-l'Amaury, par M. de Dion;

Les Anciens Chemins de la forêt d'Ivelines, par le même;

L'Église de Montfort-l'Amaury, par le même.

Le vieux Mans, par M. l'abbé Robert Charles, avec dessins de M. Bouet, premier fascicule.

M. le baron de Fontette, dans une lettre à M. le secrétaire général, exprime ses vifs regrets de ne pouvoir assister aux séances du Congrès.

M. le marquis de Cornulier écrit qu'il sera très heureux de pouvoir, vendredi, faire les honneurs de son château de Fontaine-Henri aux membres du Congrès.

M. le comte Du Manoir, atteint tout récemment par un deuil de famille, ne pourra venir au Congrès. M. le président croit être l'interprète de la Société en lui témoignant les sympathies de chacun des membres présents.

M. Palustre donne lecture d'une lettre de M. Delort, de Montluçon, relative à la découverte faite par lui

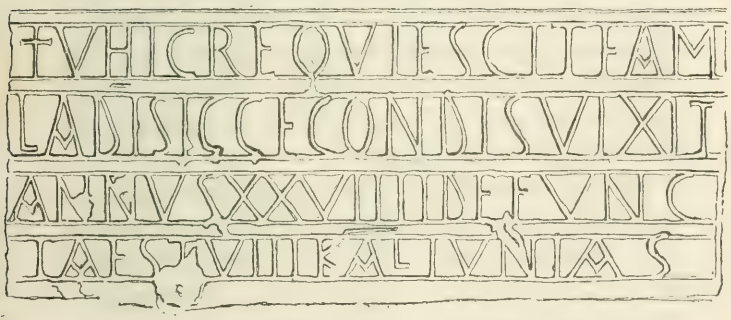

d'une agrafe de bronze, d'un chaton de bague, et d'une inscription chrétienne du VIe siècle, dont il envoie un estampage. Cette inscription, gravée sur plaque de grès, était encastrée dans le couvercle d'un

tombeau, à Saint-Victor, près Montluçon. Elle doit se lire ainsi :

+ VHIC REQVIESCIT FAMO
LA DI SIGGEGONDIS VIXIT
ANNVS XXVIII DEFVNC
TA EST VIII KAL IVNIAS

L'addition du v en tête de l'adverbe, à la première ligne, est remarquable. On écrivait de même HLVDOVICVS pour LVDOVICVS ; c'est là un effet de l'accent guttural propre aux langues germaniques. *Famola Dei* pour *famula Dei* n'a rien que d'ordinaire ; de même la transmutation du *c* en *g* dans *Siggegondis* et *annus* pour *annos*.

Une lettre de M. l'abbé Mourot, à Monthureux (Vosges), signale la découverte près de Neufchâteau d'une mosaïque du genre *Alexandrinum opus*, représentant des dessins géométriques, des entrelacs et des fragments de personnages, trouvée dans une salle rectangulaire se terminant par une abside.

M. Léon Germain, de Nancy, pense que cette mosaïque avait été déjà reconnue il y a quelques années.

La parole est donnée à M. Doucet sur la découverte du balnéaire de Bayeux. En 1882, on découvrit à Bayeux des thermes publics. En 1822, on a mis à jour, près de la cathédrale, un nouveau balnéaire qui paraît avoir appartenu à un particulier, peut-être à l'évêque Lupus, saint Loup. M. Doucet fait la description des salles reconnues. On y a découvert des amas d'ossements d'animaux, des cornes, peu de céramique, quelques

fragments de verre, des bronzes petits et moyens de Marc-Aurèle, de Constantin le Grand et de Valens.

A Saint-Martin-de-Vieuvic, fait observer M. Gaston Le Breton, M. l'abbé Cochet avait retrouvé un hypocauste analogue à celui de Bayeux.

M. le comte de Marsy, président, considère comme presque fatalement voués à la destruction ces sortes de monuments; il faut surtout s'attacher à les décrire et à en lever des plans détaillés.

M. Doucet répond qu'il sera possible, grâce aux allocations accordées par la Société française d'Archéologie et le conseil municipal, de conserver, au moyen d'une voûte, les thermes de Bayeux.

M. E. de Beaurepaire fait une très importante communication sur les carreaux vernissés à usage funéraire. M. André Pottier avait autrefois signalé de ces carreaux tumulaires provenant de l'abbaye de Hambye. M. de Caumont a également parlé des tombes en carreaux vernissés de l'abbaye de Fontenay, dont les dessins nous ont été conservés dans le manuscrit français 4902 de la Bibliothèque nationale. Deux plaques vernissées, portant une inscription relative à la famille Bacon, existent à l'église du Breuil. A Longues, à Gratot, on voit également des spécimens de la même provenance. Le personnage de Gratot est identique à l'un de ceux de Fontenay. L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives renfermait un tombeau du même genre. Les trois carreaux vernissés que l'on peut voir à l'exposition rétrospective de Caen, et qui ont été décrits et dessinés pour la première fois dans l'étude sur les carreaux funéraires, publiée l'année dernière par M. de Beaurepaire, proviennent de la tombe d'un abbé de Hambye, du milieu du XIVe siècle, et ils appartiennent à la fabrique du Molay.

M. de Farcy promet de donner à la prochaine séance des détails historiques sur la fabrication des carreaux vernissés du Molay, laquelle, selon lui, n'a subsisté que pendant un siècle, du XIIIe au XIVe siècle.

M. de Glanville fait observer qu'il existe à Saint-Ouen quelques carreaux émaillés recouvrant la sépulture d'un membre de la famille de Sainte-Aldegonde.

Dans le Beauvaisis normand et picard, dit M. de Marsy, la fabrication de ces tombes vernissées a duré jusqu'au XVIIe siècle.

Sur la demande de M. le président, M. Gaston Le Breton, donne quelques détails sur la fabrication de ces carreaux vernissés dans le pays de Bray. Biencourt, Esclavelles, Londinières fabriquaient des poteries au moyen âge. Lorsque François Ier passa par Beauvais, en se rendant à Arras, l'échevinage lui offrit un buffet garni de faïences. M. Le Breton croit qu'une aiguière en faïence à vernis vert et brun, montée en argent, qu'il possède dans sa collection, a appartenu à ce buffet. C'est à Saint-Omer qu'il faut chercher le point de départ des carreaux vernissés à usage tumulaire. Des spécimens de ce genre, du commencement du XIIIe siècle, sont conservés dans l'ancienne cathédrale. Quant à la manière de les exécuter, on s'y est pris de plusieurs façons, soit en grafitti, en dessins tracés à la pointe, soit en champlevage, soit en cloisonnage.

Les carrelages du manoir d'Ango et du château d'Arques, ont été faits par Michel et Loys Vigaud. A Brémontier, on a fabriqué des plaques de revêtement en forme de frise, ornées de rinceaux, dont on peut voir des échantillons chez M. Gervais, de Neufchâtel.

M. Méresse a trouvé dans une église des environs de

Compiègne des carreaux tumulaires obtenus par le procédé du champlevage.

M. Levé, vice-président du tribunal de Coutances, présente des fac-similés coloriés des carrelages de la salle capitulaire de Coutances.

La parole est ensuite accordée à M. l'abbé Thiercelin sur la découverte qu'il vient de faire d'un amphithéâtre à Meaux. Des débris de l'époque gauloise, plusieurs monnaies aux noms d'Epenos et de Roveca, avaient déjà été retrouvés sur le sol des Meldi. Un vaste camp romain, nommé le château de la Bove, existe encore aujourd'hui. On avait découvert à Meaux un temple, un théâtre, des thermes. Des légendes du IXe et du XIe siècle parlaient d'un amphithéâtre qu'on n'avait pas encore retrouvé. La Société archéologique de Meaux avait entrepris, mais sans résultat, des fouilles sur une sorte de tumulus immense, d'environ 50 mètres de diamètre, et de 4 mètres de hauteur, avec une dépression de 1 mètre vers le centre. En 1882, M. l'abbé Thiercelin reprit les fouilles au même endroit et eut la bonne fortune, au moyen d'une tranchée pratiquée dans l'axe de la butte, de découvrir un amphithéâtre dont les gradins en pierre de taille étaient noyés dans un amas de gravier de rivière, recouvert de terre végétale. L'amphithéâtre a été reconnu sur un espace de 37 mètres. On a trouvé dans ces fouilles une médaille d'Aurélien, des fragments de poterie, des amas de charbon et d'ossements, et deux olla placées au centre de l'arène. Une porte de 3 mètres de largeur s'ouvrait dans le grand axe de l'amphithéâtre, et correspondait à une voie romaine dont l'existence avait été antérieurement constatée.

La communication de M. Thiercelin a été entendue avec le plus vif intérêt.

M. l'abbé Porée, donne lecture d'une note sur un vitrail de l'église de Sainte-Foy de Conches, représentant le triomphe de la sainte Vierge. Cette verrière, datée de 1553, est la copie fidèle d'une grande planche figurant le même sujet, et gravée par Geoffroy Torry, dans son Livre d'Heures de 1531, et dont un exemplaire est conservé à Paris dans la collection de M. de Rothschild.

M. Palustre ajoute que le vitrail de Conches, comme celui de Saint-Vincent de Rouen, représentant également un triomphe de la sainte Vierge, a été exécuté par Jean Le Prince.

La séance est levée à 5 heures trois quarts.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LEDAIN.

La séance est ouverte à quatre heures moins un quart. Siègent au bureau : M. Ledain, président, MM. l'abbé Fournier, Palustre, de Beaurepaire, Bouet et Léon Germain, secrétaire.

La parole est donnée à M. l'abbé Porée, pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté. Toutefois, M. Le Breton demande à développer plus complètement ses idées relativement à quelques-uns des points de sa communication de la veille, et insiste sur la distinction à établir entre les carrelages champlevés et ceux qui sont réellement cloisonnés : ces derniers, composés de véritables cloisons remplies d'une terre différente qui forme le dessin, le tout recou-

vert d'un vernis. M. Le Breton cite, à titre d'exemple, les carrelages tumulaires de la cathédrale de Saint-Omer : les uns sont des cloisonnés en terre vernissée; les autres, en graffiti.

M. de Laurière, secrétaire-général de la Société française d'Archéologie, donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Luco, de Vannes, qui exprime ses regrets de n'avoir pu assister au Congrès, et envoie trois brochures en anglais de la part de leur auteur, M. Rivett-Carnac, sur les monuments mégalithiques de l'Inde, qui présentent avec ceux de la Bretagne, certaines analogies et des différences notables; par exemple, parmi ces différences, l'absence constante des objets en jade et jadéite dans plus de 400 dolmens des environs de Calcutta, pendant que ces mêmes objets se trouvent dans un grand nombre de dolmens de la Bretagne.

Cet envoi est suivi d'un mémoire rédigé et adressé également par M. l'abbé Luco, sur des monuments quadrilatères découverts par feu James Miln, dans le Morbihan. Cette étude fait suite à celle des monuments circulaires explorés par ces deux archéologues, et que M. Luco a fait connaître en 1881, au congrès de Vannes. Ces monuments quadrilatères auraient une corrélation étroite avec les dolmens qui les avoisinent et sembleraient avoir servi de lieu de crémation pour les sépultures déposées dans ces dolmens.

M. Palustre appelle l'attention du Congrès sur la similitude des trois tombes circulaires de Carnac, avec celles qui ont été depuis plus ou moins de temps reconnues en Amérique et en Perse. M. le comte de Marsy signale des sépultures semblables, découvertes en Sibérie et décrites dans les *Annales de l'extrême Orient;* il demande que l'étude de ces monuments soit portée au

programme du prochain Congrès. Cette proposition est adoptée.

M. de Laurière communique ensuite un rapport de M. Gaillard, de Plouharnel, sur l'état actuel de plusieurs monuments mégalithiques. L'État, pour en assurer la conservation, les a acquis et en a fait opérer la restauration, en les rétablissant autant que possible dans leur état primitif, opération à laquelle M. Gaillard a prêté son intelligent et dévoué concours.

M. de Marsy présente ensuite au Congrès l'expression de ses regrets de n'avoir pu se rendre à cette réunion que lui a transmis l'un des éminents correspondants étrangers de la Société française, M. le chevalier da Silva, dont, depuis de longues années, les communications intéressant l'archéologie du Portugal ont été vivement appréciées. Le Président se fait l'interprète de tous les membres présents en déplorant l'absence de M. da Silva et en exprimant l'espoir qu'il continuera à prendre part aux futurs Congrès.

M. de Beaurepaire, secrétaire-général, lit les titres des ouvrages offerts au commencement de la séance, savoir :

Par M. l'abbé Porée : diverses brochures relatives à l'érection du buste de M. Auguste Le Prévost, à Bernay.

Par M. Léon Germain : plusieurs brochures concernant la Lorraine.

M. de Beaurepaire donne, en outre, lecture d'une lettre de M. le marquis de Montalembert, qui invite le Congrès à visiter son château de Lasson, et regrette qu'un voyage imprévu ne lui permette pas de recevoir lui-même les membres qui prendront part à cette excursion. Le Congrès charge M. le secrétaire-général

d'adresser ses remerciements à M. le marquis de Montalembert.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 19e question portée au programme : *Des hôtels anciens de la ville de Caen, des types particuliers de construction et des détails caractéristiques qu'ils présentent : épis, blasons, inscriptions, médaillons, devises horaires, lucarnes, fenêtres, cages d'escaliers,* etc.

La parole est donnée à M. de Beaurepaire, qui fait ressortir, dans une exposition sommaire, mais remplie d'intérêt, les particularités de construction, l'originalité et la variété des détails des anciens hôtels de Caen, jusqu'au règne de Louis XIV ; il montre, à l'appui, de remarquables dessins dus au talent si apprécié de M. Bouet. Plusieurs maisons de Caen possèdent des façades intérieures fort curieuses et peu connues ; mais le nombre de ces détails caractéristiques des vieux édifices diminue constamment ; il serait temps d'aviser à les reproduire par la gravure et de publier une étude d'ensemble sur l'architecture domestique de Caen. Quelques membres du Congrès déclarent s'associer au vœu exprimé par l'orateur, et les applaudissements de l'assemblée témoignent de l'intérêt que tous ont pris à cet entretien.

Afin de continuer la discussion commencée à la séance précédente sur la céramique normande, le président accorde une seconde fois la parole à M. de Baurepaire, qui fait connaître succinctement les manufactures les plus remarquables du pays : Norrin-Lisieux, le Pré-d'Auge, Lemollay-Littry, enfin Caen, dont la fabrique de porcelaine a duré peu de temps, et s'est terminée par une liquidation onéreuse. Les produits de cette manufacture sont cependant connus, non seule-

ment par de nombreux spécimens conservés dans des musées ou des collections particulières, mais encore par une très curieuse et rarissime lithographie représentant, de plus, avec les noms en toutes lettres, les directeurs de l'établissement, les ouvriers, et tous les actionnaires déconfits.

M. Gaston Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen, revendique pour cette ville l'honneur d'avoir, la première, fabriquée en France la porcelaine tendre et la porcelaine dure.

La première de ces porcelaines y fut produite par Louis Potrat : un privilège daté du mois d'octobre 1673, et valable pour trente années, lui fut accordé en vue d'établir « au faubourg de Saint-Sever-lèz-Rouen, ou en tous autres lieux du royaume qu'il lui plairait, une manufacture de porcelaine semblable à celle de la Chine, conjointement avec la fabrication de la faïence ». M. Le Breton passe rapidement en revue les premières porcelaines fabriquées en Europe, qui firent d'abord leur apparition à Venise, en 1470, puis à Ferrare, en 1565, et enfin à Florence, en 1575. Cette dernière, due au grand-duc François de Médicis, est la seule qui soit parvenue jusqu'à nous. La plus ancienne qui vienne en France, après celle de Rouen, est la porcelaine de Saint-Cloud ; le privilège est daté de 1695 ; il mentionne celui qui fut accordé à Potrat. Quant au privilège de 1664, qui concerne le nommé Claude Révérend, bourgeois de Paris, il paraît démontré que ce dernier était surtout un négociant, qui faisait fabriquer de la faïence en Hollande, ou autre part, et la vendait ensuite à Paris et ailleurs. — Pour ce qui touche la porcelaine dure, on sait qu'elle est composée de kaolin, et que ce fut Bettger qui en découvrit le secret. Fré-

déric-Auguste, électeur de Saxe, lui en fit fabriquer à Meissen. En France, les Hannong, de Strasbourg, trouvèrent le moyen de produire de la porcelaine dure, aidés par un nommé Wackenfeld, qui avait puisé les connaissances nécessaires en Allemagne. Mais, M. Le Breton réclame pour le comte de Brancas-Lauraguais, l'honneur d'avoir été l'un des premiers à découvrir le secret de cette fabrication ; il reconnut, en effet, un gisement de kaolin dans les environs d'Alençon, avec lequel il obtint une pâte bise, assez fine. Darcet et Le Gay firent aussi des essais dans son laboratoire en 1758. Guettard et Macquer arrêtèrent le comte de Brancas-Lauraguais dans son entreprise, et firent en 1765 leurs premiers essais de porcelaine avec le kaolin d'Alençon. Le musée céramique de Rouen possède un médaillon circulaire de Louis XV, en porcelaine dure, qui porte la date de 1768, et le chiffre de Brancas-Lauraguais.

M. de Farcy entretient le Congrès des carrelages vernissés, qui doivent être divisés en trois séries : carreaux de pavage, plaques de revêtement, carrelages tumulaires. Cette industrie, après avoir donné pendant près d'un siècle de remarquables produits, a commencé à baisser sous le rapport de l'art, dès la fin du XIVe siècle. L'orateur, après avoir parlé sommairement de la fabrication de ces carrelages, sujet déjà traité ailleurs, en cite les plus curieux spécimens, entre autres le dallage de la salle capitulaire de la cathédrale de Bayeux, que le Congrès a visitée dans l'excursion de la veille.

Dans une improvisation brillante, et rendu particulièrement intéressante par l'attrait de nombreux dessins et calques exposés sous les yeux du public, M. Le Breton démontre que beaucoup de carrelages

émaillés, jusqu'ici attribués aux Italiens, sont de fabrication rouennaise. Déjà André Pottier avait cru pouvoir attribuer à un nommé Mascot Abaquesne, le carrelage du château d'Écouen, qui porte l'indication : « fait à Rouen, 1542. » Il avait, en effet, trouvé ce nom dans une liste des notables de Rouen, datée de 1549, avec le titre modeste de *figulus*. (*Chronologiæ inclitæ urbis Rothomagensis* de Guillaume de la Mare.)

Cette présomption se trouve justifiée par une quittance relative à un carrelage, découverte par M. Gosselin, conservateur des archives du palais de justice de Rouen. Depuis, M. Le Breton a fourni des preuves témoignant que les magnifiques carrelages de Polisy, de Langres, du château de la Bâtie, en Forez, sont du même céramiste Abaquesne et de son fils, Laurent, qui travaillait avec son père.

La récente visite de notre confrère à l'hôpital de Bayeux, lui a fait rencontrer un vase à pharmacie décoré dans le style italien d'Urbino, du XVIe siècle, et qui est cependant l'œuvre de Laurent Abaquesne, dont il porte le monogramme. Ce vase a la forme d'un biberon ; il est orné sur la panse d'une tête d'homme, portant le chapeau Louis XI, entourée d'une couronne de laurier, de laquelle partent des rinceaux analogues à ceux que l'on voit sur les carrelages du château d'Écouen ; sur la face opposée se trouve le monogramme, composé des lettres L A B. Du reste, cet objet peut concorder avec une quittance qui fait mention de vases de pharmacie et date du règne de Henri II, époque de la première construction de l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

Le carrelage de Langres, dont parle M. Le Breton, a été récemment découvert par lui, sous un plancher,

dans la chapelle des fonds de la cathédrale de cette ville. Il porte la date de 1551. Jean d'Amoncourt, qui fit construire cette chapelle, fut évêque de Poitiers et mourut en 1559; l'architecture rappelle entièrement celle d'Écouen, et le carrelage imite, quant à la disposition, celui de la Bâtie. Par les détails et les accessoires, autant que par le genre de fabrication, les quatre carrelages qui viennent d'être cités paraissent avoir une même origine; en voici les dates : Écouen, 1542; Polisy, 1545; Langres, 1551 ; La Bâtie, 1557.

M. Le Breton attribue les dessins de ces carrelages à Geoffroy du Monstier, qui était originaire de Rouen et figure sur la même liste des notables, à côté d'Abaquesne, sous le titre de *pictor regius;* il travailla à Fontainebleau, sous la direction de *Rosso*. Mariette dit même qu'il peignit sur verre ; de là à peindre sur faïence, il n'y a pas loin.

La communication de M. Le Breton est accueillie par les applaudissements les plus chaleureux.

M. le comte Ch. Lair signale des objets céramiques analogues à ceux dont il vient d'être question, reconnus par lui dans l'Anjou et le Poitou. Il cite notamment les suivants :

Un cornet rinceaux bleus, avec tête polychrome.

Une gourgouline polychrome.

Des carreaux, les uns polychromes, d'autres bleus seulement.

Toutes pièces du XVIe siècle, avec détail rappelant pour l'encadrement, les rinceaux du carrelage de la Bâtie.

M. de Glanville dit avoir vu des objets analogues en Espagne.

Le président donne la parole à M. l'abbé Blancard,

qui présente la description d'un intéressant tombeau de la Renaissance, à Notre-Dame des Andelys. Il fut élevé, dans le dernier quart du XVIe siècle, pour la famille le Picard de Radeval.

M. l'abbé Porée fait part au Congrès de la découverte faite, à La Londe, près Elbeuf, d'une statue en marbre, formée de trois tronçons et d'une hauteur totale de 3^m30, qui représente Hercule terrassant l'hydre de Lerne; il croit y reconnaître une statue exécutée par Puget, en 1660. L'orateur donne lecture d'une lettre de M. le marquis de Chennevières, qui, sur le vu d'une photographie, admet la possibilité de l'attribution au grand sculpteur Puget.

Au nom du Congrès, le président remercie M. Porée, de la communication de cette découverte, si intéressante pour l'art du XVIIe siècle, et exprime le vœu que cette statue soit acquise par un musée du pays.

La séance est levée à 6 heures.

Avant la séance, les membres du Congrès avaient visité le musée de tableaux. M. le maire de la ville de Caen et M. le conservateur avaient tenu à leur faire les honneurs de cette magnifique collection.

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUILLET (1).

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ PORÉE.

La séance est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de M. l'abbé Porée. MM. de Glanville,

(1) Avant la réunion, les membres du Congrès avaient visité

L. Palustre, de Dion, de Beaurepaire, prennent place au bureau. M. l'abbé Charles remplit les fonctions de secrétaire.

La correspondance comprend l'envoi d'une brochure : *Le Camp de César de Montmerrey*, par M. l'abbé Livré, et l'annonce de la vente, à Pontivy, d'une collection d'objets celtiques, presque tous trouvés en Bretagne. M. Palustre exprime la crainte de voir cette collection sortir de notre pays pour aller enrichir l'étranger, et le désir qu'elle soit acquise par un musée ou par un amateur de la contrée. M. de Laurière donne communication d'une note signée de MM. Gazan et Mougins de Roquefort, relative à la découverte d'une inscription gallo-romaine, gravée sur une pierre calcaire, en 1883 à Antibes. Un estampage accompagne cette communication.

A la suite d'une discussion, à laquelle prennent part MM. de Bailliencourt, de Marsy, J. Travers, le texte est lu, comme il suit :

AG F CARINA
INICA SACER
AETVCOLIS
AMENTO F. I.

L'intérêt de cette inscription réside dans l'indication d'une nouvelle divinité ethnique AETHVCOLIS, inconnue jusqu'ici, à laquelle le monument est consacré, au terme du testament de Carina, femme d'un flamine.

le musée de la Société des Antiquaires de Normandie. M. du Plessis, conservateur, et plusieurs autres membres de la Société s'étaient empressés de les accompagner.

M. de Beaurepaire aborde ensuite la 14e question du programme ainsi conçue : Des œuvres de sculpture sur pierre, retables, statues, dalles tumulaires existant encore en basse Normandie.

Des causes diverses qui ont amené la destruction de la plupart de ces monuments, etc.

M. de Beaurepaire expose que le pays caennais a été, au moyen âge, un centre de productions artistiques, dont l'extension peut encore se constater de nos jours, grâce à une circonstance particulière. La pierre de Caen, si propre à la sculpture, offre un grain facile à reconnaître; les carrières sont en quelque sorte localisées aux environs de Caen, et disparaissent dès que l'on s'en éloigne. Sitôt que l'on arrive au Mortainais, à l'Avranchin, à Cherbourg, à Valognes, au département de l'Orne, les carrières de calcaire cessent et font place aux roches granitiques. L'orateur n'insiste pas sur ce fait évident et qui a été, du reste, confirmé par les recherches de M. Levé pour Coutances.

Dès lors, M. de Beaurepaire croit pouvoir assigner à l'influence des ateliers de Caen les statues et les sculptures en calcaire, lorsque toutefois aucun motif étranger n'infirmera cette attribution. A l'appui de sa thèse, il cite une statue de saint Léonard dont la tête est malheureusement cassée. Cette statue d'un bel effet, d'un faire extrêmement soigné, trop fini peut-être, appartenait à l'ancien prieuré du même nom, et aura bien probablement été envoyée par l'abbé de Saint-Etienne de Caen.

La chapelle de pèlerinage de la Bisardière présente un fragment sculpté de la même origine qui fait contraste avec plusieurs autres statues en pierre grise d'une autre provenance que l'on y voit également.

Dans le nombre se trouve une statue de la Vierge. Au point de vue iconographique, cette statue présente une particularité qui mérite d'être signalée; la vierge allaite l'enfant en lui présentant à boire dans un biberon.

M. le Président félicite M. de Beaurepaire de ses curieuses remarques sur la sculpture du pays de Caen, et espère qu'elles serviront de point de départ à l'histoire locale de la statuaire.

Laissant de côté les questions 15, 16 et 17, auxquelles il n'a pas été répondu, M. le Président lit la 18e question : de la Renaissance à Caen, de son caractère, des principaux monuments qui se rattachent à cette période.

M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, prend la parole, et, dans une brillante improvisation, restitue à notre art national des édifices de premier ordre trop longtemps attribués sans preuves à des maîtres étrangers. Puis, il esquisse rapidement les phases principales de l'architecture de la Renaissance en Normandie.

L'influence italienne sur l'art français a été beaucoup exagérée ; il importe, pour notre honneur, de revenir à la vérité et de juger chacun selon le mérite de ses œuvres. Pour Léonard de Vinci, nous savons qu'il vint mourir en France, à Amboise, en 1519, après s'être occupé bien plus de canalisation que d'architecture. Quant à Joconde, il n'est plus permis de lui attribuer la construction du pont Notre-Dame, depuis la découverte faite par M. Le Roux de Lincy ; sa coopération s'est bornée à l'examen des projets et à donner un avis et un conseil. Pour les Italiens eux-mêmes, Joconde est un ingénieur plutôt qu'un architecte.

La renommée de Serlio est-elle mieux assise? Fau-

dra-t-il lui attribuer encore Fontainebleau, commencé en 1528, alors qu'il n'est venu en France qu'en 1540? Au nom de Serlio, nous devons substituer celui de Gilles Le Breton, comme premier maître de l'œuvre. Tout ce que peut revendiquer l'Italie, ce sont les décorations intérieures exécutées sous la direction de Rosso pour l'ornement des galeries élevées par Gilles Le Breton.

Pas plus qu'à Fontainebleau, la construction du château de Saint-Germain-en-Laye n'appartient à des étrangers. Les comptes sont là pour prouver qu'elle est l'œuvre de Pierre Chambiges.

Dominique de Cortone, autrement dit le Boccador, n'est pas non plus, comme on l'a cru, l'architecte de l'hôtel de ville de Paris ni de Saint-Eustache. Si une inscription ancienne le qualifie du titre de *architectus*, ce terme doit se traduire par *maître charpentier*, selon le sens littéral qu'il a conservé jusqu'à la fin du XVIe siècle. Il serait puéril d'attribuer au Boccador la construction de Saint-Eustache, qui a été dirigée par toute une génération d'artistes français, par Pierre Lemercier, d'abord, en 1532, puis par son fils Nicolas, et qui a été terminé par Charles David, allié par mariage aux Lemercier. Cette circonstance explique comment le même style a été régulièrement conservé pendant tout le cours des travaux, c'est-à-dire pendant près d'un siècle; aussi Saint-Eustache est-il en quelque sorte une œuvre de famille.

L'influence du Primatice ne s'est pas exercée non plus sur nos monuments ; son rôle s'est borné à continuer chez nous l'œuvre commencée par Rosso, à composer et peindre des cartons.

La Normandie, comme l'Ile de France, doit ses mo-

numents de la Renaissance à ses compatriotes. Les noms de quelques-uns de ces habiles architectes nous ont été conservés par Jacques de Cahaignes, auteur des *Éloges des Citoyens remarquables de la ville de Caen,* imprimés seulement en 1609. Jacques de Cahaignes ne partageait pas heureusement le peu d'estime de ses contemporains pour les artistes, et dans ses *Éloges,* il leur assigne une place en rapport avec leur mérite et avec leur talent.

De bonne heure, Caen s'était relevé des désastres causés par les guerres anglaises; au commencement du XVIe siècle, la ville était habitée par des familles puissantes ou enrichies par le commerce et amies des arts, par les Cauvigny, les Bouteiller, les Duval de Mondrainville qui se plurent à orner et à rebâtir leurs demeures avec une somptuosité proportionnée à l'élévation nouvelle de leur fortune. Il firent appel à des architectes aussi aptes à décorer leurs hôtels qu'à élever des monuments religieux, Blaise Le Prêtre et Hector Sohier, dont les noms nous ont été transmis par Cahaignes.

Au premier appartient le porche de l'église abandonnée de Saint-Gilles, d'après ce texte positif : « *In atrio ædis quæ sancti Ægidii tutelam gerit, cernitur dives et operosum opus a Blasio Presbytero laboratum.* » A Hector Sohier revient l'honneur d'avoir construit le merveilleux chœur de Saint-Pierre, si remarquable par le goût exquis des plafonds de l'abside, et par toute la décoration intérieure. Ce point acquis, il est permis d'attribuer au même architecte des œuvres similaires. Ainsi, M. Palustre revendique en faveur d'Hector Sohier, la reconstruction du chœur de Saint-Sauveur, qui offre une grande analogie avec Saint-Pierre. Il le

regarde comme l'architecte des châteaux de Lasson, près Caen, et de Chanteloup dans la Manche, et fait observer qu'à ce moment ils appartenaient au même seigneur.

Comme monument de premier ordre, Caen possède encore l'hôtel Le Valois d'Écoville, qui ne peut être l'œuvre ni d'Abel Le Prêtre, ni d'Hector Sohier; enfin, l'hôtel Duval de Mondrainville, sorte de pavillon de fête, de *casino,* dont les dispositions intérieures n'eussent pas répondu aux usages d'une maison d'habitation.

Les éléments décoratifs de l'hôtel d'Écoville, sont empruntés au sacré et au profane. Deux grandes statues, David et Judith, se dressent à l'intérieur de la cour, à côté de bas-reliefs dont les sujets sont tirés de l'histoire mythologique de Persée et d'Europe. Une statue de Priape est placée au-dessous du lanternon et l'un des cavaliers de l'Apocalypse, sculpté en ronde bosse, ornait jadis la façade. Dans l'*Enlèvement d'Europe,* l'artiste s'est inspiré d'une des vignettes du *Songe de Poliphile,* édition de 1491, dont M. Palustre fait passer une reproduction. Au reste, cet emprunt n'a rien d'étonnant, si l'on se rappelle la vogue que cette œuvre singulière, due à l'imagination d'*un religieux* obtint dès son apparition en Italie, en France et en Allemagne.

A l'histoire de la Renaissance en Normandie, se rattache l'étude de la peinture sur verre, qui a brillé dans la province d'un incomparable éclat.

La haute Normandie fournit le plus grand nombre de spécimens remarquables de l'art du verrier au XVIe siècle. M. Palustre distingue deux écoles. La première, cantonnée au nord de la Seine, qu'il appelle l'école de Beauvais, est représentée par la famille Le

Prince, dont le plus ancien membre connu est Engrand Leprince. Celui-ci eut deux fils, Jean et Nicolas, auxquels il transmit son atelier.

On retrouve les Leprince aux Andelys, à Rouen, à Conches, etc.

Élèves et émules des Le Prince, les Buron comptent cinq peintres verriers dans leur famille. Romain Buron, l'un d'eux, a signé un vitrail aux Andelys avec Jean Le Prince.

La peinture en grisaille a été cultivée pas Jean Le Pot. En avançant au sud, l'influence du Beauvaisis se perd, et une seconde école régionale produit des œuvres excellentes que l'on admire à Conches, Beaumont-le-Roger, Argentan, Alençon, à La Couture de Bernay, où M. l'abbé Porée a relevé la signature de Pierre Courtoys. Les vitraux de cette dernière école sont plus chauds en couleur que ceux du Beauvaisis, et se distinguent par l'emploi d'un jaune orangé d'une tonalité particulière. Au reste, ils se rencontrent parfois simultanément dans une même église ; ainsi à Saint-Martin d'Argentan, l'on voit dans le bas côté du chœur un splendide vitrail reproduisant la vie du saint patron, tandis qu'au-dessus plusieurs vitraux appartiennent à des maîtres différents.

Les vitraux du chœur de Conches, consacrés à la légende de sainte Foi, patronne de l'église, et à la Passion du Sauveur, sont attribués par M. C. Le Normand, d'après une inscription dont l'authenticité paraît jusqu'à un certain point suspecte, à Aldegravers.

On lit, en effet, sur les orfrois du manteau de saint Louis : ALDEGREVER HOC ANNO DNI XX. Mais on se demande comment Aldegrevers, né en 1502, aurait pu, à dix-huit ans, exécuter un ensemble d'aussi vaste dimension.

La question n'est donc pas résolue, et c'est en fouillant dans les anciennes archives des fabriques que les chercheurs peuvent rencontrer des indications plus précises sur les artistes employés par les églises et sur leurs œuvres elles-mêmes.

Des applaudissements unanimes accueillent l'improvisation de M. le directeur de la Société française d'Archéologie, et M. le Président se fait l'interprète de tous en remerciant M. Palustre d'avoir bien voulu donner à l'assemblée la primeur de l'étude qu'il va consacrer à la Normandie dans son grand ouvrage sur la *Renaissance en France*.

M. de Farcy rend compte brièvement des fouilles qu'il a faites à Gennes (Maine-et-Loire). Le *podium* du théâtre a été déblayé, ainsi que le rang extrême des gradins ; des clous très nombreux, rencontrés dans les déblais, ont fait supposer que la partie supérieure devait être construite en bois. M. de Farcy signale encore la présence d'une voie romaine près du théâtre d'un aqueduc et d'une piscine avec salle polylobée. M. Palustre insiste sur l'importance de ces découvertes, et ajoute que si les fonds sont épuisés, il sera facile de renouveler le crédit qui ne pourra être mieux employé qu'à compléter les résultats déjà acquis.

A la fin de la séance, M. G. Fleury, de Mamers, offre à chacun des assistants un catalogue illustré présentant la bibliographie complète de toutes les publications de la Société historique et archéologique du Maine. Ce catalogue, enrichi de nombreuses gravures et de planches en couleur tirées dans le texte, fait grand honneur à M. Fleury. M. Palustre lui adresse ses félicitations, et rappelle, qu'à l'exemple des grands imprimeurs du XVIe siècle, les Etienne et autres, M. Fleury est un

érudit, et que son *Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Perseigne* a été couronné par la Société française d'Archéologie en 1880.

La séance est levée à 11 heures 10 minutes.

R. CHARLES.

SÉANCE DU SAMEDI MATIN 21 JUILLET

Président : M. de Beaurepaire ; siégeant au bureau : MM. Garovaglion, Palustre, Formigny de La Londe, l'abbé Charles.

M. l'abbé Thiercelin remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, dans laquelle ce haut fonctionnaire exprime ses regrets de n'avoir pu prendre part, comme il l'avait espéré, aux travaux du Congrès.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Caen, le 20 juillet 1883.

« Monsieur le Secrétaire,

« Il était absolument dans mes intentions d'assister à une ou plusieurs séances du Congrès archéologique, et de me joindre aux antiquaires dans la visite qu'ils ont faite des monuments.

« Les affaires administratives nombreuses dont j'ai eu à m'occuper cette semaine, et notamment une question très grosse, l'organisation d'un service départemental d'hygiène et de médecine, ont absorbé tous mes

instants et m'ont privé du plaisir et du repos que j'aurais trouvés dans vos réunions.

« Je vous en exprime tous mes regrets et je vous prie de les faire agréer à MM. les membres du Congrès.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Préfet du Calvados,*

« MONOD. »

M. de Beaurepaire, en rendant compte de la visite faite par quelques-uns des membres du Congrès à l'exposition industrielle de la ville de Caen, fait connaître, en leur nom, le sentiment de satisfaction qu'ils ont éprouvé en étudiant l'ensemble des objets exposés par MM. Francis et Aimé Jacquier, sculpteurs, et par M. Duhamel-Marelle, peintre verrier. La reconstitution d'un retable d'autel pour l'église de Saint-Quentin (Aisne), et la restauration d'un vitrail de l'église de Caen sont dignes des plus grands éloges.

A l'heure présente, sculpteurs sur pierre et peintres verriers sont en état d'entreprendre et de mener à bien des œuvres vraiment remarquables; mais il importe que leur bonne volonté et leur mérite ne soient pas rendus inutiles par les exigences déraisonnables et souvent par le manque absolu de goût des personnes chargées des commandes. Les particuliers, les curés et les fabriques ne sont pas souvent sans avoir quelque chose à se reprocher à cet égard... Les expositions qui se succèdent dans toutes les régions, et la propagation de saines doctrines archéologiques sont de nature à exercer la plus heureuse influence à cet égard.

M. de Beaurepaire conserve la parole et lit le résumé

d'un travail qu'il a rédigé en vue de répondre à la vingtième question du programme :

« Des efforts tentés par la Société française d'Archéologie au point de vue de la description et de la conservation des monuments. »

Dans ce travail étudié avec le plus grand soin, l'auteur retrace la biographie de M. de Caumont, et fait connaître d'intéressants documents inédits qui proviennent de la correspondance que le savant et regretté fondateur de notre Société entretenait avec les archéologues les plus éminents de la France et de l'étranger. Cette étude comprend également l'historique de la Société et fait ressortir le caractère d'initiative privée de cette institution ainsi que le but élevé qu'elle poursuit.

Nous en détachons le passage suivant, qui a été accueilli par les plus sympathiques applaudissements de l'assistance.

« Messieurs, tout progresse en ce monde, la science archéologique comme le reste, et il n'est pas inutile que des savants éminents comme vous, appartenant aux différentes parties de la France et à l'étranger, viennent de temps en temps, sur un point déterminé de la province, apporter aux hommes du pays le concours de leurs lumières et de leur expérience.

« Nous l'avons éprouvé dans cette trop courte session, en entendant notre éminent directeur expliquer d'une façon si saisissante et si inattendue les beautés de cette séduisante renaissance française qui s'est montrée à Caen si prodigue de merveilles... Nous l'avons encore senti en assistant à cette reconstitution intelligente du passé, de ses œuvres d'art et de ses monuments, à laquelle ont pris part nos zélés confrères, M. de Marsy, M. de Farcy, M. l'abbé Porée, M. l'abbé Thiercelin,

M. Blancard, M. Charles, M. Gaston Le Breton. Me permettrez-vous d'ajouter, emporté peut-être au delà des bornes par mon goût particulier pour la céramique, que nous avons partagé les émotions si vives du savant conservateur du musée de Rouen, à la vue des briques vernissées de l'abbaye de Hambye, et de cette petite gourgouline, au monogramme de Laurans Abaquesne, l'une des gloires de la céramique normande, si merveilleusement retrouvée et reconnue par lui au milieu des vases en faïence de Rouen de la pharmacie de l'hôpital de Bayeux. Vous nous avez d'ailleurs, avec l'autorité et la compétence qui vous appartiennent, rappelé ou appris deux choses : c'est que l'archéologie ne vit et ne progresse que par la comparaison des monuments entre eux, et par l'étude patiente des textes originaux. Voir beaucoup de monuments et les bien voir, éclairer leurs origines, en consultant les écrivains contemporains ou en fouillant dans les registres de comptes, dans les actes de fondations, dans les devis et les marchés : voilà tout le secret de la science archéologique, science difficile, qui touche à presque toutes les connaissances humaines, qui embrasse toutes les branches de l'art et qui suppose, avant tout, le goût pour apprécier la beauté plastique sous toutes les formes, le sens critique pour se garder des vaines hypothèses et pour arriver à la vérité.

« C'est là votre doctrine, Messieurs, et c'était aussi, permettez-moi de vous le dire, la doctrine de l'illustre fondateur de notre Société. Personne n'a moins donné au rêve, aux interprétations fantaisistes et à ce goût de la subtilité qui a égaré de nos jours tant d'archéologues, personne n'a mieux vu et mieux comparé ; personne n'a plus tenu de compte des textes et des énon-

ciations sagement interprétées des documents contemporains. Aussi en a-t-il été récompensé par l'approbation des personnages les plus éminents, parmi lesquels nous nommerons Humbold, Victor Hugo, Guizot, Salvandy, Vitet et de Montalembert.

« Nous ne voudrions rien citer et pourtant nous ne pouvons résister au plaisir de mettre sous vos yeux un passage d'une lettre que lui écrivait en 1834, l'auteur de *Colomba* et d'*Arsène Guillot*, Prosper Mérimée. Elle montre en quelle estime tout ce qui comptait dans le monde des lettres et des arts tenait M. de Caumont; elle nous apprend de plus qu'à toutes les époques les archéologues ont eu les mêmes ennemis, et ont eu à lutter contre les mêmes difficultés.

« Vous savez mieux que personne, lui disait-il, à « combien d'ennemis nos antiquités sont exposées. Les « réparateurs sont peut-être plus dangereux que les des- « tructeurs. J'ai bien peu de moyens d'être instruit des « projets de ces messieurs. Je serais très reconnaissant « si vous vouliez bien me donner ou me faire donner avis « de leurs méfaits lorsqu'ils viendront à votre connais- « sance. Je ferai de mon mieux pour plaider auprès des « ministres la cause de nos vieux monuments. Soutenu « de votre nom j'aurai plus de chance de succès. J'ai de- « mandé que toutes les réparations projetées pour les « monuments historiques fussent soumises au conseil des « bâtiments civils avant d'être mises à exécution. Je ne « sais si j'obtiendrai ce point. Il en sera peut-être comme « du badigeon que M. d'Argout avait défendu à ma « prière et que l'on applique couche sur couche tous les « ans, au mépris de la circulaire. Je connais un préfet « qui passe pour avoir du goût et qui choisit lui-même la « teinte qui doit être appliquée sur les murs des églises

« de son département. Le badigeon m'a inspiré une haine « furieuse depuis que je l'ai vu appliquer en couches « aussi épaisses sur les murailles couvertes d'arabesques « si communes en Espagne. On a beau fouiller des creux « très profonds, le badigeonneur vient à bout de les com- « bler et d'obtenir une surface unie. Il n'y a plus que « l'Alhambra dans la péninsule qui ne soit pas peinte en « blanc. Encore je crois qu'il faut en faire honneur à « l'avarice du capitaine général de Grenade. »

« Bien que nos préfets ne s'occupent guère, en ce moment, du badigeon des églises, la situation ne s'est guère améliorée, et plus que jamais nous aurions besoin, pour agir auprès des ministres, d'un *Vitet* ou d'un *Mérimée*. Ne nous désespérons cependant pas... Il y a encore des indices qui font croire à un meilleur avenir. Nous n'en voudrions d'autres preuves que l'intérêt intelligent dont nos monuments sont ici entourés, et que le mouvement d'opinion sympathique dont le Mont-Saint-Michel a été l'objet, et dont, hier encore, dans le journal le *Temps*, un écrivain distingué se faisait le chaleureux interprète.

« Espérons donc, Messieurs, que, grâce aux efforts de notre directeur, la cause de nos vieux monuments finira par triompher.

« Un peuple n'a de vitalité qu'autant qu'il respecte son histoire et ses monuments, et, malgré les augures contraires, nous ne désespérerons jamais du génie et de l'avenir de la France. »

Cette lecture est suivie d'échanges d'observations entre MM. Palustre, de Beaurepaire, de Marsy et autres membres du Congrès sur les fréquents abus qui sont commis en France dans les restaurations des monuments. Le caractère architectural des écoles locales est

souvent méconnu, et le style des monuments altéré par la fausse préoccupation des architectes de ramener les édifices à leur soi-disant unité primitive.

M. Palustre engage les archéologues à user de leur influence par la voix de la presse, dans les revues et les journaux, pour combattre par de judicieuses critiques la tendance aux abus qui viennent d'être signalés.

M. de Marsy fait observer à ce sujet que la modération dans ces critiques sera une garantie pour leur succès.

Le même membre lit une notice sur les églises de l'île de Jersey envoyée au Congrès par son auteur M. Laurence de Gruchy, membre de la Société jersiaise.

M. de Laurière donne communication d'une lettre de M. Estaccio da Veiga (de Tavira), archéologue portugais, membre de la Société française d'archéologie, qui exprime sa sympathie pour le Congrès, et demande à l'entretenir d'une question d'un intérêt général pour l'étude de l'archéologie. C'est la question de la confection des *cartes archéologiques des époques historiques*, faisant suite aux cartes des époques dites *préhistoriques*. De même qu'il existe des signes adoptés aujourd'hui dans tous les pays, pour la représentation des divers spécimens de monuments et objets des époques dites *préhistoriques*, il serait utile d'établir une convention générale de signes destinés à représenter dans les différents pays les monuments des *temps historiques* du même genre et des mêmes périodes. M. da Veiga provoque la création d'une commission internationale pour arriver à ce résultat.

Le Congrès, reconnaissant l'intérêt de la question présentée par M. da Veiga, nomme, sur la proposition de M. le président, une commission composée de MM. de

Marsy et de Laurière, pour s'occuper dans cette recherche de ce qui concerne la France. Il demande, de plus, que la question soit présentée au progamme du prochain Congrès.

M. de Laurière secrétaire-général fait connaître les médailles accordées par le Congrès aux archéologues, et les allocations votées par le conseil d'administration.

1° Médaille de vermeil grand module :

M. Eugène de Beaurepaire, secrétaire général de la Société. — Travaux historiques et archéologiques ;

2° Médaille de vermeil grand module :

M. Georges Bouet. — Nombreux dessins archéologiques. Études sur la cathédrale de Coutances et sur Saint-Étienne de Caen ;

3° Médaille de vermeil grand module :

M. Gaston Le Breton, conservateur du musée de Rouen. — Publication sur la céramique normande ;

4° médaille de vermeil grand module :

M. l'Abbé Porée, curé de Bournainville, a pris l'initiative de l'érection d'un buste au grand érudit normand, Auguste Le Prévost; a imprimé par ses travaux la meilleure impulsion aux études archéologiques.

Médaille d'argent grand module à M. l'abbé Thiercelin, de Meaux, pour fouilles à l'amphithéâtre de Meaux.

2 Médaille d'argent à M. l'abbé Hamart, curé de Hermes (Oise), pour fouilles.

Médaille d'argent petit module, à M. Douin, sculpteur, pour le zèle dont il a fait preuve pour la conservation et la description de divers monuments.

Médaille d'argent petit module, à M. Chifflet, pour travaux de restauration de peinture à l'église de Vaucelles.

Allocations :

400 francs à M. Palustre, pour réparations urgentes à l'église de Cravant, propriété de la Société ;

400 francs à M. de Beaurepaire, pour fouilles dans le Calvados ;

100 francs à M. de Farcy, pour fouilles au théâtre de Genève ;

100 francs à M. le maire, pour souscription à diverses publications.

La Société a accordé précédemment une allocation de 100 fr. à MM. Doucet et Villers, pour le balnéaire de Baquet, mais elle tient à renouveler à cette occasion à ces Messieurs l'expression de sa reconnaissance pour le zèle archéologique dont ils ont fait preuve, et qui a contribué à la conservation d'un monument intéressant tout à la fois pour nos antiquités et pour nos aménagements.

Après la proclamation des récompenses, la parole est donnée à M. Garovaglio, qui remercie les savants français de l'accueil si cordial qu'il a reçu parmi eux, dans une ville qui lui est d'autant plus chère qu'elle rappelle le souvenir du grand Italien Lanfranc.

M. Garovaglio exprime le vœu de voir se perpétuer toujours l'union des nations latines, qui ont éclairé le

monde, et qui seules peuvent encore aujourd'hui le guider dans la voie du grand art et de la civilisation.

Les paroles de M. Garovaglio sont accueillies par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. Palustre remercie M. de Beaurepaire et les membres du Comité, pour les soins qu'ils ont bien voulu donner à l'organisation de cette session, il annonce que le Congrès de 1884 aura lieu en mai ou en juin dans le département de l'Ariège, après quoi, il proclame la clôture de la cinquantième session du Congrès archéologique.

EXCURSION DU CONGRÈS A BAYEUX

COMPTE RENDU PAR M. DOUCET

Le mercredi 18, les membres du Congrès ont quitté la ville de Caen pour venir à Bayeux déposer une couronne aux pieds de la statue de M. de Caumont, qui, il y a cinquante ans, fonda la Société française d'archéologie.

Conduits par M. Palustre, leur directeur, et par MM. de Laurière et de Beaurepaire, secrétaires généraux, accompagnés par Mme Henri de Dion, veuve de l'éminent ingénieur qui dirigea avec tant de talent la restauration de notre tour centrale, ces Messieurs, après avoir visité l'église de Norrey, sont arrivés à Bayeux à 10 heures 50, et ont été reçus à la gare par MM. G. Villers, secrétaire général de la Société d'agriculture; Bertot, président de la deuxième section; Doucet et

Anquetil, secrétaires de la même section, et par une trentaine de membres de la compagnie.

A la descente du wagon, M. Bertot a souhaité en ces termes la bienvenue aux membres de la Société française :

« MESSIEURS,

« Je suis heureux d'être l'organe de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux pour souhaiter la bienvenue à la Société française d'Archéologie qui vient nous visiter.

« Vous êtes, Messieurs, les continuateurs de la pensée de votre illustre fondateur M. de Caumont, de cette pensée si prévoyante et si féconde, qui a présidé à votre établissement. Après cinquante ans de laborieux et de glorieux travaux, vous venez affirmer que l'esprit qui vous inspira au début est toujours vivant et debout, et qu'il aura toujours un aliment tant qu'il y aura des problèmes à résoudre dans le passé, des destructions à empêcher dans le présent, des monuments à conserver dans l'avenir.

« Si la mémoire de M. de Caumont a reçu dans la ville de Bayeux un éclatant hommage, vous y avez contribué en lui donnant votre concours. Je saisis avec empressement cette occasion de vous remercier, alors que vous êtes réunis en congrès : mes remerciements s'adressent aussi aux étrangers de distinction que je vois aujourd'hui parmi vous et qui ont voulu honorer la mémoire de M. Arcisse de Caumont. Nous vous saluons donc tous comme les héritiers directs, comme les représentants de notre illustre compatriote, et

touché de l'honneur que vous nous faites, nous vous disons encore une fois :

« Soyez les bienvenus!! »

Puis M. Villers a présenté, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de Bayeux un magnifique bouquet à Mme de Dion, en lui adressant un compliment, délicatement inspiré, que nous sommes heureux de reproduire :

« MADAME,

« La vue de la cathédrale que dans quelques instants vous allez admirer, éveille constamment dans nos cœurs un souvenir reconnaissant; car, à l'histoire du majestueux monument, se lient étroitement les noms de deux hommes qui consacrèrent à sa conservation leur dévouement et leur génie : l'ingénieur Fluchat, l'ingénieur Henri de Dion.

« C'est dire combien nous sommes heureux de voir en cette journée venir au milieu de nous, la digne compagne et le frère bien-aimé de l'habile ingénieur qui, alors que tout était désespéré, contribua puissamment au salut de notre tour et qui, à l'heure des désastres de la patrie, accourut d'Afrique pour prendre une part active et glorieuse à la défense de Paris assiégé.

« Les fleurs jouent un rôle dans la vie : tantôt leur voix parle le langage de la joie, tantôt celui de la douleur, mais elles sont aussi quelquefois l'expression de la reconnaissance.

« Celles que nous vous offrons aujourd'hui, Madame, au nom de notre compagnie, comme un salut de bien-

venue, sont un symbole de gratitude. Veuillez donc les accepter, comme un hommage rendu à la mémoire de l'homme de talent et de cœur dont vous portez si noblement le nom. »

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la mairie où M. le maire, M. le sous-préfet, accompagnés de MM. les adjoints Pain et Basley l'attendaient au salon d'honneur. Là, M. Niobey, dans un discours chaleureux, que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire, a remercié les membres du Congrès de l'honneur qu'ils faisaient à la ville de Bayeux en venant la visiter.

M. Palustre a exprimé, au nom des membres du Congrès, toute sa gratitude à M. le Maire pour l'accueil si cordial et si sympathique qui leur était fait ; puis il a ajouté : « Je suis très heureux de profiter de l'occasion qui se présente pour vous exprimer publiquement la reconnaissance de la Société française d'archéologie pour la sollicitude éclairée avec laquelle vous avez veillé à la conservation du balnéaire romain, récemment découvert dans votre ville et pour l'empressement que vous avez mis à prendre les mesures nécessaires à la protection de ces ruines intéressantes. »

Après un échange de paroles courtoises, la Société est descendue sur la place de l'Hôtel-de-ville, et, après avoir déposé une couronne aux pieds de la statue de son fondateur et avoir écouté quelques paroles prononcées par M. Palustre et M. de Beaurepaire, elle s'est dirigée vers l'hôtel du Luxembourg, où un déjeuner avait été préparé.

Au cours de ce repas, où la plus franche cordialité

n'a cessé de régner, M. Georges Villers a porté le toast suivant :

« MESSIEURS, .

« Le métier d'antiquaire ne place pas toujours sur un lit de roses, et souvent l'ami des vestiges du passé doit livrer de rudes combats contre le vandalisme qui restaure aussi bien que contre le vandalisme qui détruit.

« Ce combat, plusieurs fois nous l'avons soutenu, notamment lorque, sous l'égide de votre assistance, il nous fallut défendre notre cathédrale contre le génie de la démolition aveugle qui, comme autrefois l'archange maudit, fut terrassé par le talent de deux hommes dont la mémoire nous sera toujours chère.

« Mais cette ardeur pour la défense de nos monuments s'éteindrait si elle n'empruntait ses rayons à un foyer inextinguible, qui échauffe si heureusement nos provinces.

« Ce foyer, Messieurs, qui projette partout sa lumière féconde, c'est le Congrès archéologique, c'est la Société pour la conservation des monuments, dont vous êtes ici les dignes représentants.

« Puisse donc, Messieurs, l'existence de cette institution due au patriotisme de M. de Caumont se prolonger longtemps et continuer d'unir par des liens communs des hommes de nationalité différente, mais tous indigènes sur le terrain de la science. C'est dans cet espoir, Messieurs, que j'ai l'honneur de porter ce toast :

« Au Congrès archéologique de France!

« A ses représentants, nos hôtes d'aujourd'hui et nos amis de demain ! ! »

M. Palustre et M. de Marsy ont remercié M. Villers, puis M. Bertot a porté un toast à Mme de Dion.

Le déjeuner terminé, on s'est donné rendez-vous pour deux heures et demie à l'hôtel de ville, et la majeure partie des excursionnistes, sous la conduite de M. Doucet, a visité les maisons les plus remarquables de la ville, la maison Pilet, à l'angle des rues Saint-Martin et des Cuisiniers, celle qui fait l'angle des rues Franche et Saint-Martin, l'ancien hôtel Guérin du Fresne, où François Ier descendit le 18 avril 1532, rue Saint-Malô, n° 4, les restes de l'hôtel d'Argouges en face la rue Général-de-Dais, la maison dite du commandant, rue Bourbesnard.

En descendant la rue des Chanoines, les promeneurs ont respectueusement salué la maison n° 17, où le 28 août 1801 est né M. de Caumont, et, après avoir considéré les statuettes de la maison Villard, rue Bienvenu, il se sont rendus à l'hôtel de ville, d'où la réunion tout entière, conduite par M. Niobey, s'est dirigée vers la cathédrale. M. Réverony vicaire général, accompagné de M. l'abbé Pierville avait tenu à leur en faire les honneurs. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette visite..., il nous suffira de dire que jamais le monument, orgeuil de notre cité, n'a été apprécié d'une manière aussi remarquable pour une réunion aussi considérable d'hommes éminents.

La partie supérieure des arcades romanes, la curieuse disposition du triforium, la crypte, les fresques qui les décorent, la salle capitulaire, la garniture d'autel signée Caffiéri, l'antique armoire qui a servi de chartrier, le coffret d'ivoire et la chasuble dite de Saint-Regnobert, ont surtout excité l'admiration des érudits visiteurs.

En quittant la cathédrale, on s'est rendu à la bibliothèque, où, pendant une heure, la tapisserie de la reine

Mathilde, cette merveille unique dont les musées les plus riches nous envient la possession, a été étudiée avec tout l'intérêt et tout le respect qu'elle mérite.

Les ruines des Thermes de la rue Laitière ont ensuite été visitées. Dégagées des gravats que les travaux y avaient accumulés, elles se sont présentées sous un aspect pour ainsi dire nouveau aux yeux de ceux dont elles recevaient la visite ; aussi avons-nous entendu plusieurs archéologues déclarer qu'ils en avaient rarement rencontré d'aussi complètes : cette déclaration a valu à M. le Maire, qui accompagnait encore la Société, de nouveaux remerciements. M. Niobey, qui depuis plus de trois heures dirigeait l'excursion, a été obligé de quitter le cortège ; mais, avant son départ, M. Le Breton conservateur du musée céramique de Rouen, lui a adressé le discours suivant :

« Monsieur le Maire,

« La Société française d'archéologie réclame de vous, par ma voix, une promesse, celle de faire placer sur la maison où est né M. de Caumont une plaque commémorative. Tout à l'heure, en descendant la rue où se trouve cette maison, si le guide qui nous accompagnait ne nous avait signalé tout l'intérêt qu'elle avait pour nous, nous serions passé sans nous découvrir, en signe de respect, devant le berceau de l'homme dont nous sommes fiers d'être les élèves. Nous vous prions aussi, Monsieur le Maire, de faire donner à cette rue, si cela est possible, le nom du fils de votre cité qui a popularisé si puissamment l'étude de l'archéologie. »

Ce discours a été couvert d'applaudissements ainsi

que la réponse de M. le Maire, promettant qu'il serait fait selon le désir de la Société.

Cependant l'heure s'avançait, et, après avoir donné un coup d'œil aux restes des murailles romaines qui existent encore dans le jardin de M. Bertot, on s'est dirigé vers la gare.

Chemin faisant, on s'est arrêté à l'hôpital pour voir les splendides faïences de Rouen qui ornent la pharmacie. Là, M. Le Breton, a découvert une gourgouline polychrome, genre italien, d'une extrême rareté et d'une grande valeur, revêtue de la marque du célèbre potier rouennais, Laurent Abaquesne.

Quelques instants après, les excursionnistes montaient en wagon, et la façon cordiale et chaleureuse avec laquelle ils ont remercié les membres de notre Société qui les avaient accompagnés jusque-là témoignait hautement combien ils avaient été touchés de la réception qui leur avait été faite, et quel bon souvenir ils en emportaient.

PROMENADES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LA VILLE DE CAEN

« Cette ville de Caen, dit le sieur de Bras, est, au jugement de chacun qui la voit et contemple, l'une des plus belles, spacieuses, plaisantes et délectables qu'on puisse regarder, soit en situation, structure de murailles, de temples, tours, pyramides, bastiments, hauts pavillons et édifices, grandes et larges rues, au nombre de quarante, sans celles des fauxbourgs, accompagnée et embrassée, tant d'amont que d'aval, de deux amples et plaisantes prairies de largeur d'une demie-lieue et de longueur a perte de vue (1). »

Cette description naïve de son plus ancien historien, convient encore dans ses traits essentiels à la ville actuelle. Malgré les ravages du temps et des révolutions, en laissant de côté tout ce qui tient au commerce, au site, à la fertilité du sol, on peut dire, qu'au point de vue architectural, Caen mérite aujourd'hui une partie des éloges qui lui étaient autrefois si libéralement octroyés. Par ses églises, par ses hôtels, par la

(1) *Recherches et antiquités de la ville de Caen*, p. 3.

décoration de quelques-unes de ses maisons particulières, c'est à vrai dire un vaste musée qui fournit à l'observateur les sujets d'études les plus intéressants et les plus variés. Ce caractère particulier de la ville explique le soin spécial avec lequel la Société française d'Archéologie, au moment de son Congrès, avait organisé, avant et après les séances, toute une série de visites et d'explorations destinées à faire connaître les richesses qu'elle renferme aux archéologues étrangers qui avaient répondu à son appel.

Les visites ont eu lieu les lundi, mardi, jeudi et samedi 16, 17, 19 et 21 juillet, sous la direction de M. Palustre, assisté des secrétaires généraux du Congrès, de M. Georges Bouet, inspecteur de la Société d'Archéologie, et de M. Douin, sculpteur, attaché aux restaurations exécutées par les architectes du gouvernement dans le département du Calvados. Nous les raconterons exactement et simplement ; mais il nous sera impossible de faire comprendre à ceux qui n'y ont pas assisté, l'intérêt et le charme de ces analyses architecturales faites sur place et éclairées par les observations d'archéologues éminents, tels que le savant directeur de la Société, M. Palustre ; M. le comte de Marsy, M. le comte Lair, M. Garovaglio, de Milan ; M. l'abbé Charles, M. Germain, de Nancy ; M. l'abbé Porée, M. Gaugain, M. Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen ; MM. Émile Travers et Jules de Laurière, de la Société des Antiquaires de France.

Pour mettre un peu d'ordre dans le compte rendu, sommaire que nous avons été chargé de rédiger, nous étudierons les différents monuments, sans nous astreindre à suivre l'ordre dans lequel ils ont été

visités. Nous commencerons par les églises, et, après avoir passé en revue les grands hôtels, nous finirons par l'examen de quelques maisons particulières de moindre importance : nous croyons d'ailleurs devoir faire remarquer que ces lignes écrites à la hâte, ne sont à proprement parler ni un Guide du voyageur, ni une suite de dissertations techniques ; elles ont uniquement pour but, en laissant dans l'ombre tout ce qui est détail et accessoire, de mettre en lumière les côtés véritablement saillants des constructions qui ont successivement passé sous nos yeux.

En 1753, lorsqu'il écrivit ses Antiquités anglo-normandes, Ducarel remarquait, au début de son ouvrage, que, parmi les beaux édifices disséminés dans la ville de Caen, ceux qui attiraient tout d'abord l'attention du voyageur étaient les deux grandes abbayes bénédictines de Saint-Étienne et de la Sainte-Trinité, l'Abbaye aux Hommes et l'Abbaye aux Dames. Ce qui était vrai au milieu du XVIIe siècle, l'est encore aujourd'hui. Ces deux monuments de premier ordre qui frappaient l'antiquaire anglais dominent la ville moderne par leurs masses imposantes d'architecture, de même que les souvenirs qui s'y rattachent dominent l'histoire de toute notre région.

Comme l'a remarqué fort justement M. Georges Mancel, Caen, après tout, est une cité d'époque relativement récente. Son origine n'est ni gauloise ni romaine, et bien qu'il en soit fait mention dans une charte de l'abbaye de Fécamp de 1066, et qu'au témoignage de la chronique de Normandie elle eût une certaine étendue dès 955, c'est véritablement de Guillaume le Conquérant que date son accroissement et son importance. La construction des deux établissements religieux dont nous

parlons, exerça une influence décisive à cet égard.

« L'église de la Trinité, écrit Ducarel, est de la plus élégante simplicité à l'intérieur comme à l'extérieur, sans ornement gothique. Les deux tours carrées à l'Ouest étaient autrefois extrêmement élevées, et leur construction faisait honneur au goût et au jugement de l'architecte, mais la partie supérieure fut détruite en 1361 par Charles, roi de Navarre. On descend trois degrés pour entrer dans cette église. Je n'ai rien vu de remarquable dans le parloir que la grille, au travers de laquelle on peut voir les nonnes ; mais en entrant dans l'intérieur de l'église, qui ne forme réllement qu'une vaste nef, j'ai été frappé de sa beauté et de sa magnificence (1). »

Dans sa statistique monumentale du Calvados, M. de Caumont s'est longuement occupé de l'église de la Trinité, et il nous en a présenté l'analyse architecturale avec son tact et sa précision habituels.

« L'église de l'abbaye de la Trinité, fut élevée dans la seconde moitié du XIe siècle, en même temps que celle de Saint-Étienne, mais elle est plus petite, moins élevée et ornée d'un moins grand nombre de moulures.

« Sa forme est celle d'une croix latine.

« La façade offre plusieurs rangs de zigzags sur les archivoltes de ses portes et de ses fenêtres. Les murs latéraux de la nef surmontés d'un entablement à modillons variés et percés de fenêtres accompagnées de petites arcades bouchées sont, avec l'abside ou chevet, les parties qui méritent le plus d'attention à l'extérieur.

« A l'intérieur, la nef offre une certaine magnificence ;

(1) *Antiquités anglo-normandes*, p. 109.

des frettes crénelées se déroulent autour des arcades qui la mettent en communication avec les ailes. Le sanctuaire est décoré à son extrémité d'un péristyle semi-circulaire, à double étage, dont les colonnes portent des chapiteaux couverts d'ornements bizarres et de figures dont plusieurs paraissent symboliques.

« La crypte placée sous le chœur est conforme à la plupart de celles qui existent dans les églises du même siècle. La voûte est soutenue par trente-quatre colonnes cylindriques, dont seize seulement sont isolées, celles du pourtour en partie engagées dans les murs sont élevées sur un stylobate (1). »

L'église de la Trinité, devenue récemment église paroissiale, après avoir subi les vicissitudes les plus diverses, a été restaurée, avec un soin scrupuleux, par M. V. Ruprich-Robert. Les travaux de restauration, commencés en 1851 et qui ont embrassé une période de plus de dix années, ont permis au savant architecte d'étudier le monument de la manière la plus approfondie et de recueillir un ensemble de faits d'un intérêt réel pour l'histoire de l'art en Normandie.

De style roman dans son ensemble, l'église de la Trinité porte néanmoins la trace de plusieurs époques différentes.

« Si nous avions à remarquer, nous dit M. Ruprich-Robert, dans quel ordre chronologique ont pu être exécutées les diverses parties de l'édifice, nous dirions que les parties les plus anciennes (celles qui datent de la reine Mathilde), sont la crypte, la tour centrale jusqu'aux combles de l'église, le bas du clocher et des murs, les transepts et les murs latéraux de la nef ; la deuxième

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. I, p. 31.

époque comprendrait les piliers de la nef et la partie supérieure des tours ; la troisième une partie des murs des transepts (triforium aveugle) et le chœur ; enfin la quatrième les murs de la nef, à partir des arcs donnant dans les bas côtés, les voûtes au-dessus, celles des transepts ainsi que les colonnes engagées qui les supportent et la zone correspondante du clérestory (1). »

Nous ne saurions entrer dans l'examen de ce système, qui offre une certaine complication et que nous devons nous borner à indiquer. Il s'appuie sur le résultat de fouilles, sur des défauts de raccordement, sur des traces d'adjonction, sur des différences de taille et de layage, etc., etc., toutes choses qu'une description écrite, sans le secours d'un plan, ne peut qu'imparfaitement faire suivre. Quelques-unes des époques distinguées par M. Ruprich-Robert sont d'ailleurs tellement rapprochées, qu'il y a quelque incertitude dans les raisons de décider et peu d'intérêt dans la ligne de démarcation à établir. La délimitation des constructions des trois premières époques et des constructions de la quatrième a seule une réelle importance, parce qu'elle soulève la question de savoir si ces grands édifices romans étaient, à l'origine, recouverts de voûtes en pierre ou de charpentes apparentes. M. Ruprich-Robert tient résolument pour la seconde hypothèse. C'est là, au surplus, un problème délicat sur lequel nous aurons l'occasion de revenir quand nous étudierons l'église de l'Abbaye aux Hommes.

L'abside si originale de l'église de la Trinité était flanquée de deux absidioles. Les constatations matérielles

(1) *L'église Sainte-Trinité et l'église Saint-Étienne à Caen*, par V. Ruprich-Robert, p. 19.

faites par l'architecte du gouvernement mettent ce point hors de contestation ; elles établissent en même temps que le sol de la nef s'inclinait vers le chœur de soixante à soixante-cinq centimètres. Cette disposition, qui est voulue, a été également observée à Saint-Georges de Bocherville. Elle doit se rencontrer dans plusieurs églises de cette époque.

A l'origine, la tour sur la croisée devait être revêtue d'une pyramide en bois : quant aux clochers de la façade ils reçurent au XIIIe siècle des flèches en pierre qui furent détruites en 1360. L'album de la Société des beaux-arts de Caen a publié une vue restaurée due au crayon de M. Ruprich-Robert, qui nous donne l'aspect probable de l'édifice avant ces déplorables mutilations. Le couronnement actuel des deux tours fut exécuté, sous l'administration de l'abbesse Gabrielle-Françoise Froulay de Tessé, dans les premières années du XVIIIe siècle.

La restauration actuelle nous rend l'église débarrassée d'additions maladroites et ramenée à son état primitif par le rétablissement scrupuleux de détails et d'ornements arbitrairement supprimés. Il n'y a à noter, comme nouveauté, que l'adjonction de contreforts réclamés pour la solidité des voûtes, et le bas-relief de la Trinité dû au ciseau de M. Geoffroy Dechaume, qui se trouve dans le tympan central et qui nous semble avoir donné lieu à des critiques empreintes de quelque exagération.

Par suite de l'étroitesse des ailes, l'église de la Trinité, vue à l'intérieur, produit, ainsi que l'avait observé Ducarel, l'effet d'une longue nef terminée par l'abside centrale, offrant ce péristyle semi-circulaire à double étage dont parle M. de Caumont. Malheureusement la

nef seule jusqu'au transept est affectée à l'église paroissiale, et les séparations qui isolent du transept cette partie du monument, et le transept lui-même du chœur, rompent les lignes architecturales, troublent la perspective et ne permettent plus de se rendre compte entièrement de la beauté du vaisseau. Lorsqu'il visita cette église en 1753, Ducarel avait été frappé de l'étrangeté de la décoration des chapiteaux des colonnes du chœur. Ces sculptures qui ont donné lieu, de la part de M. Jolimont, à des explications fantaisistes, ont été plusieurs fois gravées, et demandent à être rapprochées de sujets analogues qui se voient dans la crypte. Au-dessus et au milieu du chœur se trouvait autrefois le tombeau de la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. En 1562, les protestants le pillèrent et le détruisirent. Les restes de la reine, dispersés par ces profanateurs, furent, peu de temps après, par les soins de l'abbesse Anne de Montmorency, rassemblés et replacés dans le cercueil de pierre où ils avaient été déposés cinq siècles auparavant. Ce nouveau mausolée fut détruit en 1793, et ce ne fut qu'en 1819 que les cendres de la reine, retrouvées dans leur ancien cercueil, furent solennellement placées au-dessous d'un troisième monument érigé par le préfet du Calvados, M. de Montlivaut. Ce tombeau est fort simple, mais il est recouvert d'une table de marbre noir, provenant du monument primitif, et sur laquelle se lit l'épitaphe de la reine en beaux caractères du XIe siècle. Elle se compose de treize vers se développant en une ligne faisant le tour de la dalle funéraire, et se continuant, une fois encore, sur les deux côtés dans le sens de la longueur.

Bien que cette épitaphe ait été souvent reproduite, nous ne saurions nous dispenser d'en donner encore le

texte, d'autant mieux que les transcriptions qui en ont été publiées sont quelquefois inexactes.

EGREGIE PULCHRI TEGIT HEC STRUCTURA SEPULCHRI :
MORIBUS INSIGNEM, GERMEN REGALE, MATHILDEM :
DUX FLANDRITA PATER HUIC EXTITIT ; ADALA MATER :
FRANCORUM GENTIS ROTBERTI FILIA REGIS :
ET SOROR HENRICI, REGALI SEDE POTITI :
REGI MAGNIFICO WILLELMO IUNCTA MARITO :
PRESENTEM SEDEM, PRESENTEM FECIT ET EDEM :
TAM MULTIS TERRIS QUAM MULTIS REBUS HONESTIS :
A SE DITATAM SE PROCURANTE DICATAM :
HEC CONSOLATRIX INOPUM, PIETATIS AMATRIX :
GAZIS DISPERSIS, PAUPER SIBI, DIVES EGENIS :
SIC INFINITE PETIIT CONSORTIA VITE :
IN PRIMA MENSIS, POST PRIMAM, LUCE NOVEMBRIS.

La charmante chapelle du XIIIe siècle, à droite, près du chœur, a remplacé une des absidioles primitives et servait de salle capitulaire. Malgré son élégance, elle se raccorde mal avec le transept et contraste violemment avec la simplicité austère de cette partie de l'édifice. Il ne reste malheureusement plus rien des bâtiments claustraux et militaires d'époque ancienne. En 1823, lorsque l'hôtel-Dieu fut installé à la Trinité, on abattit, sous le plus futile prétexte, la curieuse porte d'entrée : une vaste construction romane eut le même sort. La porte d'entrée de l'abbaye a été gravée dans le cours d'Antiquités de M. de Caumont ; une autre reproduction de cette porte, d'après un dessin de Le Nourrichel, figure dans le *Caen démoli*, de M. Gaston Lavalley.

Près de la Trinité se trouve l'église aujourd'hui aban-

donnée de Saint-Gilles, que le vandalisme moderne n'a malheureusement pas épargnée.

Lorsque la paroisse fut transférée dans l'église abbatiale, pour régulariser les abords de la place et ménager une échappée de vue sur l'intérieur de la ville, l'administration jugea à propos de démolir le chœur du vieil édifice resté sans destination.

Il datait du xve siècle et n'était pas sans mérite.

Cette mutilation absolument inutile excite aujourd'hui d'universels regrets et a été justement stigmatisée par tous les hommes de goût.

« Vous savez, écrivait en 1882 l'Inspecteur général des monuments, pourquoi l'abside de l'église Saint-Gilles a été supprimée? Cette plaie, hélas! est encore béante! Non seulement on lui reprochait de porter la trace de quelques lézardes, mais encore de Sainte-Trinité, elle masquait Saint-Étienne!!

« Demandez aujourd'hui à beaucoup de passants engagés dans ce quartier, s'ils ont jamais remarqué l'importance du résultat obtenu. Je doute que la réponse soit affirmative. Quant aux plaies de Saint-Gilles, il n'est personne qui les puisse nier (1). »

L'église de Saint-Gilles qu'au jour du péril avaient si bien défendue MM. Bouet et Gaugain, dans une courageuse protestation adressée à Monseigneur de Bayeux, avait aussi vivement intéressé l'un des hommes de notre époque qui avait la science la plus profonde de l'architecture du moyen âge et le sentiment le plus vrai de l'idée chrétienne dans les arts, nous voulons parler du dominicain L.-H. Piel, de

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. X, p. 319.

Lisieux. Au témoignage de Trébutien, il la considérait comme un type parfait d'église rurale, ou de moyenne agglomération. C'est à l'intérieur surtout que l'on peut juger de l'exactitude de cette appréciation.

Les arcades à plein cintre de la nef portées par des pilastres garnis de colonnettes groupées, annoncent par leur travail le XIIe siècle, plutôt, d'après M. de Caumont, la seconde partie que la première. L'extérieur est peu remarquable, et ne laisserait guère soupçonner les beautés sérieuses de l'intérieur. On doit toutefois signaler la corniche ornée de dents de scie qui couronne l'extrémité des murs, et aussi une charmante porte latérale au sud, que M. de Caumont n'a eu garde d'oublier, et qui mérite une attention toute particulière. C'est non seulement un spécimen élégant de la transition du gothique à l'art de la Renaissance, mais, grâce à Jacques de Cahaignes, nous savons qu'elle fut construite par un architecte de Caen nommé Blaise le Prestre. Voici le passage des Éloges des citoyens illustres, où nous trouvons cette précieuse révélation : « In atrio ædis quæ sancti Egidii titulum gerit, cernitur dives et operosum opus a Blasio Præsbytero laboratum, quod totum cum singulis suis membris sic ad amussim quadrat ut maximam laudem apud artifices eruditos meruerit (1). »

Après les longs et minutieux travaux dont elle a été l'objet de la part de MM. Bouet et Ruprich-Robert, tout semble avoir été dit sur la grande église Saint-Étienne. La marge laissée aux aperçus nouveaux est

(1) Elogiorum civium Cadomensium centuria prima, p. 81.

Cf. Éloges des citoyens de la ville de Caen. Traduction d'un curieux, n° 95.

singulièrement limitée. C'est surtout à propos de Saint-Étienne que s'est élevée la question si délicate et si controversée de savoir si la grande nef était à l'origine voûtée en pierre, ou si elle était simplement recouverte d'une charpente apparente comme on le remarque dans les grandes constructions anglaises contemporaines. M. Bouet, qui a fait de l'édifice une étude si consciencieuse et si originale ne soutient pas la primitivité des voûtes actuelles, mais il incline à penser que les deux murs de la nef étaient reliés de deux en deux travées par un grand arc, disposition que l'on remarque encore dans la nef de l'abbaye de Cerisy, et qui existait aussi à celle de Saint-Vigor (1). Telle n'est pas l'opinion de M. Ruprich-Robert, dont les convictions s'appuient, indépendamment de raisons techniques, sur la comparaison de monuments similaires existant en Angleterre, notamment des grandes abbayes de Winchester et de Waltham. Les deux systèmes ont trouvé de chauds partisans dans le Congrès..., ils ont donné lieu à de nombreuses et curieuses observations, et pour beaucoup la question est restée à l'étude, et attend toujours une solution définitive.

Moins homogène que la Trinité, Saint-Étienne produit sur le visiteur une impression plus vive et plus profonde. Il est difficile de rester insensible, pour peu que l'on ne soit pas privé de toute aptitude artistique, à la beauté austère de cette façade si simple et si hardie, flanquée de deux flèches merveilleuses où l'élancement du style gothique vient s'appuyer sur de robustes bases romanes.

(1) *Nouvelles observations sur les voûtes de l'abbaye de Saint-Étienne. Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 63.

L'effet à l'intérieur n'est pas moins saisissant. La nef romane, avec les bas côtés et les larges tribunes qui les surmontent, est séparée du chœur par un transept de même style, au centre duquel s'élève une tour creuse, disposition que l'on a prodiguée à Caen, et que nous pouvons noter à la Trinité, à Saint-Nicolas, à Saint-Étienne-le-Vieux. Cette tour centrale, qui s'écroula à deux reprises différentes, a été réédifiée dans l'état où elle est aujourd'hui au commencement du XVIIIe siècle.

Le chœur appartient au XIIIe siècle, et la beauté de ses lignes architecturales, que fait valoir une grande sobriété d'ornementation, s'harmonise avec la nef, de telle sorte qu'il semble ici que le gothique ne soit que l'épanouissement et le développement naturel du roman. « L'architecte, dit Gally-Knight, dédaignant les colifichets, a visé au sublime (1). »

Le nom des constructeurs de cette partie de l'édifice nous a été conservé, et le caractère graphique des inscriptions qui les concernent est un nouvel argument à l'appui de la date qu'avec d'autres antiquaires nous assignons au chœur.

Voici le texte de ces deux inscriptions :

† GVILLELMVS. IACET. HIC. PETRARVM
SVMMVS IN ARTE.
ISTE. NOVVM. PERFECIT. OPVS. DET
PRAEMIA. CHRISTE. AMEN.
† HIC IACET ALBINVS PREPOSITVS.
ANIMA EJVS REQVIESCAT IN PACE.

Les sépultures de ces modestes artistes, encastrées à la base même de l'édifice, sont arrivées intactes jusqu'à nous.

1 *Bulletin monumental*, VI, p. 75.

Aucune main profane n'est venue troubler leurs cendres.

Le puissant fondateur de l'abbaye, Guillaume le Conquérant, devait être moins heureux. En 1562, les protestants détruisirent et violèrent ignominieusement le tombeau qui lui avait été élevé au milieu du sanctuaire.

« Si je voulais, écrit à cette occasion Bourgueville, descrire et référer par le menu les choses exquises qui furent desmolies, brisées et bruslées aux susdits temples, un bon mois n'y suffiroit, mais afin que nos enfans neveux et successeurs en entendent aucunes, pour les détester et abhorrer, je les avertis que les deux singuliers et magnifiques sépulcres du roy duc Guillaume et de la royne duchesse Matilde qui estoient hauts eslevés aux chœurs des eglises des deux abbayes de religieux et religieuses, leurs effigies et représentations au vif et taillées en bosse, selon le naturel, furent par ces furieux abbattus et desmolis sans avoir regard ni respect à leurs dignitez royalles et ducalles, ni à l'antiquité de cinq cents ans qu'ils y avoient esté bastis et posez : lesquels estoient de grande et notable remarque pour cette ville et honneur d'icelle (1). »

Quant aux ossements du roi, leur destinée fut étrange. Bourgueville, qui s'était rendu à l'abblaye pour empêcher les indignes et ineptes profanations auxquelles se complurent les religionnaires, nous raconte comme quoi ils furent d'abord remis à un religieux de l'abbaye et comme quoi plus tard ils furent dispersés et définitivement perdus lors du pillage de Saint-Étienne par les troupes à la solde de l'amiral de Chastillon. « Les ossements de ce roy qui furent trouvez dedans son tombeau estoient couverts d'un candel ou tafetas rouge d'es-

(1) *Recherches et antiquités de la ville de Caen*, p. 170.

taint, comme la couleur en estoit apparente. Et estoient encore inhérantes à la teste les maschoire, et plusieurs dents et les autres ossements tant des jambes, cuisses, que des bras fort longs : lesquels ossements je fis bailler à Dom frère Michel Cemallé, l'un des religieux et bailli de ladite abbaye, par un nommé Francois de Gron marchand du Bourg-l'Abbé, l'un de ces démolisseurs, en presence de dom Gilles Le Mercier et d'un autre nommé Radul et quelques autres religieux ; lequel Cemallé les a gardez longtemps en sa chambre comme les desusdits religieux m'ont dit. Mais à depuis que le sieur admiral de Chastillon et les troupes de reistres arrivèrent en cette ville, toute la dite abbaye ayant été saccagée et les religieux fugitifs, lesdits ossements se sont perdus qui a esté un grand dommage et chose piteuse d'avoir ainsi cévy au corps mort d'un grand roi (1). »

En définitive, un seul ossement de la jambe, « plus long de longueur de quatre doigts environ que ceux d'un bien grand homme, » est arrivé jusqu'à nous.

Il a été placé dans le tombeau que l'on voit aujourd'hui au milieu du chœur. Ce monument élevé par les soins, du général Dugua, préfet du Calvados, se compose d'une dalle de marbre sur laquelle on lit l'inscription suivante :

HIC SEPULTUS EST
INVICTISSIMUS
GUILLELMUS
CONQUESTOR
NORMANNIÆ DUX
ET ANGLIÆ REX
HUJUSCE DOMUS
CONDITOR.
QUI OBIIT ANNO
M. LXXXVII.

(1) *Recherches et antiquités de la ville de Caen*, p. 171.

L'église renfermait un grand nombre de monuments funéraires notables qui ont été détruits à des dates diverses et dont il ne reste plus trace aujourd'hui. Signalons toutefois la pierre tombale de Jean de Baillehache, qui fut un religieux modèle et auquel les antiquaires doivent un souvenir tout particulier, puisqu'on lui doit la conservation et la restauration du chœur et de l'abside. La pierre tombale qui recouvre ses restes est placée contre le marchepied de l'autel, dans la chapelle Saint-Jean. Elle porte cette inscription.

HIC JACET D. JOHANNES DE
BAILLEHACHE QUI ZELO
ZELATUS PRO DOMO
DOMINI HÆC SANCTA
VESANO HÆRETICORUM
FURORE PENE SUBVERSA
MUNDARI AC RENOVARI
CURAVIT. ASCETA FUIT
67 ANNIS, ASCETARUM
PROTOPRIOR 40. OBIIT
DIE 16 APRILIS ANNI
1644
ÆTATIS SUÆ 82
REQUIESCAT
IN PACE.

L'église Saint-Étienne n'a presque rien conservé de son riche mobilier... On montre dans la sacristie quelques tableaux, un portrait du XVIe siècle, souvent reproduit et représentant Guillaume le Conquérant et quelques reliquaires. On voit aussi sur l'autel de très beaux chandeliers du XVIIe siècle, signés Hervieu. Ces chandeliers ont une histoire. Ils se trouvent, en effet, men-

tionnés dans un singulier arrêté de la municipalité, à l'époque révolutionnaire, dont le texte a été publié dans l'étude sur Saint-Étienne de notre savant confrère, M. Bouet.

L'église Saint-Nicolas des Champs est à l'abbaye Saint-Étienne, par la proximité et la dépendance, ce que l'église Saint-Gilles était à l'abbaye de la Trinité.

Bâtie par les moines, pour les habitants qui allaient se grouper autour du monastère et former le quartier du Bourg-l'Abbé, elle était achevée en 1093. C'est, par conséquent, ainsi que l'a remarqué avec raison M. Gervais, l'un de ces rares édifices dont la date est connue d'une manière certaine, avantage ici d'autant plus considérable que le bâtiment primitif n'a subi que d'insignifiantes modifications. A ce point de vue, l'église Saint-Nicolas complète de la manière la plus instructive le groupe d'édifices romans que nous venons de parcourir; l'on peut même dire que son étude facilite beaucoup celle des grandes églises de la Sainte-Trinité et de Saint-Étienne. M. Gervais avait parfaitement saisi les relations existant entre toutes ces constructions dans la monographie publiée par lui en 1844 sur l'église Saint-Nicolas : « Ce dernier édifice, nous dit-il, qui n'est pas une imitation servile de la grande basilique de Saint-Étienne, a cependant des caractères de ressemblance qui décèlent sa filiation. C'est ainsi qu'à l'intérieur de la nef de Saint-Gilles, fondée par les religieuses de l'abbaye de Sainte-Trinité, on retrouve un système d'ornementation qui est une réminiscence évidente de celui qui décore cette abbaye (1). »

(1) Note sur l'église de Saint-Nicolas de Caen, par M. Gervais *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XIV, p. 384.

L'église, en forme de croix latine, a son chevet tourné vers l'est : le portail, dans des proportions moins grandioses, rappelle par sa simplicité et par ses dispositions, celui de Saint-Étienne. Malgré ce qu'ont pu dire des observateurs superficiels, l'intérieur de l'église est digne du plus sérieux examen.

Les pilliers carrés de la nef, avec leurs colonnes engagées, les arcades à plein cintre qui règnent uniformément dans l'édifice, la décoration des chapiteaux formés d'une simple feuille terminée par un enroulement, la hardiesse des transepts, tout sollicite l'attention du visiteur... L'effet général plaît à la vue et fournit une nouvelle preuve « que la grâce n'était pas incompatible avec cet air de force et de solidité puissante dont l'arcade semi-circulaire est l'élément et l'emblème ».

Mais la partie qui nous paraît avoir la plus haute valeur architecturale est le chevet de l'église. Il est formé par une abside semi-circulaire, flanquée de six colonnes engagées qui lui donnent l'aspect d'un polygone, et décorée de trois rangs d'arcatures du style le plus élégant et le plus pur. Deux absidioles de même forme, mais sans ornements, accompagnent l'abside principale. Par une singularité bizarre, ces absides se terminent par des cônes en pierre formant couverture dont l'un, celui de l'abside centrale dépasse sensiblement le toit du chœur, et dont les deux autres masquent les arcades du transept. Ainsi que l'ont fait observer MM. de Caumont, Pugin et Turner, cette toiture surélevée n'appartenait pas à l'édifice primitif, mais elle ajoute tellement à son aspect pittoresque, que nous n'avons pas le courage de la regretter. Il y a bien assez de sujets de tristesse pour l'artiste et pour l'ar-

chéologue, lorsque l'on étudie cette vieille et vénérable église... Les planchers et les murs de refend à l'inté-

Eglise Saint Nicolas des Champs.

rieur arrêtent le regard et permettent à peine de saisir la beauté du vaisseau : une ignoble baraque

cache entièrement l'entrée principale, un hangar de l'aspect le plus disgracieux est accolé au transept du sud, et des ouvertures vulgaires pratiquées par l'administration du génie défigurent la nef du côté nord. Saint-Nicolas était pourtant une belle église et un noble édifice. Aujourd'hui encore, malgré ces mutilations et ces souillures, c'est encore un type infiniment précieux des édifices religieux du XIe siècle en Normandie.

Pour comprendre ce que fut ce monument que le vulgaire dédaigne et que les artistes seuls connaissent, il faut entrer dans l'ancien cimetière. « Le mur d'enceinte a mis à l'abri des profanations tout le pourtour du chœur... Le style du monument apparaît alors avec son caractère de grandeur et de simplicité première : le temple reprend son aspect grave et vénérable et projette sur la tombe des morts un reflet plus religieux. On oublie l'outrage des révolutions et l'on peut croire un instant que, derrière ces murailles noircies par les siècles, la prière veille comme autrefois sur la poussière des générations (1). »

Une tradition généralement reçue à Caen et dont il est difficile de vérifier l'exactitude attribue à saint Regnobert, évêque de Bayeux au VIIe siècle, la fondation des quatre paroisses de Saint-Pierre, de Saint-Jean, de Notre-Dame de Froiderue et de Saint-Sauveur-du-Marché. De ces quatre églises, celle de Saint-Pierre, située au centre de la cité, est à coup sûr la plus importante.

L'ancien édifice, mentionné dans un titre de 1083, a depuis longtemps disparu ; toutefois en 1858, dans des travaux de réfection qui furent alors exécutés, on en retrouva quelques débris englobés dans les nouvelles

(1) *Mém.*, t. XIV, p. 324.

constructions qui peuvent renseigner sur le style du bâtiment primitif et que l'on voit aujourd'hui dans le musée lapidaire de la société des Antiquaires de Normandie.

L'église actuelle se compose d'une nef sans transept d'un chœur et d'une abside. La tour et l'abside sont particulièrement dignes d'admiration.

« Belle entre les plus belles flèches, écrit Trébutien, elle a toute la pureté et la grandeur de l'inspiration catholique, dont elle exprime l'idéal sévère, saisissant et sublime. C'est la réalisation la plus complète de l'idée chrétienne par l'architecture (1). » MM. de Caumart, Dibdin et Gally-Knight ne sont guère moins enthousiastes, mais lorsque l'on veut épuiser le sujet, c'est encore à notre vieil historien de Bras qu'il faut revenir.

« Combien que cette église Saint-Pierre soit fort ample et très belle..., toutes fois ce qui est le plus singulier, c'est la tour ou pyramide, laquelle est d'une admirable hauteur, fondée sur quatre moyens piliers de si subtil artifice qu'on ne voit et ne s'apperçoit-on du fondement soit en entrant à l'église par dessoubs ceste tour, ou à l'oposite par l'une des aisles, et si l'on en voit le vuide par le dedans jusques au sommet. Elle a son diammetre jusques aux carreaux d'icelle en quadrature par lesquels carreaux qui sont de grande hauteur l'on se pourmeine tout autour et y sont huit tourelles posées à l'endroit de huit quarres qui sont les huit airres du vent ; puis est au-dessus élevée la pyramide d'une émerveillable hauteur qui est percée par quarante-huit grandes étoiles vuides ou souflent et coulent les vents

(1) *Guide du Touriste*, p. 22.

qui empeschent d'endommager ceste pyramide, qui n'est que de quatre doigts d'épaisseur.

« J'ai veu, ajoute-t-il, les tours de Paris, Rouen, Toulouze, Avignon, Narbonne, Montpelier, Lyon, Amiens, Chartres, Angiers, Bayeux, Constances, celles de l'abbaye dudit Caen et autres de plusieurs pays de la France qui sont élevées en pyramide, mais cette tour de Saint-Pierre dudit Caen excède les autres soit en hauteur, manouvre singulier, que toute autre forme de structure (1). »

Nous savons d'ailleurs la date précise de son érection, grâce à une épitaphe qui, si elle laisse dans l'ombre le nom de l'architecte, nous révèle au moins le nom du trésorier de la paroisse sous l'administration duquel elle fut construite :

Épitaphe

de defunct Nicolle
L'Anglois en son vivant bour-
geois de Caen tresorier de ceste eglise lequel
trepassa au mois de juillet l'an
1317

—

Le vendredy devant tout droict
La sainct Cler que le tems n'est froit
Trespassa Nicolle L'Anglois,
L'an mil trois cents et dix sept;
Son corps gist icy, l'ame a Dieu soit
Chacun en prie, car c'est bien droict.

(1) *Recherches et antiquités de la ville de Caen*, p. 36.

Bourgeois estoit de noble guise,
Moult de biens fist en ceste eglise,
Tresorier en fut longuement,
Et par lui, et par sa devise,
Fut la tour en sa voye mise
D'estre faicte si noblement.

—

Prud'homs estoit courtois et sage,
Et sans orgueil et sans outrage,
De tous gens chery et aimé;
De sa mort se fut grand dommage :
Son esprit soit en heritage,
De Paradis soit hoir clamé.

—

O lui gist sa femme premiere
Qui moult fut de noble maniere
Et estoit nommée Germaine
Envers Dieu fut moult ausmosniere:
Qui les mettra en sa priere
Dieu les mette en bonne sepmaine!

—

Le jour que ce monde passa
Et de ce siecle trespassa
Ce fut le second jour d'octobre
L'an mil trois cens et dix sept :
Grand dommage fut comme on scait,
Car elle etoit bien sage et sobre,
Or priez, par devotion
Qu'ils ayent pleine remission.

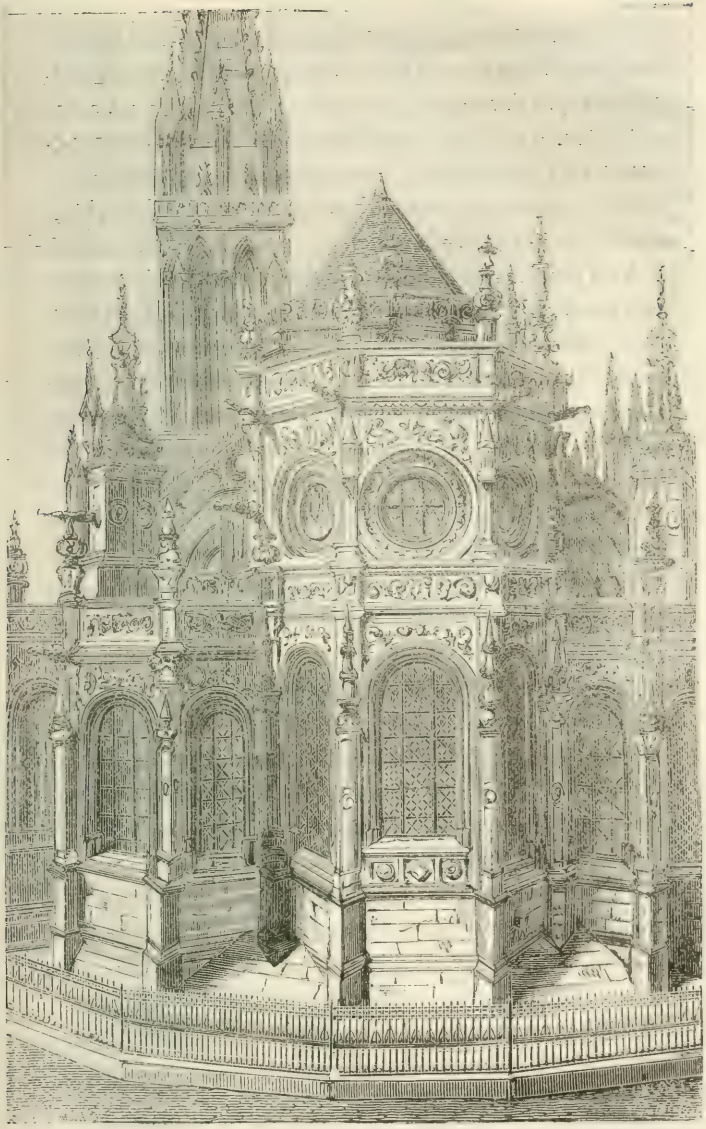

Abside de l'église Saint-Pierre.

Ce nom de Langlois avait induit en erreur Dibdin dans son *Voyage en France;* aussi-avait-il affirmé nettement que l'architecte de la tour était un de ses compatriotes. « La tour et la pyramide, DONT ON EST REDEVABLE A LA MUNIFICENCE ANGLAISE sont d'une structure et d'un travail admirables. » (*Voyage bibliographique*, etc., *en France*, II, p. 43.)

A un point de vue différent, l'abside n'est pas inférieure à la tour. Elle constitue, en effet, une des plus merveilleuses productions de l'art de la Renaissance dans notre pays. M. A. Joly l'a décrite en artiste et en écrivain, dans quelques lignes où il rend parfaitement l'impression que l'on éprouve en passant des créations de l'art gothique aux imaginations charmantes, mais moins disciplinées de l'art du XVIe siècle.

« Cet élégant pavillon octogone, ces fenêtres en plein cintre, ces balustrades curieusement ouvragées, où la figure humaine se marie si heureusement à tous les caprices de l'arabesque, et s'enroule avec elle, ces légers et hardis clochetons qui semblent l'œuvre d'un sculpteur sur bois, d'un tourneur autant que d'un maître de la pierre, ces courbes heureusement arrondies, cette gracieuse et opulente ornementation nous transportent dans un tout autre monde (1). »

Voici maintenant en regard l'appréciation sur ce chef-d'œuvre de l'un des hommes qui connaissent le mieux la Renaissance française, nous avons nommé M. Palustre, le savant directeur de la Société française d'Archéologie.

« Sohier, n'était pas seulement un constructeur

(1) *Notes et études sur les églises de Saint-Pierre de Caen et de Notre-Dame de Froiderue*, p. 8.

habile, un esprit original et plein de ressources, il possédait encore au suprême degré l'art d'assurer à ses œuvres l'admiration des siècles en leur inoculant le secret de la beauté. Chaque détail à Saint-Pierre témoigne du goût le plus délicat et jamais peut-être la richesse n'a possédé autant de charme séducteur. Voyez plutôt ces frises délicatement sculptées, où des objets usuels presque vulgaires sont transformés par les caprices de l'imagination, ces chapiteaux historiés, qui, en se rapprochant de l'antiquité, n'ont rien de la froideur classique, ces niches si brillamment ornées, qu'elles semblent faites pour recevoir nous ne savons quelles admirables statues, ces clefs pendantes où s'étalent parfois en miniatures de véritables monuments... Et tout cela n'est pour ainsi dire que le bagage ordinaire, la mise en œuvre plus soignée du système de décoration généralement pratiqué. Mais où éclate l'originalité d'Hector Sohier, c'est dans la composition des contreforts et des balustrades, dans ces merveilleux pinacles à base évasée et à renflements multipliés, qui se dressent à chaque angle des terrasses, et donnent à l'abside de Saint-Pierre ce cachet de noblesse et d'élégance qui fait sa juste renommée. »

Malheureusement, depuis qu'une voûte recouvre la rivière sur les bords de laquelle il s'élevait, ce bijou architectural a perdu une partie de sa valeur. On ne saurait trop regretter que la municipalité caennaise n'ait pas compris la nécessité de maintenir au pied de l'abside, non un fossé d'aspect triste et maussade, mais une nappe d'eau limpide dans laquelle elle eût pu se refléter tout entière en devenant ainsi plus gaie, plus lumineuse et plus grande. Même avec les transformations de voirie projetées, le problème à résoudre, s'il

offrait quelques difficultés, n'était certainement pas insoluble, et il eût honoré l'artiste qui l'eût mené à bien et la ville qui en eût eu la noble préoccupation.

« Vous vous souvenez, dit excellemment M. Ruprich-Robert, de son élégant soubassement aux fines moulures se mirant alors dans l'Odon et actuellement enfoui dans le sol, malgré l'étroit fossé qui l'entoure, de ce mariage de la pierre et des eaux qu'un artiste du XVIe siècle avait cru rendre indissoluble. Eh bien! cette union merveilleuse d'art a été brisée! Était-il donc nécessaire, dans cette circonstance, de sacrifier à un besoin matériel, qui pouvait recevoir autrement satisfaction, la conservation d'un de ces chefs-d'œuvre d'architecture qui, eux, ne se remplacent pas (1).

Nous ne sommes malheureusement pas au bout de nos désastres. L'abside d'Hector Sohier, popularisée par la gravure, est à l'heure qu'il est gravement endommagée, et l'on peut prévoir le moment où, grâce à l'action du temps et à l'incurie des hommes, ce chef-d'œuvre de la Renaissance française n'existera plus qu'à l'état de souvenir. L'argent abonde, paraît-il, pour la construction de bâtisses scolaires, aussi dispendieuses qu'inutiles; mais d'ici longtemps encore il fera défaut pour la restauration des œuvres immortelles qui forment le trésor incomparable des richesses d'art de notre pays.

L'étude des différents détails que renferme l'intérieur de l'église Saint-Pierre nous entraînerait trop loin. Nous ne saurions cependant passer sous silence un chapiteau de la nef qui a été l'objet de déplorables mutilations, mais dans les sculptures duquel M. l'abbé de

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires*, t. IX, p. 318.

La Rue a pu reconnaître la reproduction de scènes empruntées à nos fabliaux ou à nos romans de chevalerie... *Le philosophe Aristote* chevauché par sa maîtresse, *le Chevalier-au-lion*, *le Pélican* nourrissant ses petits, *Tristan de Leonnois* traversant la mer sur son épée pour aller voir sa maîtresse, *Virgile* dans un panier, *un Chasseur poursuivant une licorne* qui se réfugie dans le sein d'une jeune fille, *Lancelot du Lac* traversant la ville de Rome dans une charrette.

Les deux sujets les plus caractéristiques traités par notre sculpteur sont incontestablement les mésaventures qu'un amour désordonné occasionna au *doux poète Virgile* et au *grave philosophe Aristote*.

Le Lai d'Aristote versifié par Henri d'Andeli eut, pendant tout le moyen âge, une véritable popularité, et il serait curieux, en refaisant le travail de M. Héron, de dresser la statistique de toutes les œuvres de sculpture qu'il a inspirées.

La plus ancienne, à notre connaissance, est celle qui figure sur un diptyque en ivoire du XIIIe siècle, dont le P. de Montfaucon nous a donné le dessin dans son *Antiquité expliquée*. La face du diptyque est partagée en deux compartiments : dans l'un, une jeune Indienne, en pure chemise, cueille des fleurs et tourne coquettement la tête du côté du philosophe qui, coiffé du bonnet doctoral, la regard avec admiration : c'est la tentation. Le second pourrait être intitulé : la chute. La jeune fille y est représentée chevauchant Aristote; de la main droite, elle tient un fouet, de la gauche la bride, dont le mors est passé dans la bouche du grave personnage. Alexandre, accompagné d'un de ses courtisans, apparaît sur une tour carrée et sourit en contemplant ce singulier spectacle.

Le même fabliau se retrouve, avec moins de détails, sur l'une des consoles de l'église primatiale Saint-Jean de Lyon, sur la miséricorde d'une des stalles du chœur de la cathédrale de Rouen, sur un médaillon du portail de la même cathédrale, et sur l'un des pilastres provenant du tombeau de Comynes que l'on voit aujourd'hui dans la cour de l'École des beaux-arts, à Paris.

L'exposition des arts appliqués à l'industrie, qui a eu lieu en 1880, nous a montré la reproduction de la même scène sur deux aquamaniles en cuivre jaune fabriqués au XIVe siècle.

Dans toutes ces sculptures, l'artiste s'est borné, comme à Saint-Pierre de Caen, à nous représenter l'Indienne, avec ou sans fouet, chevauchant le philosophe grec.

Constatons, en finissant, que ce n'est pas seulement à Caen que nous voyons *la mésaventure de Virgile* figurée à côté de l'*humiliation d'Aristote*. La même juxtaposition existait sur les stalles de la cathédrale de Rouen. Le côté moral de ces représentations, qui avaient pour but de mettre les hommes en garde contre l'influence désastreuse du sexe féminin, est parfaitement révélé par le huitain suivant, que nous livrons en toute confiance aux méditations de nos lecteurs :

Par femme fut ADAM *deçeu*
Et VIRGILE *moquez en fut;*
YPOCRATES *en fut enerbez*
SAMSON *le fort déshonoré.*
DAVID *en fit faulx jugement*
Et SALOMON *faulx testament,*
Femme chevaucha ARISTOTE :
Il n'est rien que femme n'assotte!!

Pour un étranger, à côté de l'église Saint-Pierre, l'église Saint-Jean offre peu d'intérêt. Son orientation anormale, l'inclinaison effrayante de la tour du portail, les sculptures de grande dimension et de bonne facture qui s'y remarquent frappent tout d'abord le visiteur. Le vaisseau à l'intérieur mesure en longueur 68 mètres sur 24 de large : les voûtes sont lourdes, basses, et l'édifice présente cette particularité que la longueur du chœur et de l'abside dépasse sensiblement celle de la nef. Dans son ensemble, l'église Saint-Jean, qui date du XIVe et du XVe siècle, offre de bonnes parties, des détails curieux et peu connus. Elle mériterait les honneurs d'une monographie. Elle a d'ailleurs été le théâtre de faits importants, et qui appartiennent à l'histoire; de Bèze y fit le prêche en 1562, et ce fut à la suite d'une messe qui y fut célébrée par son ancien curé, démissionnaire pour refus de serment, le vénérable abbé Busnel, que se produisirent en 1791, les scènes sanglantes connues sous le nom d'*affaire du 5 novembre*.

Le bon de Bras, admirait fort l'église Saint-Jean, et il ne lui a pas ménagé les éloges dans son histoire : « Pour le regard du temple de Saint-Jean, nous dit-il, c'est bien le plus parfait et accompli qui se puisse voir pour une église paroissiale auquel il ne défaut rien souhaitable, et que, par apparence, il semble avoir été fait et commencé en un seul an, fors cette haute et massive tour du bout, car, quant à l'autre elle, a été commencée de mon temps (1). »

L'église Notre-Dame de Froiderue est, à coup sûr, l'une des constructions les plus étranges que l'on puisse rencontrer, et M. Joly en a, selon nous, parfaite-

(1) *Les Recherches et Antiquités de la ville de Caen*, p. 39.

ment saisi le caractère dans l'étude savante et délicatement inspirée qu'il lui a consacrée. Les parties les plus

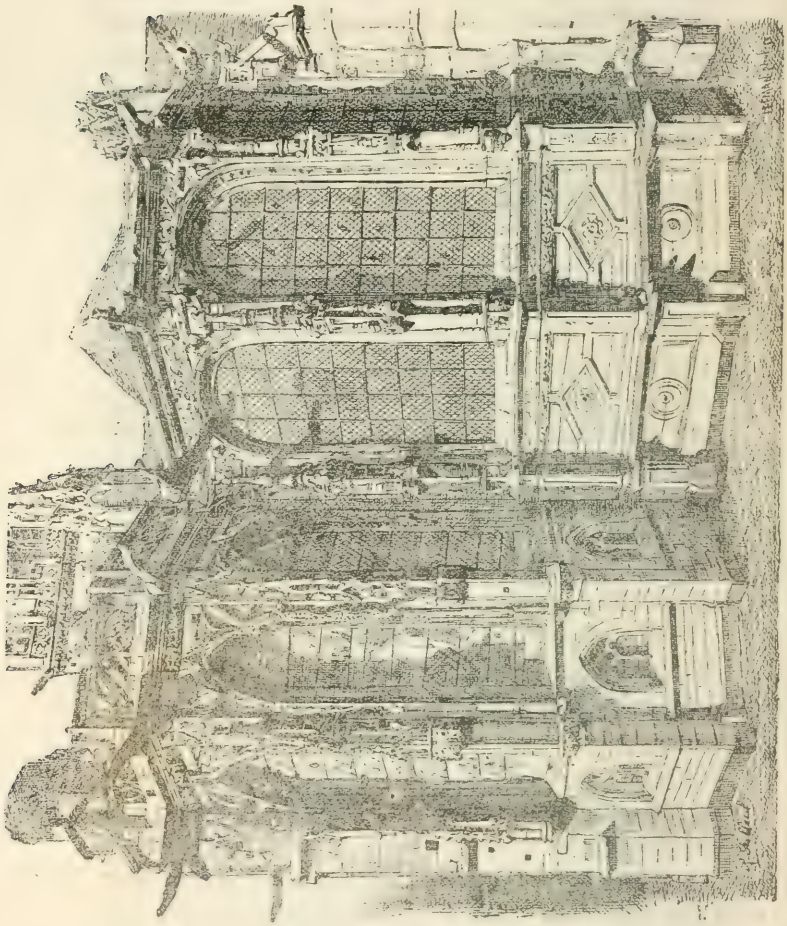

anciennes ne remontent pas au delà de la fin du XIVe siècle ; les parties les plus récentes sont de la seconde

moitié du XVIe siècle. A ces deux dates extrêmes, par son clocher et par son abside, elle rappelle invinciblement l'église Saint-Pierre.

La tour de Notre-Dame, moins svelte et moins élevée que sa voisine, procède de la même inspiration. Sans avoir la perfection de la tour de Saint-Pierre, elle mérite encore une place d'honneur parmi ces belles pyramides qu'admirait si fort notre vieil historien de Bras. C'est la partie la plus ancienne de l'église. Le reste de l'édifice date du XVe et du XVIe siècle. C'est au XVe siècle notamment qu'appartient le charmant escalier que l'on aperçoit du côté de la rue Froide et qui a donné lieu à tant de suppositions. Quant à l'abside renaissance accolée d'une façon si pittoresque, du côté de la rue Saint-Pierre, à l'abside gothique, elle a été achevée en 1546, date inscrite sur un cartouche placé à l'extérieur, et elle doit être l'œuvre d'Hector Sohier. Sur cette question d'attribution, M. Palustre n'éprouve aucun doute et formule ainsi son opinion :

« Que l'on considère l'abside septentrionale de l'église Saint-Sauveur, et il n'y aura pas d'hésitation sur le nom de l'architecte auquel est due cette autre construction remarquable. Seul, Hector Sohier a pu se copier si fidèlement. Ces grandes fenêtres cintrées, qui versent abondamment la lumière à l'intérieur lui appartiennent trop ouvertement pour qu'elles ne soient pas son ouvrage. Quant aux contreforts, on les croirait détachés de Saint-Pierre, tant ils ont de rapport avec ce que nous avons étudié tout à l'heure. Plus que jamais ce sont des candélabres qui font les frais de la décoration (1). »

De son côté, se plaçant, non plus au point de vue de

(1) *La Renaissance en France*, t. XI, p. 253.

la recherche des origines, mais au point de vue de l'effet général et de l'art pur, M. Joly a mis admirablement en relief cette église jumelle, si gracieusement étrange, « où comme deux sœurs coquettes qui se plairaient à se montrer l'une près de l'autre pour faire admirer par le contraste deux beautés différentes, l'abside ogivale et l'abside de la renaissance s'offrent à nous, réunies, et faciles à embrasser d'un coup d'œil, diverses et cependant en bon accord formant le plus piquant et le plus pittoresque ensemble (1). »

L'église Notre-Dame de Froiderue, lorsqu'on l'étudie dans les parties qui datent de la Renaissance, demande à être rapprochée non seulement de Saint-Pierre, mais encore de deux autres églises supprimées comme paroisses, à la Révolution, Saint-Sauveur du Marché et le vieux Saint-Étienne. L'une sert aujourd'hui de magasin et de lieu de dépôt; l'autre est utilisée comme halle au blé.

Peu d'édifices ont été plus maltraités que l'ancien Saint-Sauveur. Dans le courant du XVIIIe siècle, des constructions d'un goût équivoque et d'un aspect malencontreux, l'englobèrent de tous les côtés, et en masquèrent les détails les plus intéressants. Qui pourrait soupçonner, par exemple, le charmant portail du XVe siècle, dessiné autrefois par Ducarel, derrière la lourde porte, genre néo-grec, qui lui sert aujourd'hui d'entrée? Les masures qui bordent la rue Saint-Sauveur ne lui sont pas moins dommageables. En 1836, la flèche élégante qui couronnait la tour fut abattue, sans motif sérieux, par l'administration municipale ! Malgré

(1) *Notes et études sur les églises de Saint-Pierre de Caen et de Notre-Dame de Froiderue*, par A. Joly, p. 17.

tous ces désastres, on visite encore cette église pour y étudier les clefs de voûte et quelques détails sculptés signalés autrefois par Jolimont. L'extérieur du côté de la rue nous paraît plus intéressant, et il est impossible de ne pas être frappé de l'étroite parenté de certains contreforts que l'on entrevoit avec les élégants pilastres de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Froiderue. Nous

Le cavalier de Saint-Étienne-le-Vieux

en dirons autant des contreforts du vieux Saint-Étienne du côté de la place du parc. C'est, d'ailleurs, une église fort intéressante dans son genre, que le vieux Saint-Étienne, dont le clocher octogone découpe l'horizon d'une façon si originale, et qui rappelle tant de pieux

souvenirs! Les amateurs d'archéologie y admirent son cavalier, dans lequel on a vu tour à tour Guillaume le Conquérant, saint Martin, Constantin et une figure symbolique représentant le triomphe du christianisme sur le paganisme. Les architectes sont frappés de l'extrême élancement de ses voûtes, de la richesse de son grand portail et de l'élégance d'un charmant porche latéral où l'on constate pour la première fois, dans notre région, l'apparition des voûtes plates que la Renaissance allait désormais substituer aux voûtes ogivales.

En 1850, ce monument si précieux fut sur le point d'être démoli. L'intervention de la Société des Antiquaires de Normandie, appuyée dans cette circonstance par toute la presse locale, le sauva *provisoirement*. Pourquoi faut-il qu'on se soit arrêté à moitié chemin, et que la ville de Caen n'ait pas achevé l'œuvre commencée en trouvant pour le vieux Saint-Étienne une destination digne de son passé et de sa valeur architecturale.

Les membres du Congrès ne se sont pas tenus à l'examen des édifices religieux dont nous avons signalé, à la hâte et d'une manière bien insuffisante, les aspects les plus intéressants... L'église Saint-Georges du Château, la tour romane de Vaucelles, l'église Saint-Julien consciencieusement restaurée, la modeste ecclésiole de Saint-Ouen, la Gloriette ont été tour à tour visitées et étudiées avec soin.

Dans cette dernière église, spécimen excellent d'un genre qui ne saurait être passé sous silence, l'attention s'est portée particulièrement sur deux tableaux de Jeanrat, placés dans les chapelles du transept et sur le maître autel qui provient de l'église de l'abbaye de la

Trinité, et qui dut à sa réputation d'être épargné pendant la tourmente révolutionnaire. Ducarel, qui l'avait vu, lors de son voyage en France, lui avait consacré la description suivante : « Le maître autel élevé de six marches, est revêtu des plus beaux marbres d'Italie, et orné de six colonnes corinthiennes également en marbre rouge et blanc. Elles portent une magnifique voûte surmontée d'une croix richement dorée. L'intérieur de ce dôme parfaitement peint représente une multitude d'anges dont l'un porte une bandelette sur laquelle sont écrits les mots : *Gloria in excelsis* (1). »

Le *Guide de Caen* de Trébutien a analysé avec plus de précision et d'exactitude cet ensemble décoratif, qui ne manque ni de style ni de mouvement.

Les hôtels et les maisons particulières, même après les édifices que nous venons de parcourir, offrent un champ large et fécond aux investigations de l'archéologue. Riche en monuments religieux, Caen ne l'est pas moins en monuments civils... Dans l'histoire de l'art, quelques-uns sont même des œuvres de haute curiosité et d'une réelle importance. Nous ne voulons pas parler seulement ici des maisons de bois de la rue Saint-Jean, de la rue Saint-Pierre, de la rue de Geôle, depuis longtemps popularisées par la gravure et la lithographie, mais encore et surtout de quelques grands hôtels qui nous offrent des types précieux de l'architesture des XVe et XVIe siècles.

Le premier édifice de ce genre sur lequel l'attention des membres du Congrès s'est portée n'est pas le plus ancien en date, mais il est situé à l'extrémité de la rue basse Saint-Gilles, dans un quartier excentrique et

(1) *Antiquités anglo-normandes*, p. 111.

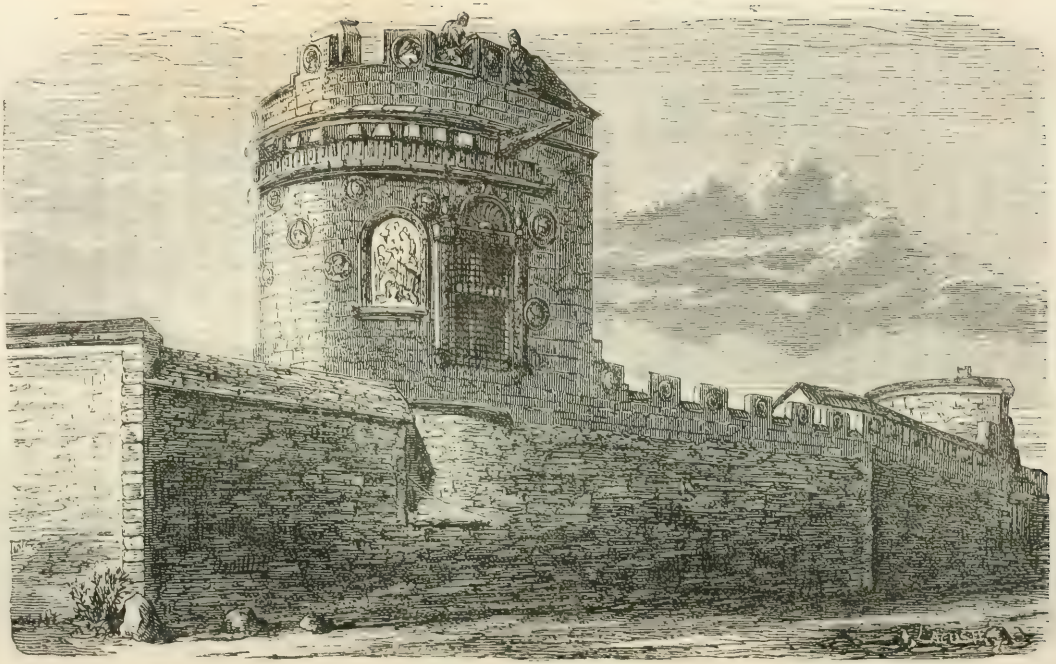

Maison des Gendarmes.

par sa décoration originale, il se sépare d'une façon assez tranchée de la plupart des autre hôtels de la ville.

Cette habitation, bâtie par Gérard de Nollent, sous le règne de Louis XII, portait à l'origine le nom de manoir des Talbotières. D'après un dessin inscrit sur un plan de la ville de Caen au XVIIe siècle, la construction primitive se composait de quatre tours reliées par des murs formant une enceinte continue au centre de laquelle se trouvait le logis proprement dit. La portion des murs du côté du nord affectait la forme d'un hémicycle, la portion opposée longeant la route d'Hérouville se composait de deux lignes à peu près droites, formant à leur point de jonction un angle obtus. Ce mur, avec les deux tours à plate-forme qui le terminent à ses deux extrémités et le petit logis intérieur qu'il abrite, est aujourd'hui tout ce qui reste de l'ancienne maison de plaisance da la famille de Nollent

La tour que l'on aperçoit tout d'abord en venant par la rue Saint-Gilles est la partie la plus importante et la plus soignée de cet ensemble de constructions. Sur la plate-forme apparaissent deux statues en pierre qui semblent avoir été rognées par le pied et qui représentent des soldats ou des gens d'armes dans une attitude menaçante. L'un est armé d'un arc, l'autre d'une arbalète. Ils ont été évidemment chargés de faire le guet et de défendre les abords du logis.

Au-dessous des créneaux se développe une série de quinze médaillons représentant des têtes d'hommes et de femmes dans les attitudes les plus variées et avec les coiffures les plus originales. Quelques-unes vigoureusement modelées attestent la main d'un artiste habile et exercé.

La tour est éclairée du côté du chemin par une grande

fenêtre avec chambranle, décorée d'arabesques et accompagnée d'un écusson mutilé aux armes de la famille de Nollent, au-dessous duquel on reconnaît la salamandre. Cette fenêtre est fermée par une grille en fer de l'effet le plus pittoresque. Le mur qui relie les deux tours est crénelé, et chaque créneau nous offre un médaillon portant des têtes d'hommes et de femmes disposées de manière qu'une figure d'homme soit en face d'un figure de femme, ou bien encore qu'une tête d'homme soit placée entre deux têtes de femme.

La seconde tour, qui a perdu son couronnement et toute sa décoration extérieure, est dans un état de ruine très avancé.

Trois des médaillons dont nous venons de parler, portent les inscriptions suivantes :

PUDICICIA VINCIT AMOREM.
MORS VINCIT PUDICICIAM.
AMOR VINCIT MORTEM.

Le médaillon entouré de la première devise représente une femme vue de profil, respirant le parfum d'une fleur. Les deux autres médaillons nous offrent des têtes d'homme. L'une d'elles est casquée.

Ces légendes et ces médaillons ont vivement piqué la curiosité des artistes et surtout des antiquaires. M. Jolimont, nous ne savons trop pourquoi, a vu dans ces figures, une suite d'empereurs romains et de personnages historiques. Beaucoup plus dans le vrai, M. Raymond Bordeaux, à Paris, crut y reconnaître une allégorie amoureuse. Il peut cependant se cacher, sous ces représentations, des significations mystérieuses et énigmatiques dont le châtelain avait la clef, et que

nous chercherions vainement aujourd'hui à expliquer; mais, sans se lancer dans des hypothèses toujours incertaines, on peut affirmer avec M. Palustre, qu'au manoir des gendarmes à Caen, comme à l'hôtel Bourgtheroulde à Rouen, on retrouve une imitation plus ou moins directe des célèbres Triomphes de Pétrarque. Les légendes latines que nous avons transcrites et qui ont trait au Triomphe de l'amour, au Triomphe de la mort et au Triomphe de la chasteté, ne permettent aucun doute à cet égard.

Sur les autres médaillons, nous rencontrons deux autres inscriptions. L'une, qui porte le mot *Janus*, est placée des deux côtés d'une figure à trois têtes, que l'on voit au créneau qui occupe l'angle obtus au milieu de la muraille. Elle est assez claire par elle-même et ne comporte aucune explication.

L'autre se lit aux quatre angles d'un médaillon de la tour, très hardiment sculpté et représentant une femme embrassée à la fois par deux hommes. Cette légende est ainsi conçue :

C'EST MA
NORICHE ET AMIE

Les premiers archéologues qui étudièrent ce médaillon, lurent : *C'est ma Doriche et amie*, et se lancèrent dans toutes sortes de conjectures pour expliquer ce mot de : *Doriche*. Partant de cette fausse lecture, l'un d'eux, M. Rever, après avoir établi, d'après Strabon, que *Dorica* ou *Doriche* était une fameuse courtisane à laquelle ses amants élevèrent un fastueux tombeau, n'hésita pas à reconnaître son image dans la femme embrassée à la fois par deux hommes de la tour

du manoir des gendarmes. Cette singulière évocation s'expliquait, selon lui, par le « pédantisme qui régnait au XVIe siècle, et qui allait chercher dans l'antiquité des sujets inconnus et en quelque sorte énigmatiques ».

Le rétablissement du texte exact de l'inscription : *C'est ma noriche*, fait justice de cette interprétation qui péchait par excès d'érudition, et il ne reste plus aujourd'hui dans notre sculpture qu'une représentation à la fois amoureuse et réaliste dans le goût de l'époque et fort analogue, par l'inspiration, à celle qui nous montre, dans un autre médaillon du pavillon central, une femme donnant le sein en même temps à deux grands nourrissons.

Les gens d'armes qui font le guet au haut de la tour et qui rappellent les guetteurs domestiques du palais Jacques-Cœur, à Bourges, ont donné au manoir des Nollent le nom sous lequel il est généralement connu. Ces statues de pierre, dès le début, paraissent avoir vivement frappé l'imagination des contemporains, et Vauquelin de la Fresnaye a jugé à propos de les mentionner dans ses poésies. Le passage auquel nous faisons allusion se trouve dans la satire adressée à Philippe de Nollent, chevalier, sieur de Bombanville, capitaine, sous la charge de M. de Matignon, de cinquante hommes d'armes, seigneur lettré d'ailleurs, qui, comme ses ancêtres, cultivait à la fois les muses et les arts.

Je ne scauroy, promettant faussement,
Decevoir Dieu par quelque faux serment
Ni mes prochains : et je ne m'aproprie
Ce qui n'est mien ni de mon industrie.
Voila pourquoy d'honorer ne me chaut
Les grands à qui la fortune plus vaut

Que le bon sens, et pourquoy tant m'agrée
Auprès de Caen la normande contrée :
Et cela fait que nos lieux me sont or
Ma cour, mon louvre et mon palais encor.
Me pourmenant par la belle prairie
Je voy souvent cette gendarmerie
Qui fait la garde a votre beau Calis
Où les soldats ne sont point défaillis,
Depuis le temps que les Nollent donnèrent
Charge à ceux là qui le guet ordonnèrent (1).

Le manoir des *Gendarmes*, que l'on nomme aussi manoir de *Calis*, du faubourg dans lequel il est situé, doit être naturellement rapproché d'une maison de la rue de Geôle, qui porte le n° 17 et que l'on peut regarder comme ayant été la demeure de Jacques de Cahaignes, écrivain distingué et célèbre professeur de médecine à l'université de Caen. Bâtie aux frais de son père par Abel Le Prestre, architecte habile de l'époque, elle nous offre une façade décorée de pilastres et ornée de médaillons avec légendes tellement analogues à ceux que nous avons vus à Calis qu'il est difficile de penser que le manoir des Gendarmes et le petit hôtel de la rue de Geôle, ne soient pas l'œuvre d'un seul et même architecte. Cette idée, émise par M. de Caumont, que nous avons soutenue à notre tour, a été adoptée par M. Palustre. Dans une note publiée en 1852 par le *Bulletin monumental*, voici, au surplus, comment nous nous exprimions à propos de la maison de Jacques de Cahaignes :

(1) Les diverses poésies de Jean de Vauquelin, Ed. Travers, p. 267.

« Cet élégant édifice se composait à l'origine d'un rez-de-chaussée et de deux étages surmontés d'une lucarne ornée, à fronton triangulaire. Mais, depuis bien des années, ce gracieux couronnement a disparu pour faire place à un troisième étage en colombage de l'effet le plus déplaisant.

« Le rez-de-chaussée, aujourd'hui à usage de boutique, a subi de son côté une transformation non moins regrettable. La large baie qui l'éclaire n'a aucun caractère ancien, et s'est évidemment substituée à des ouvertures d'un caractère tout différent. Malgré toutes ces mutilations, la façade décorée de pilastres avec corniches à entablement a conservé en grande partie son cachet primitif. On y remarque notamment une délicieuse porte d'entrée dont le linteau nous offre, au milieu d'enroulements du dessin le plus pur, un singe jouant avec un dauphin. Les médaillons mentionnés brièvement par tous les archéologues nous paraissent appeler quelques observations. Ils sont au nombre de quatre et consistent en deux têtes d'hommes et deux têtes de femmes disposées, à chaque étage, de manière qu'une tête d'homme ait pour vis-à-vis une tête de femme. Dans ces sculptures, de même qu'à l'hôtel du Bourgtheroulde, dont l'ornementation a si bien été interprétée par le savant directeur de la Société française, M. Palustre, nous retrouvons une reproduction sommaire ou tout au moins un souvenir des célèbres *Triomphes de Pétrarque*.

« Après avoir triomphé de l'homme dans sa jeunesse, écrit M. Palustre, l'*Amour*, suivant le poète, est subjugué par la *Raison*, qui nous est dépeinte sous le nom de *Chasteté;* puis vient la *Mort*, qui anéantit tout notre être, en sorte qu'il ne resterait rien de nous

si la *Renommée* ne sauvait notre nom de l'oubli. Mais le *Temps* lui-même dévore les plus grands souvenirs, et tout disparaît devant l'*éternité de Dieu*, qui est notre dernière espérance. »

« L'artiste normand ne s'est pas élevé à ces hauteurs métaphysiques, et des six scènes que comprend la conception du poète italien, il n'en a retenu que quatre qu'il a rendues avec une simplicité quelque peu énigmatique en sculptant quatre têtes autour desquelles se déroulent les légendes suivantes :

Tête d'homme en bas, côté gauche :

AMOR VINCIT MVNDVM.

Tête de femme en bas, côté droit :

PVDICICIA VINCIT AMOREM.

Tête d'homme, à droite en haut :

MORS VINCIT PVDICICIAM,

Tête de femme, à gauche en haut :

FAMA VINCIT MORTEM.

« Le sculpteur, comme on le voit, a négligé les deux derniers triomphes, le triomphe du *Temps* : *tempus vincit famam*, et le triomphe de la *Divinité* : *æternitas seu divinitas omnia vincit*.

« Les têtes d'hommes un peu endommagées par l'action de l'air sont casquées ; les têtes de femmes, traitées avec délicatesse et beaucoup mieux conservées, portent des coiffures du temps, à la fois gracieuses et originales (1).

(1) *Note sur deux maisons de la ville de Caen. Bulletin monumental*, n° 1, 1882.

Rouen illustré. L'hôtel de Bourgtheroulde, par M. Palustre, p. 88.

C'est à une époque plus ancienne qu'appartient le grand hôtel de Than situé au fond de l'impasse de ce

Lucarne de l'hôtel de Than.

nom et qui est depuis plusieurs années déjà la propriété de M. Collas.

Remarquablement conservé et entretenu avec soin, il nous offre un type précieux de l'architecture du commencement du XVIe siècle, mélange singulier du style gothique à son déclin et des débuts de la Renaissance.

Pour nous, l'hôtel de Than marque la transition entre ces deux périodes de mérite et de caractère bien différents.

Restauré en 1852 avec intelligence, il porte cependant la trace de quelques modernisations qu'un œil exercé n'a pas de peine à reconnaître. On doit y signaler l'aspect monumental des façades et l'élégance de ses grandes lucarnes à fronton aigu garni de pilastres d'une si riche et si noble ornementation.

Près de l'hôtel de Than, en face l'église Saint-Pierre, se trouve le grand hôtel connu sous le nom d'hôtel d'Ecoville, ou d'hôtel du Grand-Cheval.

« Au début de la Révolution et dans les années qui la précédèrent, il servit d'hôtel de ville; aujourd'hui on y a installé la Bourse et le tribunal de commerce. Bien qu'il ait subi de regrettables mutilations, et que les usages divers auxquels il a été affecté aient altéré considérablement, en certaines parties, son caractère, il reste encore un des monuments les plus curieux de l'architecture civile du XVIe siècle dans notre région. Il fut bâti en 1538 par Nicolas Le Valois, seigneur d'Écoville. Un texte de Cahaignes, avait fait penser que l'architecte de la construction pouvait être Hector Sohier. Cette opinion, soutenue par quelques archéologues normands, n'est pas admise par M. Palustre. Au-dessus de la porte d'entrée se voyait autrefois une statue équestre en ronde bosse, représentant le Fidèle de l'Apocalypse à la tête de son armée. Sur la cuisse de ce cavalier, dans lequel bien à tort quelques personnes

avaient voulu voir un Hercule, on lisait distinctement le verset 16 du chapitre XIX de l'Apocalypse : *Rex Regum et Dominus Dominantium.*

C'est de cette représentation, qui parut entachée de cléricalisme et qui fut détruite à la Révolution, que l'hôtel d'Écoville tirait le nom d'hôtel du Grand-Cheval, sous lequel il était habituellement désigné.

Originairement l'hôtel se composait de quatre corps de logis ayant chacun leur physionomie particulière. Le premier, du côté de la place, offre un large développement. Il était décoré de colonnes et d'ouvertures richement ornées. La destruction des sculptures qui surmontaient la porte d'entrée et l'établissement de boutiques dans les parties basses enlèvent à cette façade une partie de son cachet artistique. — Le côté qui regarde la cour a été un peu plus épargné.

La transformation de l'aile qui forme le côté gauche de la cour ayant été malheureusement radicale, l'intérêt se concentre aujourd'hui sur les deux autres côtés. Le premier, qui forme façade au fond, est divisé en trois pavillons, dont l'un, celui de droite, renferme l'escalier d'honneur avec son péristyle ouvert et les deux lanternes à jour, de hauteur différente, si pittoresques et si originales. Sous ce péristyle, on remarque un dessus de porte dont les fines sculptures, médiocrement restaurées reproduisent une scène de l'Apocalypse. L'aile qui forme le côté droit de la cour est encore plus remarquable. Dans la partie inférieure, on aperçoit deux niches renfermant les statues de David et de la vertueuse Judith. David tient la tête de Goliath, Judith celle d'Holopherne.

Au-dessus, deux bas-reliefs traités avec une extrême délicatesse représentent l'histoire de Persée et l'enlève-

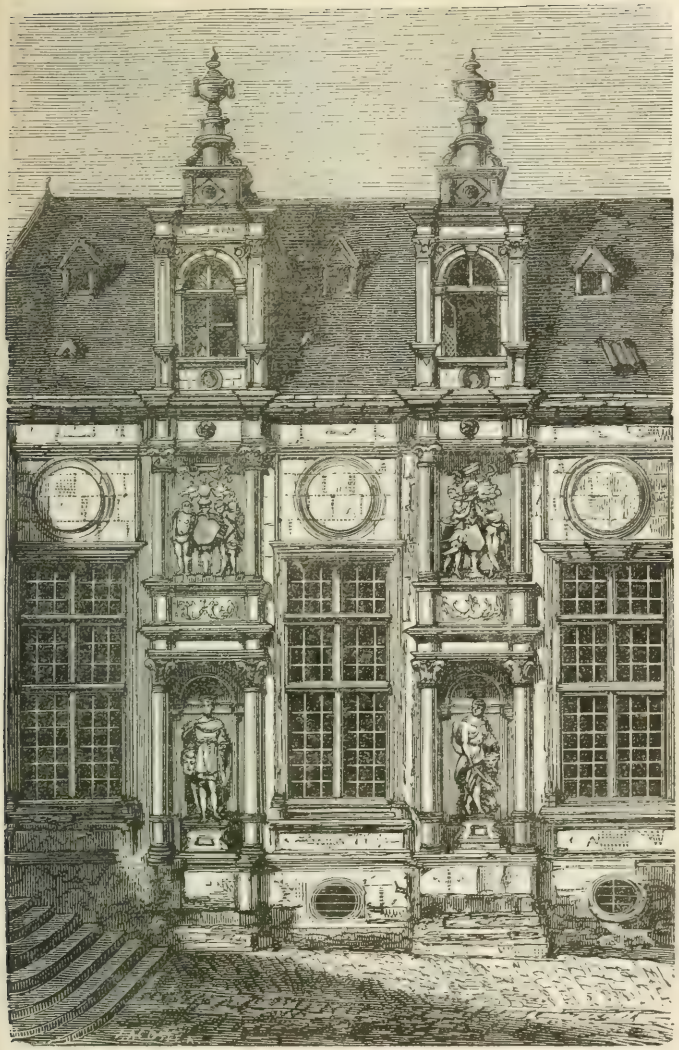

Hôtel d'Écoville.

ment d'Europe. Des écussons à supports soutenus par des nymphes et des génies et surmontés de trophées forment, pour ainsi dire, une seconde zone de décorations. Des lucarnes pyramidales la surmontent et complètent, cet ensemble tout à la fois riche et élégant.

Comme construction privée de la même époque, l'hôtel de Mondrainville ne doit pas être séparé de l'hôtel d'Écoville. C'est une de ces loges, dit M. Bordeaux, comme on en trouve à Florence et à Sienne... C'est quelque chose de calqué sur les arcs de triomphe antiques (1). » Il nous offre au rez-de-chaussée, trois grandes ouvertures, deux formant porte ; l'une, celle du milieu, à usage de fenêtre. L'attique est percée, au-dessus des portes, de fenêtres jumelles et, au-dessus de la grande baie centrale, d'une triple fenêtre surmontée d'une lucarne à fronton.

A l'un des angles de l'édifice se dresse une petite tourelle, à lanternon à jour, dans le genre des tourelles de l'hôtel d'Écoville. Les piédestaux des colonnes sur leurs dés, présentent des bas-reliefs dégradés aujourd'hui et rendus méconnaissables. M. Bordeaux y a reconnu autrefois les quatre cavaliers du chapitre VI de l'Apocalypse, le cavalier à l'arc, le cavalier à l'épée, le cavalier à la balance, le cavalier représentant la mort sur un cheval blanc. Sur l'attique on lit :

DE SUDORE QUIES ET DE MŒRORE VOLUPTAS.
NE VITAM SILENTIO PRÆTEREANT
QUID OPTES AUT QUID FUGIAS.

Au milieu du fronton de la lucarne est sculpté l'écusson de Mondrainville, *de gueules à la tête de licorne*

(1) *Caen, son histoire et ses monuments, Guide du Touriste*, p. 251.

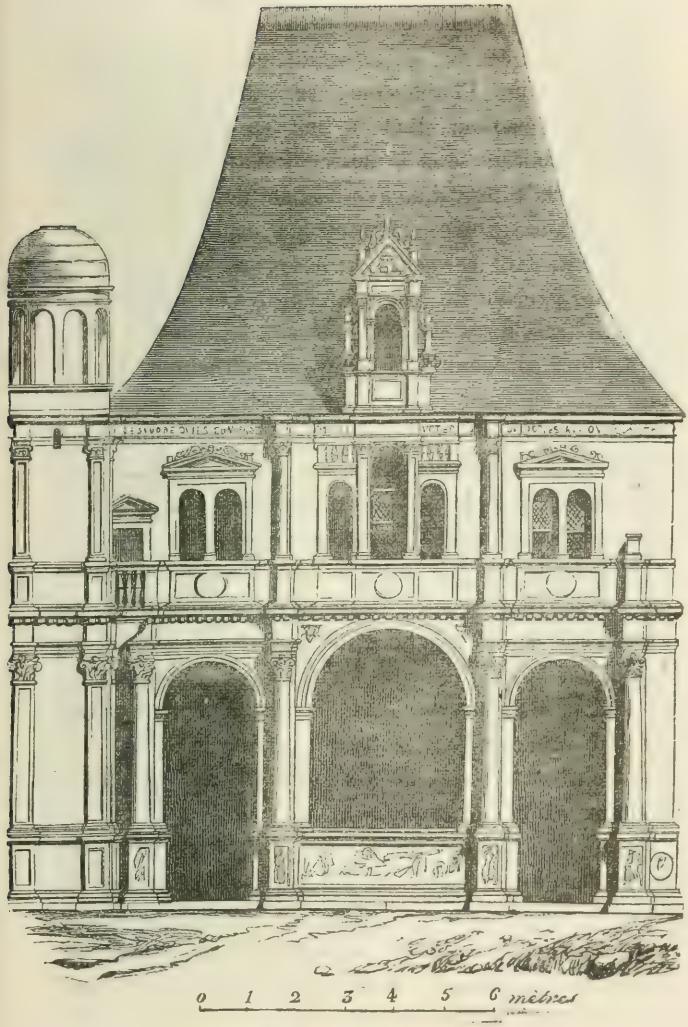

Hôtel de Mondrainville.

d'argent cornée d'or, au chef cousu de sinople chargé de trois croisettes d'or.

A ce grand édifice, qui ne semble pas avoir été jamais aménagé pour l'habitation, se rattache une autre petite construction située à peu de distance et que nous désignerons sous le nom d'hôtel de la Monnaie. Rien de plus pittoresque que l'aspect de sa façade, avec ses deux tours accolées et sa tourelle centrale en encorbellement, dont le dôme est couronné par une petite statuette figurant un enfant nu appuyé sur un bouclier. Sur les trois faces de cette tourelle se trouvent deux médaillons contenant, l'un une tête d'homme, l'autre une tête de femme et un cartouche sur lequel est inscrite à la pointe la légende que nous avons déjà rencontrée : *Ne vitam silentio prætereant;* sur le support, on aperçoit encore les restes d'une autre inscription de tournure spiritualiste : *Cœlum non Solum.*

Tous les hôtels que nous venons de passer en revue ont été souvent signalés, dessinés et décrits. Il en est autrement du grand hôtel de la rue du Moulin sur lequel nous ne connaissons qu'une courte mention insérée dans le nouveau *Guide de Caen.* Il nous paraît mériter mieux, ainsi que l'on peut en juger par une vue d'ensemble et par un dessin de lucarne que nous donnons d'après M. Bouet.

Cette construction importante, qui paraît avoir été élevée à la fin du XVIe siècle par la famille Quesnay du Thon de Doux-Maresq, n'est généralement connue que par sa façade sagement ordonnée et un peu froide d'aspect, que l'on peut étudier en entrant dans la cour par la rue du Moulin, au numéro 6. Ce n'est pas cette façade qui a frappé particulièrement M. Bouet, mais bien la façade opposée, qui régnait du côté intérieur de

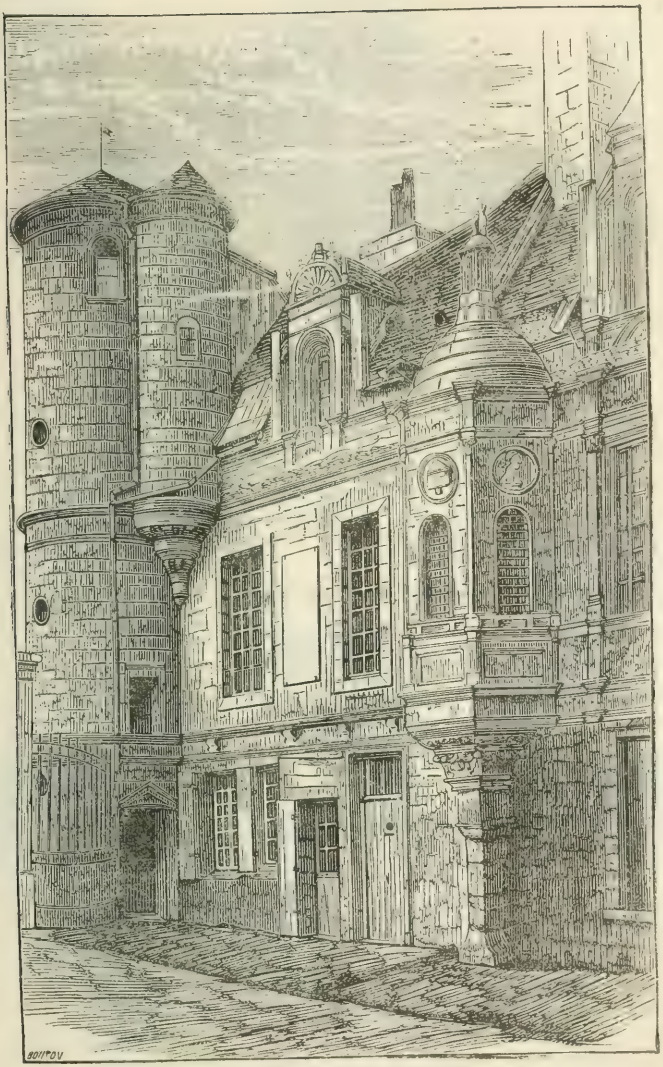

Hôtel de la Monnaie.

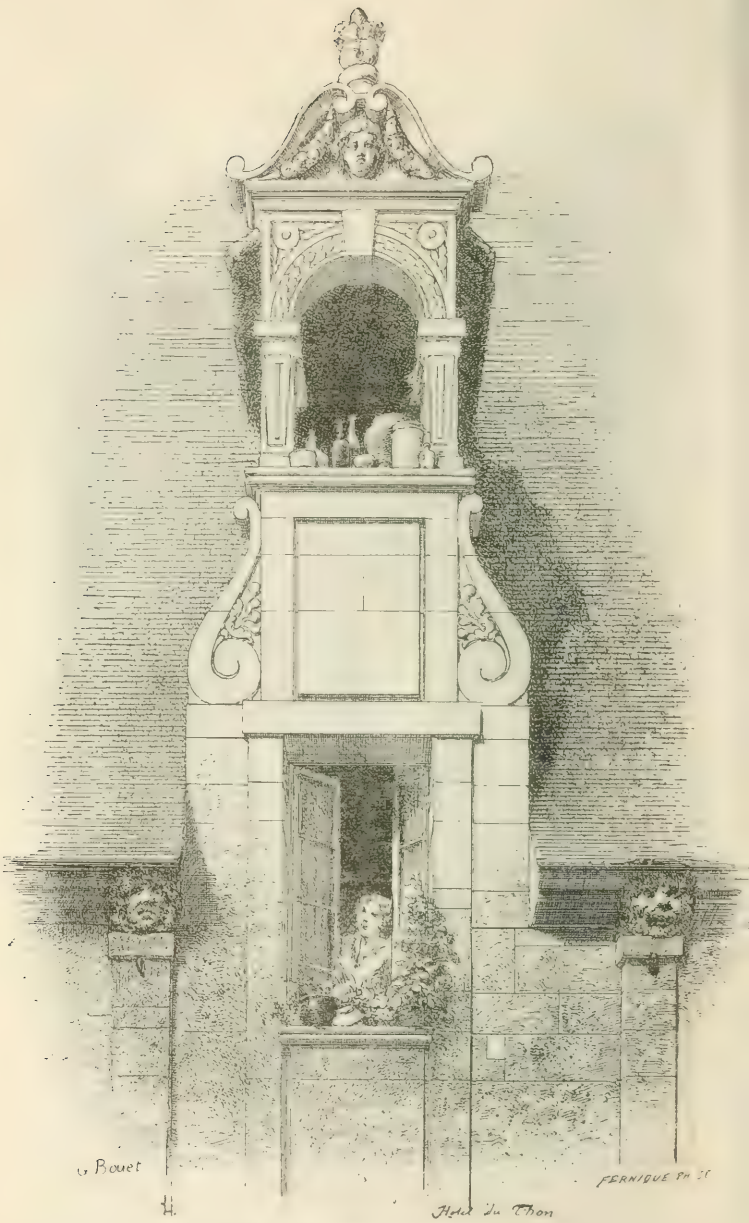

Lucarne de l'hôtel du Thon.

la ville, et qui nous frappe encore, malgré l'envahissement de bâtisses parasites, par la disposition de sa cage d'escalier et par ses lucarnes élevées, d'une décoration riche et solide. Jehan du Thon, propriétaire de l'hôtel, avait obtenu, en 1584, le prix du papeguay « pour avoir abattu l'oiseau d'un trait d'arquebuse ». Il était certainement propriétaire de l'hôtel en 1580, car on le voit, à cette date, présenter requête pour être autorisé à clore un terrain adjacent.

C'est sous le règne de Louis XIII que dut être bâti le grand hôtel de Colomby à large tourelle en corbellement de la rue des Cordeliers. Il est beaucoup moins orné; on n'y retrouve ni les têtes de lion ni les têtes de femme que prodigua l'architecte de l'hôtel du Thon; mais, malgré cette sobriété de détails, il n'en constitue pas moins un bon spécimen du commencement du XVIIe siècle.

L'hôtel de la famille Patrix, rue de l'Oratoire, n'offre pas, dans son genre, un moindre intérêt. Plus de hautes façades, plus de cages d'escalier, plus de toits aigus : la construction est relativement basse et affecte les proportions d'une maison de ville ordinaire; mais, en revanche, une grecque élégante se développe tout le long des murs à la naissance de la couverture, et les lucarnes sont richement décorées. Un excellent dessin de M. Bouet nous dispensera d'entrer dans de plus longs détails.

Cet édifice, auquel on n'a pas jusqu'ici accordé l'attention dont il est digne, nous offre, sur un cadran solaire, la date de 1623. Il n'était pas encore achevé lorsque Pierre Patrix le vendit aux Pères de l'Oratoire qui l'occupèrent jusqu'à la Révolution.

Ces constructions nous conduisent par une transition

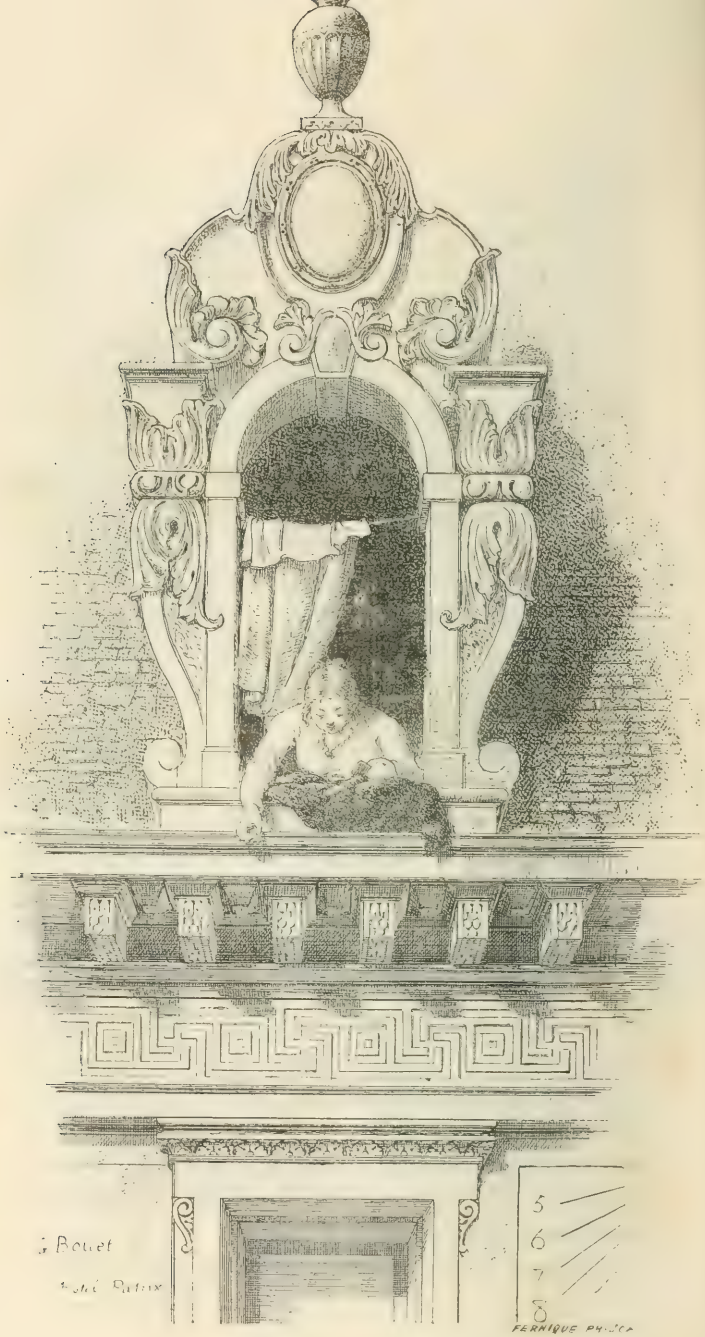

Lucarne de l'Hôtel Patrix.

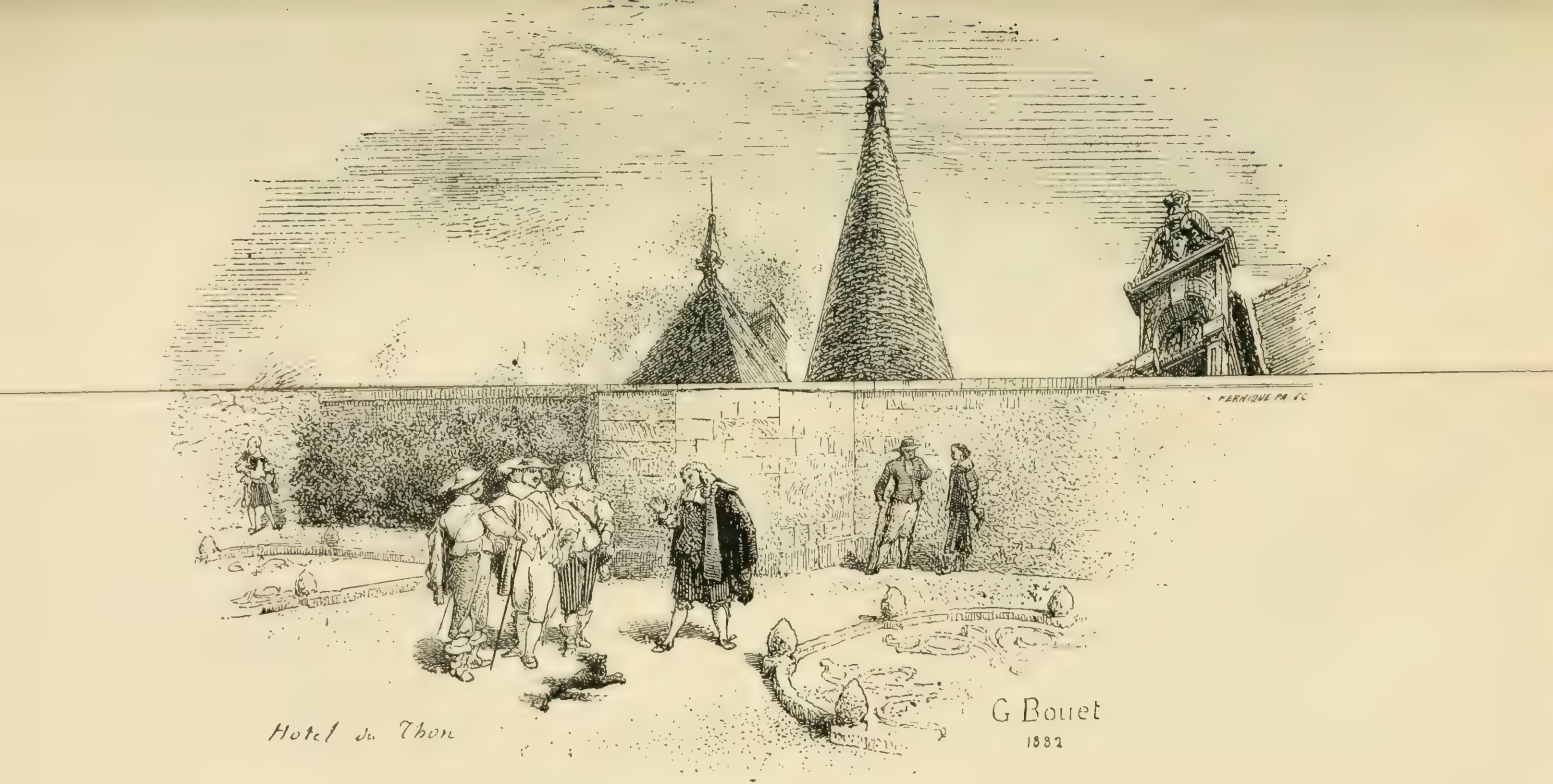
Hotel du Thon
G Bouet
1882

Hotel de Ville
G Bouet
1882

naturelle à ces édifices corrects, froids, mais bien entendus, et d'un grand développement, de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle, dont les bâtiments élevés à Saint-Étienne et à la Trinité, sur les plans de Guillaume de la Tremblaye, nous fournissent des types si remarquables.

Cette revue rapide est bien insuffisante... Si le tempne nous avait pas manqué, elle eût pu se compléter par l'indication d'une infinité d'autres détails, que les habitants de la ville, — trop accoutumés à les voir, — dédaignent, mais qui ont vivement frappé les étrangers. Il est, en effet, impossible de se figurer tout ce qui reste encore d'inscriptions, d'armoiries, de médaillons, dignes de description ou tout au moins de mention.

Pour nous borner à un point spécial, nous croyons qu'il est peu de villes où l'on rencontre encore autant de spécimens différents de portes, de cages d'escalier, de fenêtres ou de lucarnes. L'étude des lucarnes surtout pourrait fournir la matière d'un chapitre des plus instructifs. A côté des fenêtres de la maison de la rue des Capucins, de l'hôtel Bureau, de l'ancien collège du Mont, il faudrait placer les lucarnes de l'hôtel de Than, de l'hôtel Le Valois, de l'hôtel de la Monnaie, de l'hôtel de Mondrainville, et continuer la série par l'hôtel du Thon, par l'hôtel Colomby, par l'hôtel Patrix, que nous venons d'indiquer. On pourrait y ajouter quelques autres types. Pour en donner une idée, nous en reproduisons cinq donnés par M. Bouet, qui s'étendent de 1584 à 1623.

Si les lucarnes sont encore abondantes à Caen, les épis de faîtage en plomb et en poterie vernissée tendent tous les jours à disparaître. On peut encore signaler les épis en poterie de l'hôtel Colomby, de l'hôtel de Thon, d'une maison de la rue Saint-Sauveur que nous ferons

Épi en plomb.

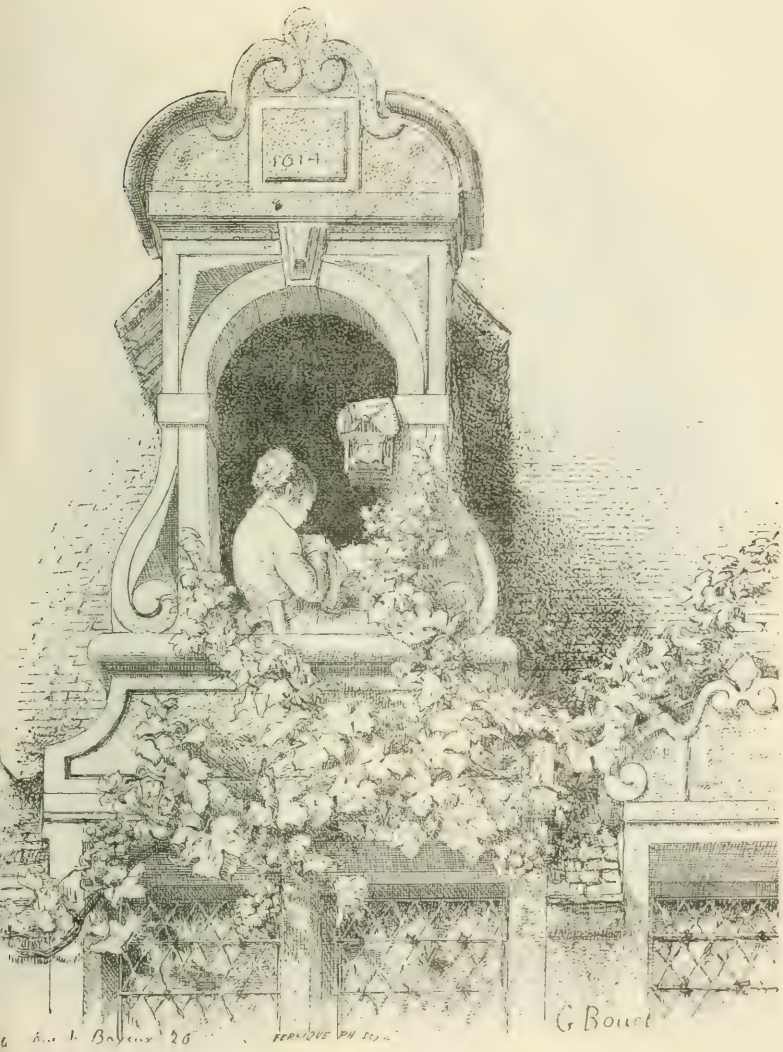

Lucarne, rue de Bayeux, 36.

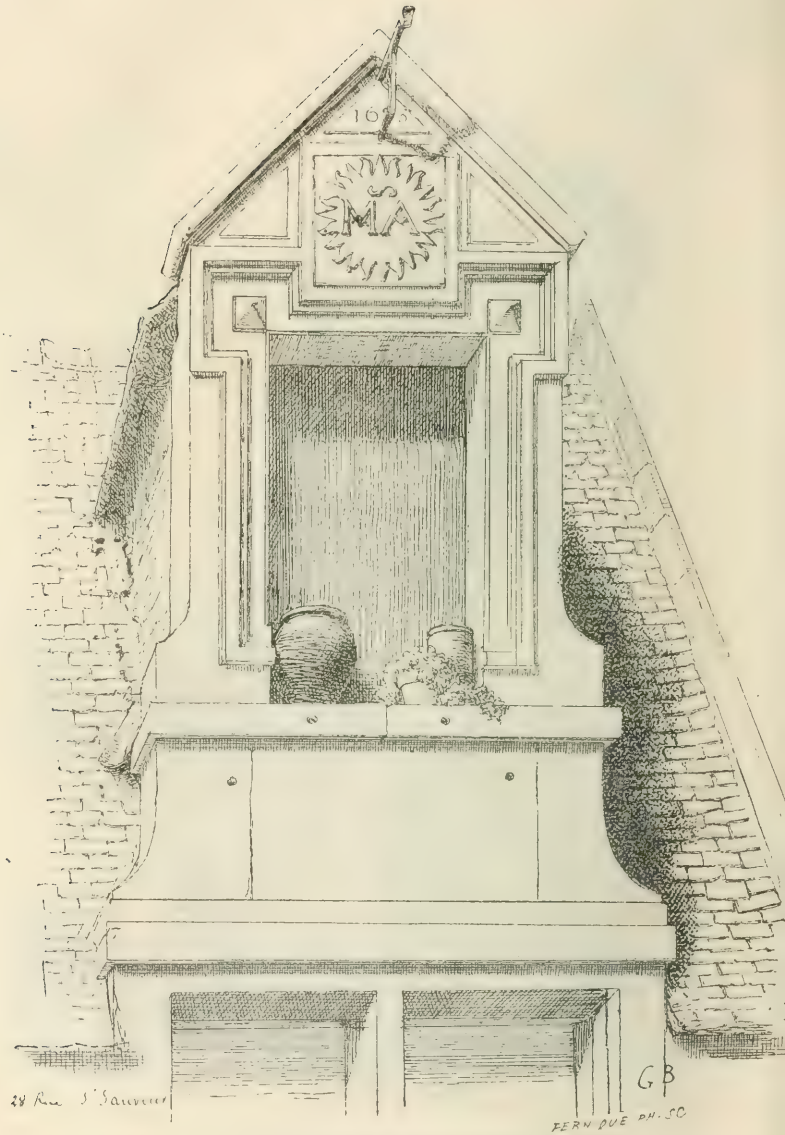

Lucarne, rue Saint-Sauveur, 28.

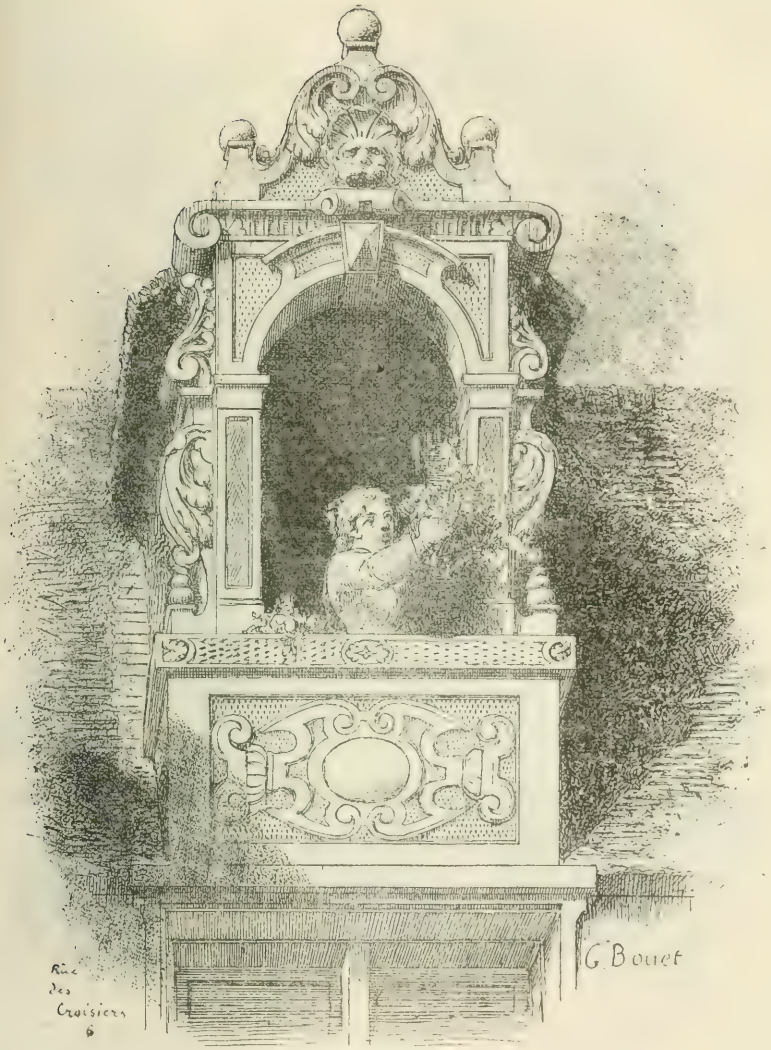

Lucarne, rue des Croisiers, 6.

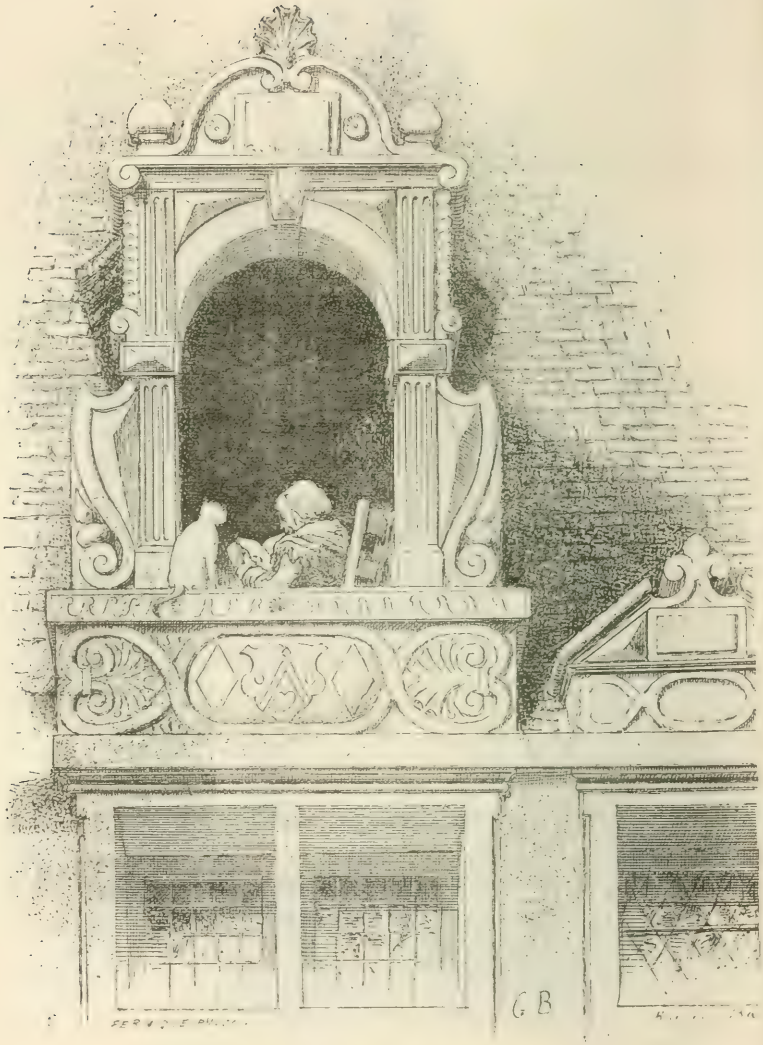

Lucarne, rue de Bayeux.

peut-être dessiner quelque jour et qui fait grand honneur à l'industrie brillante des céramistes de Manerbe et de Lisieux. En attendant, nous donnons ici quatre épis beaucoup plus modernes. Ils sont en plomb, mais le dessin fort exact de M. Bouet démontre clairement que là encore l'industrie ne se désintéressait pas de la recherche élégante et de la préoccupation artistique.

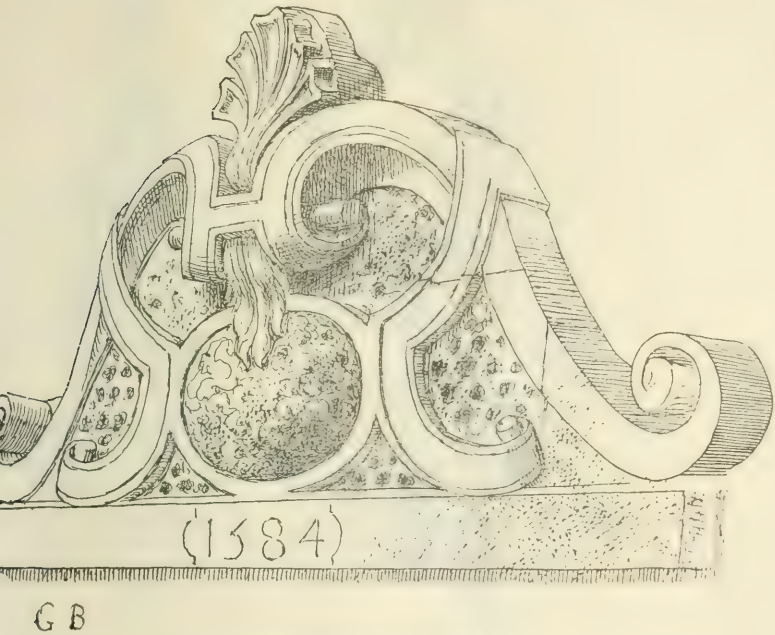

Fronton du XVIe siècle.

Les investigations des membres de la Société française d'archéologie ne se sont pas bornées à la ville de Caen. Sous la direction de M. Palustre, ils ont pu visiter une église romane fort intéressante par les rappro-

chements auxquels elle peut donner lieu avec les monu-

ments similaires de la même époque, l'église de Than

et les deux merveilleux châteaux de la Renaissance si connus des artistes et des archéologues, Fontaine-Henri et Lasson. M. le marquis de Cornulier avait bien voulu faire lui-même aux excursionnistes les honneurs de son château de Fontaine-Henri. Absent au moment du Congrès, M. le marquis de Montalembert avait eu l'obli-

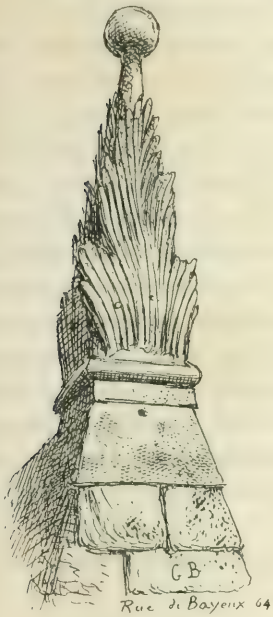

geance de donner des ordres pour que Lasson leur fût libéralement ouvert. Grâce à ces courtoises facilités, tous ont pu étudier, dans les plus minutieux détails, ces deux magnifiques habitations si bien décrites par M. Palustre, et qui tiennent un rang si élevé dans l'histoire de l'art de la Renaissance en France.

Nous ne saurions terminer ce compte rendu sans con-

signer ici une impression pénible qui nous a saisi tout d'abord, et dont, à l'heure actuelle, nous ne pouvons encore nous défendre. Que restera-t-il, dans quelques années, des merveilles construites à Caen et dans les environs par cette pléiade d'artistes nationaux qui font la gloire de la Normandie et qui élevèrent si haut l'art du XVIe siècle? Fontaine-Henri et Lasson, tombés dans des mains intelligentes et respectueuses du passé, sont arrivés jusqu'à nous sans avoir trop souffert de l'injure du temps... Mais, à l'exception de l'*hôtel de Than* et de l'*hôtel d'Écoville,* — ce dernier *déjà bien défiguré,* — la plupart des beaux hôtels de la ville de Caen, l'hôtel de la Monnaie, l'hôtel de Mondrainville, le manoir des Gendarmes, si facile pourtant à conserver, la maison Patrix, sont en ruines. Le chef-d'œuvre d'Hector Sohier, l'abside de Saint-Pierre, nous l'avons dit et nous tenons à le répéter, est, à l'heure qu'il est, très sérieusement menacé. Il ne nous appartient pas d'aviser aux moyens pratiques de prévenir un désastre que tout nous fait craindre et qui serait irréparable... Nous ne pouvons que pousser un cri d'alarme. Pendant qu'il en est temps encore, pour l'honneur de la cité et du pays, Dieu veuille qu'il soit entendu ! !

EUG. DE BEAUREPAIRE.

NOTE

SUR

LES ÉDIFICES RELIGIEUX

DE JERSEY

En premier lieu, parmi les édifices religieux de Jersey se placent naturellement les douze églises paroissiales.

Il n'est nullement besoin de dire à une Société archéologique que les dates qu'on leur prête ordinairement, comme étant celles de leur dédicace, ne donnent aucunement les époques de leur construction originelle. On trouve, par exemple, à Saint-Hélier, dans le transept du nord, une maçonnerie très primitive, dont faisaient partie de gros cailloux arrondis par la mer ; et, il y a quelques années, avant le funeste déguisement auquel on a donné le nom de « restauration », on voyait, au pignon ouest de la nef et au côté nord du chœur, quelques fenêtres d'un genre roman également primitif. Il serait vrai de dire que dans la plupart, sinon dans toutes les églises paroissiales, l'histoire de l'église peut se retracer depuis son origine romane jusqu'aux dernières constructions faites dans le style ogival secondaire ou même tertiaire.

Nous citerons d'abord les noms des églises, en y ajoutant quelques indications quant à leur architecture originelle et aux procédés de restauration auxquels elles ont été soumises. Nous donnerons aussi les noms et quelques renseignements au sujet des édifices religieux, malheureusement peu nombreux, qui nous restent en dehors des églises paroissiales.

Saint-Brelade. — Église de deux nefs assez égales en longueur et en hauteur, d'un petit transept au sud de l'église (celui du nord se faisant voir à l'intérieur, mais étant couvert, quant à l'extérieur, par le toit du collatéral du nord). Sauf les murs et les baies du clocher, il ne reste aucune trace du style primitif de sa construction. Les contreforts du mur nord du chœur n'ont été démolis qu'en partie lors de la construction de son collatéral. Les arcs qui sont ouverts entre ces deux parties sont d'une maçonnerie très rude et d'une forme ogivale primitive, pareils à ceux qui, avant la restauration malheureuse de l'église de Saint-Hélier, s'ouvraient entre le chœur de celle-ci et son bas côté du nord.

Les arcs et les piliers de la nef, ainsi que la plupart des fenêtres anciennes qui restent, sont du XIVe ou du XVe siècle.

Les combles sont, comme ceux de toutes nos anciennes églises, voûtés et d'une maçonnerie grossière, ou plutôt d'un béton de petites pierres et de chaux.

Le vestiaire à l'ouest est moderne. — Notez la forme du clocher et son comble en bâtière ; aussi les constructions visibles à l'intérieur de l'église sur lesquelles il repose ; ce clocher, ainsi que ceux de toutes nos églises, se trouve à la jonction de la nef et du chœur. Il est regrettable qu'on ait établi deux nouvelles fenêtres

d'un style tout à fait disparate de celui de l'église en général, et faites d'une pierre d'une couleur très froide.

Dans le cimetière, au sud-est de l'église, se trouve l'édifice connu sous le nom de la « Chapelle des Pêcheurs » laquelle, malheureusement, a été, dans les derniers vingt ans, couverte de ciment ou plâtre blanc. D'un style très simple et n'offrant guère de traits architecturaux, sauf les restes d'une porte au nord, aujourd'hui comblée de maçonnerie, cette petite chapelle est remarquable par ses peintures murales, malheureusement très dégradées. — Un de mes collègues a bien voulu prendre sur lui la besogne de fournir des renseignements quant aux restes des peintures de ce genre qui subsistent encore dans cette île.

L'église qui suit Saint-Brelade dans l'ordre du temps, selon les dates apocryphes attribuées au Livre noir de Coutances est celle de Saint-Martin. Elle se compose de deux collatéraux; un troisième se joint latéralement au nord à la base du clocher, endroit où l'on croirait plutôt trouver un transept. Il se prolonge à peu près de 15 pieds au delà du clocher, à l'est. On en attribue la construction à Mabon, dernier doyen de l'île avant la Réforme, dont nous aurons à parler ci-après. Le clocher, comme ceux de sept autres des douze églises paroissiales, est terminé par une flèche. Les arcades de cet édifice sont du XIVe ou du XVe siècle, époque à laquelle on peut attribuer les agrandissements et les embellissements généraux des églises insulaires et qui a fourni presque l'entier de leurs traits d'architecture saillants. Cette église a dernièrement subi une restauration, laquelle, sauf quelques dispositions intérieures, est satisfaisante.

La même louange peut être donnée sans réserve à la restauration dernièrement effectuée à la gracieuse église de Saint-Clément, dont la forme est celle d'une croix. — Un collatéral existe au nord du chœur. — Les détails sont presque entièrement du XIVe siècle, quoique deux petites fenêtres et d'autres traces de la construction primitive se trouvent au côté nord de la nef. Le pignon est orné de crochets.

La restauration de l'église dont nous avons ensuite à nous entretenir, celle de Saint-Ouen, ne saurait être trop louée, vu le soin qu'a pris l'architecte de conserver et de reproduire l'ancienne église et de démontrer les transformations successives qu'elle a subies, et aussi vu les bonnes et dignes dispositions intérieures. Il paraît douteux qu'il y ait eu des transepts. Les collatéraux du chœur (celui du sud est roman et probablement ainsi plus ancien que celui du nord) se prolongeaient d'une travée de chaque côté au delà du clocher. Leurs deux arcs de l'ouest sont d'un style ogival primitif, et pareils à ceux qui se trouvent entre le chœur et son collatéral du nord, et aussi à ceux dont nous avons parlé à Saint-Brelade. Les arcs qui percent les murs entre le restant de la nef et ses collatéraux sont du XVe siècle. Cette église est la seule à Jersey qui ait trois ailes dans toute sa longueur. Le prolongement du chœur vers l'est n'existait pas avant la restauration ; rendu nécessaire par des motifs de structure, il représente presque la seule innovation que se soit permise l'architecte chargé de la restauration de la fabrique. Toutefois il peut se justifier par l'existence d'une disposition pareille dans l'église de Grouville. -- On remarquera les pierres plates au-dessus de l'arc ouest de la voussure centrale du clocher, et l'escalier y conduisant.

Ce sont probablement l'appui et l'accès à un jubé détruit à la Réforme et dont on n'a conservé d'autres traces. On remarquera également les beaux vitraux modernes sortis de l'atelier de Hardman, de Birmingham.

L'église de Saint-Sauveur, par ses belles proportions, offre un contraste assez marqué avec celle de Saint-Ouen.

Cette église se compose de deux collatéraux; le transept du sud existe encore, celui du nord, s'il a jamais existé, ayant disparu lors de la construction du collatéral. L'arcade du chœur se compose d'arcs en plein cintre du XVe ou du XVIe siècle, d'une date plus récente que celle des arcs ogivaux de l'arcade de la nef. Elle a sans doute remplacé une autre « arcade » d'une époque antérieure, puisque, sans exception, à ce que nous croyons, dans cette île, les bas côtés ou collatéraux ont été ajoutés aux nefs. Les arcs et la voussure élégante qui font appui à la tour carrée, et la tour elle-même, à la fois solide et gracieuse, sont remarquables. On prendra note également des réseaux des grands vitraux ogivaux de l'est. Ici, comme, du reste, à Saint-Brelade, l'autel, ou la table qui le remplace, n'occupe pas l'emplacement de l'ancien maître-autel, là où, selon toutes les saines traditions ecclésiastiques, il devrait se trouver, mais a été placé dans le collatéral à l'endroit occupé avant la Réforme par un autel supplémentaire. Il ne reste, pour compléter une restauration suffisante de cette église, qu'à renouveler dans le bon sens ses dispositions intérieures et à réparer ou à remplacer les réseaux des vitraux.

L'église de la Trinité nous offre très peu d'intérêt, sa nef ayant été entièrement reconstruite il y a quelques

années. Il y a un seul transept au nord du clocher. Le chœur a également au nord un collatéral. On voit encore des traces de la restauration effectuée (dans les meilleures intentions, mais quelques années trop tôt), il y a vingt ou vingt-cinq ans, dans les « réseaux » insérés dans un style et dans une matière également étrangers à l'architecture insulaire, et dans la transformation (dans le but, a-t-on dit, de faciliter la vue et l'entente du prédicateur) de deux arcs ogivaux en un seul, d'une forme incertaine et barbare. La nef moderne offre un exemple agréable de reconstruction gothique, quoique dans un genre pour lequel on ne trouve pas ici de précédents.

Comme celle de la Trinité, l'église de Saint-Pierre a souffert d'une rénovation prématurée, laquelle, toutefois, n'a été heureusement que partielle. La croix originelle existe encore sans que les additions subséquentes l'aient défigurée. Le chœur n'a qu'un collatéral, celui du nord. Il ne paraît pas qu'on ait pratiqué aucune ouverture entre le chœur et ce collatéral. Pareillement, le collatéral nord de la nef présente toute l'apparence d'avoir été dans l'origine entièrement séparé de celle-ci. Il ne se prolonge que sur une petite partie de la longueur entière du vaisseau principal.

Il y a un collatéral au sud de la nef, dans toute sa longueur. Le pignon ouest de la nef est encore couvert de ciment. Il est à supposer, d'après ce que nous pouvons constater, qu'il existe sous cette couverture un ancien portique à moulures plates graduées, pareil à ceux que l'on trouve à l'église de Saint-Laurent et à la chapelle seigneuriale de Rozel, et dont un autre exemple existait (nous regrettons d'avoir à nous servir du temps passé) à l'église de Sainte-Marie. Nous croyons aussi, en repor-

tant nos souvenirs au temps de la rénovation, que sous le ciment sont aussi cachées deux petites fenêtres longues et étroites, de style roman, séparées à l'extérieur par un butteau ou contre-fort plat, semblables à celles qui se trouvaient, il y a vingt ans, surmontées d'une petite rosace, dans une situation pareille, à l'église de Saint-Hélier, et que l'architecture de cette dernière église, en les faisant disparaître, n'a pas cru devoir reproduire dans la reconstruction que le prolongement de la nef a nécessitée. La flèche de Saint-Pierre est la plus haute, dit-on; elle est assurément la plus élégante des huit qui couronnent nos clochers paroissiaux.

L'église de Saint-Laurent présente plusieurs points d'intérêt. Sa construction est la même, en général, que celle de Saint-Brelade. Deux collatéraux, avec un transept seulement existant aujourd'hui. Dans le cas actuel, toutefois, il est douteux que l'autre ait jamais existé. Comme à Saint-Brelade, le clocher est très bas et finit en un comble de bâtière. L'intérieur de cette église conserve encore intactes les dispositions du culte puritain ; c'est la seule de nos églises où l'on trouve la table simple au lieu de la table d'autel. Elle se trouve placée, afin de marquer la distinction que les Réformateurs extrêmes voulaient établir entre l'ancien culte et le nouveau, à l'extrémité *ouest du collatéral de la nef*. L'« arcade », entre la nef et son collatéral, est composée d'arcs cintrés, du XVe ou du XVIe siècle, de la même forme que ceux que nous avons remarqués à Saint-Sauveur, mais plus petits et plus rudes. Le portail ouest de la nef est composé de rangées de pierres plates concentriques et descendant régulièrement du niveau de la muraille jusqu'à celui de la porte. Mais le point caractéristique de cette église est le collatéral du chœur, construit vers

1540 par Louis Hamptonne, recteur de Saint-Laurent et vice-doyen. Cet ecclésiastique appartenant à une famille notable de la paroisse, ses armoiries se trouvent à l'angle nord-est de ce collatéral. Ici seulement, à Jersey, se trouvent des voussures d'arêtes ayant des agrafes aux points d'intersection des arceaux. Cette voussure est au-dessous et séparée de la toiture extérieure. Ici seulement encore, parmi nos églises, les buttées ou éperons extérieurs sont ornés de crochets et se terminent dans les pinacles ou panaches. Les fenêtres carrées du chœur avec leurs jalousies vénitiennes ont une certaine valeur comme indication du *nec plus ultra* de l'esprit positif. Cette église a grand besoin d'une restauration, pourvu qu'elle soit faite par un architecte compétent et soigneux.

De Saint-Laurent nous passons à une église voisine, celle de Saint-Jean (Baptiste). Là nous retrouvons notre type de construction ordinaire : les deux collatéraux parallèles voûtés en maçonnerie de petites pierres et d'un ciment de chaux grossier ; le clocher se terminant en flèche et situé à la jointure de la nef avec le chœur, traits presque constants de nos églises. Il n'y a, croyons-nous, aucune indication de l'existence d'un transept ni au nord ni au sud. Sauf d'assez belles proportions, Saint-Jean ne nous offre aucun point très saillant.

La petite église de Grouville vient maintenant réclamer notre attention. Elle présente quelques exceptions dans sa forme à celle des édifices dont nous avons jusqu'ici fait mention. La nef, comme celle de Saint-Clément, est sans collatéral ; mais le chœur, comme celui de Saint-Ouen, en possède deux qui se prolongent à l'ouest, de chaque côté, au delà du clocher. Le chœur lui-même se prolonge à l'est au delà de ces ailes, —

trait unique dans cette île, — jusqu'au prolongement pareil effectué à Saint-Ouen lors de sa restauration. Les réseaux des grands vitraux de l'est offrent des exemples beaux et variés de l'ogival tertiaire.

La description des deux églises dont il nous reste à parler, Sainte-Marie et Saint-Hélier, est loin d'être aujourd'hui une tâche agréable. Telle a été, dans l'un et l'autre cas, l'incapacité, pour nous servir du mot le moins fort, des architectes employés. A Sainte-Marie, à la dernière heure, un changement heureux a été effectué et M. Hagurard, auteur des restaurations de Saint-Ouen et de Saint-Clément, a pu faire quelques retouches.

La forme de Sainte-Marie n'offre rien qui diffère de notre type ordinaire : deux collatéraux et un transept au nord. Toutefois, avant la rénovation, le collatéral du sud ne se prolongeait pas sur toute la longeur de la nef. Le portail de l'ouest de la nef était autrefois semblable à ceux qu'on trouve encore à Saint-Laurent et à Rozel. Le remplacement de l'ancien par celui qui existe aujourd'hui n'a reçu jusqu'ici, à notre esprit, aucune justification. La substitution aux anciennes fenêtres, de grandeurs et de styles différents, de nouvelles fenêtres, toutes d'une grandeur et d'un style uniformes (ce style, du reste, tout à fait étranger à notre île, se condamne soi-même, sans appel). Le singulier escalier qui a transformé, et, l'on pourra presque dire, dénaturé le transept, n'est guère imputable à l'architecte, auquel il a été imposé par des considérations locales.

Enfin arrivé, dans notre revue chronologique, à l'église de Saint-Hélier, qui figure la dernière dans la liste qu'on prête au Livre noir, il est à craindre que nous trouvions encore de pires erreurs que celles que nous avons été forcé de signaler à Sainte-Marie.

Jusqu'en 1864, la forme de cette église était celle usitée chez nous : deux collatéraux et un transept au nord, surmonté toutefois, à la jonction du chœur avec la nef, par une tour carrée massive, pareille à celle de Saint-Sauveur, mais moins élégante. Le transept du sud, s'il en existait, a disparu, sans doute lors de la construction du collatéral méridional. Le chœur a aussi un petit collatéral au nord, un véritable bas côté, genre de collatéral entièrement exceptionnel dans nos églises. Celui-ci était probablement une chapelle mortuaire : on y voit encore deux « recesses » hémicirculaires, où existaient des tombeaux ; une troisième, d'une forme plus élevée, a été comblée sans motif, sauf celui dans d'autres parties de l'église actuelle, c'est-à-dire, de modifier tout ce qui n'était pas uniforme avec l'ogival tertiaire, lequel est le caractère général de l'édifice. Autrefois ce bas côté s'ouvrait dans le chœur par trois arcs d'un ogival primitif, d'un type que nous retrouvons encore à Saint-Brelade et à Saint-Ouen. Une partie d'un de ces arcs peut être aperçue à l'est de l'« arcade ». Dans le mur, au-dessus de cette arcade, on pouvait autrefois voir les embrasures des anciennes fenêtres romanes du chœur originel, restes historiques qu'on aurait dû conserver, comme il était facile de le faire ; mais le mur et l'arcade, y compris les restes romans, ont été démolis en faveur de deux arcs d'un style plus récent, afin qu'ils fussent uniformes, a-t-on dit, avec ceux du côté sud.

Nous avons précédemment parlé, dans ce document, de la malheureuse idée qu'on avait eue de changer la vieille architecture romane du pignon ouest de la nef en un gothique flamboyant ; mais cette erreur n'est pas la seule qui ait eu lieu dans cette addition à la nef primitive. La nouvelle construction ne fait nullement

corps avec l'ancienne partie. La voûte du toit est en boiserie. Au-dessous de la grande fenêtre on a introduit une fenêtre basse carrée, d'un style inconnu dans l'architecture insulaire. Des erreurs plus grossières encore ont été commises dans la construction de l'annexe, désigné à tort comme transept du sud ; celui-ci, quoique ne sortant pas en réalité de la tour, mais du collatéral, semble ainsi ressortir par un toit illusoire, lequel passant au-dessus du toit de l'aile, vient aboutir contre la tour, de façon à diminuer sérieusement sa hauteur et à modifier les proportions de l'église entière. Dans le but de déguiser cette combinaison, on a fait, à l'intérieur, une voûte pareille à celle qui fait l'appui de la tour; cette dernière s'harmonise avec le transept réel et a bien sa raison d'être; mais la nouvelle, au contraire, ne peut donner qu'une impression fausse, quant à la construction de l'église, particulièrement du pseudo-transept, et ne fait qu'exciter la critique des connaisseurs. A l'angle nord-ouest de l'extrémité de la tour, une autre nouvelle construction (le vestiaire) nuit sensiblement à la vue charmante qu'on avait autrefois de toute l'altitude du clocher, depuis le sommet jusqu'au niveau du cimetière. C'était le seul point d'où l'on pût jouir de cet effet. Il est aussi fort à regretter que l'on ait inséré dans les vitraux des réseaux d'un gothique flamboyant d'une date trop récente et des dessins assez ordinaires en France, mais inconnus dans cette île, erreur à double raison sans excuse, puisque les restes des anciens réseaux subsistaient encore et qu'on avait aussi pour modèle les magnifiques vitraux de Saint-Sauveur et de Grouville. La tour, les « arcades » primitives (xve siècle) et les vitraux peints (ceux-ci sont des ouvrages modernes) offrent quelque compensation

à la longue série de regrets que la vue d'une église, qui aurait pu être si remarquable, ne peut, dans sa condition actuelle, que susciter.

Peut-être pourrais-je me permettre d'ajouter quelques lignes pour donner des renseignements sur les autres édifices religieux qui nous restent encore, rares survivants de cette longue liste, abbayes, prieurés, chapelles seigneuriales particulières que nous cite M. de La Croix dans son ouvrage.

Le plus considérable, ainsi que le plus intéressant, est la chapelle seigneuriale de Rozel, qui est aussi la seule aujourd'hui qui reste affectée au culte religieux.

C'est un spécimen charmant de l'architecture romane normande. A l'est, on retrouve la même disposition que celle qui existait à l'ouest de l'église de Saint-Hélier. Les fenêtres latérales sont dans le même style, mais plus étroites, ayant de larges embrasures. Il y a à l'ouest un grand vitrail sans réseaux, cintré dans sa partie supérieure et, en dessous, un portail composé de rangées de pierres plates concentriques, plus fini que celui de Saint-Laurent, mais, il est à craindre, moins original. La restauration soignée que l'on en a faite et sa situation pittoresque laisseront toujours, nous l'espérons, de bons souvenirs de la chapelle de Rozel.

Les autres édifices religieux sont aujourd'hui soit ruinés, soit affectés aux usages séculiers, et ne sont ni nombreux ni très intéressants.

Des deux chapelles dans l'intérieur du château de Mont-Orgueil, l'une, par ses dispositions, nous paraît un peu suspecte, quant à sa destination spécialement religieuse, et l'existence de l'autre, connue ordinairement sous le nom de chapelle de Saint-Georges, parai-

trait avoir dû rendre la première superflue. De cette dernière église du château, lieu de sépulture de quelques-uns des gouverneurs, rien ne nous reste aujourd'hui que le souterrain en partie déblayé et à ciel ouvert.

Comme chapelle seigneuriale de Saint-Ouen, on désigne l'édifice au nord du grand portail extérieur du manoir. Elle est loin d'être aussi grande que celle de Rozel et sert maintenant de grenier. Sauf une fenêtre à plein cintre du XVIe siècle, dans le pignon est, on n'y voit aujourd'hui aucun trait architectural.

La chapelle, appelée l'Ermitage de Saint-Hélier, est plutôt une cellule religieuse qu'une chapelle proprement dite. Elle est construite en maçonnerie primitive, semblable à celle de l'ancien transept de Saint-Hélier et à une partie de l'église de Saint-Ouen, dans un site des plus pittoresques : à part cela, elle n'offre pas un grand intérêt, si ce n'est pour les Jersiais, qui y rattachent des faits historiques, sinon légendaires.

La chapelle de la seigneurie de Samarès est située dans l'aile droite de ce manoir. C'est un édifice voûté en pierres et supporté par deux piliers, de formes différentes, mais toutes les deux assez primitives, placés au centre. Cette chapelle, autrefois employée comme cellier à vin, a reçu dernièrement des dispositions plus convenables et plus en rapport avec son origine.

La chapelle de la Hougue-Bie comprend aussi les souterrains attribués au doyen Mabon, lors de son retour d'un pèlerinage à Jérusalem, et qui sont, suppose-t-on, censés représenter ceux de l'église du Saint-Sépulcre. Cette chapelle conserve sa forme originelle, mais l'extérieur a été recouvert de ciment, à l'instar de la nouvelle construction que le duc de Bouillon a bâtie sur la Hou-

gue. On ignore donc si elle ne fut pas alors reconstruite.

En tout cas, elle n'est pas maintenant disposée pour un lieu de culte. Nous ignorons si on a jamais fait un examen sérieux des souterrains. On pourrait très bien profiter de la visite du Congrès archéologique pour l'effectuer et pour fixer l'antiquité de la chapelle même. Les résultats ne pourraient être qu'instructifs.

Lacroix, duquel on est assez souvent obligé de se méfier, cite aussi comme existant encore aujourd'hui la chapelle de Saint-Thomas, dépendance de la seigneurie de Longueville, et la chapelle dépendant de la seigneurie de Handois, dont il donne une reproduction dans son ouvrage. Nous regrettons de n'avoir vu ni l'une ni l'autre et de ne pouvoir confirmer ou même discuter la valeur de ses assertions.

Faute de temps, nous avons omis de parler dans ce document, que nous reconnaissons d'ailleurs très défectueux et très incomplet, sous le double rapport du style et du manque de connaissances architecturales, des détails d'ornementation et de construction que l'on rencontre dans nos églises et qui sont quelquefois beaux, quelquefois rares. Ils présenteront tous à nos visiteurs l'intérêt qu'on retrouve toujours, même dans les œuvres les plus insignifiantes de nos devanciers.

De Gruchy.

PAR

VOYAGE DE COMPIÈGNE A COUTANCES

EN 1482 (1)

Depuis quelques années, et principalement depuis l'époque de l'excursion faite dans notre ville par le Congrès archéologique de Senlis, les habitants de Compiègne viennent en assez grand nombre aux réunions des Congrès, heureux de visiter, en compagnie de sympathiques confrères, les richesses archéologiques de nos vieilles provinces. En partant de grand matin, nous pourrions arriver chez vous pour dîner ; il y a quatre siècles, il n'en était pas de même, et il fallait, pour faire de semblables trajets, à peu près autant de jours qu'aujourd'hui nous y employons d'heures.

En retrouvant dernièrement, dans les archives de la ville de Compiègne, le compte fort détaillé d'un voyage fait à Coutances en 1482, j'ai pensé que ce document pourrait offrir quelque intérêt au point de vue de l'étude des mœurs du Nord de la France à la fin du

(1) Note lue à la séance du Congrès tenue à Coutances le 22 juillet 1883.

XVe siècle et je viens vous en présenter le résumé.

Après la prise d'Arras en 1477, Louis XI, ayant voulu punir cette ville de sa résistance, résolut de la transformer entièrement. Son nom fut changé en celui de *Franchise*, qu'elle conserva jusqu'à l'avènement de Charles VIII, ses habitants furent dispersés et ordre fut donné à un certain nombre de villes d'envoyer quelques-uns des leurs pour repeupler la nouvelle cité. Le roi demandait trois mille ménages de gens de tous états et vingt riches marchands qui missent en bourse commune dix mille écus pour faire le commerce. Il leur promettait de nombreux privilèges et notamment celui de la noblesse héréditaire pour les échevins.

Malgré ces offres brillantes, auxquelles se laissèrent prendre, bien malgré eux, quelques Champenois, dont M. Boutiot a raconté les mésaventures (1), il n'y eut aucun enthousiasme pour accepter les propositions royales, et les Compiégnois notamment ne paraissaient pas disposés à devenir citoyens de Franchise. Chaque fois que le roi renouvelait ses instances, nos magistrats municipaux, les « gouverneurs attournés », s'efforçaient de trouver un biais pour éviter d'envoyer les « ménagers » demandés, qui devaient être au nombre de cinq, dont un riche drapier et les autres, des tisseurs de laine, « experts à faire drap. »

Les ménagers partirent cependant, mais la ville de Compiègne chercha à obtenir leur retour, moyennant une somme de cent écus d'or, qu'elle promit, en 1481, de payer au châtelain de Franchise. Seulement nos bour-

(1) *Les Normands, la Chicane et la Potence, d'après les dictons populaires* (lecture faite à la séance publique de 1881 de la Société des Antiquaires de Normandie), Caen, Le Blanc-Hardel, 1882, in-8.

geois n'étaient pas riches, la guerre les avait épuisés, et puis, ajoutons que, s'ils ne pouvaient lutter au point de vue de la chicane avec vos compatriotes, dont mon ami Emile Travers évoquait dernièrement le souvenir dans une spirituelle étude (1), ils opposaient la force d'inertie, espérant que, le temps venant à leur aide, ils verraient s'améliorer leur situation.

Est-ce à un de ces moyens dilatoires que nous devons le voyage auquel j'arrive enfin? C'est probable. La ville n'ayant pas d'argent, ou ne voulant pas en donner, ne trouva rien de mieux que de charger le sergent envoyé d'Arras d'aller à Coutances ou « ailleurs » recouvrer sur l'un de ses débiteurs, Nicolas le Cappelain, la somme de 336 livres 5 sous tournois, que celui-ci lui devait pour un motif que nous ne voyons pas mentionné dans les documents contemporains.

Le 30 avril 1482, Jean de Villers, sergent royal à Franchise, partait à cheval de Compiègne, accompagné de Raoul Pasquier, l'un des valets de la ville, chargé de tenir les comptes, dans lesquels nous voyons figurer les dépenses ordinaires d'auberge et de nourriture et certains frais exceptionnels pour le ferrage des chevaux, les services extraordinaires, etc. (2).

Le premier jour, 30 avril, partis de Compiègne, après

(1) *Louis XI et la ville d'Arras* (Mémoires de l'Académie d'Arras 2e série, t. I. 1867, p. 133-204). Cf. Laroche, *Une vengeance de Louis XI* (même collection, t. XVXVII, 1865, p. 237-356).

(2) Archives municipales de Compiègne, CC. 126, papier. Le comte Henri de l'Epinois à signalé l'intérêt de ce document dans ses *Notes extraites des Archives communales de Compiègne* (Bibliothèque de l'École des Chartes, 1863-1864), dans lesquelles il donne le récit des négociations faites entre les habitants de Compiègne, le roi et le prévôt d'Arras.

le déjeuner, payé 5 sous 6 deniers, dont le prix commence le compte, nos voyageurs vont dîner et reposer à Clermont en Beauvaisis et arrivent pour souper à Beauvais, voyageant en compagnie d'un marchand de sel de Rouen.

Le 1er mai, dîner à Gisors, souper à Feicq-sur-Andelle, près Rouen « de quatre lieues, où nous demeurasmes au giste pour le cheval dudict de Villers..., auquel convint faire un restrantif d'œuf. »

Le 2 mai, dîner à Rouen, « où nous demeurasmes ce jour, pour savoir et enquérir des nouvelles dudit Cappellain et du lieu où nous le pourions trouver. « Car de Villers et Pasquier étaient partis, un peu au hasard, à la recherche de ce débiteur, mais il paraît qu'ils réussirent à se renseigner et le lendemain ils reprirent leur route, non sans toutefois s'associer un nouveau compagnon Denis du Bois, autre sergent de Franchise, « avec lequel le dit de Villers traicta et le requit de venir avec nous, pour lui donner confort et ayde, en lui paiant les despens de lui et de son paige et de ses chevaux, soubz condition que si Messieurs dudict Compiengne n'étaient pas contents et d'accord desdicts despens, ledit de Villers en est tenu et a promis d'en tenir le compte à eux et d'en faire satisfaction. »

Le 3 mai, départ de Rouen, dîner au Thoucquet et souper au Pontheau-de-Mer (1).

Le samedi 4, dîner à « Honnefleur (2), où illec convint séjourner plus de quatre heures, en attendant la retraite de la mer. »

« Souper à Saint Sauveur d'Yve (3).

(1) Pont-Audemer, chef-lieu d'arrondissement (Eure).

(2) Honfleur, chef-lieu de canton (Calvados).

(3) Dives, canton de Dozulé (Calvados).

Payé « pour les passaigers de Toucques, pour notre guide dudit lieu d'Yve et au bac de Coulombelles (1), 18 deniers. »

Le dimanche, dîner à Caen, souper à Bayeux, où fut échangé le cheval dudit de Villers.

Le lundi 6, dîner à Saint-Lô, et le soir, souper à Coutances, car c'est à Coutances que nos sergents comptaient trouver le malheureux bourgeois, dont ils venaient ainsi troubler l'existence et qui dut répéter plus d'une fois le vieux dicton :

Un mauvais gouverneur en une ville,
Un noyer en une vigne,
Un pourceau en un blé,
Un amas de taupes en un pré,
Un sergent en un bourg,
C'est assez pour tout gaster (2).

Et ici, il y avait deux sergents! Aussi assisterons-nous, pendant huit jours, à une lutte entre le débiteur et les recors, lutte dont Pasquier nous donne, dans son compte, le récit suivant :

« Et est assavoir que, audit lieu de Coutances, nous avons esté et séjourné, depuis ledict jour de lundi VIe de mars, jusques au lundi enssuivant, qui font huict journées entières, pendant lesquelles et mesmement le jour de lundi, mardi, merquedi, jeudi, nous fusmes vacquans à riens faire, obstant ce que ledit Cappellain fust adverty de nostre venue par un nommé Jehan du Chemin, de Sainct-Lô, qui lui fist savoir et envoya à ceste fois son varlet porter lettres, pendant nostre séjour

(1) Colombelles, canton de Troarn (Calvados).

(2) Gabriel Meurier, *Trésor des sentences dorées, dits, proverbes et dictons communs*, Lyon, 1577, in-16.

audict Sainct-Lô comme il nous a esté dit, combien que ledict du Chemin ne povoit sçavoir de nostre faict, sinon par supposition. » — On voit que Pasquier ne veut pas laissser croire que lui et ses compagnons, excités par le cidre de Normandie, ont pu révéler le secret de leur voyage pendant un dîner où ils avaient dépensé 8 sous 3 d. pour eux et leurs chevaux. — « Et, à ce moyen, se rendit ledict Cappellain fugitif et ne peust ledict de Villers parler à lui ; furent incontinent ses biens mussiez et, à ceste cause, par subtil moyen firent tant lesdits de Villers et du Bois que furent parler audict Cappellain, au lieu où il s'estoit reffugié et par sureté qu'ils lui donnèrent, sous couleur de certain traicté que ledict de Villers vouloit faire avec lui, le firent retourner en sa maison. »

C'était déjà un excellent résultat ; mais nos sergents firent mieux. Toujours sous prétexte de faire une affaire avec Cappellain, « par trois ou quatres reppas disnèrent, soupèrent et déjeusnèrent et mesmement déjeusnèrent avec lui le vendredi où illec les dicts sergents le prindrent au corps et le menèrent ès prisons dudict Coutances, pour illec estre gardé et détenu prisonnier. »

Mais, heureusement pour lui, Cappellain était dans son pays, entouré d'amis et le geôlier « ne s'en voullut charger ni prendre la garde. »

Cela n'arrêta pas nos sergents, qui prirent des hommes à leur service pour garder leur prisonnier dans le logis où ils étaient descendus, attendant le moment de l'emmener à Compiègne, projet qu'ils avaient déjà commencé à mettre à exécution, en louant un cheval dans ce but à l'un des gardes nommé Jean Benart. Mais ici, nous cédons de nouveau la plume à Pasquier.

« Ilz (de Villers et du Bois) convinrent mener en nos-

tre logiz ledict Cappellain et prendre trois hommes en nostre ayde, à la garde desquels au moins les deux, l'un nommé Jehan Benart et l'autre Gille Nicolle y ont vacqué trois jours chacun. Et ce pendant furent les biens d'icellui Cappellain inventoriés et mis par inventaire. »

Le dimanche 12, Cappellain, que sa captivité à l'auberge et la perspective du voyage à Compiègne, à cheval, entre les deux sergents, ne séduisaient guère, se décida à entrer en composition et offrit de payer immédiatement vingt-deux écus, en s'engageant à se rendre en personne à Compiègne, trois semaines plus tard. C'était toujours quelque chose, aussi l'offre de Cappellain fut-elle acceptée et « à la suite de cet appointement, nous demourasmes pour soupper audict Coustances, dit Pasquier, afin d'avoir argent de lui pour les despenses, desquelles payer il fut délayant et convint le lendemain enssuivant aller en sa maison et prendre et transporter ses biens inventoriez pour les vendre. Et, de faict, du consentement de luy, furent venduz à sa fille, comme il apperra, tant par ledict appointement que inventaire et prisée. »

Les actes nécessaires, que nous n'avons pu retrouver, furent passés devant les tabellions de Coutances, qui reçurent pour eux et pour un sergent qui les assista, la somme de 6 sous 9 d.

Le montant de la vente ne s'éleva qu'à dix livres.

Pendant cette semaine, Pasquier tient chaque jour compte des dépenses de bouche, pour lui, les sergents et les hommes de garde, sauf pour le vendredi 10, où il est porté « pour le disner et soupper, *nul*, parce que ledit Cappellain le paya. »

En dehors de la nourriture, nous voyons figurer aussi

sur le compte, le salaire des hommes de garde et la location du cheval qui devait servir à emmener Cappellain, une note du maréchal qui remit quelques fers aux chevaux et une du sellier qui, par deux fois, rembourra la selle de Pasquier et celle de Villers.

Le lundi 13, tout étant réglé, ou à peu près, et Cappellain ayant pris l'engagement de se rendre à Compiègne, les sergents et Pasquier reprirent le chemin de la Picardie et allèrent coucher à Saint-Lô.

Le lendemain, ils dînèrent à « Juvegni » (1) et soupèrent à Caen, et, comme le cheval de du Bois était fourbu, on le changea.

Le mercredi 15, passage du bac de Coulombelles, dîner à « Dyve » et « repue à Honnefleur » ; souper « au Pontheau-de-Mer ».

Le 16, dîner au Thoucquet et souper à Rouen, où l'on congédia Denis du Bois.

Décidément les montures de nos voyageurs ne valaient pas grand'chose, car le lendemain, il fallut séjourner à Rouen, « pour la maladie des trenchoisons prinses au cheval de Pasquier, dès le passaiges de Thoucquet. »

Le samedi 18, dîner à Gournay (en Bray) et souper à Beauvais.

Le 19, après avoir dîné à Clermont, Pasquier et de Villers revinrent à Compiègne, où le premier rendit son compte, qui nous montre le brillant résultat de cette campagne de trois semaines.

La dépense s'était élevée à 28 livres 10 sous tournois et, malgré ce qui avait été touché de Capellain, Pasquier réclamait « pour avoir plus mis que receu, ses

(1) Juvigny, canton de Tilly-sur-Seulles (Calvados).

journées et vacations comprinses, 4 livres 8 sous qui font 70 sous parisis. »

Nous croyons bien que la ville de Compiègne en fut pour ses frais et que Cappellain s'empressa de manquer au rendez-vous qu'il avait dû prendre bien malgré lui.

Toutefois, nous ne venons pas réclamer aux héritiers de Cappellain les trois cents livres qui pourraient rester dues; loin de là, après l'accueil si sympathique qui nous a été fait dans la ville de Coutances, nous serions heureux de pouvoir donner quittance à votre compatriote, en y joignant tous nos remerciements pour la gracieuse hospitalité que nous recevons aujourd'hui.

COMTE DE MARSY.

LA

CÉRAMIQUE DANS LE CALVADOS

ATELIER DU MOLAY

L'industrie céramique a été, de tout temps, florissante dans la basse Normandie et particulièrement dans le Calvados. Parmi les ateliers artistiques ou industriels qui, à différentes époques, ont couvert le pays de leurs productions, il n'en est pas de plus intéressant à étudier que celui du Molay. D'ailleurs si, dans un rayon assez étendu, on trouve des briques d'une terre plus fine ou plus dure, ne peut-on admettre que les potiers du Molay ont construit leurs fourneaux momentanément là où on les demandait, là où ils trouvaient une terre favorable ? Car, il faut le constater tout d'abord, si la matière employée varie quelque peu, la manière de procéder et les motifs de décoration sont absolument les mêmes.

La fabrication artistique de la brique émaillée au Molay a duré près d'un siècle. Dès la fin du XIIIe, elle fournissait des pavages ornés de dessins et recouverts

d'un enduit plombière cuit au feu. La salle capitulaire de Bayeux remonte à cette époque. Vous avez vu hier son labyrinthe noir et rouge placé au centre et encadré dans de larges bandes où se voyaient primitivement des fleurs de lys, des léopards, des châteaux, des chimères, etc. Peu à peu les potiers perfectionnèrent leur œuvre et varièrent à l'infini ornements et combinaisons. Le XIVe siècle fut l'époque brillante où leur art s'épanouit dans toute sa richesse ; mais il disparut avec lui, car, jusqu'ici du moins, il n'a pas été trouvé dans le pays une seule brique de la fabrique du Molay qui pût être attribuée incontestablement au XVe. Cette fabrication établie sur les terres des Bacon, créée sans doute et favorisée par eux ne leur survécut pas, ou du moins ne fournit plus que des poteries vulgaires. On peut reconnaître ses productions à la netteté du dessin toujours habilement proportionné, évitant la lourdeur ou la trop grande légèreté que l'on retrouve notamment dans d'autres briques normandes dont vous avez eu les croquis sous les yeux.

Ce ne sont pas seulement la tradition locale et quelques titres épars trop longs à citer ici qui constatent l'existence de la poterie du Molay. Un fief portant ce nom, « *la Poterie,* » détaché du fief principal, devint, après la ruine du château féodal des Bacon, la demeure des d'Argouges et fit place lui-même, au XVIIIe siècle, au château actuel construit par M. Le Coulteux. Nous devons à un chercheur infatigable, à M. Anquetil, avocat à Bayeux, la connaissance d'un texte fort important pour l'atelier du Molay. En effet, dans les comptes de la vicomté de Bayeux (1), écrits en

(1) Ce précieux manuscrit est conservé à la bibliothèque de Bayeux.

français et dressés en 1316 on lit que « *les potiers deu Moulay devoient XX*s. *III*d. *à la Saint-Michiel et autant à Pasques* pour le bois qu'ils pouvaient prendre *eutor deu Vernay et Trunquay en la grant forest deu Bur.* Il est donc certain que, dès avant cette époque, une corporation de potiers existait au Molay et fabriquait assez pour payer au Roi une rente de 40s. 6d pour le bois destiné à alimenter ses fourneaux.

Examinons maintenant leurs diverses productions. Nous pouvons les ranger en trois catégories : les carreaux, les revêtis, les pierres tombales. — Les carreaux ont été fabriqués en quantité considérable. Outre plusieurs salles de la cathédrale de Bayeux, qui ont conservé en partie leur décoration primitive, on connaît les débris de la belle salle de Saint-Étienne de Caen, où longtemps on a voulu voir les armoiries des compagnons de Guillaume à la conquête d'Angleterre; Aunay, Cerisy, Fontenay, Hambie, Longues, Troarn..., les paroisses, les chapelles de Caen et de Bayeux étaient toutes pavées ainsi et, pour ne parler que de cette dernière ville, il est peu de maisons anciennes qui n'en fut encore garnie il y a vingt ans. Aujourd'hui ces débris sont presque totalement disparus, et c'est à peine si l'on peut en citer quelques-unes qui en possèdent encore de suffisamment conservés.

Je me garderai bien de vous entretenir de la manière dont la terre était employée. Ces questions spéciales ont été trop bien traitées et expliquées ici même par M. Le Breton.

Ces carreaux avaient tous la même grandeur, environ quatre pouces au carré sur un d'épaisseur, de manière que tous les dessins pussent se rajuster avec des joints à peu près égaux et former des lignes parallèles.

Les terres employées étaient de trois couleurs, la terre naturelle, soit rouge, soit noirâtre, et une terre blanche. Toutes ont été recouvertes d'un même enduit plombifère assez épais et translucide qui donnait à la terre blanche des tons qui varient du jaune très pâle au verdâtre.

Toujours le dessin foncé se détache sur le fond clair, ou *vice versa,* et les briques sont bicolores. M. Lambert pourtant dessina en 1823 à Longues une brique qui réunissait les trois couleurs, mais je n'en ai jamais trouvé de semblable.

La décoration de ces briques varie à l'infini. Les unes (ce doivent être en général les plus anciennes) forment un dessin complet ; leurs motifs sont empruntés au règne animal ou végétal.

Les autres se composaient de quatre morceaux qui, en permettant de grandir le dessin, se prêtaient admirablement aux combinaisons les plus riches et les plus variées. Quelques-unes de ces briques, de la fin du XIVe siècle, ont leur angle extérieur rabattu, afin de pouvoir placer entre elles un petit carreau uni de 0^m^04 de côté, rouge ou noir, qui tranchait et faisait ressortir l'ensemble. D'autres formaient des losanges où des têtes d'homme s'alternaient avec des mufles de lion, des treillis ornés de fleurons, des entrelacements de fleurs de lis, de feuillages, de colombes..., d'autres paraissaient former un dessin architectural qui nécessitait un grand développement ou représentaient des têtes de femme, dont la chevelure était enserrée dans des treillis perlés. Autour des appartements, des lignes formant bordure encadraient les carreaux ou séparaient les différents motifs. Quelques-unes de ces bordures rappellent celles des vitraux ; l'une d'elles, dont le type figure à l'expo-

sition rétrospective, présente une tête d'ange nimbé sortant des rinceaux.

Outre ce genre d'ornements si variés, il en est un autre qui offre un intérêt historique particulier : je veux parler des armoiries qui y sont représentées. Sans doute les seigneurs du temps s'empressèrent de décorer de leurs écus les salles de leurs châteaux, mais ceux-ci ont disparu avec les châteaux eux-mêmes. Ce fut surtout dans les abbayes que les moines tinrent à honneur de faire représenter ceux de leurs bienfaiteurs, rappelant ainsi aux générations vivantes les dons et les libéralités de leurs ancêtres qu'elles ne cessaient de leur contester. Il est souvent fort difficile d'attribuer ces armoiries à une famille particulière, car les couleurs n'y étant pas indiquées, une fleur de lis, un lion, des fasces pouvaient également convenir à plusieurs familles. De plus, ces carreaux une fois fabriqués étaient mis dans le commerce. Aussi on les trouve partout et souvent dans des lieux où ces familles n'avaient aucune raison de les voir placés. Les écus les plus anciens occupent la largeur de la brique, et leur pointe est accostée de deux rosettes ou de deux croix. Ceux fabriqués un peu plus tard sont entourés de palmes adossées ou d'ornements polylobés comme ceux qu'on rencontre sur tous les sceaux de cette époque. On en trouve aussi avec le type équestre. Un assez grand nombre reproduit le losange ordinairement réservé aux demoiselles. Quelques carreaux ont été fabriqués par le procédé du *champlevage*, notamment une brique trouvée à Bayeux, près de la cathédrale. La terre en est blanchâtre et fort dure; les incrustations sont de terre rouge ordinaire. Elle porte dans un quatrelobes un écu à trois mains sénestres, brisées d'une quinte,

feuille en cœur. Ces armoiries peuvent également convenir aux Mallemains ou aux de la Champagne.

Quelques carreaux ont une forme particulière. Le musée des antiquaires de Normandie possède une brique aux armes des Mallet de Grasville, qui a la forme même de l'écu. L'église de Longues offrait jadis une composition dont j'ai apporté ici quelques spécimens, mais je n'ai pu arriver à en reconstituer la disposition, tant les ornements architecturaux sont effacés. Les plus grandes briques affectent la forme de ce qu'en blason on appelle le *papelonné :* elles ont 0m25 sur 0m22,

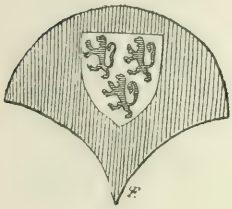

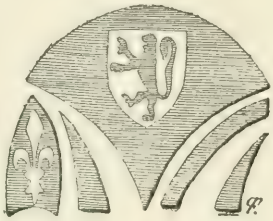

leur épaisseur est de 0m04. Elles portent par-dessous les traces des nombreux clous en fer disposés en rosace, sur lesquels la terre a été assujettie pour être mise au four. Elles sont décorées, au centre, d'un écu absolument semblable à ceux des petites briques et sur lesquels on peut voir encore les lignes que le potier a tirées à la pointe pour avoir son milieu. Les briques paraissent avoir dû être encadrées dans d'autres de très petites dimensions, les unes cintrées, les autres pointues et alternées avec d'autres briques plus grandes, ornées d'une belle fleur de lis. Je les ai trouvées amoncelées dans un coin d'une des chapelles, et dès une époque ancienne, quelques-unes des plus grandes

brisées sans doute, avaient été remplacées par un carreau de pierre blanche et tout usé. Je n'ai rencontré nulle part ailleurs des briques que l'on puisse comparer à celles-ci.

Il faut encore ranger dans cette catégorie, des carreaux plus petits de 0m04 de côté et d'une longueur souvent double, sur lesquels se lisent en noir des mots ou fragments d'inscription. Le musée des antiquaires en possède un venant de Hambie, où sont tracées les lettres : GENIE, sans doute la terminaison du mot latin *progenie*. J'en possède deux que je dois à la générosité de M. le comte de Toustain : sur l'un on lit ESTU, sur l'autre, provenant des Cordeliers de Bayeux, le mot AMEN en beaux caractères fleuris du XIVe siècle. Celui-ci est particulièrement précieux, parce qu'au revers il porte la première marque que j'aie pu rencontrer sur les innombrables briques que j'aie examinées. En effet, on y voit gravé à la pointe et très profondément un M gothique. Est-ce le numéro de l'inscription ou la marque de fabrique du Molay? — Ces briques ne me paraissent pas avoir appartenu à des dalles funéraires, mais bien à des inscriptions qui ornaient diverses parties d'un pavage. Je n'ai jamais rencontré, comme il n'est pas rare de le faire en Anjou et sur les bords de la Loire, de ces petites briques portant une lettre seule et permettant ainsi de composer toutes sortes de mots.

On fabriqua aussi des briques spéciales pour former les degrés qui séparaient les diverses parties d'une église ou d'une salle. C'est ainsi qu'à l'extrémité de la salle capitulaire de Bayeux vous avez vu un emmarchement de 0m18 de hauteur, où sont représentées des scènes de chasse. Ces briques ont été décrites dans le

XVIIe volume du *Bulletin monumental*. Je dirai seulement que leur épaisseur est traversée par des trous ronds superposés se communiquant entre eux sur les deux sens qui me paraissent avoir servi autant à favoriser la cuisson qu'à fixer le mortier. Le dessus, garni de rayures entrecroisées, a été, à la moitié de l'épaisseur totale, baissé de près de 0^m04, de manière à permettre d'ajuster au même niveau les carreaux du pavage lui-même. On peut voir au musée des Antiquaires une marche bien plus curieuse encore. Ce sont quatre briques ordinaires placées deux à deux réunies ensemble à angle droit. Pour avoir la marche complète, il faut supposer deux morceaux semblables, l'un convexe, l'autre concave : la marche avait ainsi 0^m28 de hauteur. Son ornementation était très riche ; dans la partie perpendiculaire, deux groupes de personnages, un seigneur et une dame, ont l'air de deviser ensemble ; au-dessus de leurs têtes se trouvent des arcatures ornées de choux et placées sur un mur appareillé que surmonte un rang de quatre feuilles que l'on retrouve partout à cette époque. Il faut examiner en passant l'élégance des poses et des draperies. Ces personnages regardaient un combat de chevaliers qui est figuré sur la partie où l'on mettait les pieds, ce qui explique qu'il soit bien plus effacé que l'autre. Les deux combattants sont montés sur des chevaux caparaçonnés, les lances s'entrechoquent et les panaches flottent au vent ; au-dessus, dans la partie de la brique qui manque, on peut supposer que se voyaient les lices du champ clos. On retrouve les mêmes motifs sur des briques isolées.

J'ai dit que les potiers du Molay avaient aussi fabriqué des briques destinées à former des revêtis. M. Doucet en possède deux qu'il a bien voulu me confier.

Ce sont ces mêmes personnages que l'on retrouve sur la marche du musée des Antiquaires. Elles ont pu servir à exhausser un tombeau, comme nous le verrons plus loin, ou à former un lambris autour d'une salle. Celles-ci sont très bien conservées, l'émail en est intact et il est facile de voir qu'elles n'ont jamais été placées horizontalement. La chapelle de Furnichon, dépendant de l'abbaye de Longues, avait jadis un retable composé de grandes briques où diverses scènes étaient représentées. Une de ces briques où se voit une partie de l'adoration des mages et deux autres petits fragments ont été longtemps placées au haut d'une grange bâtie avec les débris de la chapelle. C'est à la longue exposition à la pluie et à la gelée qu'il faut attribuer les petits éclats qui déparent le vernis. La seconde brique qui contenait la tête de la Vierge mère était décorée sans doute d'une arcature dans le genre de celle que nous avons déjà décrite. Cette brique fait actuellement partie de ma collection et figure à l'exposition rétrospective.

Il me reste à vous parler des dalles funéraires. M. de Beaurepaire, dans le *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, vient de traiter cette question d'une manière si complète, que j'aurai peu de chose à ajouter. Ces briques, d'une dimension et d'une épaisseur remarquables, ne le sont pas moins par la perfection de la cuisson et leur belle exécution. Elles portent, outre neuf grands trous ronds et coniques, formés par le doigt du potier, les traces des clous d'assujettissement que nous avons déjà trouvés sur certaines autres; autant de causes de destruction, car il y a tel endroit où la brique n'a plus que $0^{m}005$ d'épaisseur ! Il me semble que l'on doit établir un certain ordre d'exécution dans

les sept ou huit dalles funéraires fabriquées au Molay. Pour moi, la plus ancienne est celle de Fontenay, où l'on voit un chevalier. Elle n'existe plus ainsi que les deux

suivantes, que nous trouvons figurées non dans la collection de Gaignières, mais bien dans le manuscrit 9402 du fonds français. Ce recueil fut exécuté pour Nicolas Foucault, Mis de Magny, un des grands collectionneurs du temps. Elle se composait de douze briques alignées deux par deux formant le corps du défunt et d'une treizième, où se trouvait la tête. L'auteur du dessin

ajoute à la description : « *à droite et à gauche de la tête se trouvent deux briques émaillées de deux poulces au quarré qui paroissent avoir été rapportées après coup.* » Je ne saurais partager cet avis. Nous avons là l'œuvre du potier telle qu'elle sortit de ses mains. Il ne pouvait, en effet, couper la tête par le joint de ces deux briques ; dès lors il l'a posée au milieu des deux autres sur une seule, et comme les grandes équivalent à deux petites, il a pu former un carré complet à l'aide de deux carreaux empruntés à la décoration générale, mais qui n'étaient pas nécessairement ceux qui sont dessinés. Quoique cette tombe ne porte pas d'inscription, il me paraît incontestable que nous devons y voir celle de

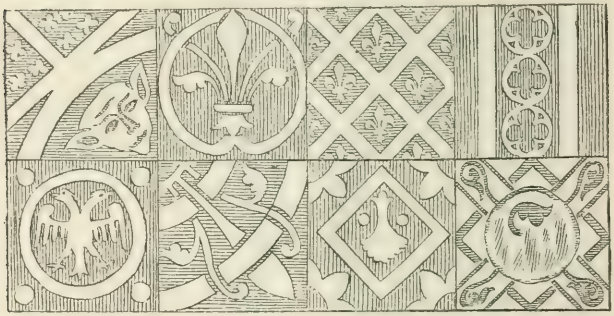

Raoul Tesson, sieur de Saint-Vast et d'Ondefontaine. Car, à cette époque, les descendants des fondateurs laïcs pouvaient seuls être inhumés dans le chœur des abbayes fondées par leurs ancêtres et elle avoisinait les trois pierres tombales sculptées en bosse des premiers Tesson. Les titres de Fontenay nous apprennent que l'an 1302 Raoul Tesson, chevalier, sieur de Saint-Vast et d'Ondefontaine, donna les dîmes de ses terres d'Espinay-

SAINC:MARTIR:DE SALOR POVR
VRE:PORGIONA:ERES PASSE:LAN:DE:MIL:CC:LX:XIII:IOHANS:AVANCE:TOUT
DI:GISE:DAME:GVILLAVME:DE GROISTILLES JADIS:REGIOVR DE

sur-Odon pour son obit et celui d'Aude de Brucourt, sa femme. Il dut donc mourir dans les premières années du XIVe siècle ; sa femme lui survécut, et quelques années plus tard, sa tombe fut placée en face de celle de son mari. Celle-ci, beaucoup plus grande, se composait de trente briques rangées trois par trois. On le voit, l'artiste a perfectionné son œuvre. La dame repose dans une arcature à clochetons très simples et s'arrêtant net pour faire place à une inscription française où l'on doit lire : *Aude de Brucourt fame de mons. Raoul Tesson Segnour de Saint Vaut et Fontenai Dex li face merci. Amen.* Ainsi se trouve restitué le nom de cette dame dont la première lettre avait disparu par suite d'un raccord nécessité sans doute par les ravages des protestants en 1562.

A cette époque doivent remonter les fragments d'un tombeau d'un chevalier de la famille d'Argorges, enterré dans l'église de Gratot et absolument semblable au dessin de Raoul Tesson, que nous avons décrit. C'est encore à Fontenay que se trouvait la pierre tombale de Dom Guillᵉ de Croisilles. Celle-ci du moins porte une date certaine. Il trespassa l'an mil trois cent quarante, le samedi avant Noël. Vous remarquerez que les clochetons qui accompagnent l'arcature plus ornée que celle d'Aude de Brecourt sont absolument les mêmes et qu'on les a encore raccourcis pour y placer deux *orantes* que nous retrouverons sur la tombe d'Hambie. Il est curieux d'observer que la chasuble est ornée de galons placés en croix et semée de croisettes recroisettées qui sont les pièces mêmes des armoiries de la famille de Croisilles. Dans le manuscrit, cette tombe n'est pas divisée en carrés formant trente briques ; mais, cela résulte bien de la note qui l'accompagne, « *cette*

tombe est dans le milieu du chœur, elle a près de sept pieds de long et se compose de trente morceaux de briques de viron huit poulces en quarré. »

L'abbaye de Longues renfermait aussi plusieurs tombeaux de bienfaiteurs placés non plus dans le chœur, mais dans la nef. Le chanoine Béziers dit avoir vu la pierre tumulaire de Roger Bacon, qualifié sieur du Molay, et qu'il dit être mort en 1300. De celle-là, il ne reste rien; mais, il y a quinze ans, on pouvait voir dans une des chambres de l'abbatiale six carreaux actuellement disparus et provenant de la tombe de Guill^e^. Bacon. Ce tombeau était encore plus riche que les précédents. L'inscription, toujours en français, se trouvait, contrairement aux autres, autour de l'arcade et s'arrêtait sur le faisceau de colonnettes à côté d'un élégant clocheton à crochets qui ressemble à ceux de Hambie. Au centre, le chevalier était représenté avec sa cotte de mailles et son casque, dont on voit encore quelques traces, de chaque côté étaient placés de petits écus aux six roses, trois, deux et un. L'inscription en belle gothique ornée d'un portait : *Ci gist monsegnor Guill^e^ Bacon, chevalier segnor du Molay.* Quelque embrouillée que soit la filiation des Bacon, on ne peut voir là que la tombe de Guill^e^ Bacon, qui vivait en 1224 et 1271. Il n'y a pas eu d'autre Guill^e^ sieur du Molay, mais il faut admettre que sa tombe a été placée à Longues longtemps après sa mort. Le Roger Bacon dont Béziers parle aurait été son fils.

A la même époque a dû être faite cette brique où l'on voit un ange tenant un encensoir et paraissant derrière un clocheton à choux frisés. Elle figure à l'exposition rétrospective et appartient à M. Ridel. Elle se trouve à côté de trois briques superbes prove-

nant de la tombe d'un abbé de Hambie. A la différence des autres dalles dont nous avons parlé, cette tombe avait les bords abattus en chanfrein. Elle était

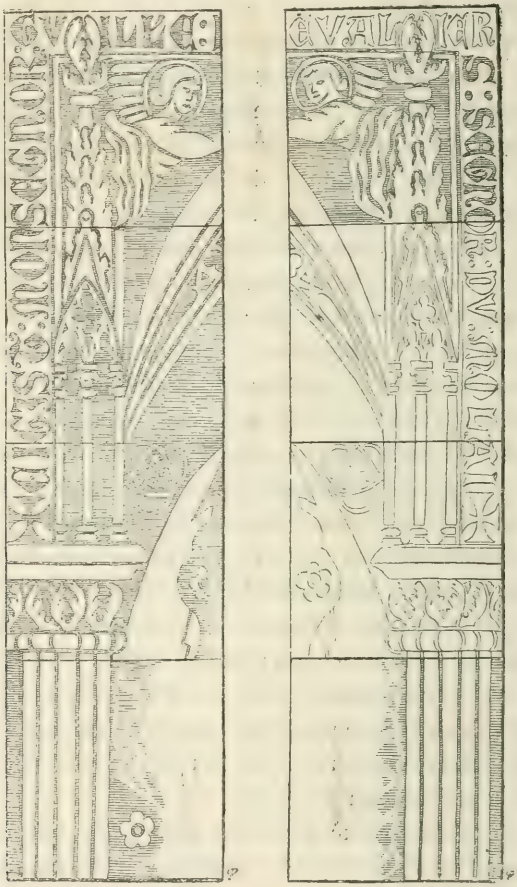

posée en contrehaut du pavage, ce qui explique sa parfaite conservation. Elle avait dû être garnie tout

autour d'un revêtis en briques dans le genre de celles décrites plus haut.

Jusqu'ici il est facile de suivre la progression de l'art dans les tombes que nous venons d'étudier ; d'abord très simples, elles ont été plus ornées et celle de Hambie peut être citée comme la plus belle. Celle qui nous reste à décrire indique déjà la décadence. Ce n'est plus une dalle funéraire, mais simplement une inscription tumulaire qui n'a jamais accompagné aucune effigie. Les lettres placées sur six rangs superposés sont mal alignées et mal venues, elles sont maigres et sans pleins ni déliés. Dans l'origine, elle se composait de trois briques, deux seulement sont parvenues jusqu'à nous. Elle concerne encore des membres de la famille Bacon. Ici, permettez-moi une digression que je m'efforcerai de rendre aussi claire et aussi courte qu'il me sera possible. M. de Caumont a connu cette inscription. M. Desprairies, notaire à Carentan, et M. de Beaurepaire l'ont publiée dans le *Bulletin des Antiquaires de Normandie,* où l'on peut voir le calque de l'une d'elles. Cette inscription est très facile à lire et même à co pléter dans la partie manquante, sauf en deux endroits et je crois qu'il faut la lire ainsi :

Cigist Robert fiz monsegnor Roger Bacon chevalir et fiz Madame Aelis dasnières [et aussi] Guillaume fiz monsegnor Roger Bacon chevalir et fiz da[moiselle Joi re de Vilers. Dex lor face merci. Il me semble plus naturel de mettre après Aelis d'Asnières et auss que de répéter la formule Ci Gist déjà employée au commencement. Que faut-il lire à la cinquième ligne entre Mada et re Vilers? Ces messieurs ont lu Mada [me éléono re de Vilers.

Ce nom, il est vrai, s'adapterait bien à l'espace qu'il

doit occuper, mais il est contredit par des titres authentiques. La femme de Roger Bacon s'appelait *Joire ;* nous voyons qu'en 1260, Roger Bacon, fils d'un autre Roger, confirme le don de Guill^e^ Bacon, son aïeul, des églises du Breuil et de Blay. Le même Roger, en 1287, reconnaît avec *Joire de Villers*, sa femme, le droit de l'abbé de Saint-Lô à nommer à l'église de Rampan, et enfin le même Roger, sieur du Molay et de Planquery, fait accord en 1224 avec Guill^e^, son fils, au sujet des dommages causés par eux aux fermiers du Plessis-Grimoult sur leur terre de Planquery.

Quels sont ces Robert et Guill^e^ Bacon dont nous avons au Breuil l'inscription tumulaire? On les a dit frères de Jeanne Bacon. Mais ici l'erreur est manifeste. Roger Bacon, deuxième du nom, mourut en 1341, laissant une fille unique, la fameuse Jeanne, dont la main, accordée, puis reprise, devait allumer une guerre si funeste à la Normandie. Roger avait lui-même épousé la demoiselle héritière de Villers-Bocage, la nièce propre de Joire de Villers, dont le père, sieur de Maupertuis, était frère puîné du sieur de Villers-Bocage. Il avait au moins deux frères ; ce sont Robert et Guill^e^. Robert vivait encore en 1356 et plaidait contre Guill^e^ de Bray. Notre plaque serait donc postérieure à cette date. Guill^e^ Bacon, lui, eut une autre fin. Compromis, à tort ou à raison, dans la conspiration de Godefroi d'Harcourt, auquel il voulait marier sa nièce, il fut pris et décapité à Paris le 30 mars 1343 avec les sieurs de Percy et de la Roche-Tesson. Leurs corps furent pendus au gibet de Montfaucon et leurs têtes exposées sur les portes de Saint-Lô pour effrayer ceux qui auraient été tentés de se joindre au traître Godefroi. L'année suivante, le roi de France confisquait les terres de Breuil, de Planquery

et de Blay, qui lui appartenaient. Il est vrai qu'Édouard d'Angleterre s'empressa de faire décrocher les hideux trophées de Saint-Lô et leur rendit les derniers honneurs avec la plus grande pompe. N'est-ce point là la cause qui a fait réunir les deux frères dans une même tombe sans que leur effigie n'y soit représentée ?

Ces dalles funéraires me semblent être l'œuvre d'une famille de potiers travaillant pour les Bacon et les familles qui leur étaient alliées. Elles sont une preuve de l'intérêt que cette famille attachait au développement d'une industrie qui enrichissait ses vassaux, car ils préférèrent pour eux ces dalles de briques aux pierres tumulaires et aux statues de bronze alors employées pour perpétuer la mémoire des riches chevaliers.

P. DE FARCY.

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION LATINE

TROUVÉE A ANTIBES EN 1883

L'inscription dont nous allons nous occuper a été remise au jour par M. Jacques Gansard, dans sa propriété, au quartier du *Prugnon*, au fond d'un ruisseau qui la traverse, à $1^{m}20$ environ au-dessous du sol et se trouve dans le cabinet de M. le docteur Mougins de Roquefort.

Elle est incomplète ; mais le fragment de pierre calcaire du pays sur lequel elle est gravée en creux est assez grand et présente les restes de quatre lignes, que nous avons pu compléter.

Les lettres ont $0^{m}06$ de hauteur, sont d'une bonne époque et parfaitement lisibles.

Nous la transcrivons exactement, ainsi qu'il suit :

.... C.F.CARINA
.... INICASACER
.... AETHVCOLIS
.... AMENTOF ▾ I ▾

Nous la complétons et traduisons de la manière suivante :

IVLIAC.F.CARINA
FLAMINICASACER
DOSAETHVCOLIS
TESTAMENTOF▾I▾

Julia Carina, fille de Gaius, Flaminique, Prêtresse d'Aethucolis, a fait par testament élever ce monument.

Nous croyons notre restitution exacte. Le mot *Aethucolis*, tout à fait nouveau, nous paraît seul pouvoir donner lieu à la discussion. Pour nous, c'est le nom d'une divinité topique, dont Julia Carina était la prêtresse.

Notre restitution est loin d'être arbitraire, et elle nous paraît légitimée, d'un côté, par le sens complet que nous lui donnons, et, de l'autre, par les dimensions de l'encadrement, qui ne nous semble pas pouvoir admettre d'autres lettres que celles que nous ajoutons au texte.

A la première ligne, et avant le nom de Carina, se distingue un reste de lettre qui ne peut avoir été qu'un *A* et qui a dû terminer le nom de sa famille, *Julia*, par exemple. Le choix de ce dernier mot n'est donc pas fait au hasard et rien, ce nous semble, ne s'oppose à son adoption.

A la seconde ligne, près de la cassure de la pierre et en avant du premier *I* d'*inica*, se voit l'extrémité inférieure du dernier jambage d'un *M*, par conséquent, le mot *flaminica* est indéniable.

Indéniable aussi nous paraît le mot *sacerdos*, complété par le commencement de la troisième ligne.

A la dernière ligne, le complément de *testamento* est évident.

Il est important de remarquer que l'inscription n'offre des points de forme trangulaire, bien caractérisée, qu'après les lettres *F* et *I* qui la terminent. Quant aux petites cavités que présente la surface de la pierre, elles n'ont aucun caractère des signes de ponctuation et sont produites par les effets du temps, notamment celles qui se trouvent entre l'*E* et le *T* d'*Aethucolis* et entre les branches de l'*V* du même nom.

A ces considérations épigraphiques en faveur du nom *AETHVCOLIS*, divinité locale, nous pouvons ajouter encore une preuve de son culte dans notre contrée. En effet, à quelques mètres de l'endroit (1) d'où la pierre a été exhumée, existent un tronçon de *colonne-applique* et un fragment de *cordon* qui ont dû appartenir à un monument public, un temple, par exemple ; et non loin de là, nous avons découvert, il y a quelques années, un atelier de lapicide.

Il est impossible d'assigner une date à notre inscription lapidaire. Mais les dimensions et la beauté primitives des lettres nous autorisent à penser qu'elle peut remonter aux premières années de l'empire romain, à cette époque où Antibes, érigée en municipe par Rome, avait la même organisation civile, religieuse et militaire que cette ville.

Nous croyons notre inscription inédite. Elle est, en outre, rare par la réunion des titres de *Flaminique* et de *Prêtresse*, et unique par la mention du nom d'une divinité locale, méconnue jusqu'à ce jour.

(1) Dans la propriété de M. Albert, qui s'est mis gracieusement à notre disposition, ainsi que M. Gansard, et nous a autorisés, de concert avec ce dernier, à faire au besoin des fouilles importantes.

Dans notre département, elle sera la seconde où l'on voit la femme exercer ces deux fonctions religieuses.

La première, conservée au musée de Cannes, a été publiée ainsi qu'il suit par M. Ed. Blanc (1).

.... A.FLAMINI
CALISACERDOS
VIVA ▾ SIBI ▾ FECIT
.... LIMIMEMORIAM
CONSVMMAVIT

Un estampage tout récent et aussi fidèle que possible de cette inscription a été fait par M. le docteur Mougins de Roquefort et nous a permis de lire :

.... LLAFLAMINIC
A ▾ ET ▾ SACERDOS
VIVASIBI FECIT
ANIMI[illegible] MEMORIAM
CONSVMMAVIT

Et nous traduisons :

Cami(lla), Flaminique et Prêtresse, a fait élever, de son vivant et pour elle-même, ce monument, afin de conserver le souvenir de son existence.

Nous adoptons le nom de Camilla, pouvant être remplacé par un autre de même désinence, parce que, entre le premier *L* de la première ligne et l'encadrement de la pierre, il serait difficile de placer plus de deux lettres, et nous faisons observer que le reste de ce nom a pu se trouver à la fin de la ligne précédente, dont il n'existe plus de traces.

(1) *Épigraphie antique des Alpes-Maritimes*, 1re partie, n° 113, p. 134.

On voit, par le rapprochement de la lecture de M. Ed. Blanc et de la nôtre, qu'il ne conserve de ce nom de femme que la dernière lettre *A;* qu'il fait de *Flaminica* un adjectif *Flaminicali,* qui n'est pas latin ; qu'il omet la conjonction *ET* comprise entre deux points manifestes et qu'il place un signe de ponctuation après les mots *viva* et *sibi.*

M. Blanc ne fait suivre sa lecture d'aucune version. Pour nous, nous reconnaissons, malgré l'usure des caractères du commencement de la quatrième ligne, la fin du mot *animi,* séparé du mot suivant par un point. Nous sommes donc fondés à adopter *animi* et à légitimer ainsi notre traduction.

Cette manière de *matérialiser* en quelque sorte le souvenir de la vie : *animi memoriam consummare,* est une formule analogue à celles de *facere, comparare, memoriam,* que l'on rencontre aussi en épigraphie.

Antibes, le 29 mai 1883.

Dr P. Mougins de Roquefort,
A. Gazan.

PEINTURES DU XVIE SIÈCLE

NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES

DANS L'ÉGLISE SAINT-MICHEL DE VAUCELLES

A CAEN

Le faubourg de Vaucelles, séparé de la ville de Caen par le cours de l'Orne, formait autrefois une localité distincte et indépendante. C'était le siège d'un doyenné important qui ne comprenait pas moins de trente-quatre paroisses. L'église, située à l'extrémité supérieure du côteau, a conservé quelques parties qui ne sont pas indignes d'attention. Dans le collatéral du midi se trouve enclavée une tour romane, de la fin du XIe siècle, ou du commencement du XIIe, très bien conservée et de l'effet le plus pittoresque; sur le côté nord, une porte formant saillie, aujourd'hui masquée et très délicatement travaillée, représente le XVIe siècle. Décrite par M. de Caumont dans sa statistique monumentale du Calvados, elle a été gravée dans le grand ouvrage de Pugin. La façade principale et la tour à coupole qui la surmontent sont beaucoup plus modernes. Elles furent construites en 1780, par les soins de Robert Fauvel,

curé de la paroisse. Ce travail correct, et qui répondait au goût du jour, fut très favorablement apprécié au moment de son achèvement. Les détails curieux d'ornementation que l'on remarque à l'intérieur, clefs de voûte, armoiries, inscriptions, ont été en outre successivement étudiés par beaucoup d'archéologues distingués, au nombre desquels nous devons citer, au premier rang, Raymond Bordeaux et notre laborieux et savant confrère, Georges Bouet.

Tout semblait avoir été dit sur cette église lorsque des travaux de restauration entrepris par M. le curé amenèrent la découverte, sur la voûte du chœur, de peintures dont rien jusque-là n'avait fait soupçonner l'existence. Au mois de janvier 1882, ayant à placer des vitraux aux fenêtres supérieures, M. l'abbé Rohée crut devoir profiter de cette circonstance pour rétablir les meneaux qui les garnissaient autrefois et pour raviver les couleurs entièrement effacées de deux magnifiques clefs de voûte représentant, l'une saint Michel terrassant le dragon, l'autre la sainte Trinité.

MM. Francis et Aimé Jacquier furent chargés de ce double travail. La restauration des deux clefs de voûte fut confiée par eux à l'habile décorateur de leur maison, M. Chifflé. Aucun choix ne pouvait être plus heureux. Artiste consciencieux et perspicace, M. Chifflé, au moment où il attaquait la première clef de voûte, n'eut pas de peine à constater, sous les éraillures de l'enduit, la présence d'enroulements et d'arabesques qui se prolongeaient au-delà. MM. Jacquier furent avertis et, en faisant tomber avec précaution le badigeon qui recouvrait la voûte, ils s'aperçurent que c'étaient là des décorations accessoires, d'un beau caractère, destinées à relier huit médaillons, de forme circulaire, à la clef de

voûte, formant tout à la fois le centre de la travée et de la composition picturale.

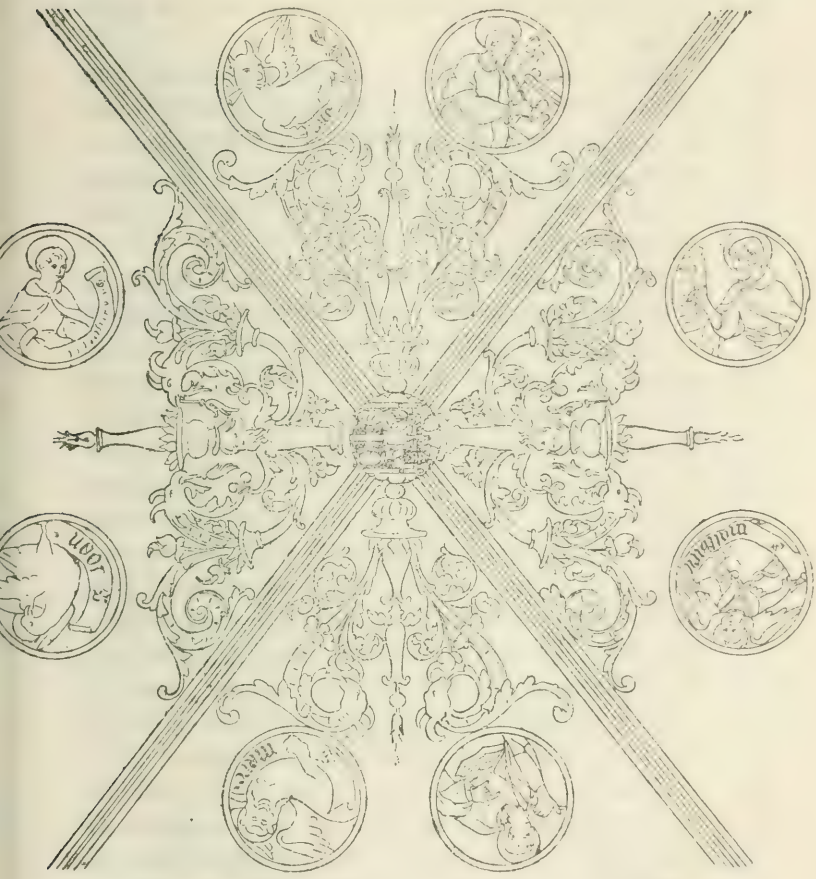

En poursuivant leurs recherches, ils reconnurent également que la travée en avant avait reçu une ornementation analogue formée de huit médaillons et d'enrou-

lements présentant quelques différences dans le dessin, mais appartenant, en définitive, à la même époque et au même style.

Le reste du chœur n'offrait aucune trace de peintures.

Lorsqu'un nettoyage sommaire des surfaces décorées eut été opéré, on constata qu'autour de la clef de voûte de la première travée représentant la Trinité, l'artiste avait disposé, dans huit médaillons séparés, les quatre évangélistes et leurs quatre attributs, le bœuf, le lion, l'aigle et l'ange.

Autour de la clef de voûte de la seconde travée, au fond du chœur, représentant l'archange saint Michel, apparurent dans huit autres médaillons quatorze saints et saintes, dont les physionomies et les vêtements avaient été considérablement altérés par le temps. Toutefois, grâce aux attributs qu'ils portaient et aux phylactères qui les accompagnaient, on put reconnaître, chacune dans un médaillon, sainte Catherine et sainte Anne, puis, réunis, deux par deux, dans le même médaillon, saint Eustache et saint Jean-Baptiste ; saint Mathurin et saint Maur ; saint Christophe et saint Sébastien ; saint Martin et saint Nicolas ; saint André et saint Jacques de Compostelle ; saint Pierre et saint Paul.

Les médaillons de la première travée sont cerclés en noir ; ceux de la seconde sont cerclés en jaune.

Ajoutons, pour être complet, que des vérifications ultérieures permirent de retrouver, dans la section du fond de la seconde travée, une *Assomption*, dans un médaillon en amande, qui avait tout d'abord échappé aux investigations.

Toutes ces peintures ont été exécutées à la détrempe, avec une habileté remarquable. Le saint Sébastien et le

C
B
D
A
H
E
G
F

saint Christophe, notamment, hardiment dessinées, révèlent la main d'un artiste expérimenté. Malgré la pauvreté de sa palette et la simplicité de son procédé, son œuvre, dans laquelle les contours sont tracés au trait et les couleurs étendues en teintes plates, sans dégradation et sans ombres, produit à l'œil le plus heureux effet. Au point de vue décoratif, cet ensemble original, dans lequel des entrelacs élégants et d'un bon style accompagnent les médaillons et rompent la monotonie de leur disposition symétrique, nous paraît supérieur à beaucoup d'autres compositions moins sobres et plus ambitieuses.

Quant à la date de ces peintures, elle est facile à déterminer. Le caractère des figures, l'agencement des draperies, et surtout le dessin général des enroulements indiquent nettement le XVIe siècle. Sans aller chercher ailleurs, on peut retrouver les mêmes motifs, ou des motifs analogues, dans l'abside de l'église Saint-Pierre de Caen qui date de cette époque.

Il est un autre détail qui nous permet d'être plus précis. La clef de voûte de la première travée nous offre, au pied de la représentation de la Trinité, un écusson qui peut se blasonner ainsi :

« D'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre clefs d'argent. »

Ces armoiries, qui ont été signalées pour la première fois par MM. Bordeaux et Bouet, sont celles de la famille La Longny, qui avait des propriétés dans le faubourg de Vaucelles. Un La Longny acheta, en 1575, la grande terre d'Urville, et son fils Adam fit reconstruire plus tard, en 1604, l'église de cette paroisse; il y fut d'ailleurs inhumé, avec ses deux femmes et son frère, dans une chapelle latérale, près du chœur, où

l'on voyait encore, il y a quelques années, leurs quatre statues en pierre blanche.

C'est à la même famille que devait appartenir Pierre La Longny, professeur ès-droits, recteur de l'Université

de Caen, curé de Quilly et de Vaucelles en 1525. Le curé de Vaucelles, dont l'abbé de La Rue place la mort en 1554, était poète à ses heures : il composa notamment

quelques vers satiriques contre les *Lansquenets*, qui sont arrivés jusqu'à nous.

Il eut pour successeur un de ses parents, Gilles La Longny, professeur ès-droits en l'Université et curé de Vaucelles en 1554. Nous ignorons l'époque de son décès.

Sans vouloir insister autrement, il nous suffira de faire remarquer que l'écusson que nous avons décrit indique, par le fait même de son apposition, que les peintures de la voûte du chœur de l'église ont été exécutées sous l'administration de l'un de ces deux La Longny, Gilles ou Pierre, c'est-à-dire vers le milieu du XVIe siècle.

A quel artiste maintenant pourrions-nous les attribuer? Dans la première *Centurie de ses Éloges*, Jacques de Cahaignes nous donne une nomenclature fort précieuse des citoyens illustres de la ville de Caen à cette époque. A côté de magistrats, de financiers, d'administrateurs et d'hommes de guerre, on y voir figurer, avec une réelle satisfaction, des musiciens comme *Baril*, des architectes comme *Hector Sohier* et les deux *Le Prestre*, des fabricants de toile ouvrée ou *belluée*, et de bourses tissées d'or et d'argent comme *Graindorge* et *Jacques Le Bouteiller*.

Chose remarquable, le même annaliste a fait aussi dans son ouvrage une petite place à la peinture, et au n° 40, nous le voyons mentionner un certain *Simon Le Pelletier, ornemaniste habile et d'une rare fécondité*. Il délayait ses couleurs dans de l'eau gommée et peignait sur bois, ainsi qu'on pouvait le voir aux panneaux de l'orgue de Saint-Pierre et aux tableaux de la chapelle des Reliques de la même église; il enluminait merveilleusement les manuscrits, il réusissait passable-

ment le portrait et, particularité notable, il couvrait les murs des édifices de peintures à fresque ou à la détrempe. Au dire toujours du même Cahaignes, ce genre particulier de peinture ne fut plus pratiqué à Caen, après la mort de Le Pelletier (1).

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble voir dans ces lignes une indication qui mérite d'être recueillie, et peut-être ne serait-il pas téméraire d'attribuer à cet artiste caennais ces peintures d'un faire large, facile, un peu lâché, mais en définitive expressives et d'un bon effet. A défaut de certitude absolue, la conjecture que nous émettons présente, tout au moins, un caractère plausible.

En dehors de leur valeur artistique et des questions d'attribution et de date qu'elles soulèvent, les fresques de Vaucelles ont pour nous un autre genre d'intérêt que nous tenons à signaler. Elles se rattachent, en effet, pour le tout, ou pour une notable partie, à l'histoire d'une confrérie ou charité qui eut, à un certain moment, une importance et une vogue incontestables. Nous voulons parler de la confrérie de Saint-Michel. En ce qui concerne les peintures de la seconde travée, au centre de laquelle apparaît le saint archange, la situation est nette et aucun doute, si léger qu'il soit, ne peut s'élever : aussi croyons-nous utile d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Il serait difficile de dire à quelle époque précise fut établie, dans l'église Saint-Michel de Vaucelles, une confrérie en l'honneur de ce saint patron. Ce que nous

(1) *Éloges des citoyens de la ville de Caen, première Centurie*, par Jacques de Cahaignes. *Traduction d'un curieux*, p. 175.

savons, c'est que, le 16 juillet 1446, le curé, Me Jehan Allaire, jugea à propos de fondre dans une seule association plusieurs charités « de pièça establies en son église », au nombre desquelles figurait en première ligne celle de « Monsieur Saint-Michiel, archange ».

L'acte d'union et les ordonnances qui le complètent nous ont été conservés et constituent un document du plus haut intérêt, en ce sens qu'il participe tout à la fois des statuts des associations de dévotion et des règlements des sociétés de secours mutuels (1).

Ces constitutions primitives furent profondément modifiées le 15 janvier 1515. Un petit livret, publié à la fin du siècle dernier, par G. Le Roy, imprimeur et libraire, à Caen, contient, pour la même confrérie, de nouveaux statuts du 25 mars 1625, approuvés par l'official du diocèse, le 23 octobre 1628, et suivis de règlements aux dates du 24 septembre 1652 et du 28 mai 1772.

A cette époque, à la veille même de la Révolution, les revenus de la confrérie se montaient encore à 998 livres 16 sous 6 deniers, comprenant des fermages pour 715 livres et des rentes pour 133 livres 16 sous 6 deniers. *Les Calendres* des confrères atteignaient en moyenne la somme de 120 livres.

Malgré les transformations successives qu'elle avait subies, la charité était encore entourée d'un certain prestige. L'institution, toutefois, nous ne saurions le dissi-

(1) Archives du Calvados, Fonds des confréries. Collection Moncel, manuscrit n° 126. Nous tenons à remercier ici le savant archiviste du Calvados, M. Chatel, et M. Charles du Plessis, de l'obligeance avec laquelle ils nous ont communiqué les documents qui pouvaient faciliter notre travail.

muler, avait reçu de graves atteintes et l'activité des confrères et des échevins se dépensait le plus souvent en vaines querelles sur des questions de préséance ou d'administration intérieure. La meilleure intelligence ne régnait d'ailleurs pas toujours entre les membres associés et les chapelains. Nous n'en voudrions pour preuve que la requête présentée par ces derniers à l'évêque de Bayeux, Mgr de Rochechouart, pour arriver à une réglementation plus équitable des messes et des fondations.

Les sept chapelains de la confrérie, au nombre desquels était le curé, exposaient notamment que tous les fonds possédés par la confrérie lui avaient été aumônés pour messes et fondations, mais que les honoraires fixés pour leur acquit étaient devenus si modiques que les suppliants se voyaient forcés de demander l'augmentation de l'honoraire ou la réduction du nombre des offices.

Ramenée à ces termes, qui expliquait suffisamment la diminution de la valeur de l'argent, la réclamation des chapelains était parfaitement fondée. Elle éveilla cependant de telles susceptibilités, qu'au moment où les intéressés furent appelés à en prendre connaissance et à délibérer, il se produisit dans l'assemblée une si vive émotion que la séance dut être levée et que le registre ne put être signé.

« Estant prests de signer, nous dit le procès-verbal, « il s'est élevé un si grand tumulte par les frères ser- « vants et par une quantité d'hommes et de femmes, « qu'on a été obligé de se retirer, ce qui est certifié vé- « ritable par les soussignés :

« FAUVEL, curé de Vaucelles,

« HÉBERT, échevin, GRANDJOUAN, etc. »

La confrérie prolongea son existence pendant une partie de la Révolution. Elle dut la tolérance dont elle fut l'objet à cette circonstance que, dans certains cas déterminés, elle vaquait à l'ensevelissement et à l'inhumation des morts.

Pendant l'épidémie de 1584 qui, au dire de Bourgueville, fit à Caen plus de 10,000 victimes, on la vit se dévouer, de la façon la plus méritoire, à cet office charitable. Les comptes de cette année portent en effet la mention suivante : « a esté donné par le conseil des « gens d'église, aux frères de la charité qui portent les « corps morts de la contagion, afin de les encourager « de persévérer, 18 sous 6 deniers. »

Les mêmes errements étaient encore suivis par la confrérie à la fin du XVIIIe siècle, et c'est pour cela qu'à la date du 1er février 1792, le curé de la paroisse, Hébert, grand-vicaire de Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, essaya de la soutenir en la réorganisant sur de nouvelles bases. Le fait est attesté par une sorte d'arrangement, écrit sur papier marqué, qui nous a été communiqué par M. Simon, et qui nous paraît intéressant, et par sa date et par les énonciations qu'il renferme :

« Nous, frères servants de la ci-devant charité de Vaucelles, demandant à être et à continuer à être utiles pour la sépulture des morts en ladite paroisse et à procurer à Dieu toute l'édification qui dépendra de nous de donner aux paroissiens, pour le bien de la religion et de nous sacrifier, comme auparavant, au bien public, consentons à reprendre nos fonctions, selon les statuts qui nous seront donnés par le sieur curé que nous accepterons et signerons, promettant de les observer dans toute leur teneur, et selon toutes les conditions

qui nous seront imposées par luy et par ses statuts, les anciens estant abolis et les regardant comme source de chicanne dont nostre église a été affligée depuis grand nombre d'années et les abandonnant absolument et entièrement, voulant vivre dans la paix et dans l'édification, ce que nous avons signé au presbytère et ce que ledit curé a signé après nous, ce 1er febvrier 1792 :

« Signé : VALETTE, MARTIN, TACHAUX, Jean CINGAL, Joseph PINCHARD, LECOMTE, J. JOUIN, HÉBERT, curé. »

Pendant tout le temps de son existence, la société eut son siège dans la chapelle Saint-Raphaël, sise dans le collatéral nord de l'église. C'est là que les frères se tenaient et que se trouvait *la table à coffrets* de la charité. A raison de cette affectation, la chapelle était, dans une très large mesure, entretenue aux frais de la confrérie. En 1613, elle paie 36 livres au maçon pour faire l'autel de Saint-Raphaël et de Sainte-Barbe ; 15 livres à Crespin Got, pour avoir peint les deux images qui sont sur ledit autel et qui sont saint Raphaël et sainte Barbe, et 54 livres au même peintre, pour avoir fait le tableau qui est dans ledit autel, et qui est l'histoire de Tobie, et pour avoir peint et doré l'autel. Remarquons en passant que Crespin cumulait la profession de peintre de sujets religieux et celle de peintre-décorateur. Il ne devait pas se mêler de sculpture, car les deux statues qu'il enlumina avaient été taillées par un Rouennais, M. Pierre Bremontier, lequel reçut 12 livres pour son travail, 30 sous pour le transport des statues à quai, par bateau, et 12 sous 6 deniers pour le transport des mêmes statues du quai aux Meules à l'église de Vaucelles, lieu de leur destination.

Comme aux termes de ses statuts, la confrérie faisait célébrer ses messes hautes et basses et ses services au grand autel, elle contribua aussi aux frais de la décoration, non seulement de cet autel, mais du chœur tout entier. Elle fit plus : pour loger ses deux cloches, ou tout au moins l'une d'elles, elle établit sur le chœur un clocheton en bois qui a été supprimé depuis et qui avait une certaine élévation. En 1638, pour cet objet, elle paye différentes sommes au couvreur et au charpentier. Le dernier, à lui seul, reçoit 115 livres *pour reliquat de compte, à raison de son travail pour l'érection de la tour.*

Les peintures du chœur attestent la générosité des confrères et leur zèle pour l'embellissement de l'église, mais elles constatent aussi une sorte de main-mise sur le chœur, au profit de l'association. Ces décorations étaient, après tout, une attestation catégorique, sous une forme pittoresque, du droit qui leur avait été reconnu de faire célébrer au grand autel la messe de fondation et les services solennels réglés par les statuts.

Quant aux saints représentés, tant à la clef de voûte que sur les huit médaillons, ce sont tous, est-il besoin de le dire, les patrons reconnus de la confrérie. Les statuts de 1446 les désignent en ces termes : « C'est à scavoir, monsieur S. Michel Archange, monsieur S. Jehan Baptiste, messieurs S. Pierre et S. Paul, messieurs S. Jacques et S. Christophe, monsieur S. Mor, monsieur S. Martin, monsieur S. Mathurin, monsieur S. Eustache, madame S. Catherine, monsieur S. Andrien, monsieur S. Nicolas, monsieur S. Sébastien et madame S. Anne. »

L'énumération par laquelle débutent les statuts de 1625 est conçue en termes à peu près identiques :

« En laquelle charité fondée au nom et titre de

S. Michel en la dite église et paroisse de Vaucelles sont unies et conjointes les confrairies des bienheureux saints et saintes dont les noms ensuivent à savoir dudit S. Michel Archange qui se célèbre le 29e jour de septembre et le 16e jour d'octobre et le 8e jour de mai; messieurs S. Jean-Baptiste qui se célèbre le 24 juin, S. Pierre et S. Paul le 29e jour du dit mois, S. Jacques et S. Christophe le 25e jour de juillet; madame S. Anne qui se célèbre le 26e jour du dit mois, S. Eustache le vingt de septembre, S. Martin l'onzième de novembre, madame sainte Catherine le 25 du dit mois, S. André le 30 du dit mois de novembre, S. Nicolas le sixième de décembre, S. Maur le 15e jour de janvier, S. Sébastien le 20e du mois de mai, S. Mathurin, confesseur, le 10 du dit mois de mai. »

Le peintre s'est conformé religieusement à ces indications et sa composition nous offre, dans un ordre un peu différent, tous les saints dont les noms sont mentionnés dans les statuts de 1446 et de 1628.

On avait d'abord pensé que les peintures de la première travée, représentant la Sainte Trinité, au milieu des Évangélistes, se rattachaient à la confrérie de la *Sainte Trinité pour la Rédemption des captifs* qui avait aussi son siège dans l'église de Vaucelles. Après y avoir réfléchi, nous ne croyons pas devoir adopter cette manière de voir.

Aucun document ne nous autorise à reporter à la fin du XVIe siècle la date de l'érection de cette confrérie dans l'église de Vaucelles. D'un autre côté la représentation de la Sainte Trinité, entourée des évangélistes, telle que nous les voyons figurer sur la voûte, ne nous offre rien qui se réfère spécialement à cette confrérie qui avait sa physionomie spéciale et son cachet bien déterminé.

On n'y aperçoit, en effet, ni les deux patriarches de l'ordre, *Jean de Matha* et *Félix de Valois*, ni *l'Ange et les deux captifs*, ni *les Religieux et les captifs martyrisés auprès de la croix*. L'absence de ces détails est d'autant plus anormale, que l'apposition de ces sujets ou de ces figures sur les tableaux et sur les bannières de la confrérie était prescrite formellement par les statuts de l'Association.

« Premièrement, il faut désigner le grand autel ou chapelle en leur église, non occupée d'une autre confrérie, à l'honneur de *la Très Sainte Trinité et des SS. Jean et Félix*, patriarches de l'Ordre en faveur de la Rédemption et des captifs, y mettant un tableau en la manière qu'est l'image gravée au commencement du dit livre, et faire une bannière blanche de tafetas pour porter à la procession représentant, d'un côté la très sainte Trinité et de l'autre *l'Ange et deux captifs avec les deux SS. Patriarches*, gravés dans ladite planche..., puis un tronc, au-dessus duquel il y aura *l'image de la Rédemption et de plusieurs autres religieux et captifs martyrisés* (1). »

Dans la notice, plus récente et beaucoup plus abrégée, composée, ou tout au moins éditée, par le libraire Poisson, nous lisons encore les mêmes recommandations.

« On portera une bannière qui représentera, d'un côté la Sainte Trinité, et de l'autre un ange vêtu de blanc, portant sur sa poitrine une croix rouge et bleue et tenant deux esclaves à ses côtés (2). »

(1) La confrérie de la Très Sainte Trinité et Rédemption des captifs. P. 50. Voir également le frontispice gravé.

(2) Id., 91.

Pourquoi d'ailleurs évoquer le souvenir d'une seconde confrérie pour l'interprétation de ces fresques? N'est-il pas certain que la sainte Trinité et la Vierge Marie sont les patrons d'honneur, s'il est pérmis de parler ainsi, de toutes les confréries sans exception. C'est ce qu'expriment tous les actes constitutifs de ces associations, et c'est notamment ce que nous trouvons formellement énoncé dans les statuts de la Charité de l'Archange saint Michel.

« En honneur et révérence *de Dieu, notre créateur, de la glorieuse Vierge Marie,* de Monsieur saint Michel et des autres glorieux saints et saintes, en l'honneur desquels icelle charité a été érigée et constituée (1). »

Si ce point de vue est exact, il n'est plus besoin d'attribuer à deux confréries les peintures que nous avons décrites. Cette composition, qui forme un ensemble et qui a été exécutée par le même peintre dans toutes ses parties, se rattache aussi à une seule et même confrérie, celle de l'Archange saint Michel. L'artiste, il est vrai, a réuni aux patrons de la Charité la Vierge placée dans la seconde travée, la sainte Trinité dans la première, mais en le faisant il s'est conformé aux idées du temps, à l'esprit général des statuts de ces associations, aux saines traditions liturgiques.

Bien qu'aucune pièce comptable ne l'établisse, il est pour nous hors de doute que les peintures du chœur ont été exécutées aux frais de la confrérie. Ces largesses étaient au surplus dans ses habitudes et, à différentes reprises, les chapelains, maigrement rémunérés, élevèrent la voix et se plaignirent amèrement de ce qu'ils considéraient comme des dépenses abusives. On pourra

(1) Statuts de 1515. Archives du Calvados.

juger de la disposition des esprits par un passage d'une requête du 16 juillet 1771, que nous transcrivons textuellement :

« Observent les chapelains qu'ils sont obligés de se fournir de linge, d'aubes, à toutes les messes, services et offices, ce qui fait qu'ils ont à peine 8 sous pour chaque messe. . . . . .

« Enfin, que la Charité, toujours pauvre quand il s'agit de payer l'honoraire de ses fondations, mais toujours opulente pour faire des donations à une fabrique plus riche qu'elle, a *donné, il y a trois ans,* 600 *livres au trésor, sous un spécieux prétexte et sans d'autres raisons, sinon que les chapelains ne goûteront point de cette somme !* »

Les fresques découvertes d'une façon si opportune dans l'église de Vaucelles, constituent la seule décoration de ce genre existant aujourd'hui dans la ville de Caen, et probablement en Basse-Normandie. Nous avons indiqué les diverses raisons qui lui donnent, à notre sens, un intérêt tout particulier. Qu'il nous soit permis d'ajouter que cette œuvre remarquable d'un peintre de notre pays, nous fournit un spécimen de la manière de faire de ces modestes artistes provinciaux, que l'on a méconnus pendant trop longtemps, et auxquels nous voudrions voir rendre une plus complète justice. Sauver leurs productions de la ruine est, en attendant, un moyen excellent de les honorer.

Grâce à l'initiative généreuse de M. le curé, grâce au concours si dévoué et si empressé qu'ont bien voulu lui prêter MM. Francis et Aimé Jacquier, grâce aussi à l'habileté de M. Chifflé, ce résultat si désirable a été atteint. Non seulement ces peintures ont été débarrassées de l'épais badigeon qui les couvrait, mais encore

elles ont été relevées au moyen de calques, et restaurées ensuite de la manière la plus fidèle et la plus consciencieuse. La Société française d'Archéologie et la Société des Antiquaires de Normandie ont été heureuses d'apporter leur obole à cette restitution, de tout point satisfaisante. Quelques personnes avaient cru pouvoir compter sur l'assistance de l'administration. Leurs illusions n'ont pas été de longue durée.

Il n'y a lieu ni de s'étonner ni de se plaindre. A l'heure actuelle, ce n'est pas seulement en Normandie que les corps élus, follement prodigues des deniers publics lorsqu'il est question de bâtiments scolaires, se montrent d'une parcimonie aussi mesquine que mal entendue quand il s'agit d'édifices religieux.

EUGÈNE DE BEAUREPAIRE.

EXCURSION A COUTANCES

Les séances de Caen étaient closes ; mais restait encore à accomplir la partie du programme qui devait être le complément du Congrès. Donc une trentaine de ses membres partaient le samedi, à une heure cinquante, pour Coutances, première étape de l'attrayante excursion à l'île de Jersey.

En arrivant à la station de Coutances, les excursionnistes ont le plaisir de retrouver leur confrère des jours précédents, M. Levé, accompagné de MM. les adjoints au maire et de M. l'abbé Pigeon. Ces Messieurs ont la gracieuseté de venir recevoir le Congrès, et veulent bien lui servir de guide.

Déjà la soirée s'avance et l'on se dirige immédiatement vers la cathédrale, dont la silhouette se dresse au sommet de la ville, aussi majestueuse qu'élégante. Une première visite du monument a lieu jusqu'à la tombée de la nuit. Mais elle a pu se prolonger le lendemain, et se concilier d'autant mieux avec les offices du dimanche que la cathédrale de Coutances n'est pas église paroissiale.

L'examen de cette cathédrale, au point de vue de l'analyse architectonique, doit spécialement chercher à discerner, dans le monument actuel, les parties qui peuvent subsister encore de la cathédrale bâtie au XIe siècle

par l'évêque Geoffroy de Montbray, et qui fut absorbée par la reconstruction du XIIIe siècle. Cette recherche exige de longues allées et venues sur les combles, dans les nefs, et les galeries de l'intérieur, des excursions renouvelées aux étages des tours, sans parler d'une ascension aérienne à la magnifique lanterne centrale ; toutes choses qui ont été exécutées sans peine, grâce à la direction de nos guides empressés, M. Levé et M. l'abbé Pigeon, devant qui s'ouvraient toutes les portes.

Cet examen est des plus intéressants. Il permet de constater des traces de reprises aux murs des nefs, et, dans d'autres endroits, des parties romanes conservées dans la façade, et, détail fort important, dans la tour du sud, des chambres dont les murs intérieurs ont été au XIIIe siècle, non pas édifiés, mais enveloppés par la grande construction gothique visible de l'extérieur. C'est donc dans ces parties que nous trouvons les vestiges du monument consacré en 1056, par Geoffroy de Montbray, et renouvelé au XIIIe, dans le splendide édifice que nous voyons aujourd'hui, l'un des spécimens des plus purs du style gothique de cette époque.

On se félicitera de trouver au compte rendu général du Congrès, une analyse de ces constructions, due à la compétence bien connue de M. Ad. de Dion, qui assistait à la visite du monument.

Au sortir de la cathédrale, une rapide visite a été faite au musée de la ville, où l'art et l'archéologie sont représentés par des œuvres non sans mérite, et des monuments de diverses époques qui offrent un intérêt local. On y a revu le buste en bronze, provenant de Vieux, qui figura à l'exposition rétrospective du Trocadéro, et dont le *Bulletin monumental* de 1877 a donné une gravure.

Aujourd'hui son attribution à Hadrien, due à une vague tradition ne saurait être admise, et il faut se contenter de voir dans ce bronze, retouché par une main moderne, un personnage probablement contemporain de cet empereur, en tout cas du second siècle de notre ère.

Signalons aussi un monument d'un autre genre, intéressant pour l'histoire de la cathédrale. C'est l'inscription sur plaque de marbre, qui se trouvait à gauche de l'entrée de la chapelle de la Vierge, lorsqu'elle a été publiée par M. Renault, en 1872, dans le *Bulletin monumental*. Nous la répétons ici, d'après la copie qu'en a prise M. Léon Germain :

ANTOINE DV PARC [*escuyer*] ORIGINE
DE LORRAINE NATIF DE MARSEILLES
SCVLPTEVR ET ARCHITECTE A DON
NÉ LE DESSEIN, CONSTRVIT ET FAIT
PLACER L'AVTEL PRINCIPAL DE CETTE
ÉGLISE EN MARBRE. IL EST MORT LE
19 AVRIL 1755 SANS AVOIR FAIT LES
QVATRE ANGES QVI SONT PLACÉS SVR
L'AUTEL. SON FILS RAPHAEL DVPA
[*re escuyer*] LES A FAITS : LES DEVX
GRANDS SVR LE MODÈLE DE SON PÈRE, LES
DEVX PETITS SVR SES PROPRES
DESSEINS ET MODELES ET LES
A FINIS AV MOIS D'AVRIL 1757
AGÉ DE VINGT ET VN AN

La qualification d'*escuyer* laissée en blanc dans le texte de M. Renault, a été martelée sur le marbre.

Espérons que M. Germain, si familiarisé avec l'histoire de l'art lorrain, saura trouver des renseignements

nouveaux sur la famille ou les œuvres du sculpteur architecte désigné dans cette inscription.

Coutances possède dans un vallon, au bas de la ville, sinon un monument, du moins les restes d'un monument qui a droit à la visite de tout archéologue, en raison de son extrême rareté en France. Ce sont les arcades d'un aqueduc construit au XIIIe et au XVIe siècle, en remplacement d'un aqueduc romain. Mais les touffes de lierre qui les recouvrent sont plus favorables à son effet pittoresque qu'à l'étude qu'on voudrait faire de ces curieux débris.

Au retour de cette petite course suburbaine, quelques instants ont été consacrés à l'examen de l'église Saint-Pierre, surmontée elle aussi d'une belle lanterne octogone et qui, même après la visite de la cathédrale, offre un intérêt réel, dans son mélange de constructions des XIV, XV et XVIe siècles.

M. l'abbé Pigeon a réuni une nombreuse collection d'antiquités de différents pays, d'objets du moyen âge et de la renaissance. Les excursionnistes conserveront le meilleur souvenir de la bonne grâce avec laquelle ils ont été admis à les visiter

Pour compléter son séjour à Coutances, le Congrès, s'est réuni à deux heures, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Palustre, en présence d'un nombreux auditoire. On remarquait au bureau, près de M. le président, M. Quesnault, inspecteur de la Société française d'Archéologie, M. l'abbé Lecanu, et plusieurs autres notabilités.

Dans un rapport verbal sur les récentes visites de la cathédrale, M. Palustre a signalé les parties du XIe siècle, conservées dans le monument, comme nous avons établi plus haut, et comme du reste l'avaient

constaté précédemment divers archéologues des plus autorisés, notamment M. Bouet, dans le *Bulletin monumental*, de 1865, tome XXXI, p. 421 et 509. Ces attributions ont amené, entre plusieurs membres de la réunion, un échange d'observations, dont quelques-unes contradictoires, et, il faut bien le dire, grande a été la surprise des membres étrangers à Coutances, d'apprendre qu'il existait encore des partisans, attardés et chaleureux, d'un système qui fit grand bruit, il y a quelque quarante ans, et d'après lequel le monument, tel que nous le voyons aujourd'hui, avec ses formes gothiques si parfaites, serait la cathédrale même du XIe siècle, bâtie par Geoffroy de Montbray. Les objections les plus simples que l'on peut opposer à ces prétentions, si contraires au développement de l'histoire de l'architecture, tombent devant cet argument, aussi indiscutable qu'inattendu, mais éminemment patriotique, que la Normandie, et surtout Coutances, était, dans l'art de bâtir, en avance de deux siècles sur le reste de la France.

D'un autre côté, la curiosité des habitants de Coutances et de tout l'auditoire n'a pas été moins excitée, lorsque, après ces débats animés, M. le comte de Marsy a lu le récit du voyage à cheval, fait en 1485, de Compiègne à Coutances, par deux sergents royaux que la ville de Compiègne imagina, ne trouvant rien mieux, d'envoyer à Coutances, pour recouvrer sur un bourgeois de cette ville, Nicolas Le Cappellain, une somme importante dont la dite ville de Compiègne était débitrice envers le roi pour sa contribution dans les cotisations assignées aux villes du Nord et de la Champagne, pour le rétablissement d'Arras. Plus heureux que les deux sergents royaux qui ne trouvèrent pas tout ce qu'ils

cherchaient, M. de Marsy a mis la main sur un vrai trésor, sur les documents réunis par le valet de la ville chargé d'accompagner les deux émissaires. Ces documents, vrai *journal de voyage*, relatent en détail, étape par étape, les différents épisodes de cette longue chevauchée, accidents de grands chemins, aventures et mécomptes d'hôtelleries, le séjour à Coutances, les ruses employées pour s'emparer de Le Cappellain et l'amener à reconnaître sa dette, l'adjudication de ses biens et le résultat produit, qui n'aboutit à ne toucher que des sommes insignifiantes, si bien que la ville dut les compléter pour payer les frais de cette expédition, sans avoir amorti sa dette envers le roi.

Le récit plein d'entrain de toutes ces aventures emprunte un intérêt et un charme de plus à la finesse des commentaires dont l'érudit narrateur l'accompagne. Inutile de dire que ce bouquet final de la séance est accueilli par les applaudissements les plus sympathiques qui redoublent encore quand M. de Marsy ajoute en terminant que, si la prescription n'était acquise pour cette dette, les Compiègnois présents au Congrès de Coutances seraient heureux, en souvenir de l'accueil si aimable et si gracieux qui leur est fait en ce jour, de donner quittance aux héritiers de Le Cappellain,

M. le Président remercie M. de Marsy de son intéressante lecture, lui demande de vouloir bien destiner son manuscrit au volume du compte rendu général, et exprime sa gratitude pour l'accueil sympathique que le Congrès a trouvé dans la ville de Coutances.

La séance est levée à trois heures trente minutes, et quelques instants après, les excursionnistes partaient pour Granville.

EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A L'ILE DE JERSEY

Le lundi 23 juillet 1883, à sept heures du matin, un assez grand nombre de membres du Congrès archéologique de France se trouvaient réunis sur le pont du paquebot anglais le *Griffin* qui fait le service entre Granville et Saint-Hélier et se préparaient à répondre à la gracieuse invitation de la Société jersiaise d'histoire et d'archéologie (1). Il s'agissait aussi de visiter, non pas

(1) C'étaient MM. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie ; Jules de Laurière, secrétaire général ; Gaugain, trésorier, et Mlle Françoise Gaugain ; le comte de Marsy, inspecteur général ; Anquetil, de Bayeux ; de Bailliencourt, de Mortain ; Bertot, président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts de Bayeux ; Bonfils, de Bayeux ; de Chanterenne, de Bazenville ; la comtesse Henri de Dion, de Versailles ; L. Doucet, de Bayeux ; Jérôme Duval, de Lillebonne ; Georges Gardin de Villers, de Bayeux ; le docteur Garovaglio, de Côme ; le comte Charles Lair, de Blou ; Eugène la Perche, de Tours ; Gaston le Courtois du Manoir et Mme G. le Courtois du Manoir ; Méresse,

seulement en touristes, mais en archéologues, cette île de Jersey aux sites variés, aux campagnes toujours vertes, dont les habitants ont conservé tant de vieux usages et dont les monuments présentent un intérêt tout particulier à ceux qui étudient les antiquités normandes.

Le voyage s'annonçait mal au début. La nuit précédente, une véritable tempête avait sévi sur les côtes de Bretagne et de Normandie ; le vent était violent, la mer presque « démontée » et, à chaque instant, le paquebot embarquait des paquets de mer ou était fouetté par des embruns. Aussi la traversée, qui n'est cependant que de trois heures, parut-elle longue à plusieurs d'entre nous, qui souffrirent cruellement du mal de mer. Heureux ceux qui échappèrent ce jour-là à ce triste fléau ! Ils peuvent se vanter d'avoir le pied marin, sans être assurés pour cela d'être garantis une autre fois d'une indisposition à laquelle les princes de la science n'ont pu trouver de remède et encore moins de préservatif.

La sortie du port de Granville fut assez difficile, et la brume était tellement épaisse que nous pûmes à peine distinguer derrière nous, dans le sud, le Mont-Saint-Michel, qui semblait un grand navire à la voile caché

ancien président de la Société historique de Compiègne ; de Pallières, d'Elbeuf ; Pic-Paris, de Tours ; le baron Pinoteau, de Tours ; Raulin, de Caen ; Tavigny du Longprey, de Bayeux ; Émile Travers, secrétaire de la Société des beaux-arts de Caen ; Robert Triger, du Mans, auxquels sont venus se joindre M. et Mme le Féron de Longcamp, arrivés sur leur yacht *le Chevreuil*, avec un de leurs fils et M. le comte F. le Gonidec de Tressan ; enfin M. le comte Régis de l'Estourbeillon, de Nantes, qui n'a pris part qu'à la dernière excursion.

par un rideau de brouillards, puis, dans l'ouest, le groupe des îles Chausey et les rochers désolés des Minquiers, restes dangereux d'une portion de continent disparue. Enfin, vers neuf heures et demie, nous distinguions Jersey et quelques instants plus tard, après avoir rangé les écueils redoutables qui défendent la rade de Saint-Hélier, et laissé à gauche le rocher de l'Ermitage et le château Élisabeth, nous abordions au quai.

A peine avons-nous mis pied à terre que les délégués de la Société jersiaise s'emparent courtoisement de nous (1). MM. le lieutenant-colonel Charles-Th. Le Cornu, adjudant général de la milice royale, président de la Société, le docteur Osborn-Capel Powell, Adolphus Le Couteur, vice-consul de Turquie et de Hollande, Henry-N. Godfray, avocat, connétable de la paroisse

(1) La « Société jersiaise pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays, la conservation des antiquités de l'île et la publication de documents historiques, » a été fondée le 28 janvier 1873. Elle comprenait, quelque temps après, quatre-vingts membres souscripteurs et six membres d'honneur; ces nombres sont plus considérables aujourd'hui. Elle publie un bulletin qui paraît à des époques indéterminées et qui jusqu'ici a été consacré principalement à l'impression des *Extentes,* ou titres officiels réglant l'étendue et les limites des droits de la couronne à l'encontre de ses tenants et débiteurs. On connaît cinq extentes de l'île de Jersey depuis 1274; la dernière date de 1680 et est actuellement en vigueur. M. Julien Havet, auquel on doit d'intéressantes études sur *les Gardiens et Seigneurs des îles normandes,* de 1198 à 1461, et sur *les Cours judiciaires des îles,* insérées dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (de 1876 à 1878), a donné dans le même recueil des comptes rendus détaillés des publications de la Société jersiaise.

de Saint-Sauveur, Eugène Dupray, secrétaire honoraire de la Société, et Humphray Godfray, lieutenant de la milice royale (1), nous conduisent à l'hôtel de la *Pomme-d'Or,* où des appartements nous ont été réservés, et nous donnent rendez-vous à deux heures pour nous conduire chez S. E. le lieutenant-gouverneur, et nous accompagner dans une première excursion aux alentours de Saint-Hélier.

Le déjeuner et quelques instants de repos remettent sur pied les malades; le temps devient beau, et tout le monde est prêt lorsque M. Le Cornu vient nous rejoindre. Le zélé président de la Société jersiaise nous souhaite officiellement la bienvenue de la manière la plus cordiale, tandis que ses collègues nous distribuent le programme des visites projetées, et ornent nos boutonnières d'une cocarde verte, insigne de la Société dont nous sommes les hôtes.

Quelques instants après nous montons dans les voi-

(1) Aux noms de ces délégués qu'il nous soit permis d'ajouter ceux de MM. le Rév. P.-A. Le Feuvre, vice-recteur de Saint-Hélier, vice-président de la Société, le Rév. Abraham Le Sueur, recteur de Grouville, le Rév. Richard Bellis, le Rév. Thomas Le Neveu, recteur de Saint-Martin, le colonel Wilson, le lieutenant-bailli Edward Mourant, Adolphus-Hilgrove Turner, député aux États, qui ont bien voulu, ainsi qu'un grand nombre de leurs confrères de la Société jersiaise, nous guider dans nos courses et mettre à notre disposition les ressources de leur obligeance à toute épreuve et de l'érudition la plus variée. Nous sommes heureux de pouvoir leur offrir ici, au nom de la Société française d'Archéologie, l'expression de notre vive gratitude pour l'accueil si sympathique qu'ils nous ont fait pendant tout notre séjour dans l'île de Jersey.

tures qui nous attendent ; nous traversons au grand trot la charmante ville de Saint-Hélier, et nous nous dirigeons par la route de Saint-Sauveur vers la résidence de Son Excellence le lieutenant général Lothian Nicholson, C. B., R. E., « lieutenant-gouverneur et commandant en chef des forces militaires de l'île et de ses châteaux forts, garnisons et dépendances. » Sur notre passage, nous remarquons de nombreux drapeaux tricolores arborés en notre honneur, et l'on nous indique l'ancien Hôtel Impérial, magnifique construction, transformée aujourd'hui en collège par les Jésuites français, qui sont venus chercher la liberté et la tolérance sur une terre étrangère, dans un pays protestant.

M. Le Cornu nous présente à S. E. le lieutenant-gouverneur ainsi qu'à Mme Nicholson, qui ont bien voulu réunir l'élite des habitants de Jersey, et nous font une réception des plus flatteuses. Un *lunch* est servi et des conversations animées s'engagent sur tous les points des salons. Il s'établit rapidement entre nos hôtes et nous une affectueuse cordialité.

Parmi nous, les Normands sont en majorité et ils se sentent sur une terre normande. De part et d'autre, gens de l'île et du continent se sont bientôt réciproquement conquis ; plusieurs se sont déjà rencontrés, et c'est avec un plaisir ineffable qu'on renoue de vieilles relations et qu'on échange de vigoureux *shake-hands*.

Nous quittons à regret la résidence du lieutenant-gouverneur et nous consacrons le reste de la journée à la visite de l'église de Saint-Sauveur, du collège Victoria, du Musée de la Société jersiaise, de l'église de Saint-Hélier et de la Cohue.

Église de Saint-Sauveur. — L'église de Saint-Sauveur fut, dit-on, consacrée le 30 mars 1154.

Nous devons faire ici, une fois pour toutes, une remarque au sujet de la date de consécration des diverses églises paroissiales de Jersey.

A l'envi, les historiens, les compilateurs de guides ou les touristes qui ont rédigé leurs impressions de voyage, ont donné les dates de fondation des douze paroisses disposées en cercle autour de l'île, et formant au moyen âge le doyenné de Jersey, qui dépendait de l'évêché de Coutances. Ces dates seraient, d'après le *Livre noir* de la cathédrale de Coutances : pour Saint-Brelade, 1111 ; Saint-Martin, 1116 ; Saint-Clément, 1117 ; Saint-Ouen, 1130 ; Saint-Sauveur, 1154 ; la Trinité, 1163 ; Saint-Pierre, 1167 ; Saint-Laurent, 1199 ; Saint-Jean, 1204 ; Sainte-Marie, 1320 ; Grouville, 1322 ; Saint-Hélier, 1341. Mais, comme l'ont fait observer M. de Gerville et M. Édouard le Héricher, l'érudit auquel rien de ce qui touche la Basse-Normandie et les îles du Canal n'est étranger, l'original du *Livre noir* de Coutances semble aujourd'hui perdu, et dans aucune des nombreuses copies qui nous sont parvenues de ce précieux document, il n'est question de l'époque de la consécration des églises jersiaises; en outre, l'examen de celles-ci ne permet pas de les attribuer, sauf pour quelques parties de Saint-Ouen, aux époques qui viennent d'être indiquées.

Ajoutons qu'un caractère qui démontre la fausseté ou tout au moins l'inexactitude de ces dates, est la mention d'un certain nombre de personnages et notamment d'évêques de Coutances, qui auraient assisté à ces consécrations et dont les noms ne figurent ni dans

le *Gallia christiana*, ni dans les cartulaires de cette époque (1).

Ces édifices ont été totalement remaniés à diverses époques et notamment au XIVe siècle ; il ne reste donc à peu près rien de la période romane proprement dite, et ce que l'on retrouve encore de celle du moyen âge est du gothique prismatique. Les matériaux employés, le granit entre autres, ne se prêtaient pas à la décoration; aussi l'archéologue est-il singulièrement dérouté à l'aspect des monuments religieux de Jersey auxquels, vu l'absence d'ornementation et le manque absolu de renseignements écrits par suite de la destruction des anciennes archives, il est presque impossible d'assigner une date vraisemblable. Ne sait-on pas aussi qu'à cause de l'éloignement des centres où se développait l'art du constructeur, on a, dans certaines parties de l'Europe, et même dans quelques provinces de France, telles que la Bretagne, continué à bâtir d'après des procédés ou des modèles abandonnés ailleurs depuis plusieurs siècles, en même temps que les mœurs, les usages, la langue y conservaient des formes surannées (2) ? On ne peut être surpris de constater un semblable état de choses dans les îles du Canal, séparées du continent par un détroit dangereux et plus encore par les guerres qui, depuis la

(1) M. le juré-justicier W.-L. de Gruchy avait envoyé au Congrès un mémoire sommaire sur l'époque de la construction des diverses églises de Jersey et sur leurs dernières restaurations, que l'on trouvera imprimé dans le volume du Congrès et dans lequel nous avons puisé d'utiles indications pour la rédaction de ce compte-rendu.

(2) Julien Havet, *Les Cours royales des îles normandes* (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1877, p. 70).

conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, n'ont pour ainsi dire cessé de régner entre la France et l'Angleterre jusqu'en 1815. Remarquons enfin que le remaniement subi par toutes les églises de Jersey aux XIVe et XVe siècles, a principalement consisté en agrandissements.

En effet, dans la plupart des églises que nous avons visitées et que nous aurons l'occasion de décrire, un collatéral a été ajouté et ce collatéral a souvent des dimensions aussi considérables que la nef principale. Deux causes peuvent avoir nécessité cette addition à l'édifice primitif : une augmentation de population, ou, ce qui est plus probable, l'abandon successif des chapelles rurales, dont la construction était en général antérieure à celle des églises. Ces chapelles étaient au nombre de plus de vingt ; de nos jours il n'en reste que quatre : celle des Pêcheurs, celle de la Hougue Bye, celle du manoir de Samarès et celle du manoir de Rozel. Cette dernière est la seule qui soit encore consacrée au culte.

Les églises de Jersey ont à peu près toutes la même disposition. Nous aurons donc à répéter plusieurs fois les mêmes descriptions, mais nous avons ici à faire une sorte de statistique archéologique et à donner avant tout une idée exacte des monuments religieux visités par les membres du Congrès.

Autre observation : toutes les églises paroissiales de Jersey étaient à la nomination d'évêques ou d'abbés de Normandie et de Bretagne, qui figuraient au nombre des francs-tenants de la couronne. L'archipel du Canal, jusqu'à sa cession définitive à l'Angleterre, dépendait du diocèse de Coutances ; il fut ensuite rattaché à celui de Winchester. A l'époque de la Réforme, les biens ecclésiastiques, ayant été confisqués, furent incorporés au

domaine de la couronne, dont ils font encore partie; mais la persistance des usages est telle que lorsque des procès concernant les propriétés de cette nature viennent devant les cours, ce sont encore les abbés qui sont cités en justice. On appelle, par exemple : « L'abbé du Mont-Saint-Michel,» et le procureur de la Reine répond : « Sa Majesté ! » (1)

L'église de Saint-Sauveur, dont la cure était à la nomination de l'archidiacre du Val de Vire, se compose d'une nef, d'un chœur, d'un collatéral se développant dans toute la longueur de l'édifice et d'une tour centrale carrée, crénelée, analogue à certains clochers de la Normandie, tels que ceux de Luc, de Lion-sur-Mer, etc., qui, outre leur destination liturgique, servaient de postes de défense et d'observation. La tour est supportée par quatre arcades en tiers-point et présente à l'intérieur quelques motifs d'ornementation architecturale. Le collatéral est séparé de la nef, du côté du chœur, par deux arcades en plein-cintre qui reposent sur de grosses colonnes rondes en granit à chapiteaux unis. La nef est formée de trois travées à arcades cannelées, portées par des colonnes circulaires. Les fenêtres orientales sont en style flamboyant et offrent quelques restes d'anciens vitraux. Au milieu du bas-côté un porche forme la partie méridionale du transept primitif.

A Saint-Sauveur, nous remarquons, comme dans quelques autres des églises de l'île, des drapeaux qui ont appartenu aux régiments de la milice royale de Jersey, dont le nombre a été, depuis peu d'années, réduit de six à trois. La devise des monarques anglais est :

(1) Julien Havet, *Les Cours des îles normandes* (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1879, p. 199).

Dieu et mon droit! celle de plusieurs familles illustres du Royaume-Uni est, comme autrefois celle de la ville de Caen : *Une foi, un Dieu, un Roi!* Les miliciens jersiais, eux aussi, se sont fait honneur de manifester leurs sentiments religieux, et ils ont pieusement déposé dans les temples les étendards qu'ils avaient défendus avec un courage à toute épreuve et une fidélité inébranlable.

Nous trouvons aussi le long des murailles des monuments funèbres consacrés à la mémoire des familles notables dont les membres y ont été enterrés. Presque toujours, sauf de rares exceptions datant du XIXe siècle, les épitaphes sont en français. Elles donnent de nombreux détails biographiques et généalogiques sur les personnages en l'honneur desquels elles ont été rédigées; mais rarement elles sont antérieures à 1600. A Saint-Sauveur elles sont consacrées aux La Cloche, seigneurs de Longueville (1), aux Durell, aux Poingdextre de Grainville, aux Le Breton, aux Godfray, etc. (2).

(1) L'inscription du monument qui rappelle le souvenir de ces seigneurs débute ainsi : « Dans cette chapelle, place des sépulchres de Longueville, repose, sous ce tombeau, le corps d'honnête et pieux personnage George la Cloche, gentil-homme, le quatrième de sa famille, sieur de Longueville. Il avait pour père Carteret la Cloche, etc. »

(2) Quant aux pierres tombales que l'on trouve dans les cimetières et sur le sol de plusieurs églises de Jersey, elles ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Toutes sont en grès et quelques-unes portent des armoiries, mais aucune n'offre de représentation figurée du défunt. Les légendes gravées en grosses lettres, sont le plus souvent en relief sur un fond creusé. Les plus anciennes sont en caractères gothiques, mais la majeure partie, ne datant que du XVIIe et XVIIIe siècle, sont en majuscules romaines.

Pendant l'émigration, plusieurs gentilshommes français furent enterrés dans le cimetière de Saint-Sauveur, où un emplacement spécial leur fut même réservé. Il y y a quelques années, on y voyait encore un certain nombre de sépultures portant les armoiries de familles normandes et bretonnes ; citons entre autres celles de Louis-François de Macquart, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ; de Jacques-Marie-Guillaume du Bois des Cours, officier au régiment de la Fère, etc. (1).

M. Villers nous rappelle que c'est là que fut inhumé, le 24 février 1797, Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux. En 1856, la ville de Bayeux voulant rendre un hommage mérité à cet éminent prélat, fit entreprendre des recherches pour découvrir ses restes et les faire transporter dans sa cathédrale ; mais la pierre tombale avait disparu depuis longtemps et il fut impossible de mettre à exécution ce louable projet.

De La Croix nous a conservé l'épitaphe que l'amiral prince de Bouillon, des prêtres du diocèse de Bayeux et des habitants de Jersey avaient fait graver sur la sépulture de Mgr de Cheylus (2). Nous reproduisons ici cet

(1) Il serait fort utile de dresser une double liste des émigrés français qui se sont fixés dans les îles anglo-normandes, ou y ont résidé : 1° à la suite de la révocation de l'édit de Nantes ; 2° pendant la Révolution. Nous savons que M. Humphray Godfray s'occupe de la première et que le comte Régis de l'Estourbeillon réunit les éléments de la seconde. Nous sommes heureux de féliciter ici ces deux érudits d'avoir entrepris un travail qui présentera un vif intérêt au point de vue de l'histoire des familles et de la société française au XVIIe et au XVIIIe siècle.

(2) De La Croix, *Jersey, ses antiquités, ses institutions, son histoire ;* Jersey, 1859-1861, 3 vol. in-8, t. I, p. 370.

honorable témoignage rendu par des étrangers aux vertus et aux mérites de l'illustre évêque :

HIC IN SPEM RESURRECTIONIS
REQUIESCIT
ILLUSTRISS. AC REVERENDISS.
IN CHRISTO PATER
JOS : DOM : DE CHEYLUS, BAJOC. EPISC.
GALLORUM REGIS A CONSILIIS
MILITARIS AC HOSPITALIS MARIÆ ET LAZARI
ORDINIS
E PRIMARIIS UNUS
REGIARUM GALLIÆ PRINCIPISSARUM
ELEMOSINARIUS
POST LONGAM IN PATRIA PIIS OFFICIIS NOBILEM
VITAM
CHRISTIANA INTEGRITATE VENERANDUS
DULCI MORUM COMITATE CARUS OMNIBUS
HAC IN REGIONE
DELICTAM VIRTUTI QUIETEM, AMICUM HOSPITIUM
INVENIT
CUM DIRA GALLIAS LACERARET PSEUDO CIVIUM
BARBARIES
REGI SUO FIDES, RELIGIONIS AVORUM INDEFENSUS
CULTOR
PROFUGIS CIVIBUS EXEMPLAR ET SOLAMEN
ERRANTIBUS ADVERSIS NON HOSTIS
CUNCTIS DESIRANDUS.
OBIIT DIE..... MENSIS..... MDCCLXXXXVII
ÆTATIS SUÆ OCTOGESIMO
HOC ET DOLORIS ET SPECIALIS OBSERVANTIÆ
TESTIMONIUM
INSCRIBI VOLUIT

QUEM DEFUNCTO JUNXERAT MUTUUS HONOS
ILLIUS HOSPES ET AMICUS
TURENNII NON DEGENER PROPINQUUS
PRINCEPS BULLIONIS
HAC IN INSULA NAVALIBUS ANGLIÆ COPIIS
SUPREMUS PRÆPOSITIUS
ET
MŒRENTES POSUERE AMICI.

Victoria-College. — Ce magnifique établissement, construit de 1850 à 1852, et inauguré dans le courant de cette dernière année, est situé dans Bagatelle Road, derrière le fort Régent et sur une colline élevée, au nord de Saint-Hélier. De nombreux élèves, qui tous sont externes, y suivent les cours de l'instruction secondaire jusqu'à l'époque de leur entrée dans les Universités du Royaume-Uni (1).

Victoria-College est entouré d'un vaste parc, dont une partie est aménagée en promenades publiques et d'où l'on jouit d'une vue splendide. Dans le *hall*, on remarque, entre autres portraits, ceux de la Reine et du Prince Consort, par Winterhalter, et celui du Rév. Philippe Falle, auteur d'une histoire de Jersey (2), et

(1) Le cadre de ce travail ne nous permet pas de parler de l'organisation de l'enseignement public dans les îles anglo-normandes. M. Théodore Le Cerf a fait sur ce sujet une importante communication à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1867.

(2) *An Account of the isle of Jersey, the greatest of these islands, that are now the only remainder of the English dominions in France, with a new and accurate map of that Island;* 1694, in-4°. Cet ouvrage a été traduit en français et continué

auquel on doit la fondation de la bibliothèque publique de la ville de Saint-Hélier. Cette dernière toile a été offerte, en 1871, par John de Caen, esquire, à S. M. la reine Victoria, qui en a fait don au collége.

ÉGLISE DE SAINT-HÉLIER. — Rentrés en ville, nous visitons l'église de Saint-Hélier, qui, pendant la période catholique, avait pour patron l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, lequel nommait à la cure.

Quoique Saint-Hélier soit la plus moderne des églises paroissiales de Jersey, c'est peut-être la plus intéressante au point de vue de la construction et de la disposition. Dans le principe, le plan de l'église a dû être cruciforme. Bâti vers le XIVe siècle, ce monument a subi des remaniements considérables et comprend aujourd'hui une nef, un chœur, un collatéral sud, des transepts nord et sud, une chapelle mortuaire située à l'extrémité orientale, et un porche au nord. Au centre de la nef primitive s'élève une tour carrée d'assez petite dimension et surmontée d'une galerie. La nef et le bas-côté communiquent par des arcades en tiers-point. Le collatéral est évidemment une addition du XVIe siècle nécessitée par l'accroissement pris peu à peu par la ville de Saint-Hélier qui, de modeste village, s'est élevée au rang de capitale de l'île.

Les arcs-boutants du côté sud ont subi les effets de l'âge, bien plus que ceux du côté nord, quoique parmi ces derniers les deux du centre soient fort détériorés; ils appartenaient sans doute à la chapelle ou à l'aile sud et faisaient ainsi partie de la construction primi-

jusqu'en 1798, sous le titre de : *Césarée, ou l'Histoire générale et Description de l'île de Jersey*; Jersey, Fr. Jeune, 1798, in-8.

tive. On voit encore la trace de ces derniers arcs-boutants dans la partie ouest du collatéral qui a été ajoutée postérieurement. La nef et l'aile, lorsque celle-ci a été bâtie, avaient une égale longueur; à la suite d'une restauration récente, la dimension de la nef a été augmentée. On remarque, dans tout l'intérieur de cet édifice, les arcades gothiques, que l'on trouve partout dans les églises de Jersey, et qui reposent toujours sur des colonnes en granit aux formes massives et généralement rondes et assez lourdes; à Saint-Hélier toutefois les proportions sont meilleures et les fûts, les chapiteaux et les bases sont octangulaires.

De beaux vitraux modernes, dus à la générosité de divers notables de l'île et représentant des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, ornent de grandes fenêtres gothiques.

Le Révérend P.-A. Le Feuvre, vice-doyen de Saint-Hélier, qui nous faisait les honneurs de son église, avait bien voulu prier un artiste de grand talent, M. Locher, de Berne, de jouer pendant notre visite un morceau de Bach, et nous avons emporté le souvenir du génie du compositeur, du mérite du musicien et de l'excellence de l'instrument dont l'organiste sait tirer un si bon parti.

Dans l'intérieur de l'église de Saint-Hélier est enterré le major Pierson dont nous raconterons bientôt la fin tragique. Ce tombeau en marbre blanc, exécuté à Londres en 1784 par le sculpteur Bacon, a été élevé aux frais des États de Jersey. Il se compose d'un socle à consoles sur lequel est un bas-relief représentant Pierson, blessé à mort et entouré de sujets allégoriques. Une épitaphe en langue anglaise rappelle le nom et la bravoure du jeune officier. En voici la traduction :

A LA MÉMOIRE DU
MAJOR FRANCIS PIERSON.
LORSQUE CETTE ILE FUT ENVAHIE PAR LES FRANÇAIS, IL TOMBA
EN COMBATTANT VAILLAMMENT
A LA TÊTE DES TROUPES ANGLAISES ET DE LA MILICE.
IL MOURUT DANS LA FLEUR DE SA JEUNESSE
ET DANS LE MOMENT DE SA VICTOIRE,
LE SIXIÈME JOUR DE JANVIER 1781, AGÉ DE 24 ANS.
LES ÉTATS DE CETTE ILE,
EN TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE POUR LEUR DÉLIVRANCE,
FIRENT ÉLEVER CE MONUMENT
AUX FRAIS DU PUBLIC.

L'église de Saint-Hélier est au milieu d'un petit cimetière admirablement tenu et entouré d'une fort belle grille. Comme le cimetière de Saint-Sauveur, celui-ci renfermait la sépulture de nombreux émigrés français; mais ici la plupart des monuments qui conservaient leur souvenir ont été détruits, lors de l'élargissement de Church Street et de Mulcaster Street. On ne voit plus que la pierre sépulcrale d'un gentilhomme breton, Jean-François de Quisistre, comte de Bavalan.

MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE. — Nous faisons ensuite une trop courte visite au Musée de la Société jersiaise, établi provisoirement au rez-de-chaussée d'une maison de la Place Royale. Ce musée est fort intéressant, parce que c'est une collection presque exclusivement locale et que tous les objets qu'il renferme ont été découverts, sauf quelques pièces ethnographiques, à Jersey ou dans les îles voisines. Il est divisé en deux séries : l'une d'histoire naturelle, com-

prenant des coquillages ainsi que des animaux et des insectes, réunis pour la plupart par M. Eugène Dupray, secrétaire honoraire de la Société, et préparés d'une manière remarquable ; l'autre composée d'armes ou d'instruments en silex et de poteries provenant des tumulus explorés dans l'île, de monnaies gauloises et romaines trouvées en grand nombre à Jersey, principalement au petit hâvre de Rozel (1), de chartes, de sceaux et de monnaies du moyen âge, de calques des peintures de l'église de Saint-Clément et d'objets archéologiques et ethnographiques assez nombreux, provenant de divers pays et principalement de l'Amérique du Nord, etc.

Cohue royale. — En sortant du Musée, plusieurs d'entre nous vont visiter la *Cohue* royale, grande bâtisse moderne sans caractère à l'extérieur, et dont la façade donne sur la Place Royale ou Royal-Square, vis-à-vis de la statue de Georges II. Cette statue de plomb doré a donné lieu à nombre de suppositions :

(1) Nous en avons vu d'autres chez M. le bailli R. Pipon-Marett et chez M. Lemprière, au manoir de Rozel. Les découvertes de monnaies gauloises faites à Jersey sont des plus intéressantes, et notre savant ami M. Anatole de Barthélemy prépare un travail sur ce sujet. Déjà, dans une note publiée dans la *Revue numismatique* de 1873, où il décrit quelques-unes des pièces appartenant à la dernière trouvaille faite en mai 1875, et dont MM. Rollin et Feuardent ont acquis une partie importante, il émet l'opinion que ces trésors sont le produit de butins ramassés dans des incursions sur le continent. M. E. Hucher a publié, dans les *Mélanges de numismatique*, t. I, p. 321, une des pièces provenant de ce dépôt.

les uns voulaient y voir l'effigie de Charles II, au lieu de celle de Georges II, tandis que d'autres soutenaient que c'était un monarque imaginaire destiné à décorer la proue d'un vaisseau; enfin des documents récemment découverts ont établi que c'était bien Georges II, et que cette statue avait été érigée aux frais des États, et inaugurée le 9 juillet 1751.

Mais revenons à la Cohue, nom donné au monument dans lequel siègent les États de l'île ainsi que la Cour royale et les tribunaux inférieurs (1).

(1) Dans son important travail sur les *Cours royales des îles normandes,* que nous avons déjà cité, notre confrère de l'École des Chartes, M. Julien Havet, étudie les différentes juridictions de Jersey, de Guernesey, d'Aurigny et de Serk, qu'il suit depuis leur origine jusqu'à nos jours, en démontrant à chaque page combien est grande encore dans tout l'archipel la persistance des anciens usages. Nous ne saurions trop appeler l'attention des érudits qui s'occupent de l'histoire des institutions judiciaires sur ce remarquable ouvrage, qui est le complément de celui du même auteur sur les *Gardiens et Seigneurs des îles normandes,* que nous avons également eu déjà l'occasion de mentionner.

On consultera également avec fruit sur ce sujet et sur l'organisation des pouvoirs publics à Jersey, *l'Archipel des îles normandes, Jersey, Guernesey, Aurigny, Sark, et dépendances; institutions commerciales, judiciaires, féodales de ces îles,* par M. Th. le Cerf; Paris, Plon, 1863, in-8°, consciencieuse étude dans laquelle nous avons puisé de précieux renseignements.

Citons encore les *Manuscrits de Philippe Le Geyt, écuyer, lieutenant-bailli de l'île de Jersey, sur la constitution, les lois et les usages de cette île :* Jersey, Ph. Falle, 1846, 4 vol. in 8, œuvre capitale sur le droit normand en général et la législation jersiaise, publié sous la surveillance des États, et

Au-dessus de la porte principale sont sculptées les armes de Jersey et celles d'Angleterre.

Au rez-de-chaussée, une salle située à droite sert pour les audiences du tribunal de police et des cours ordinaires ou du nombre inférieur, qui correspondent aux tribunaux français de première instance. A gauche, une vaste pièce fermée par une porte métallique et toute garnie d'armoires de fer renferme les archives judiciaires, dont la pièce la plus ancienne est un registre commencé en 1504 (1). Ce dépôt est admirablement classé et les honneurs nous en ont été faits avec la plus exquise courtoisie par M. Humphray Godfray, fils de l'honorable greffier des États, M. Walter Bertram Godfray, écuyer.

Un large escalier conduit au premier étage, où se trouve une vaste et fort belle salle décorée avec goût. Au haut de cette salle sont deux sièges surmontés d'une sorte de dais en bois sculpté ; celui de droite, qui est le moins élevé, est destiné au lieutenant-gouverneur; celui de gauche est celui du bailli.

Le devant du pupitre du bailli est orné d'un écusson aux armes des Carteret, qui, pendant plus de deux siècles, ont occupé sans interruption cette haute magistrature.

précédé d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur, par Robert-Pipon Marett, avocat, et actuellement bailli de Jersey.

Enfin un savant magistrat jersiais, M. le juré justicier T. de Gruchy, dans l'édition luxueuse qu'il a donnée récemment de l'ancienne coutume de Normandie, a signalé avec soin les modifications apportées depuis le XVIe siècle, à ce monument législatif qui sert encore de base au droit civil et féodal des îles anglo-normandes.

(1) L'absence de registres plus anciens que l'on a cherché

Devant le chef de la justice dans l'île est placée la masse royale, précieux travail d'orfèvrerie, en argent doré et d'une ciselure remarquable. La pomme est décorée des quatre emblèmes des monarques anglais : une rose, un chardon, une harpe et une fleur de lis, et surmontée d'une couronne royale. Cette masse fut donnée, en 1660, aux habitants de Jersey, par le roi Charles II, à l'époque où il ratifia les chartes des privilèges de l'île, comme témoignage de gratitude pour l'accueil qu'ils lui avaient fait à deux reprises pendant la Rébellion, ainsi que le constate la légende latine suivante, qui y est gravée :

« *Tali haud omnes dignantur honore.*

« *Carolus secundus, magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex serenissimus, affectum regium erga insulam de Jersey (in qua bis habuit receptum) hoce monumento vere regio posteris consecratum voluit, jussitque ut deinceps balivis præferatur, in perpetuam memoriam fidei, tum augustissimo parenti, Carolo primo, tum Suæ Majestati, sævientibus bellis civilibus servata a viris clarissimis Philippo et Georgio de Carteret, equitibus auratis, hujus insulæ Baliv. et Reg. Præfec* (1). »

à expliquer par des incendies ou des soustractions, aurait, d'après M. Havet, une cause beaucoup plus simple : c'est qu'antérieurement au XVIe siècle, la Cour n'aurait pas fait tenir de registres réguliers et que leur rédaction ne remonterait qu'aux prescriptions d'une ordonnance d'Henri VII, de 1495, qui n'aurait été exécutée que quelques années après. Les premières mentions sont, du reste, excessivement courtes et ne portent guère que quelques mots, par exemple : *A. in deffectu adversus B.* (Le Geyt, *op. cit.* t. IV, p. 56).

(1) Le bailli a le droit de faire porter devant lui la masse

Le reste de la salle est occupé par les bancs destinés aux douze jurés justiciers (à droite et à gauche), aux officiers de la couronne (procureur général, vicomte et avocat général), aux avocats, aux écrivains et enfin au public. Les magistrats portent des robes rouges à peu près semblables à celles des membres des cours d'appel françaises, sans perruque et sans coiffure (1).

Tout au fond de la salle, dans une des encoignures, se trouve le *dock*, entouré d'une grille en fer de deux mètres de hauteur, et qui, se retournant à angle droit vers la muraille, forme une espèce de cage d'un mètre de largeur et fermée à clef. Les accusés sont placés dans cette cage au début de l'audience ; lorsque leur cause est

toutes les fois qu'il lui convient et dans toutes les parties de l'île. Mais cet usage, qui n'était déjà plus guère suivi du temps de Le Geyt, est, croyons-nous, abandonné, et cet emblème ne figure plus qu'aux assemblées des États et aux Cours ordinaires. Le Geyt (*op. cit.*, t. IV, p. 54.) énumère les circonstances solennelles dans lesquelles les baillis ou, à leur défaut, leurs lieutenants se firent précéder de la masse. Il rappelle que le chevalier Edo de Carteret la fit même porter deux ou trois fois à l'église Saint-Hélier, le dimanche.

(1) C'est au XVIIe siècle seulement que le bailli Hérault porta la robe sur le siège. « Elle était de pourpre, dit Le Geyt (*op. cit.*, t. IV, p. 65.), auquel nous empruntons encore ces détails, à l'imitation des grands juges d'Angleterre. Ses successeurs n'ont porté que la robe courte, sauf Ph. de Carteret, qui prit la robe noire de chancelier. » Le Geyt regrette que les baillis n'aient pas conservé l'ancien costume militaire, puis il ajoute : « Depuis peu, toute la justice s'est avisée de porter de longs manteaux rouges galonnés, mais d'une manière non uniforme et peu convenable, ce me semble, à leur état et profession. »

appelée, on les en fait sortir et ils se présentent à la barre, libres devant les juges.

Les murs sont ornés de quelques tableaux dus à des peintres de talent. On remarque, entre autres, le portrait de Georges III, par un amateur de Jersey, Philippe-Jean, et celui du général Conway, gouverneur, qui a laissé dans l'île un nom regretté, par le célèbre Gainsborough. Enfin, une autre toile est une copie faite par M. Holyoake, d'un tableau de sir David Copley, qui fait partie de la Galerie nationale de Londres. Elle représente la mort du major Pierson, à la bataille de Jersey.

Cette salle sert également aux séances des États.

Les États de Jersey se composent du bailli ou chef de justice, auquel appartient la présidence; des douze jurés justiciers; des douze recteurs des paroisses (du culte anglican) et des douze connétables ou maires. A ces membres de droit sont adjoints, depuis 1856, quatorze députés élus par les paroisses, celle de Saint-Hélier en nommant trois et les autres chacune un.

Bien que placées sous la souveraineté de la couronne d'Angleterre et comprises dans le *dominion*, les îles normandes ne font point partie du royaume (*realm*) proprement dit. Elles sont régies par d'anciennes coutumes qui, dès le temps du roi Édouard II, étaient qualifiées d'« immémoriales ». Nous sommes ici dans un pays de *self government* par excellence. Les monarques anglais n'y sont guère que les successeurs des ducs de Normandie, et pour s'assurer la fidélité de ces îles situées aux portes de la France et si importantes au point de vue stratégique, ils ont à l'envi concédé aux habitants non seulement les mêmes droits qu'a tout sujet britannique, mais encore certains privilèges spéciaux. De là une constante prospérité dans cet archipel qui jouit de tous

les bienfaits de la liberté tempérée par une sage législation, laquelle assure d'une manière parfaite un ordre matériel et moral, que de plus grands pays peuvent lui envier.

A deux reprises déjà le nom du major Pierson est revenu sous notre plume. C'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur le fait d'armes connu sous le nom de bataille de Jersey.

Pendant la guerre de l'Indépendance américaine, Dumouriez, alors commandant de place à Cherbourg, avait conçu le plan d'un débarquement en Angleterre, ou tout au moins de la prise de possession des îles normandes. Il poursuivit avec une infatigable persévérance la réalisation de ce projet auprès du maréchal duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie; mais le ministre de la marine Sartines, au lieu d'adopter les plans prudemment combinés du futur vainqueur de Jemmapes, préféra favoriser des expéditions dirigées par des aventuriers et dont le succès paraissait douteux.

Le 18 avril 1779, le prince de Nassau, sorte de condottiere, qui servit tour à tour la France, l'Espagne et la Russie, fit voile pour Jersey avec neuf navires montés par 1,500 hommes. Une tempête ne lui permit pas d'aborder, avant le 1er mai, dans la baie de Saint-Ouen; le mauvais temps empêcha le débarquement, et les Français durent se retirer, après avoir échangé quelques coups de canon avec les forts de la côte.

Une tentative plus sérieuse fut dirigée contre Jersey quelque temps après. C'est un des épisodes les plus intéressants de l'histoire de l'île que cet audacieux coup de main du baron de Rullecourt (1), qui faillit se rendre

(1) Félix Macquart, baron de Rullecourt, avait été, en

maître de l'île. On a écrit de nombreux récits de l'expédition de Rullecourt; ils sont loin de concorder entre eux, mais il résulte de l'aveu de tous qu'il y eut autant de bravoure du côté des Français que de patriotisme chez les Jersiais. Un habitant de l'île, M. Durell, en a fait une narration dans laquelle on remarque à un rare degré les qualités d'exactitude et d'impartialité que l'on doit exiger de l'historien (1). C'est ce récit fort détaillé que nous allons abréger ici.

Pendant la nuit de Noël 1780, une sentinelle remarqua que des signaux étaient échangés entre les hauteurs de Rozel et la côte de France. Le lendemain, le baron de Rullecourt partait de Granville avec une flotille formée de petites barques, à bord desquelles se trouvaient un millier de volontaires pris dans différents corps, deux pièces de campagne et deux obusiers. Le mauvais état de la mer le contraignit de relâcher à Chausey, jusqu'au 5 janvier 1781, d'où il fit voile sur Jersey qu'il atteignit le même jour, vers onze heures du soir. Le débarquement dans la baie de la Roque fut difficile, et 700 hommes seulement purent mettre pied à terre. Rullecourt se dirigea de nuit, à travers la campagne, vers la ville de Saint-Hélier, où il arriva à la pointe du jour avec sa

1744, colonel d'une légion au service de la Pologne, puis major de cavalerie en France et chevalier de l'ordre de Saint-Lazare. Rullecourt était un véritable aventurier, peu scrupuleux sur les moyens, mais d'une bravoure incontestable.

(1) Ce récit a été traduit par M. Auguste Luchet, dans ses *Souvenirs de Jersey*.— Voir aussi, sur cet évènement, Éd. le Héricher, *Expéditions des Français contre les îles normandes, d'après les nouveaux documents*. (*S. d.*, extrait de *l'Avranchin*. in-8 de 27 p.)

petite troupe. Parvenus sans résistance à la place Royale, les Français arrêtèrent le major Moïse Corbet, lieutenant-gouverneur, le connétable de Saint-Hélier, et plusieurs autorités de l'île, qui furent conduits prisonniers à la Cohue. Rullecourt leur représenta que toute résistance était inutile, qu'il était débarqué avec 4,000 hommes et qu'il était déjà maître d'une partie de l'île. La ville était dans la consternation. Le commandant français lança une proclamation par laquelle il promettait aux habitants de Jersey sécurité pour leurs personnes et leurs biens, ainsi que la confirmation de tous leurs droits et privilèges.

Corbet, trompé par les déclarations de Rullecourt et de ses officiers, eut la faiblesse de signer une capitulation dont le dernier article portait reddition de l'île au roi de France, avec ses châteaux, forteresses et dépendances ; mais le procureur général, le connétable La Cloche et plusieurs fonctionnaires refusèrent opiniâtrement de ratifier cet acte. Toutefois, à partir de ce moment, le gouverneur ne fut plus qu'un instrument docile entre les mains du baron de Rullecourt et envoya aux troupes placées sous son commandement l'ordre de ne point quitter leurs casernes. Les officiers anglais, qui n'étaient pas au courant de ce qui s'était passé, obéirent d'abord à cette injonction.

Rullecourt avait produit une commission du roi de France qui l'élevait au rang de général et le nommait gouverneur de Jersey. Jusque-là tout lui avait réussi et il croyait le succès de son entreprise définitivement assuré. Cependant la milice s'assemblait de toutes parts et se préparait à résister aux envahisseurs, tandis que les régiments, mieux informés de la situation, allaient se joindre aux Highlanders du capitaine Lumsden, ou

Lumsdale, qui occupait Gallow-Hill (le Mont-Patibulaire). De son côté, le capitaine Mulcaster, du corps du génie, organisait la défense du château Élisabeth, malgré les ordres réitérés envoyés par Corbet d'avoir à livrer cette forteresse. Le général français repoussé sur ce point, dut songer à se défendre sur la place Royale, occupée par ses soldats et d'où il pouvait commander les principales rues de Saint-Hélier. Bientôt, en effet, il reçut l'avis que les troupes de ligne et les milices marchaient sur la ville. Elles étaient commandées par le major Francis Peirson ou Pierson, du 95e régiment, qui, quoique fort jeune, se trouva être le plus ancien officier. La situation des Français devenait critique. Aux parlementaires envoyés par Rullecourt, le major Pierson répondit que ni les milices ni les troupes ne se rendraient à aucune condition; puis, dès qu'il eût la certitude que Corbet était prisonnier, il prit sur lui la responsabilité de l'attaque. Par ses ordres les compagnies légères des 78e et 95e régiments et deux régiments de la milice occupèrent le Mont-de-la-Ville, où s'élève aujourd'hui le fort Régent. Le major massa ensuite en une seule colonne toutes les forces dont il disposait, pénétra dans Saint-Hélier et s'avança dans King Street, tandis que le capitaine Lumsdale occupait Broad Street avec le 78e régiment et une pièce de campagne. La lutte commença et fut, de part et d'autre, des plus acharnées. Bravant les décharges de mousqueterie qui pleuvaient dans toutes les directions, Corbet s'élança au milieu de la mêlée avec un officier français, afin de parlementer; il fut contraint de se retirer. Le major Peirson, malgré la résistance de l'ennemi, s'était avancé rapidement avec sa colonne; mais, en arrivant près de Royal-Square, il fut frappé par une balle qui l'atteignit en

pleine poitrine. Renversé de cheval, il tomba sans vie entre les bras de ses grenadiers. C'est cet instant du combat que représente le tableau de sir David Copley. Les troupes anglaises, terrifiées par la mort de leur commandant, reculèrent jusqu'à l'entrée de Don Street; mais elles furent bientôt ralliées par M. Philippe Dumaresq, officier subalterne des régiments de milice, et reprirent intrépidement l'offensive.

Il était environ midi quand le vaillant major périt. Une demi-heure après, tandis que le combat continuait avec acharnement, le baron de Rullecourt sortit de la Cohue, en donnant le bras à Corbet, soit pour animer ses soldats par sa présence, soit pour faire cesser les hostilités. Des cris de mort retentirent contre le malheureux gouverneur et un détachement du 78e régiment fit feu. Une balle, après avoir traversé le chapeau de Corbet, frappa le général français et lui emporta une partie de la mâchoire. Tous deux rentrèrent aussitôt dans la Cohue, mais la blessure de Rullecourt était mortelle. Il fut porté dans une maison voisine ; des gouttes de sang tombèrent sur le plancher et les traces en sont, dit-on, encore visibles. Le baron de Rullecourt ne recouvra pas la parole et il expira le même jour à onze heures du soir, vingt-quatre heures après avoir débarqué dans l'île.

Dès que leur chef fut tombé, les Français, qui avaient l'infériorité du nombre et le désavantage du terrain, demandèrent à capituler. Ils furent faits prisonniers de guerre et transportés en Angleterre, au nombre de plus de cinq cents.

Le major Pierson fut enterré solennellement dans l'église de Saint-Hélier, ainsi que nous l'avons dit, et le corps du baron de Rullecourt, après avoir reçu les

honneurs militaires, fut déposé dans le cimetière de la même paroisse. Il y a quelques années, lisons-nous dans M. Th. Le Cerf, on voyait une pyramide destinée à perpétuer le souvenir de ce hardi coup de main, comme un utile enseignement et comme un appel constant à la vigilance des Jersiais.

Sur ce petit monument était gravée l'inscription suivante :

CY GIT

LE CORPS DE M. RULLECOURT,

OFFICIER GÉNÉRAL FRANÇAIS,

Qui dans la nuit du 5 janvier envahit cette île à la tête de 1,200 hommes, surprit le gouverneur et les magistrats et les fit prisonniers de guerre.

Mais au point du jour, les Français, attaqués par la garnison et la milice, aux ordres du major Piersson, qui perdit la vie dans ce glorieux combat, furent totalement mis en déroute.

Le gouverneur et les magistrats recouvrèrent leur liberté et l'île fut délivrée par la destruction et la captivité des envahisseurs.

Le baron de Rullecourt succomba.

Cette pyramide est moins le monument d'un ennemi qu'elle n'est, ô Jersiais ! un avertissement pour vous et pour vos enfants de donner à l'avenir plus d'attention à votre sûreté.

L'alarme avait été chaude et le gouvernement anglais s'émut vivement à la nouvelle de la bataille de Jersey. De sérieuses précautions furent prises pour mettre l'île à l'abri contre toute nouvelle attaque.

Quant au major Corbet il fut, dès le 25 janvier, traduit devant une cour martiale pour négligence et pour avoir failli à son devoir, et condamné à la perte de son grade.

* * *

Les membres du Congrès archéologique ont employé les deux journées suivantes à parcourir, sous la conduite de leurs savants et complaisants guides, l'île de Jersey presque tout entière. Nous ne pouvons, dans ces notes exclusivement historiques et archéologiques, donner une description de toutes les curiosités qui couvrent le sol de l'île. Nous avons dû en retrancher systématiquement la partie pittoresque, qui offre pourtant un si réel intérêt et attire pendant la belle saison un grand nombre de touristes de France et d'Angleterre.

Dans notre excursion du mardi, 23 juillet, nous avons visité : 1° Le monument mégalithique du Mont-Cochon ; — 2° L'église de Saint-Brelade et la chapelle ès Pêcheurs ; — 3° Le dolmen de Beauport ; — 4° L'église de Saint-Pierre ; — 5° Le manoir de La Hague ; —6° L'église de Saint-Ouen ; — 7° Le château de Grosnez ; — 8° L'église de Sainte-Marie ; — 9° L'église de Saint-Laurent.

La route que nous suivons, en quittant la capitale de l'île, longe presque continuellement le petit chemin de fer de Saint-Hélier à Saint-Aubin, établi sur le bord même de la mer, et que les flots viennent éclabousser dans les gros temps. Nous remarquons le long de la

baie, comme sur toutes les côtes de Jersey, des tours, désignées sous le nom de *Martello-Towers*, à cause du tocsin que l'on y sonnait à l'aide d'un marteau, en cas d'alerte. Bâtis dans le courant du XVIIIe siècle, ces petits édifices servaient de postes fortifiés, étaient armés de pierriers et destinés à empêcher le débarquement des Français. Ils rappellent à quelques-uns d'entre nous les constructions du même genre qui défendent, en Angleterre et en Écosse, tous les points où l'on pourrait attérir, et où Walter Scott a, dans plusieurs de ses romans, placé la scène d'évènements dramatiques. En Italie, on remarque encore des tours analogues ; elles donnaient des signaux d'alarme et au besoin offraient un refuge aux habitants du littoral, lors des descentes que les pirates barbaresques n'ont cessé de faire sur les côtes de la Méditerranée qu'après la conquête de l'Algérie.

Dolmen du Mont-Cochon. — Le dolmen du Mont-Cochon (1) ou de la Ville ès Nouaux se trouve à droite de la route, sur le flanc d'une colline en pente et à environ trois quarts de mille du rivage. Il se compose d'une chambre circulaire et d'une allée couverte de 15 à 16 mètres de longueur. Cette construction est formée de blocs de granit rose pris à peu de distance sur le bord de la mer.

M. l'ingénieur Edwin K. Cable a entrepris, au printemps dernier, l'exploration de ce monument mégali-

(1) Selon De La Croix, t. I, p. 215, le nom du Mont-Cochon serait dérivé des mots *où nous couchons*. Cette étymologie fantaisiste ne mérite pas d'être discutée.

thique. Il a retrouvé quelques urnes et des fragments de poterie en terre rouge. Notre savant compagnon a bien voulu nous donner sur le terrain de fort intéressantes explications, puis, dans la séance tenue le lendemain par la Société jersiaise en l'honneur du Congrès, il nous a lu un mémoire détaillé sur le dolmen du Mont-Cochon.

A cette occasion nos guides nous ont rappelé une autre construction mégalithique, retrouvée à la fin du siècle dernier, et sur laquelle ils nous ont fourni les renseignements qui suivent :

En 1785, les travaux de nivellement exécutés sur le Mont-de-la-Ville, pour la construction du Fort-Régent, amenèrent la découverte, au centre d'un tumulus, d'une crypte funéraire de dimensions très importantes. Les États en firent don au général Conway, alors lieutenant-gouverneur de Jersey, qui fit transporter ce monument en Angleterre, dans sa résidence de Park-Place, Berkshire, en le rétablissant dans sa disposition primitive. On eut soin toutefois d'en conserver un plan en relief qui figure aujourd'hui dans la Galerie des Arts, à Saint-Hélier. Les pierres, disposées en un cercle de soixante pieds de circonférence, formaient six petites cellules, dont la largeur et la hauteur variaient de trois à cinq pieds. Ces cellules étaient séparées les unes des autres par des piliers triangulaires et de hauteur inégale ; les plus élevés avaient environ six pieds.

En reprenant la route de Saint-Aubin, nous trouvons à peu de distance, sur la colline de Millbrook, l'habitation de Messire Robert-Pipon Marett, chevalier, bailli de Jersey, auquel les membres du bureau de la Société française d'archéologie ont eu l'honneur d'être présentés par M. Le Cornu. Ce haut fonctionnaire, chef

de la Cour royale et président des États de l'île (1), leur a fait l'accueil le plus flatteur et les a chargés d'exprimer à leurs confrères le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir, à cause de sa santé, les recevoir tous ainsi qu'il l'eût vivement désiré.

ÉGLISE DE SAINT-BRELADE — Après avoir traversé la jolie petite ville de Saint-Aubin et suivi une route pittoresque entrecoupée de côtes rapides, nous mettons pied à terre près de la baie de Saint-Brelade, dont les rochers sauvages, l'eau limpide et les bois ombreux offriraient à l'artiste le sujet d'un intéressant paysage, et nous nous dirigeons vers l'église de cette paroisse.

L'église de Saint-Brelade est la plus ancienne de l'île. Elle aurait été consacrée, dit-on, le 27 mai 1111. L'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte nommait à la cure, et les abbesses de la Trinité de Caen et de Villers-Canivet percevaient la moitié des dîmes.

Saint-Brelade n'a guère l'aspect d'un édifice paroissial (2). La construction, dans son ensemble, est extrêmement petite, lourde, massive, comme celle de certaines églises de la Hague.

(1) Messire R. P. Marett, que la Société des Antiquaires de Normandie s'honore de compter au nombre de ses membres, est un érudit des plus distingués et auquel on doit notamment la biographie de Philippe Le Geyt, placée en tête des œuvres de ce jurisconsulte. Il possède une riche bibliothèque ainsi qu'une précieuse collection de monnaies gauloises et romaines découvertes dans l'île de Jersey.

(2) Une description de cette église, accompagnée d'une vue, a été publiée dans le *Church Bells*, du 27 janvier 1883. Le Révérend Le Sueur, recteur de Saint-Brelade, a gracieusement offert un numéro de ce journal à chacun des visiteurs.

On ne trouve aucune trace d'ornementation ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, et il n'y a ni tour ni flèche, mais seulement à l'un des angles une tourelle ronde qui s'élève du sol et est couronnée par un petit beffroi. L'aspect général est celui d'une maison solidement bâtie, dont chaque extrémité offre un gable de maçonnerie pleine. Il ne nous reste plus qu'à signaler, à l'extérieur, quelques contre-forts simples, une énorme gargouille et une croisée sommée d'une fleur de lis, et, à l'intérieur, un autel orienté à l'est et des arcades de communication retombant sur des colonnes de style gothique et qui peuvent dater de la seconde moitié du XIIe siècle.

Quoiqu'il y ait des raisons de croire que, dans le principe, toutes les églises de Jersey ont affecté la disposition cruciforme, il est bien difficile de reconnaître aujourd'hui ce type dans l'édifice rudimentaire que nous venons de décrire et qui fut probablement élevé à une époque où les habitants de cette partie de l'île ne disposaient que de ressources fort restreintes.

Comme toutes les églises de Jersey, celle de Saint-Brelade renferme de nombreux monuments funéraires. L'un des plus intéressants est celui consacré à la mémoire du général Le Couteur et de sa femme, fille aînée de Sir John Dumaresq. L'épitaphe du général rappelle les principales phases de sa glorieuse carrière, et fait un brillant éloge de ses qualités publiques et privées (1).

(1) La famille Le Couteur, à laquelle appartient un de nos aimables « cicerone », est probablement originaire de Gisors, en Normandie. Dès le XIVe siècle, elle était établie à Jersey, où elle s'est divisée en plusieurs branches. Celle de Bellevue, à

D'après une légende relative à cette église, on aurait voulu d'abord la bâtir de l'autre côté de la baie. Déjà les matériaux pour la construction étaient rassemblés au lieu désigné, lorsqu'une main invisible les transporta avec les outils des ouvriers à l'endroit où s'élève maintenant l'édifice. Ce fait se renouvela à plusieurs reprises, dit toujours la légende, et l'on y vit un miracle par lequel Dieu choisissait lui-même l'emplacement de l'église. Ce récit fabuleux, qui existe au sujet de plusieurs autres monuments religieux, tire probablement son origine de ce fait que des chapelles avaient été bâties avant les églises et qu'une d'elles était située de l'autre côté de la baie.

Le christianisme avait été, en effet, introduit dans les îles anglo-normandes bien avant le XIIe siècle, et il existait certainement des édifices consacrés au culte trois ou quatre cents ans avant la construction des églises.

Chapelle ès Pêcheurs. — Dans le cimetière de Saint-Brelade, et à quelques pas de l'église, on trouve la chapelle ès Pêcheurs, qui est, sans doute, un édifice religieux de l'époque primitive, ou qui, du moins, occupe l'emplacement de l'un d'eux.

Les historiens jersiais pensent, avec raison croyons-nous, que cette chapelle tire son nom des nombreux pêcheurs, qui résidaient dans le voisinage.

Les anciennes constructions de ce genre qui existent encore, et la chapelle ès Pêcheurs en est le spécimen le

Saint-Brelade, porte : *d'argent à trois bandes d'azur ;* celle de Saint-John, La Hougue Boëte, porte : *d'argent à trois chouettes de sable.*

plus intéressant, sont bâties en pierre, simplement reliées par un ciment grossier, sans que l'on se soit beaucoup préoccupé de leur taille et de leur forme. Le mortier est mélangé de sable de mer, dans lequel on distingue encore des restes de lépas et d'autres coquilles. Comme les murs, les toits sont entièrement formés de pierres.

Telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui la chapelle ès Pêcheurs est un petit édifice sans caractère, dont la construction peut remonter soit au XIVe, soit peut-être au XIIIe siècle, et qui se compose simplement d'une nef surmontée d'une voûte en arc brisé. Pour toute ornementation architecturale, un large pilier forme, vers le milieu de la nef et de chaque côté, une saillie qui se continue comme un bandeau jusqu'à l'arête de la voûte.

A l'intérieur, le tympan et les voûtes ont été jadis recouverts de peintures sur enduit de plâtre et actuellement en fort mauvais état. On peut toutefois distinguer encore quelques-uns des sujets qui sont empruntés au Nouveau Testament.

La décoration des voûtes comprend deux rangs de compositions superposées.

Du côté droit, on voit l'Annonciation : un ange a dans les mains une banderolle, chargée d'une inscription fruste en caractères gothiques, et la présente à la Vierge, qui se tient dans l'attitude de la prière et les mains jointes. On remarque à la suite : la Nativité, avec la Vierge, l'enfant Jésus et saint Joseph, dont le nom est écrit en lettres gothiques ; puis l'Adoration des Mages, compositions dans lesquelles on ne distingue plus que les couronnes des rois de l'Orient ainsi qu'une légende placée au-dessus d'eux et indiquant leurs noms.

A gauche, dans la partie supérieure, est représenté Hérode, assis sur un trône, couronné, vêtu d'un costume mi-parti de bleu et de rouge, chaussé de souliers à la poulaine, tenant à la main une épée nue, et accompagné d'une banderolle qui porte les mots : « Herod le Roy. » Plus loin, le Massacre des Innocents et, dans la partie inférieure, la Flagellation et le Christ nimbé, portant sa croix, sont les seuls sujets que l'on puisse distinguer avec quelque certitude.

Le tympan est occupé en entier par une grande composition dans laquelle on a souvent voulu voir une Résurrection. Notre confrère M. Levé y a reconnu, — et la plupart d'entre nous se sont ralliés à cette opinion, — Jésus-Christ descendu aux Limbes pour en tirer les âmes des justes. Le divin Sauveur est assis et montre de la main droite les portes du Paradis aux élus qui, dans la posture de suppliants, se lèvent vers lui du fond de leurs tombes entr'ouvertes.

Le défaut de lumière, malgré de vains efforts pour éclairer le fond de la chapelle avec une torche, ne nous a pas permis d'étudier le sujet peint au-dessus de l'emplacement de l'autel. Cette dernière composition est du reste presque entièrement effacée (1).

A en juger par leur caractère général et par le costume du roi Hérode, nous sommes tentés d'attribuer ces peintures au milieu du XVe siècle ; peut-être même sont-elles plus modernes. Il ne faut pas oublier, en effet,

(1) Pour la description de la chapelle ès Pêcheurs, comme pour celle de plusieurs autres édifices religieux de Jersey, nous avons pu compléter nos notes par des détails empruntés au Guide de J. W. Still, intitulé : *Historical directory of the Channel islands* et publié à Guernesey. Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage aux touristes et aux archéologues.

comme nous l'avons déjà dit et comme nous aurons encore l'occasion de le rappeler, qu'à Jersey, de même qu'en Bretagne et dans les contrées éloignées des centres où se sont développés les arts, la décoration des édifices et les procédés de construction employés dans ceux-ci ont été souvent en retard de plusieurs siècles (1).

Monument mégalithique de Beauport. — Sur le sommet de falaises taillées à pic qui entourent plusieurs havres pittoresques, à l'extrémité d'une lande sauvage et sans cesse battue par les vents d'ouest, nous visitons un monument mégalithique connu sous le nom de dolmen de Beauport ou de Pierre aux Oiseaux. Il a été anciennement exploré, puis en partie recouvert. Les pierres bouleversées ne permettent plus de reconnaître les dimensions ni la disposition de ce monument.

MM. le Rév. Richard Bellis et Edwin K. Cable ont fait des fouilles sur ce point et pensent avoir retrouvé les traces d'une avenue de pierres levées qui se serait prolongée de la Pierre aux Oiseaux à la Table des Marthes, éloignée d'environ quatre cents mètres.

Tables des Marthes et Pierre des Quenvais. — Le temps nous a manqué pour visiter les deux monuments mégalithiques de la Table des Marthes et de la Pierre des Quenvais, qui figuraient sur le programme

(1) Falle, dans son Guide, qui se trouve dans toutes les mains, dit hardiment qu'on ne peut plus rien distinguer des peintures de la chapelle ès Pêcheurs, mais que cela n'a rien d'étonnant puisqu'elles ont plus de douze siècles ! De La Croix leur donne mille ans ! Il faut assurément en rabattre plus de la moitié.

de nos excursions. Nous en emprunterons la description aux ouvrages de MM. le Héricher et Le Cerf.

La Table des Marthes a été découverte dans les landes de la Moye, au-dessus de la pointe de la Corbière, par M. Ahier. Selon cet archéologue, cette pierre d'un volume considérable reposait primitivement sur deux pivots coniques et dans un équilibre si parfait qu'elle oscillait au moindre effort. Ce serait donc une pierre branlante ou *Rocking-Stone*.

Plees signale encore, dans la même direction, un amas de pierres qui rentre également dans la famille des monuments mégalithiques.

« Près de la station des signaux, dit-il, en Saint-Brelade, dans un champ, est une pierre isolée de siénite à gros grain, d'environ douze pieds de hauteur et quinze de circonférence. Près d'elle sont plusieurs autres pierres de même dimension et de même nature ; les unes font partie du monument, les autres sont étendues par terre. Ces blocs peuvent par conséquent être considérés comme formant un assemblage artificiel et justement revendiquer une origine celtique. »

M. Édouard le Héricher pense que le monolithe de la Moye, qui est plus haut que ne le dit Plees, peut n'être qu'un menhir naturel (1). Telle n'est pas l'opinion de M. Le Cerf (2) et de ceux de nos aimables et savants guides qui ont visité le menhir de la Quesnellerie, autre nom sous lequel il est connu. De l'ensemble des renseignements fournis par Plees et par les membres de la Société jersiaise nous n'hésitons pas à conclure que c'est bien là un monument élevé par la main des plus anciens habitants de la contrée.

(1) *Jersey monumental et historique*, Jersey, 1862, in-12, p. 24.
(2) *L'Archipel des îles normandes*, p. 18, 19.

La pierre des Quennevais, Quenvais ou Cainvais est un menhir de quatre mètres de hauteur environ, entouré de quelques pierres paraissant former une enceinte triangulaire.

Ce monument mégalithique est situé dans une des parties de l'île les moins fertiles, constamment battue par les vents d'ouest qui accumulent sur le sol les sables de la mer et nuisent au développement de la végétation. Cette contrée n'a pas toujours été aussi déshéritée, et le vieux chroniqueur Philippe de Carteret, seigneur de Saint-Ouen, nous rapporte à ce sujet une légende, qui manque peut-être d'authenticité, mais qui nous prouve que les habitants de Jersey, comme toutes les populations maritimes, exerçaient le droit de bris et naufrages (1).

« Dans l'île de Jersey, dit-il, le sol étoit très fécond dans cet endroit qu'on appelle Cainvais, dans la paroisse de Saint-Brelade. Aucun habitant ne s'estimoit suffisamment riche, s'il n'y possédoit une métairie. Il arriva, vers l'an 1495, que cinq vaisseaux espagnols y firent naufrage au milieu de l'hiver, à la fête de Sainte-Catherine. Quatre périrent sous les eaux avec leur équipage. Le cinquième, poussé au rivage, sauva tout son monde, excepté un seul homme. Les insulaires les pillèrent,

(1) Le Geyt entre, à l'occasion des droits de bris et de varech, dans de curieux détails sur la manière dont les habitants de l'île cherchaient à s'approprier les épaves des naufragés, que la coutume réservait à la couronne et aux seigneurs. Le savant bailli de Jersey déplore cet usage, blâme plus sévèrement encore ceux qui, par des feux trompeurs, attirent les navires sur les récifs, où ils les attendent, la hache à la main, ainsi que ceux qui n'assistent les naufragés que sous condition, ce qui pourtant, dit-il, se fait à toute heure. *Op. cit.*, *t. I.*, *p.* 334 — 353 ; *du Varech.*

s'emparèrent de leurs figues, de leurs vins, de leurs marchandises, de toute leur cargaison ; et sans écouter aucun conseil, ni craindre les anathèmes lancés contre eux, ces barbares impies ne voulurent jamais restituer aux Espagnols les effets qu'ils leur avoient pris. Il arriva enfin, par une vengeance divine, qu'un vent impétueux ravagea les campagnes, et traînant avec lui une immense quantité de sable, les en couvrit entièrement et les changea en un désert aride et improductif, que depuis ce temps-là on nomme Cainvais (1). »

Église de Saint-Pierre. — La paroisse de Saint-Pierre est la résidence d'un grand nombre de familles fort distinguées qui y possèdent de charmantes demeures. Le territoire est d'une fertilité remarquable, très boisé et très accidenté, et la vallée qui le traverse est une des plus pittoresques de Jersey.

L'église de Saint-Pierre, dont la cure était à la nomination de l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, comprend aujourd'hui une nef, un chœur, deux transepts et un collatéral sud. Le clocher, qui est le plus élevé de tous ceux de l'île, se compose d'une tour carrée et unie, surmontée d'une flèche également en forme de pyramide à quatre faces, et à la naissance de laquelle se trouve une petite lucarne. Quatre arcades, retombant sur des colonnes circulaires en granit, séparent la nef du collatéral ; elles sont en tiers-point ainsi que celles qui supportent la tour. Les fenêtres, de style gothique, sont ornées d'assez bons vitraux modernes ;

(1) *Chroniques des îles de Jersey, Guernesey, Auregny et Sark auquel* (sic) *on a ajouté un abrégé historique desdites îles*, par George Syvret ; Guernesey, T. J. Mauger, 1832, in-8°, p. 191.

celle du chœur est à trois compartiments et celle du transept sud à deux seulement.

Dans un des contre-forts occidentaux on a utilisé, lors d'une réparation de date assez peu ancienne, une pierre sur laquelle est gravée une croix recroisetée flanquée de deux fers à cheval, d'une tenaille et d'un marteau. C'était évidemment la dalle funéraire d'un maréchal ferrant et la tradition rapporte, dit De La Croix, que cette pierre recouvrait la sépulture d'un paroissien nommé Le Brun, bienfaiteur de l'église de Saint-Pierre, qui avait fait construire à ses frais la chapelle qui existe encore au sud de l'édifice. C'est le seul spécimen que nous ayons trouvé à Jersey de tombeaux portant les attributs professionnels, dont l'ouest de l'Angleterre fournit beaucoup d'exemples (1), et dont le type s'est conservé jusqu'à nos jours dans un certain nombre de cimetières de la Bretagne.

Deux autres dalles, l'une encastrée dans un contre-fort du sud et l'autre qui sert de sol au portail situé du même côté de l'église, portent des croix. On a prétendu qu'elles provenaient de la tombe d'anciens recteurs de la paroisse. Rien ne l'établit et nous croyons qu'elles ont recouvert des sépultures ordinaires, ornées d'emblèmes chrétiens et que l'on ne peut faire remonter au-delà du XVIe siècle. Une pierre analogue, mais brisée en deux, se trouve aussi dans un des contre-forts de l'église de Saint-Sauveur.

Manoir de la Hague. — En arrivant à l'entrée des ave-

(1) A Chesterfield, Derbyshire, on a trouvé, d'après De La Croix, une pierre portant les mêmes emblèmes. L'un de nous a vu également plusieurs pierres analogues avec des attributs de métiers ou de professions dans l'église Saint-John, à Chester.

nues du manoir de la Hague, M. le colonel Le Cornu voulut bien dire aux membres du Congrès : « Messieurs, vous êtes chez vous ! »

Quelques minutes après, les voitures s'arrêtaient au perron de la belle résidence de notre hôte, qui nous présentait à Mme Le Cornu et à sa famille. Un *lunch* splendide était préparé et chacun ne tarda pas à y faire honneur. Sur la table, chargée de mets délicats et d'élégants flacons de cristal renfermant les vins les plus recherchés de France et d'Espagne, figuraient des coupes et des pièces d'argenterie rappelant les succès obtenus, dans de nombreux concours, par le propriétaire du manoir de la Hague, l'un des agriculteurs les plus éminents de l'île.

Après ce lunch, à la fin duquel M. Palustre remercia en termes chaleureux nos gracieux hôtes de la réception qui nous était faite, nous parcourûmes, trop rapidement, hélas ! le parc, où des centaines de lapins se livraient à des courses folles, les jardins, les serres, les écuries, les étables, en un mot, tout ce qui forme les dépendances d'une splendide demeure seigneuriale et d'une importante exploitation rurale où les innovations les plus intelligentes et les meilleurs procédés de culture sont mis en pratique. Nous y avons admiré ces mignonnes et charmantes vaches jersiaises, qui donnent des quantités si considérables de lait et dont les habitants de l'île conservent la pureté de race avec un soin attentif. M. Le Cornu nous a montré, entre autres, deux de ces animaux qui présentent le type le plus accompli de cette variété de l'espèce bovine et dont il a refusé un prix énorme (1).

(1) Ne pouvant entrer ici dans des développements sur l'état

Le manoir de la Hague est tout moderne ; il a été bâti, il y a quelques années, par le propriétaire actuel sur l'emplacement d'un ancien fief, qui avait une certaine importance et dont il n'existe plus que quelques pans de murailles. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la plupart des habitations, élévées au moyen âge par la noblesse féodale d'origine normande, ont été réédifiées dans les temps modernes et n'ont conservé que bien rarement des restes de leur construction primitive. Une des dépendances des demeures seigneuriales est cependant restée debout dans quelques domaines : c'est le colombier. Celui du manoir de la Hague est une tour ronde, isolée, qui présente encore la trace des boulins.

Qu'on nous permette ici une digression. On sait quelle importance avait jadis le droit de chasse, presque exclusivement réservé aux classes privilégiées. Il serait intéressant de faire l'histoire de ce droit dans les îles du Canal, en le rapprochant de ce qu'il était en France et principalement dans la province de Normandie. Peut-être étudierons-nous quelque jour ce sujet, sur lequel Le Geyt (1) a écrit un traité et que De La Croix (2) a effleuré en parlant des anciennes habitations de la noblesse de l'île.

de l'agriculture à Jersey, nous renverrons le lecteur à l'article publié dans le *Figaro*, du 29 août 1883, sous la signature « Saint-Foin, » et consacré au Concours agricole dont nous avons vu les préparatifs. C'est une étude complète et intéressante sur la race bovine de Jersey, la culture des pommes de terre, principale richesse de l'île, et sur celle du raisin qui est pratiquée sur une très large échelle dans des serres immenses et se développe de jour en jour.

(1) *Traité de la Chasse à Jersey*, inséré dans ses Œuvres, t. III, p. 559 et suiv.

(2) T. I, p. 388 — 391.

« Si, à Jersey, dit ce dernier auteur, la féodalité n'avait pas érigé de châteaux, elle avait eu recours à ses vassaux de Normandie pour se construire des manoirs. Ceux de Saint-Ouen, de la Trinité, de Rosel, de Samarez, de Diélament, de Longueville, de Vinchelez et autres, très humbles édifices dans l'origine en comparaison des châteaux de la noblesse de Normandie, furent remarquables cependant par leur architecture romane distinguée par le plein ceintre de ses portes et de ses fenêtres. La plupart de ces édifices rebâtis depuis ne conservent rien, ou presque rien, de leur forme primitive. Les colombiers seuls, marques distinctives du droit de chasse, sont restés. C'était un privilège attaché aux fiefs nobles. Quand ensuite, par le partage des terres et la division des familles, les branches cadettes jugèrent à propos de se construire des logements, la féodalité leur imposa des restrictions auxquelles elles durent se soumettre. C'est ainsi que, par la suite des temps, et même encore aujourd'hui, on peut distinguer le rang qu'a tenu une famille par le mode de construction de son habitation. Ainsi le manoir féodal ou fief noble en haubert se faisait distinguer, ainsi que nous le disions tout à l'heure, par son colombier, tour ronde isolée, ou du moins détachée du manoir, marque distinctive du premier rang féodal. Nul autre que le seigneur noble, répétons-nous, n'avait droit d'ériger sur son domaine un colombier ; mais par une concession qu'aujourd'hui on a peine à apprécier, on permit à la gentilhommerie, aux francs tenants, d'ériger une tourelle, mais à la condition qu'elle fît partie de l'édifice principal, et y adhérât. Les gentilshommes, ainsi qu'on les qualifiait, obtenaient par là le droit de chasser sur leurs terres, et autres, sans per-

mission du seigneur (1). Puis enfin, quand par des alliances plus ou moins rapprochées avec les branches principales, les maisons des bonnes familles se multiplièrent, on établit un troisième rang dans la hiérarchie féodale. On défendit de construire soit colombier détaché, soit tourelle, mais on leur permit le privilége de pratiquer soit dans la façade de leurs maisons, soit dans les pignons, des pigeonnières, c'est-à-dire des cavités ou des trous carrés, dans lesquels les pigeons pouvaient se réfugier, vivre, croître et multiplier. Tout le monde a vu, et peut encore voir, les colombiers des fiefs nobles ; mais il en est peu qui aient remarqué les édifices à tourelles. Ils sont en petit nombre à Jersey..... »

« En parcourant les campagnes, ajoute plus loin De La Croix, on pourra facilement remarquer les maisons dont les pignons sont percés à jour et juger, non du rang et de la fortune des personnes qui habitent ces demeures, mais de celles qui les firent élever ; car ces distinctions aristocratiques ont cessé d'exister, ou pour

(1) En France, le colombier n'était pas une marque du privilège de chasse. Ce droit avait pour but de limiter les dégâts des pigeons dans les champs ensemencés, en ne permettant de construire des colombiers ou des pigeonniers et même d'avoir des volets pour mettre des bizets qu'aux propriétaires d'une certaine étendue de terres. « La Révolution, disait M. Fourtier, dans un article inséré dans la *Revue Nobiliaire*, détruisit le droit de colombier et chaque paysan se construisit des colombiers, dont les habitants s'abattirent par bandes nombreuses sur les terres d'autrui jusqu'au jour où les économistes obtinrent du pouvoir des dispositions réglementaires, interdisant la divagation des pigeons, au temps de l'ensemencement et de la maturité des moissons. »

Nous citons volontiers les passages de De La Croix relatifs au droit de colombier à Jersey, parce que Le Geyt n'en parle pas dans sa volumineuse compilation.

parler plus logiquement, sont tombées en désuétude. Les colombiers et les garennes étaient défendus. Il fallait un titre pour pouvoir les posséder.

« Au regard des pertuis à colombs », dit un Règlement de 1526, « qui sont faits ès maisons, ainsi que plusieurs en font pour le temps présent, pareillement des estancqs et viviers et autres prérogatives seigneuriaux que gens de commun entreprennent sur eux, le Vicomte leur fera charge d'abattre et abolir tels ouvrages et, à son rapport et testifiement, ils seront mis en amende. »

« Avant l'usage de la poudre à canon, on distinguait plusieurs genres de chasse. Il y avait la chasse aux rêts et filets ; celle à courre, c'est-à-dire qui se faisait avec des chiens dressés à cet effet ; la chasse au vol, au moyen d'oiseaux de proie appelés faucons ; celle au tir de l'arbalète. Les propriétaires de fiefs jouissaient seuls du droit de chasse (1). Afin de conserver le gibier et sauvegarder les intérêts des fiefs royaux et autres dans l'île, on avait établi des maîtres de chasse qui étaient désignés sous le titre pompeux de *Venator Regius*. En 1531, cette charge était occupée par un nommé Jean Morel. Plus tard, chaque paroisse eut le sien. Ceux qui exerçaient ces charges avaient pour mission de veiller à ce que le peuple ne possédât ni ne fît usage d'armes, d'engins, de filets ni de chiens de chasse (2) ; de s'en

(1) D'après Le Geyt, la chasse était permise à Jersey aux seigneurs de fiefs et aux officiers du Roi. Elle était tolérée aux simples gentilshommes sous certaines conditions, et le commun peuple pouvait même s'y livrer avec diverses restrictions. Les délits de chasse ne pouvaient jamais être punis que d'amendes pécuniaires et de la confiscation des engins servant à la chasse.

(2) En Normandie la législation n'était pas aussi rigoureuse à

emparer s'ils en trouvaient, de saisir les délinquants et de les traduire en justice. En 1568, il fut commandé à tous ceux qui avaient des furets de les délivrer dans dix jours de la date de l'Ordonnance, qui était du 21 janvier. En 1590, il fut ordonné à Jersey qu'on ne pourrait garder qu'un chien et encore y mettait-on la condition qu'une fois parvenu à sa grandeur naturelle, on lui couperait une jambe, sans doute pour l'empêcher de courir après le gibier.

« Il y avait aussi des Fauconniers qui étaient chargés de dresser, d'élever et d'instruire les faucons pour l'usage de la chasse au vol. Ces oiseaux de proie étaient fort estimés, et malheur à celui ou ceux qui en auraient possédé ou retenu sans droit ni licence. On sévissait

l'égard des roturiers. « De bonne heure la chasse ne fut pas exclusivement réservée à la noblesse. Au commencement du xve siècle, les bourgeois de Beaumont-le-Roger, d'Évreux et de Lions pouvaient se livrer à cet exercice dans les forêts qui avoisinaient leurs villes. Bien plus, dans quelques localités, les simples paysans jouissaient même à cet égard d'une certaine liberté. Nous n'avons pas en vue le droit qu'ils avaient d'emporter les restes de la proie des loups, ni celui que les bergers avaient de lancer leurs chiens sur les loups qu'ils sentaient dans le voisinage de leur troupeau. Mais nous ne pouvons nous empêcher de signaler, comme droit de chasse, la liberté reconnue aux habitants d'Épinai de prendre de petits oiseaux avec des filets traînants dans les clairières de la forêt du Trait; ceux de quelques paroisses voisines de la forêt de Rouvrai pouvaient, dans les clairières, tendre aux videcocs et aux mauvis ; dans celle de Roumare, on permettait aux habitants de Montigni, de Saint-Thomas-la-Chaussée et de Sahurs de « tendre leurs rais aux videcocs et piper en la forêt, hors deffens, pour paier chacun rais quatre deniers. » Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et l'agriculture en Normandie, au moyen âge ;* Evreux, 1851, in-80, p. 380, 381.

contre eux d'après toute la rigueur des lois, fort sévères à cet égard. Celui qui aurait trouvé un faucon était obligé de le rendre, ou sans cela il était passible d'une amende de 100 francs, ou faute de moyens de payer cette amende, condamné à la flagellation, c'est-à-dire à être fouetté publiquement.

« Parmi l'aristocratie insulaire, il y avait des seigneurs qui possédaient des garennes et des mares, lieux privilégiés (1). Tels étaient les seigneurs de Saint-Ouen, de Rozel de Noirmont, de Saumarez. Les garennes recélaient des lapins qu'à Jersey on appelait des conils. On leur donnait la chasse au moyen des furets. Nous avons vu qu'il était défendu au peuple d'en garder. Le fait est que la chasse était un monopole, un privilège seigneurial, auquel il était défendu de participer.....

« On classait le gibier en plusieurs catégories. Ainsi, il y avait le gibier de terre et de mer, le gibier passager et le gibier ordinaire, le gibier enclos et le gibier libre, le gibier permis et le gibier défendu. La cour de Jersey, composée pour la plupart de seigneurs-juges, était, sous le rapport de la chasse, d'une sévérité outrée. Ainsi, elle faisait des ordonnances qui prouvent le peu d'égards qu'on avait pour le reste des habitants qui, dociles et peu riches, se soumettaient sans murmure. Elle en avait fait une pour le gibier passager dont on concevra le but par sa forme. Cette ordonnance disait que : « Pour ce que l'affluence de plusieurs espèces d'oyseaulx dernièrement icy convolez à cause de la froidure, à mins en

(1) Il y avait en Normandie beaucoup de garennes «jurées», servitudes qui pesaient sur les terres comme sur eaux, sur les bois comme sur les champs cultivés et les herbages. Elles avaient été créées pour assurer la conservation du gibier. Léopold Delisle, *op. cit.*, p. 380.

main les arquebuses à plusieurs personnes pour y tirer, sans distinguer les prohibez d'avec les autres, comme sont les pigeons, cignes, et autres contenus en la défence, c'est pourquoi il est derechef défendu qu'aucun n'ait à tirer ni à dresser aucuns engins auxdits cignes, pigeons, connils, lieuvres, perdrix, ni semblables à ce, sur peine de dix francs et de double amende, selon qu'elle est privilégiée pour lesdits cignes..... »

« Les rigueurs de ces amendes arbitraires étaient excessives. On les appliquait tantôt moitié au roi, moitié à l'accusateur; tantôt la moitié allait au maître de chasse. Si le délit avait été commis sur un fief subalterne, une moitié appartenait au seigneur féodal.

« Il n'était pas permis de tirer un lapin sur ses propres terres. Aussi tard qu'en 1640, un nommé Elie Chevalier fut mis à l'amende à Jersey pour avoir tué un pigeon, sans savoir si ce pigeon était le sien ou appartenait à un autre.

« Bien antérieurement à cette époque, les sénéchaux des bas fiefs avaient connaissance des délits de chasse, le prévôt dénonçait les délits de chasse et le sénéchal prononçait la sentence. Hâtons-nous de le dire cependant, dans ces temps-là, le délit de chasse n'était que de 18 sous. Au XVIe siècle, la moindre amende était de 10 livres, la plus haute de 100 francs. L'introduction d'un furet dans l'île était punie d'une amende de 50 livres. »

Église de Saint-Ouen. — Après avoir pris congé des hôtes qui nous avaient si bien reçus dans leur manoir, nous remontons en voiture et nous gagnons l'église de Saint-Ouen. C'était l'abbé du Mont-Saint-Michel qui nommait jadis à la cure de cette paroisse.

L'église se compose de trois nefs. Une tour centrale offre la même disposition que la plupart des clochers de l'île, c'est-à-dire une pyramide à quatre faces percées de lucarnes à la base de chaque côté.

La nef du milieu est surmontée d'une voûte remarquablement aiguë.

Le chœur est séparé des collatéraux par des piliers octogones ; ceux du côté sud supportent des arcades demi-circulaires à deux rangs de cannelures, lesquelles sont très probablement de l'époque romane, et ceux du côté nord, des arcades en tiers-point sans moulures et sans ornements.

Les collatéraux du chœur sont de beaucoup plus anciens que ceux de la nef; ces derniers sont des additions qui ont fait complètement disparaître la disposition cruciforme que la construction présentait à l'origine.

A l'extérieur, plusieurs points intéressants attirent l'attention des membres du Congrès. C'est d'abord, à droite, dans un porche latéral, une arcade gothique reposant sur deux corbeaux décorés de têtes grossièrement sculptées ; mais on ne peut tirer une présomption de haute antiquité de l'art rudimentaire de ces figures, car on en rencontre de semblables sur des pierres tombales avec inscriptions en caractères romains et dont une, qui se trouve derrière le chœur, porte la date de 1681. A gauche, l'encadrement extérieur d'une fenêtre est orné de deux animaux, chien ou renard et lapin, paraissant s'observer et offrant une analogie remarquable avec ceux qui décorent l'une des portes du château de Mont-Orgueil et dont on peut fixer la date vers le milieu du XVIe siècle. De La Croix parle de ces sculptures et, comme il ne craint jamais de se lancer dans le champ des hypothèses, il y voit le souvenir de

quelque évènement cynégétique dont un membre de la famille de Carteret aurait voulu immortaliser le souvenir. Nous avons la conviction qu'on ne doit y reconnaître qu'un motif d'ornementation que, du reste, on retrouve ailleurs. Dans la décoration de la fenêtre dont nous venons de parler, on remarque encore, en caractères gothiques, le monogramme I H S et la lettre M, ou peut-être trois ossements entrelacés. Nous signalerons encore, parmi les motifs sculptés qui terminent les encadrements gothiques de Saint-Ouen et de plusieurs églises de Jersey, une fleur de lis au lieu du fleuron qui est le type le plus ordinaire. Parfois cette fleur de lis surmonte le fleuron et semble en sortir. Le même fait se remarque dans quelques édifices religieux de l'Avranchin et des environs de Coutances.

A l'une des extrémités de la construction, au sud-est, on voit aussi une pierre de deux pieds et demi de longueur, sur laquelle sont sculptés un calice et un livre orné d'un fermoir et provenant sans doute de la sépulture d'un prêtre catholique. Un peu plus loin, sur un contre-fort, se trouve une croix patriarcale, ornement très fréquent dans les anciens monuments religieux d'Angleterre.

Décoré avec le luxe caractéristique des édifices où sont établies les traditions de la haute-église, Saint-Ouen est orné de beaux vitraux placés en 1881, et renferme en outre divers monuments des familles Le Cornu, d'Auvergne, etc. Un mémorial en cuivre portant une effigie chevaleresque y a été placé, en 1872, en souvenir de la branche des Carteret, qui possédait la seigneurie de la paroisse.

A peu de distance de l'église s'élève le vieux manoir féodal de Saint-Ouen, qui a si longtemps appartenu à

la famille normande de Carteret, dont l'un des membres, Sir Philippe de Carteret, baronnet, le fit en partie reconstruire vers 1676.

Chateau de Grosnez.—Après être remontés en voiture, nous parcourons des chemins admirablement entretenus et ombragés d'arbres magnifiques qui forment au-dessus de nos têtes comme une voûte de verdure (1). Il faut toute l'habileté des cochers jersiais pour éviter, dans ces sentiers étroits, la rencontre soit des chars d'excursionnistes qui nous croisent, soit des nombreux tombereaux chargés de pommes de terre que nous rencontrons à chaque instant.

L'accès du château de Grosnez n'est pas facile pour les équipages. Nous mettons pied à terre à quelque distance, nous traversons une lande dénudée et nous parvenons à la pointe nord-ouest de Jersey, que les habitants de l'île appellent *Grosnez* et les Anglais *Land's End*, et dont les falaises à pic dominent les flots à une hauteur vertigineuse. De ce point, on jouit d'une vue admirable et l'on aperçoit les îles de Serk et de Guernesey, cette dernière en partie cachée par les îlots d'Herms et de Jethou, puis les côtes du département de la Manche et le cap de la Hague.

La vieille forteresse de Grosnez, dont M. le colonel

(1) C'est le Vicomte qui est chargé de veiller à l'entretien des routes et à l'élagage des arbres qui les bordent. Pour remplir cette dernière mission, il se promène avec une verge de dix pieds de haut, fait abattre tout ce qui dépasse et prononce en outre des amendes contre les riverains coupables de négligence. Le Geyt, (t. IV, p. 117,) examine différentes questions spéciales que soulève l'exercice de ces attributions du Vicomte.

Le Cornu se propose d'écrire la monographie, ne présente plus que des ruines informes, dans lesquelles on voit encore les restes d'une porte du XIVe siècle avec des culées et des traces de pont-levis et de herse, çà et là quelques fragments des murs d'une enceinte assez considérable et, au centre, les fondations d'un petit édifice carré. Des fouilles, qui ont été pratiquées il y a peu d'années, ont amené la trouvaille de deux têtes sculptées analogues à celles qui décorent le porche latéral de l'église de Saint-Ouen.

Les renseignements historiques sur cette forteresse font presque complètement défaut. On sait seulement que Sir Philippe de Carteret s'y renferma pendant la guerre des Deux-Roses et y résista victorieusement, pendant près de trois ans, aux troupes de Pierre de Brézé, comte de Maulevrier. Toustain de Billy fait une simple mention de cette forteresse, en disant qu'il existe dans l'île, indépendamment de Mont-Orgueil, un autre point fortifié, appelé le « Vieux-Château, » situé près d'un village nommé « Gresnoit. »

On ignore l'époque de la construction du château de Grosnez, mais, dans une enquête ouverte en 1607, les plus anciens habitants du pays déclarèrent l'avoir toujours connu en ruines. Dans la première édition de son livre, qui date de 1694, l'historien Falle, en parle aussi comme d'une vieille fortification inutile, dont il reste peu de chose.

La nouvelle exploration de ces ruines que projette M. Le Cornu éclaircira sans doute plusieurs points obscurs et permettra, tout au moins, de relever exactement le plan de l'enceinte de la vieille citadelle.

Église de Sainte-Marie. — L'église de Sainte-Marie est

une des trois plus récentes de Jersey. Elle n'aurait été consacrée que le 5 octobre 1320. L'abbé de Cherbourg avait le droit de nommer à la cure de cette paroisse.

L'édifice comprend aujourd'hui une nef, un chœur et un collatéral sud, lequel a la même longueur que la nef, un porche situé au nord et une tour carrée, flanquée aux angles de clochetons d'un style fort médiocre. La tour présente une surface délabrée et est surmontée d'une flèche octogonale dont la base est percée de petites lucarnes. Le tout a été recouvert, il y a un demi-siècle, d'un enduit qui résiste mal aux injures de l'air.

La séparation du collatéral et de la nef est formée de cinq arcades, y compris celle qui soutient la tour. L'arcade du chœur est beaucoup plus large que les autres. Toutes retombent sur des colonnes circulaires de granit en partie noyées dans les murs de la tour et dans le mur occidental de l'église et dont les chapiteaux ne présentent aucun ornement.

Une ancienne piscine surmontée d'une arcature gothique et placée dans l'extrémité orientale de la muraille sud est ce que Sainte-Marie offre de plus intéressant aux archéologues.

La fenêtre orientale du bas-côté et celle du chœur sont à trois compartiments et décorées, ainsi que les autres baies de cette église, de bons vitraux modernes.

On ne remarque à Sainte-Marie que trois monuments funéraires, dont le plus important porte une inscription latine consacrée à la mémoire de Daniel de Gruchy, maître ès arts de l'Université d'Oxford, successivement recteur de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, et mort en 1677, à l'âge de 79 ans (1).

(1) La famille de Gruchy, très nombreuse à Jersey, a une ori-

Les visiteurs examinent ensuite avec intérêt une singulière sculpture qui se trouve, à l'extérieur de l'église, dans un contre-fort de l'ouest. Elle représente probablement un prêtre en vêtements sacerdotaux. Cette figure est accompagnée d'un calice, d'un poisson et d'un triangle, symboles de l'Eucharistie, du Christ et de la Trinité. Le travail en est très grossier, mais les sculptures analogues que nous avons eu l'occasion d'observer à Jersey et en Bretagne, ne permettent pas de la faire remonter à une époque reculée. Tout au plus date-t-elle du XVIe siècle et de quelques années seulement avant l'introduction de la Réforme dans les îles anglo-normandes.

L'église de Sainte-Marie a été réparée en 1864 et sa restauration a coûté 1700 livres.

Eglise de Saint-Laurent. — La cure de Saint-Laurent était à la collation de l'abbé de Blanche-Lande (1).

Cette église consiste en une nef, un collatéral nord, un chœur et une masse carrée avec pignons et toit en bâtière, à l'intersection des arcades, au centre de la nef, reste d'une tour anciennement effondrée.

Le plan primitif a été profondément altéré. A plusieurs reprises on y a fait des remaniements considérables, sans qu'on puisse aujourd'hui en déterminer les causes.

gine commune avec la maison de Grouchy, en Normandie. Une tradition constante et la similitude des armoiries viennent confirmer cette assertion.

(1) M. L. Doucet, dans l'intéressant compte rendu qu'il a rédigé de notre excursion pour la Société littéraire de Bayeux, cite, d'après les *Majni Rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ*, publiés par Thomas Stapleton une charte de 1198, par laquelle

L'intérieur présente un singulier mélange d'arcades en plein cintre et en tiers-point et de motifs de décoration simples ou compliqués. Les fenêtres de l'est sont de grande dimension et leurs meneaux sont d'un beau gothique flamboyant; mais les vitraux qui les décoraient dans le principe, ont été brisés et ont subi des réparations faites sans le moindre soin.

Dans le bas-côté du chœur, les piliers ont une forme exceptionnelle; ils sont octogonaux ainsi que les moulures des arcades. Dans cette même partie de l'édifice, de même que dans la nef, il y a, au lieu d'une simple voûte, un plafond de pierre à compartiments; quant à la voûte du chœur, elle a été remplacée par une charpente à la suite de la chute de la flèche.

A l'intérieur, on remarque près du transept une tourelle, qui donnait accès à la tour, et de très solides contre-forts surmontés de pinacles à crochets. Dans l'un de ceux du chœur est encastrée une pierre évidemment rapportée, car elle n'est pas analogue aux matériaux du pays, et ornée des armes du vice-doyen T. Hamptonne, avec la date de MV^c XXIV. Nous trouvons aussi, dans d'autres contre-forts, d'anciennes dalles tumulaires chargées d'emblèmes (croix et triangles entrelacés).

Mentionnons encore, à l'intérieur, une clé de voûte armoriée et plusieurs écussons sculptés sur bois.

Jean-Sans-Terre, alors comte de Mortain, concède l'église Saint-Laurent *in insulâ* avec ses dépendances à l'abbaye de Blanche-Lande, « afin, dit le donateur, que dans la susdite abbaye ma mémoire soit conservée aussi longtemps que je vivrai, et qu'après mon décès, mon anniversaire soit célébré solennellement et perpétuellement. »

appliqués le long des murs ou fixés dans les bancs, et portant les armes des Lemprière, des Carteret, des Marett, des Bisson et des Le Maistre (1).

Dans le cimetière de Saint-Laurent, le tombeau qui offre le plus d'intérêt est celui du dernier membre d'une famille noble de Jersey appelée Chevalier (2). Un bas-relief très fin d'exécution représente un chevalier armé de toutes pièces, assis et appuyé, dans l'attitude de la douleur; sur un écusson écartelé de seize quartiers. Une inscription disposée sur les faces de ce petit monument donne la généalogie des Chevalier, à partir de la fin du XVe siècle.

La visite de l'église de Saint-Laurent termine notre seconde journée d'excursions, favorisée, comme la suivante, par un temps splendide.

(1) Qu'il nous soit permis d'insister près de nos collègues de la Société jersiaise sur l'utilité qu'il y aurait à dresser un armorial de l'île de Jersey. Grâce à ce travail on pourrait, dans un grand nombre de cas, préciser la date ou l'origine de monuments que l'absence des documents et le manque de caractères archéologiques ne permet pas de déterminer. En attendant que cette lacune soit comblée, nous renverrons les érudits au *General Armory of England, Scotland, Ireland and Wales*, publié en 1878, à Londres, par Sir Bernard Burke, Ulster King of Arms ; ils trouveront dans ce précieux ouvrage les blasons d'un grand nombre des vieilles familles de Jersey.

(2) Chevalier portait : *d'azur à la tête de licorne arrachée d'argent ; au chef du second chargé de trois demi-vols de sable.* Cimier : *un chevalier naissant armé de toutes pièces et brandissant un cimeterre, le tout au naturel.*

*
* *

Le temps splendide qui nous avait favorisés la veille a persisté pendant la troisième journée que nous avons consacrée à la visite de la partie est de l'île. La course était longue, les monuments plus nombreux et plus intéressants encore que ceux examinés la veille. Cette journée devait être employée par les membres de la Société française d'Archéologie à l'étude des points suivants : 1° La Hougue-Bie (*Prince's Tower*); 2° Le « Chatiau » Diélament; — 3° Le Haut-Mur ou Câtel ; — 4° Le Couperon; — 5° Le manoir de Rozel; — 6° L'église de Saint-Martin; — 7° Le dolmen d'Anne-Port ; — 8° Le château de Mont-Orgueil; — 9° L'église de Saint-Clément ; — 10° Le monument mégalithique du Mont-Ubé ; — 11° Le menhir proche Le Haguais ; — 12° Le manoir de Samarès.

Nous n'avons pu nous arrêter aux constructions préhistoriques du Couperon, du Mont-Ubé et du Haguais, sur lesquelles nous donnerons néanmoins quelques détails, d'après les descriptions des archéologues les plus autorisés; en revanche, nous avons visité les églises de la Trinité et de Grouville, qui ne figuraient pas sur notre programme primitif.

Après avoir traversé Rouge-Bouillon (1) et admiré

(1) Parmi ceux de nos confrères qui ont prolongé comme nous leur séjour à Jersey, quelques-uns ont consacré une matinée à visiter dans le quartier Beau-Séjour, l'élégante résidence de M. Henry-Nicolle Godfray, écuyer. Nous y avons vu avec le plus

au passage les *villas*, les *houses*, les *terraces*, les *lodges*, les *cottages* (1), qui en font le quartier aristocratique par excellence de la ville de Saint-Hélier, nous reprenons la route de Saint-Sauveur et nous arrivons bientôt à la Hougue-Bie.

La Hougue-Bie. — On cite dans toutes les parties de l'Europe des traditions relatives à des animaux fantastiques, dragons, hydres ou serpents, qui auraient, pendant de longues et lointaines périodes de temps, ravagé le pays et répandu la terreur parmi les populations. Là, ces monstres auraient été détruits par les saints missionnaires chrétiens ; ailleurs, ils auraient succombé sous les coups de ces vaillants guerriers que l'antiquité plaçait au rang des demi-dieux et dont le moyen âge s'est contenté de faire des héros non moins fabuleux. La plupart du temps, le mythe conserve le souvenir du paganisme anéanti, d'un grand péril conjuré, d'un fléau victorieusement combattu. Le monstre,

vif intérêt une remarquable collection de tableaux des meilleurs maîtres des écoles italienne et hollandaise, des serres considérables dans lesquelles se trouvent réunies les plus belles plantes tropicales et des jardins peuplés d'arbustes rares que l'on ne peut cultiver à l'air libre dans la plupart des contrées de la France et qui, sous le climat tempéré de Jersey, atteignent des proportions colossales.

(1) Dans les îles du Canal, ainsi qu'en Angleterre, et de même que cela avait lieu jadis en Normandie, toutes les habitations isolées, et souvent même celles qui sont englobées dans une agglomération, ont un nom particulier, emprunté tantôt à celui du propriétaire, tantôt à des souvenirs de victoires, à des allusions religieuses, etc.

— lorsqu'il s'agit d'un monstre, — est, presque toujours, un tyran resté inconnu, cruel vautour de la montagne ou farouche écumeur des mers.

C'est évidemment un personnage de cette dernière espèce qui a donné naissance à la légende de la Hougue-Bie. Il est probable qu'une des innombrables bandes de pirates, qui ravagèrent durant tant de siècles les côtes occidentales de l'Europe, s'établit d'une manière permanente à Jersey et pilla le pays sans trêve ni merci. A quelle époque? Voilà ce qu'il est impossible de déterminer. Toujours est-il que, d'après la tradition, un seigneur de Hambye, en Cotentin, entreprit de délivrer l'île du « monstre » qui la désolait. Il resta vainqueur dans cette lutte dangereuse; mais, à son tour, le brave chevalier normand périt sous les coups d'un serviteur infidèle, qui le surprit pendant son sommeil et s'efforça de lui ravir la gloire de sa vaillante entreprise.

Il existe de nombreuses versions de cette légende. En voici une qui nous paraît l'une des plus anciennes, en même temps que la plus vraisemblable, si toutefois on fait du serpent fabuleux un simple chef de pirates.

« Autrefois, dans la dite Ile de Jersey, il y avoit un serpent qui, par plusieurs dommages et blessures, troubloit les insulaires, mais le Seigneur de Hambye, en Normandie, en ayant entendu parler, désirant d'acquérir de la réputation et de rendre son nom glorieux, y vint, tua le serpent et lui coupa la tête; mais le serviteur qui l'accompagnoit, voulant se rapporter à lui-même la gloire de cette action, et étant ému d'envie, il tua son maître et l'enterra; le serviteur, étant de retour à Hambye, persuada sa maîtresse que le serpent avoit tué son maître, et que lui, voulant venger la mort de

celui-ci, avoit tué le serpent; et il lui persuada aussi qu'à cause de cela, la dernière volonté de son maître étoit qu'il la prioit de marier ce serviteur; ce qu'elle fit pour l'amour de son feu mari. Le serviteur, étant devenu maître, étoit agité en songe et étoit épouvanté, et s'écrioit en dormant : « Oh! misérable que je suis d'avoir tué mon maître. » Elle l'avertit souvent de ces songes; mais, comme il continuoit de songer, elle le suspecta du parricide (*sic*), le déclara à ses amis, et le serviteur ayant été examiné par le décret du juge, on reconnut l'homicide. Elle, en mémoire de cette action, érigea, au lieu où elle apprit que son mari avoit été tué et enterré, un monument rond, dans la paroisse de Saint-Sauveur, en la dite île de Jersey, en un lieu élevé, lequel endroit est appelé la Hougue-Bye, laquelle se voit, d'un temps clair-serain, du château et du bourg de Hambye, en Normandie (1). »

Au-dessus du tombeau de son mari, la dame de Hambye fit élever une chapelle surmontée d'un clocher. Est-ce bien celui qui fut détruit par la foudre en 1728? Il est permis d'en douter.

Au XVIe siècle, ce petit édifice fut reconstruit, et c'est de cette époque que datent les vitraux et le pignon qu'on y voit encore à l'est. Richard Mabon, avant-dernier doyen catholique de Jersey, qui fut revêtu de cette dignité en 1512 et mourut en 1543, devint pro-

(1) *Chronique des îles de Jersey, Guernesey, Auregny et Serk, auquel* (sic) *on a ajouté un abrégé historique des dites îles*, par George S. Syvret. Guernesey: de l'imprimerie de Thomas James Mauger, 1832, in-8, p. 1 — 2. — Syvret donne en note une médiocre romance de quinze couplets sur l'origine de la Hougue-Bye et datant de l'époque où fleurissait le « style troubadour. »

priétaire de la Hougue-Bie, au retour d'un pèlerinage qu'il fit aux principaux sanctuaires d'Italie et de Palestine. Pour en consacrer le souvenir, il fit bâtir plusieurs chapelles en l'honneur de Notre-Dame de Lorette et de Saint-Michel, ainsi que deux oratoires superposés dits l'un « Jérusalem, » et l'autre « le Saint-Sépulcre. » Ce dernier aurait représenté le tombeau du Sauveur.

Rien, dans l'architecture de cet édifice, ne justifie aujourd'hui cette allégation (1), qui se trouve cependant consignée dans l'acte passé le dernier jour de mai 1533, devant le lieutenant du bailli de Jersey, et par lequel « Sire Richard Mabon, prestre, natif de la paroisse de Saint-Martin, pellerin, ayant estey et retourné au Saint-Sépulcre et pellerinages de la Sainte-Terre de Jérusalem : surce que ledit Sire Richard, après son retour dudit voyage, a fait édifier et fonder, sur une certaine place nommée Houguebye, en cette ditte Isle de Jersey, une Chapelle en l'honneur de l'Assomption de la Vierge Marie, de Nostre Dame de Lorrette et de Monseigr Saint-Michel, nommée Nostre Dame de la Clarté : et, au but de devers l'est de ladite Chapelle, en manière de Oratoire, fondée en l'honneur de la Passion de Jésus-Christ nommée Jérusalem : et au-dessous icelle, une aultre petite Oratoire en manière d'ung sépulcre semblable ou

(1) On trouve fréquemment des traditions semblables qui ne sont pas plus exactes. L'un de nous en a cité un certain nombre d'exemples dans un article intitulé : *Quelques monuments élevés en l'honneur du Saint-Sépulcre* (*Revue de l'art chrétien*, 1869). Le plus souvent, les pèlerins rapportaient des reliques et les plaçaient dans une chapelle qu'ils faisaient construire ou relever et à laquelle ils donnaient le nom du souvenir qui les avait le plus frappés, sans se préoccuper de reproduire telle ou telle partie d'un des monuments de la Terre-Sainte.

viron au Saint-Sépulcre de Jérusalem, au plus près que ledit Sire Richard, fondant, l'a sceu diviser et faire, comme ayant visité le devant dit Saint-Sépulcre de Jésus-Christ avecqz une petite Maison, scituée et assise sur ladite Hougue, auprès desdites Chapelles, » cède les dites chapelle et maison, ainsi que d'autres terres et diverses rentes à « Maestre Jacques Amy et Sire Lucas Falle, prêtres, le terme de leur vie, » et, après eux, à un chapelain « au prochain lignager dudit fondant portant le nom de Mabon, et non autrement, » à charge de services religieux et de redevances longuement spécifiés (1).

Depuis cette époque, la Hougue-Bie a changé bien des fois de propriétaire et a subi de nombreuses modifications.

Il y a une centaine d'années, elle devint la propriété de Philippe d'Auvergne, gentilhomme d'origine française, dont la destinée fut des plus agitées.

La vie de Philippe d'Auvergne est tout un roman que Sir Bernard Burke, Ulster King of Arms, a raconté, d'une manière attachante, dans ses *Vicissitudes of families* (2).

Dans les dernières années du XVIIIe siècle, Godefroy-Charles-Henri, chef de la maison de la Tour-d'Auvergne, était duc souverain de Bouillon. De son mariage avec une princesse de Lorraine, il ne lui restait qu'un fils, le prince Jacques-Léopold, et ce fils était infirme. Le duc voulut assurer sa succession dans une des branches encore existantes de son illustre famille. Des

(1) De la Croix, *op. cit.*, t. I, p. 324 et suiv.

(2) *Vicissitudes of families*, London, 1869, nouvelle édit., t, I, p. 219-237.

recherches entreprises sous ses ordres par de savants religieux de l'ordre de Saint-Benoît, il résulta qu'un cadet de la maison d'Auvergne avait, après la croisade contre les Albigeois, au commencement du XIIIe siècle, émigré en Angleterre. Grâce à la protection de Pierre des Roches, évêque de Winchester et grand juge du royaume, il avait obtenu quelques fiefs à Jersey, s'était fixé dans cette île et y avait fondé une branche de la famille d'Auvergne, laquelle comptait, au siècle dernier, comme de nos jours encore, de nombreux représentants.

Vers 1780, un des membres de cette famille anglo-française était Philippe d'Auvergne, esquire, au service de Sa Majesté Britannique, en qualité de lieutenant en premier, à bord de l'« Aréthuse ». Cette fameuse frégate, « the saucy Arethusa » (l'arrogante Aréthuse), comme on l'appelait, après avoir fait éprouver de cruels dommages à la marine française, finit par livrer un combat désastreux à un de nos navires, et les officiers et l'équipage furent faits prisonniers.

Pendant que Philippe d'Auvergne était en captivité, le ministre de la marine, M. de Sartine, qui, en sa qualité d'ancien lieutenant général de police, était au courant des démarches du duc de Bouillon, lui fit savoir que les hasards de la guerre, ou pour mieux dire un accident, avaient amené en France un officier portant le nom qu'il recherchait. Sur la demande de ce prince, le ministre autorisa le prisonnier à aller en Normandie, au château de Navarre, résidence du duc de Bouillon, en se rendant Ostende, portà où il devait s'embarquer pour retourner en Angleterre. Le lieutenant reçut un accueil empressé du prince, qui donna de nouveaux ordres pour poursuivre l'enquête déjà commencée au

sujet de la communauté d'origine des la Tour-d'Auvergne, de France, et des d'Auvergne, de Jersey.

Philippe d'Auvergne, rentré en Angleterre, prit de nouveau du service et fut promu au grade de capitaine. Il eut la bonne fortune, en revenant d'un de ses voyages, de rencontrer à Londres le duc de Bouillon qui l'engagea à le suivre en France pour rétablir sa santé altérée par les fatigues de campagnes dangereuses et pénibles. Malheureusement l'officier de marine était non seulement pauvre, mais criblé de dettes, et c'est seulement en recourant à la bourse d'un ami qu'il lui fut possible de quitter Londres et de se rendre auprès de son bienfaiteur. Celui-ci le traita avec une affection toute particulière et l'appela son fils, à la suite d'un acte formel d'adoption passé en 1784, et que le duc envoya au capitaine anglais, dans le socle d'un buste original du maréchal de Turenne dont il lui fit présent.

En 1786, plus de dix ans après le commencement des recherches ordonnées par le chef de la maison d'Auvergne, des lettres patentes, expédiées sous le grand sceau de la principauté de Bouillon, déclarèrent que Charles d'Auvergne, esquire, et le major général James d'Auvergne, son frère cadet, père et oncle du capitaine d'Auvergne, descendaient des anciens comtes d'Auvergne comme le duc de Bouillon, et leur confirmèrent leurs armoiries communes, avec le titre de cousins du prince. Georges III reconnut aux intéressés les droits qui venaient de leur être accordés.

Sur les instances de son père adoptif, le capitaine d'Auvergne rentra dans la marine et reçut, en 1787, le commandement de la frégate « Narcissus, » de la station du « Channel », commandement que sa santé le força de résigner en 1790. Il se rendit alors à Navarre, où le

duc régla, quelques mois plus tard, l'ordre de succession à ses états, qu'il fit reconnaître par l'assemblée des députés de Bouillon.

Mais bientôt la République française s'annexa le duché de Bouillon, et Philippe d'Auvergne resta à Jersey, dont il devint gouverneur, avec le grade de vice-amiral. Pendant l'émigration, il rendit de nombreux services aux Français qui étaient venus se fixer dans l'île.

En 1814, fort de l'appui de Wellington, le gouverneur de Jersey fit valoir ses prétentions à la souveraineté du duché de Bouillon, sur laquelle le traité de 1814 était resté muet. M. Renier Chalon a retracé (1) les efforts que tenta Philippe d'Auvergne pour triompher de ses compétiteurs, le prince Charles de Rohan-Guéménée, le comte Godefroy de la Tour et le prince de la Trémoille. Il nous le montre établissant son autorité sur le duché, y installant un gouvernement, se faisant reconnaître par les États et envoyant même au congrès de Vienne un représentant, le prince de la Trémoille, qu'il avait adopté. Mais cette assemblée coupa court aux prétentions des divers concurrents, en déclarant que le duché de Bouillon ferait partie du royaume des Pays-Bas. Philippe d'Auvergne mourut à Londres, le 18 septembre 1816, âgé de près de quatre-vingts ans et fut inhumé dans l'église de Sainte-Marguerite, au quartier de Westminster.

La Hougue-Bie présente aujourd'hui l'aspect d'une tour élevée sur une motte factice. Elle a été transformée en un restaurant fréquenté par les touristes, qui sont attirés surtout par la vue splendide dont on jouit du

(1) *Le Dernier duc de Bouillon*, 1815. Bruxelles, 1860, in-8.

haut de l'édifice. Parmi les rares débris qui subsistent encore des constructions de la dame de Hambye et du doyen Mabon, nous ne voyons à signaler, outre quelques fragments de vitraux, qu'un baptistère en pierre, à double coupe, c'est-à-dire renfermant sur un de ses côtés une coquille de pierre ménagée dans la cuve et destinée à recevoir l'huile de l'onction.

Au moment où nous redescendons de la Tour du Prince, une surprise nous est ménagée ; un photographe se présente avec son appareil, nous place et *instantanément* obtient l'épreuve d'un groupe parfaitement réussi, où Jersiais et Français se trouvent réunis, groupe dont la Société jersiaise, ajoutant cette gracieuseté à tant d'autres, a eu l'amabilité de faire parvenir un exemplaire à chacun de nous, nous permettant ainsi de conserver les traits de nos hospitaliers confrères.

« Chatiau » Diélament. — Un instant après, nous mettons pied à terre à peu de distance du manoir de Diélament, auquel on accède par une belle avenue d'arbres plusieurs fois séculaires. Il présente encore une tour ronde avec quelques vestiges de constructions du moyen âge.

Tout près de là sont les restes d'un ancien campement appelé le *Châtiau* Diélament ou des Sept-Démons. On y remarque de hautes levées de terre actuellement couvertes d'arbres vigoureux et de buissons épais. Ces murailles, dont l'épaisseur était énorme, ont en partie disparu, mais on peut constater qu'elles ont entouré jadis une ellipse d'une surface considérable. Il est difficile de déterminer la race à laquelle on doit le campe-

ment de Diélament. Est-ce aux Romains qu'il faut l'attribuer? Rien ne l'indique, car les ouvrages sont en terre, sans maçonnerie et sans aucun des signes caractéristiques des fortifications élevées par les légions des Césars. Nous y verrions plutôt un de ces vastes refuges élevés par les habitants des Gaules pour se mettre, eux et leurs troupeaux, à l'abri soit des invasions romaines, soit des attaques des pirates saxons et normands. Quoi qu'il en soit et dans l'état de dégradation où elle est, cette enceinte n'offre qu'un intérêt secondaire aux archéologues.

Le Haut-Mur, le Catel ou la Petite-Césarée. — Le Haut-Mur consiste, comme le Châtiau Diélament, en un immense rempart de terre, actuellement recouvert d'arbres et de buissons, qui enclôt une sorte de presqu'île d'une surface très étendue entre la baie de Boulay et le hâvre de Rozel. Ce retranchement n'a pas moins de 20 pieds de hauteur; quant à sa largeur, elle est de 10 à 12 pieds à la base et de 6 à 7 au sommet.

Quoique le Haut-Mur porte aussi les noms de Câtel et de Petite-Césarée, et bien que l'île de Jersey se soit appelée *Cæsarea* sous la domination romaine, nous ne pensons pas qu'on puisse faire remonter aux vainqueurs des Gaules l'origine de ce poste fortifié. Dans le nord et dans l'ouest de la France, on attribue aux Romains et à César, qui est une sorte de personnage mythique, les oppidums gaulois, les camps des conquérants, les retranchements des Barbares, voire nombre de donjons de l'époque féodale. De même en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, en Franche-Comté, tous les retranchements anciens sont l'œuvre des Sarrasins, et,

en Normandie et dans une partie de la Picardie, toutes les églises ont été bâties par les Anglais. Légendes que tout cela, mais légendes qui ne sont pas inutiles à recueillir, car elles permettent à l'historien de constater les traces profondes que les conquêtes de Rome, ou les invasions des Arabes, ou les guerres entre la France et la Grande-Bretagne ont laissées dans le souvenir des peuples. Pour nous, nous sommes portés à croire que le Haut-Mur, où, d'ailleurs, on n'a jamais trouvé ni monnaies ni ruines romaines, doit son origine à des pirates du Nord qui s'y seront solidement établis et en auront fait un point d'hivernage et de ravitaillement, en même temps qu'un dépôt de butin. Il a en effet une analogie complète, sauf ses dimensions qui sont moindres, avec le Hague-Dick, qui, de l'autre côté du détroit, au-delà du passage de la Déroute et du Raz-Blanchard, comprend, dans son enceinte, un canton presque entier du département de la Manche.

En quittant le Haut-Mur, nous visitons le hâvre de Rozel, site pittoresque et bon abri pour les barques de pêche, que protègent une jetée et une petite batterie. Tout auprès, et dans les falaises qui entourent cette baie, des éboulements, produits par les érosions de la mer, ont mis au jour un nombre considérable de monnaies gauloises et romaines dont une grande partie se trouvent aujourd'hui au musée de la Société jersiaise, chez Messire R.-P. Marett, et chez M. W. Lemprière, au manoir de Rozel, et sur lesquelles nous avons appelé précédemment l'attention.

Le Couperon. — Une route accidentée nous mène sur des hauteurs qui dominent la mer et d'où l'on nous

montre, à un mille environ, le petit promontoire du Couperon.

W. Plees, dans son livre écrit vers 1814, appelle le monument du Couperon « the largest of the druidical temples existing in Jersey, » le plus grand des temples druidiques existant dans Jersey (1).

« Cette construction mutilée, ajoute-t-il, est non seulement la plus grande en circonférence, mais encore la mieux caractérisée. Elle consiste en dix-sept pierres brutes faisant une espèce d'ovale d'environ 3 pieds de haut, 30 de long et 11 de large. Dans le milieu de cette enceinte est un entassement de pierres qui forment un ou plusieurs cromlechs. La partie plate de cet ancien monument renferme maintenant trois pierres plates dont deux ont 6 pieds de longueur et l'autre 3 pieds, formant, si elles étaient unies, un seul bloc de 15 pieds de longueur, 6 de largeur et 3 d'épaisseur. Les trois tables sont, comme l'observe M. Falle, supportées par quatorze pierres plus petites que les autres, sept de chaque côté en deux rangées droites. Ces supports s'élèvent maintenant d'environ 2 pieds sur la surface du sol, comme ceux d'Anneville et sont de la même hauteur. Il y a tout lieu de croire qu'ils n'ont jamais été plus élevés et qu'ils n'ont point été enfoncés par le poids de leur fardeau, et il n'est pas probable qu'une pierre seule, même de la dimension des trois autres ensemble, pût enfoncer quatorze fragments massifs dans une maigre couche de terre étendue sur le roc. Cependant cette opinion a été celle d'un grand nombre. Cette pouquelaye n'est pas placée dans la même direction que

(1) *An account of the Island of Jersey;* Southampton, 1817, in-8, avec cartes.

celle d'Anneville : elle s'étend de l'est à l'ouest. »

En reproduisant cette description, M. Ed. Le Héricher (1) fait observer qu'elle ne semble pas avoir été rédigée *de visu*, et il lui préfère avec raison celle donnée de ce monument par M. J.-P. Ahier. « Il se compose, dit ce dernier auteur, d'abord d'une enceinte, ou cromlech, dont il reste dix-huit pierres plantées en forme d'ovale ; il y en avait sans doute davantage, car elles sont assez espacées entre elles ; mais elles ont été enlevées. A l'ouest, cette enceinte est discontinuée et laisse une entrée libre dans l'intérieur du cromlech, qui a environ 37 pieds de long et 90 de circonférence extérieure. Au milieu de cette enceinte se trouvent plantées quatorze pierres brutes sur deux rangées parallèles, sept de chaque côté. Ces pierres sont aujourd'hui presque entièrement enfoncées en terre, ou plutôt la végétation successive depuis tant de siècles les a presque couvertes ; elles ne sortent plus que de 2 pieds au-dessus du niveau du sol végétal. Les deux files de pierres sont à environ 3 pieds l'une de l'autre et le tout est recouvert de trois plateaux de pierres de 6 pieds chacun, qui, naguère encore, formaient le ciel de cette allée couverte. Deux ont été renversés à dessein, mais sont restés appuyés en partie sur leurs piliers de soutènement. Ces plateaux, joints ensemble, formaient une table de 18 pieds de longueur (2). »

Nous n'avons pu, à notre grand regret, voir que de loin cette curieuse allée couverte. Si elle était quelque peu dégagée des ronces et de la végétation parasite qui

(1) *Jersey monumental et historique*, p. 21, 22.

(2) *Tableaux historiques de la civilisation à Jersey*, Jersey, 1852, in-8.

l'étouffent, elle produirait le plus grand effet au milieu d'un site pittoresque, en regard des côtes de France.

Nous ne doutons pas que la Société jersiaise, qui a déjà fait de si louables efforts pour la conservation des monuments antiques, ne s'occupe prochainement de faire déblayer cette construction mégalithique, l'une des plus curieuses de l'île.

Le manoir de Rozel. — Enfin nous pénétrons dans un magnifique parc; c'est celui de la seigneurie de Rozel. Bientôt nous apercevons le manoir, reconstruit il y a quelques années et qui présente un aspect des plus gracieux avec ses terrasses défendues par des créneaux, ses hautes cheminées octogonales, ses grandes fenêtres gothiques et sa tour qui arbore fièrement une immense bannière aux armes des propriétaires de cette splendide résidence (1).

Le fief de haubert, qui avait Rozel pour chef-lieu, est un des plus anciens de Jersey. Il appartint tout d'abord à la famille chevaleresque de Barantin, dont un des membres le vendit à un gentilhomme d'origine bretonne, le sire de Lemprière, dont les descendants le possèdent encore.

On trouve l'indication suivante des droits et charges de ce fief et de celui des Augrès, dans les *Chroniques des îles de Jersey et Guernesey*, etc., publiées par George S. Syvret :

« Le neuvième jour du mois d'avril (1489). Sire Tho-

(1) Lemprière porte: *de gueules à trois aigles éployées d'or*. Cimier: une aigle issant au naturel. Supports: deux chevaliers armés de toute pièce, la visière levée, au naturel. Devise: *Timor Dei nobilitas*.

mas Ahier, procureur de Jean Lemprière, a baillé à Honorable Mathieu Baker, capitaine de l'Isle de Jersey, pour le Roy nôtre Souverain Sire, sa déclaration de icelles dignitées que appartient au dit Jean Lemprière, Seigneur de Rozel, ainsi qu'il est contenu en l'Extente, que le dit Seigneur tient le fieu de Rozel par homage et relief de nôtre Souverain Sire le Roy, et paye 60 sols et doit rencontrer le Roy sy le cas avient sur son cheval en la mer jusques les seingles (sangles) en l'eau et ainsi à son retour. Et s'il étoit ainsy qu'il pleut à la bonne grâce du Roy de faire demeure quelque temps en la dite île de Jersey, le dit Seigneur de Rozel doit estre boutillier de nôtre avant dit Souverain Sire le Roy et doit avoir l'office que le boutillier du Roy a, et doit suitte de Cour ès trois Plaids Capitaux.

«... George Lemprière, pour le fieu ès Augrès, doit de relief sept livres tournois et suitte de Cour, et sy le Roy venoit en cette Isle, il le doit rencontrer sur son cheval en la mer jusques aux ceingles, et pareillement à son retour, ainsi qu'il est contenu en l'Extente (1). »

Le Révérend William Lemprière, seigneur de Rozel et Diélament, Mme et Mlles Lemprière, nous attendaient dans le salon de réception, avec quelques-uns des membres les plus honorables de l'aristocratie jersiaise. Nous avons été accueillis avec une grâce ineffable, qui nous a profondément touchés et dont nous conserverons à jamais le souvenir.

Après avoir examiné de belles toiles des écoles flamande et hollandaise, des collections céramiques intéressantes et un riche médailler, nous passons dans la salle à manger, où un lunch, est servi avec un luxe

(1) *Op. cit.*, p. 36-38.

princier. A la fin de ce repas, plusieurs toasts sont échangés. M. Léon Palustre et M. de Bailliencourt remercient M. Lemprière et sa famille de leur gracieuse hospitalité. L'honorable châtelain de Rozel leur répond dans les termes les plus courtois.

Nous visitons ensuite la chapelle qui se trouve à quelques pas du manoir.

La chapelle seigneuriale de Rozel peut remonter au XIIIe siècle, mais il est difficile de déterminer le style de ce petit monument, presque entièrement recouvert par une épaisse couche de lierre, qui lui donne un aspect des plus pittoresques. A l'intérieur, l'édifice est décoré avec un luxe qui dénote les tendances ritualistes de son propriétaire. La table d'autel, sur laquelle on remarque une croix et de beaux vases en cuivre remplis de fleurs, est formée d'un devant de bahut sculpté. Si on ne prenait pas soin d'examiner la bordure de ce coffre dont les détails révèlent le style du XVIIe siècle, on serait tenté, vu la naïveté du dessin et la grossièreté du travail, de le faire remonter à une époque fort ancienne. Aussi insisterons-nous sur l'intérêt qu'offre ce meuble et sur les éléments qu'il peut fournir pour fixer la date de certains motifs de décoration qu'on serait disposé, étant donnée l'absence complète d'art, à attribuer à la période la plus barbare, et qui pourtant ne datent que de deux siècles. Le devant d'autel qui nous occupe est divisé en six compartiments, dans lesquels sont sculptés saint Pierre, la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras et les quatre évangélistes.

Ajoutons que cette chapelle était jadis sous le vocable de sainte Anne et que la fenêtre occidentale est décorée d'un beau vitrail, peint d'après les dessins de Winston et représentant le Sermon sur la montagne, le

Christ bénissant les petits enfants et le Christ lavant les pieds de ses disciples, dans de riches encadrements.

Le manoir de Rozel est entouré d'un magnifique parc, traversé par un ruisseau qui y forme çà et là de petits étangs couverts de plantes aquatiques des contrées tropicales.

On y remarque encore un colombier et un arbre sous lequel avaient lieu les exécutions capitales, lorsque les seigneurs de Rozel étaient en possession du droit de haute justice.

Après avoir pris congé du Révérend W. Lemprière, nous nous dirigeons vers l'église de la Trinité.

Église de la Trinité. — L'église de la Trinité n'était pas comprise dans le programme de nos excursions; cependant, comme elle se trouvait sur notre passage, nous n'avons pu résister à la tentation de la visiter. Comme toutes les cures des paroisses de Jersey, celle de la Trinité était à la collation d'un dignitaire ecclésiastique du continent ; ici, c'était l'abbé de Notre-Dame du Vœu de Cherbourg.

Cet édifice comprend une nef, un chœur, un collatéral adossé au chœur et un transsept, tous les deux du côté du nord, une tour centrale, massive et surmontée d'une flèche quadrangulaire. Le bas-côté est, comme partout, beaucoup plus moderne que le reste de la construction.

L'église de la Trinité a subi de nombreux remaniements, aussi n'a-t-elle pas de caractère, quoiqu'elle ait été très convenablement restaurée en 1864.

On y remarque de beaux monuments consacrés à la mémoire d'un De La Mare ; d'un Dumaresq; d'un Lemprière, seigneur de Diélament, mort en 1685; d'Edward

de Carteret, « Usher of the Black-Rod » (1), mort en 1632 ; et de plusieurs autres membres des meilleures familles de l'île.

ÉGLISE DE SAINT-MARTIN. — L'église de Saint-Martin, dont la cure était, comme celle de la Trinité, à la nomination de l'abbaye de Cherbourg, se compose actuellement d'une nef, d'un chœur et de deux collatéraux, dont l'un, celui du sud, s'étend sur toute la longueur de l'édifice. Une tour centrale est surmontée d'une flèche octogonale, beaucoup plus moderne que le reste du clocher et percée de petites lucarnes à la naissance de la pyramide.

Quoique cette église soit l'une des plus vieilles de l'île, il est impossible d'admettre que la nef date de 1116, époque présumée de la consécration de Saint-Martin. Les arcades, qui séparent les collatéraux des parties les plus anciennes de la construction, sont formées presque toutes de colonnes rondes, peu élevées et d'arcs en tiers-point à double chanfrein, de la période de transition entre le roman et le gothique primitif. On peut donc les attribuer sans témérité au XIVe siècle.

De puissants contre-forts ont été ajoutés des deux côtés de l'église. Sur l'un d'eux, on voit un grand écusson sculpté dans une pierre du pays et qui a, croyons-nous, fait, dans le principe, partie d'un monument funéraire. Quelques membres de la Société jersiaise pensent que ce blason a été placé là pour indiquer que son posses-

(1) Huissier de la verge noire ; c'est le titre porté par l'huissier du « très noble Ordre de la Jarretière », qui remplit en même temps les fonctions d'huissier de la Chambre du Roi et d'huissier du Parlement.

seur aurait fait reconstruire cette partie de l'édifice. Nous ne pouvons admettre l'hypothèse de nos savants guides. L'examen des contre-forts de Saint-Martin établit péremptoirement qu'ils sont du XIVe ou tout au moins du XVe siècle. Quant à l'écusson, qui est chargé d'un lion (1), il est tenu par deux sauvages et a pour cimier une bannière ; le tout est entouré d'un encadrement dans le style du XVIe siècle, dont la partie supérieure est terminée par un buste de femme portant une coiffure triangulaire. Cette sculpture ne peut donc être contemporaine de la construction dans laquelle elle se trouve encastrée.

Dolmen d'Anne-Port. — De tous les monuments mégalithiques de Jersey, le dolmen d'Anneville ou mieux d'Anne-Port, comme on l'appelle généralement, est celui qui présente le plus d'intérêt par ses dimensions et par son état de conservation. Il se compose d'une chambre funéraire, à laquelle on accédait par une allée couverte, et qui était renfermée dans un tumulus entouré d'un double mur de pierres sèches.

M. Ahier a donné une description détaillée de ce monument. Nous la lui empruntons, en nous réservant de rectifier quelques-unes de ses assertions.

« Le plan général de ce dolmen, nous dit-il, est assez bizarre : une espèce de fer à cheval composé de neuf pierres plantées debout soutient une roche plate, énorme, dont le poids peut être évalué à vingt tonneaux. Ce

(1) Ce sont probablement les armes des anciens seigneurs de Rozel, de la maison de Barantin. Dans son *General Armory*, Sir Bernard Barke donne pour blason à une famille Barantine : *d'or au lion rampant à la queue fourchue de sable, semé de fleurs de lis du premier.*

curieux monument ressemble à une grotte artificielle, ou, si l'on veut, à une immense table. Au moment où ce monument fut déblayé, voici quel était son aspect : une espèce de trou carré placé au nord et formé par des pierres plantées qui existent encore, et une tablette qui est renversée aujourd'hui avec une allée couverte qui donnait accès à l'intérieur. A l'extrémité droite du fer à cheval se trouvait un petit dolmen composé de trois pierres plantées, qui sontencore debout, et d'une petite tablette, qui a été enlevée depuis et qui sert d'âtre de cheminée dans une maison voisine. Cet autel était probablement celui sur lequel se faisaient les petits sacrifices ; car il n'est pas permis de croire que le monument lui-même avait cette destination pour les usages journaliers ; il est trop vaste pour qu'on puisse la lui attribuer, excepté dans les circonstances solennelles, où l'on entassait victimes sur victimes pour les brûler sur un immense bûcher. Au milieu du fer à cheval était aussi une autre pierre plate parfaitement carrée : c'était probablement la table des offrandes, et, dans la partie circulaire du fond, cette grotte était comme pavée de pierres plates. Du côté sud, le fer à cheval se prolongeait au moyen de trois pierres qui venaient former un angle vif avec une autre rangée se prolongeant du sud au nord, et retournant vers le sud jusqu'à l'allée couverte, de manière à former une espèce de parallélogramme en avant du fer à cheval. Plusieurs débris de petits os d'enfants ont été trouvés dans la fouille de déblaiement; mais, dans l'angle nord du parallélogramme, on a découvert trois squelettes parfaitement conservés, deux d'hommes et un de femme ; ils étaient de petite taille et tous manquaient de tête. Deux de ces squelettes se trouvaient dans des coffres

de pierre et recouverts en macadam. Enfin, plusieurs vases en poterie grossière, ne manquant pas d'une certaine élégance dans leur forme, et remplis de cendres, furent découverts sous la grotte. Il y fut également trouvé des supports en terre cuite pour élever les vases cinéraires ; enfin une quantité d'instruments gaulois, qui sont encore aujourd'hui en la possession de M. Fauvel, constructeur de navires à Gorey, à qui appartenait le champ de la Pouquelaye, avant que la Couronne ne s'en emparât pour cause d'utilité publique... Il reste encore aujourd'hui vingt-sept pierres debout ; la vingt-huitième est l'énorme table du dolmen. Le monument a environ vingt-sept pieds de la ligne droite du parallélogramme formant l'enceinte est jusqu'au fond de la grotte, et la longueur d'un angle à l'autre du parallélogramme est de dix-huit à vingt pieds (1). »

Pour nous, et pour tous les archéologues avec lesquels nous l'avons visité, le monument mégalithique d'Anne-Port était une chambre funéraire, analogue à celles que l'on rencontre dans toute l'Europe, et dont le Danemark et la Bretagne nous offrent les plus curieux spécimens.

Pendant que nous admirons, du haut de la colline où est situé le dolmen d'Anne-Port, le splendide panorama qui se déroule sous nos yeux, M. Le Cornu nous signale, à un mille de là, les beaux bâtiments d'une École industrielle pour les jeunes garçons, et M. Henry Godfroy nous donne les renseignements suivants sur cet établissement modèle, fondé il y a une trentaine d'années.

L'École industrielle reçoit des élèves internes et des élèves externes. Les premiers se composent: 1° d'en-

(1) *Tableaux historiques de la civilisation à Jersey.*

fants nés dans l'île et à la charge de leurs paroisses ; 2° d'enfants pauvres ou négligés par leurs familles et dont la pension est payée par des personnes charitables; 3° enfin de ceux qui y sont entretenus par leurs parents ou tuteurs. Les jeunes garçons sont admis dans l'établissement à partir de sept ans, et en sortent à quatorze. Ils y reçoivent une bonne éducation primaire, et, en outre, les internes apprennent un métier. Lorsqu'ils quittent l'École industrielle, le Comité directeur s'occupe de leur procurer une place avantageuse. Un grand nombre de ces jeunes gens deviennent de bons ouvriers agricoles ; d'autres entrent dans l'armée ou se font marins. A Jersey, on pense avec raison que la base de toute éducation est l'enseignement des croyances religieuses ; le culte anglican est le culte officiel, mais toutes les autres formes du christianisme sont tolérées de la manière la plus large, à l'École industrielle comme dans les autres établissements d'instruction publique.

Chateau de Mont-Orgueil. — Le château de Gouray ou de Mont-Orgueil s'élève sur un cap escarpé, que la mer environne presque entièrement. Il n'offre, quoi qu'on en dise, qu'une ressemblance bien vague avec la merveille de l'Océan, le Mont-Saint-Michel. Fondée à une époque inconnue, cette forteresse a subi de profondes modifications à travers les siècles. Il ne serait pas impossible que des substructions romaines fussent noyées dans les épaisses fondations sur lesquelles elle repose; certaines parties de l'édifice peuvent également remonter au XIIe et peut-être au XIe siècle; toutefois nous n'osons rien préciser à cet égard.

L'ensemble des constructions qui composent aujourd'hui le château de Mont-Orgueil est difficile à décrire.

Qu'on se figure un entassement d'enceintes, de tours, de portes, de bâtiments de tous les âges et de toutes les formes, reliés entre eux par des murailles, des chemins couverts, des courtines, garnis de mâchicoulis, de meurtrières ou d'embrasures, entrecoupés de cours et d'allées, puis des salles de toutes les dimensions, un dédale d'escaliers, des souterrains, des casemates, des chapelles, des magasins. Toutes les époques y ont laissé des traces ineffaçables; toutes les architectures y sont représentées; tous les moyens de défense y sont employés. Pour donner une idée de cette forteresse, et faute d'un plan, — qui n'existe pas, — nous la diviserons, comme l'a fait De La Croix, en trois parties : la Tour de Harliston, la Tour de la Cloche et la Tour du Mont.

La Tour de Harliston, bâtie par Sir Richard Harliston, gouverneur des îles en 1476, était située au nord de la première porte du château. Elle a été démolie pour faire place à des fortifications modernes et à des batteries assises sur un plateau. Harliston y avait fait placer les armes d'Angleterre, que l'on voit encore au-dessus de la porte dont nous venons de parler.

La Tour de la Cloche fut construite par Sir Thomas Overay ou Ouvray, gouverneur en 1494, dont on remarque l'écusson chargé d'un chevron crénelé accompagné de trois roses.

La Tour du Mont, ou le Donjon, commencée par Henry Cornish, gouverneur de 1540 à 1549, fut achevée par Hugh Powlet. Elle est en partie détruite, mais un de ses murs porte encore la date de 1547.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé, des ouvrages intermédiaires, des souterrains, des galeries, des escaliers de tous les âges et de tous les styles, unissaient entre elles ces différentes tours.

Après avoir franchi plusieurs enceintes et gravi un certain nombre de degrés, on arrive à la forteresse, dont l'entrée est toute moderne; puis une route plane, d'environ deux cents pieds, mène promptement le visiteur à la première porte du château, jadis défendue par une herse. On trouve alors une grande cour entourée d'un parapet percé d'embrasures et muni de tourelles; dans cet espace, aujourd'hui désert, il y avait autrefois des maisons qui, en temps de guerre, servaient de refuge aux habitants de Gouray.

Un escalier conduit à la première porte, sur laquelle on lit une inscription rappelant la visite de S. G. M. la Reine Victoria et de S. A. R. le Prince Consort, en 1846.

En quelques pas, on atteint la seconde porte, qui s'ouvre sous une grande cour carrée. Au-dessus de la baie sont sculptées les armes royales d'Angleterre avec la devise: « Dieu et mon Droit. » les initiales E. R. (Elisabeth Regina) et la date de 1593; à droite et à gauche de cet écusson, on en voit deux autres: le premier aux armes du gouverneur Sir Anthony ou Amice Powlet (1); le second aux armes du même personnage parties de celles de sa femme, Katherine Norreys (2).

Après avoir franchi cette seconde porte, nous trouvons un espace carré et entouré de bancs de pierre sur

(1) Ce blason est encore, sauf quelques légères variantes, celui de la famille Poulett, Powlett ou Paulett, qui porte : *de sable à trois épées en pal, la pointe en bas, d'argent garnies d'or.* Deux membres de cette maison siègent à la Chambre des Lords; ce sont le marquis de Winchester et le comte Poulett.

(2) *Ecartelé d'argent et de gueules fretté d'or à la fasce d'azur brochant sur le tout.* Au-dessous de cet écusson, on trouve les initiales: A. P. L. (Anthony ou Amice Powlett) et K. N. (Katherine Norreys).

lesquels siégeaient des juges qui administraient la justice d'une façon assez sommaire, mais qui avait, du moins, le mérite de ne pas faire languir les coupables. Le cachot où ceux-ci étaient enfermés est là tout près, sur la gauche, et, à deux pas du prétoire, une poutre en travers de la galerie tenait lieu de gibet. Par la suite on se servit pour pendre les condamnés, ou plutôt pour accrocher les cadavres des suppliciés, de carcans et de longues chaînes de fer que nous avons encore remarqués en dehors des murailles supérieures du donjon. Ce châtiment exemplaire fut, paraît-il, réservé aux pirates qui écumaient si souvent les parages de la Manche à une époque assez rapprochée de nous.

En sortant de cette galerie, on trouve à droite un autre plateau tout couvert de ruines au milieu desquelles on distingue les fondations de la vieille chapelle de Saint-Georges. Quelques piliers sont encore debout, mais la voûte a disparu.

La chapelle de Saint-Georges formait une sorte de crypte à laquelle on accédait par un escalier, lequel existe encore et aboutit à la partie orientale. Elle a servi de lieu de sépulture à deux gouverneurs de Mont-Orgueil, Sir Thomas Overay et Sir Antony Ughtred. Des fouilles pratiquées vers 1840 par Sir Hilgrove Turner, lieutenant-gouverneur de Jersey, amenèrent la découverte dans cet endroit d'une statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus. Cette sculpture, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'art, nous a paru remonter au XIVe siècle. Elle est en pierre, d'un ensemble lourd, et fort mutilée. La tête de la Vierge a disparu ainsi que le bras gauche qui soutenait le Sauveur ; la main seule reste encore. Sur le vêtement de la Vierge on reconnaît la trace de riches broderies.

On arrive par une longue série d'escaliers à la troisième porte, qui forme l'entrée du donjon et est surmontée d'une inscription en caractères gothiques et dont une partie est illisible. Il nous a semblé néanmoins qu'on la déchiffrerait facilement, malgré l'altération du milieu et de la fin des lignes, si on la relevait au moyen d'un estampage exécuté avec soin. Nous n'avons pu l'examiner que bien rapidement et nous donnons ici la transcription des fragments dont la lecture nous a paru certaine :

Fait l'an de grâce 1551 lan
sixiesme du. . . . . .
. . . . . .
la grace. . . . . .
Maire. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
lier capitaine et gouverneur
de ce chasteau et de lylle de Yarsey.

Tout incomplet qu'il est, cet essai de restitution de quelques mots de l'inscription dont nous venons de parler, nous paraît préférable à celui qu'en a donné De La Croix, lequel, entre autres erreurs, a lu 1337 au lieu de 1551 (1). D'ailleurs, les caractères sont bien ceux employés au XVIe siècle, et l'on sait, en outre, qu'au XIVe siècle on ne se servait pas de chiffres arabes dans les inscriptions lapidaires ; enfin, une fenêtre carrée qui se trouve au-dessus de ladite inscription est garnie d'un meneau de pierre qui est incontestablement du milieu du XVIe siècle.

Un corridor permet de pénétrer ensuite dans diffé-

(1) *Op. cit.*, t. I, p. 239.

rentes pièces du donjon, dont quelques-unes ne présentent plus que des amas de décombres. A gauche se trouve, entre autres, une grande salle avec une voûte soutenue par des piliers, mais sombre et basse et éclairée par une seule fenêtre qui donne sur la mer. On prétend que c'était une chapelle; rien n'établit cependant que cette partie de la forteresse ait jamais été consacrée au culte.

Nous parcourons ensuite avec un vif intérêt les divers étages du donjon, qui renfermaient des salles de réception, des corps-de-garde, des logements pour le gouverneur et sa famille, les officiers et les soldats. A une époque récente, lorsque le château de Mont-Orgueil servait de caserne à la garnison anglaise de l'île, en même temps que de prison, toutes ces pièces, dont la plupart ne reçoivent le jour que par d'étroites meurtrières, ont subi de profondes modifications, et il est impossible, dans la plupart des cas, d'en reconnaître la destination primitive.

En arrivant au sommet du donjon, dont les murs sont décorés d'écussons chargés de la croix de saint Georges et placés extérieurement entre les embrasures, les visiteurs sont frappés par la vue splendide qui s'offre à eux de tous les côtés. Au pied de la forteresse, voici, d'un côté, le petit port de Gouray, et, de l'autre, celui de Sainte-Catherine, où des travaux considérables ont été exécutés à diverses reprises pour offrir un refuge aux navires de guerre; voilà plus loin les riantes et vertes campagnes de l'île, qui se déroulent sous nos regards; et là-bas, à l'horizon, ce sont les côtes de France avec leur ligne blanche de sables, les clochers de Pirou et de Lessay et les aiguilles gigantesques de la cathédrale de Coutances.

La plate-forme du donjon est presque entièrement pavée de dalles tumulaires, provenant sans doute d'un petit cimetière qui était situé près de la chapelle de Saint-Georges. La plupart de ces pierres portent une ou plusieurs croix ; sur l'une d'elles, on trouve, à coté d'une croix, un saint-ciboire et un objet rond qui nous paraît être une patène.

Il nous reste à donner quelques détails sur les évènements dont le château de Gouray a été le théâtre. Faire l'histoire de cette forteresse serait écrire presque entièrement celle de Jersey. Nous nous bornerons à mentionner ici deux expéditions françaises, dirigées contre la citadelle de Gouray, qui, par l'importance de sa position et la force de ses murailles, était jadis la clé de l'île.

Au début de la guerre de Cent-Ans, en 1443, Philippe de Valois confia aux amiraux Hugues Quiéret (1) et Nicolas Béhuchet le commandement d'une flotte nombreuse, qui ravagea Southampton, puis cingla sur Guernesey et se rendit maîtresse de cette île et de sa principale défense, le château Cornet (2).

Nicolas Béhuchet débarqua ensuite à Jersey, détruisit les moissons et dévasta toutes les habitations ; mais il échoua devant le château de Gouray, défendu par le gouverneur Jean de Barantin, tué dans une sortie, puis

(1) Le marquis René de Belleval a consacré à la mémoire de cet illustre Abbevillois, une intéressante notice dans son mémoire intitulé : *Gauvain Quiéret, seigneur de Dreuil, et sa famille;* Paris, 1866, in-8.

(2) Deux expéditions avaient été dirigées précédemment contre Guernesey, en 1337 et 1338. — V. notamment la *Chronique normande du* XIVe *siècle*, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par A. et E. Molinier ; Paris, 1882, in-8°, p. 246.

par Regnault de Carteret, chevalier, seigneur de Saint-Ouen. La place resta au pouvoir des Anglais, tandis que Robert Bertran, sire de Bricquebec, maréchal de France, devenait pour quelque temps seigneur de Guernesey, Serk, Aurigny et autres îles.

Un grand nombre d'écrivains, et surtout ceux qui se sont occupés de l'histoire des îles anglo-normandes ont répété que le connétable Bertrand du Guesclin avait fait une tentative infructueuse contre Gouray et qu'il était venu briser son épée contre les murs de l'imprenable forteresse. On comprend que les Jersiais, pour illustrer leur vieux château, aient facilement ajouté foi à la tradition qui attribuait cet insuccès au vaillant guerrier breton. Nous n'avons à nous préoccuper ici que de l'exactitude historique d'un fait d'armes ou d'une « emprise », comme l'on disait au moyen âge, qui ne laisse pas d'offrir une certaine vraisemblance.

Pendant le cours de 1374, le connétable fut constamment occupé en Guyenne et en Bretagne. Il avait, au commencement de cette année, forcé la ville de Brest à capituler. Ce serait peu de jours après qu'il aurait été conquérir Jersey, entre les fêtes de Pâques et de la Saint-Jean, et voici comment le jurisconsulte-historien Bertrand d'Argentré rapporte cet évènement :

« En attendant le temps convenu (pour la reddition de Brest), le connestable s'advisa de vouloir veoir l'isle de Jarzé, où il sçavoit estre la retraite seure des Anglois, et de faict, ayant trouvé quelques vaisseaulx posans à la rade, y embarqua son armée et les suivit le duc de Bourbon, le passage n'estant pas long. Il fut tantost rendu et descendit en l'isle, où il y avoit, comme encores, un fort chasteau auquel encore aujourd'hui n'est permis à aucun Français d'entrer que les yeux bandés, non

plus qu'es autres fors d'Angleterre. A l'arrivée, ils pillèrent et ravagèrent l'isle, mirent le feu partout et prirent prisonniers les autres qui ne peurent se sauver au chasteau nommé Gournay (*sic*), aujourd'hui Montor-Gueil (*sic*), grandement fort et beau. Le connestable l'assiégea et fist donner plusieurs assaults, mais il fut vaillamment défendu par ceux du dedans, lesquels blessèrent et tuèrent grand nombre d'assaillans. Surtout se montra un vaillan capitaine de la part des assaillans qui s'appeloit Sauvage de Villiers et messire Geoffroy Budes, avec plusieurs capitaines bretons et normans, messire Jean de Vienne, les sieurs de la Bellière et de Montauban estant toujours les premiers à l'assault, le sieur de Rochefort, messire Guy le Baveux et ses troupes d'un côté et d'autre du château ; mais voyans les assaillans qu'ils ne pouvoient entrer par ceste façon, le connestable fit apporter force pics et houyaux et autres instruments pour sapper. Les assiégés cependant faisoient grand devoir pour se deffendre, jettans incessamment pierres de faix, rocs et merrains pour rompre les testes des sappeurs, joins que de tous costez on tiroit d'arbalestres aux creneaux. Finalement, les Anglois furent contraints de quitter les murailles et se retirèrent au donjon. Les murailles gagnées, les assiégez traitèrent de se rendre dedans la feste Saint-Michel, s'il ne leur venoit secours et de ce baillèrent ostages et fournirent de vaisseaulx pour rapporter l'armée de Bretagne (1). »

A ces détails si précis, un des biographes de Bertrand du Guesclin, Hay du Chastelet (2), s'empresse d'en

(1) *Histoire de Bretagne*, éd. de 1588, liv. VII, ch. CCLXXV, p. 597.

(2) *Histoire de Bertrand du Guesclin, connestable de France*, par messire P.-H., seigneur de C. Paris, 1666, in-f°, p. 242.

ajouter d'autres qui semblent présenter encore plus d'exactitude. D'après lui, dit M. Gustave Dupont, l'entreprise du connétable n'aurait eu d'autre but que d'avancer les affaires et de chasser les Anglais de Jersey et de Guernesey. Ces îles leur servaient en effet de lieux de refuge pour leurs flottes et de dépôts de vivres et de munitions. L'entreprise des Français aurait échoué pour diverses causes, dont il est encore de nos jours facile de constater la réalité ; c'était d'abord l'élévation du donjon, et les assiégeants n'auraient eu à leur disposition que des échelles trop basses pour atteindre aux créneaux ; puis les mâchicoulis étaient très avancés au dehors ; enfin les fossés avaient une largeur énorme et la solidité des murs était telle, que les travaux de sape ne leur avaient pu causer aucun dommage. Une convention intervint cependant entre la garnison et les Français, et il fut stipulé que la place se rendrait si elle n'était pas secourue avant la Saint-Michel.

Malgré ces affirmations qui cherchaient à être si positives, la présence du connétable au siège de Gouray avait semblé fort douteuse. Le chevalier de Fréminville regardait cette tradition comme apocryphe (1), et Froissard n'en avait pas dit un mot, quoiqu'il eût raconté (2) une expédition d'Yvain de Galles, qui occupa momentanément l'île de Guernesey en 1372, puis l'abandonna sans avoir pu se rendre maître du château Cornet. « Un récit de cette expédition, tout différent, dit M. Julien Havet, se trouve dans la *Vie du duc Louis de Bourbon*, par Cabaret d'Orronville, ch. XVI (3). Selon cet

(1) *Histoire de du Guesclin*, Paris, 1841, in-8°, p. 402.

(2) I, IIe partie, ch. CCCLIII.

(3) Édit. Buchon, 1843, pp. 116, 117. — V. ce que dit le P. Le

auteur, les deux îles de Jersey et de Guernesey auraient été prises, avec leurs châteaux, non par Yvain de Galles, mais par le duc de Bourbon, le connétable du Guesclin, etc.; « et promirent les gens des isles de Jarsée et de Grenesie d'estre bons et loyaulx au roy de France, comme ils furent tant que le bon admiral de Vienne vesquit » (c'est-à-dire jusqu'en 1396!). La part d'erreur est évidemment beaucoup plus grande en ce récit que la part de vérité (1).

Enfin, notre ami, M. Siméon Luce, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le scrupuleux éditeur de Froissard et le savant historien de la *Jeunesse de du Guesclin*, que nous avons interrogé à cet égard, nous a répondu de la manière la plus formelle que le héros breton n'avait point pris part à l'expédition contre Gouray en 1374. M. Luce nous donnera prochainement des preuves péremptoires de son affirmation dans la suite de ses travaux sur la vie du fameux connétable, et nous aurons une légende de plus à faire disparaître des chroniques anglo-normandes (2).

Long, dans sa *Bibliothèque historique de la France* (édit. de 1769, t.II, p. 680, nº 25570) du Picard Jean d'Orronville, dit Cabaret, et de son ouvrage dont il devait les éléments à un gentilhomme nommé Castelmorant, qui avait été l'ami d'enfance et le compagnon de guerre de Louis de Bourbon.

(1) *Biblioth. de l'École des chartes,* 1876, p. 215, 216.

(2) Dans la *Chronique des quatre premiers Valois* (1327-1393), publiée pour la Société de l'Histoire de France (Paris, 1862, in-8º), par M. Siméon Luce, on trouve des détails curieux sur une expédition dirigée, en 1377, par l'amiral Jehan de Vienne et par l'amiral d'Espagne, contre les îles de Jersey et de Wight. Toutefois il n'est pas question du château de Gouray dans cette chronique. — V. aussi Froissart et l'*Histoire du Cotentin et de ses îles* de M. G. Dupont, t. I, *passim.*

Sous le règne d'Henri V, le château de Gouray subit des réparations importantes et ses moyens de défense furent considérablement augmentés. Ce fut alors que le duc de Clarence, commandant en chef des troupes anglaises en Normandie, donna, dit-on, à la forteresse, le nom de Mont-Orgueil, qu'elle porte encore de nos jours ; mais c'est encore là une tradition qui ne s'appuie sur aucun document authentique. Mont-Orgueil est une appellation commune qui fut appliquée au moyen âge à plusieurs châteaux forts, bâtis sur des roches élevées (1).

Malgré ses formidables fortifications et sa réputation de place imprenable, Mont-Orgueil tomba au pouvoir des Français pendant la guerre des Deux-Roses. Il est vrai que la trahison du gouverneur y fut pour quelque chose.

Le faible Henri VI avait été vaincu et dépossédé de sa couronne par le duc d'York, proclamé roi d'Angleterre sous le nom d'Édouard IV ; mais la femme de l'infortuné monarque, Marguerite d'Anjou, n'avait pas abandonné la lutte. Elle se rendit à la cour de Louis XI, qui venait de monter sur le trône de France et obtint de lui des secours et un prêt d'argent considérable ; en outre, le sénéchal de Normandie, Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, fut autorisé à se mettre au service de la reine d'Angleterre. L'insuccès paraissait certain, et Louis XI, malgré les marques extérieures d'affection

(1) Il existe une citadelle de Montorgueil à Dinant (Belgique), et l'on trouve en France plusieurs hameaux appelés Montorgueil, notamment dans les départements de la Marne et de la Vendée, et tirant leur nom de châteaux forts de l'époque féodale. Cf. le nom de Quiquengrogne, Quincampoix, etc., donné au moyen âge à une foule de forteresses et de rues de ville.

qu'il prodiguait au vaillant capitaine, malgré les honneurs dont il l'accablait, espérait assurément voir périr dans cette guerre celui qui avait été son adversaire le plus redoutable dans sa lutte contre son père.

Maulevrier leva rapidement un corps de deux mille soldats avec lesquels il se rendit en Angleterre pour soutenir la cause de la Rose rouge. En récompense de son dévouement, la reine s'engagea à lui abandonner, pour lui et ses héritiers, à perpétuité, la possession des îles Jersey, Guernesey, Aurigny et autres, à la souveraineté desquelles la couronne d'Angleterre renoncerait de la manière la plus absolue. Le comte de Maulevrier s'empressa d'envoyer des troupes sous le commandement de Jean de Garbonnel, seigneur de Cérences et de Sourdeval, pour s'emparer du château de Montorgueil. Le gouverneur de cette forteresse était un partisan secret de la maison de Lancastre. Il convint avec Sourdeval de laisser surprendre la place pendant la nuit, tandis que lui-même serait arrêté dans son lit. Mont-Orgueil fut donc facilement escaladé et Maulevrier se hâta de quitter l'Angleterre et de venir faire acte de souverain dans les îles dont il se croyait désormais le maître incontesté. A peine débarqué à Jersey, il s'intitula dans tous les actes publics : « Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, etc., seigneur des isles de Jersey, Guernesey, Aurigny, et autres adjacentes en icelles, conseiller et chambellan de notre souverain sire le Roy de France, etc. » Le sénéchal de Normandie s'était trop hâté. Les Jersiais défendirent pied à pied leur indépendance, et, malgré tous les efforts qu'il tenta pendant trois ans, Maulevrier ne put se rendre maître que de la moitié de l'île, c'est-à-dire de six paroisses de l'est. Philippe de Carteret, seigneur de Saint-Ouen, avait

organisé la résistance et, du château de Grosnez où il s'était réfugié, harcelait les Français par de continuelles escarmouches. Six ans plus tard, à la fin des guerres de succession, Sir Richard Harliston, vice-amiral d'Angleterre, qui croisait avec une flotte anglaise dans les parages de Guernesey, fut averti par Carteret de l'absence du comte de Maulevrier. Il fit aussitôt voile vers la baie de Grouville et y jeta l'ancre pendant la nuit, tandis que le seigneur de Saint-Ouen rassemblait tous les habitants de l'île restés fidèles au roi d'Angleterre. Au matin du jour suivant, Mont-Orgueil fut investi. Les assiégeants ne tentèrent point l'assaut, mais ils réduisirent la place par la famine. Une capitulation honorable fut conclue, et les troupes du comte de Maulevrier obtinrent de quitter la forteresse et d'être transportées en France. Sir Richard Harliston, en récompense de ses services, devint gouverneur de Jersey. Il tenta vainement de conserver Mont-Orgueil au parti d'Édouard IV; mais, après six mois de siège, il fut contraint de remettre la citadelle à l'envoyé d'Henri VI. Harliston, forcé de quitter Jersey, se retira auprès de la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, qui, après la mort de Richard III, avait fait répandre le bruit que le duc d'York, second fils d'Édouard IV, était encore vivant, et avait reconnu publiquement pour son neveu un certain Perkins Warbeck, fils d'un barbier de Genève ou plutôt d'un juif de Tournai. « Sir Richard Harliston, notre gouverneur, dit Philippe Falle, donna dans le piège de la comtesse; il crut, comme elle le lui insinua, que le jeune prince avoit échappé à la fureur de son cruel oncle, et s'étoit sauvé de la Tour. Dans cette persuasion, il quitta son gouvernement de l'île de Jersey et passa en Flandres, croyant aller au secours de son

légitime souverain, dont le père l'avoit comblé de faveurs. La fourberie de la comtesse ayant été découverte, il n'osa revenir à Jersey, ni même retourner en Angleterre; il resta en Flandres où il mourut. Le roi Henri VII déclara tous ses biens et héritages confisqués pour crime de haute trahison..... La comtesse de Flandres faisoit grand cas de son mérite; il resta auprès d'elle, il y mourut, et cette princesse lui fit faire les obsèques les plus honorables (1). »

Du règne d'Élizabeth date la décadence de Mont-Orgueil. Une enquête de 1593 déclara que cette forteresse n'était pas avantageusement située pour la défense de l'île, et que, d'ailleurs, elle était dans un état de délabrement tel que toutes les dépenses qu'on y ferait seraient en pure perte. La construction du Château-Neuf ou Château-Élizabeth fut décidée et l'antique forteresse de Mont-Orgueil fut dès lors presque entièrement négligée.

Bien des souvenirs historiques s'y rattachent cependant encore depuis la fin du XVIe siècle. Citons-en quelques-uns des plus saillants au courant de la plume.

La forteresse de Mont-Orgueil servit à plusieurs reprises de prison d'État. Dans un de ses cachots les plus sombres fut enfermé William Prynne, le fougueux puritain, qui y fut détenu de 1638 à 1640, après avoir été condamné à payer des amendes énormes, à être exposé au pilori, à être marqué sur les deux joues et à avoir les deux oreilles coupées, barbare sentence qui fut exécutée dans toute sa rigueur. Le grand crime de Prynne était d'avoir censuré, avec la plus grande violence, il faut en convenir, ce qu'il considérait comme

(1) Falle, *Histoire de Jersey*, p. 145-146.

des abus énormes de son époque, tant par rapport au luxe qu'à l'égard de la doctrine et de la discipline de l'Église. Il présentait comme criminelle la coutume de boire à la santé, et réprouvait comme indécente et antichrétienne la mode de friser les cheveux, de les porter longs, de se poudrer, de faire usage des perruques. Sa colère n'était pas moindre contre les ballets et les comédies, alors en grande vogue, surtout à la cour d'Angleterre. Ce qui le perdit, ce furent ses écrits contre l'arminianisme et la juridiction épiscopale. Ses ennemis, à la tête desquels étaient l'archevêque Laud et beaucoup de membres du clergé, exploitèrent les ressentiments de la cour et le firent traduire devant la Chambre étoilée. Rien n'arrêta l'infatigable controversiste, qui écrivit sous les voûtes du château de Mont-Orgueil une nouvelle série de pamphlets.

Plus loin, on montre aux visiteurs un escalier étroit et sombre par lequel tentèrent vainement de s'échapper Bandinelli ou Bandinel, doyen de l'île, et son fils, recteur de Sainte-Marie, qui avaient été, en 1645, emprisonnés dans le donjon par Sir Georges de Carteret, à la suite de leurs menées séditieuses, et qui furent retrouvés grièvement blessés dans les fossés du château.

Enfin, voici la cuisine, la vigie et les appartements du roi Charles II, pendant sa courte résidence à Mont-Orgueil, durant la rébellion.

Eglise de Grouville. — L'église de Grouville, à 3 milles environ de Saint-Hélier, est la seule de Jersey qui ne soit pas désignée par un nom de saint; cependant on l'appelle généralement Saint-Martin de Grouville, du vocable sous lequel elle était placée avant la

réforme. L'abbé de Sainte-Trinité de Lessay nommait à la cure de cette paroisse.

Cet édifice, qui est un des plus remarquables de l'île, a subi récemment dans presque toutes ses parties une intelligente réparation. Il se compose de trois nefs ou plutôt d'une nef centrale flanquée de bas côtés, de transepts nord et sud, d'une tour centrale unie, surmontée d'une pyramide quadrangulaire, dont les faces n'ont pas d'ornements et sont simplement percées d'étroites ouvertures à la base de la flèche. Les collatéraux sont séparés de la nef principale par des arcades gothiques. De ces arcades, les deux les plus rapprochées de la fenêtre du chœur sont d'un diamètre beaucoup plus grand que les deux autres voisines de la tour. Si l'on examine attentivement l'appareil de la maçonnerie dans les murailles dégagées, il y a peu de temps, du mortier et du badigeonnage qui les surchargeaient, il semble que, dans l'origine, les plus larges de ces arcades en formaient deux au lieu d'une seule. Ces arcades sont revêtues d'un parement en granit de Chausey; il en est de même de celles qui supportent la tour et reposent sur de très solides piliers de forme polygonale.

On remarque dans l'église de Grouville deux anciennes piscines : l'une, dans le mur méridional du chœur; l'autre, dans la partie orientale du bas côté nord.

La fenêtre centrale ou du chœur est en gothique flamboyant et formée de quatre jours, garnis de riches vitraux modernes, qui représentent la Passion du Sauveur. Signalons aussi la très belle verrière à trois compartiments de l'extrémité orientale du bas côté nord, offerte par M. de Carteret-Bisson, de Londres, et reproduisant trois scènes de la vie de saint Martin de Tours; au centre de la partie inférieure du jour central sont les

armes du donateur et celles de l'ancienne et illustre famille des Dumaresq, du Morin, dont M. Bisson est l'un des descendants. D'autres vitraux également remarquables portent au bas les blasons des Payne (de Jersey), des Bisson, des Dumaresq, des Durell-Lerrier, etc.

Nous avons déjà dit que le plan primitif des églises de Jersey consistait en une longue nef, avec un transept de proportions assez restreintes. A Grouville, il semble qu'on ait adopté un système différent du type originel, sans s'écarter toutefois de la disposition cruciforme. Cette église, étant une des moins anciennes de l'île, a été moins remaniée que les autres, et les additions qui lui ont été faites depuis sa première construction se bornent aux bas côtés accolés au chœur.

Le cimetière renferme un tombeau élevé à la mémoire de plusieurs soldats anglais, tués à la Roque, lors du débarquement du baron de Rullecourt.

En quittant l'église de Grouville, nous nous dirigeons vers Gouray-Lodge, où nous arrivons pour le *five-o'clock*, chez Mme Turner, mère d'un de nos aimables compagnons, M. Adolphus-Hilgrove Turner, écuyer, député aux états. On nous sert le thé sur une terrasse d'où l'on jouit d'une vue charmante, puis nous parcourons à la hâte un parc où abondent les arbres exotiques les plus précieux. Nos hôtes font de vives instances pour nous retenir pendant quelques moments encore, mais l'heure nous presse. Les voitures repartent au grand trot et passent à quelque distance d'une lande où ont lieu les courses de Gouray. Nous entendons de loin les hurrahs de la foule, et nous nous dirigeons vers l'église de Saint-Clément.

Monument mégalithique du Mont-Ubé et menhir proche Le Haguais. — Le temps nous a manqué pour examiner le monument mégalithique du Mont-Ubé et le menhir proche Le Haguais, dont la Société jersiaise avait projeté pour nous la visite. On nous les a signalés en nous donnant quelques explications, desquelles il résulte que le menhir du Haguais n'offre rien de particulier. Quant au *gal-gal* situé sur le sommet de la colline appelée le Mont-Ubé, il est beaucoup plus intéressant. C'est une enceinte formée de vingt pierres et affectant la forme d'une bouteille allongée. Au centre, était une sépulture dont l'exploration a fourni des ossements, des vases et des armes.

Église de Saint-Clément. — L'église de Saint-Clément, dont la cure était à la nomination de l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, offre une disposition cruciforme. Elle se compose d'une nef, d'un bas côté septentrional et de deux transepts nord et sud. Le collatéral est séparé de la nef par deux arcades en tiers-point, qui reposent sur des chapiteaux unis. La tour centrale est surmontée d'une pyramide percée de petites fenêtres à la naissance de la flèche. Les fenêtres n'offrent rien de particulier ; comme celles des autres églises jersiaises, elles ont été remaniées à plusieurs époques.

A Saint-Clément, il existe encore des vestiges intéressants de décoration datant de l'époque catholique. Quoique les parois intérieures de cet édifice aient été badigeonnées à l'excès, la nef et les transepts offrent des restes de peintures murales. Dans la nef, on voit saint Michel terrassant le dragon ; dans le transept gauche, sainte Barbe et sainte Catherine ; dans le

transept droit, un sujet tiré du « dit des trois morts et des trois vifs », mais où l'on ne distingue plus que des pieds de chevaux, un chien et la jambe d'un cavalier.

Il s'agit donc ici d'une représentation analogue à celle de la fresque d'Orgagna, au Campo Santo de Pise, et dans laquelle trois seigneurs allant à la chasse, à cheval, le faucon au poing, rencontrent, au milieu d'une forêt, trois morts qui se dressent devant eux, dépouillés et nus, pour leur faire comprendre en quel misérable état leurs richesses ne les empêcheront pas de tomber un jour (1).

Huit vers accompagnaient cette composition. Voici ce que nous avons pu relever de cette inscription :

. . . . mérités
. . . . vérités
. . . . comptes
. . . . hontes
Helas saincte Marie et quesse
Les trois mors qui sont cy hideulx
Mont faict mectre en grande tristesse
De les voyr aussi piteux.

On remarque dans le cimetière de Saint-Clément et

(1) M. Ad. de Longpérier a, dans un article inséré dans la *Revue archéologique* (1845, t. II, 1re partie, p. 243-249), étudié la question de ces représentations figurées du « dit des trois morts », et il en cite un certain nombre d'exemples, parmi lesquels figure la sculpture qui avait été exécutée, en 1408, par ordre de Jean, duc de Berry, au portail méridional de l'église des Saints-Innocents, à Paris.

Il ne nous a pas été possible de retrouver, dans Baudouin de Condé ni dans d'autres poètes du moyen âge que nous avons pu consulter, le texte des quatre premiers vers qui accompagnent la peinture de Saint-Clément.

encastré dans un des murs de l'église, un monument consacré, en 1597, à la mémoire de Jean Dumaresq, dont la famille a joué, à plusieurs reprises, un rôle important dans l'histoire de Jersey. Il est formé d'une plaque carrée en granit, aux angles de laquelle sont sculptés quatre écussons, sur lesquels on distingue les trèfles des Payn, les coquilles des Dumaresq, les dauphins des Bisson (1) et les armes parties des Payn et des Lemprière.

Manoir de Samarès. — Avant de rentrer en ville, nous faisons une dernière halte au manoir de Samarès, situé au milieu d'un vaste parc peuplé d'arbres séculaires. Dans une des ailes de l'habitation se trouvent les restes de l'ancienne chapelle seigneuriale, placée sous le vocable de Sainte-Anne, et qui depuis longtemps ne sert plus au culte. On y voit encore de forts piliers de style roman qui supportent une voûte très basse et offrent une grande analogie avec ceux de la chapelle

(1) Sir Bernard Burke, dans son *General Armory*, décrit de la manière suivante les armoiries de ces familles :

Payn (seigneurs de Oulande, la Godelière, Samarès, Ponterrin, Montfort, Dielament, le Chastelet, Payn, Grainville, Quetivel, la Fosse, les Nièsmez, etc.) : *d'argent à trois trèfles tigés de sable,* Devise : *Playsyr vaut Payn.*

Dumaresq (seigneurs de la Haute, Saint-Gorge, Samarès, les Augrès) : *de gueules à trois coquilles d'or.* Devise : *Dum vivo spero.* Une branche des Dumaresq s'est fixée aux États-Unis.

Bisson : Sir Bernard Burke leur donne des armes toutes différentes. Peut-être s'agit-il d'une branche éteinte de cette famille en tous cas, nous voyons bien trois poissons, posés 2 et 1 sur cet écusson, mais nous ne pouvons décider si ce sont des dauphins.

Pour les armes des Lemprière, v. *supra*.

de Saint-Georges du château de Mont-Orgueil. Les caractères de cette chapelle demi-souterraine, ou plutôt de cette crypte, lui feraient assigner le XIIe siècle pour date, dans un autre pays : mais, si l'on admet ce que nous avons dit de l'état arriéré de l'architecture à Jersey pendant le moyen âge, nous sommes peut-être ici en présence d'un monument qui ne remonte qu'au XIVe ou au XVe siècle.

Samarès était le chef-lieu d'une seigneurie très importante. Il appartient aujourd'hui à M. le lieutenant-bailli Edward Mourant.

Dans le parc qui entoure le manoir, on trouve encore les restes d'un colombier féodal.

* * *

Au retour de cette excursion, les membres de la Société Jersiaise, qui nous avaient pendant tout notre séjour accueillis d'une manière si gracieuse, voulurent bien accepter l'invitation des membres du Congrès archéologique, et prendre part à un modeste dîner d'hôtel.

A la suite de ce banquet improvisé et tout intime, un toast est porté par M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à la Société Jersiaise et à l'espoir de voir se perpétuer à jamais les liens qui venaient d'être formés entre les deux associations.

M. Le Cornu répond par un toast aux membres du Congrès, toast que l'honorable orateur termine par ces mots : « Nous sommes attachés à l'Angleterre, Messieurs, et nous en sommes fiers ; mais nous sommes

fiers aussi de sentir couler dans nos veines le vieux sang des Normands. »

M. de Laurière boit aux étrangers qui, depuis quelques années, ont pris part aux réunions annuelles de la Société française d'Archéologie. Il fait entre autres l'éloge mérité de M. le chevalier da Silva, président de la Société des Architectes et des Archéologues portugais, et de M. le docteur Garovaglio.

M. Garovaglio, par quelques paroles chaleureuses prononcées en italien, remercie à la fois M. de Laurière du témoignage d'amitié qu'il vient de donner aux étrangers, et nos hôtes, de l'accueil qui lui est fait et dont il reportera en Italie le plus précieux souvenir.

Puis M. Émile Travers reçoit la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Permettez-moi de saluer ici la Société Jersiaise au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, sa sœur aînée.

« Plus d'un lien unit ces deux savantes compagnies. Toutes les deux ont pour but l'étude de l'histoire et de la langue du pays, la conservation des antiquités locales, la publication des documents inédits, et le champ qu'elles explorent est le même puisqu'elles s'occupent, l'une de la Normandie continentale, l'autre de la Normandie insulaire.

« M. le colonel Le Cornu voulait bien tout à l'heure nous dire que nous, ses hôtes, nous étions chez nous. Ses honorables collègues et lui nous l'ont bien prouvé depuis trois jours.

« Nous avons vivement regretté, Messieurs, que quel-

ques-uns d'entre vous n'aient pu venir prendre part au cinquantième congrès que la Société française d'Archéologie a tenu, la semaine dernière, à Caen. L'éminent secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, M. Eugène de Beaurepaire, vous eût remerciés avec plus d'autorité que moi du concours si utile et si empressé que vous avez consenti à nous prêter, lorsque nous avons célébré, en 1880, le quatre centième anniversaire de l'introduction de l'imprimerie dans la vieille cité des ducs normands.

« Je remercierai tout particulièrement mon honorable ami, M. Henry Godfray, qui s'était chargé de nous apporter nombre de livres et de journaux sortis des presses de Jersey et de Guernesey. Grâce à cet envoi, nous avons pu réunir, dans une curieuse exhibition, des produits de tous les ateliers typographiques de la Normandie.

« La Société des Antiquaires de Normandie vous eût en même temps témoigné sa gratitude pour les services que vos importants travaux rendent aux études relatives à la partie de la France que nous habitons. Personne ne l'ignore, Messieurs, et nous sommes heureux de le proclamer : la publication des *Extentes* de l'île de Jersey nous fournit des renseignements complémentaires, et parfois jette un jour nouveau sur nos coutumes, sur nos usages, sur nos mœurs, sur la condition des personnes et des terres, sur l'histoire de nos vieilles familles, en un mot, sur tous les points d'un passé qui nous est commun.

« Retenu par les hautes fonctions qu'il occupe dans notre magistrature, M. de Beaurepaire m'a chargé de vous exprimer sa sympathie et celle de ses confrères. Permettez-moi, Messieurs, d'y ajouter l'hommage per-

sonnel de la profonde reconnaissance pour l'accueil si flatteur, si sympathique, que les membres de la Société des Antiquaires de Normandie ont reçu de vous.

« Vous nous avez imposé une dette de cœur ; nous ne l'oublierons pas. Laissez un Normand, qui parle à des Normands, sur une terre normande, vous dire : Désormais, nous sommes unis par des liens indissolubles, ou plutôt nous renouons des relations qui n'ont jamais été brisées.

« Messieurs, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, j'ai l'honneur de porter un toast :

« A M. le colonel Le Cornu, président de la Société Jersiaise ;

« A M. Henry Godfray, connétable de Saint-Sauveur ;

« A leurs honorables et savants confrères, nos hôtes d'un jour, nos amis à jamais ! »

M. Tavigny du Longprey porte ensuite en anglais un toast, salué comme les précédents par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

Mais l'heure passe et la Société Jersiaise, ayant décidé de tenir une séance solennelle en l'honneur du Congrès, nous nous rendons à l'hôtel-de-ville de Saint-Hélier, brillamment illuminé et pavoisé de nombreux drapeaux aux couleurs anglaises et françaises.

Le compte rendu du Congrès archéologique contient le procès-verbal de cette séance. Nous n'avons donc pas à nous en occuper ici et nous nous contenterons de signaler que d'intéressantes observations sur les caractères et les dates des monuments de Jersey y ont été présentées par MM. Le Cornu, Léon Palustre, J. de Laurière, Edwin-K. Cabble, le comte de Marsy, le

Rév. R. Bellys, le docteur Garovaglio, le comte Lair, de Bailliencourt, etc.

Vers minuit, après la clôture de la séance, une dernière surprise nous est offerte, et M. Le Cornu nous invite à passer dans une salle voisine, où bientôt soixante-deux convives prenaient part à un souper splendidement servi.

A la fin de cette dernière agape, de nombreux toasts ont été portés dans l'ordre suivant :

Par M. le comte de Marsy : à S. G. M. la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes, souveraine des îles normandes;

Par M. le colonel Le Cornu : au Congrès archéologique de France ;

Par M. Léon Palustre : au président et aux membres de la Société Jersiaise ;

Par M. le docteur Garovaglio : aux dames qui ont bien voulu prendre part aux travaux du Congrès et aux dames de Jersey, qui ont daigné faire aux excursionnistes un si gracieux accueil;

Par M. Léon Palustre : à M. le connétable de Saint-Hélier et aux habitants de l'île de Jersey ;

Par M. W. Ahier, chancelier de la mairie de Saint-Hélier, en réponse au toast précédent ;

Par M. le Rév. Le Feuvre, vice-doyen de Jersey, aux dames;

Par M. Levé, vice-président du Tribunal civil de Coutances : « à tous ceux qui ont été pendant ces trois jours les hôtes du Congrès archéologique, à S. E. le Lieutenant-Gouverneur, aux membres du comité d'organisation des excursions, aux châtelains qui ont si bien reçu les voyageurs dans leurs domaines, à tous ceux enfin, quels qu'ils soient, qui ont prodigué tant de

marques de sympathie aux excursionnistes ; merci, au nom de la France, merci, au nom des Normands qui n'ont jamais cessé de considérer les Jersiais comme des frères ; »

Par M. le comte Lair, qui, s'associant au toast de M. Levé, demande que des remerciements particuliers soient adressés à MM. les Recteurs des différentes paroisses de Jersey, qui ont si libéralement mis les membres de la Société française d'Archéologie à même d'étudier les édifices religieux dont ils sont les gardiens, et pour la conservation desquels ils font de si louables efforts ;

Par M. le Rév. A. Le Sueur, recteur de Grouville : à M. Léon Palustre, qui lui a si bien fait connaître les mérites de son église.

M. Le Cornu prend de nouveau la parole et exprime le désir que cette visite de la Société française d'Archéologie ne soit pas la dernière.

A deux heures du matin, on se sépare enfin, en se disant non pas adieu, mais au revoir!

Ici se termine le récit de notre excursion officielle. Le lendemain, les voyageurs se dispersent ; les uns, avec M. Léon Palustre, vont visiter Guernesey (1), Serk

(1) A l'occasion de sa visite à Guernesey, M. Jules de Laurière a bien voulu nous communiquer les notes suivantes. Les églises de Guernesey, dit notre savant confrère, ressemblent à celles de Jersey. C'est toujours le même plan : deux nefs accolées l'une à l'autre et communiquant par des arcades ouvertes dans le mur de séparation. Leur origine passe pour être beaucoup plus ancienne que les monuments actuels, qui semblent avoir été bâtis aux xve et xvie siècles. L'église de Vale-en-Guernesey

et Aurigny, ces émeraudes de la couronne d'Angleterre, et rentrent en France par Cherbourg ; les autres consacrent une dernière journée à parcourir Saint-Hélier et ses environs, et s'embarquent pour Granville ou Saint-Malo. De là ils vont visiter le Mont-Saint-Michel, la merveille de l'Océan, et la charmante petite ville d'Avranches.

Nous garderons éternellement le souvenir de notre séjour à Jersey, des curieux monuments de cette île, de ses sites enchanteurs, de l'hospitalité de ses habitants et de la cordialité de nos compagnons de route (1).

Hæc olim meminisse juvabit !

plus intéressante de toutes celles de l'île, parce qu'elle peut donner, d'une manière plus manifeste, la clé de ces édifices au point de vue de leur origine. On y trouve, en effet, dans la nef du midi, une partie romane très considérable dont le caractère s'accorde parfaitement avec la date de fondation, qui serait l'année 1117. Cette partie comprend deux travées qui forment le chœur, et son mur méridional est muni, à l'intérieur, d'arcatures cintrées, lesquelles retombent sur des colonnettes à chapiteaux cubiques formés dans le haut de quatre faces verticales en demi-cercle qui coupent une portion de sphère posée sur l'astragale.

En avant de ces travées, un arc triomphal est garni d'une archivolte à angle droit, ornée de bâtons en zig-zag. On remarque aussi des fenêtres cintrées dont les embrasures profondes présentent un tore à l'intérieur. Enfin les voûtes du chœur sont portées par des nervures rondes et croisées.

1) Indépendamment du compte rendu présenté par M. Doucet à la Société littéraire de Bayeux que nous avons déjà eu l'occasion de citer et qui a été publié sous le titre de : *Excursion du Congrès archéologique à Jersey* (Bayeux, Typ. Duvant, in-8), plusieurs de nos compagnons ont tenu à faire partager à leurs concitoyens le souvenir des impressions qu'ils rapportaient de leur voyage : M. Anquetil, dans une série d'articles publiés dans

APPENDICE

En dehors des excursions où ils ont été guidés par les membres de la Société Jersiaise, la plupart d'entre nous ont visité, en outre des nombreuses églises dissidentes et des chapelles catholiques de Saint-Hélier, le château Élizabeth et l'Ermitage. Nous allons donner ici quelques notes sur ces deux derniers monuments qui offrent un intérêt réel aux archéologues.

Chateau Élizabeth. — Le château Élizabeth s'élève

l'Indicateur de Bayeux, du 14 août au 9 octobre 1883; M. Robert Triger, dans une brochure publiée au Mans, et M. Garovaglio, dans la *Perseveranza* de Milan, des 4 septembre et 26 octobre 1883.

Enfin, dans la séance publique, tenue au mois de décembre 1883, par la Société des Antiquaires de Normandie, l'un de nous a donné lecture de quelques fragments du travail que nous publions ici.

De son côté, la Société Jersiaise a inséré, à cette occasion, dans son *Bulletin annuel* (1884), deux intéressants articles dus à la plume de ses secrétaires : *Quelques mots sur l'excursion des membres de la Société française d'Archéologie à Jersey*, par M. E. Duprez; visite du Congrès archéologique de France à Jersey ; conférence publique, le soir du 25 juillet 1883, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Hélier, par le docteur O.-C. Powell.

Pendant que ce travail était sous presse, notre honorable et excellent confrère, M. L. Doucet, est décédé à Bayeux, dans le courant du mois de mai. Archéologue et numismatiste distingué, amateur éclairé, chercheur infatigable, de relations agréables et sûres, d'une obligeance à toute épreuve, M. Doucet ne comptait que des amis. Sa perte a été vivement sentie par tous ceux qui le connaissaient et par les membres de la Société française d'Archéologie, qui l'avaient eu pour compagnon de voyage dans leur excursion à Jersey.

à trois quarts de mille en mer sur des rochers granitiques dont la masse a un mille environ de circonférence. Il commande l'entrée de la baie de Saint-Hélier, comme une sentinelle avancée, et renferme un arsenal, de vastes magasins et des logements pour un régiment entier. Il est situé sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Hélier, qui était occupée au moyen âge par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

Le projet d'élever une forteresse dans cette importante position, conçu en 1551, ne fut exécuté que sous le règne d'Élizabeth, dont il reçut le nom. D'importants travaux furent exécutés au château Élizabeth, du temps de Charles Ier, et il fut achevé en 1665. « Au point de vue architectural, dit M. Éd. Le Héricher, il est remarquable comme transition à la forteresse des temps modernes. Le donjon est tombé, les murs se sont affaissés, tout le château s'est rapproché du sol. Le château Élizabeth, de style Tudor, conserve encore quelque chose de la forteresse du moyen âge ; on y retrouve des murs élevés, les mâchicoulis, le pont-levis; la tour existe encore, mais remarquablement abaissée et métamorphosée en tourelles encorbellées. On y trouve encore quelques traces d'ornementation qui disparaissent complètement dans la forteresse moderne, que le Fort Régent représente à Jersey. »

A deux reprises différentes, pendant son exil, Charles II se réfugia au château Élisabeth.

Charles Ier, vaincu par les Parlementaires, avait envoyé son fils sur la côte ouest de l'Angleterre, où il espérait que le jeune prince pourrait trouver un asile assuré ; mais les progrès des rebelles forcèrent celui-ci à fuir dans les îles Sorlingues, puis à Jersey. Il y fut

reçu avec enthousiasme, ainsi que les gentilshommes qui l'accompagnaient et au nombre desquels se trouvait Sir Edward Hyde, plus tard comte de Clarendon et grand chancelier d'Angleterre. Lorsque le prince de Galles eut quitté Jersey pour se rendre en France, Hyde resta encore plus de deux ans au château Élizabeth. Ce fut là qu'il conçut le plan de son *History of the rebellion and civil war of England* (1). Il y composa aussi les divers mémoires publiés au nom du Roi en réponse aux manifestes du Parlement. La petite maison où ce grand homme d'État résidait avec son ami, le chevalier Georges de Carteret n'existait plus dès le temps de l'historien Falle ; elle s'élevait dans la partie de la cidatelle appelée *the Lower-Ward*.

Pendant son séjour dans l'île, le prince de Galles avait fait construire un petit ouvrage, le fort Charles, qui plus tard fut uni au château Élizabeth par des murs et des remparts.

Lorsque les habitants de Jersey eurent appris la mort de Charles Ier, ils proclamèrent son fils comme roi et légitime successeur à la couronne d'Angleterre. Cet acte leur fait trop d'honneur pour que nous ne le reproduisions pas ici en entier, d'après le texte donné par Falle.

« Comme ainsi soit que les rebelles ont, par un attentat horrible, jetté leurs mains violentes sur la personne du roi Charles Ier, de glorieuse mémoire, par la mort duquel les souveraines couronnes du royaume d'Angleterre, Écosse, France et Irlande, appartiennent et suc-

(1) *L'Histoire de la rébellion et de la guerre civile en Angleterre* a été publiée en 1702 : elle a été plusieurs fois réimprimée et traduite en français.

cèdent entièrement et légitimement à Son Altesse le Très-Haut et Très-Puissant Prince Charles, Nous, le Lieutenant-Gouverneur et Bailly, et Jurets de l'isle de Jersey, assistés des Officiers du Roy et des principaux d'ycelle isle, tous d'un cœur et d'une voix publions et proclamons que Son Altesse le Très-Haut et Très-Puissant Prince Charles est maintenant, par la mort de notre dit Souverain, de glorieuse mémoire, devenu par droit de légitime succession et ligne héréditaire, notre seul et légitime Souverain Seigneur Charles Second, par la grâce de Dieu, Roy d'Angleterre, Écosse, France et Irlande, deffenseur de la foy, etc., auquel nous reconnaissons devoir toute obéissance et fidellité, honneur et services, et prions notre Dieu, par lequel les Roys règnent, d'établir et d'affermir le Roy Charles Second dans tous ses justes droits et sur son trône, et de le faire régner longtemps et heureusement sur nous. Ainsi soit-il.

« Vive le Roi Charles Second !

« *1648, le 27e de febrier* (1). »

Un an après, le 17 février 1649, Charles II, abandonné par les monarques du continent, vint de nouveau chercher un asile chez ses fidèles sujets de Jersey. Il était accompagné de son frère, le duc d'York, de quelques seigneurs et d'une suite d'environ trois cents personnes et cent vingt chevaux. Il résida au château Élizabeth pendant quatre mois et demi.

1) Falle, *op. cit.*, p. 240-250. L'original de cette proclamation fut signé par : « Messire Geo. de Carteret, chevalier baronnet, *Lieutenant-Gouverneur et Bailly*, Messire Ph. de Carteret, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, Amice de Carteret, escuyer, seigneur

Rentré en possession du trône de ses pères, le Roi ne fut point ingrat envers les insulaires. Par des lettres patentes données à Westminster, le 10 octobre de la quatorzième année de son règne, il confirma de la manière la plus large les privilèges de l'île et concéda au bailli le droit de faire porter devant lui la masse aux armes royales que nous avons décrite en parlant de notre visite à la Cohue. Quant au chevalier Georges de Carteret qui avait, pendant de longs mois, défendu le château Élizabeth contre les troupes parlementaires, il fut créé baron en 1681 (1).

L'Ermitage. — Sur le même ilot que le Château Élizabeth se trouve un petit monument qui a servi, dit-on, de demeure à saint Hélier, l'un des apôtres de l'île, lequel y fut martyrisé par des pirates normands vers l'an 578.

L'auteur de la *Britannia Magna* (2) a confondu saint Hilaire, évêque de Poitiers, avec le vieux cénobite auquel la capitale de l'île de Jersey doit son origine et

de la Trinité, François de Carteret, Elie Dumaresq, Josué de Carteret, Ph. Le Geyt, Jean Pipon, *jurés*, Pierre Fautrart et Josué Palot, *min.*, Hélier de Carteret, *procureur du Roy*, Laurens Hamptonne, *vicomte*, Jean Le Hardy, *avocat du Roy*, Philippe Dumaresq, Ed. Rommerill, Jean Seale, Jacques Guillaume, Nicolas Journeaulx, Isaac Herault, Jean Le Coûteur, Abrah. Bigg, Nicolas Richardson, *connét.* » Presque tous ces noms sont encore portés par les plus honorables familles de Jersey.

(1) Ce titre est éteint aujourd'hui et c'est, croyons-nous, la seule pairie qui ait jamais été conférée par les souverains anglais à un habitant de Jersey.

(2) *Britannia Magna*, par Rutgerius Hermannides; Amsterdam, 1661, in-12.

son nom. Ce dernier était issu d'une illustre famille saxonne et ses parents étaient païens. Ils confièrent cependant l'éducation de leur fils à saint Cunebert, qui, frappé des dispositions de son disciple et peut-être averti par un secret pressentiment, lui imposa le nom de Heilig, saint, d'où l'on a fait Hélier. Le père du jeune Hélier fut tellement irrité de sa conversion au christianisme qu'il fit assassiner saint Cunebert. Le jeune catéchumène s'enfuit dans la ville des Morins, aujourd'hui Cassel, et s'y établit dans une chapelle abandonnée. Sa ferveur, ses austérités, les miracles que le ciel accordait à ses prières, le rendirent bientôt célèbre. Il s'en effraya, voulut chercher au loin la paix et la solitude et, malgré les fatigues et les dangers de la route, il s'achemina vers Nanteuil, le petit monastère que saint Marcouf venait de fonder dans le Cotentin sur les terres que lui avait concédées le roi Childebert.

Marcouf était aussi de race saxonne. Il accueillit avec empressement son compatriote, et le baptisa, car il paraît qu'il ne l'était pas encore, dit M. G. Dupont, et qu'en ce temps on pouvait être regardé comme chrétien avant d'en avoir reçu le signe (1).

Bientôt saint Marcouf se retira dans une des îles qui portent aujourd'hui son nom, et saint Hélier, suivant

1. *Histoire du Cotentin et de ses îles*, t. I, p. 31. M. Dupont ajoute en note que l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*, Trigan, trouve le fait si extraordinaire et si périlleux, quant aux déductions qu'on en pourrait tirer, qu'il préfère n'y pas croire. La vie de saint Hélier, dit-il dans une autre note, comme toutes les légendes, est remplie de faits imaginaires. Pour nous, il paraît impossible que le pieux Saxon n'ait pas reçu le baptême longtemps avant de venir dans le Cotentin.

son exemple, fut se fixer à Jersey, dans un humble ermitage qu'il construisit sur un rocher. Une petite chapelle a été plus tard élevée sur l'emplacement de la cellule du solitaire.

On s'y rend facilement à marée basse et plusieurs d'entre nous l'ont visitée. Voici la description qu'en donne de La Croix :

« Malgré son antiquité et l'intempérie des saisons, cet édifice, solidement construit sur le roc, a jusqu'ici résisté à l'invasion de la mer qui l'entoure et aux éléments auxquels il est en butte depuis des siècles. Pour y arriver, on est obligé de traverser l'espace qui sépare la ville du château, puis de franchir plusieurs rangées de rochers escarpés que la mer basse laisse à sec au reflux. Arrivé près du rocher sur lequel repose l'ermitage, on aperçoit deux marches qui conduisent à une pelouse d'environ soixante pieds en carré, laquelle était autrefois entourée de murs dont on aperçoit encore les traces. Au centre de ce préau est un rocher qui servait comme de poteau, à gauche duquel existait un mur conduisant au pied de l'escalier de l'ermitage. Un peu plus loin était un oratoire circulaire dont le toit voûté s'est en partie écroulé, dans lequel les pèlerins venaient probablement déposer les offrandes. Pour pénétrer dans l'ermitage, il faut gravir une série de marches pratiquées, partie dans le rocher, partie dans un mur, et parvenu au sommet, on pénètre dans l'intérieur. Le toit est cintré, de même qu'était celui de la Chapelle des Pas (1), et les murs originairement recou-

(1) La chapelle de Notre-Dame des Pas était située à Saint-Hélier, dans le fief de la Fosse, auprès du Havre des Pas. Elle a été démolie en 1817, lors de la construction du Fort-Régent.

verts d'une couche de plâtre présentent encore aujourd'hui de faibles traces de peintures assez semblables à celles qui se trouvent dans l'intérieur de la chapelle ès Pêcheurs à Saint-Brelade. Il est difficile de se faire une juste idée de ce qu'était cette chapelle dans l'origine, alors qu'elle servait d'asile à l'ermite, quoiqu'il soit facile de voir qu'elle était plafonnée et avait un plancher. Une ouverture à droite (sud-ouest) servait à éclairer la chapelle. A gauche, en y entrant, se voit une cavité creusée dans le roc au nord-est, que la tradition rapporte avoir servi de couche à l'ermite, et sa position, sa forme, sa longueur, tout semble confirmer cette supposition. Une issue au sud-est conduit sur un plateau, au sommet du rocher, espace autrefois entouré de murs et qu'on désigne sous le nom de jardin de l'ermite (1). »

*
* *

Puisque nous avons eu l'occasion de parler de la *Britannia Magna*, nous allons emprunter à cet ouvrage une description de l'île de Jersey. Elle nous paraît fort curieuse, assez exacte, et nous la croyons peu connue :

« Cæsarea, hodie Gearzey, alias Jarsey, triginta plus minus passuum millia in ambitu continet, cautibus et brevibus undique inaccessis. Terra fertilis, ager fœcundus, frumentis et pascuis fœlix. Oves hic plurimæ quatuor cornibus conspicuæ. Morbus hic vix alius præter febrem. Aer ita salubris ut medico fere opus non sit. Silvæ hic nullæ. Hinc in ignis alimentum est alga.

(1) De La Croix, *op. cit.*, t. I, p. 185-186.

Media Insulæ pars paulatim collibus contumescit, sub quibus valles amœnæ omnes amnibus rigatæ. Fructiferæ arbores hic multæ, et quarum fructibus colligunt potum. Duodecim distinguitur Parœciis, et commodis undique sinuatur stationibus. Inter quas securissima est in Australi Insulæ parte, quæ est inter oppida S. Hilarii et S. Albani, quæ suam habent insulam omni præsidio munitam et omni præcisam aditu.

« Præcipuum Insulæ oppidum est S. Hilarii : In quo S. Hilarii Pictaviensis Episcopi, huc relegati, corpus sepulturæ traditum constanti narrant fide.

« Ad Orientale latus, qua Constanciam prospicit Urbem, præruptæ Castrum adhæret munitissimum Mount Orgueil. Hoc Henrico V multum debet. Qui præsidio hic imperat toti præest insulæ. ...Incolæ agris vacant colendis aut piscationi. Fœminæ texendis invigilant tibialibus (1). »

1) Rutgerius Hermannides, *op. cit.*, p. 403-404.

COMTE DE MARSY et ÉMILE TRAVERS.

LES

MONUMENTS ROMAINS

DE

GENNES-SUR-LOIRE

La commune de Gennes, située sur les bords de la Loire, à quatre lieues de Saumur, est depuis longtemps connue par ses monuments romains. Il y a plus de cinquante ans, Bodin, et, après lui, M. de Caumont signalèrent son amphithéâtre et ses restes de bains. Utilisant la pente d'un coteau exposé au levant pour y placer leurs graviers, les Romains construisirent un demi-amphithéâtre près d'une vallée marécageuse. Ce lieu était déjà habité du temps des Gaulois; car, au haut de cette même colline, trois rangs de pierres levées s'alignent encore en demi-cercle. Ils ont été en grande partie détruits pour faire place au monument nouveau ou à ses dépendances. Un peu plus haut, sur le bord d'une voie romaine, se trouve le beau dolmen de *la Madeleine*. La Société française d'archéologie vota en 1862 une somme de 200 francs, et des fouilles furent aussitôt exécutées par le propriétaire actuel, M. Ch. d'A-

chon, avec l'assentiment de son père (1). On trouva les murs d'enceinte du podium ayant 43 mètres de longueur sur 38 de largeur et percés de quatre portes inégalement placées, donnant accès dans l'arène. On exhuma onze gros piliers bordant un des cotés des gradins sur une longueur de 50 mètres environ. Là s'arrêtèrent les fouilles. Cet amphithéâtre rappelle celui de Chennevières, dans le Loiret, mais ne pouvait, comme celui-ci, se changer en *naumachie*. On avait cru d'abord que l'aqueduc qui passait tout près pouvait y amener des eaux ; mais, par une étude plus approfondie des niveaux, il est facile de constater qu'il coulait à plus de 1 mètre au-dessous du sol du *podium*. Nous verrons d'ailleurs plus loin la destination de cet aqueduc. On peut aussi le comparer avec celui de *Nasium*, décrit par M. Liénard, dans l'*Archéologie de la Meuse*.

Les piliers sont construits très soigneusement en petits moellons appareillés et taillés en feuilles de fougère, en pointes de diamants et des cordons de doubles briques règnent de distance en distance. La hauteur actuelle de ces piliers peut être évaluée à 3 mètres. Ils étaient fort irrégulièrement répartis sur la hauteur totale des gradins, et leur épaisseur varie comme leur largeur. Ils ne paraissent pas avoir été recouverts d'enduit, tandis que les murs du podium, construits en petits moellons de grès, le sont actuellement encore en grande partie.

Depuis l'époque ou ces premières fouilles eurent lieu, les eaux pluviales avaient peu à peu comblé les tran-

(1) L'Etat vota aussi une somme de 500 francs. M. Joly-Leterme, architecte à Saumur, releva les plans pour le ministère, mais personne n'en a eu connaissance.

chées, et quand, il y a dix ans, le propriétaire et moi résolûmes de poursuivre les travaux, il nous fallut déblayer l'enceinte du podium. Alors, nous constatâmes que, du côté des gradins, deux portes donnaient accès du podium dans un corridor large de 1m33. Au centre, se trouvait la *loggia*, réservée aux hauts fonctionnaires romains. Elle est beaucoup plus grande qu'à Chennevières ; elle mesure 6m40 sur tous sens, son plancher s'appuyait sur deux piliers de briques, placés en alignement du corridor, mais sans tenir compte de la porte centrale.

Du côté droit de la *loggia*, on trouve un mur garni, dès sa base, reposant sur le tuf du coteau, de trous carrés ménagés dans la brique pour recevoir les poutres qui formaient le plancher d'une galerie moins profonde que la *loggia*. Grâce à la pente naturelle du sol, ces poutres, s'appuyant sur le mur intérieur du corridor, se trouvaient à 3 mètres au-dessus du *podium*. Derrière cette galerie, règne un corridor de 2 mètres de largeur, qui devait communiquer avec l'allée centrale. De l'autre côté, cette disposition n'a pas été retrouvée ; mais, contre les piliers, un large passage donnait accès aux gradins. Dans une longueur de 10 mètres environ, ce mur haut de 3 mètres et construit en gros appareil recouvert d'enduit, a conservé encore quelques-unes des grandes pierres dures qui formaient son couronnement. Les gradins devaient être en bois. Dans la *loggia* et la galerie de droite, il a été trouvé des quantités considérables de grands clous de fer oxydés et demeurés en place sans doute par suite d'un incendie, car c'est en vain qu'on en chercherait dans le *podium* et même dans les corridors qui les avoisinent. Il reste encore bien des points à éclaircir : l'autre côté des gra-

dins ne paraît pas avoir eu de piliers appareillés, et son emplacement semble indiqué par un large fossé qui du haut du coteau amène les eaux pluviales dans la prairie ; l'allée centrale qui desservait les gradins, les appartements, pris des deux côtés avoisinaient et complétaient l'amphithéâtre... Mais, il faut le reconnaître, les fouilles dans certaines parties sont très difficiles, car les pluies ont amoncelé une épaisse couche de terre fine et douce que les eaux calcaires ont en quelque sorte solidifiée.

Le pourtour extérieur des gradins, auprès des piliers, a été détruit à une époque plus récente ; à quelques mètres, un mur en petit appareil venait buter contre ; plus loin des murs parallèles à l'amphithéâtre ont été mis au jour sur une longueur de plus de 10 mètres ; ils formaient deux appartements séparés par une porte. La conformation du sol laisse supposer que ces bâtiments s'étendaient au loin.

C'est par là que devait être l'entrée principale et une voie romaine que la route actuelle a encore exhaussée passe à près de 150 mètres. En dehors du *podium*, d'autres bâtiments, dans lesquels s'ouvraient deux portes, occupaient un certain espace terminé par un mur qui descendait à plus de 2 mètres au-dessous du *podium* dans la prairie marécageuse. Cette partie est aussi traversée par un aqueduc que l'on suit sur un espace de plus de 800 mètres. Il prenait des eaux dans une source voisine et allait alimenter des bains situés tout près de l'église Saint-Véterin-de-Gennes, bâtie au VIe siècle pour recevoir les restes de ce saint. On y voit encore un pan de mur de cette époque construit en petit appareil et orné de rangs de briques comme dans les monuments qui nous occupent. Cet

aqueduc a été en beaucoup d'endroits éventré par la charrue, mais il en existe encore plus de vingt mètres parfaitement conservés, et dans cette partie se trouve un regard de 0m30 d'ouverture ménagé dans la voûte. Celle-ci est formée de grosses pierres de grès très abondantes dans ces coteaux, placées sans qu'on voie de ciment à l'intérieur et sans que les pointes en aient été ni taillées ni égalisées. Le fond et les côtés encore recouverts d'un enduit intact paraissent dater d'hier. L'aqueduc faisait un angle pour rejoindre un autre monument que M. de Caumont a qualifié de bains romains et dont il a publié un dessin représentant la partie saillante d'une sorte de pilier à demi ruiné et arraché! Cette pile avoisinait un mur construit en demi-cercle et faisant le fond d'une volaillerie. Ces constructions avaient été adossées à des carrières de tuf coupées à pic et d'une élévation de 4 mètres. Le sol monte très rapidement à cet endroit. Les terres, entraînées par les eaux, ont rempli l'espace qui sépare le monument du tuf; c'est ce qui l'a préservé de la ruine, si bien que la partie du fond a encore la même hauteur que le pilier de droite.

Tel était l'état de ces ruines quand, en janvier 1882, grâce à une somme de cent francs que la Société française d'Archéologie a bien voulu mettre à notre disposition, M. d'Achon et moi commençâmes les fouilles. Après avoir creusé au ras du parement de la pile de gauche, à une profondeur de 2 mètres, on trouva le sol naturel, et en suivant le cintre ou arriva à l'autre pile. C'était un demi-cercle bien régulier de 3m94 de rayon terminé par des piliers saillants situés en regard, mais placés en deçà. Les murs parementés de grès reposent directement sur le tuf par trois corps de moel-

lons. Ils ont encore, en partie du moins, une hauteur de 15 pieds. Tout autour, à 1 mètre du sol, il y a un retrait de $0^{m}10$, et de distance en distance six petits piliers, tout en briques s'espacent et montent à une hauteur que l'on doit fixer à $1^{m}85$ d'après celui qui est incrusté dans la pile de droite. Ils sont actuellement arasés à une hauteur de $0^{m}90$. A partir de là, le mur a un retrait de 1 mètre et s'élève de nouveau à une hauteur de $0^{m}90$. Au-dessus se trouve une autre construction dont nous parlerons tout à l'heure. Depuis le tuf jusque-là, les murs sont appareillés en petits moellons de grès séparés par des rangs de briques inégalement espacés. Ils étaient recouverts d'un épais enduit de ciment comme il est facile de le constater encore. Au-dessus s'élevait une salle construite en petit appareil de tuf taillé soigneusement comme à l'amphithéâtre et ne portant aucune trace d'enduit. Cette salle était polylobée : on ignore comment elle se terminait de l'autre côté, car on retrouve les traces des lobes sur la pile elle-même. L'épaisseur des murs du monument, à ses fondations, est de $1^{m}80$. Près de la pile de droite se trouve l'orifice cintré soigneusement d'un conduit qui tournant de suite à droite traversait la pile en biais, et conduisait l'eau à un petit aqueduc bien cimenté ayant 1 centimètre de pente par mètre et se dirigeant diagonalement vers les cours d'eau placés dans la vallée à quelque distance. A gauche de l'ouverture, se trouve aussi un autre conduit plus haut, dont le jour est cimenté. Il mesure 15 mètres de longueur et va presque rejoindre l'autre pile ; il est terminé carrément et le bourrelet qui arrondit les deux angles du fond tourne tout autour. A des distances et à des hauteurs inégales, onze petits conduits traversent le mur extérieur presque au niveau

des fondations. Ce conduit, qui n'a aucune pente, semble destiné à aérer et à faciliter l'écoulement de l'eau par l'aqueduc de décharge.

A un mètre de hauteur au-dessus de ce premier conduit, passait l'aqueduc dont nous avons suivi le cours pendant 800 mètres. Il arrivait derrière la pile de droite, suivait le demi-cintre et ressortait à la pile de gauche, après avoir donné une partie de ses eaux à la demi-rotonde, comme on peut le voir par les restes d'une ouverture placée au haut du premier petit pilier engagé dans la pile de droite. Celle de gauche, beaucoup plus ruinée, est cependant bien conservée à sa base, et l'on peut voir comment l'aqueduc, après une surélévation de deux petites marches qui, dans la salle, maintenaient un niveau fixe, sortait et allait alimenter, à 70 mètres de là, plusieurs piscines, dont deux ont été retrouvées dans les caves d'une maison voisine. Elles devaient être rondes et avaient 1 mètre de profondeur. L'aire qui séparait ces deux piscines est composée de grandes briques juxtaposées et servant encore actuellement de pavage à ces caves. Près de là, il y a une dizaine d'années, en creusant des fondations, on trouva de gros tuyaux de plomb, mais l'on n'a pu savoir dans quel sens ils étaient.

Dans le demi-cercle de la salle, l'aqueduc devait être couvert en bois, et au-dessus de chacun des quatre petits piliers du centre se trouve une ouverture ayant extérieurement 1 mètre de hauteur, et qui devait servir pour le nettoyage et l'aération. Dans son épaisseur, il y a deux petites marches en briques; deux barres de fer la fermaient extérieurement. Ces jours ne devaient pas être apparents dans la salle polylobée; ils avaient été ménagés dans la partie saillante des

lobes; il est facile de s'en convaincre par la masse énorme qui surplombe, et par le rétrécissement des fenêtres à l'intérieur. L'aqueduc était couvert d'un plancher reposant sur des poutrelles placées deux à deux, et incrustées dans des trous carrés, ménagés dans le mur. Au-dessus se trouvent de grandes briques adossées en chevron, pour supporter les parties saillantes des lobes. Les deux piles offrent de tous côtés, sauf dans le demi-cercle, des traces d'arrachements; cependant, à une distance de plusieurs mètres, aucun mur n'a pu être retrouvé, sauf deux, construits à angle droit, en dehors des piles. Celui de droite, qui a 0m80 de largeur, se prolonge sur une longueur de 20 mètres (1); là il forme un angle droit et descend vers la vallée, sur une étendue de plus de 100 mètres, sans qu'on en ait trouvé l'extrémité. A quelque distance de l'angle, se trouve une ouverture, et dans cette partie, le mur extérieur est plus large à sa base; plus bas, il est plaqué, tantôt à droite, tantôt à gauche, d'autant de grosses briques posées sur champ, le long de la maçonnerie appareillée et cimentée. On y voit aussi un cordon de doubles briques. Ce mur, reconnu par des tranchées de cinq en cinq mètres, n'a pas encore donné de murs de refend. A gauche de la demi-salle, on a constaté l'existence d'un mur semblable, mais il n'a pas été exhumé. De ce côté, l'aqueduc se pose directement sur le tuf et est soutenu d'un mur épais qui le protégeait.

(1) Ce mur a été remanié pour servir de base à des constructions aujourd'hui disparues ; il était garni de débris de tuf, taillé parmi les piles. On a pu reconstruire une colonne d'angle d'un pont qui peut remonter au XIIIe siècle.

Tel est l'état actuel de ces fouilles. En présence de bâtiments aussi considérables et aussi étendus, il devient nécessaire de multiplier les sondages pour connaître la destination de cette salle (1) et des murs extérieurs.

La Société française d'Archéologie ayant, dans l'une de ses réunions, voté une nouvelle somme de 100 francs, ces fouilles seront continuées, et éclaireront, cette fois, il faut l'espérer, d'un jour nouveau les monuments de Gennes sous l'occupation romaine.

Aucun objet intéressant n'a été rencontré dans l'amphithéâtre : quelques monnaies frustes, des clous oxydés...

Dans les bains, on a trouvé, outre des fragments de stuc peint en bleu, vert et gris, des marbres de diverses couleurs, polis ou moulurés, ayant servi à des revêtissements de lambris ou de colonnes cannelées, de nombreux fragments de poteries noirâtres et striés, quelques morceaux de terre de Samos, de verre irisé, et enfin un petit segment du bras d'une statue de femme, en beau marbre blanc, de 0m08 de longueur. Pas une médaille ! pas un objet de bronze ! ce qui semblerait indiquer que ces constructions n'ont pas été détruites par un incendie ou un bouleversement subit, mais plutôt mutilées peu à peu, selon les besoins des constructions voisines, et cela à une époque relativement récente ; car, dans l'intérieur de la salle, on a rencontré des blocs énormes de maçonnerie avec briques creuses, tombés

(1) M. Palustre, président de la Société française d'Archéologie, a visité ces ruines, qui lui ont paru très intéressantes. Peut-être faut-il y voir une *nymphée*, un château d'eau...

les uns sur les autres, sans que les eaux pluviales aient rempli les interstices de cette terre fine qui se retrouve à l'amphithéâtre et au pourtour de cette salle.

PAUL DE FARCY.

L'HERCULE

DU

CHATEAU DE LA LONDE

(SEINE - INFÉRIEURE)

Au mois de juillet 1882, un de mes amis, M. l'abbé de La Balle, curé de Saint-Ouen-du-Tilleul, et membre de la Société française d'Archéologie, me fit remarquer dans un enclos situé à une centaine de mètres du château de la Londe, qui fut construit sous Louis XIII, trois énormes tronçons de pierre gisant au milieu des hautes herbes, et dans lesquels on pouvait distinguer un monstre à plusieurs têtes et à la croupe repliée, et un torse athlétique avec une peau de lion jetée sur les épaules. C'était plus qu'il n'en fallait pour reconnaître Hercule terrassant l'Hydre de Lerne.

La statue était affreusement mutilée ; la tête, les bras, une partie de la dépouille du lion manquaient, de même que les têtes de l'Hydre ; mais ce qui restait de ce groupe révélait du premier coup d'œil le ciseau d'un maître. Nous eûmes aussitôt la pensée de rassembler ces débris et de les faire photographier.

Cette statue d'Hercule, en pierre de Vernon d'un grain très fin, se compose de trois tronçons sciés parallèlement

et se rajustant au moyen de tenons aujourd'hui disparus.

Le premier tronçon, un peu enfoncé dans le sol, mesure 1m30 de hauteur et comprend l'Hydre terrassée et la partie inférieure du corps d'Hercule jusqu'au bas des cuisses. Le deuxième tronçon, du bas des cuisses aux mamelles, a 0m80 ; le troisième, des mamelles à la naissance du cou, porte 0m70. En donnant à la tête une hauteur de 0m50, on arrive à une hauteur totale de 3m30.

A en juger par la place qu'elle occupe aujourd'hui, cette statue devait se trouver dans l'axe d'une avenue reliant le château de la Londe (1) au parc, dont les murs existent encore dans la même direction, à 2 kilomètres de là, vers Saint-Ouen-du-Tilleul.

Il est probable qu'à l'époque de la dévastation du château de la Londe pendant la Révolution, la statue fut renversée ; les pierres de son soubassement, bien équarries, furent débitées par les rapaces démolisseurs. Quant à la statue, on la laissa par terre, sa forme ne permettant pas de l'employer commodément dans les assises d'une construction. C'est ce qui nous expliquerait sa présence isolée au milieu d'un champ.

Mais quel était l'artiste qui avait exécuté cette grandiose figure d'Hercule, comme on n'en rencontre dans aucun de nos châteaux normands ? La recherche de la

(1) « Le fief de la Londe, appelé autrefois la Londe-Commin, fut érigé en baronnie par lettres de Louis XII, et en marquisat, par lettres patentes du mois de mai 1616, en faveur de François de Bigars. Le roi y unit alors les fiefs, terres et seigneuries de Tourville-la-Campagne, d'Orival, de Saint-Ouen, de Tuit-Heudebert, de Touberville et autres. » (T. Duplessis, *Description de la haute Normandie*, II. 348.)

paternité d'un groupe aussi important ne pouvait manquer de piquer notre curiosité. Ses dimensions colossales, la sévérité des lignes, la puissance et le fini du ciseau nous faisaient soupçonner quelque grand artiste du XVIIe siècle, car ce n'était pas là une œuvre vulgaire. Il nous revint en mémoire qu'en 1660, Puget avait exécuté pour le château du Vaudreuil deux statues en pierre de Vernon, de huit pieds et demi de hauteur, l'une figurant Cybèle couronnant Janus, et l'autre Hercule.

Donnons ici la parole au P. Bougerel :

« L'année d'après (c'est-à-dire en 1659), Puget vint à Paris, attiré par M. Girardin, qui le mena à sa terre de Vaudreuil en Normandie. Il y demeura jusqu'au 12 juillet 1660. Il y fit deux statues en pierre de Vernon de huit pieds et demi de hauteur ; l'une représente Hercule, et l'autre la Terre avec Janus, qu'elle couronne d'olivier. Elles furent estimées 300 écus pièce (1). Il travailla encore au modèle d'un bas-relief. M. Le Pautre, architecte renommé, trouva ces ouvrages si beaux, qu'il conseilla à M. Fouquet d'employer un si habile homme pour les ornements de Vaux-le-Vicomte (2). »

Des deux statues et du bas-relief, pas de nouvelles, dit M. Léon Lagrange. Aucun des historiens de Puget

(1) Nous avons recherché dans les minutes du tabellionnage du Vaudreuil, aujourd'hui conservées chez Me Mesnil, notaire au Pont-de-l'Arche, s'il n'y aurait pas trace d'un marché relatif à l'exécution de ces statues. Nous avons rencontré aux années 1659 et 1660 plusieurs transactions portant la signature de Claude de Girardin, mais aucune n'avait trait aux statues du Vaudreuil.

(2) Bougerel, *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*. Paris, 1752, p. 14.

n'a décrit ces œuvres de sculpture (1). Dans le catalogue qu'il donne des œuvres du maître, le même écrivain ajoute : « Nos 59 et 60. Hercule et la Terre, en pierre de Vernon, 1660, pour M. Girardin, au Vaudreuil, en Normandie ; travail attesté par tous les historiens depuis Tournefort et Florent Le Comte, et qui subsiste peut-être quelque part. La terre cuite de M. His de la Salle (n° 106 du catalogue) pourrait bien être la maquette de cette statue d'Hercule. » (2)

Selon M. Lagrange, cette terre cuite figurant Hercule « assis sur un rocher, sa massue sous le bras droit, le bras gauche ramené sur la massue, la tête et le corps tourné vers la gauche », serait peut-être la première idée de l'Hercule gaulois, ou plutôt la maquette de l'Hercule du Vaudreuil. « Je m'arrêterais plus volontiers, ajoute M. Lagrange, à cette dernière hypothèse. »

A notre tour, nous émettons l'hypothèse suivante :

L'Hercule de la Londe ne serait il pas l'Hercule du Vaudreuil de 1660 ? Et cette coïncidence de deux statues de même matière, figurant le même héros mythologique, n'est-elle pas tellement étrange, qu'elle ne trouve sa meilleure explication dans l'existence d'une seule et même œuvre ?

Le château du Vaudreuil, en moins d'un siècle, a été aliéné trois ou quatre fois (3) ; il n'y aurait rien

(1) L. Lagrange, *Pierre Puget*, p. 59.

(2) L. Lagrange, *Pierre Puget*, p. 371.

(3) La terre du Vaudreuil avait été achetée le 22 décembre 1656, par Claude de Girardin, conseiller secrétaire du roi, à Charles de Rambures, comte de Courtenay, pour la somme de 240,000 livres. Peu de temps après, Le Pautre était chargé de reconstruire le château, dépense qui s'élèva à 350,000 livres. Gi-

d'étonnant qu'au cours de l'une de ces ventes, plusieurs des œuvres d'art qui l'embellissaient n'aient été dispersées, et ne soient allées enrichir quelque résidence voisine telle que la Londe, qui n'est éloignée du Vaudreuil que de cinq à six lieues.

Il y a longtemps déjà, M. de Chennevières-Pointel était allé au Vaudreuil rechercher les statues de Puget : elles n'y étaient plus : mais ce voyage lui donna l'occasion d'écrire une charmante nouvelle intitulée *Suzanne*, dans laquelle il a fait revivre l'artiste marseillais et son modèle. Après notre trouvaille de la Londe, nous nous empressâmes d'en faire part à M. de Chennevières, en lui adressant en même temps les photographies du groupe d'Hercule. Voici la réponse de l'ancien directeur des Beaux-Arts : « ...Il n'y a rien dans la composition et le mouvement de la figure, ni même dans l'exécution de la sculpture qui ne s'accorde avec l'attribution à Puget. Ce qu'on peut juger, par la

rardin, qui était intendant de la Méditerranée, avait connu Puget à Toulon. Il s'empressa de le faire venir en 1659 au Vaudreuil, où il resta jusqu'au 12 juillet 1660. Pendant ce temps, il exécuta les deux grandes statues dont nous avons parlé. Le nouveau château avait coûté des sommes folles à son propriétaire, qui, dès le 4 septembre 1669, dut donner ce domaine en paiement de ses dettes, pour 350,000 livres, à Anne de Villiers, veuve de Pierre Girardin, son frère, alors remariée à Louis Girard de la Cour des Bois. Quelques années, la dame de la Cour des Bois céda le Vaudreuil en échange à son mari. Louise Girard de la Cour des Bois épousa en 1678 le président de Bailleul. Le 3 avril 1702, le président de Bailleul vendit le Vaudreuil à Louis Rose de Coye son neveu, pour 236,000 livres. En 1706, le Vaudreuil appartenait aux Portail ; en 1742, au financier Joseph Bonnier, baron de Moisson ; puis revint aux Portail, dont la fille, Antoinette Madeleine-Jeanne, le porta par alliance dans la maison de Conflans, qui le posséda jusqu'en 1789.

photographie, des formes du torse, du pied replié et des plis de la draperie et des anneaux de l'Hydre, rappelleraient bien la manière de l'artiste... Il serait bien intéressant que votre curieuse trouvaille rencontrât un asile digne d'elle dans l'un de nos musées normands, celui de Rouen, par exemple. On a recueilli et réparé précieusement des fragments de statues antiques, qui n'avaient pas son importance au point de vue de l'art. Une statue de Puget, il n'y a qu'en Normandie que cela court les champs. C'est une très bonne occasion que celle du prochain Congrès archéologique de Caen pour mettre au jour une si heureuse découverte. »

Il nous a paru à propos, en effet, de vous soumettre ce problème. L'Hercule de la Londe appartient à la grande école française du XVIIe siècle. La nature de la pierre, le sujet représenté, les dimensions du personnage, tous ces caractères appartiennent à l'œuvre que Puget exécuta au Vaudreuil, en 1660. A vous, Messieurs les membres du Congrès archéologique, d'apprécier les raisons qui militent si fortement en faveur de l'attribution que nous faisons, et de rendre, s'il y a lieu, au grand sculpteur marseillais, une de ses œuvres capitales dont la trace était perdue depuis longtemps.

L'abbé Porée,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

NOTICE

SUR

UN VITRAIL DE SAINTE-FOY DE CONCHES

REPRÉSENTANT

LE TRIOMPHE DE LA VIERGE

Au nombre des sujets allégoriques que les peintres-verriers de la Renaissance se sont plu à reproduire, il en est un, vraiment caractéristique de son époque ; c'est ce que l'on pourrait appeler les Triomphes. Le sujet prêtait à une riche mise en scène, dans laquelle le verrier, coloriste avant tout, pouvait grouper de nombreux personnages, les revêtir d'opulentes couleurs, et faire résonner les notes les plus éclatantes de sa palette.

Cette donnée des marches triomphales empruntée à l'antiquité avait déjà inspiré les artistes italiens de la fin du XVe siècle. Après eux, les graveurs français retracèrent des scènes de même genre, tirées du « Songe de Poliphile », ouvrage qui exerça dans notre patrie une influence considérable sur toutes les branches des arts. Sur les murailles de l'hôtel de Bourgtheroulde à Rouen,

la sculpture traduisit en bas-reliefs les Triomphes de Pétrarque, que la gravure popularisa au XVIe siècle (1).

La peinture sur verre devait s'emparer à son tour de cette idée païenne des triomphes et y puiser une de ses inspirations les plus heureuses. On peut voir à Saint-Patrice (2) et à Saint-Vincent de Rouen (3), à Sainte-Foy de Conches, le parti que d'habiles verriers ont su tirer d'un motif plein de ressources.

Que les peintres-verriers aient pu s'inspirer des gravures qui illustraient les livres d'Heures d'Antoine Vérard, de Simon Vostre, de Geoffroy Tory; qu'ils aient trouvé là, toutes prêtes, des scènes religieuses convenant parfaitement à un vitrail d'église, cela est évident. Mais, non contents de s'inspirer de l'œuvre des graveurs, les verriers n'ont-ils pas parfois copié absolument les gravures : et ne faudrait il pas rechercher dans les livres d'Heures de la première moitié du XVIe siècle les dessins originaux, on pourrait presque dire les cartons de nos plus célèbres verrières de la Renaissance ?

Cette thèse, nous le savons, n'est pas nouvelle. On a dit et répété que Enguerand Le Prince, Jean et Nicolas Le Pot, Robert Pinaigrier et d'autres, empruntaient leurs plus beaux cartons à l'œuvre de Raphaël, d'Albert Dürer, voire même de Michel-Ange ; mais ce sont là des affirmations dont la preuve est encore à faire. Nous croyons que nos verriers français cherchaient de préfé-

(1) *Congrès archéologique de France*. t. XLII. p. 371.

(2) Voyez H. Langlois, *Essai sur la peinture sur verre*, 1832, p. 51 et suivantes.

(3) Voyez A. Pottier, *Description d'une verrière de l'église de Saint-Vincent de Rouen*, 1862.

rence dans leur pays les éléments de leurs grandes compositions décoratives.

La preuve que nous présentons à l'appui de notre dire nous a été fournie par l'une des verrières de l'église de Sainte-Foy de Conches.

Ce vitrail, placé dans la nef collatérale, côté du nord, représente le Triomphe de la Vierge Marie, par laquelle le monde a connu Jésus-Christ vainqueur du paganisme (1).

Au premier plan, la sainte Vierge, grave et fière comme une madone espagnole, portant une palme à la main, sort du PALAIS VIRGINAL, assise sur un char traîné par des licornes; à ses pieds est un lis en fleur, emblème de la virginité. Un ange dépose sur sa tête une couronne dont sept étoiles forment les fleurons.

On voit, à droite du char, les DAMES CAPTIVES, les mains garrottées, symbole de la servitude du péché, et près d'elles l'Amour, son carquois sur l'épaule, mais son flambeau renversé et les mains liées derrière le dos. Le démon sous la figure d'un horrible monstre, se tord écrasé sous les roues du char triomphal.

A droite de la verrière, se trouve un groupe nombreux dans lequel le correspondant de Pierre Le Vieil (2) le docteur Semelaigne (3), l'abbé Bouillet (4) ont vu les rois de Juda, et, parmi eux, David avec sa harpe. Nous ne saurions admettre cette interprétation. Tous ces personnages qui se tiennent à l'écart du cortège

(1) Le tympan de la fenêtre est occupé par la scène du chapitre XII de l'Apocalypse. La femme vient de mettre au monde l'enfant que Dieu et les anges enlèvent à la fureur du Dragon.

(2) *L'Art de la peinture sur verre,* p. 59.

(3) *Essai sur l'histoire de Conches,* 1868, p. 210.

(4) *Essai sur l'église Sainte-Foy de Conches,* 1875, p. 17.

triomphal représentent le paganisme vaincu. Celui du premier plan, revêtu d'une longue robe, est un prêtre des faux dieux ; le souverain à la couronne d'or, portant une lyre sous son bras, c'est Néron, l'artiste, le plus cruel des persécuteurs ; on distingue encore un poète couronné de lauriers, des soldats casqués. Tout ce groupe qui se tient debout sur les ruines d'un temple jonché de débris de colonnes, considère d'un œil de dédain ou de fureur le triomphe de la vérité.

Le char triomphal est escorté par LES 7 VERTVS. La Tempérance tient une aiguière, la Prudence un serpent et un miroir ; la Force se reconnaît à la colonne qu'elle porte sur l'épaule, et la Justice à ses balances et à son glaive. La Charité est peinte sous les traits d'une femme portant un petit enfant à son bras et en conduisant un autre par la main ; l'Espérance tient l'ancre symbolique ; la Foi élève la croix et se tourne vers le groupe des païens endurcis comme pour les chasser loin de sa présence (1).

En avant des sept vertus, dans l'immense cortège qui se dirige vers le TEMPLE D'HONNEVR, on remarque LES 7 ARTS LIBÉRAVX sous la figure de femmes richement vêtues. L'une tient un gonfanon sur lequel on lit : THÉOLOGIE ; l'Astronomie porte un globe céleste ; la Musique et l'Arithmétique deux petits étendards où se trouvent de la musique notée et des chiffres arabes. La tête du cortège, qui pénètre dans le Temple d'honneur, est formée d'hommes et de femmes jouant de la trompe et portant des palmes.

(1) *Ecce crucem Domini ; fugite partes adversae, vicit leo de tribu Juda. Bréviaire romain.* Office de l'Invention de la Sainte-Croix.

A droite, au dernier plan, se trouve le PALAIS DE JESSÉ. A travers les colonnes, Jessé contemple le triomphe de la Vierge.

La date de 1553 est inscrite sur l'appui d'une des niches du Temple d'honneur.

Au milieu de la partie inférieure de la fenêtre, dans un cartouche très orné, on lit le sixain suivant en gothique cursive :

> La noble vierge va] triomphant en honheur
> Du palais virginal jusquau temple dhoneur.
> Jessé de son palais a la veue estendue
> Pour veoir les douze rois dont elle est descendue
> Et leur dit, nobles roys, voyla de Dieu lancelle
> Qui tous vous ennoblit et non pas vous icelle.

On voit à gauche l'écusson du donateur, timbré d'une couronne de vicomte ; il porte : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois feuilles de coudrier de sinople. C'est celui du sieur Du Coudray, vicomte de Conches.

A droite, le blason en losange de sa femme est parti : au premier du précédent : au deuxième coupé, au premier échiqueté d'argent et de gueules, au deuxième d'azur au lion léopardé d'or (1).

Tel est ce célèbre vitrail de Sainte-Foy de Conches, d'un coloris suave et vigoureux tout à la fois, où le dessin le plus correct s'unit à la souplesse du pinceau le plus habile. On ne se lasse pas d'admirer la beauté fière

(1) Pierre Le Vieil dit « que l'on doit à la pieuse libéralité de M. Berthelot, procureur du roi, le vitrail admirable du triomphe de la Sainte-Vierge ». *L'art de la peinture sur verre*, p. 60. Les armes de la verrière sont cependant bien celles des Du Coudray.

et gracieuse de la Tempérance, de la Prudence et de Vierge Marie. La première pensée qui se présente lorsqu'on étudie cette verrière, c'est de se demander quel est l'artiste qui a conçu cette scène si harmonieuse, inventé cette allégorie si savante. Cette fois, on peut répondre par un nom ; on pourrait presque dire que le carton du vitrail existe.

Dans l'ouvrage si consciencieux et si plein de recherches que M. Auguste Bernard a consacré à Geoffroy Tory, voici ce que nous lisons à propos du livre d'Heures petit in-4° que le fameux éditeur au Pot cassé imprima à Paris, en 1531.

« L'exemplaire de ces Heures, que possède M. de Rothschild, offre une particularité curieuse ; il est enrichi d'une grande planche non signée, imprimée sur une demi-feuille dans le sens oblong, représentant le Triomphe de la Vierge Marie, qui semble imité du Triomphe d'Apollon du Champfleury. On y voit la Vierge sur un char traîné par des licornes ; derrière ce char sont les *Dames captives ;* autour du char, *Prudence, Tempérance, Justice* et *Force ;* devant les licornes *Espérance, Foi, Charité ;* et plus en avant les *Neuf Muses*, les *Sept Arts libéraux*, les *Ancelles de la Vierge*. Dans le fond on aperçoit le *Palais Virginal*, le *Palais de Jessé*, et le *Temple d'honneur*. En bas est une explication en vers français dont voici le début :

Les antiques Césars triomphèrent par gloire,
Mais par humilité (ainsi le faut-il croire),
La noble Vierge va triomphante en bonheur
Du palais virginal jusqu'au temple d'honneur.

« Je n'ai vu cette gravure, ajoute M. Bernard, que dans un autre exemplaire de l'édition de ces Heures

donnée en 1542 par Ollivier Mallard ; mais je ne doute pas qu'elle ne se trouvât primitivement dans tous les exemplaires de l'édition de 1531, peut-être même dans celle de 1524-25. Ce qui a nui à sa conservation, c'est sa disposition en forme d'atlas. Quoi qu'il en soit, cette pièce non signée est du style de Tory, et on ne peut contester qu'elle lui appartienne. » (1)

Il nous semble que l'identification du sujet de la verrière de Conches avec la gravure de Geoffroy Tory est facile à faire ; et si, en les comparant de près, on trouvait quelques différences, elles ne pourraient qu'être légères. L'idée générale, l'ordonnance des personnages, les architectures sont semblables ; les inscriptions elles-mêmes ont été reproduites.

En enlevant au verrier de Conches, le mérite d'avoir inventé la scène qu'il a si bien traduite, nous n'avons pas cru amoindrir le talent dont il a fait preuve. D'une

(1) *Geoffroy Tory*, par Auguste Bernard, 2e édition, p. 168. — M. Ambroise Firmin-Didot, décrit en ces termes la gravure du Triomphe de la Sainte Vierge : « 1542, août. Horæ in laudem beatissimæ virginis Mariæ, ad usum Romanum. Officium triplex. Parisiis apud Oliverum Mallard impressorem regium, in-4o, A.-T. Dans cette édition imprimée par le successeur de Geoffroy Tory, les gravures de l'édition de 1531 sont reproduites; quelques-unes des croix de Lorraine qui étaient restées aux grands sujets sont effacées, tandis qu'elles sont conservées aux encadrements. Mais elle s'en distingue parfaitement par une grande planche imitée du Triomphe d'Apollon du Champfleury; elle représente le Triomphe de la Vierge Marie. On l'y voit traînée sur un char par des licornes, suivies des Dames captives et précédée de l'Espérance, de la Foi et de la Charité. A l'entour du char sont la Prudence, la Tempérance, la Justice et la Force. En tête s'avancent les neuf Muses, les sept Arts libéraux, les Ancelles de la Vierge. » *Essai sur l'histoire de la gravure sur bois*, p. 145.

gravure terne, sans couleur, il a su faire un vaste tableau, plein d'éclat, d'harmonie, de transparence et de vie : et c'est grâce à son pinceau magique que la belle composition de Geoffroy Tory, devenue introuvable, que deux ou trois amateurs privilégiés gardent avec un soin jaloux dans leur collection, resplendit depuis trois siècles aux yeux charmés des visiteurs de l'église de Conches.

L'abbé Porée,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Ajouter ce qui suit à la page 9, après les mots : *un reste de monument funéraire, etc. :*

Sur la face Est de la tour, un peu au-dessous et à gauche de la baie, une plaque de marbre blanc porte l'inscription suivante, renversée et difficile à lire, même avec une lunette.

Cependant, nous croyons la reproduire exactement :

ACALPVRNIOP
ANNORXMESVI
TROPHIMFILIOP
FECITETS
c. à. d.

A A(lius) ou A(elius) Calpurnius, enfant de dix ans et six mois, Trophim(us) ou Trophini(us), a élevé (ce monument) pour (son) fils et pour (lui) ou pour les (siens).

Noyon donne cette inscription, dans sa *Statistique du Var;* Corlone, dans son *Épigraphie*, p. 39, n° 36; Tisserand, dans *son histoire d'Antibes*, chap. IV, pag. 32 et 33, et l'*Annuaire du Var,* 1827, pag. 82.

M. Ed. Blanc la rapporte également dans la première partie de son *Épigraphie antique des Alpes-Maritimes*, mais, il ajoute un point après chaque mot et un *C*, à la fin de la seconde ligne, qui n'existent pas sur le marbre.

Il fait en outre observer que Carlone, *place à tort*

l'inscription sur l'un des murs du vieux château d'Antibes; mais, à son tour, il commet une erreur, en la signalant sur la face Sud de la tour qui nous occupe, tandis qu'en réalité, comme nous venons de le dire, elle se trouve sur la face *Est* de ce dernier monument.

Page 61 (n. 2). — Dans le n° 29 de la *Revue épigraphique du midi de la France,* t. II, p. 40, n. 484, M. Allmer publie ainsi le petit autel votif à Hercule, trouvé à Fréjus :

HERCLI
VEXILATIo
GERMANI
cIANORVm
V · S · L · M
Q V A.. I...

Herc[u]li vexil[l]ati[o] Germani[c]ianoru[m] v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)...

L'interprétation proposée par M. Allmer nous paraît bonne. De notre côté, nous avions songé aussi à voir tout d'abord dans ce petit monument un ex-voto élevé par une vexillatio, mais les dimensions si exiguës de l'autel, la façon sommaire dont l'inscription est gravée nous avaient fait renoncer à cette opinion. Nous avions peine à croire, en effet, qu'une vexillatio représentant un certain nombre d'hommes ait élevé à Hercule un monument si mesquin, dans un pays où la pierre et le marbre abondent, et que l'inscription ait été si négligemment tracée. Nous renvoyons le lecteur aux éclaircissements donnés par le savant directeur de la *Revue épigraphique du midi de la France.* En ce qui concerne l'âge de l'inscription, nous ne pouvons nous associer à

ses conclusions. Les caractères sont tracés à la pointe et appartiennent à l'écriture cursive. Si on veut bien comparer les lettres du petit autel de Fréjus (voir notre dessin, p. 62) avec les lettres semblables des inscriptions de Pompeï (voir le *Corp. inscr. lat.*, vol. IV, pl. I), on sera facilement convaincu que rien ne s'oppose à l'attribution au Ier siècle.

Page 113, ligne 27 (n. 41). — Ajoutez : Kaibel, *Epigrammata graeca ex lapidibus conlecta*, p. 235, n. 579; — W. Fröhner, *Kristische Analekten*, p. 23, n. 21.

Page 133, ligne 9 (n. 65). — Ajoutez : « Près de la « caranque d'Antéa il y en a deux autres, celle de « *Saint-Barthélemy* et celle d'*Aurèle* dont le nom dérive « de la voie Aurélienne qui y passait. Non loin de cette « dernière se trouve une tour... [qui] n'offre rien de rare « ni d'ancien... A une petite distance de cette tour, et « toujours sur le chemin *Aurelian* qui est, j'ose dire, « impraticable, on trouve une pierre milliaire avec « cette inscription. » Garcin.

Page 188. — A la bibliographie du n. 141, ajoutez : Chaulieu, *Mémoires sur diverses antiquités du département de la Drôme*, p. 96 (d'après Chorier).

Page 202, ligne 16-17. — Au lieu de : *Secund(a)*, lisez : *Secund(anorum.)*

TABLE DES MATIÈRES

Liste générale des membres de la Société française d'Archéologie. I
Compte des recettes et dépenses. XLVII
Séance générale à Fréjus, visites et excursions. . . . I
Les tours carrées d'Antibes et leurs inscriptions, par MM. Mougins de Roquefort et Gazan. 24
Les inscriptions romaines de Fréjus, par MM. A. Héron de Villefosse et H. Thédenat 38
Séances générales, tenues à Caen. — Programme. . 219
Procès-verbaux. — Séance d'ouverture du mardi 16 juillet. 223
Séance du 17 juillet 1883. 234
Séance du 19 juillet 1883. 249
Séance du 20 juillet 1883. 248
Séance du 21 juillet 1883. 257
Excursion à Bayeux. 266
Promenades de la Société française d'Archéologie dans la ville de Caen. 274
Note sur les édifices religieux de Jersey, par M. de Gruchy 339
Un voyage de Compiègne à Coutances en 1482, par M. le comte de Marsy. 353
La céramique dans le Calvados. — Atelier du Molay, par M. Paul de Farcy. 362
Note sur une inscription d'Antibes, par MM. Mougins de Roquefort et Gazan . . . 380

Peintures du XVIe siècle, à Caen, par M. de Beaurepaire 385
Excursion à Coutances. 404
Excursion de la Société française d'Archéologie à l'île de Jersey, par MM. le comte de Marsy et Émile Travers 410
Les Monuments romains de Gennes-sur-Loire, par M. Paul de Farcy. 526
L'Hercule du château de la Londe (Seine-Inférieure), par M. l'abbé Porée 536
Notice sur un vitrail de Sainte-Foy-de-Conches, représentant le triomphe de la vierge, par M. l'abbé Porée. 542

PLANCHES ET BOIS

1. Tête de Jupiter. 48
2. Fragment d'une statue de femme 53
3. Autel votif à Hercule. 62
4. Croquis de Peiresc 81
5. Id. 86
6. Dessin de Séguier. 96
7. Inscription d'après un estampage. 100
8. Inscription. 116
9. Croquis de Peiresc 119
10. Fragment d'inscription 121
11. Inscription mérovingienne. 235
12. Église Saint-Nicolas des Champs, à Caen . . . 292
13. Abside de l'église Saint-Pierre. 299
14. Les deux absides de Saint-Sauveur. 304
15. Le cavalier de Saint-Étienne-le-Vieux 307
16. Maison des Gendarmes. 310
17. Lucarne de l'hôtel de Than. 318
18. Hôtel d'Écoville. 321
19. Hôtel de Mondrainville. 323

20. Hôtel de la Monnaie. 325
21. Lucarne de l'hôtel du Thon. 326
22. Lucarne de l'hôtel Patrix. 328
23. Hôtel du Thon. 329
24. Épi en plomb. 330
25. Lucarne, rue de Bayeux, 56. 331
26. Id., rue Saint-Sauveur. 332
27. Id., rue des Croisiers. 333
28. Id., rue de Bayeux. 334
29. Fronton du XVIe siècle. 335
30. Épi en plomb. 336
31. Épis, id. 337
32. Carreaux de pavement. 367
33. Tombeau en carreaux vernissés de la fabrique du Molay. 371
34. Carreaux de pavement 372
35. Tombeau de Guillaume de Croisilles. 373
36. Fragments de la tombe de Guillaume Bacon. . . 374
37. Peintures du XVIe siècle, à Caen. 387
38. Id. 389
39. Saint-Christophe et Saint-Sébastien. 391

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.
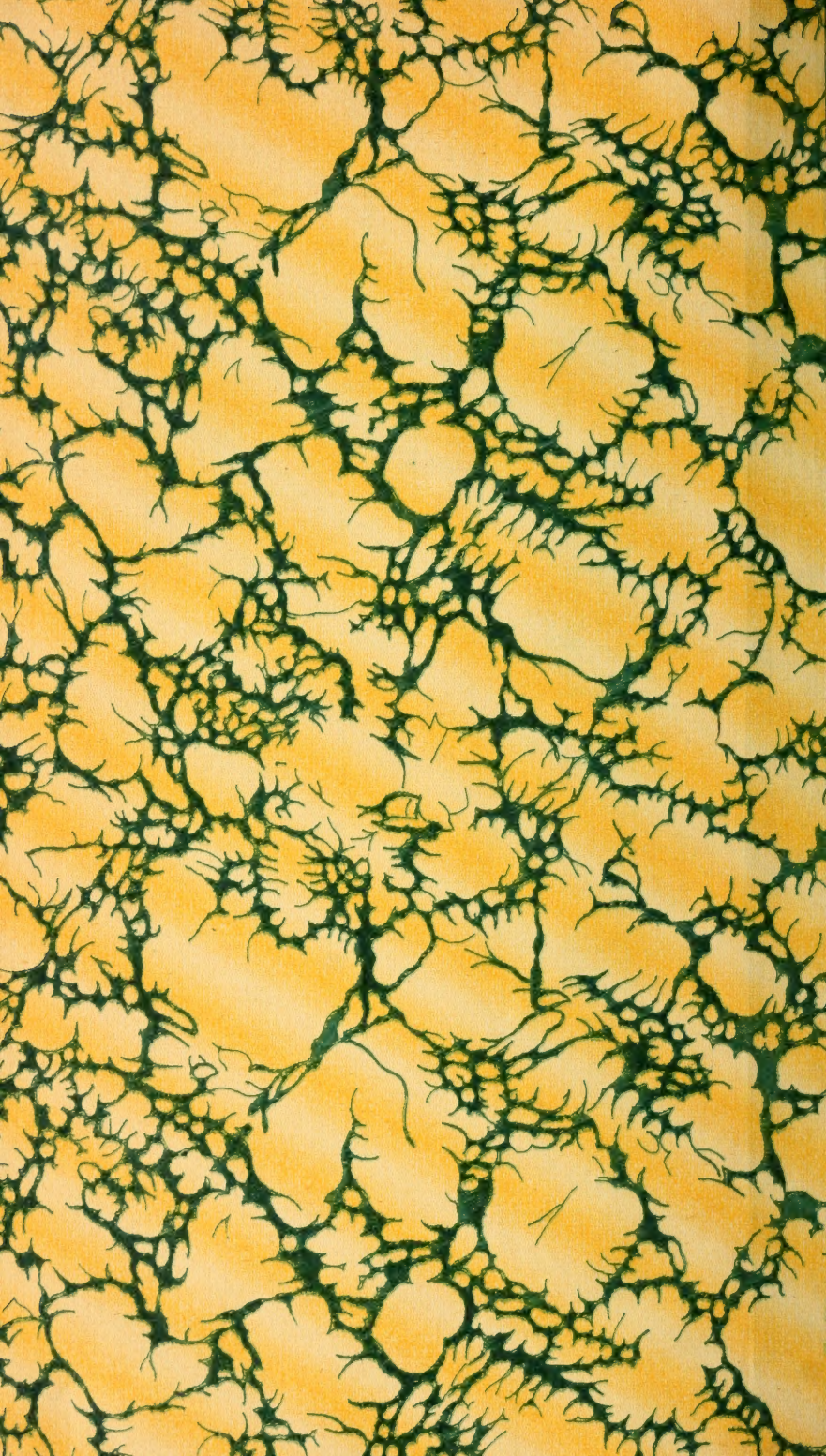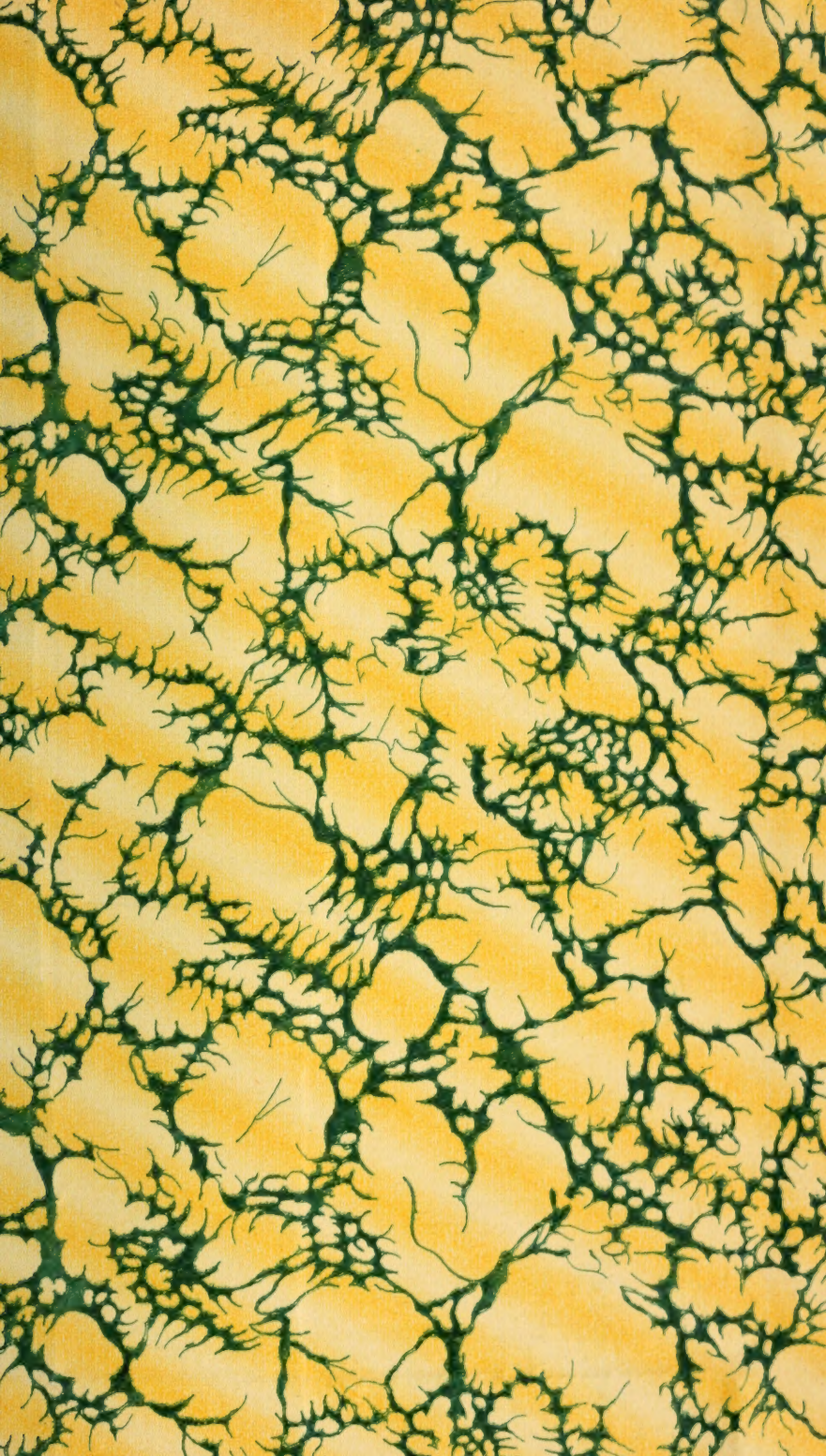
GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 3488